This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600061729U

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE,

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE,

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DES

COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

PAR

M. JULES COURTET

Ancien Sous-préfet,
Chevalier de la Légion-d'Honneur,
Vice-président de la Société archéologique de Vaucluse,
Membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, etc., etc.

AVIGNON

TYPOGRAPHIE DE BONNET FILS

M DCCC LVII

237. a. 64.

BIBLIOTECA

INTRODUCTION.

Lors de la division de la France en départements, en février et mars 1790, la principauté d'Orange forma provisoirement un district, sous l'administration du département de la Drôme; mais elle pouvait opter son union à un autre département. La ville de Carpentras et les communes de son ressort ayant demandé, en 1791, leur réunion à la France, formèrent le district de l'Ouvèze qui fut aussi provisoirement réuni à la Drôme. En 1792, le district d'Avignon, formé de cette ville et du Bas-Comtat, fut attaché au département des Bouches-du-Rhône. En 1793, les représentants du peuple Rovère et Poultier furent chargés de l'organisation définitive et de fixer les limites du nouveau département. Ils s'arrêtèrent d'abord au nom de Vaucluse. Ensuite, ils fixèrent la ligne de démarcation actuelle; seulement, sans avoir égard à ce qui était Dauphiné ou Comtat, ils tracèrent, au

nord, une ligne qui donnait une circonscription beaucoup plus rationnelle. Ils ôtèrent au département de la Drôme, pour les réunir à celui de Vaucluse, les communes de Suze, Rochegude, Tulette et Bouchet; de cette manière l'enclave de Valréas n'existait pas et ces quatre communes se trouvaient beaucoup plus rapprochées de leur chef-lieu. Ce travail était bon. Cependant il y eut des réclamations basées sur la force des habitudes, et la loi du 28 pluviôse an VIII, sur l'organisation départementale et municipale, rendit le le canton de Suze à la Drôme. Le canton de Valréas se trouva donc tout à fait enclavé. On conçoit tous les inconvénients d'une pareille situation. Les conseils généraux des deux départements ont essayé quelquefois d'y remédier. Celui de Vaucluse demandait le canton de Suze; celui de la Drôme exigeait la réunion du canton de Valréas et les choses en sont restées là. Comme le département de la Drôme est un des plus étendus et celui de Vaucluse un des plus petits, on pourrait, sans inconvénient, revenir au travail de 1793, qui était assurément le meilleur.

Le département de Vaucluse, érigé en vertu de la loi du 25 juin 1793, tire donc son nom de la célèbre fontaine de ce nom; il est situé dans la région du sud-est, entre le 43° 42' et le 45° 45' de latitude nord et entre le 2° 22' et le 3° 20' de longitude à l'est du méridien de Paris. Au plus long jour de l'année (25 juin), le soleil s'y lève à 4 heures 18 minutes et s'y couche à 7 heures 42 minutes; dans le plus court (20 décembre), le soleil s'y lève à 7 heures 25 minutes et s'y couche à 4 heures 35 minutes. Le méridien d'A-

vignon passe par l'ancien observatoire des Jésuites, compris dans le lycée impérial.

Il est borné, au nord, par le département de la Drôme; à l'est, par le département des Basses-Alpes; au midi, par la Durance qui le sépare des Bouches-du-Rhône, et à l'ouest, par le Rhône qui le sépare de l'Ardèche et du Gard. La ligne actuelle de démarcation, au nord, passe par les territoires de Lapalud, Bollène, Uchaux, Lagarde-Paréol, Sainte-Cécile, remonte le cours de l'Aigues jusqu'au-delà de Villedieu et longe les communes de Puyméras, Faucon, Entrechaux, Saint-Léger, Brantes et Savoillans. Le canton de Valréas est au-delà de cette ligne, tout-à-fait enclavé dans la Drôme. A l'est, la ligne de démarcation, à travers une suite non interrompue de vallées et de montagnes, descend du Tholorenc par les territoire d'Aurel, Saint-Trinit, Saint-Christol, Lagarde, Rustrel, Gignac, Viens, Saint-Martin-de-Castillon, Vitrolles, La Bastide-des-Jourdans et Beaumont, pour finir à la Durance, limite naturelle du midi.

Dans le principe, le Rhône ne formait pas une limite rigoureuse entre les départements de Vaucluse et du Gard. Ce dernier étendait sa juridiction sur des terrains de la rive gauche, compris aujourd'hui dans les communes de Lapalud, Lamotte, Mornas, Caderousse, Châteauneuf-Calcernier et Avignon. Cette singulière prétention résultait d'un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 22 janvier 1726, lequel, pour mettre fin à de longues discussions, avait déclaré que le lit du Rhône appartenait à la France et non au Pape. Par interprétation de cet arrêt, tous les terrains

que le fleuve envahissait ou couvrait momentanément de ses eaux, devenaient français. On connait le trait de cet officier du roi qui, de Villeneuve, pendant l'inondation de 1755, vint planter dans la partie basse d'Avignon envahie par les eaux, un poteau aux armes royales, comme pour en prendre possession et voulut y exercer les droits de sa charge, à l'occasion d'un accident arrivé dans l'auberge de St-Omer. Le fleuve restituait-il les terres envahies ? Comme lit du Rhône, ces créments restaient à la France et appartenaient aux communes françaises de la rive droite. De là des enclaves aux portes mêmes de nos communes. Le département du Gard empiétait jusques sur les promenades d'Avignon. Un décret impérial du 8 juillet 1806 réunit au département de Vaucluse les métairies de Grangeneuve, la Peillone et la Petite-Hôtesse. Pour mettre fin à d'aussi ridicules empiétements, un autre décret du 17 mars 1809 déclara que la limite des départements serait toujours le milieu du lit du fleuve. Cette mesure vient d'être complétée par l'adjonction au département de Vaucluse de l'île de la Barthelasse, dont presque tous les propriétaires sont avignonais. La loi est du 10 juillet 1856.

La plus grande longueur de ce département, du nord-ouest au sud-est, est de onze myriamètres et sa plus grande largeur, du sud-ouest au nord-est, d'un peu plus de six. Le plus grand diamètre est pris de l'extrémité du territoire de Lapalud à l'extrémité de celui de Beaumont d'Apt. Le petit part de l'angle obtus formé par la jonction du Rhône et de la Durance jusqu'à l'extrémité orientale du territoire de Saint-Tri-

nit. Sa superficie totale est de 356,416 hectares 78 ares 70 centiares , y compris les îles de la Barthelasse et de Piot. Il est divisé en quatre arrondissements dont les chefs-lieu sont Avignon, Orange, Carpentras et Apt, comprenant vingt-deux cantons et 149 communes , avec une population totale de 268,994 habitants.

Le département de Vaucluse est formé de l'Etat d'Avignon, de l'ancien Comtat-Venaissin, à l'exception de neuf communes réunies à la Drôme (Eyrolles , les Pilles, Valouze, Bouchet , Rousset, Saint-Pantaléon, Solérieux , Aubres et Rochegude, ces deux dernières indivises , de la principauté d'Orange , de la viguerie d'Apt, de quelques communes de celle de Forcalquier et du comté de Sault qui faisait partie des *terres adjacentes* de Provence. Nous donnerons rapidement quelques notions historiques sur chacune des parties territoriales qui ont servi à constituer notre beau département.

L'ÉTAT D'AVIGNON ET LE COMTAT-VENAISSIN

A l'article *Avignon* de ce *Dictionnaire* , nous avons esquissé les différents pouvoirs politiques qui se sont succédé sur notre sol, depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours. Nous avons mentionné la colonisation phocéenne , la domination romaine , celle des Burgondes et des Ostrogoths (414—560) , celle des rois franks de la Burgondie avec l'épisode des Lombards et des Sarrazins (561—879) , le royaume d'Arles ou de Provence sous les Bozons (879—1032) , l'anarchie féo-

dale qui donna naissance au comté de Provence et à la *commune* d'Avignon ; puis, l'époque papale et enfin la réunion devenue inévitable avec la France. Nous n'y reviendrons pas. Mais nous profiterons de l'occasion pour combattre un préjugé, assez généralement répandu, à l'endroit de l'origine et de l'appellation du Comtat-Venaissin. Cette appellation de *Comté* ou *Comtat-Venaissin* apparaît plus particulièrement à partir du XIIIe siècle. Les érudits se sont gravement, on pourrait même dire, bizarrement exercés sur cette étymologie, comme sur celle d'Avignon. Pour leur honneur, nous ne rappelerons pas leurs diverses opinions contradictoires ; mais comme il importe d'en faire à la fin justice, nous donnerons de ce nom l'étymologie qui a pour elle des preuves historiques et philologiques qui nous paraissent décisives.

La suprématie incontestable d'Avignon résulte du rôle que cette ville joue dans l'histoire. En 509, Théodorik, roi des Ostrogoths, victorieux des Franks, divisa en trois gouvernements la Provence qu'il venait d'incorporer au royaume d'Italie. On voit, par les lettres de Cassiodore, que Wandila le représentait à Avignon. Au second partage entre les fils de Chlother, en 567, cette ville devint le chef-lieu de la *marche* du roi d'Ostrasie, bien qu'enclavée dans le territoire burgondien. Karle-Martel chassa les Sarrazins d'Avignon à plusieurs reprises et établit sur la Durance la *marche de Provence*. Il y laissa un de ses leudes. Voilà l'origine du marquisat. Plus tard, le marquis délègue une partie de son autorité à des lieutenants, comtes ou vicomtes. Chaque principale cité se trouve ainsi

avoir son évêque et son comte, dont les pouvoirs se balancèrent avec des chances diverses. Sous les Karlovingiens, le *Comitatus Avennicinus* se restraint, sans doute comme le pouvoir de ses comtes ; mais il n'en subsiste pas moins ; mais il n'est pas moins mentionné dans tous les documents contemporains, depuis Grégoire de Tours jusqu'aux chartes du XIIe siècle (1). A cette époque, une transformation s'opère au moyen de la langue romano-provençale, et, avec le siècle suivant, commence la nouvelle appellation de *comté Venaissin*. Ces mots remplaçaient exactement ceux de comté d'Avignon. Le comté n'existait plus puisque, depuis un siècle, cette ville jouissait de son indépendance républicaine. Les circonstances politiques séparèrent Avignon de la contrée sur laquelle elle avait si longtemps exercé la suprématie. Cette ville finit par rester aux rois de Sicile, comtes de Provence (1290), pendant que le Comtat-Venaissin obéissait à l'Eglise, depuis 1274, bien qu'il lui eût été adjugé par le traité de Paris de 1229. Or, il s'était fait comme une séparation profonde entre les deux pays, unis et confondus depuis tant d'années. Il fallait pourtant un chef-lieu aux officiers du souverain pontife. Pernes d'abord, et ensuite Carpentras, eut ce privilége. Cette dernière ville devint ainsi la capitale du Comtat-Venaissin, jusqu'à ce que Avignon, achetée par Clément VI, en 1348, reprît sa suprématie dans le Comtat, sans en-

(1) Le *Gallia Christiana, eccles. arelat.* instr. I, p. 93, cite deux chartes de Louis-l'Aveugle, l'une de 898, l'autre de 904, par lesquelles le roi abandonne au prêtre Raymond *quemdam mansum de Comitatu Vasensi, in comitatu Avinionensi*. On pourrait multiplier les exemples.

lever pourtant à sa voisine son titre et sa prérogative de capitale. C'est à Carpentras que résidait le Recteur et que s'assemblaient les Etats de la province (1). Clément V fut le premier pontife qui fit frapper monnaie avec le titre de *Comes Venesini* qu'avaient pris les derniers comtes de Toulouse et que continuèrent la plupart des Recteurs. De là l'appellation de *Comitatus Venaisini* dans les bulles pontificales, représentant un état distinct de celui d'Avignon et qui s'est perpétué jusqu'à l'époque de la Révolution française. L'histoire nous atteste donc les droits de l'ancien comté d'Avignon à l'appellation de Comté-Venaissin Nous allons en trouver la confirmation la plus complète dans les données philologiques.

Les plus anciens historiens ou chroniqueurs, tels que Cassiodore, Grégoire de Tours, Sidoine Apollinaire, Frédéghaire, l'Annaliste de Metz et autres, écrivent *Urbs Avennica*, *Comitatus* ou *Ager Avennicus*, *Avennicinus*. Le comte, chargé d'administrer pour les différents pouvoirs qui se succédèrent, était le *comes territorii Avennici*, *urbis Avennicæ*. On sait comment les idiômes barbares vinrent dénaturer la physionomie de la langue latine et en altérer surtout les désinences. Les noms des localités ne pouvaient échapper à la métamorphose opérée par le roman provençal. Comme Avignon venait de s'ériger en com-

(1) Après la réunion d'Avignon, en 1348, la prétention de Carpentras à vouloir rester capitale, l'opposition qu'elle manifesta constamment contre les diverses tentatives d'usurpation des légats ou vice-légats qui résidaient à Avignon, telle est l'origine de la vieille rivalité qui régna jadis entre ces deux villes.

mune, au lieu du *Comitatus Avennicinus* ou *Avennicus*, on eut alors le pays de *Veneisi* ou *Veneici*, son plus rude qui se rapprochait mieux de la prononciation usuelle, et c'est ainsi que ce nom est arrivé dans la *Chronique Albigeoise* publiée par Fauriel, laquelle date du XIIIe siècle. Voilà pour le roman de la langue d'Oc. Nous trouvons peu de différence dans celui de la langue d'Oil ou d'Outre-Loire. Dans le poème de *Parise la Duchesse*, le pays de *Veneici* devient *Vauvenice* (le val de Venice) et, ce qui est plus remarquable, le trouvère emploie indifféremment *Vauvenice* pour désigner le Venaissin et Avignon. Cette expression a survécu à l'idiôme vulgaire de cette époque. Sur les vieilles cartes, on la retrouve dans l'épithète caractéristique de deux communes : *Baumes-de-Venisse* et *L'Isle-de-Venisse* (1). Ainsi donc, de *comes Avennici* est née l'expression romane de *Veneici*. C'est le même mot, sauf l'apocope de la première lettre, comme dans les noms des communes voisines *Avellero*, *Abollena*, *Agulto*, dont on a fait Velleron, Bollène et Goult. Cette vérité a même été reconnue par Dom Polycarpe de la Rivière (2). Les chroniqueurs latins des XIIIe et XIVe siècles redonnèrent une physiono-

(1) Dans un vieil atlas sans nom d'auteur, de la bibliothèque d'Orange, et dont chaque carte porte ces mots : *Amstelodami, apud Joannem Janssonium* ; Avignon est ainsi mentionné : *Le Comtat d'Avignon ou de Venisse ou Venaissin.*

(2) *Comitatus Avenicinus qui nunc, elisâ sublatâque primâ litterâ A, Venicinus corrupte et vitiose nimis nuncupatur. Annal. episcop. Avenion.* mss. de la bibliothèque de Carpentras, 2 vol. in-f° n°s 467 et 468.

mie latine au mot vulgaire. Le pays de *Veneisi* ou *Veneici* fut la *terra Venayssini* des Bernard Guidon, des Pierre de Vaux-Cernay et de Guill. de Puy-Laurens. Pétrarque écrit *Venesinus* (1). Les monnaies et les sceaux de l'époque nous donnent *comes Venayssinus* et *Venasinus*. Or, de ces mots à Venaissin la transition est facile et toute naturelle. Ce n'est donc pas sans raison que le jésuite Valladier disait : « Nous trouvons encore en quelques-uns des anciens qu'Avignon se nommait *Avennicus* et en d'autres *Avennica* à tout bout de champ, d'où est venu le nom de *comitatus Avennicinus* ; et puis une lettre tronquée *Venicinus*, en français le Comté-Venaissin que les indoctes notaires et greffiers depuis ont corrompu en cent façons » (2). Il est donc prouvé que l'appellation de Comté-Venaissin n'est qu'une reproduction, une traduction de comté d'Avignon.

Les étymologies tirées d'un *Lavennicus*, de *à Vineis*, *à Venatione* et autres ont le privilége de faire sourire les écoliers d'aujourd'hui et doivent céder le pas à celle qui dérive le nom de Venaissin de Venasque, sa prétendue capitale. Il est vraiment fâcheux qu'un grave et docte historien comme M. Amédée Thierry ait, dans son Histoire des Gaulois (t. II, p. 170), légèrement admis une pareille assertion qui pourrait induire en erreur les personnes accoutumées à croire la parole du maître. Quel a été le rôle politique de Venasque,

(1) *Quid inter Vallem clausam Venesini et apertas Italiæ valles...? Epist. famil.* l. VIII, 3. L'édition de Bâle 1581 porte *aptas*.

(2) Le P. Valladier, *Labyrinthe royal*, in-4°, 1601.

pendant la domination romaine et l'époque suivante ? Tout-à-fait nul. Cette petite bourgade n'existait peut-être pas alors. Lieu de refuge pour les évêques de Carpentras pendant l'occupation des Barbares, il a toujours été sous leur dépendance. De comte particulier, il n'en a jamais été question. Pourquoi et comment le comte de Venasque aurait-il pu primer ceux d'Avignon, d'Orange, de Vaison et de Cavaillon ? Comment la bicoque l'aurait-elle emporté sur les anciennes colonies et les vieux municipes ? Ce pays a plus d'importance aujourd'hui qu'il n'en a jamais eu dans l'histoire. Enfin on ne comprendrait pas comment de *Vendasca* et de *Vendascensis* on serait arrivé à l'appellation romane de *Veneisi*. Toutes celles de *Venascinus* sont modernes. Les érudits du XVII^e^ siècle ne balançaient pas d'écrire ainsi par suite de l'idée, mal fondée comme on le voit, qu'ils avaient d'une étymologie provenant de Venasque. Toutes les bulles des empereurs, des comtes et des papes donnent *Venesinus* ou *Venayssinus*, qui est la traduction du mot roman. Les données historiques et philologiques nous semblent donc d'accord pour corroborer l'opinion que nous avons cru devoir émettre.

LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

Partie intégrante du territoire d'Avignon jusqu'au VIII^e^ siècle, Orange a reçu les ordres et partagé les destinées de sa métropole. Le comte de celle-ci pour les Wisigoths et les divers rois francs, y délégua son autorité à un officier qui le représentait et à qui l'importance de la cité donna une certaine considération.

Sous les Karlovingiens, la *Marche* de Provence se forme. L'ancienne suprématie d'Arles ressuscite. Orange et Avignon sont forcées de se plier à la nouvelle hiérarchie et reçoivent leurs gouverneurs de cette métropole ; mais ces comtes ne sont encore que des officiers ou lieutenants révocables, sans droit à la propriété et encore moins à la souveraineté. Le tort des historiens a été de faire d'Orange aussi bien que de la Provence, une principauté transmissible, dès le principe, par droit d'hérédité. L'hérédité ne commence réellement qu'avec Guillaume Ier, comte de Provence. Or, comme il s'agissait d'un Guillaume après tout, l'imagination des romanciers et des chroniqueurs se rattacha, plus tard, à l'un des héros du cycle karlovingien, et l'amour propre orangeois s'est facilement prêté à cette métamorphose Ainsi, le Guillaume de Provence qui chassa les Sarrazins de leur dernier retranchement, et mérita le surnom de *père de la patrie* pour l'ordre qu'il remit dans la Provence dévorée par une effroyable anarchie, qui, courbé sous le poids des ans et de la gloire, demanda le froc à saint Mayeul, son ami, et s'éteignit dans la pénitence en 992 ; ce Guillaume de Provence a été confondu avec Guillaume d'Aquitaine, le fameux leude de Charlemagne, également vainqueur des Sarrazins et des Vascons; qui, chargé d'honneurs et de gloire, prend un jour congé de son vieil empereur, dépose sur le tombeau de saint Julien de Brioude son casque et son épée et s'ensevelit, au val de Gélone, dans un monastère fondé par lui où il meurt, en 812, en odeur de sainteté (1). Quelques traits de

(1) *Vita S. Willelmi ducis ac monachi gellonensis, auctore ano-*

ressemblance ont fait confondre ces deux grandes figures, et le comte de Provence s'est trouvé éclipsé par l'auréole qui environne le fameux Guillaume-au-Cornet, le héros de tant de chroniques méridionales (1).

nymo, *apud Script. rerum franc.* t. V, p. 470. Contre l'opinion de Mabillon, le P. Pagi et Dom Vaissette estiment cette chronique du XI^e^ siècle. Au fond de son couvent et au milieu des préjugés du temps, il n'est pas étonnant qu'un pauvre et simple moine ait confondu les lieux et les époques. Il y aurait un travail curieux à faire ; ce serait de rechercher ce qu'il y a de vrai, relativement à notre histoire locale, dans les romans du cycle karlovingien. La plupart des grandes actions qui y sont rapportées, les noms même des guerriers ont été étrangement dénaturés en passant par l'imagination des naïfs romanciers. Ainsi les nombreuses guerres de Charles-le-Chauve ont été mises sur le compte de Charlemagne dont le souvenir était plus populaire. Il y a quelque chose de vrai dans les romans de *Parise-la-Duchesse*, *Ogier-le-Danois*, *Gérard de Roussillon et Fier-à-Bras*. Il est plus que probable que tous les exploits attribués, dans nos contrées, à Charlemagne contre les Sarrazins qu'il n'y a jamais vus, doivent être attribués à Karle-Martel et à Guillaume de Provence. Les chroniqueurs auront fait confusion, soit par ignorance, soit aussi pour punir le fils de Peppin d'avoir dépouillé le clergé. On conçoit très-bien que notre Guillaume ait pu être confondu avec son célèbre homonyme d'Aquitaine.

(1) *L'histoire de la Croisade contre les hérétiques albigeois*, publiée par Fauriel, V. 4107, l'appelle *Guilhelmet al cort nes*, Guillaume-au-Court-Nez. Or, comme un nez camard ne répandait pas une teinte assez chevaleresque sur le prétendu fondateur de leur race, les princes d'Orange adoptèrent de préférence le cornet. — Les Allemands possèdent sur Guillaume d'Orange trois poèmes de différents auteurs. Le plus connu est celui du célèbre Wolfram von Eshenbach, composé vers l'an 1217 ; il contient la bataille d'*Aleschans* (les Aliscamps ?) et le siége d'Orange ; mais l'auteur ne le termina pas. Comme Wolfram n'avait écrit que la partie du milieu du roman, deux autres poètes du XIII^e^ siècle songèrent à le compléter. Ulrich von dem Türlin, vers 1270, ajouta la première partie de l'histoire : Ulrich von Thürheim, vers 1247, avait écrit la dernière. *Guillaume d'Orange, chansons de geste des XI^e^ et XII^e^ siècles*, a été édité à la Haye, 2 vol. in-8°, 1854, par M. W J. A. Jonckbloet, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Groningue, qui adopte pleinement (t. 2, p. 63), l'opinion que nous avions émise (*Revue Archéol.* 9^me^ an. p. 336) sur la confusion de Guillaume de Provence et de Guillaume d'Aquitaine. Seulement le

On comprend maintenant pourquoi les princes d'Orange mirent le cornet dans leurs armes et portèrent *d'or, au cornet d'azur, virolé d'argent et suspendu de gueules.*

Ainsi donc, le Guillaume d'Orange n'est autre que le grand comte de Provence, Guillaume Ier, fils de Bozon II. L'autorité fut sans doute déléguée par lui à la puissante maison des Adhémar qui finit par se l'approprier exclusivement sous ses successeurs, et donna ainsi naissance à la première famille seigneuriale. En 1096, le comte Raimbaud prend la croix à la voix d'Urbain II et part pour la Palestine avec Guillaume, évêque d'Orange; ils y perdent la vie en 1121. Le comte était parti comme feudataire de Raymond de St-Gilles, marquis de Provence, ou à la voix du chef de la croisade, l'évêque Adhémar, membre de sa famille, lequel exerçait un grand ascendant sur l'esprit du comte de Toulouse. En 1173, une moitié du comté était échue par donation aux Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem; l'autre fut apportée en dot par une princesse Tiburge à Bertrand des Baux, tige de la seconde famille comtale. Si les Adhémar remontaient jusqu'à Guillaume-au-Cornet et, par lui, jusqu'à Charlemagne, on ne pouvait faire moins pour l'illustre famille des Baux, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Aussi n'a-t-on pas manqué de la faire descendre d'un des trois Rois Mages, et voilà

savant éditeur, pensant que le fond de la tradition la plus ancienne remonte toujours vers la fin du VIIIe siècle, ne peut se résoudre à adopter comme nous, que le Guillaume d'Orange des chroniqueurs et des trouvères ne soit autre que le grand comte de Provence, Guillaume Ier, fils de Bozon II. Cependant l'histoire vraie n'en présente point d'autre.

pourquoi dans leurs armes brillait l'*étoile à seize raiz d'argent*. De son nom latin *Balthia*, on a aussi conclu qu'il fallait la rattacher à la puissante famille des Balthes qui régna sur les Wisigoths (1).

Guillaume II, fils de Bertrand, reçoit en 1214, de l'empereur Frédéric II, la confirmation du titre de roi d'Arles. C'était une épée que l'empereur d'Allemagne tenait ainsi suspendue sur la tête des comtes de Provence, de Toulouse et des puissants barons; mais le 22 mai 1308, le comte Bertrand III le cède à Charles II, roi de Sicile, en échange de tous les droits qu'avaient les Hospitaliers, moyennant, à chaque mutation, hommage-lige pour la ville et la principauté. Mais l'étoile des Baux commençait à pâlir. Les hommes finirent par manquer dans cette dynastie, jadis si turbulente et si redoutable, et la fille unique du dernier prince transporta la principauté à une famille étrangère (1393).

Secondaire sous la maison des Baux, la principauté,

(1) Ceci serait plus probable, attendu le long séjour de ce peuple dans la Provence et la richesse territoriale de cette famille dès les temps les plus reculés. On sait que les Baux attachaient quelque chose de mystérieux et de symbolique dans le chiffre de leurs septante-neuf fiefs, dont la plupart étaient dans notre département et connus sous le noms de *terres baussenques*. « Baltharumque origo mirifica, qui dudùm ob audaciam virtutis, Baltha, id est, audax nomen inter suos acciperat » dit Jornandès, *de rebus geticis*, édit. Panckoucke, p. 302. — C'est ce même Bertrand qui reçut de l'empereur Frédéric Barberousse, en 1178, le droit de battre monnaie et toutes les prérogatives de la souveraineté pour lui et les siens. La série des monnaies des princes d'Orange est une des plus curieuses de la numismatique française; elle comprend cinq siècles entiers depuis 1178 jusqu'en 1680. Voir, pour les détails, la *Revue Numismatique*, année 1839, p. 107; 1844, p. 41 et 97; 1847, p. 192 et la *Revue Archéolog.*, 8me année, p. 335.

sous les Châlons, va se trouver mêlée aux guerres qui déchirent la France et agitent l'Europe. Sa destinée sera d'être toujours contre la monarchie française ; cependant Louis de Châlons (1418—1463) mérite d'être remarqué par son courage chevaleresque et surtout son vieil honneur français dans ce siècle de meurtres et de déloyauté. Attaché au parti bourguignon, il ne cédera point néanmoins au roi d'Angleterre qui, devant Melun, veut exiger de lui le serment réglé par le traité de Troyes : « Je viens ici, lui dit-il, servir monseigneur de Bourgogne ; mais quant à prêter serment à l'ancien et mortel ennemi du royaume de France, c'est ce que je ne ferai jamais. » On ne dit pas si la rougeur de la honte monta au front du duc de Bourgogne. De pareils sentiments étaient bien dignes du prince qui, plus tard, poursuivi en trahison par le gouverneur du Dauphiné, lance son cheval vers le Rhône et d'un bord assez élevé, saute dans fleuve. Malgré le poids de l'armure et la rapidité du courant, le généreux animal porta son maître, sain et sauf, sur l'autre rive à la stupéfaction des cavaliers qui le poursuivaient. Philibert devait dignement clôre la famille des Châlons. Il ne fut point deviné par le roi-chevalier, pas plus que le prince Eugène par Louis XIV. François Ier essaya de lui ravir juridiquement sa principauté : sur une nouvelle insulte, à Fontainebleau, Philibert indigné se retira vers l'empereur qui mit à profit son génie militaire. Le roi se hâta de donner la principauté à Gaspard de Coligny, maréchal de France (1521). La vengeance de Philibert éclata dans ses faits et dans ses paroles. Au siége de Rome, quand le con-

nétable de Bourbon eut été tué, il prit le commandement et l'on sait de quels horribles excès se souillèrent les lansquenets, sous ce fougueux général de vingt-cinq ans. Il fut tué au siége de Florence, à peine âgé de vint-huit ans, sans avoir été marié ; il laissa ses biens à René de Nassau, son neveu (1530).

Comme Philibert son oncle, celui-ci joua un rôle brillant dans les armées de l'empereur. Pour ce crime de félonie, le roi ordonna au parlement de Grenoble de s'emparer de la principauté. Le parlement d'Aix en prononce la réunion au domaine de Provence ; d'un autre côté, Jean, comte de la Chambre, s'en empare. De ces ambitions rivales naît la plus violente anarchie. Sur ces entrefaites, René, blessé grièvement au siége de Saint-Dizier, meurt à vingt-six ans, le 18 juillet 1544, au grand regret de l'empereur. Par son testament du 20 juin précédent, il avait institué pour son héritier le duc Guillaume de Nassau, son cousin germain. Ceci était grave. René disposait ainsi, en faveur d'une famille étrangère, de la succession des Baux dont il n'était que dépositaire et cela au préjudice de la substitution faite par Marie des Baux en 1416 et confirmée par Jean de Châlons, son mari. Les descendants de Jean de Châlons, comte de Joigny et d'Alix, sa sœur, ne manquèrent pas de protester contre cette usurpation ; mais la force et la politique l'emportèrent encore une fois contre la justice. Guillaume de Nassau était à la tête de la nouvelle république de Hollande et la France crut devoir faire céder les intérêts de quelques sujets au bien public du royaume.

Au reste, Guillaume VI méritait, par ses éminen-

tes qualités, de jeter les bases d'un royaume puissant. Grand capitaine, sage politique, il eut toutes les qualités qui font les grands monarques, et les Espagnols, qui en faisaient la triste expérience, soudoiront des assassins pour s'en débarrasser. Au milieu des agitations continuelles, aggravées par les guerres religieuses, la principauté lui sera enlevée, puis rendue par le roi de France. Il eut successivement ses trois fils pour héritiers. Philippe-Guillaume (1584) fut une fois obligé de se réfugier à Courthézon. Ce n'est qu'en 1606 qu'il fut remis en possession du château d'Orange et de la principauté, après avoir épousé mademoiselle de Bourbon, fille du prince de Condé. A sa mort (1618), ses états passèrent à son frère Maurice, nommé régent pendant la captivité de son frère en Espagne. Sa vie fut un combat continuel et une suite de victoires. N'ayant pas été marié, il laissa ses états à son frère, Frédéric-Henri, que Guillaume VI avait eu de sa quatrième femme, Louise de Coligny, fille de l'amiral de France (1625). Jusqu'alors, les princes d'Orange n'étaient traités que d'*Excellences*; en 1637, le cardinal de Richelieu fit donner à Frédéric le titre d'*Altesse* et tous les souverains s'y conformèrent. Ce prince, tout en augmentant ses conquêtes, savait ménager le sang des siens : aussi fut-il appelé le *père des soldats*. Son fils Guillaume VII (1647) ne fit que passer et n'eut, pour ainsi dire, que le temps d'épouser Marie d'Angleterre, fille de Charles Ier et de Henriette de France. Son fils posthume, Guillaume VIII (1650) entra dans la ligue acharnée contre Louis XIV qui fit saisir la principauté et détruire le château, sous

prétexte d'enlever un refuge aux calvinistes. Guillaume ne vivait que pour l'ambition. Profitant de la haine qui s'amassait sur la tête de Jacques II, son beau-père, il débarque en Angleterre en 1688 et accomplit une des plus étonnantes révolutions. Il ne laissa point d'héritiers et pourtant les Stuarts s'éteignirent dans l'exil! A la mort du prince d'Orange, roi d'Angleterre (1702), d'anciennes et hautes prétentions furent mises au jour. Les descendants des branches collatérales vinrent redemander l'héritage de Marie des Baux. Le conseil d'Etat l'adjugea au prince de Conti, légataire universel des ducs de Longueville, descendant de cette princesse et de Jean de Châlons; mais, à cause de la guerre, la mise en possession fut différée jusqu'en 1717. Louis de Bourbon, prince de Conti, jouit alors de tous les droits et revenus de la principauté : Louis XIV se réserva seulement l'hommage et la souveraineté. Enfin, le 20 mai 1731, il y eut cession de la part du prince, et la principauté d'Orange fut définitivement réunie au royaume de France. Le même jour, elle était distraite du parlement de Provence et annexée au Dauphiné. Nous avons vu, plus haut, comment elle fut comprise dans le département de Vaucluse.

VIGUERIE D'APT. — COMTÉ DE SAULT.

A l'article *Apt* du *Dictionnaire*, nous avons fait justice de quelques prétentions plus qu'ambitieuses relativement à l'origine de cette ville. Nous avons dit que la probabilité historique ne commençait qu'avec le comte Humbert, dans les premières années du XIe siècle; car rien de plus fabuleux que ce baron de Ca-

seneuve qui aurait donné l'hospitalité à Charlemagne, lors de sa prétendue visite à la ville d'Apt. Le grand empereur n'a jamais mis les pieds en Provence. Mais il fallait un témoin illustre à la découverte des reliques de sainte Anne, pour les mettre en plus grand relief sans doute et les hagiographes aptésiens ont bravement penché pour un hôte aussi recommandable. Il est fâcheux que l'histoire ne puisse concorder avec tant de bonne volonté !

Nous sommes forcés d'entrer ici dans quelques détails généalogiques. Pour cette époque reculée où les faits et les détails manquent, établir seulement une filiation raisonnable, c'est faire encore de l'histoire. Les petits-fils de Humbert sont Guillaume et Rostang d'Agoult, héritiers de la seigneurie d'Apt, et l'évêque Alphant qui, en 1056, fait relever et agrandir la cathédrale, avec le secours de ses frères. Un des fils de Rostang, Rambaud, épouse en 1090, Sancie, dame de Simiane, Gordes, Jocas et autres lieux. De ce mariage naquirent Guirand et Bertrand-Rambaud, dits de Simiane, institués héritiers de Laugier d'Agoult, évêque d'Apt, leur oncle, par testament de 1120. Les enfants de Rostang furent nombreux. La seigneurie d'Apt ne pouvait plus leur suffire ; il fallut faire des acquisitions, soit avec l'argent, soit avec l'épée. Bientôt le territoire voisin est envahi. Les hauteurs se hérissent de donjons et la contrée se trouve enfermée dans un vaste réseau de forteresses, avec un baron tout bardé de fer, à chaque issue. La famille comtale se subdivise, et c'est ainsi que se fondent les baronies de Simiane, de Sault, de Caseneuve, de Gordes, de Saint-Martin et de Lacoste.

Il faut remarquer une chose : c'est l'absence, jusqu'au XIe siècle, des noms patronymiques. Quand les héritages étaient concentrés dans une famille, soit par l'impuissance du suzerain d'en disposer, soit par l'inféodation impériale, il arriva que le même nom servit à désigner les diverses branches de cette même famille. Il fallut un certain temps pour assigner à chacune son caractère distinctif. De là, une certaine confusion dans les noms qui a été la source d'une foule d'erreurs et de contradictions. Ainsi, nous voyons les petits-fils de Humbert, Guillaume et Rostang, porter le nom de d'Agoult, comme seigneurs ou co-seigneurs de ce lieu. Un des fils de ce Rostang, Raymond d'Agoult, recevra de l'empereur l'inféodation de la baronie de Sault et de sa vallée (1049) et continuera plus particulièrement la maison de ce nom, pendant que Guirand de Simiane, son neveu, maître de plus de quarante-cinq seigneuries, continuera celle de Simiane, laissant le nom de d'Agoult aux seigneurs de Sault (1). Néanmoins, on voit par certains actes, que

(1) Quand Raymond reçut l'inféodation de Sault et de ses vallées, toutes couvertes de bois, ce fief était sans doute au pouvoir d'un Wolf descendant de ces *Bers*, semés dans le Midi par la conquête franke. Ceci est probable. C'est ce qui donna lieu à ce conte d'un prince saxon, nommé Wolf à cause d'une louve, sa nourrice, lequel ayant chassé du pays les Sarrazins, reçut en donation de l'empereur le théâtre de ses exploits et fit bâtir le château d'Agoult ou de Goult. Boze (*Hist. d'Apt*) appelle le fils de Rostang Raymond-le-Loup (*Raymundus de Luppo*, loup en allemand *Wolf*). Bouche croit que d'Agoult est la traduction de *Wolf* et que c'est en souvenir de cette origine que les barons de ce nom portaient *d'or à un loup rampant d'azur*. Quoiqu'il en soit, l'origine de la maison d'Agoult-Sault est la même que celle de la maison Simiane et ses diverses branches. Cf. le P. Robert, *Hist. généolog. de la maison de Simiane*, Lyon 1680, p. 45.— Bouche

les membres de cette famille portèrent indifféremment les deux noms. Le fils aîné de ce Guirand continua les Simiane, et le second, Rostang d'Agoult, fit la branche de St-Martin-de-Castillon et de Saignon. Chacun avait sa part réelle ou nominale de la seigneurie d'Apt qui finit par rester à la branche-mère, aux Simiane.

Une part si belle devait actuellement exciter l'envie. Ce furent d'abord les prétentions des comtes de Forcalquier, ensuite celle des barons des Baux, la puissante maison de Provence, si glorieuse de ses 79 fiefs. L'empereur avait trop à gagner à ces guerres intestines pour ne pas les seconder de tout son pouvoir. L'affaiblissement des grands vassaux lui paraissait un moyen sûr de rétablir un jour ses droits sur le royaume d'Arles. Cette longue guerre fut une occasion toute naturelle pour les petits seigneurs de se fortifier derrière leurs murailles et de se déclarer indépendants. La plupart reçurent l'investiture de leurs fiefs, à condition de ne relever que de l'empire. Ainsi, en 1202, voyons-nous les Simiane refuser l'hommage et certains droits seigneuriaux au vieux Guillaume, comte de Forcalquier. Ce refus entraîna un jugement d'arbitres. La question fut soumise à Raymond VI,

et quelques auteurs rapportent une charte d'inféodation, dont ils suspectent l'authenticité. Il serait cependant possible qu'il n'y eût dans ce document qu'une erreur de date, due à la maladresse d'un copiste. Cette charte serait inadmissible, il est vrai, à la date de 1004 et rapportée à l'empereur Henri II; mais en la rapportant à l'année 1049 et à l'empereur Henri III, on trouve une concordance exacte entre l'indiction, l'année du règne et du couronnement, Henri III ayant effectivement succédé à son père en 1039 et ayant été couronné empereur, le jour de Noël 1046.

comte de Toulouse, qui, l'ayant déclinée par un motif puissant, en fit remettre la décision à Rostang de Sabran, son connétable, à Guillaume des Baux, Giraud Amic et Laugier de l'Isle. Les arbitres décidèrent contre les Simiane.

Cette époque de troubles ne fut pas sans profit pour la ville d'Apt, puisqu'elle y gagna l'établissement du gouvernement consulaire. Diverses considérations nous autorisent à assigner à cette crise remarquable la seconde moitié du XII• siècle. La guerre qui désolait la Provence fut une occasion toute naturelle : plusieurs localités surent en profiter. La création du consulat fut l'ouvrage des habitants, sans le concours des seigneurs, ni peut-être même la concession du souverain. On sait que les empereurs n'étaient pas avares de ces concessions qui rognaient les droits et prérogatives des grands vassaux. Pourtant dans aucune charte postérieure il n'est fait mention de la sanction impériale. L'analyse d'une transaction de 1252 prouve que ce fut l'œuvre des citoyens luttant contre l'autorité des seigneurs et obtenant l'établissement d'une commune par la force et non à prix d'argent. Ce ne fut pas non plus l'œuvre de l'évêque, bien qu'on lise dans une charte de 1257, citée par le *Gallia christiana*, que le prélat confirmait tous les ans l'élection des consuls et que le consulat était sous son domaine, *sub dominio*. Cette charte est évidemment apocryphe. (1)

(1) Le titre de *prince* fut donné à l'évêque Guirand de Simiane, en 1190, par l'empereur Frédéric I^er^ et à un de ses successeurs par l'empereur Charles

La constitution de la commune d'Apt était de source démocratique ; il n'en est pas de même de celle de Sault. « Dès le commencement du XIIe siècle, la maison d'Agoult possédait le lieu de Sault et ses dépendances, avec une autorité presque souveraine ; mais cet avantage lui était commun avec tous les grands vassaux de la Provence qui étaient assez puissants pour disputer l'hommage au suzerain. On sait que Raymond et Isnard d'Agoult, seigneurs de Sault, le rendirent à Raymond Béranger, le 20 juin 1224 ; que ce prince leur confirma et leur accorda de nouveau les priviléges, les usages et la haute et basse justice que ses ancêtres avaient accordés à leurs prédécesseurs. De plus, il leur donna et à leurs successeurs la justice en dernier ressort, sauf appel à la cour du comte, l'exemption des droits dans les comtés de Provence et de Forcalquier, avec le port d'armes et la faculté d'aller dans ces deux comtés, accompagnés de trente cavaliers, sans payer de péage ni de péage de rivières, qu'ils passassent sur un pont ou dans une barque. Du moment que les comtes de Provence rétablirent leur autorité, les seigneurs de Sault rentrèrent, comme les autres, sous la loi de la vassalité, avec cette différence, qu'étant plus puissants que la plupart d'entre eux, ils avaient aussi beaucoup plus

IV, en 1355. C'était un titre honorifique qui n'emportait avec lui aucune marque d'autorité sur la ville. *Aptensis ecclesiæ episcopus et princeps*, était-il dit dans ces bulles. Faudrait-il voir dans la première de ces concessions l'origine des prétentions épiscopales ? La transaction de 1252, parchemin aux archives d'Apt, est, pour ainsi dire, la seconde édition de la transaction primitive qui n'a point survécu.

de pouvoir dans leur terres (1). Ainsi, la manière dont Isnard d'Entrevennes, seigneur d'Agoult, rendit hommage à Charles II, en 1291, doit être plutôt regardée comme une formule d'honneur, qu'on lui passait par considération pour son rang, que comme un titre d'indépendance. Ces priviléges ont ensuite été confirmés par les comtes de Provence, successeurs de Charles II, même depuis la réunion de cette province à la couronne; et l'on peut les regarder comme le fondement des franchises dont jouit cette vallée, qui n'est point comprise dans l'administration, ni dans les impositions de la province. L'origine de ces priviléges annonce de la part des prédécesseurs immédiats d'Isnard d'Entrevennes une autorité que nous ne pouvons concilier avec la liberté nécessaire aux habitants pour établir d'eux-mêmes une administration municipale; et nous sommes persuadés que le lieu de Sault n'obtint des seigneurs que des franchises et que la juridiction était entre les mains de leurs officiers. Quoique nous n'ayons pas connaissance de ces concessions, tout nous porte à croire que cette communauté fut anciennement au rang des *bourgeoisies.* » (2)

(1) En 1182, Imbert d'Agoult, Béranger et Raymond Béranger, ses frères, rendirent hommage au comte de Forcalquier pour le château de Ménerbes, pour Agoult (Goult) et ses dépendances, pour Roussillon et Murs; en un mot, pour tout ce qu'ils possédaient dans le comté de Forcalquier. La vallée de Sault était comprise sous cette dénomination générale qui embrassait Sault, Aurel, Monnieux, St-Trinit et le Val d'Oulle, sur les confins du Venaissin. En 1262, l'abbé de l'Ile-Barbe, près Lyon, fit hommage de cette dernière localité au comte Charles d'Anjou.

(2) Papon, *Hist. générale de Provence*, t. III, *Mémoire sur les communes*. Papon donne le nom de *bourgeoisies* par opposition aux *communes*,

Un an après la fusion du comté de Forcalquier dans celui de Provence, le roi-comte Alphonse II mourut, laissant cette belle couronne à son fils Raymond Béranger V (1209). Un long règne et de grandes alliances lui permirent d'asseoir fortement son autorité et d'essayer quelques modifications. Ainsi, sans rien toucher aux immunités de la commune d'Apt, il changea son comté au baillage. C'était un commencement d'usurpation. La révolution fut plus complète sous son successeur, Charles d'Anjou. L'esprit antipathique du Midi avait été contraint de ployer devant la force. Les communes d'Arles et d'Avignon avaient fait leur soumission, en 1251. De puissants vassaux, le comte de Grignan, le Dauphin du Viennois, les princes d'Orange, lui avaient fait hommage : ceux-ci venaient de lui abandonner le titre, illusoire il est vrai, de roi d'Arles. Des communes italiennes se mettaient sous sa protection. Celle d'Apt ne pouvait que trembler pour ses priviléges. L'évêque Pierre Bayle ayant donné à entendre que le meilleur moyen d'en assurer la jouissance, c'était de les mettre sous la protection de l'Eglise, une assemblée générale eut lieu et il fut solennellement déclaré que le consulat relevait de l'épiscopat. C'est peut-être ce qui donna lieu à la

aux bourgs et villages qui, ayant obtenu du roi ou du seigneur direct des priviléges et des exemptions, n'avaient pourtant pas le droit de se nommer des magistrats; mais étaient régis par des officiers du prince ou du seigneur, suivant les coutumes et les lois qu'on leur avait prescrites. Voir l'article Monnieux du *Dictionnaire* et celui de Sault où nous constatons que *l'Assemblée du corps de la vallée* se réunissait sous la présidence du lieutenant-général du seigneur.

charte de 1257, du *Gallia christiana*, citée plus haut. Nanti de cette déclaration, l'évêque se rend à la cour de Charles d'Anjou et lui fait hommage pour les droits consulaires de son domaine. On comprit la faute qu'on venait de faire. C'était se donner deux maîtres au lieu d'un. Le seul remède était de faire pour le comte de Provence ce qu'on avait fait pour l'évêque. Le 26 août 1257, les quatre consuls, au nom de la commune, cédent, *pro utilitate civitatis*, à Charles Ier, comte de Provence, et à Béatrix, sa femme, tous les droits et priviléges attachés au consulat, le serment de fidélité exigé des habitants en vertu de leur charge, les chevauchées et une redevance de douze deniers par feu, en exceptant de cet impôt les nobles, les gens de loi et quelques familles nommées dans l'acte. Le comte et son épouse s'obligent de leur côté à défendre la commune, à ne mettre aucun impôt, sans le consentement des habitants, excepté dans les cas impérieux et ils confirment les anciens statuts et priviléges dont l'origine remonte à des temps fort anciens, *longis temporibus retroactis observatas*. Il n'est nullement fait mention de l'évêque (1).

Un empiétement en appelle un autre. Au commencement du règne de Charles II, à ce qu'on croit, commença de se manifester l'intention d'absorber les anciens privilége au profit de la couronne. Des lettres-

(1) V. la charte dans Papon, *Hist. de Prov.*, II, aux preuves, pièce LXXXII. — Les consuls furent pourtant réduits à deux et prirent le nom de *syndics* qu'ils ont gardé jusqu'en 1525. Leur emploi se bornait à l'exercice des fonctions municipales, puisque les baillis rendaient la justice au nom du prince, dans la ville et dans toute l'étendue de son ressort. Cf. Boze, *Hist. d'Apt.*

patentes furent délivrées à Bertrand d'Agar, de Cavaillon, pour un office de viguier (1291). C'était une nouvelle juridiction, distincte de celle du bailli, ayant son clavaire à part et son lieutenant pour le représenter. Son rôle était d'annihiler les débris de l'institution communale. La suppression du baillage rendra un jour cette magistrature importante. En attendant, tout se combine pour favoriser les vues de la royauté. Plusieurs juridictions rivales se heurtent dans le sein de la cité. Les prétentions des officiers royaux, de l'évêque et des Simiane amènent des collisions. Le populaire souffre et le bon roi Robert ne négligera pas l'occasion de réunir au faisceau royal quelques-unes de ces prétentions seigneuriales (voir l'art. *Saignon*). Enfin, sur les réclamations de la communauté elle-même, par lettres-patentes du 10 octobre 1352, Louis de Tarente et Jeanne de Naples se déclarent seigneurs d'Apt et de toutes ses appartenances, révoquant toutes donations faites par leur devanciers (1). Cette déclaration fut complétée par l'achat que fit la reine, le 15 mai 1354, des droits

(1) Voir, aux archives de la ville d'Apt, un beau volume en vélin, renfermant les priviléges et coutumes de la ville, des XIII^e^ et XIV^e^ siècles; c'est ce qu'on appelle le *livre-rouge*. Consulter également : 1° une pièce du 5 des ides de février 1274. C'est une délibération du parlement de la ville d'Apt, rassemblé au son de la cloche dans l'église de St-Castor, portant que les décisions prises par le parlement seront exécutées par les membres de cette assemblée et par leurs successeurs; 2° du 5 avril 1300, une délibération du conseil de ville qui permet aux habitants d'Apt de chasser sur leurs terres; 3° du 4 février 1344, une réclamation des habitants d'Apt contre la défense, faite par le juge de cette ville, de nommer aux places municipales des clercs et des ecclésiastiques; 4° du mois de mars 1350, une autorisation donnée par le conseil de ville aux syndics d'Apt de prêter,

seigneuriaux que l'évêque possédait sur le faubourg de la Bouquerie et de ceux qu'il avait au consulat. Il est vrai que la manière dont s'exprime la reine annonce que c'était moins, de la part de l'évêque, un droit réel qu'une prétention, *prout ipse episcopus asserebat.* Apt retourna donc au comté de Provence, dont il partagea les destinées avant comme après sa réunion à la couronne de France (1481). Pendant un séjour que le roi René fit dans la ville d'Apt, en 1470, il affranchit ses habitants, à la sollicitation de Raymond d'Agoult, baron de Sault, qui cumulait les fonctions de conseiller et chambellan du roi avec celles de juge-bailli d'Apt, de toutes sortes de leides et péages en Provence, les remit en possession de nommer par leurs syndics le gouverneur du château de Saignon, privilége que la régente Marie de Blois avait limité au droit de présentation, et leur accorda un marché libre le mardi de chaque semaine, pendant la tenue duquel ses officiers ne pouvaient faire aucun emprisonnement pour dettes ou autres causes civiles. Ce marché, qui a pris aujourd'hui une certaine importance, fut transféré au samedi, en 1523, par René de Savoie, comte de Tende, à la requête des syndics. Les

au nom de la communauté, hommage-lige au souverain, saufs et réservés les priviléges, immunités et franchises de ladite ville; 5° une charte, à la date de 1353, de la reine Jeanne qui exempte les habitants de la chevauchée; 6° du 12 octobre 1399, hommage-lige prêté par les habitants d'Apt à Louis d'Anjou, comte de Provence et de Forcalquier, sauf les immunités, priviléges et libertés accordés à cette ville par Raymond Béranger, comte de Provence, et par les rois Charles I^er^, Charles II, Robert, la reine Jeanne et Louis I^er^. Tous ces actes sont sur parchemin. Cf. aussi les hommages prêtés par les syndics, en 1435, au roi René en la personne de la reine Elisabeth et, le 14 juillet 1480, au roi Charles III.

Aptésiens se distinguèrent par leur zèle dans la levée de boucliers qui eût lieu à l'effet de repousser le connétable de Bourbon, lorsque, soutenu par Charles-Quint, il essaya de rétablir le royaume de Provence à son profit. Pour les récompenser, René de Savoie, gouverneur de Provence, permit à leurs syndics, par lettres-patentes du 15 octobre 1525, de reprendre l'ancien titre de consuls, avec toutes les prérogatives attachées à cette dignité (1). Aussi la délivrance de François Ier, après la noble défaite de Pavie, fut-elle accueillie par eux avec enthousiasme. Sur le bruit de nouveaux armements de l'empereur, Claude de Scudéry, lieutenant du bailli et Bertrand Rambaud de Simiane, baron de Caseneuve, convoquèrent les gentilshommes du baillage possédant fiefs et leurs vassaux. Tous parurent en armes au jour fixé.

Cependant d'immenses abus s'étaient glissés dans l'administration de la justice en Provence. Une réforme était urgente. On crut y parvenir par l'établissement des *sénéchaussées*. Malgré ses réclamations, Apt ne put obtenir un de ces tribunaux ; mais son arrondissement conserva néanmoins le titre de baillage jusqu'à l'établissement des vigueries, en 1541. Cette dernière magistrature ne fut supprimée qu'en 1758. La viguerie d'Apt était composée de 44 communautés.

(1) En 1533, un service de poste ayant été organisé d'Avignon à Turin, un bureau fut placé à Apt. Voici quels étaient les premiers relais : Avignon, Caumont, une campagne appelée aujourd'hui la *poste*, Goult et Apt. — En 1535, le roi accorda encore à Apt quatre foires franches. — De 1536 date la coutume, à Apt, d'écrire en langue vulgaire les actes publics et les délibérations du conseil.

— Comme le Comtat, elle eut sa part de misères, de brigandages et de tueries, pendant la désastreuse époque des guerres de religion. Les troubles dans la ville furent tels que la grande tour qui devait servir en même temps d'horloge et de beffroi, ne pût être terminée qu'en 1570, bien que le prix-fait en eût été donné, en 1561, à Claude Romane, maçon de la ville.

Par sa fusion avec la Provence, Apt devait épouser les opinions qui partagèrent et ensanglantèrent la métropole. La viguerie eut aussi ses *carcistes* et ses *razats*. A maintes reprises, Apt dut de ne pas être pris et pillé au soin qu'on eût de compléter son système de défense, d'entretenir une bonne compagnie dans ses murs et des garnisons dans les forts de Saignon, de Buoux et de Reesalières. On pouvait aussi compter sur l'intrépidité et la fidélité de Pompée de Buoux, son gouverneur, un des premiers capitaines de l'époque.

Le dernier évènement remarquable pour la ville d'Apt fut la visite d'Anne d'Autriche, le 27 mars 1660. Son but était de faire ses dévotions à la sainte dont elle portait le nom, et à l'intercession de laquelle elle se croyait redevable de son fils Louis XIV, après une longue stérilité. La reine répandit ses largesses sur la chapelle de Ste-Anne alors en construction, et sur le couvent des Cordeliers qui renfermait les reliques de saint Elzéar et de sainte Delphine. A partir de ce moment, la viguerie d'Apt gravite obscurément dans le grand système de la monarchie française. Municipe romain, Apt périt sous les coups des Barbares; rap-

pelée au sentiment de l'existence par l'oppression de ses barons, elle fonde sa commune et elle a aussi son éclair de liberté. Bientôt elle se donne à un maître pour éviter le tiraillement de plusieurs, et, par cette loi fatale et commune de l'humanité, elle assiste au deuil prolongé de ses funérailles. C'est peu de voir tomber chaque jour une pierre de son antique splendeur monumentale; les familles qui faisaient son orgueil l'abandonnent. Elle voit même s'éteindre pour elle ce nom de Simiane, par lequel commence véritablement son histoire, cette maison *plus noble que lys n'est blanc et plus redoutable en guerre que donjon à triple face*! (1).

La première feuille du *Dictionnaire des Communes* étant déjà tirée quand a paru le recensement officiel de la population, il convient de remplacer le chiffre de la population des quatre premières communes par les chiffres suivants :

Althen-les-Paluds.	1260 habitants.
Ansouis	991
Apt	5778
Aubignan	1898

---

(1) Legrand, *Sépulchre de madame Sainte-Anne*.

COMMUNE D'APT.

Le grand tableau byzantin que nous signalons à la page 12, représentant saint Jean-Baptiste, doit montrer dans le fond la ville de Rhodes; car nous venons d'apprendre que ce tableau fut donné à l'église d'Apt vers le milieu du XVIe siècle, par le commandeur de Joucas, qui l'avait sans doute rapporté du Levant ou de Malte.

La même église renferme une curiosité musicale des plus rares : ce sont trois manuscrits, renfermant des graduels chiffrés en neumes, que M. Avy, de Cavaillon, estime être des VIIIe, IXe et Xe siècles. Ils sont peut-être destinés à faire faire un grand pas à la science.

COMMUNE D'ALTHEN-LES-PALUDS.

Nous avons plusieurs raisons de croire qu'Althen était Arménien plutôt que Persan; une preuve, entre autres, c'est qu'il était catholique.

***

COMMUNE D'AVIGNON.

A l'article *Avignon*, page 51, nous avons dit que le vice-légat, Alexandre Colonna, en 1665, pour se mettre à l'abri d'une nouvelle insurrection, fit entourer la porte d'entrée du palais d'une espèce de barbacane ou courtine percée de meurtrières et qu'il y employa les démolitions du couronnement de la tour du Trouillas. Nous apprenons, à l'instant même, que cet ouvrage disparaît sous le marteau des ouvriers et que de grands travaux de nivellement et d'élargissement vont redonner à l'ancien palais des papes son caractère grandiose qu'on n'avait pu entièrement lui enlever. On arrivera au noble édifice par un large escalier dans le style du temps et deux larges voies mettront en communication la Place de l'Horloge avec celle que domine, d'une manière splendide et pittoresque, l'ancienne résidence des souverains pontifes.

Le *Dictionnaire des Communes* n'est pas un ouvrage complet; un pareil travail dépasserait les forces d'un seul homme; mais tel quel, nous le livrons avec confiance à l'appréciation de nos compatriotes. Puisse-t-il servir de premier jalon à quelque jeune érudit pour y apporter toute la perfection dont nous le savons susceptible! Nous recevrons, pour notre part, avec la

plus vive gratitude, toutes les observations, notes et documents que l'on voudra bien nous faire ou nous communiquer. Nous avons surtout regretté de n'avoir pu entrer dans quelques détails sur l'époque communale de notre belle cité d'Avignon, ainsi que sur le régime administratif et essentiellement libéral du gouvernement papal. Mais, Dieu et les circonstances aidant, nous tâcherons de prendre un jour notre revanche.

Avignon, le 1er mai 1857.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE

ET BIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

ALTHEN-LES-PALUDS. — Cette commune, érigée par la loi du 4 juin 1845, est à 10 kilom. de Carpentras et compte une population de 1,252 âmes. Il y a des religieuses de la Conception. Son église a été érigée en succursale par ordonnance royale du 15 septembre 1846. — C'est un amas de maisons rurales distraites de la commune de Monteux, dont la richesse et l'accroissement proviennent de la grande réputation de ses garances, dont l'introduction dans le Comtat est due au persan Althen.

Cette plante était connue en France dans les temps les plus reculés. Il en est parlé dans une charte du roi Dagobert. Childebert III comptait la garance parmi ses revenus. Les colons des métairies impériales fournissaient aux manufactures de Charlemagne du lin et de la laine, du pastel et de la garance. Olivier de Serres, dans son *Théâtre de l'Agriculture*, traite de la culture de cette rubiacée. Toutefois, l'opinion générale était qu'il fallait renouveler la plante avec de la garance tirée des pays chauds; c'est ce que fit, sur une plus grande échelle, Jean Althen, né en Perse vers 1709, lequel, après une vie des plus

orageuses, fut envoyé en France par le marquis d'Antin, ambassadeur français près la Sublime-Porte. Débarqué à Marseille, il y épousa, le 15 décembre 1741, Marie Dhoulès, dont il dissipa la riche dot. A Versailles, il fut présenté à Louis XV, qui, ayant écouté ses projets, le décora d'une médaille et lui accorda une pension de 300 livres. Il fut chargé de cultiver la garance à la manufacture royale de St-Chamond, en Lyonnais, dirigée par J. C. Flachat. Renvoyé par suite du peu de succès de son entreprise, Althen vint à Avignon en 1756, où Madame de Clausonnette lui livra une de ses terres pour y faire des essais. Il fut aussi encouragé par le premier Consul d'Avignon, Joseph-François-Xavier de Seytres de Perussis, marquis de Caumont, qui lui confia une de ses terres. C'est donc en 1766, au domaine de Vasserot, terroir de Caumont, que fut établie la première garancière. La tradition qui veut qu'Althen ait apporté de l'Anatolie la première graine de garance, soit dans son bonnet, soit dans son bâton de voyage, doit être rangée parmi les fables. Althen, quoique marié à Marseille, avait oublié sa femme et sa fille, au point qu'il épousa à Avignon, en 1764, Marie Bourgeois, dont il eut une autre fille. Cet état de bigamie était, il faut le croire, une conséquence des mœurs persanes dont il était encore imbu, quoique catholique. Non content d'avoir dilapidé la riche dot de sa première femme, Althen conserva toute sa vie des habitudes de dissipation; il fut obligé de vendre ses droits et bénéfices futurs dans la société qu'il avait contractée. Il mourut à Caumont, le 17 novembre 1774, âgé de 65 ans, dans la maison dont il devait l'usufruit aux libéralités de M. de Caumont. Son corps fut enseveli dans le grand cimetière du lieu. Ses affaires furent définitivement réglées par une ordonnance du Vice-Légat Durini, rendue le 4 mars 1776. Il n'est pas mort, comme on le dit vulgairement, dans un affreux dénuement. L'inventaire de son mobilier, dressé le 15 décembre 1774 par Me Petit, notaire à Caumont, dénote une certaine aisance et des habitudes de comfortable. Althen ne fut pas un de ces apôtres obstinés d'une idée qui poursuivent leur but à travers les fatigues et les dangers de toutes sortes : ce fut un aven-

turier intelligent, exploitant diverses industries suivant les circonstances et cherchant à s'en faire un moyen pour arriver à la fortune. Il n'était rien moins que désintéressé et peut-être la peine de la corde qui l'attendait en France pour son crime de bigamie le fixait-elle irrévocablement dans le Comtat. Quoiqu'il en soit, il fut l'agent le plus actif et le plus direct de l'implantation de la garance dans les états d'Avignon et du Comtat. A ce titre, Avignon et le département de Vaucluse qui lui doivent une grande et notable partie de leur développement industriel, n'ont été que reconnaissants en lui élevant, sur la plate-forme du Rocher des Doms, une statue en bronze, pour laquelle les frères Brian ne paraissent pas s'être préoccupés des véritables traits du nomade persan.

Consulter, pour les détails, ***Notes sur Jean Althen, la culture et le commerce de la Garance***, par M. P. Achard, Avignon, sans date, et ***De Jean Althen et de l'introduction de la Garance dans le Comtat-Venaissin***, par J. T., secrétaire de la chambre de commerce, in-8°, Avignon, 1839.

ANSOUIS. (***Castrum de Ansoissis***). — Ce village, dans un terrain montagneux, à 8 kilom. N. O. de Pertuis, faisait autrefois partie de la Provence et de la viguerie d'Apt. Son principal commerce consiste en grains et en truffes qui sont excellentes. Sa population est de 984 habitants. Il y a des religieuses de St-François et une foire le 20 janvier. La ***Fontaine blanche***, au pied du Piccauveau, dans un chaînon du Lubéron, est bitumineuse. — La terre et seigneurie d'Ansouis a été possédée, sous le titre de baronie, par la maison de Sabran, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'au commencement du XVII^e^, où elle passa à Sextius d'Escalis, dont le fils la vendit à un Villeneuve. — Toutes sortes d'illustrations furent accumulées dans cette famille de Sabran. Après tant d'hommes de guerre, vint un bienheureux, un saint. Elzéar de Sabran naquit en 1285, dans le voisinage d'Ansouis, au château de Robians, ruiné depuis par Raymond de Turenne. Il était fils d'Ermengaud de Sabran, comte d'Ariano, baron d'Ansouis, de Cucuron, seigneur de Cadenet,

etc., etc., grand-justicier du royaume de Naples, et de Laudune d'Aube de Roquemartine, surnommée la ***bonne Comtesse***, à cause de sa charité. Il épousa, en 1299, Delphine de Signe, fille de Guillaume de Signe, seigneur de Puymichel, en Provence, et de Delphine de Barras ; et ces deux enfants, saintement précoces, préludèrent, le même jour, à une vie d'austérités, d'ascétisme et de virginité. Leur exemple et leurs bonnes œuvres furent une véritable bénédiction pour la contrée. Le royaume de Naples, où Elzéar fut appelé pour recueillir la succession de son père, l'apprécia également et le roi Robert lui confia l'éducation de son fils et la régence du royaume. Il mourut à Paris, en négociation, le 27 septembre 1325. Ses restes, rapportés en grande pompe, furent ensevelis dans l'église des Cordeliers d'Apt, où le cardinal Anglicus, son parent, lui fit élever, en 1373, un magnifique mausolée pyramidal, détruit en 1793. Elzéar fut canonisé par Urbain V, le 16 avril 1369 ; mais la bulle ne fut publiée que le 5 janvier 1371, sous Grégoire XI, dans l'église St-Didier, à Avignon. Après la mort de son époux, Delphine fit vœu de pauvreté perpétuelle, vendit tous ses châteaux dont elle distribua le produit aux pauvres et aux couvents et vécut dans la retraite ; elle poursuivit néanmoins la canonisation d'Elzéar et fut plus heureuse en cela que ne le furent à son égard le peuple d'Apt et la noblesse de Provence. Après sa mort, survenue à Apt, le 26 novembre 1360, à l'âge de 76 ans, des commissaires furent nommés pour instruire la procédure ; mais Urbain V mourut et les troubles qui suivirent empêchèrent de la poursuivre. Ainsi, Delphine n'a pas été canonisée par l'Église ; mais elle l'est par la juste vénération des peuples.

Ansouis est bâti en amphithéâtre, couronné par l'église et le château qui était sur de grandes proportions. L'église était sur la limite de l'enceinte fortifiée : aussi le mur extérieur, épais de deux mètres, est-il percé de meurtrières. La porte était surmontée d'un machicoulis ; elle est à plein cintre, avec un gros torse et des colonnettes à chapiteaux feuillagés. L'appareil est moyen et régulier. A l'intérieur, chaque côté est décoré de

trois arcades, flanquées de rétables modernes. Le transept est également décoré de petites arcades. La voûte et les arcades sont légèrement ogivales. Le clocher est à pignon avec quatre baies. Cette construction doit être du XIIIe siècle. Le château actuel s'élève sur les fondement de l'ancien. Une salle porte encore le nom de salle d'armes de St-Elzéar ; il y a des fresques représentant une chasse du XIVe ou XVe siècle. Le château a été acheté, il y a quelques années, par M. le duc de Sabran, pair de France.

Ansouis fut pris par la garnison calviniste de Ménerbes, au mois d'août 1574. En 1585, de Vins qui soutenait la Ligue en Provence, ayant échoué devant Pertuis, s'empara d'Ansouis, de La-Tour-d'Aigues, de Lamotte et de quelques autres places qu'il remit au comte de Sault.

APT. (*Apta Julia Vulgientium.*) — Chef-lieu du 4e arrondissement, sur le Caulon, à 57 kilom. d'Avignon, traversé par la route impériale no 100, avec une population de 5,770 habitants. Apt est situé sous le 43o 52' 29" de latitude et le 3o 3' 37" de longitude E. Une jolie ceinture de collines l'entoure de toutes parts, ne s'ouvrant que sur les deux points de la route impériale. Ces deux avenues sont fort agréables. Le Caulon baigne le côté nord, le long d'un joli quai, ombragé d'un cours de platanes, qui embrasse presque tout le circuit de la ville. L'air y est vif et sain. Apt est le centre d'une cinquantaine de communes qui encombrent ses marchés le samedi de chaque semaine. Son commerce est considérable. Ses blés se distinguent par leur finesse et leur beauté ; on les exporte en farine dans les départements voisins. Un autre commerce considérable est celui des truffes noires, que l'on expédie à Paris et dans le Nord. La fabrication des confitures s'y fait sur une très-grande échelle ; leur finesse et leur transparence les font préférer à toutes celles de Provence dans plusieurs États de l'Europe. Elles doivent cet avantage autant à l'habileté des fabricants qu'à la beauté des fruits, qui sont magnifiques dans les environs d'Apt. Le sol n'étant qu'une série de collines, les terres y sont soutenues par des murailles en pierres sèches qui s'élèvent en étages les unes au-dessus des autres. C'est dans

ces espèces d'amphithéâtres que croissent et mûrissent les fruits de toutes les saisons.

Si la tannerie n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était jadis, la chapellerie prend beaucoup d'extension, ainsi que la distillerie. Son terroir abonde en argiles recherchées pour la fabrication de la faïence, de la poterie, des moëllons et des tuiles. Il est arrosé par diverses sources, dont une entretient une fort jolie végétation dans le charmant vallon de Rocsalière.

Apt était, avant la Révolution, le siége d'un évêché suffragant d'Aix, d'une élection, et le chef-lieu d'une viguerie de 49 communautés. Dans l'organisation politique actuelle, il est siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. Il y a un bureau et un relai de poste, une brigade de gendarmerie à cheval, un hospice, un bureau de bienfaisance, un Mont-de-Piété (1674), une caisse d'épargne autorisée le 2 septembre 1836, deux imprimeries, un collége communal, des Frères de la Doctrine chrétienne et des religieuses de St-Charles. Il s'y tient quatre foires par an, les 2 janvier, 26 juillet, 26 septembre et 13 décembre.

Les portes et les remparts disparaissent pour faire place à des avenues plus commodes et à des promenades charmantes. La plus grande partie datait du XIVe siècle. En mémoire de César, ou plutôt de son épée, les armes de la ville étaient *de gueules, à une épée d'or dans son fourreau de sable posé en pal et entortillé de son baudrier de même*, avec cette divise : *Fœlicibus Apta triumphis*. Ce blason ne remonte qu'à 1404.

Des prétentions, plus qu'ambitieuses, ont voulu rattacher l'origine d'Apt au petit-fils de Japhet. Une série de rois celtes a été ridiculement imaginée d'après diverses dénominations topiques et deux écrivains n'ont pas balancé de s'appuyer sur ce document impossible. Le bon sens le plus ordinaire doit faire aujourd'hui justice du manuscrit introuvable d'*Uxellicus* et il faut plaindre Rémerville et l'abbé Boze d'avoir pris au sérieux les jongleries bibliographiques du prieur de Lioux. (1)

(1) Grossi, prieur de Lioux, mort en 1687, possédait, disait-il, un manuscrit intitulé *Annales urbanæ* qu'il attribuait à un Bassus Uxellicus.

Avant l'ère chrétienne, le territoire d'Apt était occupé par les *Vulgientes*, que les plus anciens géographes classent parmi les clients de la confédération vocontienne. Apt, dont le nom celtique était peut-être *Hath*, prit un véritable accroissement sous la domination romaine. C'était le passage des troupes qui allaient d'Italie en Espagne. Sous César, elle fut admise au droit latin, sans recevoir des colons dans ses murailles. Il est hors de doute que la ville s'étendait alors jusqu'au pied des collines et que le Caulon la traversait par deux branches, ainsi qu'on a pu s'en convaincre par les pilotis trouvés dans des fouilles faites du côté du midi. Le sol ancien est à deux et trois mètres plus bas que celui d'aujourd'hui. Il est jonché de débris antiques. On y a trouvé une foule d'urnes, d'amphores, de médailles, de fragments de mosaïque, d'inscriptions et de statues. Le morceau d'antiquité le plus considérable est un groupe, composé d'une femme, de sa jeune fille et de son mari, lequel fut porté à Paris en 1728; et placé dans les jardins de Versailles (1). Il y avait, dit-on, un

C'était l'histoire primitive des Celtes et particulièrement de la ville d'Apt. L'auteur, vivant dans le second siècle de notre ère, tenait toutes ces précieuses particularités de deux vieux druides de son temps. Quel dommage qu'un si rare échantillon de paléographie ait été dérobé dans le cabinet du savant prieur! Il est bon de savoir que Rémerville n'a écrit que sur la foi de de Grossi et Boze sur celle de Rémerville. Et voilà justement comme on écrivait l'histoire!

(1) Pour l'historique et la description, voir les planches du P. Montfaucon, Supplém. de l'*Antiquité expliquée*. En 1600, on trouva une statue de Minerve au quartier des Tourrettes. Une tour lui servait de casque. De la main droite elle tenait une patère; la gauche était appuyée sur un bouclier. On lisait sur le piédestal : *Minerva Julia Aucalonis Musæa*; et sur la base V. S. L. M. OPTATVS. FRONTONIS. F. — Le P. Sirmond, dans ses notes sur le livre de Sidoine Apollinaire, cite une inscription trouvée dans Apt, ainsi conçue :

D. M.
JVL. F. TERTVLIN.
FLAM. COL. APT.
L. VALERIVS. ATILIAN.
NEPOS.

On remarquera l'absence dutitre de Julia. On trouve des inscriptions d'Ap

hippodrôme et un amphithéâtre, sur l'emplacement duquel aurait été bâtie la cathédrale. Au nord, était une colline, comme à Vaison, avec un temple dédié à Mars (*Podium Martis*), dont on a fait *Piémars*. — Apt conserva son rang dans le nouveau partage des Gaules par Auguste; et quand Hadrien les subdivisa en dix-sept provinces, Apt fut encore la première cité de la troisième Viennoise sous la métropole d'Aix. Cela lui valut, quand la religion chrétienne fut celle de l'empire, que son évêque fut le premier suffragant de l'archevêque d'Aix. Les Barbares ne tardèrent pas de renverser les somptueux édifices élevés dans son sein. Les Lombards achevèrent l'œuvre des Alamans et des Wisigoths ; les Sarrazins et les Franks firent le reste.

On trouve un Milo Montanus, comte d'Apt, vers le milieu du IX^e^ siècle. Après lui, un comte Theutbertus, que l'on voit jouir d'une grande considération à la cour de Bozon I^er^ et de Louis Bozon, son fils. C'est le même sans doute que ce prince nomme, dans quelques chartes, *propinquus noster*; mais les comtes ou vicomtes d'Apt ne tardèrent pas à ne plus reconnaître la suzeraineté, d'abord des comtes de Provence, plus tard, des comtes de Forcalquier. Aimant mieux relever des empereurs, trop éloignés pour être redoutables, ils assirent leur autorité dans la ville qui sortait enfin de ses ruines; mais là ils rencontrèrent une puissance rivale, celle des évêques, maîtres et seigneurs de toute la partie basse, au couchant. La ville se trouva ainsi partagée en deux juridictions, comme partout ailleurs, celle de

au recueil de Gruter, p. 323, n° 6. — Nous ne transcrirons par la fameuse inscription trouvée, en 1604, en creusant un puits sur la place de l'Évêché, et qu'on a voulu donner comme celle du tombeau du cheval Borysthène. Rien ne dit que l'empereur Hadrien perdit son cheval à Apt. Dion Cassius se borne à dire : *Cui mortuo sepulchrum fecit, columnam erexit et epigramma inscripsit*. Le prétendu tombeau était-il une représentation du véritable monument, élevé par la courtisannerie de quelque employé impérial ? Quant à l'inscription envoyée à Peiresc par Grossi, il est permis de mettre en doute son authenticité, même en faisant abstraction de son style barbare. Celui qui a pu inventer le manuscrit d'Uxellicus et les annales d'Apt à partir de Japhet pouvait bien s'amuser du monde savant avec le tombeau du cheval Borysthène.

l'évêque et celle des comtes qui cumulaient tous les droits régaliens. L'évêque finira par leur céder ses droits sur la *Bouquerie*, en se réservant néanmoins l'hommage ; de là naîtront un jour de longues et fâcheuses collisions.

La probabilité historique commence à Humbert, comte ou vicomte d'Apt, vers 1006, lequel se rattache à Hugues, ce comte d'Arles qui échangea la couronne de Provence pour celle d'Italie, en 930. Le comté d'Apt, comme celui d'Orange, n'était dans le principe qu'un fief mouvant du comté de Provence. A partir du XIe siècle, nous le voyons se perpétuer entre les mains des d'Agoult et des Simiane, descendants de Humbert. Pour ses transformations politiques, nous renvoyons à la partie de l'introduction relative à l'histoire de la *Viguerie d'Apt*.

L'église cathédrale d'Apt, sous l'invocation de Ste-Anne, offre le rare phénomène de trois styles accouplés. Qu'elle soit sur l'emplacement de l'église primitive, cela est hors de doute. Ce qui le prouve, c'est la crypte inférieure, corridor assez étroit, recouvert de dalles plates, dont quelques-unes ont appartenu à un grand ouvrage ornementé. Rien de positif sur cette fondation primitive. La destruction date des Lombards, en 574, ou des Sarrazins, deux siècles après. Elle ne tarda pas à sortir de ses ruines : car, en 991, Guillaume Ier, comte de Provence, approuva l'établissement de douze chanoines dans l'église d'Apt. Cependant, vers 1056, l'évêque Eliphant ou Alphant fit rebâtir l'église à ses frais, en l'augmentant d'une partie du sol que lui concédèrent ses frères Guillaume et Rostang d'Agoult, seigneurs de la ville d'Apt. Il paraît, du reste, que l'édifice n'avait alors que deux nefs. Le seul ornement, encore visible, est une corniche travaillée avec un faux air d'antiquité, que l'on peut suivre en certaines parties de collatéral de droite. Celui-ci est cintré, d'arêtes sans nervures et ses piliers sont des carrés massifs sans colonnes engagées. — Dans les premières années du XIVe siècle, l'évêque Hugues de Bot sentit le besoin de mettre son église en rapport avec la population ; il ajouta la nef qui regarde le nord. Il le fit à ses frais ; et les armoiries de cette noble famille qui donna successivement trois évêques, resplendissaient

à chaque entrecroisement des arcs et aux retombées des voûtes. La délicatesse et la légèreté du style ogival contrastèrent avec la sévère et lourde masse romane. Enfin, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, la grande nef centrale fut exhaussée à peu près du quart de sa hauteur et dépassa ainsi le collatéral de l'évêque Hugues, comme celui-ci avait dépassé le collatéral de l'évêque Alphant. En 1709, le chœur fut placé derrière le maître-autel; il était auparavant au fond de la nef, en forme de tribune. C'est là qu'on avait publié, en 1365, les canons du concile d'Apt. Au-dessous du sanctuaire et correspondant à l'abside de la nef centrale, est une crypte dont la construction est contemporaine de l'église romane. Elle figure un chœur entouré de bas-côtés. Au centre de l'hémicycle intérieur est un autel sur lequel la tradition veut que Saint Auspice, un des premiers évêques d'Apt, ait dit la messe. C'est une large dalle, surmontant un bloc antique qui porte cette inscription :

T. CAMMVLIO.	*Tito Cammulio,*
T. FIL. VOLT. AEMI.	*Titi Filio, Voltinia (tribu), Æmi-*
LIANO. FLAMINI.	*liano, flamini,*
IIIIVIRO. COL. JVL. APT.	*Quartumviro coloniæ Juliæ Aptæ,*
ORDO. A. . . NSIVM.	*Ordo Aptensium*
. . . . . TA	*Ob ejus merita;*
. . . HONORE. CON	*Qui honore con-*
. . . . . IMPENDIVM	*-tentus impendium*
R. MI. . .	*Remisit.*

Ce qui signifie que la curie d'Apt ayant résolu d'élever un monument au flamine Cammulius, quartumvir de la colonie à cause de ses services, ce magistrat, content de l'avoir mérité, ne voulut pas qu'on en fît la dépense. On trouve plusieurs exemples d'une pareille remise (Gruter, 412, 1). — A l'entrée de la même crypte, est un véritable cippe, avec cette inscription :

C. ALLIO. C. FIL.	*C. Allio, Caïi filio,*
VOLT. CELERI.	*Voltinia (tribu), celeri,*
IIIIVIR. FLAM.	*Quartumviro, flamini,*
AVGVR. COL. I.	*Auguri, coloniæ Juliæ*
APT. EX. V. DEC.	*Aptæ, ex vicanorum decreto,*
VORDENSES	*Vordenses (de Gordes)*
PA. . . . . I.	*Pagani*
P. . . . . O.	*Patrono.* (1)

Sur le côté droit du cippe est le bonnet sacerdotal, surmonté de l'*apex* qui, selon Servius, était une verge couverte de laine; sur le gauche, sont le *lituus* et le préféricule.

Sur le revers des piliers carrés qui supportent la voûte d'arêtes de la crypte, sont gravés ces trois mots : AHNC CRIPTAM SCAM (*hanc criptam sanctam*), commencement d'une phrase laissée inachevée par les ouvriers du XI^e^ siècle. Le mur circulaire des bas-côtés se divise en sept niches, formées par autant d'arcades engagées. Celle du milieu correspond à une espèce de soupirail fermé : les six autres renferment tout autant de petits coffres en pierres, dont le couvercle a une double pente. Leur unique décoration consiste en deux petits arcs à plein cintre inscrits dans une ogive. Leur forme exiguë prouve qu'ils n'étaient destinés qu'à recevoir des reliques. Du reste, ils sont bien postérieurs à la crypte. — Au-dessous de celle-ci, on descend dans une seconde, ou plutôt dans un étroit couloir de 1 m 10 de hauteur sur 1 m. de largeur, seul débris peut-être de l'église primitive. Une ouverture carrée, fermée par une grille à petites mailles dévorée par la rouille, indique le tombeau de Ste-Anne, ou plutôt l'endroit où furent conservées ses reliques, avant qu'elles ne fussent placées dans une des chapelles de l'église. Le plafond de ce corridor enfumé est formé par les larges dalles

(1) Spon, au lieu de *ex vicanorum decreto*, donne *ex quinque decuriis* Cette version est moins régulière. On voit par ces deux inscriptions des premiers siècles, que le nom de la tribu précédait le surnom. On mit le nom de la tribu, depuis que les Urbaines, remplies d'affranchis ou de gens sans patrimoine, furent devenues moins honorables que les rustiques.

qui servent de pavé à la crypte supérieure. Il est facile de voir qu'elles proviennent de quelque monument romain.

La visite d'Anne d'Autriche qui vint, le 27 mars 1660, honorer les reliques de sa patrone, (1) valut à l'église d'Apt de grandes largesses. La chapelle de gauche, en entrant, s'éleva bientôt avec sa coupole, sur les dessins de Mansard. Là, sont toutes les reliques aptésiennes : celles de Saint Auspice, de Saint Castor, de Saint Martian, de Saint Elzéar, de Sainte Delphine, ainsi que le bréviaire de la dame de Signe. Vis-à-vis le tombeau des Sabran, est l'ancien maître-autel, en marbre lamellaire des Pyrénées, dont les figurines ont disparu. Cette chapelle est fort riche. — Dans le mur extérieur de l'église, du côté de la tour, terminée en 1570 pour servir d'horloge et de belvedère sont encastrés quelques tombeaux à ogives trilobées : on croit qu'ils ont appartenu à l'ancienne maison de Simiane. — Sur un des piliers, près la porte d'entrée, est un tableau à fond d'or, de l'école bizantine, représentant Saint Jean-Baptiste, revêtu du grand manteau de l'Ordre de St-Jean-de-Jérusalem. A ses pieds et à genoux, est sans doute le donataire, armé de toutes pièces. Derrière le Saint, on voit des fortifications et une ville ; à sa droite une hache d'armes est suspendue à un arbre. Les coins supérieurs de ce tableau curieux sont remplis par des écussons, dont celui de droite porte *d'azur, semé de France à la bande de gueules* ; ce qui constituerait une erreur blasonique. Le même blason, avec une différence dans le *chef*, se trouve, plus en grand, au bas du tableau et surmonte un cartouche renfermant, en caractères grecs, le mot *Spaletharo*. — L'église d'Apt possède encore, parmi ses raretés, une châsse émaillée du XI^e^ siècle et un autel-table primitif, dont on fit, plus tard, un autel-tombeau par l'addition de parois latérales. Il a 2 m 45 de longueur sur 0 m 96 de largeur et 0 m 09 d'épais-

(1) Venait-elle la remercier d'avoir fait cesser sa longue stérilité ? Une tradition vulgaire aujourd'hui, parmi les bonnes femmes de la campagne qui désirent une progéniture, est d'aller *remuer le berceau de Sainte Anne*. (*Bouléga lou brès de Sant' Anna d'A*).

seur, avec trois moulures. C'est le plus considérable des quatre que l'on rencontre dans le département, et, en France, il n'y a peut-être que le diocèse d'Avignon qui puisse se glorifier de ces tables eucharistiques des premiers siècles.

Il y avait, à Apt, deux abbayes de religieuses et plusieurs couvents des deux sexes. L'abbaye des chanoinesses de Ste-Catherine, sous la règle de St-Augustin, fut fondée, en 1299, par l'évêque Raymond de Bot, comme on peut s'en convaincre par l'inscription tracée sur une pierre de 1 m 38 sur 0 m 33 de hauteur, dans le vestibule de l'Hôtel-Dieu. Le nombre de 52 filles ne pouvait être augmenté sous peine d'excommunication. L'abbaye fut supprimée en 1748 et ses biens partagés entre les couvents de la Visitation et de Ste-Ursule. La maison fut donnée à l'hôpital de St-Castor. — L'abbaye de Ste-Croix, ordre de Cîteaux, fondée par une dame de la maison de Simiane au terroir de Roussillon, en 1234, ruinée par les Tuschins en 1361, fut rebâtie dans la ville par le cardinal Anglicus de Grimoard, en 1372. Le pape Eugène IV y réunit, en 1435, l'abbaye de Mollegès, au diocèse d'Arles; elle s'augmenta, en 1760, de celle de Notre-Dame-du-Puy d'Orange, supprimée par l'avant-dernier évêque de cette ville. Les abbayes de St-Pierre-de-Tourrettes et de St-Martin ont peut-être existé jusqu'aux VIII^e^ ou IX^e^ siècles, si ce n'étaient pas seulement des domaines dépendants des abbayes de Lérins ou de St-Victor qui en confiaient la garde à quelques religieux. C'étaient de simples prieurés au siècle dernier. — Les Cordeliers s'établirent à Apt vers 1220; les Carmes en 1296; les Capucins en 1612; les Récollets en 1634; les Frères des Écoles chrétiennes en 1738; les filles de la Visitation en 1631 et les Ursulines en 1636. La confrérie des Pénitents Blancs fut établie en 1527; celle des Noirs en 1554; celle des Bleus en 1601 et celle des Gris en 1750. Un Séminaire, dirigé par les Jésuites, fut établi en 1706.

Il y a encore deux chapelles rurales où l'on se rend en procession une fois dans l'année, Notre-Dame-de-la-Garde et St-Martian. St-Michel est une campagne et Notre-Dame-de-Clermont une écurie. On prétend que celle-ci fut consacrée, en 1096, par

le pape Urbain II, quand il vint en France prêcher la Croisade. On voit encore sur la porte une main qui semble donner la bénédiction. Notre-Dame-de-la-Garde fut bâtie, en 1721, en souvenir de la bénédiction du St-Sacrement que l'évêque de Foresta donna de cette place à la ville et à la suite de laquelle les ravages de la peste commencèrent à cesser. On attribue à l'évêque les distiques suivants placés sur la porte de la chapelle :

Irruat in Cererem picei inclementia cæli :
Mortales Erebi cædat et ira flagris ;
Sub tantâ custode, tibi nihil, Apta, timendum,
Nomine quæ solo noxia fata fugat.

Sur le versant occidental de Rocsalière, sont les restes de la vieille chapelle romane de St-Vincent, assis sur un quartier de rocher qui surplombe. L'abside en demi-appareil est pentagone à l'extérieur et semi-circulaire en dedans. L'arcature est formée par une triple archivolte en retraite sans nervures. Cette construction date au moins du X^e^ ou XI^e^ siècle.

L'hôtel de la sous-préfecture était l'ancien évêché dont la première pierre fut posée le 22 juin 1754. Il fut construit des matériaux de l'ancienne église de St-Etienne que les Templiers avaient possédée jusqu'à la suppression de leur Ordre. Comme elle était très-ancienne, les évêques n'avaient plus été tenus de l'entretenir. — L'Hôpital, au quartier de St-Lazare, était sans doute sur l'emplacement où les lépreux étaient reçus, au XI^e^ siècle. C'était un prieuré dépendant des Chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem. L'hôpital St-Castor, dont la fondation remonte au-delà du XIV^e^ siècle, fut établi dans une maison que pourvut, à ses frais, de toutes les choses nécessaires, Guillaume Hortulano, prévôt du chapitre, en 1389. Cette maison était celle de l'ancien hôtel de ville qui y fut établi en 1659, en même temps que l'hôpital était transféré ailleurs. L'hospice de la charité, pour l'entretien des indigents, date de 1690. Pierre Geoffroi, chanoine de la cathédrale et prieur de Villars, en est le principal fondateur. L'église est entourée de tribunes, avec une sainte famille au maître-autel, autre chef-d'œuvre de Delpech.

Apt est la patrie de Joseph Aude, né le 10 septembre 1755 et mort à Montmartre, près Paris, le 5 octobre 1841. Il fut secrétaire de Buffon dont il publia la vie en 1788 ; il est auteur de 47 pièces de théâtre, des *Cadet Roussel*, entre autres ;

De Jean-Jacques Boze, né le 4 mars 1760, mort le 22 juin 1840, auteur d'une *Histoire d'Apt*, 1813, de l'*Histoire de l'église d'Apt*, 1820, de l'*Histoire de Saint Elzéar et de Sainte Delphine, suivie de leur éloge*, 1821, et de quelques poésies ;

De François Carrière, cordelier, prédicateur du roi, mort vers 1666, lequel a publié divers ouvrages sur des matières ecclésiastiques ;

Du peintre Delpech qui, pendant le dernier siècle, orna le chœur de l'église d'Apt de ces grands tableaux qui se distinguent par la grâce et la composition ;

De Marc-Antoine Grossy, 1604—1687, prieur de Lioux, docteur en théologie, un des hommes les plus érudits de son temps et qu'on accuse, avec raison, d'avoir inventé l'histoire de sa patrie ;

De Joseph-François de Remerville, sieur de St-Quentin, né vers 1650 et mort le 4 juillet 1730, surnommé l'*Hérodote aptésien*, ou le *Père de l'Histoire d'Apt*, dont quelques manuscrits précieux sont à la bibliothèque de Carpentras ;

Du fameux procureur général Ripert de Monclar, né le 1er octobre 1711 et mort à son château de Bourgane, près St-Saturnin-lez-Apt, le 22 février 1773 ;

De l'abbé Joseph-Jean Rive, né le 19 mai 1730 et mort à Marseille le 20 octobre 1791 ; il jouit d'une réputation européenne comme bibliographe.

Et de Joseph-Elzéar-Noël Sollier, né le 25 décembre 1810, élève de David (d'Angers), qui a obtenu la deuxième médaille à l'école des beaux-arts en 1839 et s'est fait remarquer par ses statuettes de la *Esméralda*, de *Daidha* et de *Fanny Essler*, qui ont eu les honneurs du bronze.

AUBIGNAN. (*Albiniacum ; Castrum de Albanhano.*) — Joli bourg, situé sur le Brégoux, dans une contrée fertile, à

5 kil. N. O. de Carpentras, sur le chemin de grande communication n° 7. Les abords sont agréables et bien plantés d'oliviers. L'huile y est d'une qualité supérieure. La partie du midi offre des prairies et de belles terres labourables. On y récoltait jadis beaucoup de safran ; mais cette culture a cédé devant celle de la garance et du mûrier. Il y a 1,863 habitants, des Frères de la doctrine chrétienne et des religieuses de la Conception.

Le P. Eusèbe Didier, dans son *Panégyrique de St-Agricol*, se demande si Aubignan, en latin *Albinianum*, n'aurait pas été, dans le principe, une terre possédée par la famille romaine des Albins. Il est probable qu'une pareille position dut tenter de bonne heure les conquérants ; ce qui parait positif, c'est que l'ancien Aubignan était bâti sur le versant occidental de la colline où est placé le nouveau. On y a trouvé des médailles impériales et on voit encore un mur à petit appareil régulier et d'autres substructions qui se prolongent dans la terre. On trouve encore fréquemment des ossements humains, enfermés dans des tombeaux en briques. De ce côté, on a encastré dans la partie inférieure des remparts, construits au XIV^e^ siècle, un assez grande quantité de pierres tumulaires antiques, pareilles à celles du cimetière de Mazan. — En 1588, Aubignan fut rançonné par Lesdiguières, après avoir été canonné tout un jour. Au moment où l'on traitait, un coup d'arquebuse tua Véronne, gentilhomme fort considéré parmi les protestants. Lesdiguières irrité voulait venger cette mort par celle de tous les habitants ; mais on eut le bonheur de lui faire comprendre que le coup était parti par mégarde. — La terre et seigneurie d'Aubignan, possédée par la famille Pazzi d'Avignon, qui descendait des illustres Pazzi de Florence, fut érigée en marquisat par bulle du pape Alexandre VII, du 24 septembre 1667, en faveur de Claude de Panisse, seigneur de Loriol, dont la famille était entrée par alliance dans celle des Pazzi. Comme celui-ci mourut sans enfants, le marquisat passa à son neveu Paul-Dominique des Seguins qui prit le nom et les armes des Pazzi. — L'église, sous le vocable de St-Victor, fut consacrée, vers l'an 1090, par Guillaume I^er^, évêque d'Orange, lequel accompagna le comte

Rambaud à la première croisade et fut tué d'une flèche empoisonnée, au siége de Marra, en 1098. Cette église s'écroula et fut remplacée, en 1732, par un de ces monuments modernes qui combinent la disposition romane avec l'ornementation de la Renaissance. Le prévôt de l'église d'Orange, en sa qualité de prieur d'Aubignan, était tenu, deux fois par an, à donner à dîner aux chefs de famille ; c'est ce qui explique sans doute l'immense cheminée, en anse à panier, que l'on voit dans la cave actuelle du presbytère. Ce prieur proposa d'appliquer la somme destinée aux dîners aux réparations urgentes de l'église. Mais l'offre fut refusée et l'on eut bientôt à regretter la perte du vieux monument. Un pan du mur primitif a été conservé dans la cour du presbytère. La seule chose remarquable dans cette église est un beau tableau représentant Saint Jean-Baptiste et la Vierge invoquant les cinq plaies de Notre-Seigneur. Il fut donné, en 1640, par l'auteur, Nicolas Mignard, à la chapelle des Cinq-Plaies qui existait alors aux portes d'Aubignan. — Au levant, était un couvent de Minimes, dans une fort jolie position ; c'est aujourd'hui une propriété particulière, ainsi que la chapelle de St-Pierre qui a presque disparu dans une ferme. Celle-ci est sur la route même. Un peu plus haut, sur la route de Caromb, est celle de St-Sixte, fort jolie construction romane du XII^e^ siècle.

Aubignan est la patrie de l'abbé Arnaud, né le 27 juillet 1721 et mort le 2 décembre 1785, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses œuvres sont fort considérables.

AUREL. (*Aurellus*). — Ce bourg, compris dans le comté et la vallée de Sault, gardait l'entrée septentrionale de la vallée. Son territoire, rendu plus froid et plus maigre depuis le déboisement, est fort sujet à la grêle ; il ne produit qu'un peu de blé, des amandes, des noix et des pommes de terre. C'est un pays fort pauvre, à 5 kil. N. de Sault, comptant 646 habitants, avec une foire le 18 octobre. — Il y a deux hameaux, Ventouret et le St-Esprit, ayant chacun leur chapelle. Celle de St-Roch est

détruite, ainsi que celle de St-Pierre, sur le côteau de ce nom. Le prieuré de St-Pierre était aux Bénédictins, qui ont dû être les premiers pionniers de la civilisation dans ce pays. — En 1576, de Vins, neveu du comte de Carces, précédant son oncle au siége de Ménerbes, se joignit au comte de Sault et prit Aurel et quelques autres postes, au moyen desquels les Ménerbiens se mettaient en communication avec Génève. — Au point culminant du village, dont les rues sont des sentiers tortueux, la plupart taillés dans le roc, était le château, ou plutôt la ferme, destinée à recevoir les revenus seigneuriaux des comtes de Sault. L'église contigüe a deux nefs : celle de gauche est à voute d'arètes avec nervures; celle de droite est en berceau sans aucune moulure. Elle paraît de l'époque de transition. L'ancienne église était au bas du côteau; elle fut abandonnée quand les habitants prirent le parti de s'agglomérer. On y va, tous les ans, en procession, quoiqu'elle soit détruite. — Il y a, à Aurel, une confrérie de pénitents, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Suffrages. Ils portent l'habit blanc avec rochet et cordon noir et sont de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem. Une pareille confrérie existe à Aubignan. Ce sont les seules en France, à ce qu'on dit. Un habitant du pays apporta de Rome, il y a un siècle environ, les bulles de cette institution, avec les reliques de Ste-Aurèle.

AURIBEAU. (*C. de Auribello*). — Ce village, compris jadis dans la viguerie d'Apt, est bâti sur le versant septentrional du Lubéron, à 10 kil. S. E. d'Apt. La montagne et les bois occupent la plus grande partie de son territoire, dont la population n'est que de 119 habitants. Le mamelon d'Auribeau est un des plus élevés de la chaîne du Lubéron; il a servi pour la triangulation de la carte de France. Les Romains ont séjourné sur ce point; on y trouve journellement des médailles romaines et phocéennes, des instruments antiques en fer et en cuivre. — L'église de Ste-Croix d'Auribeau était une dépendance de l'abbaye de Montmajour, d'Arles.

AVIGNON. (*Aouenion*, *Avenio Cavarum*, *Avinio*). — Cette belle et grande ville, sur la rive gauche du Rhône et sur la route impériale n° 7, se trouve à 73 myriam. de Paris, 27 de Lyon, 15 de Valence, 12 de Marseille et sous le 2° 28' 15" de longitude E. et sous le 43° 57' 8" de latitude N. Sa population est de 37,077 habitants, y compris la population du bourg-annexe de Morière et celle de la Barthelasse.

Avignon est dans une heureuse position, au bord d'un fleuve majestueux, au milieu d'une campagne riante et fertile. Les routes du Languedoc et des Alpes, qui viennent se croiser dans son sein avec la grande artère ferrée du Nord au Midi, y font affluer une masse de voyageurs augmentée par les arrivages des bâteaux à vapeur. Il s'y fait un commerce considérable, surtout en garance et en soieries. Tout le monde connaît les *florences* d'Avignon. Le commerce de la librairie, quoique encore considérable, a déchu depuis sa réunion à la France et les nouvelles lois sur la propriété littéraire. La contrefaçon était une des principales branches de cette industrie. On comptait plus de vingt imprimeries en exercice. Aujourd'hui, la plus grande partie des livres sortant des presses avignonaises consiste en réimpression de livres classiques et religieux, sauf les productions locales. La typographie y est à la hauteur de l'art moderne. Il y a aussi plusieurs fabriques d'indiennes et de mouchoirs imprimés, des teintureries et des tanneries, deux brasseries, des fabriques de pâtes, des ateliers de machines mécaniques, des fonderies et des corderies. Il y a aussi quatre foires par an, les 24 février, 6 mai, 14 septembre et 30 novembre, une bourse le mercredi et le samedi, plus un marché tous les jours, sur la place Pie et ses abords. On attend avec impatience un grand marché couvert dans l'ancien local de St-Jean.

Avignon, après avoir été la résidence de souverains et de la papauté, est aujourd'hui le chef-lieu du département de Vaucluse, de la 1re subdivision de la 8e division militaire, le siége de la préfecture, d'un archevêché, ayant pour suffragants les évêchés de Nîmes, Valence, Viviers et Montpellier, d'un tribunal de première instance, d'une chambre et d'un tribunal de

commerce et d'une inspection d'académie. Il y a un lycée, plusieurs pensionnats des deux sexes, deux seminaires, un riche musée, un jardin botanique, une école normale primaire, une belle salle de spectacle due à l'architecte Feuchère, une direction de poste, et trois brigades de gendarmerie et une succursale de la banque de France.

« L'aspect général d'Avignon, dit avec beaucoup de raison M. Mérimée, est celui d'une place de guerre. Le style de tous les grands édifices est militaire, et ses palais comme ses églises semblent autant de forteresses. Des créneaux, des mâchicoulis couronnent les clochers; enfin, tout annonce des habitudes de révolte et de guerres civiles. » Il faut ajouter que sa ceinture de murs, flanquée de trente-neuf tours, ses nombreux clochers coniques, sa grande tour du beffroi aux clochetons et aux découpures moresques, la masse gigantesque de son palais papal, le porche sévère et grâcieux de sa métropole; enfin, tout ce large entassement d'édifices qui viennent se baigner dans les flots du Rhône, forme, pour le voyageur qui descend la route de Nîmes, un spectacle des plus imposants. Une fois arrivé sur la plate-forme du rocher qui s'élève presque au centre de la ville, à travers les massifs de verdure qui renouvellent les jardins suspendus de Babylone, quelle admirable perspective se développe devant lui! Quel panorama sublime! Des paysages rustiques, gais ou sévères passent tour-à-tour devant ses yeux comme les décorations fantastiques d'un théâtre immense. Les départements de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône sont étalés sous son rayon visuel. Au midi, ce sont les crêtes dentelées des sauvages Alpines, avec les deux grandes tourelles de Château-Renard, au-delà du ruban argenté de la Durance; au nord, le Rhône semble se jouer autour de la corbeille de verdure formée par l'île de la Barthelasse, après avoir délaissé le manoir croulant de Châteauneuf-du-Pape, qui pointe à l'horizon. Au couchant, c'est le Languedoc avec son délicieux paysage de Villeneuve, accroupie dans sa *vallée de bénédiction*, sous la garde de son antique Chartreuse et d'une belle tour de Philippe-le-Bel; au levant, enfin, les

riches et luxuriantes plaines, légèrement accidentées, qui courent jusqu'aux pieds de Vaucluse et du Ventoux, ce géant de la contrée, au front couronné de neiges. Et puis, sur tout cela, un beau soleil méridional, embrasant de ses chauds reflets le fuyant sinueux du Rhône et imprimant aux pierres des monuments cette riche teinte d'un jaune orangé qui tranche si harmonieusement avec l'azur presque toujours serein du ciel. (1)

Une position aussi heureuse dut inévitablement fixer l'attention de tous les peuples qui séjournèrent ou qui passèrent dans cette partie des Gaules. Aussi, tous y ont laissé quelques empreintes de leurs pas. Les Cavares appartenaient à la grande famille des Galls, race, pour ainsi dire, autochthone, et qui, dans leur propre langue, s'appelaient Celtes, au dire de César (*ceilt* et *ceiltacht*, habitants des forêts). On les compte néanmoins, ainsi que leurs clients, les *Segalauni* (Valence) et les *Tricastrini* (St-Paul-Trois-Châteaux), parmi les nations liguriennes chassées d'Espagne par une invasion celtique, quinze ou seize siècles avant notre ère, et refoulées par les Galls dans le voisinage de la Méditerranée (2). Par leur position, leurs nombreuses relations politiques et commerciales et leurs constants liens de fédération, ils avaient perdu leur filiation celtique, presque abdiqué leur propre nationalité. Pour nos an-

(1) Le fameux P. Kircher a connu par expérience et célébré avec effusion de cœur, dans son ouvrage intitulé *Primiciæ Gnomonicæ*, imprimé à Avignon, en 1633, les avantages que l'astronomie pouvait trouver dans cette ville. Dans son observatoire du collége des Jésuites, on voit encore des projections uranographiques tracées par lui dans cette partie du palais Brancas.

(2) Nicbuhr confirme que les Celtes refoulèrent vivement les Liguriens sur la côte et vers Avignon, dit-il, ils habitèrent en maîtres au milieu d'eux, ainsi que l'indique le nom de *Celto-Ligyens*. *Hist. rom.* I p. 332, trad. de Golbery.— Mais il propose de lire Ἀουϊσιανοσ, au lieu de Ἀουεπιανοσ, bien gratuitement, je pense ; car si Strabon n'a pas voulu indiquer Avignon, ce qui est probable, il a pu avoir dans la pensée la chaîne du Lubéron, l'antique *Luerio*.

cêtres, l'industrie fut la lyre d'Orphée. A la voix d'industrieux étrangers venus de l'Orient, sous la conduite d'un chef inconnu, d'un Hercule (1), la vie sauvage est abandonnée. Les Cavares (2) ont pris l'habitude de camper sur les bords du fleuve : ils sont plus à portée de faire des échanges avec les barques qui le remontent ou qui le descendent. Bientôt d'autres étrangers succèdent aux navigateurs phéniciens et rhodiens. Ceux-ci s'annoncent comme des voisins, comme des frères. Leurs pères, partis de Phocée, ville d'Ionie, sont venus, vers 600, aborder le territoire des Ségobriges, où ils ont fondé Massalie (Marseille). L'empire de la mer est à eux. Leurs nefs se sont hardiment aventurées dans le Rhône (3), et ils viennent offrir, en échange des produits gallois, les produits de leur riche industrie, leur civilisation et leur mélodieux langage. Les Cavares ont tout accepté. Instruits par leurs nouveaux hôtes, ils ont appris à entourer leurs burgs de murailles et à demander au sol tout ce qu'il peut produire. C'est donc à cette époque, vers le VI^e^ ou le V^e^ siècle avant notre ère, qu'il faut, selon toutes les probabilités, assigner la fondation d'Avignon.

Le premier point occupé, l'*oppidum*, fut le rocher, ce qu'on nomme aujourd'hui la *Roche des Doms*, qu'un talus abrupt et les eaux du Rhône protégeaient de tous côtés. Son étymologie découle forcément des racines celtiques que nous venons de citer et auxquelles les Phocéens donnèrent une désinence, selon le génie de la langue grecque. Il ne peut plus être sérieusement question de toutes ces étymologies, comme

(1) *Harokel*, mot phénicien qui signifie négociant, voyageur. C'est là l'origine de la fameuse fable d'Hercule.

(2) *Cat*, grand et *bar* ou *var*, lance. Bullet, *Mém. sur la langue celtique*, II, p. 812. Besançon, 1754.

(3) *Rhod-an*, eau rapide, le Rhône ; *Sohn-an*, eau tranquille, la Saône. *An*, *aven*, eau rivière. Bullet, *Loc. cit.*, p. 102 et 104. *Abhain* (gaélic), *Avon* (Kymr.)

Ave Io, *a vinêis*, et autres mauvaises plaisanteries tirées du latin dont on n'avait pas le moindre soupçon.

Les huttes et les palissades en pieux des Cavares firent bientôt place aux habitations et aux remparts de pierre dont les Massaliotes leurs apprirent à s'entourer. Grâce à ces industrieux voisins, dont ils devinrent les alliés et qu'ils secondèrent dans leurs relations commerciales, les Cavares virent prospérer leurs établissements. Une partie des richesses de Massalie refluait dans ses comptoirs, surtout dans Avignon et dans Cavaillon, qui occupaient un des premiers rangs. Par les utriculaires de ces deux villes, leurs produits remontaient jusqu'aux Alpes et dans la partie septentrionale des Gaules. Voilà pourquoi Etienne de Byzance, d'après Artémidore, qui écrivait 110 ans avant J. C., les appelle des colonies ou plutôt des *villes de Massalie*. Ceci explique leur attachement constant pour leurs bienfaiteurs, et, par suite, pour les Romains, dont les Massaliotes étaient les alliés et les amis fidèles.

La ville s'agrandissait, quand les Romains y font pénétrer avec leurs légions, le luxe de leur civilisation avancée (124 ans avant J. C.). Domitius Ahenobarbus, après sa victoire sur les Allobroges, la dote de la seconde voie romaine qui fut construite dans les Gaules. Ville latine, selon Pline, colonie, selon Ptolémée, elle fut bientôt, d'après Pomponius Mela, une des villes les plus opulentes de la Gaule narbonnaise. Comme plusieurs des colonies, ses voisines, Avignon eut alors son théâtre, son hippodrôme, ses thermes et ses temples. Si peu de chose a survécu de cette magnificence antique, il faut l'attribuer aux nombreux saccagements des Barbares. Avignon fut plus exposé à leurs coups, comme le chef-lieu de la contrée. Plus tard aussi l'industrie ne se développa dans son sein qu'aux dépens de l'antiquité. De l'époque romaine date son premier système régulier de fortifications, en partie détruit par les invasions du V^e^ siècle ; mais il ne tarda pas à être rétabli et sur les mêmes proportions. On peut en prendre une idée en supposant une ligne qui, partant du Rocher des Doms, au couchant, embrasserait les paroisses de

St-Agricol, St-Didier, St-Pierre, et viendrait se rattacher au flanc de ce même rocher. Cette seconde enceinte était un parallélogramme allongé. L'art et la nature contribuaient à rendre cette position formidable, car le Rhône venait battre le pied des murs de la ville basse et elle s'avançait ainsi dans le fleuve comme une péninsule dans la mer. Aussi Clovis, en 500, essaya-t-il en vain de l'enlever aux Burgondes. La suprématie de cette ville résulte du rôle qu'elle joue dans l'histoire.

En 509, le puissant roi des Ostrogoths, Théodorik, divise toute la *Provence* en trois gouvernements. Par les lettres de Cassiodore, on voit qu'il plaça Gemellus à Arles, Marade à Marseille et Wandila à Avignon. Cette ville fut l'objet de sa sollicitude. Grégoire de Tours parle de ses sénateurs et de ses juges. Au partage entre les fils de Chlother, en 567, Avignon, bien qu'enclavé dans le royaume burgondien, devient le chef-lieu de la *marche* du roi d'Ostrasie, Sighebert. Le patrice Mummolus le choisit pour lieu de retraite après sa trahison, et lui confia sa famille et ses trésors. Par haine des Franks, les Arabes y furent introduits en 736; mais Karle Martel le reprit trois fois de vive force, et les plus horribles dégâts furent la suite de la plus opiniâtre résistance (1). On prétend que le nom de la *rue Rouge* (aujourd'hui *place du Change*) date de cette époque.

On conçoit que sous les pas des Burgondes, des Goths, des Franks et des Arabes, durent disparaître les vestiges imposants de l'art romain et qu'Avignon eut besoin d'une ère de paix pour cicatriser les cruelles blessures faites par tous ces barbares. Avignon jouit de ce bonheur sous les Bozons, qui relevèrent beaucoup de ruines, soit par instinct politique, soit par ce goût des arts qu'ils avaient rapporté d'Italie. Mais bientôt surgirent de nouvelles prétentions, à la suite du démembre-

(1) Les *Annales de Metz* et l'*appendice* à Grégoire de Tours, en racontant les détails de ces sièges, signalent le *Castrum Avenione munitissimum* et l'*Avenionem urbem munitissimam ac montuosam*.

ment du royaume d'Arles. Plusieurs considérations autorisent à penser qu'il y eut dans Avignon des lieutenants ou représentants des comtes de Provence, et, plus tard, des comtes de Toulouse et peut-être même de Forcalquier. Chaque délégué était chargé de l'administration de la justice et surtout de la perception de l'impôt. Or, au milieu de ces rivalités qui se traduisirent parfois en luttes sanglantes, Avignon, cité riche et commerçante, qui, à travers les vicissitudes où l'avait ballotée le flot des révolutions, avait conservé la tradition de ses vieilles coutumes municipales, Avignon songea à se faire un appui contre tous les pouvoirs dont le froissement était toujours un malheur pour elle, entre des comtes également puissants. Elle dut relever de tous en attendant de ne relever de personne. Cette occasion se présenta dans les premieres années du XII^e^ siècle.

En 1125, la commune d'Avignon état déjà assez solidement établie pour se faire respecter des comtes de Provence, de Toulouse et de Forcalquier. C'était une proie d'une difficile capture. Aussi, dans la convention de 1125, les deux premiers comtes laissèrent-ils Avignon dans l'indivision, comme firent en 1195, les comtes de Toulouse et de Forcalquier. Ce qu'on ne pouvait prendre, on le laissait indivis, sauf à profiter de la première occasion favorable. En attendant, un gouvernement libre fut établi, et sur les armoiries de la ville, les tours furent remplacées par le buste des quatre Consuls, le manteau boutonné sur l'épaule. Le revers portait l'aigle aux ailes éployées, décoré du nom de *Gerfaut* (1). La république naissante jugeait prudent de faire hommage de sa liberté à l'empereur et de placer l'aigle dans ses armes. Voilà pourquoi la commune d'Avignon est appelée *république impériale* par certains auteurs.

(1) Après la vente de 1348, les Avignonais prirent trois clefs d'or sur un fond de sable, conservant les gerfauts pour supports, avec la devise: *A bec et griffes*. Etait-ce une allusion à leur fidélité pour leurs nouveaux maîtres?

Comme l'industrie et la liberté avait amené un surcroît de richesses et de population, il fallut reculer les anciennes barrières. D'autres remparts solides, flanqués de grandes tours, s'élevèrent. Ils embrassèrent un circuit représenté, sur le plan d'Avignon, par une ligne qui partant de la porte du Rhône, suivrait la rue du Limas, la grande rue Calade, la rue des Lices, les rues Philonarde et Campane, et, par celle des Trois-Colombes, irait se rattacher au rocher. Sur cette troisième enceinte, presque circulaire, s'ouvraient dix portes, dont quelques-unes étaient murées (1). Mais ces jours de liberté ne furent pas exempts d'orages. Le sol de la cité fut souvent ensanglanté. Ses rues étroites se hérissèrent de barricades. Du haut de leurs trois cents maisons crénelées, les nobles faisaient payer cher aux bourgeois la perte de leurs priviléges. La lutte s'envenima entre le peuple et l'aristocratie. Enfin, une voix puissante se fit entendre, les partis se rapprochèrent, et, du consentement des consuls, l'évêque Gaufred fit adopter (1145) un règlement sage, qu'on peut à juste titre appeler la charte du consulat. Quoique la part de l'évêque fût belle, les consuls, concentrant dans leurs mains le pouvoir législatif et exécutif, purent traiter souverainement avec les rois et avec les républiques de Provence et d'Italie, leurs sœurs et leurs

(1) Voici leurs noms : 1° la porte *Ferruce*, à peu près où est la porte du Rhône ; aujourd'hui la rue qui y mène en a conservé le nom ; 2° la porte *Aquaria*, vis-à-vis St-Agricol ; 3° la porte *Bianson*, vis-à-vis la rue de ce nom ; 4° la porte *Evêque*, à la rue de ce nom ; 5° la porte du *Pont-Rompu*, vis-à-vis le Corps-Saint ; 6° le portail *Mayanen* (*Porta magna*), à la rue de ce nom, près la caserne communale ; 7° le portail *Peint* (*Portale Pictam*), vis-à-vis la rue qui conduit aux Teinturiers ; 8° la porte *Matheron*, à la place de ce nom, avenue de la Carreterie ; 9° la porte *Aurouze*, à la jonction des rues Campane et Trois-Colombes, vis-à-vis celle des Infirmières ; 10° enfin, celle du Bois (*Ligno*, Ligne aujourd'hui) près la place St-Joseph. Cette enceinte est parfaitement dessinée par le canal de la Sorguette qui faisait partie des fossés et servait alors comme aujourd'hui, aux égouts de la ville. Le seul morceau survivant de cette vieille enceinte communale est un pan de mur que l'on voit à l'entrée de la rue qui conduit au Grand-Séminaire de St-Charles.

voisines. L'empereur Frédéric Barberousse crut devoir reconnaître et approuver les franchises avignonaises (1157), pour sauvegarder sans doute sa suzeraineté nominale. La fin du XII^e^ siècle vit la plus grande prospérité de la commune avignonaise. L'exemple de Barberousse fut imité, en 1206, par le dernier comte de Forcalquier. Mais le terme de cette prospérité approchait.

Raymond VI, comte de Toulouse et marquis de Provence, était dans le midi, le représentant, la personnification de la réforme religieuse. Les Avignonais, qui étaient naturellement portés vers lui par ce vieux lien de suzeraineté que n'avait pas détruit leur nouvelle existence politique, crurent devoir faire cause commune avec celui qui soutenait les Albigeois, et cela fut cause des grands désastres qui fondirent sur leur ville. Innocent III, décidé à exterminer la *peste albigeoise* qui désolait les belles contrées du midi, ne balança pas de les offrir à la vorace et éternelle rapacité des hommes du nord. Une croisade s'organisa. En 1208, le légat du St-Siége, présent dans Avignon, enjoint aux consuls et aux habitants d'aller raser le château que les comtes de Toulouse avaient fait construire au pont de Sorgues. L'année suivante, un concile assemblé dans la même ville fulmina l'excommunication contre les Vaudois, Albigeois et leurs adhérents. Raymond courbe la tête, et pour gage de ses promesses, remet sept de ses châteaux, entre autres, Oppède, Baumes et Mornas. Sa réconciliation à St-Gilles lui coûtera plus cher encore. Poussé à bout, il finit par où il aurait dû commencer. Les Avignonais envoient leur contingent à la bataille de Muret (1213), et, en 1218, ayant pris Guillaume des Baux, prince d'Orange et partisan des Croisés, ils le hachent à petits morceaux. La vengence ne se fera pas attendre. L'esprit démocratique est saisi de vertige. Des changements sont réclamés dans l'organisation municipale. La lutte s'engage. Une partie des nobles et des bourgeois sort de la ville et se venge en ravageant les vignes et les propriétés de leurs concitoyens. Ceux-ci pillent à leur tour les maisons et le mobilier de ceux qui sont sortis. Le tumulte est à son com-

ble. Enfin, une députation du conseil général va se jeter aux genoux des mécontents, calme l'aigreur des esprits et les amène à consentir à la création d'un dictateur pendant dix ans. Un parlement général des nobles et des bourgeois a lieu à l'évêché, et le 26 février 1226, Spinus de Surrexina fut le premier podestat d'Avignon. Mais, ni la dictature, ni le nouveau code draconien ne sauveront la république du péril qui s'avance. Louis VIII, qui vient prendre sa part à la grande curée du midi, se présente aux portes d'Avignon avec toute la noblesse française et une armée formidable. Trois mille hommes ont déjà franchi le Rhône sur le pont de bois, un peu au-dessus de la ville, quand le roi et le vice-légat déclarent que leur intention est de passer dans Avignon et de traverser le Rhône sur le pont de pierre. Les citoyens craignent que ce ne soit un prétexte pour s'emparer de leur ville et pour les punir de leur attachement au comte de Toulouse et de l'excommunication qu'ils ont encourue pour lui pendant douze années ; ils refusent fièrement le passage, ferment les portes et offrent au roi de le laisser passer seulement avec les principaux barons de l'armée. Sur le refus de se soumettre à cette condition, le siége commença le 10 juin 1226 ; mais il traîne en longueur par la belle défense des Avignonais qui, par suite de la famine et des maladies épidémiques, sont forcés d'ouvrir leurs portes le 13 septembre suivant. Ce fut heureux pour les Français ; car, cinq jours plus tard, la Durance et le Rhône inondèrent tout le terrain sur lequel l'armée était campée. Après avoir fait égorger tous les Flamands et les Français qui se trouvèrent dans la ville, le roi fit abattre une partie des murailles, combler les fossés, et, deux jours après, comme pour expier les horreurs de cette guerre, on le vit, vêtu d'un sac, ceint d'une corde, la tête nue et la torche au poing, suivre le Saint-Sacrement porté par le nouvel évêque. Le passage de Louis VIII devait laisser dans Avignon des traces profondes et durables, la misère publique et l'institution des ***Pénitents Gris.***

Restait à connaître la décision du cardinal de Saint-Ange, qui avait commencé par faire mettre deux cents ôtages en lieu de

sûreté. Avignon était dans l'attende la plus cruelle. Sa consternation fut à son comble, quand, le 9 janvier 1227, le cardinal fulmine sa sentence de Paris, où il avait été saluer le nouveau roi, Louis IX. En outre des punitions politiques et pécuniaires, les Avignonais étaient condamnés à détruire leurs murailles et leurs fortifications, à combler leurs fossés, à raser trois cents de leurs maisons, à son choix, abattre toutes les tours qu'il jugerait à propos, et à remettre au roi de France toutes leurs machines de guerre. Les Avignonais furent obligés de subir ces humiliantes et rigoureuses conditions, d'autres encore, et l'argent de leur amende servit à construire le fort de Saint-André, au-delà du Rhône, destiné à les tenir en respect. D'un seul coup, le cardinal les frappait cruellement dans leurs richesses, leur orgueil, leurs espérances et leurs libertés.

Le traité de Paris, du 12 avril 1229, assura au Saint-Siége le marquisat de Provence, ou plutôt le Comtat-Vénaissin, qui n'était qu'une seule et même chose avec l'ancien comté d'Avignon. C'est cette paix, si désavantageuse pour Raymond VII, qui fit dire au chroniqueur Guillaume de Puy-Laurens, qu'un seul des articles aurait suffi pour payer sa rançon, s'il eût été pris en bataille rangée. Avignon, ville libre de fait sinon de droit, se trouvait donc enclavée au milieu des possessions pontificales et naturellement enviée par divers maîtres. La discorde et l'anarchie qui régnaient dans son sein devaient la faire considérer comme une proie des plus faciles. Non contents de briser cette union, qui avait fait la force de leur république, les Avignonais se rendaient coupables d'inconstance et, à coup sûr, d'ingratitude. En 1240, un parti se forme pour livrer la ville aux ennemis du comte de Toulouse ; mais celui-ci le prévient, et, en 1245, l'empereur Frédéric II, soit par amitié, soit pour faire acte de suzeraineté, lui concède tous ses droits sur Avignon (1). Mais tout cela était fictif. L'heure de la sou-

(1) *Propter rebellionem civium*, dit la chronique citée aux preuves de l'*Hist. du Languedoc*, par D. Vaissette, III, p. 108 ; — *Ob ingratitudinem Avenionensium*, dit la charte de l'empereur, datée de Pise, 1245.

mission réelle allait sonner. Le midi résonnait encore des chants d'allégresse qui avaient accueilli la nouvelle de la captivité de Louis IX et de ses frères ; on achevait à peine le *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir délivré le pays du gouvernement des *Sires* ; les communes d'Avignon, d'Arles et de Marseille rêvaient de reconquérir leur ancienne indépendance, quand les frères du roi, Alphonse, comte de Toulouse par son mariage avec Jeanne, fille unique de Raymond VII, et Charles, comte de Provence, par son mariage avec Béatrix, paraissent tout à coup devant la ville d'Arles, dont les portes leur sont ouvertes par la trahison de l'archevêque et du podestat. Avignon songe à faire résistance. Les princes se rendent à Beaucaire pour aviser aux moyens de réduire une ville sur laquelle ils croyaient avoir un droit égal, aux termes de ce qu'ils appelaient le partage de 1125. L'ours était par terre : on pouvait songer à se partager ses dépouilles. D'ailleurs, sur quelles ressources, malgré l'énergie de ses habitants, pouvait compter une ville sans remparts et réduite à quelques tours intérieures? Elle se divisa en plusieurs factions qui excitèrent de graves séditions. Le podestat Barral des Baux, le même qui venait de livrer Arles, traitait secrètement avec les princes, comme il l'avait déjà fait avec la reine Blanche. Enfin, le conseil général envoie une députation aux princes, au château de Beaucaire. Une convention est signée le 7 mai 1251 et ratifiée en 26 articles, trois jours après, par les princes, devant les degrés de l'église métropolitaine, en présence des évêques et des principaux seigneurs. Les conditions étaient encore honorables : toute liberté n'y fut pas ensevelie. La commune d'Avignon put encore se glorifier d'avoir, quoique démantelée et malgré la trahison de son podestat, obtenu un glorieux esclavage. Son rôle politique finissait, il est vrai, après cent vingt ans de grandeur, de prospérité et d'orages ; mais Avignon, sous la souveraineté indivise des comtes de Toulouse et de Provence, conservait le privilége d'être gouvernée par des officiers particuliers. Elle ne fut unie ni à la Provence, ni au Comtat-Vénaissin, mais regardée comme terre adjacente, de telle sorte

que son viguier n'eut aucune juridiction sur le Comtat et le sénéchal de celui-ci comme ceux de Provence, n'eurent aucune sorte d'autorité dans Avignon.

La comtesse Jeanne, dernier rejeton de la maison de Saint-Gilles, avait, l'année même de sa mort, en 1270, donné le Comtat-Vénaissin à Charles d'Anjou, son beau-frère, sauf les villes de l'Isle et de Cavaillon; mais, à peine débarqué, le fils de St-Louis, Philippe III, en décide autrement. Il en fait prendre possession (1271). L'héritier de Saint Louis débutait par un vol, pour mériter, sans doute, le surnom de *Hardi*. Charles, comte de Provence, élève des réclamations. De son côté, le pape Grégoire X invoque le bénéfice du traité de 1229. Pontife éminent, il voyait combien ce pays serait important pour la papauté dans le cas où les séditions, si fréquentes à Rome, et l'agitation de l'Italie le forceraient de chercher un asile au-delà des Alpes. Il prévoyait que bientôt il n'y aurait plus d'abri pour elle dans cette malheureuse péninsule, qui s'abreuvait d'un sang généreux, guelfe ou gibelin. Des négociations furent entamées au concile de Lyon, et, au mois d'avril 1274, Philippe lui fit remettre le Comtat-Vénaissin par son sénéchal de Beaucaire. Prévoyait-il toute l'influence qu'on pourrait exercer un jour sur la papauté ainsi rapprochée? Entrevoyait-il déjà la possibilité de la mettre en charte privée? Cette idée eût été profondément politique. Toutefois, le roi de France se réserva la moitié de la ville d'Avignon qui appartenait aux comtes de Toulouse. Le 14 août 1290, elle fut cédée à Charles II, roi de Naples et comte de Provence, dont la fille Marguerite, en épousant Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, lui apportait comme riche corbeille de nôce, les comtés du Maine et d'Anjou. Charles II se trouva réunir ainsi toute la ville d'Avignon. Il la laissa, avec son comté de Provence et son royaume, à son troisième fils Robert et celui-ci à sa petite-fille, la reine Jeanne Ire, qui, au mois de juin 1348, la vendit au pape Clément VI, moyennant la somme de 80,000 florins d'or.

La période papale (1309—1376) que les Italiens, dans leur

dépit, ont essayé de flétrir du nom de *seconde captivité de Babylone*, ne fut pas dépourvue de grandeur, de vertus et d'indépendance. Sept pontifes, probes et intelligents', ne faillirent point aux grands intérêts de l'Eglise ; et si le succès ne répondit pas en tout à leur bonne volonté, la faute en fut moins à une absence de génie qu'aux circonstances malheureuses. Le temps des Grégoire VII et des Innocent III n'était plus ; mais l'impartialité historique seule fera toujours un devoir de reconnaître que les clefs de St-Pierre ne furent point indignement placées, comme on s'est plu à le faire croire, aux mains de Clément V (1305—1314), de Jean XXII (1316—1334), de Bénoit XII (1334—1342), de Clément VI (1342—1352), d'Innocent VI (1352—1362), d'Urbain V (1362—1370) et de Grégoire XI (1371—1378). Il ne faut pas prendre à la lettre les diatribes poétiques de Pétrarque, les pamphlets de Villani et, encore moins, les divagations de certains historiens modernes. Les Italiens ne pouvaient pardonner aux pontifes français leur séjour sur les bords du Rhône (1).

Avignon ne pouvait que gagner à remplacer Rome. La papauté décora cette ville de ce qui fait encore aujourd'hui son orgueil : de ces murs d'enceinte qui devaient la mettre à l'abri des routiers et de ce palais *dominant en cavalier*, comme dit un chroniqueur, *le modeste manoir de la reine Jeanne, qui ne semblait qu'un petit nid auprès.* Du séjour des pontifes datent ses principaux établissements religieux et ses grands édifices, restes *des livrées* des cardinaux. L'or de la chrétienté reflua dans ses murs : le luxe et l'aisance descendirent dans toutes les classes. De nouveaux flots de population, laïque et cléricale, accoururent pour jouir des splendeurs de la cour romaine. Il fallut songer à élargir l'enceinte. Entreprise par Clément VI et

(1) Avignon n'a pas oublié cette époque brillante de ses annales. Par un sentiment digne de ses opinions catholiques, le Conseil municipal, par délibération du 2 décembre 1848, offrit un asile à l'immortel Pie IX que l'anarchie révolutionnaire forçait de quitter Rome. Tout le monde connait la belle lettre de remerciement que S. S. adressa de Gaëte le 2 janvier suivant.

complétée par deux de ses successeurs, elle embrassa une vaste étendue de terrains vacants, quelques îlots que le Rhône avait délaissés, *plusieurs vergers et autres lieux agréables* (Baluze, 1a *vita Innocent. VI*).

Le schisme d'Occident porta un grand coup à cette prospérité matérielle, par le siége que Benoît XIII eut à essuyer, en 1398, dans le palais, qui *était bien la plus belle et plus forte maison du monde*, comme dit Froissard, et par celui que soutint, en 1411, son neveu, Rodrigue de Luna et dont les conséquences furent désastreuses pour une partie de la ville et de ses monuments. Cette prospérité allait en s'affaiblissant sous la domination calme et facile des vice-légats, quand elle fut arrêtée, vers la fin du XVe siècle, par l'arrivée de ces aristocratiques marchands de Florence, qui, bannis à la suite de la conspiration des Pazzi, refluèrent dans Avignon et dans le Comtat, où leur fortune, secondée par le négoce et le prêt, leur assura bientôt une grande importance territoriale.

En 1536, François Ier fait prendre Avignon par le sire de Vieilleville et prépare ainsi l'échec de Charles-Quint en Provence. En 1562, Fabrizio Serbelloni, général des troupes pontificales dans le Comtat, pour mettre Avignon à l'abri d'un coup de main, pendant les guerres de religion, fait creuser plus profondément les fossés et réduire quelques tours en plate-formes pour y placer l'artillerie, qui consistait en quarante-deux pièces. Quatre moulins à vent furent construits sur le Rocher. Ces précautions ne furent pas inutiles. Avignon fut presque la seule ville du Comtat respectée par les Calvinistes. Le 24 septembre 1564, Charles IX y fit son entrée, accompagné de la reine-mère, du duc d'Anjou, du prince de Navarre, de Marguerite de France, du duc et de la duchesse de Savoie, du connétable de Montmorency, des cardinaux de Bourbon, de Guise, de Joyeuse et des plus grands seigneurs de la cour. Les états de la province offrirent au jeune roi un chapeau en broderie, orné de perles et de diamants, dont il fut si satisfait qu'il n'en voulut point d'autre tant qu'il séjourna à Avignon. I en partit le 16 octobre suivant pour se rendre en Pro-

vence. L'année suivante, sur la proposition du roi, la légation d'Avignon fut donnée au cardinal de Bourbon, et comme les troubles du royaume réclamaient encore sa présence, le pape lui associa le cardinal d'Armagnac, qui fixa son séjour dans cette ville. Ce choix compensait dignement la nullité du prince dont on voulut plus tard, faire un roi de France.

En 1578, une conspiration fut éventée, puissante par le nombre et la position des conjurés. Ceux de bas étage furent immédiatement exécutés. Les autres, qui appartenaient aux premières familles, obtinrent facilement qu'on retardât leur jugement; mais, en 1581, le commissaire papal, Georges Diedo, homme ferme et incorruptible, arriva avec de pleins pouvoirs, cassa les procédures déjà faites, et ayant reconnu que le plan des conjurés était de livrer la ville aux huguenots, il les condamna tous à mort. Ils furent exécutés devant l'église de Notre-Dame. L'arrière pensée des conjurés, à en juger par leurs noms et qualités, était de livrer Avignon à la France. On conçoit dès lors la rigidité du commissaire pontifical. Il existait un parti français, c'est positif: les rois de France ne manquaient aucune occasion de l'entretenir. La grande émeute de 1652, commencée par une querelle d'étiquette entre le vice-légat et l'évêque de Carpentras, Alexandre Bichi, homme ambitieux et tracassier, faillit lui donner gain de cause. On tendit des chaînes dans les rues; on éleva des barricades. L'hôtel de Cambis fut pillé et brûlé. La ville entière fut partagée en deux camps, le peuple et les nobles, les *pévoulins* et les *pécugaôus*, pour employer les dénominations de l'époque. Enfin, tout se termina par une transaction; mais le pouvoir pontifical aura désormais à regretter sa prépondérance perdue. Son rôle de médiateur vient de lui aliéner les deux partis, car personne n'est satisfait. Aussi, quand Louis XIV entra dans Avignon, le 19 mars 1660, tous les honneurs lui furent rendus comme au souverain légitime. L'orateur de la ville commença sa harangue par ces mots: « *Votre* ville d'Avignon, sire..... » Arrivé au milieu du pont St-Benezet, le jour de son départ, Louis XIV admira un moment le magnifique panorama qui se déroulait

devant lui. Cherchait-il déjà un prétexte pour ajouter ce riche fleuron à sa couronne ?

Ce fut la cour de Rome qui le lui offrit. Comme elle faisait trop attendre la réparation de l'insulte faite par la garde corse aux gens du duc de Créqui, ambassadeur de France, le roi donna ses ordres au parlement de Provence, qui déclara qu'Avignon et le Comtat étaient de l'ancien domaine des comtes de Provence et de Toulouse : qu'ils n'avaient pu être aliénés ni séparés, et, par arrêt du 26 juillet 1663, il les déclara réunis à la couronne. Mais le pape ayant, par le traité de Pise, donné à Louis XIV toutes les satisfactions exigées, rentra, au mois d'août 1664 en possession de ses domaines. Ce ne fut pas sans peine. Sous le pontificat d'Innocent XI, la bonne harmonie fut de nouveau troublée à propos de la *régale* et du droit de *franchise* Le roi fit de nouveau saisir Avignon et le Comtat, au mois d'octobre 1688, et les rendit, un an après, à Alexandre VIII. L'enthousiasme des Avignonais ne fut pas grand, s'il faut en juger par le simulacre d'arc-triomphal qu'on voit encore à la porte St-Michel.

Louis XV, épousant la querelle de l'Europe contre Clément XIII, à l'occasion du duc de Parme et des jésuites, fit occuper militairement Avignon et le Comtat, en 1768. Le comte de Rochechouart vint dire au vice-légat : « Monsieur, le roi m'ordonne de remettre Avignon en sa main, et vous êtes prié de vous retirer. » C'était la formule usitée en pareil cas (1). Mais le nouveau pontife Clément XIV rentra dans les vues du préjugé européen; il prononça forcément l'abolition des jésuites, et par lettres-patentes du 10 avril 1774, il fut remis en possession d'Avignon et du Comtat. Des chansons avaient accueilli les soldats français de Louis XV ; quelques carricatures signalèrent la chute des juges de ses sénéchaussées. Ce que gagnèrent les

(1) Calvet (T. v, p. 116 de ses mss. à la biblioth. d'Avignon) donne à entendre que cette occupation était due à ce que toutes les apologies en faveur des jésuites partaient d'Avignon. On crut leur enlever ce dernier refuge.

Avignonais à cette occupation de six années ce fut le maintien des droits d'entrée. Ce sont de ces héritages que les gouvernements acceptent assez volontiers, à toutes les époques. Cependant, malgré leur vif désir, les rois de France ne se sentirent pas le courage de revenir sur la vente *maudite* d'Avignon, sur cette chaîne, toujours mal rivée, qui remontait à 1348 pour une ville qui acclamait les princes français avec enthousiasme (1) et à l'année 1274 pour le Comtat. Rome la croyait indestructible : elle ne comptait pas sur le marteau des révolutions !

L'unité française était un besoin, ou plutôt une nécessité. L'homogénéité de la langue et des mœurs réclamait l'homogénéité du gouvernement et des lois. Malheureusement, les révolutions ne s'opèrent pas toujours sans troubles et sans perturbations. Il fallut payer la dette du sang. De cette époque lamentable nous ne prendrons que les dates nécessaires à l'histoire. C'est le pied sur des cadavres que fut demandée, au milieu d'une assez vive résistance, la réunion à la France (12 juin 1790). Dans le sein de l'assemblée nationale, Camus, orateur de mensonge, félicita le peuple avignonais d'*avoir conquis sa liberté*. Cependant la question fut d'abord ajournée indéfiniment, puis renvoyée au pouvoir exécutif ; puis reprise et quittée encore par des ergoteurs de mauvaise foi. Enfin, malgré la légitime indignation de l'abbé Maury, contre le vœu de la majorité des communes qui avaient osé voter le poignard sur la gorge, l'assemblée nationale décida, le 14 septembre 1791, qu'Avignon et le Comtat faisaient, dès ce moment, partie intégrante de l'empire français. Cette naturalisation un peu forcée jeta le pays dans l'insurrection girondine. Le 26 juillet 1793, le général Cartaux attaque Avignon. Tout-à-coup, l'artillerie marseillaise qui occupait la plate-forme du Rocher cesse son feu et se dirige vers la Durance où s'immortalise le

(1) Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII, disait en parlant de son voyage dans le midi, en 1776 : « J'ai été reçu à Lyon comme un prince ; à Marseille comme un roi ; à Avignon comme un dieu. »

jeune Agricol Viala. Ce général apprend que ce résultat est dû à la manœuvre du commandant de la colonne d'artillerie qui avait suivi la rive droite du Rhône et pris position à Villeneuve. Or, ce jeune commandant était Napoléon Bonaparte. Avignon fut le théâtre de son premier fait d'armes (1).

Par l'article 6 du traité de Tolentino (19 février 1797), le pape renonce purement et simplement à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur la ville et territoire d'Avignon, le Comtat-Vénaissin et ses dépendances, et transporte, cède et abandonne lesdits droits à la république française. Cette antique cité est aujourd'hui une des plus belles, des plus industrieuses de l'empire français. Après avoir fait passer sous les yeux du lecteur les différents pouvoirs qui se sont succédés dans ses murs, il nous reste à donner une idée des souvenirs archéologiques que chacun d'eux y a laissé.

Les Massaliotes, à qui le burg cavare d'Avignon dut sa première importance et ses premiers germes de civilisation, n'ont laissé, comme trace de leur passage, que ces petites monnaies d'argent que l'on rencontre par centaines dans les fouilles, et dont on trouva une quantité considérable en creusant les fondations du théâtre actuel. Elles sont au type d'Apollon, portant au revers une roue à quatre rayons, avec les trois sigles ΜΑΣ intercalées. (2)

Nous avons déjà vu que le Rocher des Doms fut le berceau

(1) *Mém. du général Doppet.* — Le 29 juillet suivant, soupant à Baucaire avec des négociants de Nîmes, de Marseille et de Montpellier, une discussion s'éleva sur la situation politique de la France, que Bonaparte résuma dans le *Souper de Beaucaire*, brochure imprimée sans nom d'auteur, à Avignon, chez Sabin Tournal, rédacteur du *Courrier d'Avignon*, avec une introduction par Fréd. Royou. Cette brochure fut composée pendant le séjour de près d'un mois que Bonaparte fut obligé de faire à Avignon pour le rétablissement de sa santé. Il était logé chez M. Bouchet, rue Calade. C'est de là qu'il partit pour aller préluder, à Toulon, à ses grandes destinées impériales.

(2) D'après Raoul Rochette et M. de la Saussaye, cette roue ne serait autre chose que le disque à quatre rayons qui se plaçait sur le trépied

d'Avignon. Au sommet était le temple de l'Hercule gaulois. Rome, qui adoptait par politique les dieux des nations vaincues, le releva. Des habitations, celles des prêtres sans doute, étaient groupées autour du temple. On a retrouvé dernièrement encore des fragments qui l'indiqueraient ; mais, sur plusieurs points, les vestiges romains sont incontestables. Au flanc méridional du Rocher était adossé le théâtre. Ce système d'appui, également employé à Orange, à Vaison, et généralement partout, dispensait d'élever des massifs en maçonnerie. Les dimensions du théâtre étaient assez considérables, s'il faut en juger par les arcades à grand appareil que l'on voit encore dans l'arrière-boutique de l'ancienne maison Barret, dans le jardin de M. le Dr Clément (place St-Pierre), et par les fragments de marbres antiques trouvés à l'angle de la maison Collet et du jardin Poncet. Une tête de Jupiter en marbre, avec barbe et diadème (au Musée Calvet), fut trouvée sur l'emplacement de la maison Pamard. La coupure faite dans le rocher, aujourd'hui rue Peyrolerie, était sans doute une des avenues ou un corridor pour monter aux temples qui décoraient la plate-forme.

L'emplacement de l'hippodrôme est aussi facile à préciser. Derrière le puits de la Madeleine est un massif de construction romaine, composé de grands blocs superposés sans ciment ; c'est le commencement d'une série d'arcades qui se prolonge à travers plusieurs maisons de la rue Petite-Fusterie, jusqu'à St-Agricol. Là, on a reconnu un mur formant retour au midi, sous l'église. Au-delà du puits, on retrouve quatre arcades très-bien conservées, dans le local des religieuses de St-Charles. Peut-être se prolongent-elles au-delà ; la dénomination de rue

fatidique de Delphes, le κυκλος μαντικος, l'un des principaux symboles d'Apollon Pythien. Apollon ou Belinus était la personnification du système philosophique et religieux des druides ; or, les peuples soumis à leur autorité durent accepter volontiers le principal symbole de ce dieu. Les médailles des Cavares, en argent, ont pour type le cheval en course et pour légende CAV. On a des médailles d'Avignon en bronze, au type de tête d'Apollon laurée, de Diane tourrelée, sanglier en course et taureau cornupète, avec les légendes AOYE. AYE. AOYENIOAN.

des Grottes, donnée à la rue qui conduit de la Madeleine à la porte du Rhône, et qui se trouve dans l'alignement des arcades, peut le faire supposer avec quelque raison. Au milieu de cette ligne, et dans la maison Dumas, on remarque une colonne assez forte qui se trouve engagée dans le mur des arcades. Cette colonne, cannelée et rudentée, a 0m 80 de diamètre; elle est unie à une plus petite, aussi cannelée, qui semble la pénétrer. Était-ce le jambage d'une des portes d'entrée de l'hippodrôme ? Dans la maison Chaussi, la margelle du puits, faite d'une frise ornée d'énormes feuilles d'acanthe, peut donner une idée de la décoration de ce monument. Les substructions se suivent sur une ligne droite de 200 mètres, et vont sans doute au-delà; mais elles sont enclavées dans les maisons. Cette ligne étant donnée, il est facile de déterminer la direction de l'autre face latérale et de la *Spina*. Voilà ce qui explique la direction en ligne droite des rues Petite-Fusterie et du Limas, chose anormale dans Avignon. Cette direction était la conséquence de l'application, postérieurement exécutée, des maisons contre les façades de l'hippodrôme (1).

Des mosaïques assez communes, il est vrai, ont été trouvées sur plusieurs points de la ville, à deux et trois mètres de profondeur. La plus curieuse est celle de la maison Thomas. Des fragments de colonnes servent encore de bornes dans plusieurs quartiers. La place de l'Horloge était couverte par un grand édifice. Était-ce des thermes ou une basilique ? c'est ce qu'il est difficile d'apprécier. De grandes substructions furent mises à jour, lors de la construction du théâtre et, dernièrement encore, en creusant les fondations de l'Hôtel de Ville, on vient de trouver des massifs à grand appareil. La plupart des blocs, chargés de sculptures, ont été transportés dans une arrière-cour du Musée Calvet. L'ornementation un peu archaïque et

(1) On a cru, pendant long-temps, que ces arcades avaient servi à soutenir les remparts et qu'elles étaient baignées par les eaux du Rhône. On peut s'en convaincre, par la vue des anciennes armoiries de la ville; mais alors pourquoi la décoration architecturale ? Quelques auteurs en ont fait un aqueduc. Nous croyons leur avoir rendu leur véritable destination.

des fragments d'inscriptions bilingues, grecque et latine, feraient supposer que le monument datait du premier siècle de l'occupation romaine (1). Si Avignon est moins riche en monuments gallo-romains que certaines villes voisines, bien qu'elle les ait jadis éclipsées par la suprématie que lui donnaient son rang, sa belle position et l'importance de son commerce avec l'intérieur de la Gaule et le littoral de la Méditerranée, cela est principalement dû aux sacrifices qu'elle fut obligée de faire pour sa défense, exposée, comme elle le fut, aux terribles visites des Franks et des Arabes.

Il va sans dire que ces deux peuples n'y laissèrent que des ruines. Les hagiographes nous parlent des églises relevées par divers évêques et rétablies presque toutes par Fulchérius, au commencement du Xe siècle. Des grands travaux dus à cet illustre prélat, qui comprit et aida puissamment l'œuvre réparatrice des Bozons, il ne reste plus que le porche de l'église de Notre-Dame-des-Doms, y compris le soubassement du clocher, jusqu'aux minces colonnettes engagées. C'est évidemment une copie, ou plutôt une réminiscence de l'architecture romaine, exécutée par des artistes qui avaient conservé le sentiment de l'antique (2). Plus tard, aux XIe et XIIe siècles, les *maistres des*

(1) Il serait fort difficile, pour le moment, d'assigner une destination au monument d'où proviennent ces énormes fragments. Il y a des inscriptions qui appartiennent évidemment à des monuments funéraires : une d'entre elles, relative à un membre de la famille *Atia*, est de la belle époque. Certains blocs, décorés de courses de chars et d'ornements guerriers en relief, ainsi que d'immenses tambours de colonnes cannelées, appartiennent sans doute à un monument triomphal. Auraient-ils fait partie d'un portique conduisant à l'hippodrôme, comme à Orange ? — En travaillant aux fondations du théâtre, on découvrit, sous des fragments modernes, des monnaies papales, puis des pièces karlovingiennes, puis le monument romain et enfin un vase contenant une grande quantité de petites médailles massaliotes en argent, agglomérées par la patine antique. On peut voir cette trouvaille sous une des vitrines du Musée Calvet. Cette superposition, monumentale et numismatique, donnait, en sens inverse, la succession des divers pouvoirs qui ont possédé notre sol.

(2) Pour la vue du porche, voir la *Revue Archéologique*, 1re année, p. 474, et Batissier, *Eléments d'archéolog.*, p. 479.

œuvres n'eussent point maintenu aussi rigoureusement ce goût sévère et cette sobriété d'ornementation qui caractérisent l'architecture du grand siècle. Encore une fois, le porche n'est pas antique, comme on pourrait le croire à première vue; il n'appartient pas non plus à l'époque de la résurrection de l'art en France. Nous avons développé ailleurs les raisons qui nous le font croire l'œuvre de Fulchérius, au commencement du X^e^ siècle (1).

Quant à l'église, nous placerons ici quelques réflexions, ne serait-ce que pour faire justice, une fois pour toutes, de certaines prétentions qui peuvent flatter l'amour-propre local, mais qui ne sauraient résister à une critique raisonnable. Des hagiographes ont attribué la fondation de Notre-Dame à sainte Marthe, l'hôtesse de J.-C.; d'autres à Constantin, le plus grand nombre enfin à Charlemagne. Cette dernière opinion a prévalu pendant long-temps. Le système architectonique du porche y était pour beaucoup. On faisait à cet empereur les honneurs de toutes les cathédrales du midi, comme on faisait dater toutes nos ruines des Sarrazins, et toutes nos vieilles tours des Templiers. Nous ne possédons rien de ce grand empereur, lequel n'est jamais venu en Provence, où il n'y eut de son temps point de Sarrazins à défaire. Voici, sans doute, l'origine de ce préjugé.

D'après le testament de Charlemagne, les deux tiers de ses

(1) V. la *Revue archéolog.* 1, 472, 533 et 602, pour la description de cette œuvre remarquable et la discussion à laquelle elle a donné lieu. M. Mérimée qui, dans ses *Notes d'un voyage dans le Midi*, croyait le porche du VI^e^ au VII^e^ siècle, estime, dans sa réponse à notre article, qu'il peut dater du XI^e^ au XII^e^ siècle. Plus que jamais, nous le croyons l'œuvre de Fulchérius. Le P. Nouguier, dans son *Hist. de l'Eglise et des Evêques d'Avignon*, donne deux évêques de ce nom, l'un à la date de 835 et l'autre à celle de 911. Ces deux évêques ne sont qu'une seule et même personne. Par une erreur commune de son temps et bien prouvée aujourd'hui, le P. Nouguier attribuait à Louis-le-Débonnaire une charte qui est de Louis Bozon et dont l'original est aux archives de la Préfecture, cart. Avenion, vol. III, n° 7.

trésors devaient être répartis entre vingt et une métropoles, dont Arles faisait partie. De la portion qui revenait à chacune, le métropolitain devait en retenir un tiers pour son église, et répartir les deux autres entre les cathédrales suffragantes. Or, l'église d'Avignon, soumise alors à celle d'Arles, dut avoir sa part; et quelques libéralités à d'autres églises ont fait croire plus tard à leur fondation par Charlemagne (1). Le produit de ce legs contribua tout au plus à quelques grosses réparations rendues indispensables par les dégats de Karle-Martel, des Sarrasins, et peut-être même des évêques guerriers. Il est donc impossible d'assigner une date à l'édification de la métropole primitive qui dut s'élever sur l'emplacement d'un temple païen. Cette première construction fut remplacée, au X^e^ siècle, par celle dont le porche faisait partie. Deux siècles plus tard, quel-

(1) « Si commanda par tout son roiaume à tous les évesques et à tous ceulx à cui les cures appartenoient, que toutes les églises et toutes les abbaies, qui estoient descheues par viellece fussent refaites et restorées; et pour ce que ceste chose ne fust mise en nonchaloir, il leur mandoit expressément, par ses messages, que ils accomplissent son commandement. » *Chroniq. de Saint-Denys*, l. III, 1. La restauration est acceptée par les auteurs de la *Gallia Christiana*, *eccles. Aveni.*, p. 790. — On a dit aussi que Charlemagne substitua des prêtres séculiers aux moines qui desservaient la cathédrale. Ceci n'est pas plus vrai et serait une contradiction évidente avec une de ses idées constantes, qui était de ramener le clergé de son empire à une institution régulière. Il voulait qu'on fût ou moine ou chanoine. *Karoli M. Capitul.*, an. 789, 71; an. 802, 22; an. 805, 9. Le clergé du midi fut plus rebelle que celui du nord; car, bien que l'institution régulière fût imposée par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, nous ne voyons les chanoines réguliers de St-Augustin installés à la métropole d'Avignon qu'en 1096. C'est à son passage en cette ville, cette même année, que le pape Urbain II accorda aux chanoines de Notre-Dame-des-Doms, qui, sous son autorité, embrassèrent la règle de St-Augustin, le droit d'élire leur évêque. Il est vrai que cette tentative d'introduire l'austérité claustrale dans un clergé féodal et de le faire renoncer au baudrier d'or, aux épérons, aux couteaux diamantés, aux chiens et aux faucons, fut pour beaucoup dans les malheurs de Louis-le-Débonnaire. Dans le midi, ceux qui s'emparèrent du pouvoir s'appuyèrent sur le clergé et fermèrent les yeux, se gardant bien de choquer ses prétentions féodales.

que grave accident, un incendie peut-être, fit élever la nef que l'on voit aujourd'hui. C'est une imitation de la basilique, sans collatéraux, avec une voûte ogivale en berceau et les baies en plein cintre ; mais, contre l'usage commun des églises romanes, elle est beaucoup trop longue pour sa largeur. En 1671, elle fut augmentée de toute l'abside que l'on a raccordée au corps principal, pour donner plus d'espace au chœur (1). La partie la plus remarquable est une coupole sur pendentifs, avec des traces de peintures de 1672, se terminant par une lanterne octogone. L'architecte n'y est arrivé que par une suite d'arcs en encorbellement. Chaque pan de celle-ci est terminé extérieurement par un long pilier cannelé ; mais, par une circonstance bizarre, il existe un petit intervalle entre son chapiteau et la corniche à modillons qui devait supporter le couronnement. Ceci est-il dû à un remaniement postérieur ? c'est probable. Chaque face de la coupole est percée d'une ouverture dont l'archivolte est supportée par deux petites colonnettes également cannelées. Le massif qui supporte la coupole est percé, de chaque côté, d'une baie évasée à plein cintre. Il n'y a point de transsepts.

Les autres parties de l'église sont de diverses époques. Le clocher gênant la défense de la tour voisine, lors du siége du palais en 1410, Rodrigue de Luna le fit abattre jusqu'aux colonnettes engagées, et il ne fut reconstruit qu'en 1431, sur le modèle sans doute de celui de la charmante chapelle de Notre-Dame-d'Aubune, près d'Aubignan. En voyant les délicates ciselures des tribunes qui courent le long des murs latéraux et s'évasent en jolis nids d'aronde sur le renflement des piliers, on est tenté de pardonner à cette superfétation de 1672, dont la ville fit les frais, ainsi que cela conste d'une inscription placée sur l'entrée du vestibule. Le dessin de cet ouvrage, exécuté sous la direction d'un frère dominicain, fut donné par P. Mignard, l'avignonais, l'architecte-peintre, dont la tombe est dans l'église St-Agricol. La chapelle de la Résurrection, où

(1) L'archevêque Azon Arioste donna pour cette dépense 1,000 écus d'or et Pierre Tonduti de St-Léger, trésorier et pénitencier, 500.

l'on voit une vierge de Pradier fléchissant sous le poids de ses draperies, est une véritable chapelle italienne avec dôme, surchargée de sculptures ; elle fut bâtie par l'archevêque Libelli, en 1682. Dans le chœur on remarque l'ancien siége en marbre des papes, qui sert aujourd'hui aux archevêques. Dans une chapelle latérale, recouverte des fresques d'Eugène Dévéria, on voit le tombeau de Benoit XII, dont le caractère austère et défiant semble se réfléter dans son modeste mausolée. Quel contraste avec celui de Jean XXII, délicieux échantillon du gothique fleuri, lequel, après maints changements, comme si la mort avait aussi ses révolutions, se trouve relégué dans une sacristie, où le respect de l'art lui assurera peut-être un abri. La métropole posséde encore le tombeau du *brave* Crillon et un de ces rares autels-tables qui remontent aux premiers siècles. De belles fresques du XIVe siècle, de Simon Memmi, ornaient le tympan de la porte d'entrée, on les a presque entièrement détruites pour enlever le bleu d'outre-mer. Celles qui décoraient les murs latéraux du porche et qui représentaient saint Georges à cheval délivrant une jeune femme d'un dragon ont complètement disparu. La jeune femme, dit-on, était Laure ; Pétrarque était le cavalier. Un morceau assez bien conservé est le *baptême de Jésus-Christ par St Jean* que l'on voit sur les murs du narthex qui précède la nef. Deux anges charmants planent au-dessus du grouppe : à côté, est un homme avec un enfant, une femme et deux jeunes filles agenouillées, les mains jointes. Cette peinture, moins ancienne que celle du porche, est curieuse pour les coiffures et les costumes du temps. Le cardinal de Foix fit faire, au XVe siècle, le grand escalier qui conduit à la métropole, et l'architecte lui donna autant de marches qu'il y a de mots dans l'*Oraison dominicale*. Le peuple l'appela, pour cette raison, l'*escalier du Pater*. Ce nombre avait toujours été respecté dans les diverses réparations ; mais, en 1848, il a été ajouté cinq marches de plus. Il est à supposer que même à cette époque de troubles, on avait plutôt oublié la légende que le *Pater*. Le fameux escalier de Ste Anne, par lequel on arrive au Rocher, au levant, datait de

1491 ; il a été refait en 1698 et en 1743. Entre la métropole et le palais était un cloître roman, détruit à la révolution. Il était formé d'arceaux reposant sur une double colonnette de marbres de différentes couleurs, avec des chapiteaux historiés. On peut en voir quelques-unes au Musée Calvet, salle du moyen-âge.

Le XII^e^ siècle, qui fut l'époque la plus florissante de la commune avignonaise, vit s'élever le pont de pierre, le premier qui unit les deux rives du Rhône. Une œuvre aussi prodigieuse pour l'époque devait nécessairement appeler le merveilleux : aussi dans le jeune berger d'Alvilar, devenu chef d'une corporation de *frères pontifes*, les chroniqueurs ne virent qu'un élu du ciel, obéissant à une inspiration divine. Quoiqu'il en soit, de 1177 à 1188, Benezet entreprit et termina ce pont, remarquable par la légéreté et la hardiesse de ses arches. Les quatre du côté d'Avignon, grâce à de nombreuses réparations, ont survécu au grand écroulement de 1669. Entre la 2^me^ et la 3^me^, s'élève une petite chapelle romane, contemporaine du pont, laquelle a subi une modification intérieure, et où reposèrent, jusqu'en 1674, les dépouilles mortelles de Benezet, dont la population avignonaise et l'Eglise ont fait un saint (1).

Une fois maître d'Avignon par la vente de 1348, Clément VI songea sérieusement à l'embellir, puis à le fortifier. Ce n'était pas assez de donner un magnifique complément au palais apostolique ; il fallait mettre la ville à l'abri des bandes indisciplinées qui ravageaient plusieurs provinces de la France. Par ses ordres, en 1349, des remparts s'élevèrent donc depuis le Rocher-des-Doms jusqu'à la porte actuelle *du Rhône* ; ils furent

(1) *Benezet* veut dire petit Benoît, en provençal ; *Benezech*, fils de la fortitude, en arabe. Pour la légende de Saint Bénezet, voir les *Annales* de Baronius, Théoph. Raynaud, Nouguier et l'*Hist. de Saint Bénezet, entrepreneur du pont d'Avignon*, par Agricol Magne (de Haitze), Aix, 1708, in-12 ; *Vie de Saint Benezet*, par Disambec (de Cambis), Avignon, 1670, in-12. Le pont de Lyon fut bâti par la même société des *Frères pontifes*, en 1240, celui du St-Esprit, en 1265 et celui de Vienne à peu près à la même époque.

bâtis à ses dépens et ne portaient que ses armes. En 1356, un favori du pape Innocent VI, Hernandez de Heredia, ayant été nommé gouverneur d'Avignon et du Comtat, présida en cette qualité à la construction de cette partie des remparts qui s'étend depuis la Sorguette jusqu'à la porte St-Lazare. La dépense fut considérable : les nations étrangères y contribuèrent. Le cardinal Philippe de Cabassole rapporta de grandes sommes d'Allemagne. Outre l'impôt sur le sel et le vin, chaque habitant, sans distinction, fut taxé à un florin (1). L'espace embrassé par Innocent VI était considérable ; il renfermait *des vergers et des lieux agréables*, ainsi que l'hôpital nouvellement fondé et construit par Bernard de Rascas. Au mois de novembre 1358, les eaux de la Durance renversèrent la porte St-Lazare et un pan des murs nouvellement construits. Enfin, de 1364 à 1368, le pape Urbain V fit procéder à l'achèvement des murailles, en les continuant depuis la Sorguette jusqu'à la porte du Rhône, et depuis la porte St-Lazare jusqu'au Rocher, en longeant le Rhône. Il fit aussi relever la partie qu'Innocent VI avait fait construire depuis la porte St-Michel jusqu'à celle de Limbert, et qu'un débordement du Rhône et de la Durance venait de renverser. Cette enceinte, remarquable par son état

(1) L'abbé de Vertot, dans son *Histoire de Malte*, l. v., p. 265, dit que Heredia, pour ne pas paraître ingrat envers son bienfaiteur, fit entourer, *à ses dépens*, la ville d'Avignon d'épaisses murailles. Ceci est aussi vrai que le fameux siége de Rhodes. Il est prouvé que trois pontifes ont successivement fait travailler aux remparts. Les historiens de la vie d'Innocent VI mentionnent les impôts sur le sel et sur le vin, la gabelle et le *souquet*, que l'on mit à cette occasion. Enfin, nous avons les bulles mêmes de ce pontife ; et, ce qui doit lever tous les doutes, c'est la présence, aux archives de la ville, des prix-faits donnés aux maçons et des acquits de ceux-ci donnés en faveur des consuls. Il n'est nullement question de Heredia. Ses armoiries ne se rencontraient nulle part, tandis que les armes de la ville étaient accolées à celles des souverains pontifes. Or, le favori d'Innocent n'eût pas manqué de réclamer ce privilége, s'il eût fait à lui seul une pareille dépense, d'ailleurs impossible pour un particulier. Ces renseignements auraient pu facilement parvenir à l'historien de l'Ordre de Malte ; mais, apparemment, *son siége était fait*

de conservation, offre un développement de plus de 4,000 mètres et 39 tours, dont une ronde sur base conique, une polygonale, 2 semi-circulaires, et les autres carrées verticales. Quelques-unes sont ouvertes à l'intérieur. Elles sont espacées 100 à 120 mètres l'une de l'autre. Dans les intervalles, il y a une et, plus souvent, deux petites saillies sur les courtines, renfermant une arcature ogivale ou à plein cintre couronnée de machicoulis et de créneaux rectangulaires, pareils à ceux des remparts. Ces saillies étaient destinées à relier les tours principales trop distancées et à protéger la courtine en offrant une seconde galerie plus élevée. On y parvient par un petit escalier découvert, abrité par un créneau montant en retraite. Un escalier plus considérable, pratiqué dans l'intérieur des tours, conduisait sur le rempart, derrière lequel courait le chemin de ronde. Les murs ont généralement 2m 12 d'épaisseur. Ils sont d'un appareil moyen et entièrement couverts de signes provenant d'éléments géométriques. Les portes, au nombre de sept, étaient munies d'une sarrazine et d'une barbacane. Du côté du midi, les tours furent découronnées pour y établir de l'artillerie, pendant les guerres religieuses du XVIe siècle. A la révolution de 93, un vandalisme stupide s'acharnait déjà sur les remparts et les tours du palais, quand il fut arrêté par le représentant du peuple Rovère. Espérons que leur noble antiquité, autant que leur classement parmi les monuments historiques, les garantira désormais de toute espèce de barbarie. C'est le spécimen le plus complet de l'architecture militaire du XIVe siècle, comme ceux d'Aigues-Mortes le sont de l'architecture du siècle précédent.

La papauté ayant fait d'Avignon la nouvelle capitale du monde chrétien, dut nécessairement songer à y élever un palais digne d'abriter le vicaire de Dieu et capable de défendre sa puissance temporelle. « Le palais d'Avignon, dit le savant historien de la cathédrale de Cologne, M. Sulpice Boisserée, est encore dans son genre le monument le plus vaste et le plus complet qui nous soit resté du moyen-âge. Je ne connais de pareil, sous le rapport de la grandeur et de la conservation, que le château

de l'empereur Frédéric II, nommé *Castel del Monte*, près de Barri, dans la Pouille ; encore ce château diffère-t-il beaucoup de celui d'Avignon par sa destination ayant été construit pour un séjour de campagne et de chasse. Le palais d'Avignon est en vérité un spécimen unique très-précieux, et d'après lequel nous pouvons nous faire une idée satisfaisante, non seulement de l'habitation des papes, mais encore de la plupart des habitations royales et seigneuriales du moyen-âge. » Il offre, à la vérité, peu de régularité et de détails d'ornementation ; c'est par sa masse et son ensemble qu'il en impose. C'est le résultat de la manière interrompue dont il a été construit.

En 1319, Jean XXII ayant voulut bâtir un palais digne de la majesté du Saint-Siége, avait pris le local occupé par l'église paroissiale de St-Etienne, qu'il avait réléguée dans la chapelle de la Madeleine. — Benoît XII, son successeur, se voyant condamné à sa prison étrangère, conçut l'idée de la rendre la plus impénétrable possible et formidable pour ses voisins. Au lieu d'un palais, il voulut une citadelle, et tels étaient les plans immenses de son architecte, Pierre Obreri, qu'il fit démolir toutes les constructions de son prédécesseur. Sur de nouvelles fondations s'éleva bientôt, en 1336, la partie septentrionale du palais qu'il termina par la grande tour du *Trouillas*, géant elle-même dans cette œuvre gigantesque et destinée à surveiller la ville, le fleuve et le Comtat. — Après l'achat d'Avignon, Clément VI continua le palais, en 1349 ; on lui doit toute la façade du couchant et les grands murs du midi. Cette partie s'élève perpendiculairement à une hauteur effrayante. La rue étroite creusée dans le roc, que nous avons mentionnée en parlant du théâtre antique, rase le pied du mur. Au-dessus de cette rue, un arc-boutant colossal se projette du faîte de l'édifice sur le roc voisin de la Vice-Gérence, ancien siége du gouvernement communal de la cité (1). Ce grand corps de bâti-

(1) La Vice-Gérence, un des plus anciens édifices d'Avignon, avait été le siége des podestats et des viguiers. Une partie s'écroula en 1834. On en retira un bas-relief représentant un guerrier à cheval, avec pennon, la

ment renfermait une chapelle basse à deux nefs, qui devint ensuite un arsenal : au-dessus était la chapelle apostolique à une seule nef. Les proportions de cette partie étaient tellement gigantesques, que le génie militaire a trouvé moyen d'étager là cinq étages de dortoirs, sans compter les salles de police et les murs de refend. On sait que le palais des papes sert aujourd'hui de caserne. Sur le faîte de l'édifice, étaient des terrasses spacieuses et chargées d'arbres rares. Clément VI voulut suspendre dans les airs les jardins que la colline rocheuse lui refusait. C'est là qu'il recevait, dit-on, les belles et nobles dames au milieu desquelles le brillant pontife se plaisait un peu trop. Par cette immense application à la construction de Benoît XII, Clément VI donna au palais une vaste cour intérieure sur laquelle s'ouvrent, au couchant, une charmante galerie et plusieurs salles superbes, comme celle des audiences et celle du tribunal de la *Rota*. Celle-ci fut décorée des plus riches peintures. Entre les deux fenêtres, le Christ sur la croix était entouré des quatre docteurs de l'Eglise. Sur le mur opposé au tribunal, le pontife fit peindre le *Jugement dernier*. Or, de cette grande et sublime fresque digne de Michel-Ange pour la composition, de cette multitude d'apôtres et de prophètes, tenant en main des phylactères sur lesquels se lisaient des maximes de l'Ancien et du Nouveau Testament, il ne reste plus rien, depuis quelques années seulement. Les anges ailés et cuirassés, armés du glaive vengeur, les premiers pères, les premiers martyrs, les docteurs, les papes et les évêques, le Rédempteur debout devant son trône entre la Vierge et St-Jean, tout à disparu, à l'éternel regret de tout ce qui professe le culte du beau ! Quand on songe que des administrateurs, en pleine paix, ont eu le triste courage de convertir un pareil lieu en un magasin à fourrages ! — C'est à Innocent VI, vers 1356, qu'on doit la grande chapelle haute, déjà mentionnée et toute la partie méridionale jusqu'à la tour St-Laurent. Enfin, Urbain V, en

cotte de mailles et un casque de forme conique. Ce morceau de sculpture, du X^e^ ou du XI^e^ siècle, est au Musée Calvet.

1364, acheva l'entière construction du palais par la partie orientale et par ces jardins auxquels il donna le nom de *seconde Rome*. Pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales, il fit tailler le roc qui s'élevait encore dans la cour, et y fit creuser un puits d'une très-grande profondeur, pour se procurer l'eau qui manquait dans l'immense étendue de ce palais.

Quant aux peintures, nous avons mentionné le *Jugement dernier* dû à Clément VI et dont le badigeon a fait, hélas! justice. Dans la tour St-Jean, au levant, deux petites salles superposées conservent encore des restes d'admirables peintures. La salle supérieure représente l'histoire de saint Martial et l'autre celle de saint Jean-Baptiste. La première est due, selon toute probabilité, à Urbain V et la seconde à Innocent VI, à qui sont dues également les peintures de l'église, dont il ne reste plus que deux voussures de l'abside, représentant les prophètes de la Bible et la sibylle qui prédit la venue du Christ. Ces peintures sont parfaitement conservées et rappellent les plus belles pages du *Campo-Santo* de Pise. On les a attribuées à plusieurs artistes du plus grand mérite, qui tous étaient morts avant la construction du palais, (1) comme nous l'avons démontré ailleurs. Orgagna, un des grands peintres de Pise, qu'il décora d'un autre *Jugement dernier*, a pu peindre la salle de la *Rota* pour Clément VI, dont il fit le portrait, au dire de Vasari.

A cause des diverses constructions successives, il ne faut pas chercher la régularité et encore moins l'élégance dans cette imposante demeure des souverains pontifes, qui coûta trente-quatre ans de travaux, depuis 1336 jusqu'en 1370. Rien ne fut donné à l'art: tout fut sacrifié à la sûreté. L'épaisseur des murs, la solidité des tours défiaient les attaques de vive force: la disposition intérieure avait même prévu le cas d'une surprise.

(1) Dans la *Revue archéologique*, XI^e^ année, *Notice hist. et archéolog. sur Avignon*, accompagnée d'un plan inédit du palais des papes, nous avons traité avec quelques détails les raisons qui nous font pencher pour le grand Orgagna, et nous font combattre la plupart des opinions émises jusqu'à ce jour.

« On est frappé, dit M. Mérimée, de la rusticité de sa construction, de l'irrégularité choquante de toutes ses parties, irrégularité qui n'est motivée ni par la disposition du terrain, ni par des avantages matériels. Ainsi, les tours ne sont pas carrées, les fenêtres n'observent aucun alignement, on ne rencontre pas un seul angle droit, et la communication d'un corps de logis à un autre n'a lieu qu'au moyen de circuits sans nombre. Les machicoulis des courtines ont ici une forme singulière. Ce ne sont point, comme d'ordinaire, des arceaux en saillie, ouverts en dessous et retenus par des consoles rapprochées. Qu'on se représente un immense arcature ogivale, derrière laquelle s'élève un mur en retraite de deux pieds environ, auquel les piliers des arcades servent de contreforts. L'intervalle entre une arcade et la muraille est un machicoulis ; au lieu de pierres ou de traits, on pouvait jeter par là des poutres énormes, qui, tombant horizontalement, devaient balayer dix échelles à la fois, ou bien écraser d'un seul coup une rangée de mineurs, s'il s'en trouvait d'assez hardis pour essayer de saper le pied des remparts. » C'est la seule décoration extérieure et encore était-elle en vue de la défense. Le balcon crénelé qui surmonte la porte d'entrée était flanqué de deux petites tourrelles élancées qui filaient jusqu'au-dessus du faîte du palais. Elles disparurent à la fin du XVII^e^ siécle, il n'en reste plus que les soubassements en nids d'aronde. La porte fut remaniée en 1472, par l'évêque Julien de la Rovère, qui fut le pape Jules II. En 1665, le vice-légat, Alexandre Colonna, l'entoura d'un ouvrage avancé, espèce de barbacane, pour se mettre à l'abri d'une nouvelle insurrection. Il employa à cet ouvrage les démolitions du couronnement de la tour du Trouillas, qui avait abrité Rienzi prisonnier. Il avait également fait abattre une partie de la tour des *Anges* pour établir une plate-forme d'où les canons pouvaient battre la ville. Le fossé et le pont-levis furent exécutés par son successeur Lomellini. Tel est ce gigantesque palais-forteresse dont il faut renoncer à décrire toutes les grandes salles voûtées, les galeries, les escaliers et couloirs se perdant dans l'épaisseur des murs et sur lequel

l'imagination de certains écrivains a brodé les plus fantastiques légendes (1). Un pareil monument mérite, sous tous les rapports, une visite détaillée. Son appareil est moyen, et on épuisa, pour sa construction, les carrières de St-Bruno, entre Villeneuve et Pujaut. Il serait bien à désirer que des temps plus calmes permissent de le rendre à une destination mieux appropriée, en y transportant le riche Musée Calvet, qui commence à se trouver trop à l'étroit dans l'ancien hôtel de Villeneuve.

Vis-à-vis le palais est l'hôtel des monnaies, élevé en 1610, par un architecte italien, sous l'épiscopat d'Etienne Dulci. La fierté du travail et l'énorme saillie des sculptures ont fait croire que le dessin était de Michel-Ange; mais on n'a qu'à considerer le défaut de proportion dans les ouvertures, et surtout dans les membres des deux génies qui supportent l'écusson, pour être assuré du contraire. Les deux aigles ont pourtant un caractère de grandeur antique. L'hôtel des monnaies était le quartier des chevau-légers sous les vices-légats. — A l'autre extrémité de la même place, dans une situation magnifique, est l'ancien archevêché. Il fut commencé, en 1317, par Jacques de Via, le pape Jean XXII, son oncle, ayant pris la maison épiscopale pour en faire son palais; mais il ne reste de cette époque que la partie du nord-est, où sont les cuisines et les écuries. En 1438, Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon, fit bâtir la partie qui regarde le Rhône (2); celle qui s'appuie sur la place est due

(1) Un souterain partant du pied du Trouillas, et ayant jadis une issue hors la ville, a fait coire à un tunnel pratiqué sous le Rhône, comme les traces d'un incendie de 1413 ont donné lieu à la fable de la vengeance d'un barigel ou d'un vice-légat. Les concierges du palais ne manquent pas de faire remarquer aux visiteurs, à côté de la *Glacière*, un appartement à voûte conique pour étouffer les cris des victimes et les petits enfoncements dans les murs où l'on faisait rougir les instruments de tortures. Or, ce lieu terrible n'était autre chose que la cuisine du palais. C'est ce qu'a fort bien reconnu l'habile M. de Caumont, dans sa visite avec le congrès archéologique, au mois de septembre 1855.

(2) Le même Alain fit élever l'officialat ou la demeure du vicaire-général et official du diocèse, chargé de la justice ecclésiastique. Une grande tour,

à l'archevêque Julien de la Rovère. Ses armes parlantes, le chêne, se voient encore sur un porte en bois, dans la cour du couchant. C'est aujourd'hui le Petit Séminaire.

La *place de l'Horloge* serait bientôt une des plus belles de France si un dégagement laissait entrevoir le palais et le porche de la métropole. — Le théâtre, construit en 1824, vit, en 1846, un incendie détruire sa double colonnade qui supportait un entablement terminé par les statues d'Apollon et des Muses. Cette façade, dans le style grec, annonçait tout d'abord la destination de l'édifice. La façade actuelle rappelle au premier coup d'œil les églises romano-byzantines, surtout par les deux colonnes et les chapiteaux du portique. Les dessins sont de Feuchères et l'ornementation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, est due à MM. Klagman et Biès. Les socles qui terminent le péristyle sont occupés par les statues colossales de Corneille et Molière, dues au ciseau de notre compatriote Brian. — Sur l'emplacement de l'Hôtel de Ville, un comte d'Avignon fonda, au X^e^ siècle, le monastère de St-Laurent. Une partie de l'édifice, reconstruite en 1327 par Jean Colonna, devint la *livrée* d'Albano ; elle fut acquise par la ville le 17 avril 1447, et ainsi se trouva fixé le siége de la municipalité qui siégeait auparavant entre les rues du Collége de la Croix et des Fourbisseurs. Vers 1353, le cardinal Aubert, frère d'Innocent VI, avait fait élever la tour actuelle, sur laquelle une horloge fut installée en 1470. La tour avait été léguée par le prélat aux Bénédictines de St-Laurent qui la donnèrent en bail aux consuls, pour le service de la ville, moyennant un loyer annuel de vingt florins. En 1497, la ville acheta définitivement la tour sur laquelle s'éleva bientôt le beffroi, hérissé de clochetons et de crosses épanouies, ainsi qu'un local contigu, appelé l'*arsenal*, et qui était l'ancienne chapelle de St-Théodoric. Tout a disparu aujourd'hui. Une fort jolie tourelle octogone est allée occuper

aux armes de cet évêque, servait de prison. C'est celle qu'on voit encore dans l'hôtel du Luxembourg. L'officialat est devenu propriété particulière.

le sommet d'un tertre planté de pins, au point d'intersection de la route impériale et du chemin de fer, au Pontet (1). Il ne reste plus que la belle tour du XIVe siècle, avec son couronnement du XVe et qui renferme les archives de la ville. Elle est dans un état parfait de conservation ; mais il faut la chercher à travers le dédale de la masse gigantesque qui l'étreint. Il est fâcheux qu'on n'ait pas eu l'idée de coordonner cette construction avec le style du gracieux campanile qui se trouve absorbé dans le développement des lignes. La perle gothique se trouve ainsi perdue dans un immense carapace dont le moindre défaut est d'écraser les formes sveltes et gràcieuses du théâtre, son voisin. Les plans de l'Hôtel de Ville actuel sont de M. Joffroy, modifiés par M. Astruc.

Parmi les églises qui ont survécu, nous mentionnerons 1° St-Agricol, fondée, en 680, par l'évêque de ce nom qui fit venir, pour la desservir, des moines de l'île de Lérins, lesquels apportèrent leur manière de psalmodier alternativement, ce qui n'était pratiqué dans aucune autre église ; détruite par les Sarrazins en 737, elle fut rétablie par l'évêque Fulchérius en 911. Le pape Jean XXII l'agrandit et la reconstruisit, telle qu'elle est aujourd'hui, en 1320, et y fonda un chapitre auquel il donna pour ses prébendes vingt prieurés situés dans la Provence. Les chanoines étaient logés dans un cloître attenant à l'église, à laquelle il unit la chapelle du pont où reposait le corps de saint Benezet. La façade ne fut achevée qu'en 1420. Le maître-autel, dû au ciseau de Péru, sculpteur avignonais, renferme les reliques de saint Agricol et de l'évêque saint Magne, son père, tous deux avignonais. On remarque dans cette église une *Sainte Famille*, par Trévisani, *Notre-Dame-de-Pitié*, par Nicolas Mignard, d'après Carrache, une vierge en bois, par Coysevox, les tombes de l'historien de Pérussis et des peintres Quirinus Van Banken et P. Mignard le fils. Sous le collatéral

(1) C'est un annexe d'Avignon, à 6 kil., qui prend un énorme accroissement, à cause de ses dépôts de charbon, et de ses nombreuses usines. On vient d'y élever une fort jolie église.

de droite, est un grand autel-rétable de la Renaissance. La chapelle de la Vierge était celle de la famille des Grilhets ; elle fut bâtie, en 1547, par Claude, père de Julien de Grilhets qui fit élever jusqu'à une certaine hauteur le clocher que le chapitre fit terminer à ses frais dans le siècle dernier.

2° St-Pierre. L'évêque Dabo releva, en 433, l'église primitive détruite par les Barbares; saint Agricol la restaura en 686 et l'évêque Fulchérius, au commencement du Xe siècle. Enfin, en 1358, avec l'assentiment d'Innocent VI, Pierre Dupré, cardinal-évêque de Préneste, voyant qu'elle tombait en ruines, la fit démolir ainsi que son palais qui était contigu et fit élever l'église qui existe aujourd'hui. La façade, délicieux échantillon du gothique fleuri, est de 1512. La Vierge, entre les deux portes qui sont plus modernes et parfaitement travaillées, est de Péru. La chaire est un modèle de cette patience admirable qui caractérise les artistes du moyen-âge. On y lit l'inscription suivante en lettres gothiques :

A fin que mieux cest chaire cy
A Dieu du ciel li soit plaisante
Jacques Malhe li cry mercy
Et de bon cœur la lui présente.

Le prix fait de la façade et de la tribune coûta 1,800 écus. L'église renferme quelques tableaux de Parrocel qui ornaient jadis le cloître. Il est question d'isoler ce charmant édifice et de l'agrandir de deux nefs latérales. Ce projet est digne du respectable curé, M. Carbonnel, et de Mgr l'archevêque qui ont tant à cœur nos richesses archéologiques.

3° St-Didier. Bâtie par saint Agricol sur les ruines d'un monument romain, elle fut ruinée par les Sarrasins, relevée en 911 et donnée, avec toutes ses dépendances, l'an 1002, par l'évêque Rostang au monastère de Montmajour. Le cardinal Bertrand de Dencio ayant laissé des fonds pour une église collégiale à Villeneuve, ses exécuteurs testamentaires jugèrent à propos de relever St-Didier qui menaçait ruine ; ce qu'ils firent en 1355. La façade, plus moderne, est faite d'une ma-

nière économique. Le corps du cardinal fut transporté derrière le maître-autel. On y voit la tombe du célèbre graveur Balechou. Urbain V y canonisa Elzéar de Sabran, en 1369. La première chapelle, à droite, complètement restaurée et peinte, offre sur l'autel un curieux spécimen de la sculpture du XV^e^ siècle; c'est un bas-relief, en ronde-bosse, représentant le ***Portement de la Croix*** et exécuté en marbre sous la direction du roi René, ainsi que l'indique une longue inscription de l'époque. Les figures rappellent les tableaux des premiers maîtres allemands. Les costumes sont fort curieux.

4° Notre-Dame-la-Principale, ainsi appelée de son fondateur, Louis Bozon, dit l'Aveugle, roi d'Arles et de Bourgogne, au commencement du X^e^ siècle. Entièrement refaite à plusieurs reprises, c'est aujourd'hui la ***chapelle des Pénitents blancs***.

5° St-Symphorien, sur le terrain des Grands-Carmes qui existaient à Avignon en 1267, comme le prouve une transaction du 14 octobre, sans qu'on puisse indiquer leur maison primitive. En 1319, Jean XXII leur donna la belle maison et église des Templiers, vacante depuis leur abolition. En 1562, un incendie dévora tout le couvent, les archives et la bibliothèque. Dans la nouvelle reconstruction, l'ordre fut changé. Une porte dans le genre gothique fleuri s'ouvrit sur la Carreterie, vis-à-vis le clocher des Grands-Augustins. C'est aujourd'hui la porte d'une remise d'auberge. Le cloître est également devenu propriété particulière : l'aile contiguë à l'église est l'atelier d'un charron. La voûte de l'église s'étant écroulée en 1672, elle fut rétablie en charpente ; mais elle a été reconstruite en 1836. C'est la plus grande église d'Avignon et la quatrième paroisse. L'ancien vocable de St-Symphorien appartenait à une église, dont il ne reste plus qu'une tourelle au point d'intersection des rues Poulasserie antique et Banasterie.

6° L'église du Collége. Les Jésuites s'étant établis à Avignon en 1564, la ville leur confia l'enseignement public et leur acheta le palais du cardinal de Brancas, qui avait appartenu au cardinal de Lamotte, neveu de Clément VI. Leur belle et grande église, commencée en 1615 fut terminée en 1655. En

1792, les bâtiments du couvent servirent de caserne, l'église de magasin d'effets militaires. C'est aujourdhui le Lycée impérial ; l'église est rendue au culte.

7° L'Oratoire. Introduits dans Avignon, en 1646, par M. Albi, secrétaire de l'archevêque, les prêtres de l'Oratoire furent d'abord près la grand'place. On leur donna ensuite le soin du Séminaire, près les Dominicains. Leur église, commencée en 1717, ne fut terminée, après beaucoup de difficultés, qu'en 1741. C'est une jolie rotonde, élégante et hardie, rendue au culte après avoir servi momentanément d'imprimerie à l'armée républicaine de Cartaux. Le Séminaire est devenu le magasin des hôpitaux militaires.

Avant 1789, Avignon renfermait une métropole, sept paroisses, dont cinq collégiales, vingt-sept maisons de religieux, vingt-deux de religieuses, sept confréries de pénitents, trente-deux congrégations ou associations religieuses, quatorze chapelles ou oratoires, sept colléges ou séminaires et dix-huit hôpitaux ou maisons de charité. Rabelais n'avait pas tout à fait tort d'appeler Avignon la *ville sonnante*. Beaucoup de ces établissements sont détruits ou convertis en maisons particulières: mais la plupart semblent renaître de leurs ruines. Nous les passerons rapidement en revue.

COUVENTS DE RELIGIEUX.

1° *Les Dominicains* fondèrent leur monastère dans une île du Rhône, près du portail Bianson, qui leur fut cédée par les consuls en 1224. En 1330, le cardinal Godin fit élever la magnifique église à trois nefs qui vit l'exaltation de deux souverains pontifes. Le cloître était de 1347. Leurs débris sont l'ornement d'une des salles du Musée Calvet. La révolution fit du couvent une *fonderie* ; la ruine est aujourd'hui consommée.

2° *Les Cordeliers*, reçus en 1227, acquirent, en 1260, un grand local au bord de la Sorgue et entreprirent la construction de cette belle église dont la magnifique voûte a toujours passé pour un chef-d'œuvre de hardiesse. Il ne reste plus qu'une par-

tie de l'abside et du clocher, à l'entrée de la rue des Teinturiers. Au milieu de quelques cyprès, un cippe rappelait le tombeau de Laure. C'est un anglais, Charles Kelsall, qui l'avait fait élever en 1823, ainsi que le constate une inscription qui cite le dernier quatrain de la charmante octave du roi François Ier : « *En petit lieu comprins vous pouvez voir....* » On sait que ces vers furent déposés dans le tombeau de Laure par François Ier, lors de sa visite, le 8 septembre 1533. Il est notoire aujourd'hui que le sonnet italien *Felice Pianta* que l'on y trouva, ne peut pas être de Pétrarque. Le cippe est dans le jardin du Muée Calvet.

3° *Les Grands-Augustins* existaient en 1261, sur la paroisse St-Pierre, sous le nom de *Guillelmites* : la ville leur ayant donné l'esplanade qui était en face de l'ancienne porte Matheron, ils commencèrent la construction de leur couvent, en 1297. Leur église était la plus grande, après celle des Cordeliers : elle renfermait 22 chapelles. Il ne reste plus que le clocher, servant aujourd'hui d'horloge, rue Carreterie.

4° *Les Grands-Carmes*, dont nous avons parlé à l'article de la paroisse de St-Symphorien.

5° *Les Antonins*. Cet ordre, institué dans le principe pour le soulagement des pauvres attaqués du mal de St-Antoine, eut une maison, dès le commencement du XIIIe siècle. On y reçut plus tard de pauvres femmes accablées de vieillesse. Une réforme eut lieu en 1616, 1622 et 1624, par bulles de Grégoire XV et d'Urbain VIII. L'ordre y entretenait deux chanoines réguliers et l'on y réunit les débris des commanderies d'Alais, de Bagnols, de Nîmes et de Tarascon. Les chanoines portaient une robe noire avec manteau de même couleur et sur le côté gauche de la robe, la lettre T en soie bleue. En 1777, l'ordre des chanoines réguliers de St-Antoine fut uni et incorporé à celui de St-Jean-de-Jérusalem des Chevaliers de Malte, à la réquisition de Louis XVI. Le 31 décembre de la même année, on dit la dernière messe, on sonna le dernier coup de cloche et l'on remit les clefs à l'archevêque Giovio. L'église, aujourd'hui abandonnée, est un magasin de fers, dans la petite rue Fi-

guière, tout proche St-Didier. On y voyait le tombeau et l'épitaphe du célèbre Alain Chartier, mort à Avignon en 1449.

6° *Les Trinitaires*. En 1353, Bernard de Rascas, gentilhomme limousin, chevalier et docteur en droit, parent des papes Clément VI et Innocent VI, et Louise de Pierregrosse, sa femme, fondèrent le grand-hôpital de cette ville, et le dotèrent de dix mille florins d'or. L'année suivante, Rascas y ajouta un couvent destiné aux religieux chargés des soins spirituels et de l'administration des sacrements et le dédia à la Trinité. C'est de là que les Mathurins qu'il y appela prirent le nom de Trinitaires. En 1481, le cardinal de la Rovère, légat et archevêque d'Avignon, leur unit les pères de la Merci et leur confia les soins de l'hôpital. En 1671, il y vint de Nîmes des sœurs hospitalières de St-Augustin, pour servir les malades. Ce sont aujourd'hui les dames de St-Joseph. — Primitivement, l'hôpital se trouvait hors la ville, dans un local appelé la *Plaine St-Lazare ;* après la construction des remparts, il se trouva compris dans la ville dont il est un des monuments les plus remarquables, grâce à sa reconstruction sur les dessins de Mignard. Sa façade fut terminée en 1747. Sur des tablettes de marbre qui décorent les intervalles des fenêtres, sont les noms des principaux bienfaiteurs, avec l'indication de leurs legs. On sait que Bernard de Rascas fut aussi un troubadour distingué.

7° *Les Bénédictins*. Leur maison fut d'abord un palais construit, en 1346, par Hugues de Baux, sénéchal de Provence, pour la reine Jeanne. Il abrita successivement cette princesse avec Louis de Tarente, son époux, et Jacques, roi de Mayorque, retiré à la cour de Clément VI. En 1362, Urbain V, voulant reconnaître les grands services des bénédictins de Cluny qui, lorsque les grandes compagnies de Duguesclin occupaient tous les environs d'Avignon, avaient su tromper la vigilance des brigands et avaient fait entrer tout le vin nécessaire au pontife et à sa cour ; voulant, en outre, que ces religieux ne fussent plus obligés de se loger dans les hôtelleries, Urbain leur fit don de ce palais. En 1380, le cardinal Pierre de Cross

y fonda le collége de St-Martial pour l'instruction de douze jeunes bénédictins, et lui donna la terre de Piolenc en dotation. Une église s'éleva bientôt, qui fut considérablement agrandie en 1486. Elle avait trois nefs et possédait quelques tombeaux d'une extrême richesse, entre autres ceux du fondateur, du cardinal d'Aigrefeuille et du cardinal Lagrange, évêque d'Amiens. On peut juger de la magnificence de ce dernier par les statuettes qui sont au Musée Calvet et le squelette admirable que la voix populaire a baptisé du nom de *transi*. L'église renfermait encore la statue d'Urbain V qu'on peut voir au Musée et la pierre tombale du fameux et turbulent Raymond de Beaufort, vicomte de Turenne. Il ne reste plus aujourd'hui que le clocher et une partie de l'abside qui se font remarquer par tous les caprices tourmentés de la décadence. Le cloître, bâti en 1520, finit même par disparaître. Néanmoins, ces lieux ont conservé quelque chose de leur destination savante et artistique; on y avait établi le jardin botanique, le cabinet d'histoire naturelle et l'école normale du département. Le présent donnait ainsi la main au passé; mais le Musée Requien est menacé d'une autre destination!

8° *Les Célestins*. Le quartier St-Michel était le repaire des gens de mauvaise vie. Pour les en chasser, en 1336, l'évêque d'Avignon, Jean de Coïardan, y fit élever une chapelle à St-Michel, qu'il plaça dans le cimetière des pauvres. C'est là que voulut être enterré saint Pierre-de-Luxembourg, mort cardinal avant l'âge de dix-huit ans, en 1387. Mais l'affluence des pélerins était si grande, les offrandes si considérables, les miracles si nombreux, que Clément VII résolut de bâtir un couvent près du tombeau, pour seconder la dévotion des fidèles. Il le commença, en 1390 et prit douze religieux et un prieur parmi les célestins de Chantilli. Un autre honneur fut réservé à Benoît XIII, son successeur. En 1395, le duc d'Orléans posa la première pierre de l'église, au nom du son frère Charles VI, roi de France. En 1420, on y transporta le corps de Clément VII, dont le tombeau s'éleva au milieu du chœur. L'année suivante, le neveu de ce pontife, Louis de Montjoie, fit élever une belle

et grande chapelle en l'honneur du jeune et bienheureux cardinal. Plusieurs membres de sa famille vinrent prendre place à ses côtés: et le quartier prit le nom de *Corps-Saints* qu'il porte encore aujourd'hui. L'église et le couvent furent encore enrichis par les libéralités du roi René, en 1476. C'est lui qui donna le maître-autel en marbre blanc qui est maintenant à St-Didier et le *Portement de Croix*, que nous avons mentionné, en parlant de cette église. En 1674, le cercueil de saint Benezet fut aussi confié aux célestins. Le fameux chancelier Gerson leur avait légué sa bibliothèque. Après avoir servi longtemps de *Succursale des Invalides*, le couvent vient d'être métamorphosé en hôpital et pénitencier militaires. L'église avait été réparée ; mais les tombes anciennes avaient disparu. Une nouvelle les remplaçait : celle de la femme d'un des commandants de l'hôtel, type de vertu, d'héroïsme et de dévouement filial, la comtesse de Villelune, née de Sombreuil ! M. Reynes, professeur de dessin et de peinture, a découvert dernièrement dans cette église, sous le badigeon, des restes de peintures fort remarquables. (V. la *Revue des biblioth. parois.* 3e an., p. 331).

9° *Noviciat des Jésuites.* De l'autre côté du jardin qui formait le parc des Invalides, est un grand et beau corps de logis. C'était le Noviciat des Jésuites, fondé et doté, en 1586, par Louise d'Ancezune, des ducs de Caderousse. Aujourd'hui, c'est l'hospice St-Louis.

10° *Les Grands-Capucins.* Le grand couvent des capucins fut fondé, en 1576, par Pierre de St-Sixte, citoyen d'Avignon. Il y avait de beaux jardins. C'est, actuellement le couvent de la Visitation, rue Ananelle.

11° *Le Noviciat des Capucins* fut fondé par M. de Véras, marchand de soie ; mais il ne put recevoir des religieux qu'en 1662. Porte Limbert, *propriété particulière.*

12° *Les Observantins*, fondés en 1469, par Louis Doria, gentilhomme génois, cédèrent leur couvent aux *Récolets*, en 1586. Ceux-ci sont remplacés aujourd'hui par les religieuses *Carmélites.* Les observantins, rentrés dans le dernier siècle,

vinrent se loger au petit couvent de N.-D.-des-Sept-Douleurs, aux Grands-Jardins. *Propriété particulière.*

13° *Les Minimes*, fondés en 1575, par le cardinal Georges d'Armagnac, collégat et archevêque d'Avignon, dans l'église de N.-D.-des-Miracles, consacrée par Jean XXII et occupée par les *Répenties*, qu'il transféra dans le local St-Georges. Aujourd'hui, le jardin Cartoux, près la porte St-Roch.

14° *Les Carmes déchaussés* logés, en 1608, à l'hôpital de Nazareth, destiné à recevoir les pauvres passants, près la porte Limbert. A la suite d'un long procès avec le chapitre de St-Geniès, ils prirent possession, en 1626, de l'église et du beau couvent qu'ils avaient fait construire, près la porte de la Ligne. Aujourd'hui, *Couvent du Sacré-Cœur.*

15° Les pères réformés du tiers-ordre de St-François, appelé en France *Picpus* (de petit capuce, *piccolo cappucio*), s'établirent à Avignon en 1639. Propriété particulière, rue Picpus.

16° *Les Augustins réformés* datent de 1610. Près le Puits des Allemands, propriété particulière.

17° *Les Chevaliers hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem* datent du temps des podestats, vers 1233. La commanderie était un des plus beaux palais d'Avignon. Elle était de la langue de Provence et du grand-prieuré de St-Gilles et passa à l'ordre de de Malte. Il ne reste plus de l'ancienne construction que des arcades cintrées, appuyant sur des contreforts massifs que l'on peut voir dans le jardin de l'ancien hôtel de Grammont. Ces débris appartiennent encore à cette forteresse, dominant les remparts et le Rhône, qui fut abattue par suite de la sentence du légat, en 1227. On disait que cette commanderie était bâtie sur le plan du temple de Richerenches. Dans chacune des arcades, ont été ouvertes de longues fenêtres ogivales, quand la commanderie fut convertie en église, dédiée à saint Jean-Baptiste, vers la fin du XIII^e^ siècle (*Cartul. Aven.* vol. 11. n° 18). La porte de la chapelle est encore visible dans la cour de l'hôtel du Pont: rue St-Agricol.

18° *Les Doctrinaires* furent mis en possession, en 1598, du local de St-Jean-le-Vieux, occupé par les dames de St-Véran et de S^te^ Praxède et qui avait appartenu aux templiers jusqu'en

1311. La lampe qui brûlait sur le tombeau du bienheureux César de Bus, fondateur de la doctrine chrétienne, était un présent du cardinal de Richelieu, lorsqu'il n'était qu'évêque de Luçon et rélégué à Avignon, par ordre du roi, après la mort du maréchal d'Ancre. Ce local renferme aujourd'hui une des écoles des frères et une salle d'asile ; il pourrait être converti en partie en un marché couvert, pour dégager la place Pie ; ce qui est indispensable.

19° *Les Frères des Ecoles chrétiennes* furent fondés en 1703 par M. de Lassale, chanoine de Rheims. C'est aujourd'hui l'école de dessin, rue Dorée.

20° *Les Bernardins de Sénanque*, collége fondé, en 1365, par Jean Casaleti, rue Petite-Fusterie.

21° *Les Lazaristes*, fondés en 1650, rue Calade et Collége d'Annecy, à St-Nicolas-des-Savoyards.

22° *Les Gardistes*, en 1723, au séminaire de Ste-Garde, actuellement palais de justice. Une partie de l'établissement vient d'être rendue à la fabrique de l'église paroissiale de St-Pierre, pour une chapelle de secours.

23° *Les Sulpiciens*, aujourd'hui le séminaire de St-Charles, construit en 1690, par M. Varie, prêtre, et agrégé, en 1705, à celui de St-Sulpice de Paris. Sa chapelle pavée en marbre, est des plus remarquables. Ses vastes cours et ses belles promenades en font un des plus beaux séminaires de France.

24° *Les Récolets*, établis, en 1469, par Louis Doria, noble avignonais. *Religieuses Carmélites*

25° *Les Chartreux* avaient aussi deux hospices à Avignon.

26° et 27° Nous avons parlé des *Jésuites* et des *Prêtres de l'Oratoire*, en citant les églises de ce nom.

COUVENTS DE RELIGIEUSES.

Les monastères de religieuses étaient :

1° *St-Laurent* datant du X^e^ siècle et reconstruit, en 1327, par Jean Colonna. Emplacement du théâtre et de l'Hôtel de Ville.

2° *Sainte-Claire*, fondé en 1250 et réformé en 1517 par Marie de Clermont. Maison particulière, rue Hercule.

3° *Sainte-Catherine*, de l'ordre de Cîteaux, beau et riche couvent, fondé vers le milieu du XIVe siècle. Maison particulière, rue de ce nom.

4° *Sainte-Praxède*. Les religieuses de ce nom, sous la règle de St-Dominique, entrèrent dans Avignon, en 1536, après avoir séjourné à St-Véran et, plus anciennement, à la *Tour d'Espagne*. Maison particulière, rue Sainte Praxède, où l'on voit des restes de leur église.

5° et 6° *Saint-Georges* reçut les Répenties en 1575 et fut donné aux dames de la Visitation, en 1768. Maison particulière, près St-Michel. Le grand couvent de cet ordre fondé en 1623, par Mario Philonardi, archevêque d'Avignon, place Pignotte, est le couvent actuel du Saint-Sacrement.

7° *Les Carmélites*, fondé en 1613, par Claire de Perussis, veuve de Jean de Forbin. Rue Ananelle, aujourd'hui les Récollets.

8° *Notre-Dame-de-la-Victoire*, fondé en 1634, par Mme de Rausain, rue Bouquerie, actuellement la Grande-Providence.

9° *Notre-Dame-de-la-Miséricorde*, en 1643, par le P. Yvan, rue des Lices.

10° *Le Verbe incarné* ou *les Annonciades*, le premier de cet institut, fondé en 1639, par Jeanne de Mattei. Rue des Lices.

11° *Les Ursulines*, fondées en 1637, par Mme de Luynes. On les appelait *royales*, parce qu'elles furent logées d'abord dans le palais du roi René. Rues Hercule et de la Masse ; rétablies rue Ananelle.

12° *Notre-Dame*, autrefois les *Augustines*, en 1700, rue St-Marc, près le collége.

13° *Les Hospitalières*, appelées en 1671 par les consuls pour soigner les malades du grand hôpital.

14° *La Propagande*, fondé en 1658, par Dominique de Marinis, rue Grand-Paradis.

15° *Saint-Eutrope*, en 1670, rue Trois-Faucons. Maison Charbonnier.

16° *Les Bénédictines*, dites de *Saint-André*, en 1617. Les bénédictines de Villeneuve leur cédèrent leur collége. Rue Ananelle, couvent actuel des Ursulines.

17° *Les Orphelines*, en 1374, rue des Ortolans; actuellement noviciat des Frères.

18° *Les Célestes*, en 1640, par Victoire de Dôle. Place Pignotte, maison Meynier.

19° *Notre-Dame-de-la-Garde*, en 1644, par Louis Ruffi, au Chapeau-Rouge.

20° *Les Dominicaines*, en 1730, vis-à-vis le grand séminaire St-Charles.

21° *Le Bon-Pasteur*, en 1701, par Madon de Château-Blanc, rétabli rue de ce nom.

22° *Ecoles gratuites des Filles*, fondée par le même, 1703, rue Pétramale.

Il y avait sept confréries de pénitents, auxquelles venaient s'adjoindre diverses associations religieuses. C'étaient:

1° Les pénitents *gris* dont l'institution remonte à Louis VIII, après le siége de 1226; ils existent encore dans le même local, rue des Teinturiers.

2° Les *noirs*, institués en 1488, par Ricasolli et autres réfugiés florentins. Catherine de Médicis se fit inscrire, en 1574, parmi les membres de cette confrérie. Rue des Allemands, maison particulière.

3° Les *blancs* établis en 1527, par treize citoyens notables de la ville. Henri III, pendant son séjour, voulut en faire partie. Leur chapelle était dans l'enclos des Frères-Prêcheurs; la confrérie occupe aujourd'hui Notre-Dame-la-Principale et se distingue par le faste de ses processions.

4° Les *bleus*, fondés en 1436 sous le titre de *N.-D.-de-Fenouillet*, s'établirent, en 1556, dans une chapelle près des Carmes, rue des Infirmières. Aujourd'hui maison particulière. Le cardinal de Lorraine mourut d'un coup d'air qu'il prit en portant la croix à une de leurs processions, en 1574.

5° Les *violets* naquirent, en 1662, d'une séparation avec les bleus. Aujourd'hui magasin, place Grand-Paradis.

6° Les *rouges* furent établis en 1700, rue Carreterie.

7° Enfin, les *Pénitents de la Miséricorde*, fondés, en 1586, par Pompée Catilina, colonnel de l'infanterie du pape, sous le le titre de Décollation de St-Jean-Baptiste. Cette confrérie prit l'habit noir, comme remplaçant les pénitents de cette couleur. Elle était chargée de pourvoir à la subsistance des aliénés, des prisonniers et des condamnés qu'elle accompagnait au supplice. En 1616, le pape Clément VIII lui accorda le privilége de délivrer un criminel condamné à mort. M. Louis-François Manne, associé de l'Académie royale de chirurgie de Paris, élu recteur en 1737, sacrifia une partie de sa fortune à la construction des bâtiments (aujourd'hui hospice des aliénés) et à l'embellissement de l'église, qui est une des plus riches et renferme des toiles de Mignard et de Levieux. Il légua aussi à l'œuvre le chef-d'œuvre de Guillermin, ce fameux Christ d'ivoire qui a fait l'admiration de Canova.

Avignon renferme encore aujourd'hui, outre ses nombreux couvents d'hommes et de femmes, des établissements libres ou légaux, où la charité se fait jour de toute manière et donne une large satisfaction à la morale publique. Outre l'asile public d'aliénés qui va recevoir un large développement par sa translation à Montdevergues, l'hôpital Ste-Marthe, l'hospice St-Louis et l'hospice Isnard, fondé par feu Sixte-Isnard, négociant, suivant son testament du 18 octobre 1841, en faveur des ouvriers en soierie et en garance, des négociants ruinés et des commis négociants malheureux; Avignon possède un Mont-de-piété datant de 1577 (deux cents ans avant celui de Paris; celui de Carpentras date de 1612, celui de L'Isle de 1673 et celui d'Apt de 1674), une caisse d'épargne (13 juin 1832), la *société de la Foi* fondée vers 1835, par feu M. Llabour, la *société de St-François-Xavier*, créée en 1849 par M. l'abbé Terris, une *association de bienfaisance mutuelle*, une *crèche de la Sainte-Enfance* inaugurée le 20 novembre 1851, un *patronage de St-Maurice d'Avignon*, pour les militaires, fondé vers la fin de 1851, une *société de la Grande-Providence et des Orphelines de N.-D.-de-la-Garde*, fondée depuis environ trente

ans et divisée en deux sections, les *Répenties* et les *Préservées*, une *société de la Petite-Providence*, *sous le vocable de N.-D.-de-Bon-Secours*, datant de la mission de 1819, *des Dames de la charité*, des *sœurs de St-François-d'Assise*, tenant deux écoles pour les filles du premier-âge, une *maison des domestiques* et une *société de secours mutuels*, *des ouvriers réunis*, fondée le 15 août 1853.

L'instruction publique est représentée par un lycée impérial, un cours industriel (préparation au commerce, aux écoles centrales, des mines, des arts et métiers), deux séminaires, le collége catholique de St-Joseph, tenu par les RR. PP. jésuites, une école normale primaire, deux salles d'asile, des écoles publiques et gratuites, fondées par la ville en faveur de l'industrie et des beaux-arts, et plusieurs pensionnats des deux sexes.

La plate-forme du Rocher, devenue aujourd'hui une charmante promenade, parsemée de bosquets, a perdu tout vestige d'antiquité payenne. Les derniers débris furent, dit-on, enterrés par le pape Urbain V dans les fondements du palais. Ceux du moyen-âge ont également disparu. Les deux vieilles forteresses de *Quiquengrogne* et de *Quiquemparle*, le fort St-Martin que la foudre fit sauter en 1650, les moulins à vent même, ne vivent plus que dans le souvenir des archéologues ; mais dans l'intérieur de la ville, quelques tours ont survécu à la grande démolition de 1227. Plusieurs maisons se font encore remarquer par leurs tourelles en encorbellement ou leurs lanternes saillantes sur les angles, comme la maison Aubanel ; d'autres conservent toute leur façade dans le goût du XV^e^ siècle. Plusieurs coins de rues ont encore leurs Vierges avec leurs dais gothiques, garnis de clochetons finement découpés ou de chardons frisés. L'hôtel Crillon (maison Thomas) est un bel échantillon de la Renaissance.

Au midi d'Avignon, sur le chemin de la Durance, sont les ruines de l'ancienne abbaye de St-Ruf, qui faisait partie du domaine du chapitre métropolitain. Vers l'an 1038, Benoît, évêque d'Avignon, donna à quatre chanoines de sa cathédrale l'église du St-Ruf et 4,070 pas de terrains au circuit. Ces

chanoines rebâtirent l'église qui tombait en ruines et dont l'origine remonterait, par la tradition, jusqu'à saint Ruf, fils de Simon le Cyrénéen. L'abbé de saint Ruf fut élevé à la papauté, en 1154, sous le nom d'Adrien IV. En 1210, l'abbaye ayant été ravagée par les Albigeois, fut transportée dans le voisinage de Valence ; néanmoins, c'est dans son église romane, dont le clocher et l'abside subsistent encore, que furent tenus les conciles provinciaux de 1326 et 1337.

Au levant, est la paroisse rurale de Montfavet, dont le sol caillouteux a subi une étonnante métamorphose et présente aujourd'hui une agglomération de charmantes villas. L'église, vaste et bel édifice ogival, élevé par le cardinal de Montfavet, en 1338, était contiguë à un couvent qui avait tours et machicoulis et où il plaça vingt-cinq chanoines réguliers, de l'ordre de St-Augustin. L'inscription suivante, placée sur le mur intérieur qui fait face au chœur, rappelle les vicissitudes du couvent. « A l'honneur et gloire de Dieu et à l'éternelle mémoire de Bertrand de Montfavet, cardinal français, neveu du pape Jean XXII, lequel, après avoir fondé et doté la présente église et monastère sous le titre de N.-D.-de-Bon-Repos, rendit l'âme à Dieu en 1343, de qui les os reposent en paix en la présente église. Passant, prie Dieu pour son âme ! Ledit monastère, à présent prieuré, fut uni à l'œuvre du pont d'Avignon par le pape Nicolas V qui en donna l'administration, l'an 1442, aux illustres et magnifiques consuls de la ville d'Avignon, les chargeant de faire faire à perpétuité le divin service en ladite église ; ensuite de quoi, l'an 1613, fut conclu par conseil que ledit service serait fait à l'avenir par des religieux réformés de ladite ville et dès-lors en fut donnée la charge aux RR. PP. Récollets. » Mais ces religieux ayant voulu se soustraire, en 1759, à une des clauses obligatoires, furent remplacés par des Capucins jusqu'en 1789. Le monastère fut ravagé par les calvinistes en 1562 et 1563. Par suite d'autres dégradations, de grandes réparations furent faites en 1776. Le monastère renferme aujourd'hui le presbytere, l'école primaire et une ferme. On ne saurait trop recommander à la ville d'Avignon l'entretien de cette église, une des

plus belles du diocèse. La porte d'entrée, sous un porche ogival, est au midi. Le linteau, supporté par des colonnettes demi-engagées, à chapiteaux feuillagés, est décoré de deux groupes de douze personnages à genoux et les mains jointes, séparés par un personnage isolé et debout. Ce sont les vingt-cinq chanoines de la fondation. Tous les chapiteaux à l'intérieur sont historiés ou composés de groupes fantastiques. Entre chaque contrefort, la toiture se relève et forme pignon. Dans une chapelle à gauche, ont voit la tombe de Pierre de Cohorn qui contribua beaucoup à élever Christian Ier sur le trône de Suède et mourut au monastère de Montfavet le 10 juillet 1479.

Non loin delà, une tour élancée fait partie d'une habitation rurale : on l'appelle la *Tour d'Espagne*. C'est tout ce qui reste du beau couvent des dames de Ste-Praxède de l'ordre de St-Dominique, fondé en 1348, par P. Gomez de Barrosso, natif de Tolède, et qui, pour cette raison, l'appella d'*Espagne*. Il y fut enseveli l'année suivante. En 1336, Benoît XII envoya aux rois Philippe VI et Edouard III, comme médiateurs, les cardinaux P. Gomez et Bertrand de Montfavet. Ils ne réussirent pas dans leur mission ; et, comme pour se distraire de leur mécompte, ils firent élever deux monuments remarquables (*in quibus sunt mansiones pulcherrimæ et omni amœnitate decoræ*), qu'ils dotèrent de vignes, de vergers et de vastes prairies. Telle fut l'origine des couvents d'Espagne et de Montfavet.

Non loin delà, à l'embranchement des routes impériales nos 7 et 100, sont les débris du prieuré de St-Véran, ancienne abbaye, fondée en 1140, par Guigues, comte de Forcalquier, sous la règle de St-Benoît. On veut que ces religieuses aient été établies antérieurement à Montdevergues, qui avait pris le nom de *Mont-des-Vierges* (1). St-Véran est une ferme ; l'église,

(1) L'armée de François Ier obligea les religieuses de rentrer dans la ville. Le 15 mai 1538, le monarque, étant à Avignon, assigna une pension de trente sols par jour, sur les plus clairs deniers de son domaine de Provence, aux religieuses de St-Véran, pour les dédommager des pertes qu'elles avaient faites, lorsque, deux ans auparavant, pour loger le camp

métamorphosée en grenier à foin , conserve encore des traces de peintures.

Le bourg-annexe de Morières, à 6 kil. d'Avignon sur la route nº 100 , était un prieuré que Benoît XII unit à la métropole pour fournir aux vêtements des chanoines. Ses habitants jouissaient des mêmes priviléges que ceux d'Avignon , sauf que la dîme était perçue au vingtième. Vers la fin d'octobre , les consuls d'Avignon, accompagnés des députés du clergé et de l'Université , allaient y faire la visite du vin. Ses côteaux produisent un bon vin et une huile estimée. Parmi les sources qui alimentent la fontaine , il en est une sulphureuse et excessivement légère ; on l'appelle la *fontaine punaise*. Morières a un adjoint spécial. C'est la patrie de César Verdier , né le 24 juin 1685 , habile chirurgien et démonstrateur royal d'anatomie , à Paris. Membre de l'Académie royale de médecine , il fut désigné pour remplacer Petit à l'Académie des sciences ; il refusa par modestie. Après vingt-cinq ans d'exercice , il donna sa démission en faveur de Sue et mourut le 19 mars 1759. Sa devise *Ami de tout le monde* peint son caractère. Il a publié un *Abrégé d'Anatomie du corps humain* qui a eu plusieurs éditions tant en France qu'à l'étranger , des *Recherches sur la Hernie de la Vessie* , plusieurs mémoires et une édition , avec des notes (Paris 1759 , in-12) , de l'*Abrégé de l'Art des Accouchements* publié en 1609 et composé par Louise Bourgeois (Mme Boursier du Coudray) , sage-femme de Marie de Médicis. On lui attribue aussi un *Traité de la Phlébotomie* ;

royal devant Avignon , l'on avait abattu leur monastère et transporté à grands frais les religieuses dans la ville. L'armée du roi , campée dans le domaine de Fargues , détruisit le château de ce nom , bâti en 1395 par Georges de Ricci , seigneur de Vedènes et de St-Saturnin , incendia les couvents de St-Ruf , d'Espagne et de St-Véran. Depuis cette époque , plusieurs domaines ont conservé le nom des troupes qui y campèrent. Ainsi , il y a encore les domaines de Bretagne , de Bourgogne , de Lorraine , d'Anjou , l'Arbalestière , etc. François de Gordini , seigneur de Fargues , reçut en dédommagement de François Ier la terre de Pujaut , de l'autre côté du Rhône.

D'Agricol Perdiguier, dit *Avignonais-la-Vertu*, ancien compagnon menuisier, né le 3 décembre 1805, représentant du peuple en 1848 et auteur du *Livre du compagnonage*. Le but de cet estimable ouvrage était de prêcher aux masses l'amour, la concorde, la justice et la fraternité.

Avignon est la patrie de Antoine-Marie-François Artaud, né le 8 avril 1767 et mort à Orange le 27 mars 1838, membre de l'Institut et savant archéologue ;

D'Etienne-Antoine de Boulogne, né le 26 décembre 1749 et mort à Paris le 13 mai 1825, prédicateur du roi, aumônier de l'empereur, évêque de Troyes, pair de France. Ses œuvres complètes forment huit volumes in-8° ;

D'Esprit-Claude-François Calvet, né le 24 novembre 1728, mort le 25 juillet 1810, docteur et professeur en médecine, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Société de médecine, bienfaiteur des pauvres et fondateur du Musée, savant antiquaire. La ville reconnaissante a donné le nom de Calvet au Musée pour lequel cet illustre compatriote légua tous ses biens, évalués à deux cent mille francs ;

De Joseph de Cambis, né le 23 avril 1658 et mort le 6 janvier 1736, chef-d'escadre et commandeur de St-Louis ;

Du marquis de Cambis-Velleron, fils unique du précédent, bibliophile éclairé, né en 1706, mort en 1772, auteur du *Catalogue raisonné des principaux manuscrits* de sa bibliothèque et de volumineux mémoires ;

De M. le marquis Auguste-Marie-Jacques-François-Luc de Cambis-d'Orsan, né le 11 juillet 1781, ancien député et pair de France, helléniste distingué, qui a publié, avec M. Renouvier, une traduction anonyme d'Homère ;

De Mme Benoîte-Justine Favart, née le 15 juin 1727 et morte le 20 avril 1772, comédienne de premier ordre ;

De Jean-Charles de Folard, né le 13 février 1669 et mort à Avignon, le 23 mars 1752, surnommé le *Végèce moderne*, auteur de plusieurs ouvrages de stratégie et des fameux *Commentaires sur Polybe ;*

Du marquis de Fortia-d'Urban, né le 18 février 1756, mort

à Paris le 4 août 1843, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, auteur ou éditeur d'une foule d'ouvrages dont le plus utile est l'*Art de vérifier les dates ;*

D'Ignace-François Limojon de St-Didier, né en 1669 et mort le 13 mai 1739, couronné, jeune encore, trois fois par l'Académie des jeux floraux et deux fois par l'Académie française (1720 et 1721). Il publia à Paris, en 1725, les huit premiers chants d'un poème de Clovis ;

De Loiseau de Persuis, mort en 1819, directeur-général de l'Académie royale de musique, auteur des grands opéras de la *Jérusalem délivrée* et du *Triomphe de Trajan* (ce dernier en collaboration de Lesueur) ;

De Henri-Joseph-Léon de Massilian, né le 11 avril 1721 et mort au commencement de ce siècle, en Italie, pendant l'émigration. Il s'occupa à réunir et à colliger tout ce qui pouvait servir à l'histoire civile et religieuse du diocèse d'Avignon. Ses nombreux manuscrits ont été donnés au Musée Calvet, par M. Xavier Moutte, en 1840 ;

De Joseph Meïr, savant rabbin, né en 1496 et mort près de Gênes en 1554, auteur d'une grammaire hébraïque et d'un ouvrage en hébreu, fort rare aujourd'hui, intitulé : *Annales des rois de France et de la maison ottomane ;*

De J. Michel, habile graveur, qui fut le maître de Balechou ;

De Pierre Mignard, peintre et architecte, né en 1640 et mort en 1725. Son épitaphe, dans St-Agricol, indique qu'il était peintre de la reine, membre de la Société royale d'architecture, etc. Il était fils de Nicolas Mignard et neveu de Pierre Mignard, dit *le Romain ;*

D'Hyacinthe Morel, né en 1759, mort le 29 juillet 1829, professeur de belles-lettres et connu par son aimable gaîté, la vivacité de ses saillies et de nombreuses compositions littéraires. Son dernier ouvrage est un recueil de poésies provençales, sous le titre de *Galoubet ;*

De Pierre Parrocel, né en 1664, mort à Paris en 1739, peintre célèbre ;

De l'abbé Poulle (Louis), né en 1701 et mort en 1781, prédicateur du roi ;

De Pierre-François Tonduti-de-St-Légier, né en février 1583 et mort en septembre 1669, astronome et savant jurisconsulte ;

De la famille Trial et de la famille illustre des Vernet ;

Du général, comte de Pagan, célèbre ingénieur, prédécesseur de Vauban, né en 1604. Après avoir assisté à un grand nombre de combats, il dirigea, avec la plus grande distinction, en 1633, le siége de Nancy, auquel le roi assistait en personne. Quelques années après, il fut élevé au grade de maréchal de camp et désigné en 1642, pour servir en Portugal. En 1637, à la demande du roi Louis XIII, il fit un projet de fortification de Paris, lequel a été adjugé à Londres, en octobre 1856, à un riche amateur hollandais, moyennant la somme de 87 liv. sterl. — Le comte de Pagan, qui avait perdu un œil au siége de Montauban, devint complètement aveugle, au moment de se rendre au poste éminent qui venait de lui être confié. C'est alors que se trouvant dans l'impossibilité de servir activement, il fit son beau *Traité des Fortifications*, publié en 1645 et qui fut suivi de plusieurs autres ouvrages sur la géométrie appliquée à la fortification et sur l'astronomie. C'est une de nos anciennes gloires militaires les plus belles et les plus pures.

LE BARROUX (*Albæ Rufi*, *Albaroux*). — Ce village, situé sur un mamelon, à 5 kil. de Malaucène, sur la route départementale de Carpentras à Vaison, forme un joli amphithéâtre d'où l'on jouit d'une belle et vaste perspective. Population, 992 individus. Son territoire, presque tout montagneux, produit du blé et du vin ; il y a plus de bois que de terres labourables. On trouve dans ses collines de nombreuses pétrifications de coquillages et des minières de plâtre qui ont donné lieu au vers suivant de Suarès :

Eminet Alba Rufi gipsi generosa metallis.

Le Barroux, qui a peut-être été une villa gallo-romaine, était un fief du Comtat avec haute, moyenne et basse justice, sous

la mouvance de la Chambre Apostolique, possédé anciennement par la famille des Baux, ensuite par celle de Budos et successivement par celles de Peyres, de Pelletier-Gigondas, de Panisse, etc. Il était couronné par un beau château de la Renaissance, dont il reste les tourelles, quelques courtines et plusieurs grands appartements avec leurs vastes cheminées. Ces ruines appartiennent à l'ancien propriétaire, M. de Moret. En 1563, le château fut livré aux calvinistes par Barthélemy Belon qui y commandait; mais, au mois d'octobre de la même année, Caumont reprit le village et commença le siége du château. Le troisième jour, les huguenots, redoutant l'arrivée de Serbelloni, ouvrirent les portes. On fit grâce de la vie à tout le monde, excepté au traître Belon. M. Générat, notaire à Avignon, a entre les mains les lettres originales qui furent échangées à l'occasion de ce siége.

LA BASTIDE-DES-JOURDANS (*C. de Bastida Jordanorum.*)— Cette petite commune, à l'extrémité la plus orientale du département, était comprise dans la viguerie de Forcalquier, après avoir compté parmi les terres baussenques. Elle est à 15 kil. de Pertuis et compte une poplation de 916 habitants. Il y a une brigade à pied; un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Conception et une foire le 28 octobre. Le Lez prend naissance sur son territoire. Il fut soumis, en 1589, par le duc de Savoie, appelé en Provence par la Ligue et les intrigues de la comtesse de Sault. — Sur cette commune, est un fameux hermitage connu sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Cavalerie*, à cause d'une église de templiers qui subsiste encore., ou de *Notre-Dame-de-l'Hermitage*. Au siècle dernier, M. de Coriolis Limaye, président du parlement de Provence et seigneur du lieu, forma avec M. Morellet, curé de la paroisse, le projet de relever les ruines de la Cavalerie et d'y établir un monastère de *Frères-Laboureurs*, pour l'encouragement au travail, l'édification et le soulagement des paysans et autres travailleurs de la localité. Les premières recrues furent envoyées par les frères hermites de St-Hilaire d'Olières, diocèse de Fréjus. Il y avait

quinze religieux frères laïcs, gouvernés par un prêtre, leur supérieur perpétuel. Notre-Dame-de-l'Hermitage fut la providence de la contrée. En détruisant cette œuvre, la révolution commit un crime, non seulement contre la religion, mais contre l'humanité. Le monastère et une partie des biens viennent d'être rachetés et dernièrement notre digne et vénérable pasteur, Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, a pu bénir la communauté renaissante des Frères-Laboureurs qui s'étaient installés à Notre-Dame-de-l'Hermitage, avant de se fixer à Sénanque.

LA BASTIDONE. — Petite commune de 304 habitants, à 6 kil. E. de Pertuis, sur la route départementale n° 3. Son terroir est très-beau et très-fertile. On y cultive principalement le mûrier. On dit qu'un nommé Savernic bâtit, en 1350, une habitation en ce lieu. D'autres colons se joignirent à lui et il se forma bientôt un village qui fut compris dans la Provence. Sur une colline assez élevée, au midi, est la chapelle de St-Julien. Un petit oratoire, sur la route, a la prétention de rappeler sa mémoire ; mais on ferait bien alors d'être un peu plus difficile sur le choix de la gravure qui le décore ; car, jadis, nous avons lu au bas : ***Epaminondas, général thébain.***

LE BAUSSET (***C. de Bauceto***). — Ce village, à 8 kil. de Pernes, est situé au pied de la chaîne de Vaucluse, dans une contrée fertile en légumes et en céréales ; on y récolte aussi des cocons, de la garance et des amandes. Sa population est de 324 habitants. Il y a des religieuses de la Providence. Le Bausset, entouré encore aujourd'hui en grande partie par ses anciens remparts, était un fief avec toute justice, mouvant de la Chambre Apostolique et appartenant aux évêques de Carpentras qui l'achetèrent des Baux, vers la fin du XIII^e^ siècle. Bâti sur un roc inaccessible, excepté du côté de la garenne qui en était séparée par un large et profond fossé taillé dans le roc, il fut vendu, ainsi qu'un pré de sept salmées enclos de murs aussi ruinés, le 15 novembre 1690, par le cardinal Marcel de Duras, évêque de Carpentras, à François de Gualterii, docteur

en droit, président de la Chambre Apostolique du Comtat, dont les héritiers adoptèrent le nom de cette seigneurie. L'évêque n'aliénait ainsi le bien de sa mense qu'en considération des sommes énormes qu'il eût fallu dépenser pour les réparations; mais il se réserva la suzeraineté et la justice haute, moyenne et basse. La vente fut au prix d'un capital de 600 écus portant 36 fr. de pension que M. de Gualterii céda sur la *carrière* des juifs de Carpentras. Le château, atteint par la foudre en 1784, fut brûlé en grande partie. Pour y arriver du village, il faut monter environ 80 marches fort étroites et la plupart taillées dans le roc. Du côté du midi, on voit encore le fossé et les traces du pont-levis. Les portes en bois, plaquées en fer, existent encore. Cette partie est romane, surtout le donjon. On voit, taillée dans le roc, une citerne conique, de six mètres de profondeur. — L'église n'a de remarquable qu'un tableau de Parrocel, représentant saint Etienne, son patron. C'était une chapelle romane, avec trois arcades à plein cintre sur les côtés et une abside en cul-de-four. On y a ajouté un collatéral de même style, quand l'augmentation de la population l'a exigé. — La chapelle rurale de St-Etienne a été érigée en chapelle de secours par ordonnance royale du 30 novembre 1841.

A trois kil. S.-E. du Bausset, au fond d'un ravin sauvage, est le fameux hermitage de saint Gens, autre patron du village. Cet hermitage se distinguait jadis par ses priviléges, ses bâtiments et ses jardins, dus aux soins du F. Ant. Fontaine, qui le laissa par testament aux missionnaires de Ste-Garde. Ceux-ci le vendirent à M. Bournareau, vicaire-général de l'évêque de Carpentras, dont la famille avait la prétention de descendre de celle du saint. Aujourd'hui, la chapelle a été agrandie; mais les bâtiments ne s'ouvrent que le jour de la fête pour servir d'auberge aux nombreux visiteurs; les jardins sont détruits. Un autre ravin plus étroit, s'ouvrant derrière la chapelle, conduit à une source qui suinte d'un grand rocher à pic et aux eaux de laquelle les paysans de la contrée attribuent une vertu fébrifuge. Ces grandes roches arides, au milieu desquelles apparaissent ça et là quelques noyers séculaires, cette nudité

du sol qui réfléchit vivement les rayons du soleil, tout concourt à faire de ce vallon un site sauvagement pittoresque. Aux jours de la foi naïve, un chrétien ardent dut le choisir comme un lieu favorable à sa pieuse solitude. Maintenant encore, quand le chasseur descend dans cette vallée pour aller se rafraîchir à la claire fontaine, un sentiment religieux s'empare de lui et, au milieu de cette profonde solitude, il s'élève à comprendre la sainte foi de nos pères.

BAUMES (*Balmæ*). — Chef-lieu de canton à 20 kil. d'Orange, avec une population de 1,791 habitants, anciennement appelé *Baumes-de-Venise*, pour le distinguer de *Baumes-de-Transit*, en Dauphiné. Il tire probablement son nom des nombreuses excavations de la montage à laquelle il est adossé et qu'on appelle *baoûmo* en provençal. Comme il est parfaitement abrité des vents du nord, c'est un des endroits les plus chauds du département. La montagne, tapissée d'oliviers et de vignes, produit un vin muscat renommé. Au-dessous du village, sont des jardins qui donnent d'excellents fruits, de beaux pâturages, des plantations de mûriers et de capriers. Le territoire est riche et superbe, malgré le voisinage du torrent de la Salette. Il y a des sœurs de St-François. L'intérieur du pays est très-irrégulier, bâti en amphithéâtre qui se termine aux ruines d'un vieux château dont quelques pans de murs sont encore debout. Le château de Baumes était un des sept châteaux forts que Raymond VI, comte de Toulouse, fut obligé de livrer en ôtage au Saint-Siége, en 1209. Ce rocher, dominant une riche campagne, dut être choisi de bonne heure comme poste militaire. La douceur de la température avait dû y attirer aussi des colons, avant et pendant l'occupation romaine. C'est ce que prouve la découverte de monnaies phocéennes et romaines et celle d'un petit autel votif, placé dans les jardins de M. de Gaudemaris. On y lit en très-beaux caractères :

APOLLINI
M. LICINIVS.
MAXSVMINVS.
V. S. L. M.

M. le marquis de Gaudemaris, possesseur de ce petit monument inédit, représente un des plus anciens noms du Comtat, et, par les Coppola, une des plus illustres familles du royaume de Naples.

L'église, ancienne nef romane, remaniée, est adossée à une porte du village. Du côté du nord, le pavé de la rue est à la hauteur de la corniche, ce qui entretient une humidité fort préjudiciable. Toutes les réparations seront inutiles, si on ne prend pas le parti de l'isoler jusqu'à la base. C'était, autrefois, un prieuré érigé en collégiale par le pape Jules II, en 1507. Le chapitre était à la nomination du seigneur.

La terre et seigneurie de Baumes était la seconde baronie du Comtat (Sérignan était la Ire, le Thor la 3me et Oppède la 4me). Dans le XIVe siècle, elle passa, par un mariage, de la maison d'Orange dans la famille de Peyre ; confisquée en 1574, pour cause de religion, sur Antoine-Astorg de Peyre, elle fut donnée par le pape à Henri de Montmorency, connétable de France. Cependant Antoine-Astorg rentra en sa possession, en 1599. Son fils la vendit, en 1604, à la maison Fortia-de-Piles qui l'a possédée jusqu'en 1789. Le pape Pie VI l'avait érigée en duché par bref du 14 juin 1775. Baumes eut la terrible visite du baron des Adrets, en 1572, à son retour du siége d'Apt. — Sur la crête de la montagne, au nord, on voit les ruines du château d'Urban qui dominait une paroisse appartenant jadis à l'aîné de la famille Fortia-d'Urban. C'est aujourd'hui un hameau, annexé à Baumes, après avoir été commune.

A un quart-d'heure de Baumes, au couchant, à mi-côte, est une jolie chapelle romane, sous le titre de Notre-Dame-d'Aubune (de Albunâ). La tradition locale veut que Charlemagne ou Charles-Martel ait campé sur un des côteaux voisins ; à l'aube, il extermina les Sarrazins et, vainqueur reconnaissant, il fit élever cette chapelle pour perpétuer le souvenir de cette aube heureuse (*Alba Bona*), d'où l'on a fait Aubune. Malheureusement, l'architecture ne s'accorde pas avec la tradition. Tout porte le caractère du XIIe siècle. C'est une nef ouvrant par des

arcades cintrées sur deux nefs étroites et se terminant toutes trois par des absides demi-circulaires. Les deux absides latérales ont été fermées par un mur sur lequel on a eu la malheureuse idée d'appliquer un autel. Contre l'usage de l'époque, il ne règne aucun détail architectonique dans l'abside principale, ni à l'intérieur de la chapelle, qu'on a entièrement sali et profané d'un ignoble badigeon. La partie la plus remarquable est le clocher. C'est une grande tour carrée, s'élevant sur le collatéral de droite et sous laquelle était jadis la porte de la chapelle. Quatre baies à plein cintre s'ouvrent sur chacune des faces. L'archivolte des baies supérieures s'appuie sur des pieds droits unis ; celle des baies inférieures repose sur des colonnettes, les unes torses, les autres cannelées, d'autres décorées de feuilles de vigne et de raisins, avec chapiteaux feuillagés. Entre les baies et sur chaque angle monte un grand pilastre cannelé qui supportait une corniche dont on a placé sur le rebord des fenêtres, quelques riches échantillons. On montait jadis au clocher par une fenêtre qui ouvrait dans l'église, sans doute pour en rendre l'accès plus difficile. L'effet de cette jolie chapelle et du paysage environnant est très-pitorresque.

Tout-à-fait sur la crête de la montagne, est un rocher qui, semble menacer la chapelle : c'est la *pierre du diable*. Le démon, selon la même tradition, jaloux de voir s'élever une aussi jolie église, essaya de l'écraser avec les pierres que lui fournissait la montagne ; mais l'une d'elles, arrivée au bord du précipice, fut inébranlable et Satan vaincu renonça à son entreprise (1).

(1) Une chose fort curieuse, à Baumes, est un riche bahut de la Renaissance, dans la maison de M. le marquis de Saint-Sauveur. Il est en ébène, enrichi d'incrustations en or et décoré d'un double fronton demi-circulaire, soutenu par des colonnettes torses en écaille. Il y a plus de cinquante petits tableaux peints sur verre et représentant des scènes mythologiques ou allégoriques. Le travail en est admirable. Au centre est le chiffre D et G entrelacé, celui de l'artiste apparemment. Le pendant de ce meuble existe à Sarrians, dans une maison appartenant au même marquis de Saint-Sauveur.

LES BAUMETTES (*Balmetæ*). — Cette commune, appelée Balmettes, dans un cadastre de 1600 et dont l'étymologie est la même que celle de Baumes, est une des plus petites du département et se trouve sur la rive droite du Caulon, sur la route impériale n° 100. Son territoire est assez fertile, quoique extrêmement resserré entre la montagne, où se trouve le hameau des Michels et le torrent. Les mûriers y sont d'une belle venue. Le terrain est généralement sabloneux. Il est à 8 kil. S. de Gordes et compte 156 habitants. Il y a deux foires par an, les 15 janvier et 6 octobre. C'était dans le principe, une terre baussenque. — Sur la colline qui domine les Baumettes, sont les débris d'une tour qui était comme le poste avancé de la commune d'Apt. Pendant les incursions des *Routiers* et des *Tard-Venus*, au XIV^e^ siècle, le commandement en fut toujours confié à un homme brave et expérimenté. Cette charge échut plus d'une fois à Elzéar d'Autric, d'une famille très-ancienne dans Apt ; il eut maintes fois l'occasion de rendre d'éminents services à la commune. Aussi, à cette considération, le baron de Sault, en 1392, le gratifia-t-il de la baronie des Baumettes. Pendant les guerres religieuses du XVI^e^ siècle, Gaspard d'Autric de Vintimille, seigneur des Baumettes, contribua beaucoup à mettre à l'abri la ville d'Apt, dont il fut nommé gouverneur durant les troubles de la Ligue. Successivement gentilhomme de la chambre, premier consul d'Aix et viguier de Marseille en 1606, il fut enseveli à Apt dans le tombeau de ses ancêtres, chapelle du St-Esprit, dans la cathédrale.

La tour des Baumettes devint un poste avancé de la garnison calviniste de Ménerbes. En 1577, le gouverneur Ferrier la fit miner pour tâcher de la soustraire aux assiégeants. Sous l'excavation de la montagne, existent d'énormes constructions aujourd'hui abandonnées ou servant de bergeries et dont les murs ont jusqu'à deux mètres d'épaisseur. Etaient-ce des magasins ou se reliaient-elles au système de défense ?

BEAUMONT-D'APT (*de Bello monte*). — Cette commune est mentionnée sous le nom de *Bello monte* dans les bulles de

Grégoire VII (1084), d'Alexandre III (1178) et de Gélase II (1119). Placée à l'extrémité orientale du département, elle doit son nom à sa position sur une hauteur, au milieu de collines boisées et dans une vallée qu'arrose le St-Marcel. Les bas-fonds sont fertiles en céréales ; les côteaux sont couverts d'oliviers et les montagnes boisées de pins. Il y a un bureau de bienfaisance, des religieuses de St-François, et une population de 1,156 habitants. Beaumont, à 19 kil. N. E. de Pertuis, faisait partie de la viguerie de Forcalquier. La terre de Beaumont eut longtemps divers co-seigneurs, d'où lui vint le nom de ***Beaumont-les-Nobles***. A la fin du XII^e^ siècle, Gérard de Beaumont vendit une partie de la justice au comte de Forcalquier. En 1481, Antoine-René de Boulier vendit cette terre à Etienne de Vaësc qui la céda à Raymond d'Agoult. Après avoir passé en plusieurs mains, elle arriva définitivement (1635) aux mains de Thomas de Riquetti, seigneur de Mirabeau, et fut érigée en comté par lettres-patentes de septembre 1713, en faveur de Jean-Antoine de Riquetti, second marquis de Mirabeau, brigadier des armées du roi.

Au terroir de Beaumont, sur les bords de la Durance, sont une grotte et une chapelle qui attirent, tous les ans, de nombreuses processions de fidèles. C'est là que se retira, au commencement du VI^e^ siècle, Eucherius, homme noble de l'ordre sénatorial, pour se livrer à la piété et à l'étude des Saintes Ecritures. Il en fut tiré pour être fait évêque de Lyon. Sa femme et sa fille le remplacèrent dans cette retraite qui a conservé le nom de *St-Anquieli* (1).

(1) Il y eut un autre saint Eucher, nommé le Grand, également évêque de Lyon, qui mourut vers l'an 454. Le nôtre mourut après le second concile d'Orange, auquel il souscrivit, en 529. Il fut contemporain de saint Césaire, évêque d'Arles, qu'il accompagna au-delà des Alpes, quand ce grand prélat fut mandé par Théodoric à Ravenne. Voir, pour les détails, la vie de sa fille *Consortia* dans Mabillon, *Actæ SS. Ord. Bened. Vit. S. Consortiæ*, I, p. 235 et l'*Histoire de sainte Tulle*, par M. Robert, Digne, Repos, 1843. — Eucher s'adressa ainsi à son épouse : « *Si ergo tibi non displicet, comam capitis mei tondere decrevi et*

Outre la chapelle de Ste-Croix, il y a encore celle de Notre-Dame, autour de laquelle on trouve beaucoup d'ossements humains. C'est une construction romane avec deux transepts, formés par des chapelles latérales. L'église de Beaumont était un bel édifice roman qui fut renversé en partie par un de ces tremblements de terre assez fréquents dans cette localité, celui de 1708 sans doute. A l'abside et au mur opposé, on aperçoit facilement les endroits où l'on a raccordé l'œuvre nouvelle à la construction primitive. L'appareil est moyen et d'une belle pierre froide que l'on trouve dans le voisinage. L'enceinte du village s'étendait plus vers le nord, à en juger par des pans de murs, à demi-appareil, ayant deux mètres d'épaisseur et tous

vitam ducere solitariam in specu, quam juxta voluntatem meam Dominus ostendit, sitam in territorio aquensi in agro nostro, quem montem martiam apellamus, fluvio Durenciæ imminentem. » Cette description convient parfaitement à la grotte, objet d'un pélérinage immémorial. M. Robert, dans son *Hist. de sainte Tulle* croit que la retraite de saint Eucher eut lieu dans la crypte de l'église de cette commune, laquelle prit le nom de la seconde fille du saint. Il se fonde sur ce que Tullia fut ensevelie dans un champ appelé *Tetea* et sur ce que *Tetea* ne peut être que le *Bormonicum* de Pline. Or, comme un quartier de Ste-Tulle s'appelle *Bourderenque* et qu'on y rencontre des tombeaux gallo-romains, le Dr Robert veut de cette étymologie forcée tirer une induction historique. Ceci nous paraît une erreur. Pline ayant placé les *Bormoni* ou habitants de *Bormonicum* entre les *Vulgientes* (Apt), les *Reii-Apollinares* (Riez) et les *Bedeantii* (Digne), on peut, avec plus de raison, trouver *Bormonicum* dans St-Martin-de-Brôme, *Tetea* dans Thèle et le *Mont de Mars* de St-Eucher dans cette colline qui domine le cours de la Durance et où les populations des environs se rendent en pélérinage. Les propriétés du saint avaient dû être grandes et s'étendre sur les deux rives de la Durance. Il est probable que voulant renoncer au monde, Eucher préféra un site sauvage, isolé, à celui de Ste-Tulle. Plus tard, frappés de vénération et de respect, les habitants donnèrent le nom de la fille du saint à cette localité. Les bulles de Gélase II et d'Alexandre III (1119 et 1178) semblent désigner deux églises bien distinctes. *In archiepiscopatu aquensi ecclesias sanctæ Tullæ, sancti Eucherii, juxta Durentiam.* Les raisons données par M. le Dr Robert, en faveur de son opinion, nous semblent se contredire énergiquement.

les caractères d'une puissante construction et que l'on rencontre dans les prairies, au-delà des remparts.

Le 20 mars 1812, à minuit et demi, une grande détonation se fit entendre du côté de la Durance et fut suivie d'une forte commotion et de balancements de l'est à l'ouest. Une nouvelle secousse eut lieu deux heures après. La corniche du clocher et plusieurs maisons s'écroulèrent : la population entière bivouaqua dans les champs sous des baraques. En même temps, des édifices étaient ébranlés à Rome et renversés à Caracas, dans l'Amérique méridionale. Ces secousses se renouvellèrent, presque chaque semaine, à Beaumont, jusqu'au mois de septembre. On en a ressenti encore en 1838 et le 28 septembre 1841. Celles de 1509 et de 1708, ressenties dans tout le Lubéron, avaient leur principal foyer à Manosque.

BEAUMONT-D'ORANGE.— Petite commune de 508 habitants, assise sur le revers de la montagne qui borne Malaucène, au nord-est, dont elle est éloignée de 3 kil. Son territoire est formé de plusieurs vallons bien cultivés et de montagnes boisées qui s'étagent jusqu'au pic principal du Ventoux. Les essences les plus communes sont le pin et le hêtre. Au milieu de ces accidents de terrains, une petite plaine offre de beaux pâturages, au centre desquels sont deux sources qui ne tarissent jamais, quelle que soit la chaleur de l'été. Elles sont d'une grande ressource pour les bestiaux. Les botanistes y ont trouvé de quoi enrichir la flore méridionale. Il y a de belles carrières. Sur une des collines voisines, sont des ruines qu'on appelle *Beaumont-le-Vieux*. En 1300, il est fait mention du château de Beaumont, appartenant à l'évêque de Vaison, Raymond Ier de Beaumont. C'était peut-être celui dont on voit les ruines qui pourraient remonter à Raymond de Turenne. Beaumont était un fief avec toute justice, dans la mouvance de la Chambre Apostolique. Dans le XVe siècle, il appartenait à la maison de Brancas-Villars ; il passa à celle de Laurens et enfin, aux Fallot-de-Beaupré, d'Avignon. Près du village, est la chapelle romane du St-Sépulcre, qu'on croit avoir appartenu aux Templiers. Sur le

tympan de la porte latérale, est la représentation du tombeau de J.-C., avec des religieux. — En 1845, un cultivateur découvrit dans son champ des ruines romaines, entre autres les restes d'un bassin, des tuyaux de plomb et plusieurs cippes dont un, de forme élégante, avec inscription, est à Malaucène chez M. Saint-Bonnet.

BÉDARRIDES (*Bitturita*, *Bethoritæ*). — Chef-lieu de canton, à 15 kil. d'Avignon, dans une plaine agréable, fertile et abondante en excellents pâturages, au confluant de l'Ouvèze et d'une branche de la Sorgue qui vient de recevoir l'Auzon et le Mède. Sa population est de 2,847 habitants. Les dehors sont assez agréables; les principales productions consistent en céréales, garances et cocons. Il y a plusieurs fabriques à garance et des moulins à farine, un bureau de bienfaisance et des religieuses du St-Sacrement.

Quelques érudits et, entre autres, le marquis de Fortia, font venir le nom de Bédarrides de *Bitorritæ*, double tour, préoccupés du passage dans lequel l'historien Florus rapporte qu'après leurs victoires sur les Allobroges, Domitius et Fabius élevèrent, sur les lieux mêmes, deux tours en pierre, chargées des trophées ennemis. Mais le passage même de Florus fait justice de cette prétendue étymologie. « *D. Ænobarbus et Fabius Maximus, ipsis, quibus dimicaverant, in locis, saxeas erexère turres et desuper exornata armis hostilibus tropæa fixere, quùm hic mos inusitatus fuerit nostris. Flor lib. III*, 2 » Ce qui veut dire que les vainqueurs firent élever, chacun sur le lieu de leur triomphe, un trophée composé de pierres blanches, comme le dit Strabon. Mais il y a loin delà à ces deux tours, élevées précisément sur un seul et même endroit, comme pour donner naissance à l'impossible *Bitorritæ* du marquis de Fortia. A faire de l'érudition, il vaudrait mieux chercher l'étymologie dans les deux radicaux basques *be* ou *bi*, deux ou *bis*, montagne, et *ituri*, source, fontaine. Bédarrides, en effet, n'est-elle pas au confluant de la Sorgue et de l'Ouvèze, *ces*

deux fontanes des montagnes ? (1) Le champ de bataille de Domitius est, d'ailleurs, à Védènes. (Voir cette commune).

Quoique dans le Comtat, Bédarrides n'en faisait point partie et appartenait à l'archevêque d'Avignon qui possédait, en sa qualité de seigneur, les régales et de très-beaux priviléges. Cette terre avait été donnée, avec toutes ses dépendances et la moitié du cours du Rhône, à Remigius, évêque d'Avignon, par Louis-l'Aveugle, en 910, ainsi que cela conste d'une charte dont l'original est aux archives de la Préfecture (2). Cette donation fut confirmée, en 1157, par une charte de l'empereur Frédéric Barberousse, datée de Besançon, laquelle donne de plus à l'évêque Geoffroi la pleine et libre juridiction sur les lieux de Bédarrides, Noves, Châteauneuf, Goult et autres localités (même *Cartul. Aven.* n° 17). Frédéric II, en 1218 et Charles IV, en 1365, donnèrent une nouvelle force à cette concession et augmentèrent encore les priviléges des évêques d'Avignon qui se trouvèrent ainsi *princes et seigneurs* de Bédarrides, avant que le Comtat fût au Saint-Siége. Il fallut une bulle de Nicolas V pour lever l'hypothèque que l'anti-pape Pierre de Luna avait mise sur Bédarrides et Châteauneuf (*loc cit.*). — En 1563, ce bourg fut pris par les calvinistes qui l'évacuèrent à l'approche de Serbelloni. En 1580, Guillaume de Patris, lieutenant et auditeur-général du cardinal d'Armagnac, fut tué à Bédarrides par les chevau-légers italiens, sur l'ordre de Malvezzi, géné-

(1) La langue basque, d'après Fauriel, fut parlée dans le midi de la France dans une beaucoup plus grande étendue de pays qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous lui emprunterons quelques-unes des étymologies de nos communes.

(2) *Cartul. Aven.*, t. III. n° 6. Le P. Nouguier, dans son *Hist. des Evesques d'Avignon*, et Expilly, *Diction. des Gaules*, ont attribué à tort cette charte à Louis-le-Débonnaire, en lui assignant la date de 822. Ce prince n'est jamais venu à Vienne et n'a jamais pu faire acte de souveraineté dans le royaume de Burgondie. Cette charte ne peut que se rapporter à Louis-l'Aveugle qui succéda à son père Bozon en 887 et fut couronné empereur d'Italie, en 901. Comme elle est de la *neuvième année de son règne impérial*, elle correspond à l'année 910.

ral des armes à Avignon. Il y eut un échange de coups d'épée et de pistolet. Cette mort faillit exciter une sédition dans Avignon. Patris était accusé de favoriser la cause des protestants et de Henri de Navarre. C'était peut-être un prétexte pour couvrir une inimitié personnelle.

Par une charte du 3 septembre 1247, l'évêque d'Avignon Zoen renonce au privilége impérial qui accordait à son église les biens des habitants morts sans descendants directs et leur permet de disposer de leurs biens. D'autres chartes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, aux archives de la commune, constatent l'existence d'un parlement général et de deux syndics ou consuls, élus à la pluralité des voix, le 1^er^ mai, par ce même conseil. Ces magistrats étaient au nombre de trois, en 1591. Il y avait aussi un trésorier nommé par le conseil-général. L'assemblée était présidée par un vicaire-général ou viguier, nommé par l'archevêque. Il y avait aussi un capitaine, nommé par le même prélat. Cette charge fut supprimée en 1704 et réunie au consulat. La cour ordinaire de justice se composait du viguier, de son lieutenant, d'un avocat fiscal et d'un greffier qui tenaient tous leurs pouvoirs du même seigneur.

BÉDOUIN (*C. de Bedoino*). — Cette commune, bâtie en amphithéâtre sur la première ondulation du Ventoux, est à 8 kil. de Mormoiron et compte 2,548 habitants. Son territoire, tout coupé de collines, produit du blé et toutes sortes de fruits. On y trouve un sablon, approchant du Kaolin, connu sous le nom de *terre de Bédouin* et dont on fait des poteries. On y fait aussi de la chaux, des tuiles et des moëllons. On exporte à Givors, à Rive-de-Giers et même en Allemagne une terre grasse qui s'emploie aux creusets des verreries. La Mède prend sa source devant une maison, ancien couvent des Dominicains. Trois fontaines fournissent aux besoins des habitants, qui passaient, jadis, pour les plus spirituels du Comtat. On attribuait ce privilége à l'air vif du Ventoux. Le voisinage de la montagne leur offre des avantages plus positifs. C'est dans ses larges plis que l'habitant de Bédouin récolte la lavande dont il se fait

un grand commerce ; qu'il fait paître ses troupeaux et c'est dans les gorges profondes qu'il recueille la glace dont il fournit les villes voisines, pendant l'été. Il y a un bureau de bienfaisance, des Frères de la doctrine chrétienne et des religieuses du St-Sacrement.

L'église, rebâtie dans le siècle dernier, fut consacrée, en 1760, par Mgr de Vignoli, évêque de Carpentras. Elle est spacieuse, avec quatre chapelles de chaque côté. Dans celle de la Vierge, quatorze médaillons représentent des scènes de la Passion et de la vie de la Vierge. Ils sont d'un fort joli style. Tout près du village, sur la route, une ferme s'élève sur les murs de la chapelle romane de Notre-Dame-des-Vents.

Bédouin était une ancienne seigneurie. Au sommet du mamelon, sont les ruines d'un vieux château et les restes d'une enceinte, fort ancienne et fort solide. Vers 992, Exmido donne à l'abbaye de Montmajour le château de Bédouin avec les dépendances, ses églises et leurs décimes et l'église appelée St-Pierre-de-Monistrol, pour en jouir après sa mort et celle de ses trois fils. Cette donation fut confirmée par le pape Grégoire V, en 998 (*Ap. Script. rer. franc.* tom. X, p. 491). Raymond VI, comte de Toulouse, qui s'en était emparé, les rendit en 1211; c'est de cette époque, sans doute, que date la ruine du vieux château. Barral des Baux, le fameux podestat d'Avignon, donna, en 1252, la montagne du Ventoux à la communauté de Bédouin, avec droit de pâture, de couper les bois et de défricher les terrains, sans être tenue à nulle autre redevance qu'à celle de la dîme envers l'église. Sur le chemin de la montagne, une ferme s'appelle encore *les Baux* : c'était un arrière-fief des seigneurs de ce nom. La terre de Bédouin passa, de la maison des Baux, à celles des Rascas, des Budos, des de Petris qui, à la fin du XV^e^ siècle, la vendit à Ottavio Aureliano de Vicence. C'est cette famille qui fut connue en France sous le nom d'Orléans-Lamotte, de Carpentras. Elle s'éteignit avec le XVII^e^ siècle et la seigneurie fut vendue à Pierre de Vervins dont la fille aînée et l'héritière épousa le marquis de Ricard.

La chapelle qui est au sommet du Ventoux fut bâtie, en

l'honneur de la Ste-Croix, par P. de Velleran, évêque de Carpentras et petit-neveu de Sixte IV. En 1500, le prélat la décora d'un reliquaire qui fut enlevé pendant les guerres de religion. La chapelle vient d'être rendue au culte. — Dans les premiers jours de juillet 1563, Gaspard Pape, seigneur de St-Auban, s'empara de Bédouin après trois jours de siége et une perte de cent soldats calvinistes. Le gouverneur qu'il y laissa se hâta de l'abandonner, en apprenant la prise de Mormoiron, dans les premiers jours de septembre. Les consuls en informèrent Serbelloni qui mit une garnison dans ce poste important.

Au mois de mai 1794, l'arbre de la liberté fut abattu, on ne sait par qui, à Bédouin. On voulut y voir le signal d'un mouvement contre-révolutionnaire. Le chef de bataillon Suchet provoque toute la rigueur des lois ; le représentant du peuple Maignet envoie au comité du salut public la lettre de Suchet et les renseignements reçus à l'appui. L'ordre arrive de livrer l'*infâme Bédouin* aux flammes. Maignet charge le futur maréchal de France de l'exécuter. On a pourtant exagéré les conséquences de cette mesure révolutionnaire. Le pays ne fut pas incendié (1).

(1) Le représentant Rovère, de Bonnieux, ne cessa de poursuivre Maignet, à l'occasion de sa mission dans le département et surtout de l'incendie de Bédouin. Mais il ne faudrait pas faire trop grande la part de *patriotisme* du rigoureux montagnard. Voici ce qu'on lit dans l'*Hist. parlementaire* de Buchez et Roux, t. 35, p. 172, Ire édit. « A Avignon, il (Maignet) eut à combattre une faction puissante dirigée par Jourdan *coupe-tête*, personnage connu du lecteur et par le conventionnel Rovère ; ces hommes étaient chefs d'une association composée de plus de cinq cents personnes, revêtues de fonctions publiques pour la plupart, et dont le but était de se faire adjuger à vil prix les propriétés nationales. C'était aux manœuvres de cette association que Rovère devait d'avoir obtenu pour la somme de 80,000 fr. en assignats la terre de Gentilly, d'une valeur de 500,000 fr. au moins en numéraire. Maignet écrivit là-dessus un mémoire qu'il adressa au Comité du salut public, et ce fut là la cause de l'acharnement avec lequel il fut poursuivi par Rovère qui, après le 9 thermidor, était devenu de terroriste furibond, implacable réacteur. » Après plusieurs débats, la convention passa à l'ordre du jour. A l'occasion des

BLAUVAC (*C. de Blauvaco*). — Ce village, situé sur une élévation, à 6 kil. S. de Mormoiron, ne compte que 621 habitants. Son terroir produit du blé, du vin, de l'huile et du safran ; on y trouve aussi des truffes. L'Auzon prend naissance dans ses environs. — L'église, petite, sous le titre de St-Sébastien, n'a que deux chapelles, celle du Rosaire et celle de St-Jean-Baptiste, qui appartenait aux seigneurs du lieu. Les Tonduti d'Avignon, originaires de Nice, étaient seigneurs de Blauvac et autres lieux. — Il y a dans la commune quatre chapelles rurales. Une d'elles, appelée Notre-Dame-des-Neiges, est construite, dit-on, sur les ruines d'une église des Templiers. On a trouvé dans les environs beaucoup de tombeaux avec leurs ossements et divers objets antiques. Tout cela prouverait un déplacement de la population, à une époque fort reculée. Il y avait aussi St-Estève, grand prieuré, appartenant au collége de la ville d'Avignon. — A l'époque où le Comtat passa entre les mains du Saint-Siége, Blauvac ne se composait que de quelques fermes grouppées. Les bandes de brigands molestèrent cette petite population qui porta ses plaintes au Recteur de Comtat. Celui-ci fit bâtir le château qui existe encore, flanqué de quatre tours et d'une forte muraille. Les habitants y trouvèrent un abri et peu à peu les maisons se grouppèrent autour du manoir.

BOLLÈNE (*Abolena*). — Chef-lieu de canton, sur le Lez et la route impériale n° 94, à 20 kil. d'Orange, dans un terroir des plus fertiles et des plus agréables. Le sol, en plaine jusqu'au Rhône, est un peu léger : les mûriers y sont magnifiques. Les principales récoltes sont les grains, les vins, les fourrages et surtout les cocons. Depuis quelques années, il s'y fait un commerce assez considérable de briques réfractaires d'une excellente qualité. Population : 4,890 habitants. Il y a un

mouvements de germinal et, cette fois, sur la motion de Tallien, Maignet fut décrété d'arrestation (16 germinal an IV) ; il fut compris dans l'amnistie du 4 brumaire suivant (26 octobre 1795).

hospice, un bureau de bienfaisance, une brigade à cheval, un marché le vendredi et huit foires par an, les 2 février, 25 mars, 1er juillet, 15 août, 8 septembre, 11 novembre, 8 et 21 décembre. L'instruction y est représentée par les Frères des écoles chrétiennes et les sœurs de la Ste-Trinité. Il y a aussi un pensionnat de demoiselles chez les dames du St-Sacrement et une salle d'asile.

Expilly (Dict. des Gaules I, verbo *Boulène*) et Pithon-Curt (*Hist. de la Noblesse du Comtat-Vén.* III, p. 44) ont écrit que Bollène devait son origine à un monastère de l'ordre de St-Benoît, sous l'invocation de St-Martin, fondé vers la fin du VIIIe siècle, par Gérard Hugues Adhémar de Monteil, vicomte de Marseille. Un acte, assurément apocryphe, cité aux archives sous l'année 803, rapporte que ce monastère servit de retraite aux habitants de Barri, de Chabrières et de Bauzon, lesquels, voyant leurs villages pillés et détruits, bâtirent un bourg au bas de la montagne, fermé par des murailles et des fossés. Vient ensuite l'étymologie impossible de Bollène tirée de *Burgun bonæ Genellæ* ou *bonæ Helenæ*, mère de onze enfants mâles. Une telle fécondité n'était pas assez merveilleuse pour mériter tant d'honneur. La ville de Bollène n'est point née du prieuré de St-Martin, dont la fondation lui est postérieure; elle doit sa naissance et son accroissement à sa position dans une plaine des plus fertiles. C'était déjà un relais (*mutatio*) du temps des Romains. Bollène est donnée à l'abbaye de l'Ile-Barbe par Clovis II, le 26 février 640 (1), et une charte de Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne, de l'an 971, qui confirme toutes les possessions de l'Ile-Barbe, mentionne Bollène avec son église de St-Sauveur et une chapelle que les moines venaient d'élever sous l'invocation de St-Benoît (2). L'étymolo-

(1) (Donamus scilicet eis in partibus Provinciæ, in episcopatu Tricastrino, circa fluminis Licii ripam, ecclesiam in honorem sancti Salvatoris dedicatam cum villa quæ vulgo dicitur Abolena. Facta notitia ista quinto Kal. martii, anno tertio regnante Clodoveo....) Le Laboureur, *Masures de l'Ile-Barbe*, p. 35.

(2) « Abolenam villam cum ecclesia in honore sancti Salvotoris dicata et

gie découle naturellement d'*Abolena*, nom que portait la paroisse dès le VII^e^ siècle (1).

Le prieur de Bollène finit par devenir un puissant seigneur temporel et spirituel. Non content de la tutelle et directe seigneurie d'un couvent de Bénédictines, à N.-Dame-des-Plans (2), il transigea, au mois de mai 1271, sur tous les droits utiles de Bollène, avec Alphonse, comte de Toulouse et la comtesse Jeanne, sa femme. Depuis lors, les prieurs ont possédé cette ville en partage avec les différents souverains du Comtat. Telle est l'origine des armes de Bollène, d'*azur à une clef d'or* pour le pape, et *une crosse de même en pal* pour l'abbé. Par une bulle du 10 février 1427, le pape Martin V démembra le monastère de St-Martin de l'abbaye de l'Ile-Barbe et l'unit au collége d'Annecy, d'Avignon, fondé par le cardinal de Brogni, dernier abbé commandataire. Le collége posséda alors une moitié de la seigneurie; l'autre était du domaine de la Chambre Apostolique. Les moines de St-Martin finirent par se sécula-riser; puis, ils se mirent en collégiale et, en dernier lieu, en chapitre.

Le territoire de Bollène se divisait en quatre quartiers, Barri, Bollène, Chabrières et Bauzon. Barri et Bollène appartenaient par moitié à la juridiction du Saint-Siége et du collége. Cha-

omnibus appendiciis ad ipsam villam pertinentibus. Capellam quoque sancti Benedicti ab ipsis nuper monachis adificatam. » *Ibid.*, p. 64.

(1) Dans la *Revue Archéologique*, 2^e^ année, p. 660, M. A. Deloye, conservateur du Musée Calvet, donne une bulle en plomb du prieuré de Bollène. D'un côté on lit + S ⁝ SCI (*Sigillum sancti*) MARTINI ⁝ DE ABOLENA, entre grenetis. Dans le champ, saint Martin, en habits épiscopaux, la crosse en main et la tête nue, faute d'espace sans doute, est assis sur un trône très-orné. Le contre-scel montre saint Martin, en habit de guerre, à cheval, et partageant avec sa large épée son manteau dont il offre la moitié à un pauvre accroupi. L'inscription, quoique endommagée, laisse encore deviner ces mots : *Martinus chatecuminus.* M. Deloye pense que cette bulle, trouvée près de Sérignan, doit être de la fin du XIII^e^ siècle.

(2) *Gallia Christiana*, l. I, instr., p. 136.

brières dépendait entièrement du collége et Bauzon reconnaissait la juridiction du consul de Bollène (1).

Au mois de juillet 1562, Bollène fut pris et pillé par le baron des Adrets. Le comte de Suze essaya de le reprendre quelques jours après ; mais il fut repoussé et il laissa dans les fossés le bouillant Gaucher de Ventabren qu'une arquebusade tua au moment où il écrivait sur le mur le nom de sa maîtresse. Ce ne fut que l'année suivante, au mois d'octobre, que Bollène se rendit, par composition, à Serbelloni, lequel y mit en garnison Vaucluse avec trois compagnies. Les remparts, qui existent encore en partie, datent du XIV^e^ siècle.

L'église paroissiale, sous le vocable de St-Martin, a été bâtie de 1829 à 1833, dans le style gréco-romain, pour dispenser les habitants de monter, à travers les vieux quartiers, sur le sommet de la montagne du Puy (*podium*). Il y a, en outre, l'ancienne paroisse du même nom et la chapelle des Trois-Croix, sur la colline, S^te^-Anne, les Récollets, le St-Sacrement, l'Hos-

(1) Aux archives de Bollène. 12 des Kal. de janvier 1228, vente par Géraud Adhémar, seigneur de Monteil, de la co-seigneurie de Barri au prieur de St-Martin pour 3,000 sols viennois ;— 8 novembre 1387, achat par le même prieur du château de Chabrières au prix de 100 florins d'or ; — 3 février 1408, acquisition de la seigneurie de Barri par la communauté de Bollène.

Les registres des délibérations communales datent du mois de mai 1483. A cette époque, la ville était administrée par un *bayle*, choisi par le souverain parmi les nobles et par deux syndics et un trésorier élus par le parlement général. Cette assemblée était composée de tous les chefs de famille. Il y avait aussi un conseil de vingt-quatre personnes nommées par le parlement général. A dater de 1612, le parlement général fut supprimé, afin de prévenir les troubles que cette assemblée occasionnait. Le conseil général fut alors composé du conseil ordinaire de vingt-quatre personnes et de cinquante conseillers choisis dans les trois états. Ceux-ci étaient nommés, moitié par le premier et moitié par le deuxième consul. Le conseil général nommait les consuls. Une ordonnance de 1529, du légat, cardinal de Clermont permit aux syndics de prendre le titre de consuls ; un autre de 1681 permit au trésorier de se qualifier de troisième consul et de porter chaperon.

pice et Notre-Dame-du-Pont, au-delà du Lez. Les chapelles rurales sont St-Ariès, St-Ferréol, St-Pierre-de-Sénos et St-Blaise-de-Bauzon. Ces deux dernières sont des succursales de la paroisse de Bollène.

L'ancienne paroisse St-Martin, avec son campanile adossé à la façade, domine toute la plaine de Bollène. Les calvinistes s'en étant emparé en 1562, précipitèrent les moines du haut d'une tour et y mirent le feu. Rebâtie en 1579, en grande partie des libéralités du cardinal-légat de Bourbon, elle fut encore brûlée avec le cloître, en 1654. Les dimensions de l'église actuelle sont disgracieuses. Il ne reste plus de la construction primitive que les assises inférieures du côté nord de l'abside, avec deux ou trois fenêtres à plein cintre, très-basses, qui éclairaient probablement une crypte. On peut suivre encore la trace des fortifications qui défendaient le monastère. Une des tours était celle qui est adossée à l'église et qui abritait le cloître à ses pieds. La porte du nord, qui a été bouchée, a des pieds-droits ornés d'une grosse moulure cylindrique avec un petit chapiteau fleuri ; l'archivolte se termine à l'extrados par des dents de scie. Il n'y a point de clef, les voussoirs étant au nombre de six (1). La partie supérieure de la tour est moderne. On dut l'exhausser après les guerres civiles, pour en faire un belvedère, tout en se conformant au style primitif.

(1) Outre leur caractère architectonique, l'histoire pouverait que ces constructions datent des premières années du XIII[e] siècle. Au concile d'Orange de 1229, la question des limites des diocèses d'Orange et de St-Paul fut encore soulevée. La ville de Bollène était réclamée par les deux évêques Amic et Geoffroi. Les raisons que faisaient valoir les deux compétiteurs étant assez obscures, le cardinal St-Ange, obligé de quitter le concile, pria Jean de Brunin, archevêque de Vienne, à qui il laissait la présidence, d'arranger cette affaire. Celui-ci la termina d'une façon singulière. En attendant que des preuves convaincantes fussent données par les deux parties, il prit l'église de Bollène sous sa protection, à la demande des religieux qui la desservaient et, le concile une fois terminé, il fut dans cette ville, accompagné de quelques évêques, *pour consacrer l'église qui venait d'être terminée.*

Non loin de là, un grand bâtiment, appelé *la Tour*, sert aujourd'hui de prison. Les parties inférieures appartiennent à l'époque romane. Au XV^e^ siècle, on y ouvrit de grandes croisées et on y ajouta une tourelle qui renferme l'escalier. La porte a un fort joli encadrement.— La maison *Cardinale*, non loin de là, est également une construction romane qui a une porte assez remarquable. L'archivolte est faite d'une moulure à dents de scie qui convergent vers l'intrados, le tout enfermé dans un gros cordon en saillie.

St-Blaise-de-Bauzon est une jolie chapelle du XI^e^ siècle, au sommet d'un mamelon isolé. L'appareil est moyen et diminue à mesure qu'il s'élève. La nef s'appuie, de chaque côté, sur un petit contrefort cylindrique. Il n'y a pas vestige de porte au couchant; elle est à l'angle sud-ouest, cachée dans un carré de maçonnnerie moderne. L'abside, demi-circulaire, n'a qu'une baie, étroite et longue, comme une meurtrière. La même ouverture, se répéte au centre du pignon que surmonte un clocher. La toiture repose sur des modillons assez grossiers en forme de consoles. — A soixante mètres environ, sur la même colline, sont les ruines du château de Bauzon, dont la position était forte. Il n'en reste plus que de grands pans de murs, en pointes de diamants reliés par des voûtes assez hardies. Bauzon était une seigneurie (1). A en juger par les murs ruinés qui

(1) Par une charte de 1274, Raymond des Baux, prince d'Orange, seigneur de Suze et de Bauzon (*de Suza et de Buxedone*), reconnait et confesse tenir, pour lui et ses successeurs, des évêques de St-Paul, en fief franc et gentil, tout ce qu'il possède dans le territoire de Bauzon, dépendances et appartenances quelconques; hommes et femmes tant présents que futurs, ainsi que la haute seigneurie de ce château, excepté le fond appelé Montenès qui n'est que la sixième partie de cette seigneurie, qu'il confesse tenir du souverain pontife, comme enclavé dans le Comtat-Vénaissin. A chaque changement de maître ou de vassaux, lui Raymond et ses successeurs seront obligés de faire hommage-lige, les genoux à terre et de prêter serment de fidélité dans la forme prescrite. Les évêques pourront mettre leurs armoiries ou leur bannière à la porte de la forteresse pour marque de leur domaine. Enfin, Raymond s'obligeait, pour lui et ses successeurs, d'aider les évêques de St-Paul en paix comme en guerre *(Juvare de placito et de guerrâ) Galli. Christ.* preuv. de l'égli. de St-Paul, p. 221.

courent sur les flancs de la colline, il paraîtrait que le château et la chapelle étaient renfermés dans la même enceinte. Il est à souhaiter que le vandalisme moderne ne soit pas aussi funeste à ce joli échantillon de l'art roman que la guerre au noble manoir féodal.

Au-delà de Lauzon, vers le nord, au sommet de la montagne, est le hameau de Barri (1), où de grands fragments d'anciens murs, de fort belle construction, annoncent l'existence d'une ville gallo-romaine. Ils devaient former l'enceinte du vieux *Senomagus*, dont le nom se retrouve dans la paroisse de St-Pierre-de-Sénos. Les *Itinéraires de Jérusalem* et d'*Antonin* donnent d'Orange au relais du Lez (*mutatio ad Lectocem*) treize mille romains, tandis que la table théodosienne et celle de Peutinger en donnent quinze d'Orange à Senomagus. Or, la différence de deux milles est bien la distance qu'il y a de Barri à Bollène où l'on traversait le Lez, sur la voie *Domitia*, dont un reste s'appelle encore *lou camin ferra*. Après le passage des Barbares, le besoin de la défense fit élever sur le point le plus culminant de la colline un château qui domine également les plaines de Vaucluse et de la Drôme. Ce poste était très-important et les Romains avaient dû le juger ainsi. Des écrivains y ont vu un de ces trois châteaux qui ont donné une étymologie au pays des *Tricastrini*. La croisade albigeoise détruisit, dit-on, ce château dont les ruines conservent encore un caractère de force et de grandeur. Les murs principaux, qui existent encore à la hauteur de plusieurs mètres, forment un rectangle de 37^{m} de longueur sur 30 de largeur. Ils ont depuis 1^{m} 20, jusqu'à 1^{m} 50 d'épaisseur. Ils se composent d'un double revêtement à moyen appareil : l'intérieur est en moëllons noyés dans le mortier. Les meurtrières sont très-rapprochées, presque toutes de biais, de manière à ce que chaque ouverture du dehors corresponde à une double ouverture en dedans. Il y avait une

(1) *Barri* signifie, en langue vulgaire, rempart, comme dans le roman du XII^{e} siècle. Les mots *bar* en celte, *barri* en gothique, et *baris* en grec ont tous la même signification.

porte au couchant, où l'on voit encore la rainure de la sarrazine. Ces constructions paraissent dater du IXe au Xe siècle. Il y en a de plus récentes un peu plus bas. Ainsi, le télégraphe était établi près d'une arcade à plein cintre, adossée à une moitié d'abside de quelque chapelle romane. On ne peut faire un pas, on ne saurait se baisser sur la colline de Barri, sans trouver un vestige d'antiquité. On y a découvert une grande quantité de tombeaux romains, de cippes, de mosaïques et de fragments d'armures. A chaque pluie d'orage, la superficie des terres travaillées est emportée par les eaux et laisse à découvert des médailles, des fibules, de petites feuilles d'argent comme celles dont on se servait pour les monnaies fausses et toutes sortes de petits ornements ou fragments de meubles. Les médailles ne sont pas dans l'ordre de superposition que devrait faire supposer leur plus ou moins d'antiquité. On rencontre pêle-mêle les médailles gauloises, massaliotes, du Haut et du Bas-Empire, celles de Nimes, de Cavaillon, d'Aeria et les Consulaires, celles des comtes de Provence et de Toulouse et celles des évêques de Lyon, de Vienne et de Maguelonne. Parmi celles d'argent gauloises, massaliotes et consulaires, beaucoup sont fourrées. Ainsi donc, tout porte à croire que le hameau de Barri était l'ancien Senomagus. La présence de médailles des comtes de Provence et de Toulouse, et surtout les ruines imposantes du vieux château, attestent que ce point fut occupé militairement pendant la durée du moyen-âge.

Bollène est la patrie de Henri Albi, né en 1590, mort à à Arles en 1690, professeur de rhétorique et de philosophie, auteur de plusieurs ouvrages théologiques et historiques, entre autres, des ***Eloges historiques des Cardinaux illustres français et étrangers, mis en parallèle, avec leurs pourtraits au naturel***, Paris, 1644.

BONNIEUX (*C. de Boniliis*). — Chef-lieu de canton, dans un terroir fertile et productif, à 12 kil. d'Apt, avec une population de 2,631 habitants. Il y a un hôpital, datant de 1740, une brigade à cheval, des frères de la Doctrine chrétienne, des re-

ligieuses de St-Charles et cinq foires par an, les 17 janvier, 25 mars, 6 août, 25 octobre et 6 décembre.

Quoique enclavé dans la Provence, Bonnieux était du Comtat et relevait du Saint-Siége. Bien qu'on ne connaisse pas l'époque de son adjonction, on peut la faire dater des premières années du XIVe siècle, après 1309, si, comme le veut la tradition, Bonnieux était une commanderie des Templiers (1). La papauté eut une large part dans l'héritage de cet ordre célèbre. Bonnieux était bâti, dans le principe, au pied de la colline. Les médailles, les cippes, les débris d'autels votifs, d'armures et de tombeaux ne laissent aucun doute sur l'occupation gallo-romaine. Plus tard, les habitants sentirent le besoin d'une position plus forte; ils se retirèrent à l'abri du château et de l'église. Le château se dressait au point le plus culminant de la colline, appelé encore aujourd'hui le *Castellar*. Le nouveau bourg fut entouré de fortes murailles, subsistant en partie, avec quatre portes. Ces constructions, remontant sans doute à l'époque albigeoise, mettaient Bonnieux à l'abri de toute surprise. Aussi, pendant les guerres du XVIe siècle, ne pouvant compter sur la force, les protestants eurent recours à la ruse. Ceux de Lacoste avaient comploté d'enlever le viguier et les consuls pour en tirer une forte rançon. Ils choisirent le jour où l'on se rendait processionnellement, comme tous les ans, à la chapelle de St-Vincent. Ils renversèrent le viguier, Jean de Pérussis, déjà vieux et l'emportèrent à Lacoste. Jean de Rivette, premier consul, fut blessé; mais il se défendit vigoureusement, bien qu'il n'eût que son épée. Dès-lors, il fut statué qu'il serait formé trois compagnies des quartiers de la Combe, de la Plaine et de St-Pierre, pour accompagner la procession et les magistrats. Dans la suite, l'escorte ne fut plus servie que par le quartier de la Plaine. Le plus ancien commandait la troupe.

Il y a deux parties bien distinctes dans l'église qui n'est pas

(1) D'après Pithon Curt, *Hist. de la Noblesse du Comtat-Vén.*, I, p. 294, les châteaux de St-Martin, de Lacoste et de Bonnieux étaient dans a famille d'Agoult, en 1222.

régulièrement orientée. La porte du midi est moderne ; mais la nef et la porte orientale, qui porte sur son archivolte un aigle aux ailes éployées, sont de l'époque romane (1). La frise intérieure et les ornements de l'arcade à plein cintre de la porte accusent le commencement du XII^e^ siècle. Le restant de l'église est du XV^e^. On y adjoignit, à cette époque, la paroisse de St-Gervais, (l'ancien Bonnieux), dont les vestiges se voyaient encore dans le vallon du midi, avant que le représentant Rovère en eût employé les démolitions à bâtir la campagne de la *Riaille*. L'église domine tout le village ; on y monte par quatre-vingt-une marches d'un côté et quatre-vingt-quatre de l'autre (2). Le panorama dont on jouit de son perron est magnifique. Au midi, la vue plonge dans le vallon de la *Valmasque*, théâtre

(1) L'aigle figure ainsi dans beaucoup de constructions des époques latine et romane, en Italie. On en voit sur une des faces de l'ambon de St-Laurent, à Rome : sur l'ambon et sur l'acrotère supérieur de la façade de San-Miniato, près Florence, etc.

(2) Parmi les curiosités de cette église, il faut placer un magnifique tableau de saint François d'Assise, avec le Christ, la Vierge et des grouppes d'anges, de Mignard. Il vient de la chappelle des Récollets qui se trouvait aux portes de Bonnieux depuis 1606 ; c'était le cadeau d'un pape. Au fond du chœur, est un rétable, avec large encadrement et représentant la Transfiguration. Les figures du Christ, des deux prophètes et des trois disciples, en ronde bosse, sont peintes et dorées. De chaque côté, sur une petite console, sont deux figurines d'environ 50 cent. de hauteur. Par suite de la tradition qui veut que l'église ait appartenu aux Templiers, on a vu dans ces deux personnages deux soldats de la fameuse milice et même Guillaume des Baux-Orange et Monet Dupuy-Montbrun. Mais les costumes sont civils et appartiennent à la fin du XV^e^ ou au XVI^e^ siècle. Cet ouvrage est de cette même époque, à en juger par le fini remarquable de son exécution et par les inscriptions des banderolles et des fragments de psaumes tracés sur le socle. Les deux petites statuettes sont les portraits sans doute des donataires de ce beau travail. Quatre tableaux peints sur bois et représentant des scènes de la Passion, décorent l'intérieur de l'abside. C'étaient les volets qui fermaient le rétable. La conservation en est parfaite et le coloris brillant. Les costumes sont également du XV^e^ et XVI^e^ siècles.

des premiers exploits des religionnaires, et, au nord, sur une jolie plaine, semée de métairies (1) et fertilisée par de nombreuses sources. Au-delà, les collines s'étagent jusqu'au mont Ventoux. L'ancienne voie romaine, aujourd'hui *chemin Romieu*, aboutissait au *pont Julien* (2). Depuis longtemps, le village a débordé l'ancienne enceinte qui se trouve aujourd'hui enclavée.

En 1270, Jeanne, le dernier rejeton de la maison de St-Gilles, léga les châteaux de Bonnieux et de Cabrières à Guillaume de Narbonne. Par le même testament, elle léguait L'Isle et Cavaillon à Gaucerande et à Marguerite, les sœurs de ce vicomte de Narbonne ; mais le testament fut cassé par l'occupation violente de Philippe III, fils de St-Louis.

Il y avait, à Bonnieux, un prieuré d'un revenu considérable, fondé et doté, en 1064, par la famille de Simiane-Lacoste qui échangea cette seigneurie pour celle de Gordes. Ce prieuré était desservi par des Cassianites dont le monastère était à une

(1) Le fief de la Canorgue fut érigé en comté en 1747, par Benoît XIV.

(2) Ce pont, bâti sur le Caulon, a trois arches : celle du milieu a 16^{m} 24 d'ouverture et les deux autres 10^{m} 25 seulement. Dans les deux piles principales qui ont 3^{m} 80 d'épaisseur, sont percées deux ouvertures cintrées ou dégorgeoirs de 1^{m} 95 qui donnent au pont une grande apparence de légèreté et facilitent l'écoulement des eaux, dans les grandes crues. Sa longueur est de 68 mètres, sa largeur dans œuvre de 4^{m} 25 et sa hauteur d'environ 14. L'arcade du milieu étant plus élevée il en résulte une double pente. L'arche du milieu et les piles sont construites de gros blocs juxta-posés sans ciment. Ils étaient réunis par des crampons de fer que l'on a enlevés, sans que cela ait nuit à la solidité de l'ouvrage. Le parapet, fort peu en saillie, dépasse légèrement l'aplomb du parement des arches ; il a été remplacé par une rampe en fer. Le nom de *pont Julien* l'a fait attribuer à Jules César et à l'empereur Julien ; il est plus probable qu'il a été construit en même temps que la voie de *Milan à Arles*, par les Alpes Cottiennes sur laquelle il se trouvait et qu'il à pris son nom de la colonie Julienne (*Apta Julia*) du voisinage. Millin (*Voyage dans le midi de la France*, III, p. 92) s'est lourdement mépris sur l'âge de ce pont. M. Letronne a eu le tort de le croire sur parole

heure de marche, au levant, dans une gorge de montagne. Une seule tour carrée reste debout et c'est celle qui, sous le nom de St-Symphorien, s'élève à l'entrée de la *Combe de Lourmarin*. Ce vieux débris d'architecture romane, chaudement coloré par les siècles, est d'un effet pittoresque au milieu des chênes séculaires dispersés sur de grandes roches. Bien qu'elle n'ait que deux étages, elle est plus élancée, relativement à sa largeur, que les tours de cette époque. Chaque face est percée d'une baie à plein cintre, avec deux colonnettes engagées et chapiteaux feuillagés. Au pied de ce svelte et gracieux campanile est adossée une petite chapelle, sans ornement, qui a longtemps abrité un hermite. Chaque année ramène les populations des environs au pied de ce monument qui les appelle à la prière depuis huit siècles.

Le plus ancien registre des délibérations de Bonnieux, datant du 29 juin 1384, indique un parlement général, deux syndics, un viguier et un vice-viguier. Le parlement nommait les syndics et les autres officiers. Sur la demande des habitants au vice-légat, le parlement général fut remplacé, en 1678, par un conseil extraordinaire, composé des viguiers, des deux consuls et de dix-huit conseillers. Le conseil ordinaire était formé par la moitié des membres du grand-conseil, pris par égale portion dans la première et la deuxième main. Les conseillers étaient renouvellés par cinquième tous les ans (1).

Bonnieux est la patrie de Jean-Baptiste Ferrier qui abjura le catholicisme et devint un des chapions les plus entreprenants du parti protestant. Il commandait à Ménerbes, pendant le siége de 1577;

(1) Il existe, aux archives de Bonnieux, une copie des priviléges accordés aux habitants par Raymond, comte de Toulouse, du 6 des ides de septembre 1247, confirmés, le 16 avril 1365, par le pape Urbain V. Ces franchises étaient à peu près les mêmes que celles accordées par le comte aux habitants de L'Isle et de Cavaillon. Cette charte obligeait les habitants d'entretenir et même de faire reconstruire les murailles du village et de fournir les hommes nécessaires à la chevauchée. Ces deux documents sont vidimés.

De Jos.-Stan.-Franc.-Xavier Rovère, né en 1748, mort à Sinamary le 12 septembre 1798, membre de la convention nationale, du comité de sûreté générale, d'abord fougueux montagnard, puis réactionnaire (V. l'art. *Bédouin*), ayant pris part à l'insurrection de vendémiaire et compris dans la proscription du 18 fructidor ;

De Siméon-Styl.-Fran.-Régis Rovère, son frère, né en 1756 et mort en 1820, docteur en théologie, grand-vicaire de l'évêque d'Apt Cély, élu le 29 août 1793, évêque constitutionnel de Vaucluse, qui abdiqua le 26 pluviôse an II et obtint le consulat de Livourne, par le crédit de son frère.

BRANTES (*Brantulœ*). — Petite commune, à 15 kil. E. de Malaucène, avec une population de 410 habitants. Son territoire, qui occupe le revers septentrional du Ventoux est tout en montagne et en bois ; il est traversé par le Thoulourenc. Il y a deux foires par an, les 15 novembre et 28 décembre. — La terre et seigneurie de Brantes était possédée, dès le XII^e^ siècle, par les Baux ; elle passa, plus tard, aux Vincents et aux Cambis-Velleron. La maison des Laurents, d'Avignon, en fit l'acquisition en 1672 et elle fut érigée en marquisat par le pape Clément X, en 1674. En 1697, le marquisat fut acheté par Pierre du Blanc, seigneur de Buisson, inspecteur des troupes d'Avignon et capitaine des portes du palais apostolique. Brantes fut pris par les calvinistes qui l'évacuèrent moyennant une partie des dix mille livres offertes à Ferrier pour rendre Ménerbes.

BUISSON (*Boissonum*). — Petite commune de l'ancien Comtat, à 9 kil. de Vaison, avec 477 habitants. Son territoire, fertile en huile et en pommes, touche à l'Aigues qui le menace continuellement. Buisson fut primitivement bâti au milieu des *Garrigues* et des bois. Il devint une commanderie des Templiers; érigé en fief, dans le XVI^e^ siècle, il passa successivement aux maisons de Valavoire, de Lincel, de Pillat et du Blanc, des marquis de Brantes. L'église, sous le vocable de St-Pierre-ès-

Liens, était un prieuré. Trois chapelles rurales sont aux portes du village. — En 1581, les protestants de Nyons enlevèrent la cloche de Buisson qui ne fut rendue, cent ans après, que par arrêt du conseil. Lesdiguières le fit contribuer, en 1588.

BUOUS (*C. de Buolis*). — Pauvre petite commune de 201 habitants, dans les gorges de montagne, à 6 kil. E. de Bonnieux. La majeure partie de son territoire est couverte par les bois : les bas-fonds seuls sont cultivés. A l'entrée du village, est une fontaine avec cette inscription : *A Dieu et au Roi.* 1832. La maison de Buous était une branche de celle des d'Agoult. Isnard, un des descendants de Raymond d'Agoult, baron de Sault, eut trois fils dont le second fut, par sa mère, tige de la maison Pontevès. Jean Ier de Pontevès eut un fils puiné, Gaspard de Pontevès qui épousa, à Apt, Dolce de Bot, fille du seigneur de Saignon. Il acquit la terre de Buous et fonda la branche de ce nom (1).

(1) Son petit-fils, Ange de Pontevès, élu syndic d'Apt en 1515, eut de Marguerite de Simiane Gabriel de Pontevès, connu sous le nom de *Capitaine de Buous*, lequel eut à son tour, d'Anne de Sade, Pompée de Pontevès, seigneur de Buous, un des premiers capitaines de l'époque et Antoine de Buous, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, autre grande illustration militaire. Un jour, après avoir fait le coup de pistolet contre l'ennemi, il traversa la Durance à la nage, armé de toutes pièces et revint joindre les siens. Dans la suite, il prit l'habit de capucin ; mais il le quitta bientôt et devint viguier de Marseille. Pompée fut nommé gouverneur d'Apt en 1585 et eut toute la confiance du duc d'Epernon qui avait l'habitude de dire *qu'il ne craignait rien, quand il avait ses deux bons Buous auprès de lui.* La terre de Buous fut érigée en marquisat, au mois de juillet 1650, en faveur de Louis de Pontevès, son petit-fils, enseveli aux Cordeliers d'Apt, en 1707, après de grands services militaires. Cette famille distinguée, où il y eut cinq colonels de père en fils et qui s'allia à toutes les familles distinguées du pays, aux Panisse, aux Riquetti, aux Castellane, finit, en 1762, en la personne de Louis-Alexandre, petit-fils du précédent. Un général de Pontevès est mort glorieusement sous les murs de Sébastopol. Le château de Buous n'a pas trop souffert du vandalisme moderne. — Un des prieurs de Buous fut Louis Puech, d'Aix, auteur de plusieurs noëls provençaux, entre autres ceux *Lei Boùmian*, et *Sus ! campanié revihas-vous*....

A deux kilomètres environ du village, au point d'intersection de deux petites vallées étroites et profondes, s'élève un mamelon isolé. Ses flancs sont escarpés et comme taillés à pic ; un seul côté est accessible par un étroit sentier, taillé quelquefois dans le roc. Le sommet est un plan assez fortement incliné du midi au nord. Sa longueur peut être de 7 à 800 mètres. La largeur diminue en avançant vers la partie méridionale, qui est le point culminant. Un mur à meurtrières entourait la plateforme, en suivant les sinuosités et en surplombant le précipice en certains endroits. C'était là le *fort de Buous*, qui a joué un grand rôle dans l'histoire d'Apt. Ce qu'il en reste suffit pour donner l'idée d'un *Castrum* du moyen-âge.

A la partie la plus inférieure du plateau et dominant le sentier, se présente d'abord une espèce de barbacane, composée d'un réduit carré, flanqué de deux bastions et d'un mur crénelé, percé de manière à prendre les assaillants par le front et par le flanc. Ces ouvrages avancés tombent en ruines et les pierres ont servi à bâtir une ferme au pied du mamelon. Ils datent du XVI^e^ siècle ; mais ils ont dû en remplacer de plus anciens. Derrière, s'ouvre un grand terrain où l'on voit les restes de plusieurs habitations, les murs sont encore debout jusqu'au premier étage. On y voit aussi les ruines d'une chapelle, dont les murs latéraux étaient décorés de trois arcades ogivales. La toiture et l'abside sont écroulées. Une inscription indéchiffrable est sur un des voussoirs de la porte abattue. Un renflement du terrain avait permis d'établir les magasins dans cette partie. A cet effet, on avait creusé dans le roc des citernes immenses avec leurs nombreuses rigoles, des souterrains multipliés et des silos coniques dont l'ouverture étroite se fermait au moyen d'une pierre circulaire, s'emboîtant dans une rainure. Il y avait là de quoi renfermer les provisions d'une nombreuse garnison. Après cela, vient la partie militaire. Derrière un large fossé, s'élève un mur à meurtrières longues et fort étroites, tandis que celles des ouvrages avancés sont rondes, comme pour les armes à feu. Ici, tout dénote une origine plus ancienne. Une petite porte cintrée, au bord du précipice du couchant, donne

accès dans une galerie voûtée et, delà, dans une seconde esplanade. Un second fossé se présente, dans lequel on descend par un petit escalier taillé dans le roc. Au-delà, se présente un mur, parallèle au premier, dont le centre est occupé par une tour étroite, ayant des meurtrières sur ses arêtes. Sur son flanc gauche, une petite porte conduit dans une seconde galerie et dans une autre esplanade qui présente, comme la première, de nombreux vestiges d'habitations. Après un troisième fossé, beaucoup plus large, s'ouvre, au milieu du mur, une porte cintrée dont l'accès devait être impossible par force. Nulle trace d'escalier ou de pont-levis ; or, cette porte est beaucoup plus élevée que le niveau du fossé. Au-delà et sur le point extrême et culminant de la plateforme, les ruines du donjon dont la base est taillée en talus dans le roc et qui était défendu, sur deux côtés par le fossé et sur les deux autres, par un abîme de cent mètres de profondeur. Cette tour dominait tout l'ensemble des fortifications et servait de refuge à la garnison chassée des ouvrages avancés. Il est à remarquer que ceux-ci étaient tous ouverts par derrière, afin qu'ils ne pussent servir aux ennemis vainqueurs. Les murs et les fossés viennent aboutir exactement au précipice qui entourait le plateau. Les murs sont, en général, construits avec les rocs enlevés aux fossés, lesquels, une fois remplis par l'eau des pluies, devaient présenter une double et inattendue défense sur ce point élevé.

Il ne faut qu'entrevoir une position aussi avantageuse pour être persuadé que, de tout temps, elle dut être appréciée par les habitants de ces contrées. Elle offrit un refuge naturel aux populations que chassaient les Barbares. Les gallo-romains y séjournèrent s'il faut en juger par les médailles et les tuiles qu'on trouve parmi les ruines. Quant à l'âge de ces constructions, à part les ouvrages avancés, la forme des portes, les meurtrières et le petit diamètre des tours accuseraient la première époque romane, du X^e^ au XI^e^ siècle ; mais elles avaient dû remplacer des ouvrages plus anciens. Une pareille position était faite pour tenter les peuples fuyant le joug de la servitude et les barons qui venaient y renfermer le fruit de leurs rapines. De bonne

heure la commune d'Apt songea à la faire servir à sa défense. A la fin du XIVe siècle, pendant les guerres désastreuses de Raymond de Turenne, elle fournissait deux florins d'or par mois à la garnison du fort. Les calvinistes s'en emparèrent en 1574. Le dernier de sa troupe, Jean de Pontevès, se fit tuer sur le donjon. Buous devint, avec Ménerbes, le boulevard des protestants. L'un devait suivre l'autre. Après la reddition de la première de ces places, Buous fut assiégé. La force étant inutile, on eut recours à la fourberie (1578). Pompée de Buous invite le commandant calviniste à dîner : celui-ci accepte. Au sortir de table, Pompée le fait arrêter ainsi que ses officiers et l'ayant conduit sur une éminence voisine, il menace de le poignarder, si les portes du fort ne lui sont ouvertes sur le champ. Les soldats, très-attachés à leur chef et désespérant du reste de tenir plus longtemps, se rendirent, moyennant la vie sauve et la liberté de leur chef. — En 1587, les députés de la commune proposèrent aux Etats de Salon la démolition du fort de Buous, motivée sur les frais énormes qu'il occasionnait à la viguerie et sur ce que les protestants, quand ils en étaient maîtres, prenaient le rôle d'aggresseurs et portaient le ravage dans toute la contrée. Le crédit de Pontevès de Buous parvint à le sauver. Une seconde fois, en 1626, les Etats-Généraux ayant ordonné la démolition de toutes les places fortes qui n'étaient pas sur la frontière, le fort de Buous dut être rasé par ordre du parlement ; mais la commune d'Apt gagna sa cause. Enfin, Louis XIV ordonna la démolition des places qui entretenaient l'espoir des calvinistes, en Provence ; tout porte à croire que l'année 1660 vit la ruine de l'antique fort de Buous et de la fameuse citadelle d'Orange.

Aujourd'hui, rien de plus pittoresque que ces ruines, rien de plus accidenté et de plus sauvage que le site où elles s'élèvent. Après avoir traversé l'Aiguebrun, près d'un petit moulin rustique, on monte par un étroit sentier, taillé, pour ainsi dire, au pied d'une suite de cônes et d'arêtes menaçantes. Bientôt le chemin s'enfonce sous la saillie d'une grande roche et se confond avec le lit d'un torrent. Des excavations régulières, en

forme de cercueils, sont creusées dans le roc. Il y en a de toutes les dimensions, à deux et trois places même. Etait-ce là que venait s'approvisionner de tombes la population réfugiée sur le plateau de Buous, dans les premiers siècles du christianisme ? A partir delà, on monte par le sentier taillé dans le flanc de la colline ; mais il faut prendre garde au vertige. Les visiteurs sont rares. La pervenche se colle aux fissures des rochers et quelquefois un aigle semble méditer, perché sur les ruines hautaines du donjon.

CABRIÈRES-D'AIGUES (*Capraria Aiguerii*). — Cette commune, à 10 kil. N. de Pertuis et qui compte 534 habitants, appartenait jadis à la viguerie d'Apt. Elle est entièrement bâtie sur le roc, d'où l'on extrait des pierres de taille de médiocre qualité. Elle fut au nombre des villages incendiés, en avril 1545, par le capitaine Paulin, envoyé par le parlement de Provence, pour exécuter l'arrêt contre les Vaudois.

CABRIÈRES-D'AVIGNON (*Capraria*). — Joli petit village, dans un vallon ouvert au midi, à 10 kil. S. E. de L'Isle et qui compte 894 habitants. Son terroir fertile produit toutes sortes de grains; mais les cocons sont sa principale richesse. On y élève aussi beaucoup de cochons. Ce n'était jadis, probablement, qu'une réunion de chevriers ; c'est de là que viendrait son nom. Il y a trois foires par an, les 22 janvier, 19 mars et 24 septembre et des religieuses de la Présentation. Cabrières n'est séparé de Vaucluse que par un chaînon de montagne, haut et escarpé, lequel s'ouvre pour former la *Combe* qui conduit à Lagnes. Jadis les habitants, dans la nuit du vendredi-saint, allaient visiter les reliques de saint Véran, dans l'église de Vaucluse et de là, ils allaient entendre les offices au couvent des Cordeliers de L'Isle.

Placé sur les confins de la Provence et du Comtat, Cabrières fut un des centres auquel se ralliaient une trentaine de villages, qu'avait atteint l'hérésie des Vaudois. Loin d'être terrifiés par l'arrêt de 1540, fulminé contre les hérétiques de Mérindol,

ceux de Cabrières se mettent en mouvement, au mois de septembre 1542 et commettent les plus graves désordres, ayant à leur tête Eustache Maron, leur compatriote. Ils assassinent Antoine de Bermond, seigneur de Goult, brûlent l'abbaye de Sénanque, essayent de surprendre Ménerbes et sèment partout la terreur. Enfin, le roi veut être obéi et le président d'Oppède investit Cabrières au mois d'avril 1545. Les habitants renforcés de ceux de Mérindol, se défendirent bien pendant deux jours, malgré le mauvais état de leurs murailles ; ils capitulèrent le 21, au matin. Les femmes et les enfants furent enfermés dans l'église, les hommes dans les salles basses du château. Trente des plus obstinés furent exécutés ; puis, sur une tentative d'exécution, on les égorgea tous et le feu fut mis aux maisons. Il est difficile d'apprécier si le massacre fut une suite de la rebellion des prisonniers ou de la détermination des commissaires, alléguant l'exécution de la sentence. Eustache Maron fut pendu à Avignon; Cabrières fut démantelé. Sur une des portes en ruine, une inscription rappelait le motif de cette sévérité (1).

Ce pays n'était pas ancien ; car, à la date du 14 janvier 1455, il y eut une inféodation faite par le cardinal de Foix, légat muni des pouvoirs du Saint-Siège, de la terre de Cabrières *qui se trouvait inhabitée*, au profit de noble Arnauton de Montjoie, damoiseau et à ses successeurs mâles seulement, à la cense d'une médaille d'or, payable annuellement à la Chambre Apostolique (2). La terre de Cabrières passa, au siècle suivant, à la maison d'Ancezune qui la transmit, avec sa baronie du Thor, à celle de Gramont-Caderousse. Elle avait été terre baussenque.

CADENET (*C. de Cadeneto*). — Chef-lieu de canton ; à 19 kil. S. d'Apt, sur la route départementale n° 6, ayant une population de 2,661 habitants, presque tous agglomérés. Le ter-

(1) *Hist. mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol, Cabrières et autres lieux.* (Anonyme). 1556.

(2) V. les *Priviléges de la ville de L'Isle*, vol. in-f°, p. 121, V° aux archives de cette ville.

roir est magnifique. Les côteaux sont plantés en oliviers qui donnent une huile excellente ; la plaine, jusqu'à la Durance, est couverte de mûriers. On récolte beaucoup d'osier. Il y a un bureau de poste, une brigade à cheval, des religieuses de St-Charles et trois foires par an, les 24 août, 21 septembre et 8 décembre. Il existe, aux archives, des lettres-patentes de Charles XI, du 11 mars 1566, qui accordent un marché, le lundi de chaque semaine.

Il paraît que Cadenet était le chef-lieu d'une peuplade appelée par les écrivains latins *Caudellenses*. En 1773, on découvrit sur la colline du *Castellar*, dans les débris d'un ancien temple, l'inscription suivante citée par Orelli, 1988 : DEXIVAE ET CAVDEL [LENSIBUS. C. HELVIVS] PRIMVS. SEDILIA [V. S. L. M.] On y trouva aussi la statue d'une femme jeune et belle, parée d'un collier de grenat, à glands d'or. Une chaîne de même métal parait sa taille ; elle portait un bracelet et un anneau également en or. On y a vu *Dexiva*, le génie tutélaire des *Caudellenses*. Les nombreuses médailles, les fûts des colonnes et le bouclier votif trouvé en ce lieu font supposer que là était l'ancien *castrum* qui devait avoir une certaine importance. Le Cadenet moderne est donc à l'ouest de l'ancien, sur le penchant d'une colline dont le sommet est occupé par les ruines d'un château. Dans la guerre des comtes de Provence et de Toulouse contre le comte de Forcalquier, en 1164, le manoir de Cadenet fut détruit et le fils du seigneur, tout jeune encore, emmené prisonnier à Toulouse. Un chevalier lui tint lieu de père et dans la suite, il s'illustra, comme troubadour, sous le nom de *Cadenet*. Raynouard cite quelques pièces de lui dans son *Choix de poésies originales des Troubadours*, t. III, p. 245—253 et t. V. p. 110. Il eut accès auprès des plus grandes dames et finit par aller se faire tuer en Palestine. — Les chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem s'établirent à Cadenet, en 1180, à l'hôpital vieux, et les Templiers, en 1230, d'abord dans le vallon de Laval. En 1225, Guillaume de Sabran, qui avait pris le titre de comte de Forcalquier, érigea la terre de Cadenet en vicomté en faveur d'un de ses cousins. Le fils de

celui-ci, Pierre de Cadenet, fut grand-sénéchal de Provence et son petit-fils Robert', par son testament de 1356, laissa le vicomté à son neveu Elzéar d'Oraison. Les d'Oraison le possédèrent plusieurs siècles et le transmirent aux ducs de Caderousse, avec le château qu'ils avaient relevé. Ses vicomtes prirent part aux guerres de religion, ayant embrassé le protestantisme : c'est ce qui explique la prise de Cadenet par la garnison de Ménerbes, au commencement du mois d'août 1574. En 1575, le vicomte d'Oraison quitta le parti huguenot et se rendit à Avignon, où d'Ancezune de Caderousse, son parent, le présenta au cardinal. Il fut fait marquis d'Oraison en 1588. Cadenet, pris par Raymond de Turenne, le fut encore, en 1404, par le maréchal Boucicaut qui délivra ainsi les députés de Carpentras, d'Avignon et de l'Université de cette ville. En 1586, les chefs des *razats* s'assemblent au château de Cadenet ; mais sa fin approchait. Louis XIV l'enveloppa dans la grande mesure politique qu'il employa contre la religion réformée ; il fut démantelé en 1666. Ses ruines menacent toujours le village.

L'hôpital a été fondé, en 1775, par Delphine de Valbelle-Tourves. L'église paroissiale est assez remarquable. La nef et les collatéraux datent du XIV^e^ siècle. Les retombées des voûtes s'appuient sur des figures de moines ou des figures fantastiques. Le chœur est de 1538 : on a mis une flèche sur le clocher en 1844 (1). La porte d'entrée du presbytère appartient à l'une des anciennes maisons religieuses de Cadenet, peut-être les Templiers.

Cadenet est la patrie de Félicien David, auteur des belles

(1) Une chose à remarquer, ce sont les fonts baptismaux, mal adroitement engagés dans un coin de l'église et qui figureraient mieux dans un musée. C'est une moitié d'ellipse en marbre blanc et dont la face extérieure est ornée de plusieurs figures d'un fort relief, très-beau, représentant Ariane abandonnée ou une Bacchanale. L'ouvrage, par son fini et sa grâce, accuse les beaux temps de la sculpture antique. Il y a un gros mufle de lion qui se détache vigoureusement, comme un mascaron de fontaine ; mais il n'est pas percé. M. Mérimée pense que ce beau fragment provient d'une vasque de fontaine antique.

symphonies le *Désert*, *Moïse au mont Sinaï*, *L'Eden*, *Christophe-Colomb*, *etc.*

D'André Etienne, né vers 1774, mort à Paris le 2 janvier 1838, connu sous le nom de *Tambour d'Arcole*, pour la rare intrépidité qu'il déploya au passage de ce pont ; ce qui lui valut des baguettes d'honneur du premier consul. Il fut nommé membre de la Légion-d'honneur à la création de cet ordre et il figure sur le fronton du Panthéon ;

De Jean-André Floquet, ingénieur hydraulique, auteur de plusieurs ouvrages, mort à la Bastille en 1771. Il avait commencé l'entreprise de conduire les eaux de la Durance à Marseille ;

De Carolus Roland, auteur de *Cadenet historique*, 1 vol. in-12.

CADEROUSSE (*Caderossium*). — Commune importante de 3168, habitants, à 6 kil. S. O. d'Orage, dans une plaine complantée en mûriers et fertile en toutes sortes de céréales. C'est un gros fond, très-propre au froment : on y recolte aussi de la garance. Le Rhône vient battre sur une belle chaussée qui fait le tour de ses remparts et forme une promenade très-agréable. On ne sait rien de positif sur l'origine de Caderousse (1). Les incendies et surtout les inondations ont détruit ses anciennes archives ; la plus ancienne mention ne remonte pas au-delà du XII^e^ siècle. A cette époque, c'était, tout au plus, un fief impérial entouré de murailles. La seigneurie appartenait en partie aux d'Ancezune, une des plus anciennes familles du pays, qui réunit celles d'Entraigues, de Cadenet, de Cabrières et du Thor (2). En 1378, l'anti-pape Clément VII donna l'investiture

(1) Caderousse se trouvait près de l'embouchure de la rivière d'Aigues, désignée dans les anciens titres, sous les noms d'*Aigara* et d'*Araôu* et qui formait avec le Rhône une sorte de presqu'île ou de cap ; d'où le nom primitif, emprunté à la situation, de *Cap d'Araôu*, *Cadarausse*, d'après la prononciation populaire et les anciennes cartes du Comtat.

(2) D'après les sceaux et les chartes, le nom latin est *Ancema*, *An-*

de Mornas et de Caderousse à Bernard de la Salle, un chef de condottieri à son service ; mais ce fut momentané. Caderousse fut érigé en duché par bulle pontificale du 18 septembre 1663, en faveur de Just-André-François d'Ancezune-Cadar, aide-de-camp de Louis XIV. Il passa en héritage aux Gramont qui prirent le nom de Caderousse (1768). François Ier logea au château, quand il descendit à Avignon pour surveiller les manœuvres des impériaux, ainsi que Charles IX en 1564 et Henri III, en 1575. — Après la prise de Mornas, en 1562, les calvinistes occupèrent Caderousse que les habitants consternés venaient d'abandonner ; mais, effrayés à leur tour par la prise du Barroux, ils l'abandonnèrent et les consuls vinrent faire leur soumission à Serbelloni. Les tentatives des religionnaires furent nombreuses. En 1573, deux cents cavaliers essaient de surprendre la ville par une brèche faite dans la maison de Bertrand Gastineau. A la pointe du jour, un prisonnier, Antoine Tacussel, s'échappe de leurs mains et, à travers les arquebusades, vient avertir ses concitoyens du péril qui les menace. Aussitôt la générale bat et le coup manque. En action de grâces, la communauté vota une procession générale qui se faisait, toutes les années, le dimanche après la fête de saint François-d'Assise. Le traître Bertrand fut roué à Avignon. — L'évêque d'Orange se retira à Caderousse, en 1565, avec son chapitre et son clergé, pendant l'occupation calviniste. Jean de Tulles ne rentra qu'en 1597. Pendant cet exil de trente-deux années, lorsqu'il mourait un chanoine, le nouvel élu montait au clocher de Cade-

ceduna et *Ancezuna* Il paraitrait que cette famille vint s'établir dans cette partie du marquisat de Provence, vers le milieu du XIe siècle, d'après la généalogie dressée par Le Laboureur (*Mém. nouv. de la Biblioth. roy. cabinet des titres, dossiers d'Ancezune*). Elle possédait plusieurs fiefs dans la vallée du Rhône et jouissait de plusieurs droits nobles dans la ville d'Orange, surtout la gabelle sur les fruits du marché et les langues de bœuf. M. A. Deloye a décrit un sceau du XIIIe siècle d'*Alatis d'Ancezune*, trouvé dans le territoire d'Uchaux (*Revue Archéol.* deuxième an p 656).

rousse , se tournait du côté d'Orange et prenait possession de son canonicat *per visum*.

Après le rigoureux hiver de 1709 , le vice-légat Doria , apprenant que les habitants de Caderousse avaient du blé au-delà de leurs besoins , leur en fit demander pour les Avignonais mourant de faim. Ceux de Caderousse refusèrent. On négocia ; ce fut peine perdue. Alors , le 31 mai 1710 , une petite armée se présente pour enlever par la force ce qu'on a refusé aux prières. Quelques coups de canons sont tirés par dessus le village. Le commandant italien veut entrer par la force. Le comte de Berton-Crillon , commandant l'artillerie , fait observer que cela est inutile , si les habitants se rendent. On entre. Deux potences sont dressées sur la place ; il est vrai qu'on n'y pendit personne. L'armée bivouaque trois jours à discrétion dans le village , se fait allouer une indemnité et part , chargée de ses faciles trophées. Arriva bientôt le quart-d'heure de Rabelais. Sur les plaintes du duc d'Ancezune au pape et au roi , l'ordre arriva de restituer ce qui avait été volé aux habitants et cette fin inattendue d'une conquête ridicule alluma la verve satirique du prieur de Villeneuve. L'abbé Fabre composa , sur le *Siége de Caderousse* un poème héroï-comique en vers patois , plein de malice , d'esprit et de gaîté.

La seigneurie se divisait entre la Chambre Apostolique et divers co-seigneurs. Il y en eut jusqu'à trente-trois ; mais , au siècle dernier , il n'en existait plus que deux , le duc de Gramont-Caderousse et le marquis de Fortia-d'Urban. Chaque soir, on portait les clefs au duc. Les Fortia avaient le privilége d'une petite porte , pour pouvoir sortir , sans passer par le corps-de-garde. Il finirent par vendre leur co-seigneurie aux Gramont. Caderousse fut érigé en ville , en 1754 , au coût de 600 livres. — L'Hôtel-Dieu a été rebâti en 1712 ; il est desservi par des religieuses du St-Sacrement qui y ont adjoint une salle d'asile privée. Elles ont remplacé les religieuses hospitalières de la Miséricorde qui faisaient le service depuis cette époque. Les Bénédictines dataient de 1666. Il y a des frères Maristes.

Une belle tête de Jupiter Ammon , qui est au Musée Calvet ,

a été tirée de Caderousse, où elle se trouvait sur la porte du couvent des Bénédictins. Au nord de la ville est la chapelle rurale de St-Martin. Adossée à l'église paroissiale de St-Michel, une chapelle, appartenant aux Gramont, porte le millésime de 1478, au-dessous de l'autel.

Caderousse est la patrie de Benoît-Tranquille Berbiguier, né le 21 décembre 1781 et mort le 28 janvier 1838, savant flûtiste, dont les compositions sont classiques en Europe.

CAIRANNE. — Commune de 1,030 habitants, à 12 kil. O. de Vaison, sur une élévation qui domine la rive gauche de l'Aigues, vis-à-vis Ste-Cécile. Le terroir est assez fertile et produit des fruits. Ses lièvres étaient fort estimés, comme le prouvent les vers de Suarez. Elle faisait partie du Comtat et son prieuré, dont le revenu était assez considérable, était ordinairement possédé par un prélat ou un abbé en faveur. Il avait appartenu aux Templiers et, comme la plus grande partie de leurs dépouilles, il passa aux Hospitaliers qui le cédèrent à Jean XXII, en 1320. La seigneurie appartint depuis lors au Saint-Siége. Cairanne fut repris sur les calvinistes, en 1563, par Serbelloni et mis à contribution par Lesdiguière, en 1588. On a trouvé dans ses environs des mosaïques, des médailles et des tombes antiques. Près des restes d'un ancien monastère, une fontaine a conservé le nom de *fontaine des Mourgues*. Il y a un hôpital, fondé en 1765, par M. Besson, prêtre, et deux foires par an, le 27 décembre et le premier lundi après le 25 août.

CAMARET (*Camaretum.*). — Commune de l'ancien Comtat, à 7 kil. N. E. d'Orange, dans une plaine fertile, avec une population de 2,625 habitants. Le jardinage, l'huile, les mûriers et le safran donnent un produit considérable, mais qui sera encore augmenté, quand le *Plan de Dieu*, plaine presque inculte de quatre cents hectares, prise dans les terroirs de Camaret, de Travaillant et de Violès, sera rendu arrosable au moyen d'un canal, dérivé de l'Ouvèze ou de l'Aigues. Une source abondante, qui naît dans le domaine du *Grand Alcion*, au

terroir de Ste-Cécile, appartient à la commune de Camaret. L'autorisation de lui faire traverser l'Aigues au moyen d'un tunnel lui a été accordée. Il y a de l'industrie dans ce pays qui possède une blanchisserie, une fabrique de chapeaux, des moulins à farine et des filatures de soie assez considérables. L'instruction est donnée par des frères Maristes et des religieuses de la Présentation.

Camaret a quelques prétentions à l'antiquité; il veut devoir son étymologie à l'un des *Castra Marii*. Mais si Marius n'a pas campé dans sa plaine, ce qui est plus que probable, les colons d'Orange durent, à coup sûr, y bâtir des villas. Peut-être le nom de Camaret est-il dû au champ de l'un d'eux (*Caii Marii Ager*). Les fouilles ont fait découvrir des médailles, des urnes, des lampes, des lacrymatoires et des miroirs antiques. Une maison du faubourg a gardé longtemps une pierre tumulaire, encastrée dans sa façade, avec cette inscription : S. P. SEVERUS SIBI ET SVIS VIVUS FECIT. Cette pierre a été vendue et emportée. On voit encore des restes de l'aqueduc destiné à porter à Orange les eaux de quelque source voisine.

Comme un quartier du terroir porte encore le nom du Temple, on a cru que Camaret avait appartenu aux Templiers. Avant 89, il dépendait de la baronie de Sérignan (1). Son territoire renfermait deux anciens fiefs : celui de la Royère appartenait aux Gaudemaris, et celui de St-Tronquet aux Fortia-d'Urban. Le château est presque entièrement détruit, bien que les murailles subsistent encore. Au midi, une tour qui date des guer-

(1) Par une charte de 1237, Raymond VII, comte de Toulouse et marquis de Provence, donne en fief à Raymond des Baux, prince d'Orange, les châteaux et lieux de Camaret et de Travaillant, sauf la suzeraineté et les chevauchées (*Hist. du Languedoc*, III, preuv. p. 382). V. aux archives, une charte de 1324, par laquelle Tiburge, princesse d'Orange, accorde la faculté d'élire deux syndics, qui prirent le nom de consuls, en 1599; 7 mai 1416, prix-fait pour la construction des murailles; 1495, autorisation donnée aux habitants de cultiver chacun *une éminée* en jardin, sans être tenu de payer la dîme sur les fruits et herbages qui y seraient récoltés.

res de religion, paraît construite avec des matériaux provenant de monuments antiques (1).

En 1563, Serbelloni, après quatre jours de siége, reprit Camaret sur les calvinistes et n'y trouva que cent soldats qui furent passés au fil de l'épée. De Clerc, beau-frère de Montbrun, fut pris et gardé prisonnier, quoiqu'il offrit 4,000 écus pour sa rançon; il mourut quelques jours après, autant de désespoir que de ses blessures. En 1573, Camaret faillit être surpris par les religionnaires de Nyons, à qui un traître devait livrer une porte. Ceux d'Orange furent plus heureux, le 3 mai 1575; mais le 6 du même mois, ils abandonnèrent la place, à l'approche des comtes de Sault et de Suze, envoyés par le cardinal d'Armagnac. Après une canonade d'un jour, Camaret se décida à payer une contribution à Lesdiguières qui venait de succéder à Montbrun, décapité à Grenoble.

Outre la paroisse, il y a la chapelle des pénitents blancs ou de St-Andéol, vieille construction romane avec des ajoûts modernes, la chapelle de l'hospice et une petite église, nouvellement construite, aux frais de M^lle^ Reboul.

CAROMB (*C. de Carumbo*) — Commune de 2,511 habitants, à 11 kil. N. E. de Carpentras, dans une position très-agréable, au milieu d'un terrain fertile qui produit abondamment des olives, des raisins, d'excellents fruits et toutes sortes de légumes. L'industrie des habitants est bien secondée par la fertilité du sol due à un excellent système d'irrigation. L'air y est sain et pur. L'étymologie de Caromb vient, dit-on, du mot patois *Quairon*, grosse pierre carrée. Les armes de la ville (la Commune de Caromb ayant obtenu de se qualifier de ville par au-

(1) Un paysan trouva, il y a quelques années, entre Camaret et Orange, dans une fouille, une coupe en verre jaunâtre, parfaitement conservée, ayant une inscription grecque dans la pâte. C'était une invocation à Bacchus. Elle fut achetée vingt francs par M. Jousseaume, numismate distingué d'Avignon, qui l'échangea, plus tard, contre des médailles. Le nouvel acquéreur, M. Raulin, de Paris, l'a revendue 1,500 fr. à un Anglais.

torisation du vice-légat de 1761) portait trois de ces grosses pierres et l'on sait que dans ses environs se trouvent effectivement des carrières d'une pierre très-recherchée. La pierre de Caromb occupe le second rang dans le département. Elle est dure, coquillière, à gros grains et de couleur grise ; elle se présente par lits très-épais et quelquefois en masse considérable: aussi la tire-t-on en gros blocs et communément en dalles de 4 ou 5 mètres de longueur sur 1 ou 2 de largeur, servant à faire des cuves fort usitées dans ce pays.

La fertilité de Caromb est due à son *écluse*. A deux kil. environ, entre la montagne du *Paty* et d'autres collines élevées, coule un ruisseau, nommé Lauzon. Celui-ci pénètre bientôt dans un ravin, assis sur le roc vif, presque sans verdure et large de 40 mètres. Puis, les flancs des montagnes s'arrondissent ; le ravin s'élargit aussi et se resserre ensuite tout-à-coup en augmentant de profondeur, de manière à ne plus laisser qu'une ouverture fort étroite. C'est cette ouverture qu'on eut l'idée de fermer par un barrage, pour y amasser et retenir les eaux et, après les avoir tenues en réserve pendant l'hiver, en disposer, au moyen de vannes mobiles, pendant les chaleurs de l'été, soit pour les moulins, soit pour l'arrosage des terres, Ce travail considérable fut entrepris, en 1762, aux frais de la commune de Caromb et malgré les difficultés de transporter les matériaux dans un endroit aussi escarpé, après plusieurs reprises, l'ouvrage fut entièrement terminé. On estime que le réservoir peut contenir quatre cent mille mètres cubes d'eau, quantité qui pourrait être doublée, en augmentant l'élévation et l'épaisseur du barrage. Au moyen de quelques vannes superposées, l'eau s'échappe dans le ravin inférieur et comme ce lieu est fort élevé au-dessus de niveau de Caromb, elle va alimenter les fontaines publiques et, au moyen de rigoles, arroser la plus grande partie du territoire. Cette écluse coûta 36,000 livres, dans le principe ; mais la dépense totale a été de 60,000 francs. L'idée première en est due au P. Morand, professeur au collége des Jésuites d'Avignon. Ce système de barrage, connu des Romains, pourrait être utilement employé dans plusieurs localités.

Caromb, qui est encore entourée de murailles, faisait partie du Comtat. La justice y était administrée par un juge seigneurial résidant à Carpentras, ayant sous lui un lieutenant ou viguier. Le parlement général fut supprimé, en 1716, sur la demande des notables et remplacé par un conseil de vingt-quatre membres, y compris les deux consuls. — Dès le XIIIe siècle, la seigneurie de Caromb était possédée par une branche cadette de la maison des Baux, les comtes d'Avellino (1). Elle passa dans la suite à leurs parents, les ducs d'Andrie, à la maison de Peyre en 1434, de Foix en 1450, de Châlons-Orange, en 1451. Etienne, bâtard de Jean de Châlons, la vendit pour 10,000 livres, en 1484, à Etienne de Vaësc, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, qui jouit d'une grande faveur auprès du roi Charles VIII. Il posséda des biens considérables dans le Comtat, où il se retira après avoir joué un rôle dans l'expédition de Naples qu'il avait fortement conseillée à ce monarque. C'est lui qui fit bâtir, en 1486, ce magnifique château que l'on admirait encore à la fin du siècle dernier. Le petit-fils d'Etienne, Fleuri-Louis, étant mort sans enfant en 1553, la seigneurie passa par alliance à François d'Agoult, comte de Sault, qui épousa Jeanne de Vaësc, sœur de Fleuri-Louis, en 1554. Jeanne d'Agoult, qui en fut héritière, la légua, en 1629, à Charles de Labaume-Montrevel, son second fils. La postérité de celui-ci en jouissait, en 89, en la personne de Marguerite de Labaume-Montrevel, épouse du marqnis de Ligneville. Mais l'heure de la ruine sonna pour le château, en septembre 1792; il a été complètement démoli depuis par ordre de Mme de Ligneville et ses co-héritiers, le duc de Choiseul et la marquise de Marmier en vendirent l'emplacement à divers particuliers, en 1818.

En 1562, Caromb n'échappa point à la fureur du baron des

(1) Voir aux archives, une transaction de 1298, entre Bertrand des Baux, seigneur de Caromb et les habitants, laquelle attribue la création des syndics à ce fils de Barral, l'ancien podestat. Une de ses petites-filles, Alix des Baux, permit la création de syndics perpétuels qui furent d'abord Pierre de Folquerii et Isnard de Camaret. Les premiers statuts communaux datent du 15 septembre 1378 et sont rédigés en quatre-vingt-douze articles.

Adrets qui avait à venger sa défaite devant Apt. — Il y avait un couvent de Cordeliers, fondé en 1616, dont l'église datait de 1643, un riche monastère d'Ursulines, fondé le 15 février 1622 par Jeanne Mounier, du Thor et un de Religieuses Hospitalières, transférées à l'hôpital de Carpentras, en 1764. Le Mont-de-Piété date de 1662, les pénitents gris de 1550 et les blancs de 1645. Il y a un hospice, une foire le 22 septembre, des frères de la Doctrine Chrétienne et des religieuses du St-Sacrement. — A peu de distance de Caromb, est une chapelle dédiée à saint Etienne. Des fouilles, opérées dans ce dernier siècle, mirent au jour des pavés en mosaïques et une statue d'Apollon. Des médailles impériales, trouvées sur la montagne des *Pâtis*, furent données à l'évêque d'Inguimbert.

L'église est un beau vaisseau du XIV^e^ siècle ; elle ne fut consacrée qu'en 1420, comme l'indique une inscription placée dans la sacristie. Le 9 juillet 1490, le parlement conclut de *lever un vingtain sur tous les fruits et menu pour réparer les murs de la nouvelle église paroissiale.* Cette réparation consistait peut-être à ouvrir les chapelles latérales. Les deux premières du bas-côté gauche ont été réunies et prolongées pour former une espèce de transsept, dont la double voûte d'arêtes, à grosses nervures prismatiques, vient s'appuyer sur un énorme pilier central. C'était la chapelle seigneuriale. C'est là que se trouvait le tombeau, aujourd'hui masqué, d'Etienne de Vaësc, mort en 1501 (1). Le clocher n'a jamais été achevé,

(1) Il dut être élevée par Jean de Vaësc, mort en 1548, lequel fut sans doute enseveli à côté de son père. La communauté lui fit don des chapelles de St-Georges et du Pain-Bénit. Le favori de Charles VIII était représenté couché, en costume de guerre, avec un levrier à ses pieds. Au-dessous, étaient six niches occupées par des statuettes. Toutes les têtes ont disparu et, par une autre espèce de vandalisme, ce joli travail de la Renaissance se trouve aujourd'hui masqué par un autel des plus ordinaires et par un fort mauvais tableau. On entrevoit seulement deux clochetons élancés. — Dans la chapelle de la Vierge, il y a, comme à Bédouin, une série de jolis médaillons sur toile d'une très-bonne facture ; mais un misérable ouvrier s'est imaginé, pour utiliser des cadres de formes diverses, de rogner tout ce qui ne pouvait y entrer !

faute d'argent sans doute ; c'est la même raison qui a fait renoncer à toute ornementation. On jouit d'une belle vue du parvis. En raison de sa position et de son climat tempéré, c'est à Caromb que se retirèrent les cardinaux François et Antoine Barberini, exilés dans le Comtat, à la mort du pape Urbain VIII, leur oncle.

CARPENTRAS (*Carpentoracte*). — Chef-lieu du second arrondissement, à 25 kil. N. E. d'Avignon, sur la rive gauche de l'Auzon, sur les routes départementales nos 5 et 9, avec une population de 10,891 habitants. Latitude 44°, 3', 16" ; longitude 2°, 42', 40". Le terroir de Carpentras est riche et varié et présente un aspect des plus agréables. Les principales récoltes sont les blés, les garances, les cocons, le vin, les amandes et le safran. Il s'en fait un commerce très-considérable, alimenté par le marché du vendredi, un des plus importants du Midi. Les principales denrées sont la soie, les laines, les amandes, le safran, la cire, le miel, toutes sortes de grains, les tanneries et surtout les bestiaux qui vont défrayer les villes environnantes. Il y a quatre imprimeries, des commissionnaires en denrées locales, quelques filatures de soie, des poteries et des fabriques d'acide nitrique. L'extention immense du commerce a fait succéder l'aristocratie de l'argent à celle du nom qui s'y trouvait très-répandue. Cette ville qui, avant 1789, était le siége des Etats du Comtat, le chef-lieu d'une judicature, avec un évêché, un Recteur dont la juridiction embrassait tout le Comtat et une Chambre Apostolique, n'est plus qu'une sous-préfecture, avec un tribunal de première instance. Sa position centrale en a fait pourtant le chef-lieu judiciaire du département. Le tribunal est divisé en deux chambres, dont une d'appel. C'est encore le siége de la cour d'assises de Vaucluse. Il y a un hospice, un bureau de bienfaisance, un mont-de-piété depuis 1612, une caisse d'épargnes, autorisée le 23 février 1837, un collége communal, une bibliothèque et un musée, un bureau et relais de poste, deux brigades à cheval et une à pied, une compagnie de sapeurs-pompiers organisée municipa-

lement, deux foires par an, les 21 septembre et 27 novembre autorisées par Clément VII et un marché, le vendredi de chaque semaine. Il y a, de plus, une salle d'asile, tenue par les religieuses du St-Sacrement, des Carmélites, des Hospitalières et des religieuses de la Conception.

Carpentras est d'origine celtique, comme l'indique son vieux nom de *Carpentoracte*. Pline en fait le chef-lieu des *Memini*, une des tribus cavares, *Carpentoracte Meminorum* (1). L'an 27 avant l'ère chrétrienne, des colons civils et militaires furent distribués, par ordre d'Auguste, à *Carpentoracte* qui ajouta à son nom celui de *Julia* et compta parmi les villes latines. Mais comme ce nom ne se trouve pas dans la nomenclature que Pomponius Mela donne des principales villes de la Narbonnaise, il est probable que, sous Claude, cette ville n'avait pas encore pris un accroissement considérable. Le séjour et le génie des Romains se manifesta par des établissements et des monuments dont un seul est arrivé jusqu'à nous : encore est-il d'une époque de décadence. D'après le résultat de quelques fouilles, il paraîtrait que la ville ancienne s'étendait un peu plus à l'ouest. Ces fouilles ont amené la découverte de mosaïques, d'inscriptions, de médailles romaines, phocéennes et celtiques. La vieille cité eut à souffrir de la visite des Barbares. A partir de la domination ostrogothique, elle se confond dans le comté d'Avignon, cité plus puissante dont elle partagea et suivit les destinées.

(1) L'étymologie de ce nom a beaucoup occupé les savants ; comme d'habitude, on a donné plusieurs solutions ridicules. La plus probable est celle qui fait dériver *Carpentoracte* des racines celtiques *car* chemin, *pen*, pics, *tor*, élevés, *Chemin des pics élevés, Chemin des montagnes.* Carpentras, en effet, était sur le chemin des Alpes Cottiennes, au pied de la chaîne du Ventoux. La désinence est toute celtique et fort usuelle. Quelques auteurs, s'appuyant sur un passage peut-être mal entendu de Ptolémée, donnent à Carpentras le nom de *Forum Neronis* et font honneur de la colonisation et même du marché à ce lieutenant de Jules César; mais Cl. Tiberius Néron n'installa que les trois colonies militaires de Narbonne, Arles et Béziers et ne fonda que la colonie militaire de Fréjus, *Forum Julii*, 48 ans avant notre ère.

Elle reçut peut-être un vicaire ou lieutenant du comte, comme les autres cités épiscopales. Mais l'histoire n'offre aucun indice des tentatives de cet officier pour se rendre indépendant, même à l'époque de la plus grande confusion du pouvoir féodal. Il n'est fait mention nulle part des comtes ou vicomtes de Carpentras. Il peut y avoir deux raisons à cela. D'abord, sa grande proximité d'Avignon dont les comtes étaient trop jaloux de leur autorité pour y souffrir une pareille brèche; ensuite, il est probable que l'évêque, représentant de bonne heure le pouvoir comtal, après avoir absorbé son vicaire, concentra d'une main ferme le pouvoir temporel qui lui avait été conféré par l'arrière-petit-fils de Charlemagne (1). Or, cet ordre de choses subsista jusqu'à ce que le marquisat de Provence eût passé dans la maison de Toulouse. Raymond V, petit-fils de Raymond de St-Gilles, commença l'attaque. Après les évêques d'Auvergne, vint le tour des évêques du Comtat. Les détails nous manquent; mais nous connaissons les résultats. Les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc* ont avancé que Raymond reconnut que la moitié de Carpentras appartenait à l'évêque; c'était sans doute pour imposer sa suzeraineté sur l'autre moitié. A la vérité, comme pour adoucir la blessure, Raymond, par une charte de 1155, promit à l'évêque de lui faire rendre la *leude* ou péage que les gens de Monteux (et non de Montélimart, comme dit Dom Vaissette) avaient usurpé sur son église, suivant le serment que les témoins avaient prêté à la cour du comte Alphonse son père. Il déclara aussi qu'il ne permettrait jamais qu'on élevât aucune tour à Carpentras sans le consentement de l'évêque et il stipula principalement en faveur du marché qui se tenait

(1) En 857, Charles, roi de Provence, donne à Jean, évêque de Carpentras, pour le luminaire de son église, celle de St-Antoine, avec tous les droits du fisc, depuis la rivière d'Auzon jusqu'à la Nesque. Cette charte, qui se trouve au *Cartulaire de l'évêché de Carpentras*, vol. 1, n° 1, est placé, à tort, par Boyer (*Hist. des Evesques de Vaison*) à la date de 868 et par M. de Wailly, (*Eléments de Paléographie*) à la date de 863.

dans cette ville depuis les temps reculés (1). Il parait que l'évêque fut de meilleure composition ou plus prudent que celui de Vaison. Car, la même année où Raymond V chassa Béranger de Mornas de son siége, nous le voyons, en 1159, à Carpentras, rendre à l'évêque Raymond, tant en son nom qu'en celui d'Alphonse, son frère, moyennant 2,000 sols melgoriens *de nouvelle monnaie*, les châteaux de Venasque, du Bausset, de Malemort, de St-Didier et de St-Félix, en ne retenant sur ces domaines que les droits d'albergue et de chevauchée : cession confirmée trois jours après au château de Pernes. D'où venait au comte de Toulouse cette partie du temporel de l'évêque ? S'en était-il emparé de 1155 à 1159 ? Quoiqu'il en soit, la paix ne fut pas de longue durée. Dans les dernières années du XII^e^ siècle, le nouveau comte de Toulouse, Raymond VI, enveloppa dans une même disgrâce les évêques de Vaison et de Carpentras qu'il chassa de leurs siéges et priva de leurs domaines temporels. Il fit même construire un fort dans cette dernière ville, nonobstant la promesse de son père et il força les habitants à lui prêter serment de fidélité. L'évêque Geoffroi de Garosse porta ses plaintes au pape ; et l'absolution de Raymond, à St-Gilles, fut au prix de la réintégration de l'évêque dans tous ses droits, d'une indemnité de 18,000 sols raymondins et de la démolition de la forteresse (2). Carpentras rentra sous la suzeraineté temporelle et spirituelle de ses évêques.

Alphonse de Poitiers ayant pris possession du Venaissin, comme comte de Toulouse, apprit que les titres qui consta-

(1) Cette charte de 1155, que le *Gallia Christiana* cite comme tirée du Cart. de Toulouse, est aux archives de Carpentras. Les comtes de Toulouse s'obligeaient à ne pas permettre l'institution d'aucun autre marché depuis l'Ouvèze jusqu'à la Sorgue. Et c'est en conséquence de cette concession, qu'il a été fait, jusqu'en 1670, de l'autorité des Recteurs, des inhibitions et défenses de ce genre.

(2) L'épitaphe de cet évêque Geoffroi, en sept distiques latins, se trouve au musée d'Inguimbert. La *Gallia Christiana* la donne, mais à tort, comme celle d'un *Aufridius*, évêque du VI^e^ siècle.

taient les droits des souverains de cette province, leurs revenus, leurs domaines particuliers et les fiefs dont on leur devait hommage, avaient été perdus ; il ordonna, en conséquence, une enquête qui fut confiée à l'évêque de Carpentras, Guillaume Beroardi, lequel la fit continuer par Guillaume Bermundi, son notaire. Cette enquête fut commencée à Cavaillon, le 29 octobre 1253 et suivie dans tous les diocèses du Venaissin (1). Le notaire Bermundi étant allé à Avignon, le viguier lui déclara que les comtes de Toulouse avaient dans cette ville les langues de bœuf, la leude, le poids, le sextier et autres droits honorifiques, avec quelques redevances sur le sel et sur le palais de justice. La commune d'Avignon n'avait jamais rompu avec ses anciens suzerains.

C'est sur eux, à ce qu'il paraît, que songèrent à s'appuyer les habitants de Carpentras, un peu tard il est vrai, pour réclamer leurs droits politiques. Les intérêts de l'évêque étant compromis, celui-ci résista ; il céda pourtant devant la volonté d'Alphonse. Guy de Vaugrigneuse, sénéchal du Venaissin, du consentement de Raymond de Barjols, évêque et seigneur de Carpentras, accorda à cette ville le droit de commune, c'est-à-dire, le droit d'élire des magistrats pour la police et l'administration des affaires particulières. L'année 1269, l'assemblée générale ou parlement élut quatre syndics, pris indifféremment parmi les citoyens : c'étaient Bertrand Radulphi, Guillaume Alquerii, Imbert Cavallerii et Bertrand Giraudi. Les choses se modifièrent, quand les papes s'établirent à Avignon. Comme cette ville était rentrée aux mains du comte de Provence, Carpentras se trouva naturellement la plus importante cité du Comtat; mais l'évêque en était le seigneur temporel. Aussi les Recteurs, qui avaient succédé aux Sénéchaux, prirent leur résí-

(1) Le résultat en est consigné dans le *Livre rouge des comtes de Toulouse* mss. petit in-f° sur velin, n° 593 de la biblioth. d'Inguimbert. C'est un relevé des fiefs et droits, avec les revenus et les domaines particuliers des comtes, contenant les dépositions des témoins, dont la plupart sont des *bayles* ou lieutenants du sénéchal.

dence à Pernes, pour ne pas heurter leur juridiction contre celle de l'évêque. Cela dura jusqu'en 1320, où le pape Jean XXII engagea l'évêque Othon à lui céder ses droits seigneuriaux, moyennant un équivalent qui fut réglé du consentement des deux parties (1). Alors fut établi à Carpentras le siége de la Rectorerie et de la Chambre Apostolique. Cette ville fut considérée comme la capitale du Comtat et prit une prépondérance qu'elle garda jusqu'à la réunion d'Avignon, en 1348 (2).

De petites révolutions communales eurent lieu en 1336, 1426, 1496 et 1503. Ces fréquents changements dans le mode d'élection de l'administration municipale avaient pour cause les troubles qui survenaient à l'époque des élections. Une ordonnance du cardinal légat Cibo, du 3 mai 1685, attachait à la place de premier consul celle de procureur-né des Etats du comté Venaissin qui se réunissaient toujours à Carpentras, conformément à la bulle du pape Pie II, du 8 des kal. de septembre 1459. Les statuts de Carpentras datent des années 1415, 1491, 1495, 1518, 1539, 1564 et 1592 (3).

(1) En vertu de la bulle de *dismembration*, du 12 avril 1320, le pape unit à son autorité la juridiction temporelle de Carpentras, sauf les réserves, en faveur de l'évêque, du sextier, de la leude, du poids, des langues de bœuf, des lombes de cochon, des droits sur les boulangers, sur les juifs, les tavernes, etc, moyennant quelques fiefs qui furent annexés à sa mense : tels que les lieux et châteaux de Bausset, de Blauvac, de St-Jean et de St-Pierre-de-Vassols, de Malemort, de Villes, de Venasque, St-Didier et St-Félix, avec tous les droits appartenant à ces seigneuries. C'est ce qui explique les grands revenus de l'évêque de Carpentras.

(2) La prétention de Carpentras à vouloir rester la capitale du Comtat, l'opposition qu'elle manifesta constamment contre les diverses tentatives d'usurpation des légats ou vice-légats qui résidaient à Avignon, telle est l'origine de la rivalité qui régna jadis entre ces deux villes.

(3) Les juifs de Carpentras étaient obligés de donner douze livres de sucre aux femmes des trois consuls, lorsqu'elles accouchaient pendant le consulat de leurs maris. Le présent était le même, si elles faisaient une fausse couche ; il était double, si elles accouchaient de deux enfants. Les

La vigilance des consuls, le courage des habitants et le bon état de ses remparts permit à Carpentras de traverser l'époque des guerres de religion et de braver le terrible baron des Adrets lui-même qui fut forcé d'en lever le siége, en 1562, et convint dans sa vieillesse que *Carpentras lui avait laissé souvenance.* En souvenir de cette belle conduite, le pape Pie IV, par une bulle du 1er août 1564, donna et inféoda aux consuls et à la ville le lieu et château de Serres, avec toute justice et le domaine direct universel, sous une cense de dix ducats d'or. C'est depuis lors que la ville de Carpentras nommait dans ce lieu un juge, un fiscal, un viguier et même un juge d'appel. Serres est aujourd'hui un hameau, dépendant de Carpentras.

Sous les comtes de Toulouse, l'enceinte de la ville était à peu près celle de la cité gallo-romaine. Elle était circonscrite, à ce qu'il paraît, par une ligne qui, partant de la tour de l'horloge, longerait la place de ce nom, la place aux Herbes, la rue de l'Eau Pendante, irait aboutir à la Charité, delà à la rue Dorée, à la rue du Collége, laisserait en dehors toute l'île dont l'ancienne Rectorerie faisait partie et se dirigerait, en traversant l'emplacement de l'ancien monastère des Ursulines, vers la tour de l'horloge. La tradition veut que cette tour, ainsi que la vieille porte d'entrée de l'ancien poids de la farine, fissent partie du château des comtes de Toulouse. Cette enceinte s'élargit considérablement pendant la domination papale : elle fut renfermée dans les remparts que l'on vient d'abattre, vers la fin du XIVe siècle. Dans la crainte des bandes de l'archiprêtre, Innocent VI ordonna, en 1359, au Recteur G. de Rassillac de for-

juifs payaient encore annuellement 22 fr. 15 s. à chaque consul; cette somme avait remplacé, depuis 1629, les 70 livres de fromage qu'ils donnaient auparavant à chacun d'eux. — Par une bulle du 11 novembre 1517, le pape Léon X permit aux trois syndics de prendre le titre de consuls. Une délibération du conseil de ville, du 24 septembre 1545, les obligeait de se rendre tous les jours à huit heures à l'Hôtel de Ville et d'y rester jusqu'à quatre heures du soir, en robe et chaperon. Il leur était alloué six francs pour cette dépense.

tifier les villes et châteaux du Venaissin. Les syndics de Carpentras se mirent en devoir d'exécuter les ordres du souverain. Néanmoins, les travaux avancèrent peu pendant vingt-cinq ans. Clément VII, prévoyant les maux qu'allaient causer les gens de Charles de Durazzo et d'Urbain, son compétiteur, ordonna d'achever les fortifications, et, sur la connaissance qu'il eut de l'épuisement des finances, il décida que tous les ecclésiastiques contribueraient à la construction des murailles. Deux cardinaux furent commis pour exécuter les ordres du pape. Le 10 avril 1380, ils taxèrent le clergé de Carpentras à 5,000 florins d'or (1). Les murs, d'un appareil moyen, étaient flanqués de tours rondes et couronnées de créneaux à longues meurtrières, mais sans machicoulis, comme à ceux d'Avignon. C'était sans doute à cause de la hauteur qui était fort grande. Quatre portes s'ouvrirent aux quatre points cardinaux. Chacune était percée dans une grosse tour carrée, à l'exception de celle de Notre-Dame qui, par une imitation de l'antique, était serrée entre deux tours rondes. Tout vient d'être démoli, à l'exception de la partie orientale et de la tour, à la porte d'Orange, qui se fait admirer par sa hardiesse, la coupe aiguë de ses arêtes et son couronnement élégant, d'une hauteur de trente-sept mètres. Il est à désirer qu'elle soit conservée dans l'intérêt de l'art.

Sur la grande place du marché, s'élève le palais de justice, autrefois le palais épiscopal. Ses proportions sont belles. La salle du tribunal civil, où se tiennent les assises, est remarquable par ses lambris, et ses peintures. Ce palais fut élevé, en 1640, par le cardinal Alexandre Bichi, évêque de Carpentras (2). Dans

(1) Il existe aux archives un prix-fait, à la date du 13 mai 1386, des tours et murailles depuis la porte Notre-Dame jusqu'à la porte de Monteux, à raison de six florins d'or, valant chacun vingt-quatre sous, par canne carrée.

(2) C'est dans ce palais, en 1646, que l'abbé de Mailly, maître de chapelle du cardinal, fit représenter le premier opéra français *Akebar, roi du Mogol*, douze ans avant les essais de Perrin et de Cambert, qui préludèrent à la fondation de l'opéra français à Paris.

le fond de la cour sont les prisons et dans un enfoncement, à droite, les restes d'un arc de triomphe antique, complètement dégagé aujourd'ui, après avoir resté longtemps enfoui dans les cuisines du palais. Sa largeur est de 7m 80, sa profondeur de 4m 53 et sa hauteur de 10 mètres environ ; il peut avoir servi de porte à la cité gallo-romaine. C'est un rectangle percé, sur ses grandes faces, d'une seule arcade soutenue par des pilastres cannelés et rudentés jusqu'au tiers de leur hauteur, avec des impostes d'ordre composite plus riches qu'élégantes, où dominent de larges feuilles d'eau. A partir du sommet de l'archivolte, dont les rinceaux sont d'assez bon goût, tout l'amortissement est détruit. La voûte n'a jamais été sculptée. Les deux faces latérales offrent à peu près le même bas-relief. Ce sont des captifs, les mains liées derrière le dos (1). Leur stature est colossale et faite pour donner l'image de la force. Est-ce l'idée seule de l'exagérer pour flatter la vanité des vainqueurs, qui leur a fait donner des muscles extraordinaires et une largeur d'épaules démesurée ? Ces sculptures ont une très-grande saillie et les parties auxquelles on ne pouvait donner un fort relief, en raison de leur éloignement supposé, se détachent cependant du fond d'une manière puissante, au moyen d'une ligne profondément creuseé qui cerne les contours. Ce procédé seul accuserait la décadence. Il a dû être élevé en l'honneur de Claude (268—270), que toutes les villes de l'empire honorèrent par des statues, des arcs triomphaux, des autels ou des temples, à cause de ses vertus et de sa valeur à terminer la guerre gothique ; ou bien en l'honneur d'Aurelien (270—275) qui fit exécuter divers travaux dans la Viennoise et la Narbonnaise. Nous pencherions néanmoins pour Dioclétien (284—305) qui rendit le calme et un moment de grandeur à la Gaule.

L'édifice moderne le plus considérable est l'Hôtel-Dieu, élevé de 1750 à 1760, sur les plans de l'architecte d'Allemand, par

(1) V. pour la description, Mérimée, *Notes d'un Voyage dans le Midi de la France* et notre *Notice sur les arcs de triomphes de Vaucluse*, dans la *Revue Archéologique*, cinquième année, p. 220.

le vénérable évêque Malachie d'Inguimbert, à qui Carpentras doit encore sa riche bibliothèque et tant d'autres bienfaits. Son mausolée est dans la chapelle: il consiste en un cippe, surmonté du buste de l'évêque, avec les statues de la Foi et de la Charité. On lit dans un coin : *D'Antoine Carp. invenit et fecit.* 1774. C'est une œuvre de mérite. Une des salles renferme un magnifique portrait de l'abbé de Rancé, par Rigaud (1).

Un monument non moins utile est l'aqueduc qui amène les eaux dans Carpentras. Commencé en 1720 sur les plans de M. de Clapier, ingénieur de la province du Languedoc, interrompu par la peste, repris, en 1729 sur le nouveau plan de M. d'Allemand, ingénieur du roi, il fut terminé en 1734. Il consiste en une série décroissante de quarante-huit arcades, en pierres de Caromb, dont une a 22^m 41 d'élévation sur 24^m d'ouverture. Celles qui aboutissent au pont ont 11^m 60 d'ouverture et 17^m 54 de hauteur. La longueur de l'aqueduc est de 729 mètres depuis le repos de Chante-Coq jusqu'à l'extrémité des arches ; il y a encore 185 mètres de conduites portées sur une muraille ; en tout 914 mètres. Les frais s'élevèrent seulement pour la commune de Carpentras à 800,000 livres ; ce qui porta un mécontent à écrire, sur une des arches, ces paroles tirées des *Lamentations* de Jérémie : *Aquam nostram pecuniâ bibimus* : Nous avons payé cher l'eau que nous avons bue.

L'église paroissiale de Carpentras, dédiée à la Vierge, à saint Pierre et à saint Siffrein, est un des échantillons du style ogival de la décadence. La première pierre en fut posée, en 1405,

(1) « L'abbé de Rancé avait constamment refusé de se laisser peindre. Pendant un dîner, auquel on avait fait inviter Rigaud, on persuada à l'abbé que ce jeune homme avait une infirmité qui le forçait de quitter la table de temps en temps pour prendre l'air. Sous ce prétexte, à mesure que Rigaud s'était bien imprimé un trait de la physionomie de l'abbé, il allait dans le cabinet où la toile était tendue, et fixait ce trait par la couleur. M. de Rancé, désabusé, dit : ordinairement, on aime la trahison et l'on n'aime pas les traîtres, mais moi j'aime le traître et je n'aime point sa trahison. Ce portrait fut peint pour M de Saint-Simon. » Millin, *Voy. dans les départ. du Midi de la France*, IV, p. 134.

sur les ruines d'une plus ancienne, par l'archevêque d'Arles qui en avait reçu la commission de l'anti-pape Benoît XIII. C'est ce qui résulte d'une inscription sur le mur méridional et qui se termine ainsi : *Magister et ordinator hujus ædificii fuit Colinus Tarnacii de Dinant in Bretanha.* L'édifice ne fut consacré au culte qu'en 1519 ; ce qui explique le style de la porte latérale (1). — Le chapitre de l'ancienne cathédrale, fondé par

(1) Au milieu du tympan fort aigu qui la surmonte, est une sphère en saillie, connue sous le nom de *Boule des Rats*. Des rats, en effet, semblent en sortir, d'autres y entrer. Est-ce un pur caprice de l'artiste ? Est-ce une image de la vie ? Un symbole de la fécondité ? La *Biblioth. de l'Ecole des Chartres*, janv. 1848, donne un article de M. Duchalais, relatif au rat employé comme symbole dans la sculpture du moyen-âge. — Les évêques diocésains, le clergé, la commune et quelques particuliers avaient fait toute la dépense. On venait d'élever les deux dernières chapelles du côté de l'est, ainsi que les tours qui flanquent l'édifice au couchant. Le chœur restait à faire. L'évêque Sadolet (1517—1547) fit placer à ses frais des stalles entre ces deux chapelles, où était le maître-autel. Le cardinal Bichi fit dresser le maître-autel au milieu du chœur dont on lui doit sans doute la construction. On lui doit encore les deux tribunes en pierre du sanctuaire qu'il fit orner de dorures et de sculptures, et deux grands tableaux relatifs au saint Cloud. Les orgues, placées dans une de ces tribunes, furent refondues en 1732, sous l'épiscopat d'Abati. Les fonts baptismaux, la chaire remplacée en 1784, les embellissements de la façade et la grande croix sont dus à l'évêque Horace Capponi (1596—1615). La croix fut élevée aux dépens des juifs pour les punir d'une insulte à ce signe auguste. Une inscription, à la date de 1603, rappelait la faute et la punition ; elle fut abattue en 1793. A la grande porte de l'église, il fit ajouter deux colonnes de marbre gris qui soutenaient ses armes et en fit ouvrir deux petites sur les côtés, décorées d'un fronton, supporté par deux petites colonnes d'un beau rouge jaspé. On croit que Capponi tira ces marbres de Venasque. La *gloire* et les adorateurs de Bernus sont dus à la générosité de Laurent Butii (1691—1710) qui fit venir de Rome le tableau de saint Laurent lequel orne le fond du chœur. C'est une bonne copie de Pierre de Cortone. Abati, évêque de 1710 à 1735, fit construire, au milieu du sanctuaire, pour lui et ses successeurs, une belle crypte qu'il a seul occupée et la balustrade en fer, au-dessus des portes d'entrée. On lui doit aussi les tableaux qui représentent les principaux traits de la vie de saint Siffrein. Outre les reliques de ce saint,

l'évêque Ayrardus, en 982, fut d'abord régulier et de l'ordre de St-Augustin ; il fut ensuite sécularisé et de seize chanoines réduit à douze, en 1241. L'acte autographe de la fondation, faite avec le consentement de Guillaume et de Rotbold, comtes de Provence, se trouve au musée d'Inguimbert. C'est probablement à cet évêque Ayrardus qu'était dû le vieux cloître roman, attenant à l'église, que l'on a achevé d'abattre, il y a quelques années (1). L'église de Carpentras avait été l'objet des libéralités de Charles, roi de Provence, par une charte de 857, déjà citée.

La seconde église était celle de St-Jean-du-Bourg, desservie par les chanoines réguliers de Notre-Dame-des-Grès, de l'ordre de St-Ruf. Leur église et leur monastère très-anciens étaient hors la ville ; ils se réfugièrent *intrà muros* à la fin du XIVe siècle. Sur l'emplacement de l'ancien monastère fut bâtie la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Le prieur commandataire de Notre-Dame-des-Grès possédait aussi le prieuré de la *Quintine*, qui avait une chapelle sous le nom de St-Paul.— Le couvent des Dominicains fondé hors la ville, en 1312, se trouva, plus tard, enfermé dans l'enceinte des murailles. — La cha-

l'église de Carpentras se glorifie de posséder un des clous de la Passion, celui dont l'empereur Constantin fit faire un mors pour son cheval. On peut voir dans Expilly comment ce saint clou est arrivé à St-Siffrein. On sait que les armes de la ville sont le saint clou, façonné en mors, ayant pour supports deux lions et pour divise : *Unitas fortitudo*, *dissentio fragilitas*.

(1) En 1712, les chanoines faisaient démolir un mur sous le vieux clocher, quand les maçons mirent à découvert une niche où se trouvait le corps d'un évêque debout, la mitre en tête et la crosse à la main. Une inscription annonçait la tombe de l'évêque Ayrardus. Ses ossements, longtemps renfermés au trésor de l'église, furent placés, en 1782, dans l'épaisseur du mur, au-dessous de la tribune des orgues, avec l'inscription originale : elle est aujourd'hui dans la muraille, du côté de la vieille chapelle Ste-Anne, au midi du chœur. Une table de marbre, dans le sanctuaire, rappelle cette translation. La crosse du prélat est au musée d'Inguimbert.

pelle de l'Assomption de la Vierge est des premières années du XVe siècle, celle du Rosaire de 1650 à peu près. — Les religieux de l'Observance de St-François datent de 1563, les Capucins de 1591, tout près de la ville, au levant. Le collége des Jésuites fut fondé en 1607, bien que voté en 1582. Auparavant, il y avait des régents, gagés par la ville, lesquels enseignaient dans la *Maison des écoles*. Pétrarque y continua ses études sous le fameux Convennole. Les jésuites avaient aussi l'administration du séminaire établi en 1585. Les Carmes-Déchaussés avaient leur maison hors la porte de Monteux. Ce n'était d'abord qu'un hospice : Benoît XIV l'érigea en couvent. Une chapelle de la Ste-Famille, sur le chemin de Pernes, devint, en 1745, un hospice de Récollets.— Les établissements de femmes étaient l'abbaye des religieuses de Ste-Madeleine et de St-Bernard, ordre de Cîteaux, 1380 ; les religieuses Carmélites-Déchaussées, 1627 ; les Ursulines, 1632 ; de la Visitation, 1670 ; maison de refuge ou de Ste-Garde, 1697. — Trois confréries de pénitents : les noirs fondés en 1511, les gris vers 1552 et les blancs en 1585. Leur chapelle a été rebâtie, vers 1705, sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié. — Outre les chapelles déjà mentionnées, il y avait encore St-Eusèbe et St-Roch, sur le chemin de Lafare ; St-André, sur celui de Venasque ; mais la plus considérable et la plus renommée est la chapelle de Notre-Dame-de-Santé. Ce n'était d'abord qu'un oratoire, attenant au corps-de-garde établi sur le pont de Serres et dont la construction remontait au XVe siècle. Après la peste de 1722 et par suite d'un vœu, le conseil de la ville décida son agrandissement. Le travail, commencé en 1734, fut repris, en 1747, quand l'évêque d'Inguimbert eut accordé cinq mille livres tournois et il fut terminé, l'année suivante, sur le plan de l'architecte d'Allemand. L'ancien oratoire sert aujourd'hui de sacristie. Les consuls firent mettre sur la façade les armes du vénérable évêque, bienfaiteur de Carpentras.

C'est la patrie d'Antoine d'Allemand, né vers 1679 et mort en 1760, ingénieur du roi, à qui on doit le plan du canal de Donzère, l'aqueduc et l'Hôtel-Dieu de Carpentras ;

De Joseph-Marie-Audin-Rouvière, né en 1764, mort du choléra en 1832, auteur d'un ouvrage traduit dans toutes les langues, intitulé : *La Médecine sans le Médecin*. La treizième édition est de 1830 ;

De Jean-Joseph-Xavier Bidauld, né en 1758, mort à Paris en 1846, peintre paysagiste, membre de l'Institut ;

Du baron Joseph de Bimard-la-Bâtie, né le 6 juin 1706 et mort le 5 août 1742, très-versé dans toutes les branches de l'archéologie, auteur de nombreux et savants mémoires ;

De Joseph-Siffrein Duplessis, né en 1725, mort à Versailles le 11 germinal an X, peintre et portraitiste d'un grand talent ;

De Joseph-Dominique-Malachie d'Inguimbert, né le 26 août 1683, mort d'apoplexie le 6 septembre 1757, évêque de sa ville natale en 1735. Il faudrait un volume pour raconter les actes de son inépuisable libéralité ;

De Louis-Franç.-Gabriel d'Orléans-de-Lamotte, né en 1683, mort en 1774, évêque d'Amiens en 1733 ; il se fit une réputation comme prédicateur ;

De Joseph-Marie-Franç. de Lassone, né en 1717, mort en 1788, savant médecin, directeur de la Société royale de médecine, dont il avait provoqué la formation, de l'Académie des Sciences, médecin de la reine Leksinska, de Marie-Antoinette et de Louis XVI ;

De Vasquin Philieul, jurisconsulte-littérateur, né en 1522, à qui on doit : *Laure d'Avignon.... extrait du poète florentin François Pétrarque : et mis en françoys par Vasquin Philieul de Carpentras*. Paris, Jacques Gazeau, 1548, petit in-8°. — *Toutes les œuvres vulgaires de Fr. Pétrarque contenant quatre livres de madame Laure d'Avignon, sa maîtresse, jadis par lui composés en langage thuscan. et mis en françoys par Vasquin Philieul, avec briefs sommaires*. Avignon, Barth. Bonhomme, 1555, 1 vol. in-8° en vers.— *Les Statuts de la Comté de Venaiscin, avec les jours fériez d'Avignon et de ladite Comté. Mis de latin en françoys, par Vasquin Philieul de Carpentras, docteur es droitz*. En Avignon, par Claude Bouquet, 1558, petit in-4° ;

D'Elzéar Genet, prêtre, plus connu sous le nom de *Carpentras*, musicien de génie, qui fut maître de la chapelle de Léon X.

CASENEUVE. — Commune de 666 habitants, à 8 kil. E. d'Apt et dont le terroir est principalement complanté en vignes. Dans le vallon de Bassies, est une source sulphureuse à vertu purgative. — Dès le XII^e^ siècle, Caseneuve fut un fief d'une branche de la maison de Simiane à qui il donna son nom. Les barons de Caseneuve furent en même temps barons de Gordes et seigneurs d'une partie d'Apt. En 1840, à la suite d'une mission, les habitants apportèrent dans le village et pierre par pierre, les restes de la grâcieuse chapelle romane de N.-Dame-des-Aumades. Les missionnaires ne pouvaient mieux signaler leur passage qu'en sauvant une relique du passé.

CASTELLET. — Petite commune de 239 habitants, à 10 kil. d'Apt, entre le bois de Luba et la rive gauche du Caulon. On y fabrique des poteries jaunes, brunes et marbrées, dont le débit est considérable. Sa faïence supporte très-bien le feu. — Elle faisait partie de la viguerie d'Apt et fut érigée en baronnie en faveur du chirurgien Ailhaud, de Lourmarin, qui acquit une grande fortune avec sa poudre purgative.

CAUMONT. (*C. de Cavomonte*). — Commune à 12 kil. N. O. de Cavaillon, près de la Durance, ayant une population de 1,975 habitants. Son terroir est agréable et fertile en grains et en froments. On y récolte des cocons et de la garance. La colline est bien plantée en oliviers et en vignobles. L'huile y est de première qualité, ainsi que la clairette dont on fait un vin blanc estimé. Sur les créments de la Durance, on récolte du chanvre, des légumes et des fruits savoureux. Dans la montagne qui la domine, il y a une carrière de pierres, d'un grain grossier, mais qui résiste aux injures de l'air. Caumont possède plusieurs fabriques de tuiles, de chaux et de soie, un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Présentation et deux foires par an, le 22 août et le troisième dimanche de septembre.

— Le nom de Caumont vient des nombreuses excavations de la colline à laquelle il est adossé.

Monte Cavo qui vicus eo sic nomine dictus
Quod suberat monti, noctem perduximus illic,

a dit le chancelier de Lhôpital, epist. ad Jac. Fabrum, lib. V.

La convention de 1125, entre les comtes de Provence et de Toulouse, laissa le fief de Caumont indivis et la commune avignonaise en récompensa les services d'un cadet de la maison de Sabran. En 1171, Raymond V inféoda de nouveau la quatrième partie de ce fief à Giraud Amic, de la même maison, sous la réserve du haut domaine et de l'albergue. Son fils, Raymond VI abandonna, en 1201, au même Giraud et à Pierre Amic, son frère, le droit d'albergue, en échange de quelques terres cédées en Languedoc. Par un partage de 1268, on voit qu'une partie de la seigneurie de Caumont est échue à Rostang d'Agoult. A partir du XIVe siècle, elle se subdivisa. En 1419, la comtesse d'Avellino, Alix des Baux, en possédait la moitié et la trentième partie de l'autre moitié. Le restant était possédé par Louis de Simiane, seigneur de Châteauneuf, représentant l'ancienne branche de Giraud Amic et par Geoffroi de Venasque. L'héritage de la comtesse d'Avellino passa, en 1440, à Théod. de Valperga, qui en fit donation, huit ans après, à son neveu Michel. En 1471, celui-ci vendit sa trentième partie à Balthazard Spifani, dont le père, originaire de Luques, avait été gratifié par Nicolas V d'une autre portion de ce fief. En 1482, le pape Sixte IV inféoda une autre partie au même Balthazard dont Jean de Seytres avait épousé la fille, en 1441. Enfin, Olivier de Seytres, fils de Jean, qui avait acquis, en 1480, la portion de Geoffroi de Venasque, réunit sur sa tête celle de Spifani dont il fut l'héritier universel. La moitié de Michel de Valperga fut laissée par testament, en 1483, aux quatre frères Pérussis, en paiement de dettes. Louis de Pérussis devint seul possesseur par un accord de 1496 et, en 1518, il acquit la portion du petit-fils de Louis de Simiane. Il ne restait donc plus que deux co-seigneurs. Enfin, une fille unique de la maison

Pérussis fut mariée, en 1622, à Louis de Seytres et depuis lors cette dernière maison posséda le fief en totalité, sous la mouvance de la Chambre Apostolique.

Au mois d'août 1562, Caumont fut saccagé par le baron des Adrets et le feu mis au château. L'historien Pérussis, à qui il appartenait, dit que le baron désapprouva fort cela et donna des ordres pour l'éteindre. Il donne à entendre que c'était un effet de sa considération personnelle pour son noble possesseur. — Une belle pierre tumulaire antique, qui se trouvait dans l'ancien château, a été donnée au Musée Calvet. — Caumont et la Chartreuse furent pris et pillés, en janvier 1791, par l'armée *patriote* sous le commandement de Patrix.

Hors de l'enceinte de Caumont sur une petite éminence, est une jolie chapelle romane du XII^e^ siècle, fort bien conservée (1). C'était l'ancienne église paroissiale, sous le titre de St-Symphorien, desservie jadis par des chanoines réguliers et dépendant de l'abbaye de St-Symphorien d'Autun. Les guerres du XIV^e^ siècle forcèrent les maisons qui l'entouraient de chercher un abri dans le village qui s'entoura de murailles. Cependant cette église servit aux habitants jusqu'en 1414 (2), époque à laquelle Odon de Villars donna à la communauté un local dans l'enceinte du bourg. La nouvelle église fut consacrée le 30 août 1527 et il a fallu la refaire dernièrement. La seule chose à remarquer est le tombeau du cardinal Philippe de Cabassole,

(1) Le P. Polycarpe de la Rivière (*Annal. mss.* à la biblioth. de Carpentras n^os^ 467 et 468), cite, à la date de 960, une charte de fondation de l'église de Caumont, dédiée à St-Symphorien et soumise au monastère de ce nom à Autun, et assure avoir copié cet acte dans le cartulaire de ce prieuré. L'acte aurait été souscrit à Avignon, par le vicomte Guicheranus, son épouse Eltrude et ses fils Barnard et Agilard. La construction aurait donc traîné en longueur.

(2) La demande fut motivée sur les dangers qu'il y avait d'aller à l'église, hors des murs, à cause des guerres. L'acte est du 25 mars 1414, reçu et signé par Brubio Régis. V. aux archives de Caumont, sac B, instr. n° 9.

dont les restes, après avoir séjourné longtemps dans la crypte de la chapelle de Bonpas, sont venus occuper, le 26 août 1833, une place d'honneur que lui devait plus naturellement la vieille basilique de Cavaillon.

A dix minutes de Caumont, sur l'extrémité méridionale de la colline, est une maison de campagne dont les tourelles dominent le cours de la Durance. C'est tout ce qui reste de l'ancienne Chartreuse de Bonpas. D'après les légendaires, ce lieu était devenu un repaire de brigands: delà, son nom de *Maupas*. Un homme pieux, nommé Sibertus, conçut le projet de rendre la sûreté à ce passage dangereux ; il fut s'y établir avec des soldats, bâtit une chapelle et les malfaiteurs abandonnèrent le poste. Le quartier prit alors le nom de Bonpas. Quant à la version de Nouguier qui dérive le nom de Maupas de la défaite des nobles avignonais par les Sarrazins, en 736, on peut la mettre au rang des fables. L'inscription qu'il rapporte ne prouve rien. Les moines savaient fort bien composer des inscriptions et même imaginer des chartes, pour rehausser l'honneur ou l'antiquité de leur couvent. Quoiqu'il en soit, Bonpas fut bientôt le foyer d'une association, destinée à porter secours aux pélerins et aux voyageurs. Au moyen des largesses des fidèles, les frères établirent un pont sur la Durance et c'est peut-être delà que partirent ces *frères pontifs* qui, dès le XII^e^ siècle, commencèrent une série de ponts gigantesques dont quelques-uns subsistent encore. Le pâtre Bénezet sortait de leur école.— Vers 1240, Raymond VII, comte de Toulouse, ayant renouvellé la guerre sur les domaines du comte de Provence et de l'archevêque d'Arles, s'empara du pont de Bonpas, établit garnison dans la maison des frères et en fit une place d'armes. Ceux-ci portèrent plainte et l'archevêque l'excommunia. Raymond évacua la place. Pour prévenir un pareil accident, les frères de Bonpas songèrent à s'unir à l'ordre puissant des Templiers. Un des leurs fut envoyé à Rome pour solliciter l'agrément du pape ; mais le Saint-Père, d'après les conseils de l'évêque de Cavaillon, les unit aux Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem. En 1281, ils firent cession à cet ordre de leur cou-

vent, de leurs biens et ils prirent son habit et sa règle. L'évêque et son chapitre ne tardèrent pas à se croire lésés ; il y eut procès au sujet des droits qu'ils prétendaient sur le monastère, lequel était de leur diocèse. Enfin, une transaction de 1284 stipula certaines conditions en faveur de l'évêque et du chapitre, et Guillaume de Villaret, grand-prieur de St-Gilles et Recteur du Comtat, prit possession pour son ordre, de la maison de Bonpas. En 1320, Jean XXII la donna aux Chartreux, avec toutes ses dépendances, à l'exception du bac qu'il se réserva. Ceci fait supposer que le pont avait été emporté. Les Chartreux élevèrent depuis une riche et magnifique église, grâce aux libéralités de quatre cardinaux dont on y voyait les tombeaux et dont le plus connu est Philippe de Cabassole, de Cavaillon. — En 1384, Clément VII unit à cette abbaye le prieuré de St-Symphorien de Caumont, possédé par Hugues, cardinal de St-Martial. Les Chartreux ne devaient en jouir qu'après sa mort ; mais le cardinal le leur céda volontairement l'année suivante.— Pendant les guerres de religion, en 1562, la Chartreuse fut gardée par vingt-cinq soldats qui firent si bonne contenance, pendant toute cette guerre, que les religionnaires né purent jamais y pénétrer, ni même traverser la Durance à leur vue. Les Hospitaliers de St-Jean avaient fortifié le lieu : les Chartreux l'embellirent. Leurs ressources étaient telles qu'ils proposèrent, vers la fin du siècle dernier, d'opérer à leur frais l'endiguement de la Durance, moyennant l'abandon d'une partie des terrains reconquis. Aujourd'hui, leur église a totalement disparu et le couvent s'est transformé en une charmante villa. Ses tourelles et sa position surtout la rendent fort pittoresque. Le chant des ouvrières d'une fabrique de soie a remplacé les hymnes des pieux cénobites (1).

(1) Napoléon Ier, traversant le pont de bois à quarante-sept arches, en se rendant à l'île d'Elbe, s'écria en regardant la Chartreuse : « Dans un autre siècle, un caprice du destin m'aurait peut-être jeté dans ce cloître ; là encore, je me serais fait une place. Le catholicisme remuait alors le monde. Toutes ces aggrégations de moines étaient autant de régiments :

A l'extrémité du rocher et dominant la route, est ce qu'on appelle dans le pays la *chapelle des Templiers*, par souvenir sans doute des Hospitaliers. Elle a dû être taillée dans le roc, dans le IX^e^ ou le X^e^ siècle. La bâtisse ne commence qu'aux retombées de la voûte qui est à plein cintre. L'intérieur de l'abside est un polygone dont chaque angle est décoré d'un gros tore uni qui vient s'appuyer sur une tête humaine renversée. Sous l'abside, est une crypte dans laquelle on descend par un large escalier taillé dans le roc. A l'exception de la voûte, tout a été conquis dans le rocher. Les murs, les piliers, jusqu'au bénitier et au pupitre, tout a été travaillé dans le roc. Deux ouvertures conduisent dans des souterrains qui paraissent très-profonds. C'est là, que furent déposés, en 1816, les restes du cardinal de Cabassole, lors de la démolition de la Chartreuse. Le cardinal Gilles Augustin de Montaigu lui avait fait élever, à côté du maître-autel, un mausolée en marbre, avec son effigie, ses armes et une longue inscription.— Un des prieurs de cette abbaye, de 1621 à 1638, fut ce fameux Polycarpe de la Rivière, grand inventeur de textes de chartes, dont les mensonges historiques, bien prouvés aujourd'hui, ont induit en erreur les plus graves hagiographes des deux derniers siècles.

Nous avons vu que c'est sur le territoire de Caumont que fut établie la première culture en grand de la garance (V. *Althen-les-Paluds*).

Caumont est la patrie de Louis de Pérussis, né en 1524, mort en 1584; il a joué un rôle pendant les guerres de religion dont il a été l'historien. Ses manuscrits sont au Musée Calvet.

CAVAILLON (*Cabalion*, *Cabellio*). — Chef-lieu de canton, à 25 kil. S. E. d'Avignon, au bord de la Durance et non loin de la rive gauche du Caulon, avec une population de 7,431 habi-

on pourrait en devenir le chef. » L'architecture grossière et curieuse de la chapelle l'a préservée contre le vandalisme que semblait appeler le luxe de la Chartreuse.

tants. Son territoire, qui est considérable, ressemble, grâce à un ancien et permanent système d'irrigation, à un vaste jardin, lequel donne abondamment toutes sortes fruits et de denrées ; c'est lui qui a le monopole de fournir les primeurs en légumes et en melons. Il n'y a pas un pouce de terrain dont l'industrieuse activité ne sache tirer parti : mais c'est aux dépens du bien-être, de la commodité et même de la salubrité du pays. Pour augmenter sa quantité d'engrais, le Cavaillonais entasse la paille et le buis dans des rues étroites et tortueuses. Ses terres y gagnent, il est vrai, mais les fièvres menacent de devenir endémiques et l'aspect du pays en souffre. Sans cela, Cavaillon pourrait devenir un pays agréable ; il est entouré de promenades et les environs sont riants. Il y a un hospice, un bureau de bienfaisance, une caisse d'épargne, autorisée le 26 août 1839, une brigade à cheval, des Doctrinaires, au collége St-Roch, des religieuses de Notre-Dame, des frères de la Doctrine chrétienne, un marché le lundi remontant au 23 décembre 1516 et quatre foires par an, les 1er mai, deuxième lundi de juillet, premier lundi de septembre et 13 novembre. Il y avait autrefois une juiverie.

Cavaillon est admirablement placé pour être le centre d'un mouvement commercial ; il est sur les limites de la Provence et de Vaucluse. Là, le pays de production : ici, celui de consommation. Aussi, chaque lundi attire une affluence extraordinaire. De grandes affaires en soie se traitent en plein air ou dans des maisons de courtage. Ce sont ces mêmes soies qui, une fois ouvrées, vont alimenter les fabriques d'Avignon, de Lyon et de Saint-Etienne.

La grande fertilité du terroir de Cavaillon est due aux eaux de la Durance. Le droit de les dériver fut accordé par Raymond V, comte de Toulouse et marquis de Provence, lequel, en mai 1171, confirma à l'évêque et à l'église de Cavaillon, où il se trouvait, la possession des moulins sur la Durance, avec permission d'en construire de nouveaux et de détourner même les eaux de cette rivière par divers canaux, depuis le château de

la Roche jusqu'à Caumont (1). L'évêque jouit de ces droits jusqu'en 1728, où il les céda à la communauté. A cette époque, le marquis d'Oppède et le procureur du roi en Provence s'inscrivirent en faux contre le diplôme du comte Raymond. Des commissaires furent nommés par le pape et le roi, en 1773, pour en vérifier l'authenticité : celle-ci ayant été reconnue, la ville fut maintenue dans son droit et subrogée aux droits de l'évêque pour dériver les eaux de la Durance, tant pour l'usage des moulins que pour l'arrosage des terres. Le tout fut confirmé par Clément XIV et par Louis XV.

Cavaillon, un des plus anciens points fortifiés des Cavares, était bâti sur le versant de la colline, appelée jadis *Mont-Caveau* et aujourd'hui St-Jacques (2). On y découvre encore les vestiges

(1) Il leur donna encore le péage du bois sur la Durance. Le sceau en plomb de cet acte portait d'un côté la croix de Toulouse et de l'autre la figure du comte à cheval avec cette légende : *Sigillum Raymundi comitis*. D'après D. Vaissette, c'est la plus ancienne bulle aux armes de Toulouse. — Quoique mentionnée dans le répertoire, cette pièce ne se trouve plus aux archives de Cavaillon. Une certaine tradition rapporte que le comte avait prié l'évêque de l'attendre pour dire la messe. Comme il s'était attardé à la chasse, l'évêque officia. A son retour, Raymond, furieux, lui donna un grand coup de pied ; mais, à l'instant, le pied et la jambe séchèrent. Le comte, se répentant, implora le secours du bienheureux St-Véran, se fit porter auprès de son tombeau, à Vaucluse, où il ne tarda pas à recouvrer l'usage de ses membres. Dans sa reconnaissance, il fit de riches présents à l'église de Cavaillon, accorda les priviléges que nous venons de mentionner et céda la moitié de la seigneurie de Vaucluse à l'évêque et à ses successeurs. Cette histoire paraît singulièrement calquée sur celle de Mummolus et de St-Quinin, évêque de Vaison. Les archives de Cavaillon possèdent encore un accord, du 1er février 1235, relatif à l'arrosage par les eaux du canal St-Julien entre l'évêque et les habitants ; une sentence arbitrale relative à ce même accord, datée des 5 et 8 août 1295 et des lettres-patentes de François Ier autorisant les Cavaillonais à dériver les eaux de la Durance à Mérindol, pour l'arrosage de leur territoire, datée du 11 décembre 1537.

(2) L'antique nom de *Caballion* vient-il du *Mont-Cavcau*, corruption de mont des Cavares, ou du Caulon, appélé peut-être *Cabal* dans le

d'anciennes et fortes murailles. C'est à la voix des Phocéens, fondateurs de Marseille, qu'il descendit au bord de la Durance. Un port fut créé sur cette rivière, pour devenir un entrepôt des marchandises de la colonie grecque. Les naturels se chargeaient de les faire parvenir partout où la Durance leur permettait de pénétrer ; mais on a eu tort de conclure delà que les Phocéens avaient fondé la cité de *Cabalion*. Etienne de Byzance n'en fait qu'une *ville de Massilie*, c'est-à-dire, une ville unie à la métropole par les liens du commerce et de l'amitié — Les Romains la trouvèrent dans cette nouvelle position, si favorable à son industrie ; ils encouragèrent ses utriculaires et se plurent à l'embellir (1). A cette époque, la ville s'étendait vers le midi, du côté du *Cagnard*. Le sol, de ce côté, recouvre des pavés en mosaïques (2) ; on y a découvert des médailles, des fragments de statues et des inscriptions grecques et latines (Gruter, p.

principe ? — En 1842, en faisant sauter le rocher, au-dessus du *Cagnard*, on a mis à nu un tombeau et une centaine de médailles massaliotes, remontant sans doute à l'occupation phocéenne.

(1) Les utriculaires étaient un *collége* de mariniers qui, sur des radeaux faits avec des outres gonflées, transportaient les marchandises versées dans leur entrepôt. Un paysan, au siècle dernier, trouva dans le Lubéron une médaille en bronze, en forme de tessère, avec un anneau mobile qui servait à la suspendre. Sur un côté était une outre à grand relief et de l'autre cette inscription : COLLE. VTRI. CAB. L. VAL. SVCCES. M. Calvet, qui en fit don au cabinet de la Biblioth. Imp., l'expliquait ainsi : Collegium utriculariorum caballicensium, L. Valerius Successus. Les derniers mots étaient les noms de l'utriculaire qui portait cette médaille, comme en portent encore les portefaix et les commissionnaires. V. *la Dissertation sur un monument singulier des Utriculaires de Cavaillon, par le Dr Calvet, Avignon* 1766, in-8°.

(2) M. Roche, propriétaire de l'ancien couvent des Pères Doctrinaires, possède dans sa cour, à un mètre sous le sol, une mosaïque de quatre mètres au carré. C'est une grande rosace, composée d'un fleuron en acanthe, entouré d'une guirlande de laurier. Les angles sont remplis par des caissons et le cadre est formé d'une grecque : le tout en très-petits cubes de marbre noir et blanc.

566, n° 8). Strabon l'appelle *Caballion urbs ;* Ptolémée *Caballio colonia in Cavaribus :* Pline la place parmi les villes latines. La colonisation, qui fut militaire, date d'Auguste. On conserve de Cavaillon des médailles qui ont été frappées par les triumvirs Lépide et Antoine (*Catalog. de Mionnet*, 67 et Numis. de Barthélémy).

Le souvenir le plus remarquable de l'occupation romaine est un arc ou plutôt une porte triomphale qui a resté longtemps enclavée dans le palais épiscopal et qui est déblayée aujourd'hui. Il paraît qu'elle s'appuyait au rempart romain ; mais c'est à coup sûr un des derniers produits de l'art latin. Cavaillon voulut sans doute perpétuer le souvenir de la naissance du fils de Constantin, à Arles, en 316 (1).

En sa qualité d'une des anciennes métropoles des Cavares, Cavaillon devint cité épiscopale : la date ne saurait être précisée. L'époque de la dissolution de l'empire karlovingien fut une occasion pour les gouverneurs des villes et des provinces de se déclarer indépendants et héréditaires. Nous voyons bien alors des vicomtes de Cavaillon ; ils jouèrent un certain rôle dans la guerre albigeoise, au XIII^e^ siècle (*Hist. du Languedoc*, par D. Vaissette, III, p. 339). Mais quelques co-seigneurs vendirent

(1) Cet arc est fort mutilé et porte les traces d'une restauration ancienne et maladroite. Des pierres ont été changées de place : aussi les dessins ne s'accordent pas toujours. L'archivolte, couverte de rinceaux élégants, est supportée par des pieds-droits ornés de même. Deux pilastres à chapiteaux en feuilles d'acanthe soutenaient un entablement qui a été détruit. Un seul subsiste encore en entier. Les rinceaux et les moulures ne manquent pas d'élégance ; mais rien de plus maigre et de plus médiocre que les victoires ailées des tympans, dont chacune tient à la main une palme et une couronne. Une telle sculpture annonce la dépravation du goût. La voûte est formée d'une série de cintres parallèles, appliqués les uns contre les autres et dont le premier seulement est orné de caissons à rosaces assez délicatement refouillées. Une des faces latérales semble reconstruite avec des morceaux de sculptures rapportés, ayant appartenu à d'autres édifices. Il est facile de voir que cet arc ne peut être contemporain de celui de Carpentras et encore moins de celui d'Orange, comme on l'avait cru.

leur part aux évêques. A partir de l'occupation du Comtat par le Saint-Siége, la juridiction seigneuriale fut partagée entre l'évêque et la Chambre Apostolique. Chacun y avait ses officiers de justice que l'on changeait tous les ans. Les droits de bans et les amendes dans les causes civiles se partageaient également; les amendes des causes criminelles étaient toutes pour la Chambre. Les évêques étaient hommagers du pape pour la moitié de Cavaillon et pour les autres fiefs dépendants de leurs menses.— Les six consuls, qui administraient Cavaillon avant l'occupation papale, furent, depuis cette époque, remplacés par deux syndics qui, vers le milieu du XVI^e^ siècle, reprirent le nom de consuls. Ils étaient co-seigneurs de la Roquette, fief dans le Lubéron, portaient le chaperon de velours rouge et, dans les cérémonies publiques, deux valets de ville portaient devant eux la masse d'argent (1).

Le premier septembre 1562, le baron des Adrets arrive à Cavaillon. Le feu est mis à l'église et au couvent des Dominicains ; on ouvre les tombes et avec les ossements on comble le puits du cloître des chanoines. Les protestants ruinèrent également de fond en comble la chapelle de Notre-Dame-de-Giraud, rebâtie dans la suite sous le nom de Notre-Dame-de-Pitié. Il y avait encore plusieurs chapelles dont la plupart étaient jadis des prieurés. C'étaient St-Phalet dans le Lubéron, St-Féréol au pied de la montagne, Notre-Dame et St-Geniès, près la porte de la Couronne, St-Julien près la porte du Moulin, St-Roch bâtie, après la peste de 1631, sur les ruines d'une autre dédiée à St-Didier, et les chapelles rurales de S^te^-Anne, de Notre-Dame-des-Vignères (1626), de St-Pierre-du-Rouret, et, au-delà du Caulon, de St-Pierre-d'Eyssioux. La plus célèbre est celle de

(1) Une ordonnance du 13 mars 1477 (caisse C. n° 6 des archives), rendue par Ange Geraldini, recteur du Comtat, prescrit diverses mesures relativement à l'administration et surtout au mode d'élection. Une des clauses n'accuse pas une très-grande moralité publique. Il existe, aux mêmes archives, divers statuts municipaux des années 1241, 1256, 1275, 1314, 1315, 1335, 1449, 1495, 1614, 1615, etc.

St-Jacques, bâtie en 1340 sur les ruines d'un temple qui couronnait, dit-on, le *Mont-Caveau*. Elle fut ornée d'un clocher en 1377 et aggrandie par l'évêque Pompée, vers la fin du XVI^e^ siècle. Le vénérable César de Bus y fit bâtir une chambre, où il passait les nuits en oraison. C'est un hermitage très-fréquenté. Les maisons religieuses abondaient dans Cavaillon. Au XII^e^ siècle, il y avait une maison de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem. Sanche, frère d'Alphonse I^er^, roi d'Aragon et comte de Provence, se fit recevoir chevalier de l'ordre, en juillet 1196, et donna au couvent de Cavaillon, où il fut reçu, ses armes et son cheval, après sa mort. Les Dominicains furent fondés par Gaucher de Brancas, baron de Céreste, qui, le 4 mai 1526, leur donna sa maison, près la porte St-Michel; ils entrèrent bientôt dans la ville, où leur église et leur couvent furent achevés en 1545. Les Capucins datent de 1594; les pères de l'Oratoire de 1611 (leur maison fut cédée aux pères de la Doctrine Chrétienne en 1680); les Carmes-Déchaussés de 1697; les Bénédictines du commencement du XIV^e^ siècle, les Ursulines de 1646. Leur monastère fut élevé sur l'ancienne maison paternelle du cardinal de Cabassole. Les Bernardines dataient de 1641, les Carmélites de 1666. Il y avait trois confréries de Pénitents, les noirs 1539, les blancs 1540 et les gris 1619. Outre cela, des hôpitaux pour diverses maladies. — Le chapitre était d'abord régulier; mais il avait été sécularisé. — Outre de bonnes prébendes, il jouissait de toutes sortes de dîmes.

L'ancienne église cathédrale est une basilique romane assez remarquable. Elle fut consacrée à la Vierge et à St-Véran, en 1251, par le pape Innocent IV, à son retour du concile de Lyon. Ce n'est point l'époque de la construction de cet édifice, mais bien de quelque grande restauration, peut-être la voûte, les chapelles latérales et la coupole octogone. Le reste est plus ancien, surtout l'abside (1), extérieurement hexagone et semi-

(1) Le P. Polycarpe de la Rivière (*mss. de Carpent.*) cite, à la date de 1023, la dédicace de l'église de Cavaillon que l'évêque Jngilramnus et le comte Guillaume venaient de faire élever à grands frais, 'ancienne et

circulaire à l'intérieur et décorée d'une arcature aveugle à plein cintre. Chaque angle extérieur est terminé par une colonne engagée, dont les chapiteaux sont à feuillages plus ou moins bizarres. Une seule a la corbeille corinthienne dans sa pureté. La voûte ogivale s'appuie sur d'énormes piliers, séparés par des arcades à plein cintre. La partie inférieure de ceux-ci est décorée de pilastres ; la partie supérieure, de colonnes torses ou cannelées, engagées dans les angles rentrants. Sur quelques fûts de ces colonnes, rampent des animaux en relief. Les feuillages des chapiteaux sont profondément refouillés. L'entrée du chœur est surmontée d'une coupole ovoïde, à pans coupés dans le bas, avec les symboles des évangélistes : celle-ci est surmontée d'une tour octogone, basse, à colonnes trapues, qui domine tout l'édifice. La corniche de la nef repose sur une large frise à rinceaux élégants qui rapelle l'ornementation antique et faisait sans doute partie de la construction primitive. La façade est moderne et fait peine à voir. La première chapelle de gauche est due au cardinal de Cabassole ; elle est fort riche. Le tableau du maître-autel est de Mignard. — Au midi de l'église, se trouve un petit cloître, dont le préau est plus bas que les galeries. Ses arcades sont fort basses et les chapiteaux excessivement frustes. Il est au moins des premières années du XIe siècles, s'il n'est pas plus ancien.

Cavaillon est la patrie de Philippe de Cabassole, né vers 1305, nommé évêque de cette ville, par Jean XXII en 1334, ce qui faisait dire à Pétrarque : c'est un grand homme à qui on a donné un petit évêché ; nommé par le roi Robert, en 1343, chancelier de son épouse Sancie et tuteur de sa petite-fille Jeanne. Les papes Clément VI et Innocent VI l'employèrent dans toutes les négociations les plus hautes et les plus délicates. Ce dernier le nomma patriarche de Jérusalem. Urbain V lui confia l'administration du Comtat, le nomma son vicaire pour le

une grande partie de la ville ayant été détruite, peu d'années auparavant, par un grand incendie. Cette date s'accorde parfaitement avec le stylo de l'édifice et du cloître.

temporel et le spirituel et lui conféra la pourpre romaine en 1368, avec l'évêché de Sabine, en 1370. Il mourut, en 1372, à Pérouse, légat de Grégoire XI. D'après sa volonté, ses restes furent déposés dans la Chartreuse de Bonpas. C'était un des grands politiques de l'époque et un des érudits dans les lettres anciennes. Il avait composé, entre autres, un traité *de Nugis curialium et de Miseria curiarum*. Il fit trois parts de ses livres, une pour son neveu, l'autre pour la Chartreuse de Bonpas et la troisième pour l'église de Cavaillon ;

Du bienheureux César de Bus, né le 3 février 1544 et mort à Avignon, après quatorze ans de cécité, le 15 avril 1607. On lui doit l'institution des Ursulines et surtout celle de la *Congrégation de la Doctrine Chrétienne*, établie à Avignon en 1593 et définitivement organisée en 1598 ;

Du comte Joseph Chabran, lieutenant-général, chevalier de St-Louis et commandeur de la Légion-d'Honneur, né en 1763 et mort en 1844 ; il commandait une division au fameux passage du Mont-Saint-Bernard ;

De Jean-Charles Monnier, né en 1758, mort à Paris, en 1816, lieutenant-général et pair de France. Il défendit Ancône pendant sept mois et prit Véronne en cinq jours ;

De Paul-César de Cicéri, né en 1678, mort en 1759 ; prédicateur ordinaire de la reine ; il publia un recueil de ses sermons ;

De André-Hyacinthe Sabatier, né en 1726, mort à Avignon en 1805, professeur d'éloquence et d'humanités, qui se fit un nom par ses odes dans le siècle dernier ;

De Pierre-Joseph de Haitze, né en 1648 et mort en 1736, qui a fait des recherches immenses et a laissé de nombreux ouvrages sur l'histoire de Provence.

CHATEAUNEUF-CALCERNIER. — Cette commune, à 9 kil. S. d'Orange, est située sur une hauteur, dans une contrée fertile, à une petite distance du Rhône ; elle compte 1,543 habitants. Son terroir, qui n'est qu'un soulèvement sablonneux recouvert d'un lit de cailloux, est surtout propice à la vigne : aussi, ce

sont les premiers vignobles du département. Les principaux sont ceux de la *Nerthe*, à M. de Villefranche, de *St-Patrice-la-Nerthe*, à M. Jourdan, et de *Condorcet-la-Nerthe* à M. Berton, d'Avignon. Il y en a d'autres, appartenant à MM. J. Collin, Millet, député au Corps Législatif, Du Demaine.

Le nom de Châteauneuf n'indique pas une origine fort ancienne. Le titre le plus reculé est la charte de 1157, par laquelle l'empereur Frédéric Barberousse donne à l'évêque d'Avignon et à ses successeurs le fief impérial de Châteauneuf et ses appendices, avec pleine et entière juridiction. L'empereur Frédéric II et les pontifes, souverains du Comtat, entre autres Adrien IV, Innocent IV, Paul III et Clément VIII, confirmèrent ces droits et priviléges, ce qui faisait dire de Châteauneuf, comme de Bédarrides et de Gigognan : *in Comitatu et non de Comitatu*, dans le Comtat, sans être du Comtat, parce que la justice et la police y étaient administrées en toute juridiction par les évêques d'Avignon, indépendamment du souverain.— On croit que sur la fin du XII^e^ siècle, les Templiers s'établirent à Châteauneuf, où ils consacrèrent une église sous le titre de St-Théodoric, martyr; mais, comme après leur suppression, cette église restait sans administrateur, Jean XXII l'érigea en vicairie, en 1319; elle fut unie à la métropole d'Avignon par Jules II, en 1504. — On attribue à Jean XXII la construction du château; peut-être ne fit-il qu'augmenter celui des Templiers. A cette époque, on construisit un grand nombre de fours à chaux; ce qui fit donner à Châteauneuf le surnom de *Calcernier*. Le séjour des souverains pontifes lui valut aussi celui du *Pape*, pour le distinguer de *Châteauneuf-de-Gadagne*. Le château dominait le bourg, la plaine et le Rhône. On y jouit d'un panorama admirable. C'est là que les pontifes d'Avignon allaient passer leurs villégiatures avec toute leur cour. Quoique le château fût élevé, les voitures y arrivaient par un chemin qui contournait le parc entouré de murailles. Les ruines conservent un aspect imposant. — En 1562, Perrinet Parpaille essaya de suspendre Châteauneuf; mais les soldats de l'archevêque d'Avignon le re-

poussèrent vigoureusement et lui prirent ses munitions (1). Abandonné en partie par ses habitants, après le massacre de Mornas, ce bourg fut pris par les calvinistes qui pillèrent et mirent le feu aux églises. Abandonné de nouveau, après la bataille de Valréas, il tomba au pouvoir de des Adrets : ce fut alors qu'une partie du château fut incendiée.

Châteauneuf a un hospice, une confrérie de Pénitents blancs, sous le titre des Cinq Plaies et une du St-Esprit qui date du temps des papes et comptait dans son sein des cardinaux, des évêques et les plus éminents personnages de la cour pontificale. Il y a des religieuses de la Conception (2). — Sur le chemin de la Traille, on voit les ruines d'une chapelle de St-Pierre-de-Luxembourg. — Au bord du Rhône et sur la cîme d'un rocher

(1) Perrinet Parpaille était natif d'Avignon, où il avait été professeur en droit et primicier de l'Université. Devenu président du parlement d'Orange, il usa de son crédit pour s'entendre avec les réformés de Provence. Repoussé de Châteauneuf, il va se venger sur St-Laurent-des-Arbres, appartenant également à l'archevêque d'Avignon. Bientôt l'argenterie des églises lui est livrée. Il va à Lyon la convertir en monnaie et y acheter des armes. A son retour, il est reconnu à Viviers et retenu par la populace. Les Orangeois tentent en vain de le délivrer. Transféré à Avignon, il est exposé, pendant plusieurs jours, à la risée populaire, suspendu dans une cage en bois ; enfin, on lui trancha la tête dans la cour du palais, les *sarrazines baissées*. Sa maison fut rasée et le local converti en place publique ; elle prit le nom de *place Pie*, de Pie IV qui régnait alors. On prétend que dans un voyage fait à Paris, il avait engagé la cour de France à faire valoir ses droits sur Avignon.

(2) Outre les droits de directe et de banalité, l'archevêque d'Avignon percevait la dime sur les olives et les raisins ; le chapitre métropolitain avait la même dime, au dixième, sur les graines et les agneaux. Les droits de l'archevêque étaient affermés 6,000 livres sans les réserves. — Par une charte du 29 septembre 1303, l'évêque concéda trois consuls sous le nom de *magistrats consuls* et un bayle nommé par lui. Il existe pareillement aux archives une concession, du 18 avril 1268, faite par l'évêque et le chapitre de Notre-Dame aux habitants de disposer de leurs biens par testament, lorsqu'ils n'ont pas d'héritiers directs. — Confirmation de ce droit par Clément IV, du 19 septembre de la même année.

aride, sont les ruines pittoresques du château de Lers, dans lequel le marquis de Fortia a vu l'antique cité d'*Aeria*. Nous avons refuté cette opinion dans la *Revue Archéologique* (deuxième année, p. 565). Lers n'a jamais été mentionné sous le nom d'Aeria, à aucune époque; il est désigné *Castellum de Leris*, dans une charte de 913, de Louis-l'Aveugle. (*Cartul. Aven.* vol. III, n° 4).

CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE (*Castrum novum Giraudi Amici*). — Ce bourg est bâti en amphithéâtre sur le versant oriental de la colline qui partage la riche plaine entre le Rhône et les montages de Vaucluse; il est à 10 kil. O. de L'Isle, sur la route impériale n° 100, et compte une population de 1,543 habitants. Le sol pierreux est en grande partie planté en oliviers et en vignes qui donnent une huile et un vin de bonne qualité. Il y a un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Conception, des fabriques de garance et des papeteries sur la branche de la Sorgue qui longe la colline. — L'église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, était un prieuré de l'ordre de St Ruf, uni au collége de ce nom à Montpellier. Chaque année, à la seconde fête de Noël, le prieur recevait l'hommage d'un roitelet en vie qui lui était présenté par l'*abbé de la Jeunesse*, suivi des consuls et du capitaine de la communauté. — Deux chapelles ont été érigées à saint Sébastien et à saint Roch, dont l'intercession délivra les habitants de la peste. — Le château était un des plus beaux de la province. Sa position était magnifique; car il dominait la riche plaine du Comtat, jusqu'au-delà de la Durance. Dans la chapelle était un beau mausolée du premier duc de Gadagne, en costume militaire : à ses pieds, était son épouse priant, avec un livre à la main. Tout a disparu. Il ne reste plus que quelques ruines du château.

Pendant plusieurs siècles, on a vu une hache et un soc de charrue sculptés sur la porte du village. Celui-ci fut inféodé, au XII^e^ siècle, à un Giraud Amic, de la maison de Sabran, d'où vint son nom de *Châteauneuf de Giraud Amic* des anciens titres. Les successeurs de Giraud Amic en prêtèrent hommage

aux abbés de St-Guillem-le-Désert. Une tradition veut que ce bourg doive sa naissance à un moutier. Serait-ce là l'origine des droits des abbés de St-Guillem ? Quoiqu'il en soit, des discussions s'élevèrent plus d'une fois entre les co-seigneurs. Jean XXII crut les faire cesser en acquérant la haute suzeraineté, en 1323. Rostaing de Sabran, alors seigneur, refusa de prêter hommage au Saint-Siége ; ce qu'il fit plus tard néanmoins vaincu par les sollicitations du pontife qui lui accorda divers beaux priviléges. Depuis lors, les seigneurs de Châteauneuf, tant pour eux que pour leurs vassaux, se sont prétendus exempts des tailles ; ils avaient un droit exclusif sur les eaux, la chasse et la pêche ; mais leur plus grand privilége était qu'on était obligé de venir recevoir dans leur château l'hommage dû par eux à chaque nouveau pontife. Giraud de Simiane, VII^e^ de nom, acheta, le 24 juillet 1371, de Giraud Amic de Sabran la terre et baronnie de Châteauneuf. Elle entra dans la maison de Galéan par l'acquisition qu'en fit, en 1669, Charles-Félix de Galéan (des comtes de Galéani de Nice), en faveur duquel le pape Clément IX l'érigea en duché, la même année, sous le nom de *Gadagne*. Il était fils de Georges de Galéan, baron de Védènes, seigneur d'Aiguilles et de St-Saturnin, et de Louise Guadagni, qui donna son nom au duché. Charles Félix, premier duc de Galéan-Gadagne, lieutenant-général des armées de Louis XIV, compagnon d'armes de Turenne, passa, avec le consentement du roi, en 1689, au service des Vénitiens, en qualité de généralissime des armées de la République. Né à Avignon vers 1620, il mourut dans sa terre de Châteauneuf, le 6 janvier 1700. On rattache cette illustre famille aux Galliani de Gênes, vers le commencement du XII^e^ siècle, dont les descendants s'établirent à Avignon, vers 1350.

Au mois d'août 1562, Châteauneuf fut saccagé par le baron des Adrets. Le curé eut le courage de l'attendre ; mais il fut tué et sa maison brûlée avec l'église. On trouve, aux archives, des statuts de 1380 et 1393 relatifs à la police rurale.

CHEVAL-BLANC. — Commune de 1,904 habitants, à 6 kil,

S. E. de Cavaillon, presque toute rurale. Son territoire considérable, qui se trouve entre les oseraies de la Durance et le Lubéron, dont il embrasse la belle forêt domaniale, est d'une grande fertilité qu'entretiennent de nombreuses filioles d'arrosage. Le jardinage est le principal produit. Cette commune tire son nom d'une auberge qui existait très-anciennement sur le chemin du bac de la Durance. Elle faisait autrefois partie de Cavaillon. Erigée en paroisse, sous le vocable de St-Paul, par ordonnance de l'évêque de Cavaillon du 12 août 1765, elle fut démembrée et constituée en commune, par décret de l'Assemblée Représentative du Comtat, le 22 juillet 1790.— Le Cheval-Blanc possède une école gratuite, un hospice et un bureau de bienfaisance. La forêt du Lubéron contient quelques métairies importantes, notamment *St-Phalet* et les *Majorques*, celle-ci bâtie, vers le milieu du XVII^e^ siècle, par un réfugié politique anglais, dont les descendants forment aujourd'hui une famille nombreuse.

COURTHEZON. — Cette petite ville de l'ancienne principauté d'Orange, est à 5 kil. de Bédarrides, sur la route impériale n° 7, dans une plaine riante et fertile, auprès de la petite rivière de l'Azeille. On y récolte du blé, de la garance et beaucoup de vin. Au couchant, se trouvait un étang salé, que l'on a desséché et rendu à la culture. Il y a 3,564 habitants, presque tous agglomérés, et une station du chemin de fer. — Courthezon a conservé son enceinte de remparts, flanqués de tours et ses portes à sarrazines. Une a pourtant disparu ; mais on arrêta à temps l'œuvre de destruction. Sa forte position et sa proximité d'Orange lui ont fait jouer un rôle important dans l'histoire de cette principauté. Au XIII^e^ siècle, la seigneurie en est dévolue à un prince de la maison des Baux, pour l'abandon que fait celui-ci de sa part de la principauté. Le dernier prince de cette famille assiégea et prit Courthezon, en 1365. En 1568, le comte de Suze l'enleva aux protestants qui s'en étaient emparés et fit réparer les fortifications. On en ajouta de nouvelles aux frais du Comtat. C'est à Courthezon que se retira, en 1580,

le gouverneur Meynet, envoyé par le prince Guillaume pour terminer le débat entre Merles et Chabert, le gouverneur chassé et le gouverneur intrus. Tous les officiers de justice l'avaient suivi dans cette ville. Blacons, beau-frère de Merles, s'introduit une nuit par une ouverture qu'un ministre fit aux remparts, enlève les magistrats et les ramène à Orange sous bonne escorte. C'est à Courthezon que le fils du prince Guillaume chercha un refuge, les portes d'Orange lui ayant été refusées par Blacons. — Au milieu du XVI^e^ siècle, l'administration municipale était composée de quatre consuls, vingt-cinq conseillers et un trésorier. Le conseil était convoqué, au son de la cloche, par le capitaine de la ville et du château, lequel en était président. Il nommait son secrétaire, pris parmi les notaires, les auditeurs des comptes, les experts jurés et les experts des dommages.

A mi-chemin de Bédarrides, est le hameau d'Usson, où se trouve une brigade de gendarmerie. Il paraîtrait, d'après les poésies provençales de Bertrand d'Avignon que le lieu d'Usson fut le théâtre de quelque combat livré par Guy de Cavaillon, dans la guerre entre Raymond VII et Raymond-Bérenger, comte de Provence, vers 1240.

Courthezon est la patrie du comte Fr.-Henr.-Eug. d'Augier, né en 1764, mort à Paris en 1834, vice-amiral, grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand-croix de St-Louis, ancien député de Vaucluse ;

De Joseph Saurin, né en 1655, mort à Paris en 1737 ; il abjura le protestantisme en 1690, à la suite de conférences avec Bossuet, se fit un nom dans les mathématiques et fut reçu à l'Académie des sciences. Son fils, né en 1706 à Paris où il mourut, en 1781, membre de l'Académie Française, est auteur d'une foule de productions littéraires.

CRESTET (*C. de Cresteto*). — Petite commune de 539 habitants, à 3 kil. S. E. de Vaison, perchée sur la *crête* d'une colline, à peu de distance de l'Ouvèze et du Groseau. Ces deux rivières arrosent son territoire dont la majeure partie est boisée,

Le bas des côteaux est excellent et couvert d'une belle végétation. On y fabrique des tuiles et des briques-moëllons. Il y a un hospice. — Après la destruction de Vaison par le comte de Toulouse, les évêques, qui n'avaient plus de palais, vinrent habiter le château de Crestet, dont ils étaient seigneurs. Raymond VI s'en empara, en 1189. — Au mois de juillet 1563, les calvinistes se présentèrent devant Crestet avec 1,500 fantassins, 500 cavaliers et quatre canons. Ce fut un siége dans toutes les règles. Ils furent vigoureusement repoussés. Hommes et femmes firent pleuvoir sur eux une grêle de balles, de pierres et de pots à feu. Cent cinquante huguenots restèrent sur la brèche ; plus du double fut grièvement blessé. Les assiégés, énorgueillis, les raillaient du haut des remparts, offrant de leur rendre leur balles et de leur fournir de la poudre, s'ils voulaient recommencer l'assaut : ce qu'ils n'osèrent faire. Ils furent plus heureux en 1574 ; car ils s'en emparèrent par escalade, comme pour braver le roi de France Henri III, qui se trouvait, en ce moment à Avignon. — Dans l'église paroissiale, édifice du XI^e^ siècle qui couronne d'une manière fort pittoresque, avec le château, le sommet de la colline et du village, est inhumé Jacques Cortès, LXX^e^ évêque de Vaison, mort à Crestet en 1570, ainsi que Rainier Ceuli, son neveu et coadjuteur, qui l'avait précédé dans la tombe.

CRILLON (*Credulio*, *Crillonium*). — Commune de 642 habitants, à 9 kil. N. de Mourmoiron, sur une petite hauteur, d'où la vue embrasse toutes les fermes jusqu'au pied du Ventoux. Le terroir est agréable et fertile. Il y a un bureau de bienfaisance et des religieuses de St-Joseph. — Les ruines de St-Jean-de-Vassols indiqueraient un ancien monastère avec église et une certaine aggrégation de maisons, au bas de la colline. — Le capitaine Tailulo s'empara de Crillon, en 1408, pendant les guerres de l'anti-pape Benoît XIII. En 1563, il fut pillé, brûlé et abandonné presque aussitôt par les calvinistes.

La terre et seigneurie de Crillon était un fief avec haute, basse et moyenne justice, possédé dès le XIII^e^ siècle, par la fa-

mille Astouaud qui le vendit, le 22 mars 1557, à Gilles de Berton, d'Avignon (1), dont un descendant fut créé duc de Crillon, par bulles apostoliques du 27 septembre 1725. La seigneurie est restée dans cette famille jusqu'en 1789. Tout le monde sait que ce nom est celui de la valeur même. Louis de Berton-des-Balbes, surnommé le ***Brave-Crillon***, né au château de Murs le 5 mars 1541, mourut à Avignon, le 2 décembre 1615. Il est inutile de s'appesantir sur la valeur chevaleresque de l'ami du Béarnais (2).

CUCURON (*C. de Cucurono*). — Commune de 1,890 habitants, à 8 kil. N. E. de Cadenet, sur un mamelon du Lubéron ; elle faisait partie de la viguerie d'Apt. Son terroir, qui a beaucoup de bois et de bruyères, produit des grains et des noix ; il y a aussi beaucoup de prés et de vignes. C'est un pays essentiellement

(1) L'acte d'acquisition et la prise de possession du 28 mars suivant existent aux archives de Crillon et portent le nom d'*Ægidius Britonis* : c'est le nom que portait cette famille dès le XIV^e^ siècle. Quant au nom des Balbes, il est fort probable qu'il vient d'une alliance avec la famille des Balbi de Quiers, en Piémont, qui avait des représentants à Avignon. Guilhetus Britonis de Querio fut élu deuxième consul d'Avignon, en 1478. Une transaction du 6 novembre 1558 entre le seigneur de Crillon et la communauté, relative aux droits seigneuriaux, porte le nom de Gilles de Berton.

(2) Ce qu'on ne sait pas communément en France, c'est qu'on doit peut-être le brave Crillon (faut-il le dire ?) aux suites d'un assassinat. Le futur ami de Henri IV avait déjà eu quelques démêlés avec un membre de la famille des Laurents, lorsque, pendant la semaine-sainte, au sortir de l'office du couvent de S^te^-Claire, il suit ce même des Laurents et le tue à coups d'épée, dans une ruelle, avec l'aide de deux estafiers. Pour échapper à une condamnation capitale, Crillon s'expatrie et va trouver la gloire au milieu des armes. A son retour dans ses foyers, le pape put bien faire grâce de la peine de mort ; mais restait l'action civile. Pour satisfaire aux exigences de la famille des Laurents, Crillon donna 700 écus pour la fondation d'une chapellenie dont le jus-patronat appartiendrait aux des Laurents Ces faits sont tirés de l'acte de fondation de cette chapellenie qui se trouve aux archives de la Préfecture.

agricole. Ses armoiries étaient un soc, une bêche et une serpette, comme on le voit sur la fontaine du village. Cucuron possède un hospice, un bureau de bienfaisance, des religieuses de St-Charles et quatre foires par an, les 25 janvier, 21 mai, 8 septembre et 13 décembre.

Sur le point culminant est une tour romane, ou plutôt le donjon d'un château depuis longtemps démoli : on l'appelle dans le pays *tour de St-Michel* et on l'attribue à Jules César, ainsi que la fameuse étymologie de *Cucurunt*. — Cucuron était une dépendance de la baronie d'Ansouis. Anciennement, le village, fort restreint, était ramassé au pied de la colline St-Michel, dominé par ce donjon, qu'on regarde à tort comme une ancienne église, bien que là se fasse l'installation des curés. Le château pouvait renfermer une chappelle dans le principe. Le village s'élargit plus tard dans la partie basse, à partir de la porte supportant aujourd'hui une horloge. L'ancien Cucuron était donc compris entre le donjon et la porte de l'horloge qui a conservé son moucharabi.— Dans l'église, s'ouvrent, de chaque côté, trois grandes chapelles à plein cintre et une ogivale, probablement ouvertes dans les arcades qui décoraient les murs de l'ancienne construction romane, quand le village prit de l'extension. C'est même la seule partie qui reste de l'église primitive qui fut alors élargie à ses deux extrémités. La porte ogivale a des moulures trilobées dans le tympan et des quatre-feuilles sur le linteau. L'intérieur de l'abside est entièrement recouvert par un immense rétable, formant autel. C'est un somptueux mélange de marbres antiques et modernes, estimé plus de deux cent mille francs. Il fut donné au couvent de la Visitation d'Aix, par une duchesse de Modène, qui croyait devoir la naissance d'un fils aux prières de la communauté ; il fut vendu mille écus pendant la révolution, y compris une chaire en marbre. Six belles colonnes d'un noir-gris soutiennent un large entablement. A l'aplomb des deux du milieu, partent les deux rampants d'un fronton semi-circulaire qui s'interrompt pour laisser voir, un peu en retraite, une magnifique *Assomption de la Vierge*, de Puget. On a offert des sommes considérables de ce

bas-relief, autre chef-d'œuvre de notre grand sculpteur. On remarque encore, dans cette église, un *Ecce Homo*, taillé avec ses cordes, liens et vêtements, dans une seule et même pièce de bois.— On a trouvé à Cucuron quelques inscriptions latines. Il y avait autrefois un couvent de Servites qui fut supprimé en 1742.

ENTRAIGUES (*Interaquæ*). — Ce bourg fait partie du canton sud de Carpentras, dont il est éloigné de 12 kil. et compte une population de 2,124 habitants. Il est sur une branche de la Sorgue. Le sol était ingrat; mais depuis qu'on a songé à utiliser les eaux qui l'entourent, on en a fait un des plus riches du département. L'agriculture est à peu près la même qu'à Monteux. La principale récolte est la garance. Il y a dans le territoire plusieurs moulins à farine et à garance. Les environs sont délicieux dans la belle saison. A quelques kilomètres, dans une île formée par la Sorgue, est la belle usine de Trévouse, dont la papeterie avait jadis de la réputation. Entraigues a un bureau de bienfaisance, des frères de la Doctrine Chrétienne et des religieuses du Saint-Sacrement. — L'église, sous le titre de St-Pierre-aux-Liens, était un prieuré annexé au chapitre de la métropole d'Avignon. — Elle a été rebâtie à peu de distance de l'ancienne, détruite par les huguenots. Hors des murs, est une chapelle élevée en 1732, en l'honneur de N.-D.-des-Sept-Douleurs. Le presbytère actuel est dans les restes du vieux château qui dominait le bourg et le défendait : ce qui ne l'empêcha pas d'être pris pendant les guerres de religion. En 1588, les huguenots s'emparèrent d'Entraigues que Grimaldi, qui cumulait les emplois d'archevêque, de général et de vice-légat, ne put leur enlever qu'avec le concours et les contributions de la province. — Une tour, assez bien conservée, porte encore le nom de *tour des Templiers*. Toutes ces contructions reposent sur une carrière de pierres. — Un tiers de la seigneurie d'Entraigues appartenait au Saint-Siége : ce fut Jean XXII qui l'ota à l'évêché d'Avignon. Les deux autres tiers, après avoir appartenu à un Montmorency qui avait rempli les premières charges

à Avignon et aux d'Ancezune, passèrent aux Montaigu dont le château, aux portes du bourg, se faisait remarquer par ses jardins, ouvrage du prieur. — En 1589, les syndics prirent le titre de consuls. Le parlement et le conseil ordinaire s'assemblaient par les ordres du bayle, sur la réquisition des consuls. Le parlement se réunissait devant l'église et, à dater de 1616, dans la chapelle des Pénitents blancs.

ENTRECHAUX (*Intercalles*). — Commune à 7 kil. N. de Malaucène, à une petite distance de la rive gauche de l'Ouvèze que l'on traverse sur un ancien pont très-solide. Elle est bâtie en amphithéâtre, sur un rocher que couronnait un beau château fort, appartenant aux évêques de Vaison. Après la prise de cette ville par Raymond VI, comte de Toulouse, l'évêque Béranger II, qui l'avait excommunié, et son chapitre, se réfugièrent à Entrechaux ; mais Raymond les découvrit et les fit jeter en prison. Les évêques ne possédaient que la moitié de la seigneurie. En 1419, Hugues de Theyssiac acheta l'autre moitié de Jean du Puy, au prix de 2,024 florins d'or : ce qui le rendit seigneur universel. Il avait acheté en son propre nom. Or, comme il mourut sans héritier, cette partie du fief fut dévolue au pape qui donna ordre au cardinal-légat, Pierre de Foix, de la vendre. Cette moitié fut, en effet, vendue à Bernard Gaufridi. En 1500, l'évêque Benoît vendit sa moitié à Jérôme de Guiramand, au prix d'une rente perpétuelle de 30 florins. Cette vente fut approuvée par Jules II, en 1506. Pourtant, quelques années après, l'évêque Thomas Cortès ayant voulu faire casser la vente pour cause de lésion, Jérôme fit cesser les poursuites en donnant 750 écus d'or. La terre d'Entrechaux passa ensuite dans la maison Fogasse-de-la-Bâtie qui en possédait la moitié comme feudataire du pape et l'autre moitié comme sous-feudataire de l'évêque de Vaison. Un peu avant 1789, elle avait été achetée par le fameux chirurgien Ailhaud *la poudre*.

Le 25 mai 1563, les huguenots s'emparèrent d'Entrechaux par la trahison de Claude de Guiramand, qui en était seigneur; il fut puni par un vassal indigné. Celui-ci fut massacré à son

tour. Deux de ses enfants s'étant réfugiés à Arles, furent poursuivis par les fis du seigneur qui finirent par les assassiner.— Le 18 février 1577, un ancien soldat, natif de Lagnes, nommé Bernard, s'introduisit dans le château d'Entrechaux, en chassa le commandant et l'ouvrit aux calvinistes. Comme il paraissait vouloir résister, Martinengo vint l'assiéger avec les barons du Comtat; mais ils furent repoussés par Lesdiguières qui vint au secours des assiégés. Pourtant, le 10 juillet suivant, le château se rendit par composition. Bernard et sa troupe sortirent moyennant une somme de 550 écus, l'assurance de leurs biens et de leurs personnes. Bernard se retira à Vaucluse où le seigneur, à la considération duquel il avait traité, lui céda l'usage de son château, avec quatre soldats pour sa sûreté personnnelle. Il allait et venait librement; mais comme on le vit réparer le château et mettre les citernes en état, on eut des doutes sur sa fidélité. Pour les faire cesser, il fut obligé d'envoyer ses enfants, jeunes encore, à Mazan, pour y être élevés.

Il ne reste plus que des ruines de l'antique manoir féodal, qui, avec l'église romane contiguë, se dresse, d'une manière fort pittoresque, au milieu des collines. Dans le territoire, où l'on récolte beaucoup de truffes, il y a quatre chapelles rurales, N.-D.-de-Nazareth (1), St-Laurent, St-André et St-Michel. En-

(1) Chapelle romane du X^e^ ou XI^e^ siècle, remarquable par les détails de son architecture. Un bas-relief bizarre couronne le sommet de l'angle de la façade qui est en retraite sur le porche. C'est une espèce de jongleur debout, ayant à sa gauche un énorme instrument de musique à trois cordes sur lequel il promène un archet de la main droite. A ses pieds est un grand vase de forme élégante, d'où semblent s'échapper des flammes; devant lui est un personnage à cheval sur un animal qu'on ne saurait qualifier.— Une inscription a été trouvée sous l'autel même en 1828. La pierre forme aujourd'hui un des jambages de la porte donnant entrée sous le porche. Les caractères sont de la meilleure époque romaine. L'inscription est mutilée; elle a été ainsi complétée par M. Deloye : Q. Pom (*peio*) Volt (*inia tribu*) A. filio Prœ (*fecto*) Bo (*con*) tior (*um*) pro (*vinciæ*) flamini d (*ivi Julii*) pontif (*ici*) deæ (*næ* Pompeiæ S (*exta*) filia patri opt (*imo*) ex suo dic (*avit*). — La carte de Peutinger donne *Bocontii*; néanmoins l'emploi archaique du B pour le V ferait supposer que cette inscription est une des plus anciennes relative aux Voconces.

trechaux possède une population de 1,072 habitants, un bureau de bienfaisance, des religieuses de St-Joseph, des moulins à farine, de belles papeteries et deux foires par an, les 17 janvier et 25 novembre.

FAUCON (*Falco*). — Petite commune de 606 habitants, à 8 kil. N. E. de Vaison, sur une petite éminence, entourée d'un vallon riant et fertile. On y récolte beaucoup de grains, de vin et de fruits. Aussi les habitants y sont dans l'aisance. Chaque maison est disposée comme une petite ferme. Il y a un bureau de bienfaisance. — Non loin de Faucon, sont les restes de l'ancienne commanderie des Templiers, qu'on appelle St-Germain; ils consistent en une église en ruine, avec chapelles, autels et un clocher. A l'époque de la destruction, les cloches furent apportées à Faucon : on croit que celle de l'horloge en est une. Il y a encore, non loin du village, deux chapelles dédiées, l'une à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, l'autre à sainte Colombe, patronne du lieu. — Pendant que les papes siégeaient à Avignon, un damoiseau commandait despotiquement à Faucon; six de ses fils le secondaient dans les traitements barbares dont il accablait les habitants. Ceux-ci, fatigués, demandèrent au recteur, à Carpentras, la permission de se donner un syndic ou consul qui les défendît contre les violences du seigneur. Cette demande leur fut accordée; mais, la première fois que le consul se présenta à l'église, il fut massacré par les fils du damoiseau, pendant la célébration de l'office. Justice fut demandée de ce sacrilége et la terre de Faucon fut confisquée au profit du Saint-Siége qui perçut tous les droits. Les habitants supplièrent pour qu'elle ne fût plus inféodée. Cependant un septième frère, qui servait à l'étranger et n'avait pris aucune part au meurtre, obtint plus tard qu'il lui fût abjugé un septième qu'il vendit, dans la suite, sous la réserve du domaine direct. Ce septième passa dans les maisons de Jouffroi, de Guiramand et enfin de Blégier de Taulignan. — Chaque année, le jour de Saint André et la troisième fête de Pentecôte, la commune de Faucon était obligée de faire une visite aux capitaine, viguier et consuls de

Vaison : ce qu'elle exécutait par deux valets de ville qui se rendaient à la porte de ces magistrats où ils tiraient un coup de fusil ; après quoi, ils faisaient le tour de la foire qui se tient ces jours-là à Vaison. Cette servitude, dont, malgré tous ses efforts la commune de Faucon n'a été délivrée qu'à la révolution de 89, avait une origine très-ancienne. La ville de Vaison ayant eu à supporter quelque attaque redoutable, demanda du secours aux pays voisins. Ceux de Faucon se distinguèrent par des prodiges de valeur. En reconnaissance de ce service, le seigneur de Faucon reçut le droit de police dans Vaison, les jours de foire précités ; mais ce droit fut, dans la suite, tourné en ridicule et ce qui n'était que le souvenir d'un service rendu, devint peu à peu une servitude ignominieuse. — Faucon est aussi appelé, on ne sait pourquoi, ***Petit-Paris***.

FLASSAN (*Flassanum*). — Commune de 508 habitants, au pied méridional du Ventoux, à 8 kil. N. E. de Mourmoiron et dont le sol, bien qu'il ne soit pas des meilleurs, produit du blé, du vin et de l'huile. Il y a un bureau de bienfaisance et des religieuses de St-Joseph. — On croit que le nom de Flassan vient du mot latin ***Flare***, à cause du vent qui y souffle avec violence. C'est un privilége commun à beaucoup d'autres communes du département. — L'église, sous le titre de Notre-Dame, était un prieuré considérable, conféré ordinairement par le St-Siége à un cardinal ou à un prélat. — En 1536, le fief de Flassan fut inféodé par Paul III à Jean de Raxis, d'une famille originaire de Corinthe et que Clément VII venait d'admettre au nombre des gentilshommes de sa maison. Serbelloni le fit son capitaine-général et il se distingua, ainsi que son fils, dans les guerres de religion. C'est lui qu'on nommait le ***Vieux-Flassan***. — A une petite distance de Flassan, est une grange, qui fut autrefois un château, érigé en marquisat, en faveur de J. Guibert de Vaubonne, né à Flassan en 1645, mort à Rome en 1715, général de la cavalerie allemande, compagnon d'armes du prince Eugène.

GARGAS (*Gargatium*). — Commune à 5 kil. N. O. d'Apt, fai-

sant autrefois partie de son baillage ; elle compte 887 habitants, possède un bureau de bienfaisance et une foire le 18 décembre. Le sol est assez fertile, surtout en vin et renferme des carrières de gypse. La carrière, d'où l'on extrait ce minéral, enrichi de cristaux sélénitеux et de pierres spéculaires, domine une plaine assez vaste et fournit des eaux en abondance, quoique isolée et sans communication apparente avec les montagnes supérieures.— Gargas fut au nombre des pays qui souffrirent de l'expédition contre les Vaudois, en 1545. Les religionnaires s'emparèrent de son château en 1574 et les Ligueurs, en 1589. — Gargas est la patrie du général d'Anselme, né en 1740, mort en 1812, connu par sa rapide conquête du comté de Nice.

GIGNAC (*Ginacum*). — Petite commune de 246 habitants, à 13 kil. N. E. d'Apt, dans les montagnes. Sa superficie territoriale est une des plus petites et la majeure partie est occupée par les bois et les rochers. Ses sables sont diversement colorés, le soufre et le fer y abondent. — Gignac était jadis plus important, à en juger par d'anciennes constructions ; il comptait parmi les terres baussenques. Il y avait un château qui fut brûlé par les troupes royales, pendant les guerres de religion. Le calvinisme s'y était introduit, ainsi qu'à Rustrel, sous les auspices d'une religieuse mariée. Les religionnaires, qui occupaient ces deux postes, se rendant redoutables par leurs fréquentes sorties, le comte de Carces marcha contre eux en 1575, en coucha la moitié sur le champ de bataille et poursuivit le reste dans la montagne. La garnison de Rustrel abandonna son poste. Celle de Gignac ayant voulu se défendre, le gouverneur la fit canoner ; mais dans la nuit elle battit en retraite et sortit de la place, à la faveur d'un ravin creusé par les eaux, auprès du village. C'est le lendemain, sans doute, que les troupes royales incendièrent le château, pour enlever ce lieu de retraite aux calvinistes.

GIGONDAS (*Castrum Gigundarum*).— Commune de l'ancienne

principauté d'Orange, à 5 kil. N. de Baumes, sur un côteau entre Vacqueiras et Sablet, à quelque distance de l'Ouvèze et dans une position agréable, qui lui a peut-être valu son nom (*Jucunda*). On compte 1,051 habitants. — Le sol y est assez fertile en grains, en vin, en huile et en fruits. En tête des couches nombreuses, toutes riches en débris organiques, qui le constituent, il faut placer une roche épigénique, qui, selon M. Raspail neveu, renferme, outre du marbre, des gissements gypseux qui fournissent une bonne pierre à plâtre et du sulfate de magnésie (sel d'Epsom), lequel pourrait donner lieu à une exploitation lucrative. C'est dans le vallon de la Boissière, quartier de Queyron, dans les marnes argileuses alternant avec des bancs d'un calcaire bleu et jaune, que ce géologue découvrit le beau saurien auquel il a donné le nom de *Neustosaurus Gigondarum*. La vallée la plus rapprochée s'appelle *Col d'assaut*. M. Raspail y a découvert une flèche antique. — En 1563, Gigondas fut pris par les calvinistes ; la garnison était sortie dans la nuit, en leur passant sur le ventre.

GORDES (*Gordæ*).— Chef-lieu de canton, à 18 kil. O. d'Apt, sur la route départementale n° 17, situé dans une contrée montagneuse dont le sol est pourtant bon et fertile. On y récolte toutes sortes de grains, du vin et des cocons. Sa population de 2,899 habitants est disséminée dans plusieurs hameaux, dont les plus considérables sont les *Imberts* et les *Gros*. Les habitants de celui-ci sont presque tous protestants : on vient d'y construire un temple. Gordes est bâti en amphithéâtre et domine une très-grande étendue de pays. Depuis qu'une fontaine a été établie dans la partie haute, ce quartier a gagné considérablement ; c'est du reste le plus facile pour l'accès des voitures. Gordes a un hospice qui remonte aux premières années du XVIII[e] siècle, des frères Maristes, des religieuses de St-Joseph, une salle d'asile, un marché le mardi (autorisation de l'intendant de Provence, 1775) et six foires par an, les 3 février, 25 mars, 14 juillet, 20 août, 11 octobre et 18 décembre (1)

(1) Vers le milieu et la fin du XVII[e] siécle, quelques familles se firent

Il paraît que Raimbaud d'Agoult, seigneur d'Apt et de Caseneuve et qui mourut en 1113, est le premier qualifié de seigneur de Gordes. De lui descendait, au quinzième dégré, Guillaume de Gordes-Simiane, en faveur duquel la baronie de Gordes fut érigée en marquisat, par lettres-patentes de Louis XIII, en février 1615, en considération de ses services, de ceux de son père tué à la tête de ses gens d'armes en Dauphiné, et de Bertrand Raimbaud de Simiane, son aïeul né à Gordes, chevalier des ordres du roi, conseiller d'Etat, lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné, où il contribua à la prise de Montbrun (1). Le marquisat était composé de Gordes, de Gargas, de la baronie de Caseneuve et d'une partie des seigneuries de Goult et de Cabannes. La petite-fille de Guillaume de Gordes-Simiane, Anne-Thérèse, hérita du marquisat par la mort de ses deux frères et le porta à son mari et cousin, Edme de Simiane, comte de Moncha, dont la fille unique, Anne-Marie-Christine, fut la troisième femme d'Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon. De ce mariage naquit Anne-Marie-Louise, première femme de Charles de Rohan, prince de Soubise, le 29 décembre 1734. Des Soubise le marquisat passa à la maison de Condé qui le possédait encore en 1789.

Au temps de la domination romaine, Gordes était occupé par

une réputation déplorable par leur audace et leur cruauté. Elles firent mettre bas les armes à plusieurs brigades de la maréchaussée. Aussi disait-on vulgairement : *peuple de Gordes, peuple de diable*, ou *peuple de corde*, sans doute pour la rime. Il va sans dire que cette réputation n'est plus applicable aujourd'hui.

(1) C'est lui qui répondit aux ordres sanglants de Charles IX, qu'il était lieutenant du roi et non bourreau. Il mourut à Montélimart le 21 février 1578 et fut enseveli à Apt. On l'a surnommé l'*Epaminondas français*. De Thou le nomme un *vaillant de la vieille roche*. Pérussis, qui l'avait connu, dit de lui *qu'il fut toujours un bon chrétien, un grand guerrier et un politique consommé*. Il avait été formé au métier de la guerre par le fameux chevalier Bayard. Il laissa des *Mémoires* en forme de journal, pour être prêt à se justifier en cas de besoin. Chorier s'en est servi pour écrire son *Histoire du Dauphiné*.

les *Vordenses*, une des peuplades de la confédération cavare. Nous avons cité, à l'article d'Apt, une pierre qui rappelle ce nom. Gordes fit partie du baillage et de la viguerie d'Apt, bien qu'il fût du diocèse de Cavaillon (1). — L'église est moderne et n'a rien de remarquable. On y montre un calice, fort simple, qu'on dit avoir servi à saint Bernard. — L'Hôtel-de-Ville est l'ancien château seigneurial qui est assez bien conservé. C'est un vaste édifice quadrilatéral, dans le goût de la Renaissance, avec une tourelle à chaque angle et couronné de terrasses. La cheminée de lagrande salle porte la date de 1541 : ce qui ferait remonter la construction de l'édifice à l'*Epaminondas français*. Cette vaste cheminée en pierre occupe tout un des côtés étroits de la salle, sur une longueur de dix mètres environ. Elle est d'un travail exquis. Le Christ et les douze Apôtres étaient représentés dans treize niches, aujourd'hui vides.

A trois quarts-d'heure de marche de Gordes, dans un vallon sauvage et désert, s'élève une belle et imposante construction romane, d'une étonnante conservation. C'est l'ancienne abbaye de Sénanque, de l'ordre de Cîteaux. Le plan de l'église est celui de la basilique, employée dans sa forme primitive ; ce qui s'en écarte, ce sont les transepts, du reste peu saillants et la coupole, élevée sur l'intersection de la croix, comme dans les monuments byzantins. La longueur dans œuvre est de 39^{m}, l'abside comprise ; la largeur totale de 20. Longueur des transepts 27 ^{m} 36 ; largeur 8 ^{m} 30. La hauteur sous clef de la coupole est de 16 ^{m} 50 ; celle du clocher, hors d'œuvre, de 8 mètres. — Vis-à-vis la nef principale, est l'abside semi-circu-

(1) La plus grande partie des archives ayant été brûlée dans la révolution, les registres des délibérations ne remontent qu'à 1693. Il y avait à cette époque, un maire perpétuel et deux consuls, un conseil ordinaire de dix-huit membres et un grand conseil de quarante.— En 1715, le conseil général qui nommait les consuls et autres officiers de la communauté, n'est plus que de trente membres ; on voit un juge, un lieutenant de juge, désigné aussi sous les noms de bayle ou de viguier, deux consuls et douze conseillers.

laire tant au-dedans qu'au dehors et percée de trois ouvertures cintrées fort étroites. Quatre autres absides plus petites, avec autel, sont sur la même ligne et deux se trouvent vis-à-vis les bas-côtés. Chaque bras des transepts avait son autel sans abside. L'ornementation est presque nulle. Il semble que les édificateurs de Sénanque ont pris à la lettre les recommandations de saint Bernard, dans son admirable apologie à Guillaume de St-Thierry. Les ornements paraissent avoir été réservés pour le cloître. Chaque face des galeries est composée de quatre arcatures dont chacune est divisée par trois petits arcs cintrés, supportés par deux faisceaux de colonnettes accouplées : ce qui donne soixante-quatre colonnettes de 1 m 75 de hauteur pour le tout. De la galerie nord, on entre dans la salle capitulaire dont la voûte est supportée, aux deux foyers, par deux piliers, flanqués de colonnettes en saillie. Tel est l'état de conservation des arêtes, qu'on dirait l'ouvrage sortant à peine des mains des ouvriers. Un large escalier, ouvrant sur cette galerie, conduit aux salles supérieures. — On a voulu faire à saint Bernard lui-même les honneurs de la fondation de Sénanque ; mais rien ne justifie cette tradition populaire. Il est probable que le monastère doit compter parmi ses bienfaiteurs et même ses fondateurs les membres de la famille Simiane qui seigneuriaient à Gordes (1). La fondation daterait de 1140 environ. Nous émettions le

(1) Les frères de Ste-Marthe (*Gallia Christ.* première édit. 1656) ont placé cette fondation sous l'année 1148, sans citer aucune pièce à l'appui. La nouvelle édition (1, *Eccles. Caball. inst.* p. 155) donne plusieurs titres. C'est d'abord une charte de 1150 qui mentionne, parmi les bienfaiteurs, Guirand de Simiane et Bertrand Raimbaud, son frère. Vient ensuite un acte de 1173, par lequel le même Guirand et son fils Raimbaud confirment la donation et font de nouvelles concessions. L'acte est souscrit par Benoît, évêque de Cavaillon de 1156 à 1178, le même qui consacra les deux autels des chapelles latérales. Par un autre acte de 1184, Raimbaud d'Agoult, fils de Guirand, fait une foule de concession à Pierre, premier abbé. Or, puisque Pierre est mentionné comme premier abbé dans les diverses pièces qui vont de 1150 à 1184, on peut placer la fondation à quelques années au-delà de cette première date. L'acte de 1150 n'est qu'une simple charte de concession et de donation.

vœu, il y a quelques années, dans la *Revue Archéologique* (1), que le gouvernement ajoutât cette page précieuse à son magnifique répertoire de monuments historiques. Ce vœu vient d'être exaucé en partie ; puisque la conservation de l'abbaye est dorénavant assurée au moyen de sa prise de possession par les Bernardins de l'Immaculée Conception.

GOULT (*C. de Agulto*, *Agousta*). — Commune de 1,587 habitants, à 8 kil. S. E. de Gordes, située sur une hauteur dominant la rive droite du Caulon et la route impériale n° 100. Il n'y a pas longtemps encore que les habitants ne récoltaient pas du blé pour aller jusqu'à Noël. Aujourd'hui, grâce à quelques défrichements et aux prairies artificielles, on exporte du blé et du vin. Goult avait un hôpital fondé en 1680 ; mais les fonds ayant été absorbés, ce n'est plus qu'un bureau de bienfaisance. Il y a des religieuses de la Présentation et cinq foires par an, les 20 janvier, 15 août, 7 septembre, 1er décembre et le lundi de Pâques.

Un des premiers membres de la famille comtale d'Apt poussa ses conquêtes dans ces montagnes et jeta les fondements du village. Dès la fin du XIe siècle, il porte le nom de d'Agoult, d'où vient celui de Goult. Le *castrum* primitif, renfermé dans l'enceinte des murailles, était fort peu de chose. Le château est moderne ; il appartenait à la famille de Donis qui possédait la seigneurie (2). — En 1563, les huguenots de la Valmasque essayèrent de surprendre Goult ; ils furent repoussés. En 1575, un habitant, nommé Jacquot Bardotinet, promit aux religion-

(1) *Revue Archéolog.* deuxième année, p. 37. Nous n'avons pas cru devoir nous appesantir sur la description de Sénanque, ayant donné cette monographie complète dans la *Revue* et un nouveau travail sur ce sujet étant sur le point de paraître.

(2) Ancienne famille de Crète, transportée à Rome qui lui permit de mettre sur ses armes son fameux monograme S. P. Q. R. ; delà à Florence, où elle remplit les plus grandes charges et enfin à Avignon, en la personne de Luca Donis et Hélène de Pazzi, son épouse.

naires de les introduire par une ouverture faite à sa propre maison ; mais la brèche fut découverte par le fils du commandant et le traître pendu sur le champ.

L'église est une petite basilique romane, élevée sans doute par les premiers d'Agoult. La façade, à laquelle on a lié un porche et une porte modernes, forme pignon et se termine par une tête de bœuf, grossièrement sculptée. Le long de la toiture court une corniche assez richement travaillée. Une petite chapelle ogivale a été ajoutée à gauche, en forme de transept. On croit, à tort, que cette église est un ancien temple. — Le hameau de Notre-Dame-des-Lumières, sur la route impériale, possède un relai de poste et une brigade de gendarmerie à cheval. L'église est en grande vénération dans toute la Provence. Le concours des populations est immense, quand les mois d'août et de septembre ramènent l'Assomption et la Nativité de Marie. On y vient en pélérinage. C'est une belle et grande chapelle, construite dans le XVII^e^ siècle, sur une plus ancienne qui se trouve actuellement sous le chœur, en forme de crypte. Celle-ci est tapissée de tous les *ex voto* que viennent y suspendre la dévotion et la reconnaissance provençale. Attenant à la chapelle, est une maison des Oblats de Marie ; ils ont succédé aux Carmélites du siècle dernier. En remontant le vallon, formé par le torrent du Limergues, au fond des jardins pittoresques que viennent de créer les Oblats, est une chapelle de St-Michel, datant du X^e^ siècle, au moins (1), et qui vient d'être réparée.

(1) On lit dans une bulle de Grégoire VII, de 1084, confirmant les donations du monastère de St-Victor : *in episcopatu cavallicensi cellam S. Michaelis in balma de Agoult.* Des religieux, apercevant, chaque nuit, des lumières qui allaient et venaient par la campagne, on eut l'idée d'élever une chapelle à la Vierge et c'est ce qui donna naissance à Notre-Dame-des-Lumières (B. *Mariæ de Luce*). On lit sur l'entablement qui couronne le portail de l'église actuelle : *Æterni luminis matri.* Cette tradition pourrait remonter aux temps du paganisme, car les peuples allaient invoquer saint Michel, le gardien des âmes, sur les montagnes où ils adressaient autrefois leurs hommages à Mercure, le conducteur des âmes aux enfers. Cf. E. Cartier, *Ann. Arch.* 8, p. 196.

— De l'autre côté du Caulon, Goult possède une fort jolie chapelle romane de St-Véran.

Le roi René ayant fait venir les Ferry, verriers du haut Dauphiné, les établit dans les environs de Goult, dans une maison appelée, encore aujourd'hui, la *Verrerie*, et où un appartement conserve le nom de *Chambre du roi René*. Le bon roi se plaisait à assister aux opérations (1).— Près de la verrerie, se trouvait l'abbaye de Valsainte, qui fut détruite par les Sarrazins. Bertrand Raimbaud de Simiane, ayant résolu de la rétablir, lui fit, en 1188, du consentement de l'empereur Frédéric Barberousse, donation de la terre de Bolinette, avec les hommes et les bestiaux attachés à cette terre et la mit sous la dépendance de l'abbaye de Silvacane (2). Valsainte ayant beaucoup souffert dans les guerres du XIVe siècle, les religieux se retirèrent à Silvacane, à laquelle tous leurs revenus furent réunis par un décret du chapitre général de l'ordre de Citeaux, en 1425. Cette union dura peu (3); car, en 1440, les abbés de Valsainte furent rétablis. En 1500, il y avait un prieur et deux religieux à qui l'abbé faisait une pension. La terre et seigueurie

(1) Le roi René accorda aux Ferry de grands privilèges et les affranchit à perpétuité de toute imposition de taxe jusqu'à la concurrence d'un quart de feu. Cette famille posséda presque toutes les verreries de Provence. Dans un règlement fait par les Etats, en 1348, il est parlé de verriers; mais il est vrai qu'on ne les distingue pas des marchands de verres, *vitrarii seu venditores vitrorum*.

(2) Sur la rive gauche de la Durance, à cinq minutes de la Roque-d'Antheron. Gallia Christiana, eccles. Aquens. 1, p. 345.

(3) Ce n'est point, comme le dit le *Gallia Christ.* parce que Silvacane fut détruite à son tour par une crue de la Durance, en 1432. D'abord, l'abbaye n'a jamais été détruite; elle existe dans un état de conservation qui l'a faite classer parmi les monuments historiques : ensuite, il est plus que probable que jamais la Durance ne montera jusques là. L'église de Silvacane rivalise avec celle de Sénanque et l'emporte pour l'ornementation. C'est du reste, la même disposition pour le reste de l'abbaye, si ce n'est que les proportions sont un peu plus grandioses, de l'autre côté de la Durance.

de Valsainte leur étant échue en partage, par arrêt du parlement de 1657, après plusieurs contestations avec l'abbé commandataire, les religieux quittèrent leur première habitation et transférèrent leur domicile dans l'ancien château, bâti par les abbés au quartier de Bolinette. Le dernier titulaire obtint ses bulles en 1743.

GRAMBOIS (*C. de Garambodio*). — Cette commune, dont l'étymologie était assurément plus vraie, il y a quelques siècles, est bâtie sur un côteau escarpé, baigné par le Lèze et par d'autres torrents, à 10 kil. N. E. de Pertuis. Elle faisait partie de la viguerie d'Apt et compte 894 habitants. Il y a un bureau de bienfaisance, des frères Maristes et des religieuses de la Présentation. Son terroir très-montueux est généralement boisé : les bas-fonds sont fertiles. — L'ancienne église romane est contigüe au modeste château moderne, propriété de M. Cornarel, descendant de l'ancien seigneur de Roquesante, par sa mère. Tous les appartements sont tapissés en hautes lices et renferment quelques tableaux remarquables, entre autres deux batailles qui paraissent du Bourguignon ; mais le plus curieux est un portrait de Notre-Seigneur, barbu, vu de profil, sur fond d'or et entouré d'une auréole, composée de têtes d'anges ailés. Ce joli tableau a 30 cent. de hauteur sur 20 de largeur. Il est peint sur cuivre, avec un cadre en ébène couvert de moulures et relevé par des coins en argent ciselés. Ce qui donne un attrait particulier à ce curieux échantillon de l'art byzantin, c'est une inscription, en vieil anglais, qui occupe la partie inférieure du tableau. Elle est ainsi conçue : « *This present figure is the similitude of our Lord Jhu oure savior imprinted in amirald by the predecessors of the greate Turke and sent to the pope Jnno sent the VIII at the cost of the grete turke for a token for this gawse to redeme his brother that was takyn presonor* » (1). C'est-à-dire : « Cette figure est le portrait

(1) Pour la forme de certaines lettres, voir, dans la *Revue Archéologique*, troisième an. p. 101, notre article intitulé *Un portrait de*

de notre sauveur Jésus-Christ, gravé sur émeraude par les prédécesseurs du Grand-Turc et envoyé au pape Innocent VIII, aux frais du Grand-Turc, pour l'intéresser au rachat de son frère, fait prisonnier. » — Or, ce frère prisonnier est le prince Zizim, fils puiné de Mahomet II, battu par son frère Bajazet II et qui se jeta dans les bras des chevaliers de Rhodes. Ceux-ci le trompèrent indignement, l'amenèrent en France, en 1485, et le confinèrent dans le château de Rochechinard, près de St-Jean-en-Royan. Le prince s'étant épris d'amour pour une fille du baron de Sassenage, on le relégua dans un château de l'Auvergne. Enfin, Charles VIII le fit passer en Italie, en 1487, où il devint prisonnier d'Alexandre VI. Lors de son expédition de Naples, le monarque français obtint son élargissement; mais, le 21 février 1495, Zizim mourut empoisonné, à Terracine, à l'âge de 34 ans. — Voici comment ce tableau est arrivé au château de Grambois. En 1661, parmi les membres de la commission nommée par Louis XIV et présidée par le complaisant Séguier, à l'effet de juger le célèbre surintendant Fouquet, était Pierre Raffélis de Roquesante, conseiller au parlement de Provence, depuis 1641. Les nombreux et puissants ennemis de Fouquet désiraient beaucoup le voir condamner à mort. Raffélis prit la parole après d'Ormesson, en qualité de second rapporteur; il insista fortement sur les ordres du cardinal Mazarin, en vertu desquels Fouquet avait agi et contribua ainsi à faire prononcer le bannissement que le grand roi convertit, on le sait, en prison perpétuelle. C'est ainsi que la haine du roi et les menées de Colbert, de Le Tellier et de son fils Louvois conduisirent à Pignerol ce mystérieux prisonnier, que tout

Jésus-Christ et le prince Zizim, dans lequel nous décrivons cette pièce curieuse et nous discutons l'intention qui la fit envoyer au souverain pontife. Comment Bajazet cherche-t-il à intéresser Innocent VIII au rachat de son frère, lui qui, deux ou trois ans plus tard, prie Alexandre VI de le faire mourir? pourquoi, à un si court intervalle, ces deux prières si différentes? L'envoi du tableau et l'inscription surtout n'auraient-ils été imaginés que pour masquer les intentions les plus perfides? Pourquoi cette préférence donnée à la langue anglaise?

fait supposer avoir été le fameux *masque de fer*. Cependant Louis XIV, mécontent, confisqua les biens de Raffélis et l'exila à Quimper-Corentin, le 12 février 1665. Les sollicitations et le courage de sa femme, Hélène de Cardebas-de-Bot-Tertulle, qu'il avait épousée à Saignon-les-Apt, en 1648, vinrent à bout de le faire rappeler, le 8 mars 1667; mais ses biens ne lui furent rendus qu'en 1674. Il mourut en 1686, avec la réputation d'un des premiers magistrats de son siècle. Tous ces faits sont acquis à l'histoire. Après son mémorable procès, qui ne dura pas moins de trois ans, Fouquet fit faire à Roquesante les offres les plus brillantes. Le brusque Provençal répondit qu'il n'avait agi que pour l'acquit de sa conscience. Alors la famille lui fit agréer le tableau en question, lequel avait été pris, disait-on,, au Vatican. C'était sans doute par les soldats du connétable de Bourbon, pendant le sac de Rome. Comme souvenir de gratitude et de reconnaissance, un médaillon allégorique était joint au tableau. Ce médaillon, dans le goût de l'époque, représente une couleuvre et un loup (devises de Colbert et de Louvois) poursuivant un écureuil (devise de Fouquet) lequel, pour échapper à ses mortels ennemis, se réfugie sur la roche de salut, la roche sainte, *rocca santa*, allusion ingénieuse à son courageux défenseur, Raffélis de Roquesante. Certes, le château de Grambois renferme des tableaux qui valent infiniment plus, sous le rapport de l'art, que ce tableau et ce médaillon; mais on conçoit qu'aucun ne soit plus cher aux honorables personnes qui l'habitent. Cela est juste; car rien ne rappelle mieux une des illustrations de la famille et le souvenir d'un de ces nobles représentants de l'antique magistrature.

L'église renferme deux tableaux précieux, dont l'un provient de la collection seigneuriale. C'est l'*Education de la Vierge*, toile magnifique, qu'on serait tenté d'attribuer au Poussin. L'autre, peint sur bois, représente saint Jean-Baptiste en pied. Dans les angles, quatre médaillons offrent des scènes de la vie du Précurseur. Une inscription donne le nom des donataires, de la famille *Assa*, et la date du 7 octobre 1519. — Grambois fut ravagé, en 1545, par la petite armée qui opérait contre

les Vaudois de la Valmasque ; il fut soumis, en 1589, par le duc de Savoie, appelé en Provence par la Ligue. Vers 1168, il avait été donné par Bertrand de Forcalquier au prieur de St-Gilles. Les armes de cette commune sont d'argent au palmier d'or qui s'élève d'un tertre de sinople. — Au nord, sur la route de Vitrolles, est l'hermitage renommé de St-Pancrace.

GRILLON (*Grillonum*). — Commune à peu de distance du Lez et à 5 kil. O. de Valréas, comptant 1,420 habitants. Le terroir, un peu pierreux, est propre à la culture du mûrier et de la vigne ; mais les habitants se sont livrés, de tout temps, à la fabrication de la poudre qu'ils vendent par contrebande. Le village repose en grande partie sur un rocher miné, au sein duquel s'opère l'exploitation prohibée. Une imprudence pourrait amener une grande catastrophe. Il y a plusieurs fabriques de briques, un bureau de bienfaisance, et deux foires par an, pour la St-Jean et le 31 octobre.

Grillon est d'origine ancienne ; car les dauphins du Viennois lui accordent des franchises municipales en 1072, s'il faut en croire ses archives qui sont considérables et assez bien tenues. Ces franchise furent renouvellées par le dauphin Guy, en 1358; mais le Saint-Siége, qui avait acquis Valréas et Visan, convoitait cette place. Aussi, pour en jouir, Clément VII donna en échange au dauphin la moitié de Montélimart. L'acte est du 24 octobre 1383. — La puissante famille des Adhémar de Grignan exerçait un droit de suzeraineté sur Montélimart et Grillon. En 1429, Géraud Adhémar engage les habitants de cette dernière commune à s'imposer, pour cinq ans, d'un vingtième sur tous leurs fruits, à l'effet de construire un *barriot* (quai), pour fortifier la rive du Lez. Le bruit se répand bientôt que le baron veut rendre cet impôt annuel et permanent ; les habitants murmurent et protestent contre cette violation de leurs priviléges. Le baron jura sur l'Evangile que telle n'était point son intention. — Enfin, le 9 octobre 1456, le légat du Saint-Siége vend et baille à franc fief au sieur Jean Lemaingre et à Louis son frère le lieu et château de Grillon. Trois jours après, l'avocat-général *le met*

en possession réelle, *actuelle et corporelle* par la tradition des clefs et lui transfère *la juridiction seigneuriale*, *mère et mixte empère et autres droits seigneuriaux*. — En 1562, Grillon fut emporté par le baron des Adrets, furieux de la perte d'Orange. Il conserve encore ses remparts qui font un joli effet dans le paysage. — Le village de Montagu, dans le voisinage, disparut dans les guerres du XIVe siècle.

JONQUERETTES (*C. de Juncheriis*). — Petite commune de 319 habitants, à 10 kil. N. O. de L'Isle et qui emprunte son nom à l'état primitif du sol, voisin d'une des branches de la Sorgue. La contrée est aujourd'hui riante et fertile. — L'église, sous le titre de St-André, apôtre, n'a rien de remarquable. La seigneurie appartenait au prieur du lieu qui vendit les droits seigneuriaux à la maison d'Honorati, d'Avignon, dans le XVIIe siècle, d'où elle a passé dans celle de Limojon.

JONQUIÈRES (*Joncheriæ*, *Joncharіæ*). — Cette commune à 8 kil. E. d'Orange, sur la route départementale no 5, dérive son nom des joncs qui couvraient primitivement la contrée. C'est aujourd'hui une plaine riante, bien plantée, dont les principales productions sont les céréales, les vins, les fourrages et les garances. Sa population est de 2,478 habitants. Il y a des usines à soie, un hospice, des frères Maristes, des religieuses de la Conception, des religieuses de St-Joseph, au hameau de Causans. — Jonquières faisait partie de la principauté d'Orange, dès le milieu du XIIe siècle et, plus anciennement du comté d'Avignon, d'après une charte de 853, citée par le *Gallia Christiana* (*eccles. Aven.* 1, p. 803). — C'est dans ses environs, entre Causans et Beauregard, que fut livré, le 5 juillet 1562, un combat des plus acharnés entre le comte de Suze et le baron des Adrets ; en 1568, il fut pris et abandonné par les calvinistes. — Un parchemin de ses archives prouve que Fr. de Bourbon, prince de Conti, autorisa les consuls de Jonquières, le 20 mai 1730, à porter un chaperon couleur de feu, doublé de velours bleu.

Le territoire de Jonquières est traversé par l'Ouvèze sur lequel a été construit un beau pont de pierres, au bas duquel se trouve le château de Beauregard, acquis en 1763, par le marquis de Bilioti, dont le fils, maire pendant plus de quarante ans, a laissé des témoignages honorables de son intelligente activité (1). Un peu plus haut est le hameau et le château de Causans, séjour d'une autre illustration vauclusienne.

JOUCAS (*Jocassum*). — C'était jadis une commanderie de l'ordre de Malte, langue de Provence, dans la viguerie d'Apt et dépendant du grand prieur de St-Gilles. Elle était affectée aux chapelains et servants d'armes et valait environ 3,000 livres de rente. C'est aujourd'hui une commune de 437 habitants, à 5 kil. N. E. de Gordes, renfermant beaucoup de bois.— En 1562, les huguenots ayant surpris le château, précipitèrent du haut d'une tour le seigneur qui était commandeur de Malte ; mais leurs excès outrèrent les catholiques qui finirent par se réunir et leur donnèrent la chasse. Les ayant forcés dans le château de Joucas, où ils avaient entassé leurs rapines, ils les tuèrent tous et reprirent ce qui leur appartenait. Les huguenots repa-

(1) En faisant dessécher un marais dans sa terre de Beauregard, M. de Bilioti trouva, dans un même pot de terre, cent quatre-vingt-onze médailles d'argent, antérieures à la conquête romaine. Cent quatre-vingt-neuf étaient évidemment celtiques, deux étaient de Marseille. Toutes les médailles de la première espèce portent d'un côté la tête d'Apollon, avec quelque différence dans la coiffure. Tantôt la couronne de laurier est très-distincte, tantôt elle se confond avec la chevelure, si toutefois elle ne disparait pas entièrement. Elles ont, avec le F éolique, l'inscription FELIKOVESI sur le revers qui porte une tête de cheval avec une crinière tressée. L'inscription des têtes à bandeau royal varie. — L'opinion la plus commune est que ces médailles, frappées par des celtes, apprentis des fabriquants étrusques, osques ou samnites, avec le type le plus répandu alors en Italie, datent de cette colonie cénomane qui, sur les traces de Bellovèse, fut s'établir en Lombardie, sous la conduite d'Elikovèse (l'*Elitovius* de Tite-Live), vers la fin du VI^e^ siécle avant notre ère (595 — 580). V. une dissertation de M. Dureau de la Malle, *Rev. Numism.* 1839, p. 321.

rurent en 1570. — Il y a des religieuses de St-Joseph et deux foires par an, les 29 août et 26 décembre.

LACOSTE (*Costa*). — Cette commune, perchée sur un des contreforts du Lubéron, à 2 kil. O. de Bonnieux, récolte des grains et beaucoup de cocons. Il y a 572 habitants, et trois foires par an, les 28 janvier, 24 septembre et 29 décembre.— Lacoste fut un des premiers pays dont les Vaudois s'emparèrent, en 1533, pour en faire un de leurs repaires. Il fut pris et brûlé après l'expédition contre Cabrières, en 1545. Un horrible combat s'engagea, dans un verger, entre une soldatesque effrénée et les pauvres mères qui voulaient ravir leurs filles à sa brutalité. Forcées de les abandonner, elle leur jetaient un couteau, en les exhortant à se percer le sein. — Lacoste était une seigneurie de la famille de Sade. Pendant la révolution, le fameux marquis de Sade vendit le château au représentant Rovère, de Bonnieux. La famille l'a racheté ; mais il est à l'état de ruines.

LAFARE (*Fara*). — Petite commune de l'ancien Comtat, à 3 kil. N. de Baumes, avec 199 habitants. Son territoire, très-resserré, produit de l'huile assez estimée. Il y a une fort belle source d'eau qui fait tourner un moulin à farine, à vingt pas de son origine. — Anciennement le village était à mi-côte d'une colline, vers le nord, où l'on voit encore la chapelle de St-Cristophe ; mais les habitants s'étant, dit-on, livrés au brigandage, furent tous pendus. Le seigneur fit venir de nouveaux colons auxquels il bâtit des maisons autour de son château. La seigneurie avait été achetée, le 9 septembre 1560, par Françoise de la Salle et Jean de Lopis, son mari, de Marguerite Astouaud. Elle avait été acquise, au mois d'août 1246, par Pons Astouaud et Rostang de Libra, pour le prix de vingt sols raymondins.

LAGARDE (*Guardia*).— Cette commune, à 20 kil. N. E. d'Apt, est comme réléguée au milieu des bois et des montagnes, sur la limite du département. La température y est très-froide, vu

son élévation ; le sol est ingrat. Il y a 106 habitants. — C'était un district des terres adjacentes de Provence, diocèse et viguerie d'Apt (1).

LAGARDE-PARÉOL (*Guardia Pareolis*). — Commune de 280 habitants, à 10 kil. S. E. de Bollène, faisant partie de l'ancien Comtat. Le bourg est bâti sur une éminence et domine plusieurs grands côteaux couverts de chênes verts. L'air y est pur et sain. Le terroir pierreux produit des grains, du vin, de l'huile et du safran. On voit encore les ruines d'un château, bâti sans doute sur l'emplacement de l'ancienne commanderie du Temple. L'église, qui en a remplacé une plus ancienne sous le titre de St-Martin, est actuellement sous l'invocation de St-Antoine. — Le fief de Lagarde-Paréol appartenait, en dernier lieu, à la Chambre Apostolique pour un quart et au baron de Sérignan pour l'autre quart. L'autre moitié formait, sous la mouvance du Saint-Siége, huit co-seigneuries dont les titulaires exerçaient la juridiction alternativement et suivant un ordre prescrit par sentence de la Chambre, du 23 janvier 1602. Chaque co-seigneur l'exerçait pendant deux ans avec tous les droits qui en dépendaient et prêtait hommage-noble au pape. Durant ce temps-là, il était en possession du château, avec droit à toutes les hures de sanglier, qui se tuaient dans les bois de Lagarde et de Ste-Cécile. Il nommait tous les officiers de justice : celle-ci

(1) Le 6 juillet 1728, sur la requête présentée au roi en son conseil par Fr. Louis de Neufville de Villeroi, duc de Retz, pair de France, comte de Sault et par les habitants de Lagarde, survint un arrêt du conseil qui déclare communs avec les habitants de Lagarde les titres qui établissent les priviléges, franchises et exemptions des habitants du comté de Sault. Cet arrêt se fondait surtout sur ce que le lieu de Lagarde avait été établi en l'année 1626, en conséquence de l'abergement que fit le sire de Créqui, duc de Lesdiguières, de 2,000 charges de terres dans la montagne et les bois du terroir de Sault, à la charge d'y construire des fermes et des maisons. Ce qui avait été exécuté, ledit sire de Créqui s'étant obligé de faire jouir tous les habitants du lieu de Lagarde des privilèges et franchises accordés aux autres habitants du comté de Sault

se rendait en son nom. On croit que le nom de Lagarde-Paréol ou *des Pairs* vient de ce partage égal de l'autorité qui remontait à plusieurs siècles.

LAGNES (*C. de Laneis*, *Lazanova*). — Commune de 900 habitants, à 7 kil. E. de L'Isle, sur le versant occidental du chaînon qui, partant de Vaucluse, va mourir à la *Tour de Sabran*. La partie du sol qui avoisine la route impériale est excellente. Les oliviers ont beaucoup diminué ; mais le sol, en général, pourrait être mieux cultivé. Il y a des religieuses de la Présentation et une foire le 14 septembre. — En 1253, Isnard et Bertrand de Lagnes, Pierre de Caseneuve et Guillaume de Codolet partageaient avec Alphonse, comte de Toulouse, la seigneurie et haute juridiction de Lagnes. Le Saint-Siége y acquit plus tard la totalité de la juridiction. Quant à la seigneurie, elle appartenait, en dernier lieu, aux Cambis-d'Orsan pour deux portions, aux Montréal et aux Nogaret pour les deux autres. — Les débris du château, appartenant à M. le marquis de Cambis, ancien pair de France, occupent la partie la plus élevée du village. Il datait d'une époque assez reculée. Les proportions étaient gigantesques, car plusieurs habitations ont trouvé place dans ses ruines. Une de celles-ci n'est autre qu'une chapelle romane dont la porte cintrée et l'*oculus* sont parfaitement conservés. — Une nouvelle église dans le style roman, avec un fronton grec à sa façade, a été inaugurée le 28 mars 1844, l'ancienne menaçant ruine, bien que bâtie, en 1619, sur une écurie à chèvres, donnée par Gabriel de Pol de St-Tronquet. On croit qu'auparavant l'église était hors du village, au quartier de St-Véran. — Quoique fermé de murailles, Lagnes a une petite bourgade. Ce fut en 1636 que le vénérable P. Antoine Lequieu jeta à Lagnes, dans une maison donnée par M. de St-Tronquet, co-seigneur du lieu, les fondements de la célèbre réforme de l'ordre des Dominicains par l'institution de la Congrégation dite du St-Sacrement. Il établit ensuite des maisons au Thor, à Cadenet, à Vaison et à Sault.

LAMOTTE. — Petite commune de 455 habitants, à 5 kil. O. de Bollène, traversée par la route impériale nº 94. Elle faisait partie du Comtat et n'était qu'un simple fief. Son territoire est fertile et a été mis a l'abri du Rhône par de belles digues, faites sous la direction du maire de la commune, M. le marquis de Balincourt, ancien militaire distingué et agronome remarquable. — Le pont du St-Esprit, qui fait communiquer le département de Vaucluse avec celui du Gard, se trouve dans la commune de Lamotte. Presque contemporain de celui de St-Benezet, il a été plus heureux, car il subsiste encore en entier ; mais il a perdu la chapelle qui, comme au pont d'Avignon, lui donnait une consécration religieuse. Sa longueur est de 290 mètres, sa largeur de 5 mètres 30. On y compte vingt-six arches d'inégale largeur, dix-neuf grandes et sept petites. Entre chaque pile, est une ouverture cintrée, comme au pont Julien (V. Bonnieux) : c'étaient des arcades de dégagement pour les grandes eaux. Le prieur du monastère de St-Saturnin-du-Port (le Saint-Esprit), D. Jean de Thianges, s'opposa d'abord à cette construction; il se rendit enfin aux motifs pressants d'utilité publique et posa lui-même la première pierre, en 1265. L'Europe chrétienne y contribua. Des quêtes furent partout autorisées. Malgré l'ardeur des *frères Pontifs* et des *frères Quêteurs*, il ne fut à peu près terminé qu'en 1300. En 1306, on y ajouta, du côté du St-Esprit, un hospice pour les voyageurs et les pélerins et un hôpital pour les malades. C'est là que se trouve aujourd'hui la citadelle, construite à l'occasion des guerres de religion. Les frères Hospitaliers de St-Benezet furent appelés pour desservir la chapelle et l'hôpital (1). Le maréchal de Bassompierre, en racontant son passage sur ce pont, en 1525, s'exprime ainsi : « Je fis passer l'armée, les canons et les bagages sur le pont, après y avoir fait mettre une grande quantité de

(1) Une bulle du pape Nicolas V, de 1448, fait connaître l'origine merveilleuse de la construction du pont ; mais il est évident qu'on a appliqué au pont St-Esprit ce que la tradition racontait du pont St-Benezet.

paille, afin de ne pas l'ébranler. » De nos jours, on n'a pas toujours autant de respect pour les anciens monuments. On vient de réunir deux arches, sur la rive droite, pour faciliter la navigation du fleuve.

LAMOTTE-D'AIGUES (*De Mota Aiguerii*). — Cette commune, ainsi nommée dans les bulles des papes Gelase II et Alexandre III pour le monastère de St-André, faisait partie de la viguerie d'Apt et se trouve à 9 kil. N. de Pertuis. Le terroir est fertile : on y cultive surtout le mûrier. Il y a des religieuses de la Conception et une institutrice protestante. On y compte 454 habitants. — Le château de Lamotte, avec ceux de St-Martin-la-Brasque et de Cucuron, fut laissé par Bertrand II, en 1168, à Alix, épouse de Giraud Amic, de la famille de Sabran. En 1585, Lamotte fut pris, avec Ansouis et Latour-d'Aigues, par de Vins qui avait pris les armes pour la Ligue, en Provence. Ces places furent remises au comte de Sault. — La commune de Lamotte-d'Aigues possède le seul étang du département : c'est l'étang de la *Bonde*, alimenté par des sources abondantes, entre autres par celle de Mirail qui prend naissance au pied du côteau de *Collet Redon*, dans le Lubéron. Il est dans une position fort pittoresque, à l'abri de collines couvertes de pins. Sa profondeur est considérable, surtout dans le milieu ; il est fort poissonneux et le trop plein de ses eaux s'écoule sans cesse dans le territoire de la Tour-d'Aigues où il fait aller quelques moulins et sert à l'arrosage des terres. Ce sont les eaux qui alimentent les fossés du château.

LAPALUD (*Palus*). — Cette commune, sur la route impériale n° 7, à 5 kil. N. O. de Bollène, est située dans une plaine qui n'était autrefois qu'un vaste marécage ; d'où lui est venu son nom. Les marais disparurent grâce aux travaux d'art qui enchaînèrent le Lauzon et surtout le Rhône. Aujourd'hui, le terroir bien cultivé et fertile produit toutes sortes de grains, du vin et de l'huile. On cultive beaucoup le mûrier. Sa population est de 2,655 habitants, presque tous agglomérés. Il y a un

hospice, une brigade à cheval, des frères Maristes, des religieuses de la Présentation et trois foires par an, les 5 mars, 6 novembre et le lundi d'après le premier dimanche d'août. — Lapalud se compose de deux parties bien distinctes, *le bourg vieux* et le *bourg neuf*. Celui-ci se compose d'une longue file de maisons bordant la grande route. Le premier renferme une centaine de maisons mal bâties, entourées jadis d'une ceinture de murailles à tours rondes et carrées et grouppées autour de l'ancien manoir des Templiers, sur les fondements duquel est assise la maison du général Jullien. Cette commune a beaucoup souffert de l'inondation de 1856 qui a renversé plus de 120 maisons. Le bourg vieux renferme l'église qui est sous le titre de St-Pierre-aux-Liens. Elle fut bâtie en 1258, par Bertrand de Clansayes, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, et fut un prieuré annexé à la prévoté de son église cathédrale. C'est une construction romane, avec des chapelles modernes entre les contreforts et une flèche pyramidale, aux arêtes ornées de crosses végétales. Elle a été restaurée et agrandie en 1827. Vis-à-vis la porte d'entrée, sur une petite place, on a élevé une croix dont le piédestal imite assez bien l'architecture ouvragée du XV^e^ siècle (1). — La seigneurie de Lapalud passa des mains guerrières des Templiers aux mains plus pacifiques du Saint-Siége qui l'inféoda au noble Jean de Cossé, en 1449. C'est là que fut signée, en 1815, la capitulation du duc d'Angoulême.

Sur les bords du Rhône, au point de contact de quatre départements, sont les ruines du château de Frémigières, ayant appartenu à l'illustre maison de Montaigu. Il fut, au moyen-âge, le rendez-vous des célébrités nobilières de la contrée. C'est là que mourut Jean de Montaigu, évêque d'Apt et gouverneur du Comtat; il y fuyait la haine de ses diocésains.

Lapalud est la patrie du général Louis-Joseph-Victor Jullien,

(1) Lapalud a, depuis longtemps, pour curé un de nos prêtres les plus instruits, M. l'abbé Rose, chevalier de la Légion-d'Honneur, auteur de plusieurs écrits et des *Etudes historiques et religieuses sur le XIV^e^ siècle*, Avignon, 1842.

né en 1764, mort en 1839, comte de l'Empire, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur et préfet du Morbihan pendant quatorze ans. Son frère Prosper, passé en Egypte à l'âge de vingt-quatre ans, était aide-de-camp de Bonaparte, quand il fut assassiné par les Arabes. Plus tard, l'empereur fit placer son buste dans la salle des maréchaux. Trois autres frères ont occupé des grades supérieurs dans l'armée.

LAROQUE-ALRIC (*Rupes Alarica*).— Petite commune de 154 habitants, sur le revers de la montagne du Barroux, à 3 kil. N. N. E. de Baumes. Son petit territoire est traversé par le torrent de Salette : on y cultive particulièrement l'olivier. L'église est adossée à un rocher élevé qui forme une des murailles latérales. Laroque-Alric ou *Henri*, comme disent certains actes, faisait partie du Comtat et appartenait à la maison Raffélis-de-Tertulle.

LAROQUE-SUR-PERNES.— Commune à 6 kil. S. E. de Pernes, bâtie sur le penchant d'une colline dont le sommet est occupé par un château ruiné, servant aujourd'hui de ferme. Un grand fossé, taillé dans le roc, servait à l'isoler. Les parties inférieures de l'édifice appartiennent à l'époque romane. Le terroir est excellent, quoique montagneux : il produit des grains, des olives, du vin et des fruits. On y fabrique du bon plâtre. Il y a un bureau de bienfaisance, des religieuses de St-Joseph et 347 habitants. L'église paroissiale, sous le titre de St-Antoine, est une ancienne chapelle romane, dont le mur septentrional a conservé son bel appareil moyen et régulier : la porte, au midi, est ogivale. Il y a des ajouts modernes. Les chapelles anciennes de St-Léger et de St-Romain sont devenues des fermes. — Clément VIII inféoda la seigneurie de Laroque à Boniface de Perussis, d'Avignon : ce fief étant revenu au Saint-Siége, le pape en céda, pour un certain temps, les directes et les censes à la famille de Blanc, des marquis de Brantes. — Dans la nuit du 10 décembre 1573, les protestants de Ménerbes, aidés de ceux de Jouças, s'emparèrent de la Roque-sur-Pernes, par la trahison

d'un traceur de pierres. Ils l'abandonnèrent six jours après, en emmenant cent mulets chargés de dépouilles, soixante bœufs et trois cents cochons.

LA TOUR-D'AIGUES (*C. de Turre Aiguerii, Turris Ayguesii*). — Commune de l'ancienne viguerie d'Aix, à 5 kil. N. E. de Pertuis, sur la petite rivière du Lèze, dans une contrée riante et fertile. Quoiqu'un peu montagneuse, elle produit des grains, des amandes et surtout de la soie, principal commerce du pays. Il y a plusieurs filatures et ouvraisons pour cet article, un hospice, des frères de la Doctrine chrétienne, des religieuses de la Présentation, un marché le mercredi accordé par François Ier en 1515 et deux foires par an, les 25 juillet et 4 octobre. Sa population est de 2,435 habitants. — La porte de l'église actuelle est prise dans l'abside de l'église primitive qui était romane : presque tout le restant est du XVIIe siècle. La chaire en bois est d'un travail exquis et représente l'Assomption de la Vierge et divers saints. Elle est d'un ancien artiste du pays.

Ce qu'il y a de plus curieux dans le pays, c'est ce qui reste du fastueux château des barons de Cental. C'est un parallélogramme de 80 mètres sur 60, avec fossé où coulent les eaux de l'étang de la Bonde. On peut se faire encore une idée de cette belle demeure par ce qui reste debout, c'est-à-dire, la porte d'entrée, arc triomphal en miniature, les carcasses carrées de deux pavillons latéraux et celles de deux grandes tours rondes, aux angles opposés. Dans le centre, une grosse tour carrée présente de face une immense crevasse. On l'appelle *tour des Romains*, bien qu'elle date du XIe ou XIIe siècle. C'est cette tour qui donna sans doute une appellation aux habitations qui vinrent se groupper autour d'elle (1). Les pavillons et les tours

(1) Quatre communes, La Tour, Cabrières, Lamotte et Peypin ajoutent à leur nom la désinence d'Aigues. Quelle est l'origine de cette commune appellation ? Appartenaient-elles, dans le principe, à une puissante famille de ce nom ? Les bulles de Gelase II et d'Alexandre III (1110—1178) mentionnent Lamotte sous le nom de *Mota Aiguerii*. Parmi les premiers

étaient reliés par un corps de logis dont il ne reste plus, en certains endroits, que les murs extérieurs, percés de grandes croisées. La porte se compose d'un grand fronton triangulaire, richement ornementé, soutenu aux angles par quatre pilastres d'ordre composite. Sur la façade, quatre colonnes de même style soutiennent une frise enrichie de trophées. Les entre-colonnements ont des niches et des tables encadrées. Dans les tympans, deux victoires portent le *labarum* : sur la clef de voûte est un personnage armé. Au-dessus de la frise, même répétition architectonique, mais sur de moindres proportions. L'ouverture à plein cintre qui répond à la porte est percée à jour et à dû recevoir un grouppe. Les colonnes sont remplacées par des pilastres. Le tout est couronné par un riche fronton, d'une délicatesse parfaite. L'ouverture de la porte ne répond pas à la grandeur de cette superbe avenue : il a fallu échancrer les pieds-droits pour faciliter le passage des voitures. Au fond de la cour d'honneur, se trouvait la grande tour. Comme elle était à petit appareil, on recouvrit d'un placage sa partie antérieure, pour la mettre en harmonie avec l'édifice. Dans six cadres, entourés d'une guirlande de laurier, sont des C, des L et des D entrelacés. On prétend que c'est une allusion aux maisons de d'Agoult, de Cental et de Lesdiguières, tour-à-tour propriétaires du fief de La Tour-d'Aigues. L'étage inférieur de la tour offre encore des restes de peintures : ce sont des scènes mythologiques. Les trois autres faces sont à pointes de diamant. — La tour ronde du midi servait de chapelle. De cette tour au pavillon de la façade, c'est-à-dire, sur toute l'exposition du midi, court une large terrasse, pavée en grès, d'où la vue embrasse les jardins qui sont en contre-bas, les serres, les bassins et le vallon au fond

podestats d'Avignon, figure, en 1231 et 1234, un Pietro de Aqua. Un Philibert de l'Aigue figure parmi les deux tenants du grand tournoi de Tarascon, en 1449, dans lequel parut Tannegui Duchatel. Le 31 mars 1478, Louise d'Oraison, héritière de cette maison, épousa à Aix un Philibert de l'Aigue, conseiller et chambellan du roi René. Leur fils aîné prit le nom et les armes des d'Oraison qu'il transmit à ses descendants.

duquel serpente le Lèze. Au levant était un parc immense dont on peut suivre encore les contours par le mur de clôture. Au nord, une masse régulière de végétaux annonce la pièce d'eau qu'encadraient des arbres séculaires. Toute cette belle végétation a disparu pour faire place à des terres labourables. Les bâtiments en face du château étaient les écuries : à côté, la ménagerie venait s'appuyer à la pièce d'eau. Une grande place était ainsi ménagée entre les deux. — Les pavillons sont la partie la mieux conservée. Ils sont à trois étages, outre le rez-de-chaussée : le dernier portait sur un riche entablement. Cette partie, bien que lézardée, subsiste presque entière, au pavillon de gauche ; mais on ne peut s'empêcher de trembler qu'un coup de mistral ne jette un jour à bas ce magnifique échantillon de la Renaissance.

La terre de La Tour-d'Aigues passa des comtes de Forcalquier à la maison de Sabran, en 1183, puis à celle des d'Agoult, en 1410. Raymond d'Agoult étant mort sans enfant, en 1505, ses deux sœurs se partagèrent sa succession qui consistait en soixante-cinq terres nobles. La baronnie de La Tour-d'Aigues échut à Jeanne, épouse d'Antoine-René de Bouliers, marquis de Cental, seigneur de Beaumont et vicomte de Reillane. Celui-ci jeta alors les fondements du château qui fut continué par Antoine, son fils et par Jean-Louis-Nicolas, son petit-fils. On a dit que les embellissements de cet édifice étaient dus à la galanterie de Nicolas qui espérait y recevoir Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, dont il était amoureux. « Si le fait est vrai, dit Papon, le baron de Cental ne pouvait laisser un plus beau monument de sa folie. » Mais le fait ne pouvait être vrai pour plusieurs raisons (1). François Ier coucha dans ce château, en

(1) Marguerite de Valois, étant née le 14 mai 1553, n'avait que onze ans, lors du voyage de Charles IX, son frère, en Provence (1564) et ils ne passèrent point par La Tour-d'Aigues. Depuis lors, Marguerite n'a plus remis les pieds dans ce pays. L'histoire nous a transmis les tribulations de toute sa vie pour se défendre contre le roi son frère, contre son mari et aussi contre son cœur. Quoiqu'elle fût une princesse qui eût infiniment

1537, en revenant du Piémont. La reine-mère, Catherine de Médicis, y arriva le 6 juillet 1579 et y séjourna jusqu'au lendemain au soir, accompagnée du cardinal de Bourbon, du maréchal de Montmorency, du grand-prieur de France, du prince de Condé, de la princesse de Lorraine, sa petite-fille, de la princesse de Condé, etc. C'est à cette occasion sans doute que le vieux baron fit peindre partout des M et des C entrelacés, avec la devise *Satiabor cum apparuerit*. Cette expression naïve de la joie d'un vieillard qui reçoit chez lui sa souveraine aura donné lieu à la fable de ses amours pour Marguerite de Valois. — La maison de Bouliers ayant fini vers l'an 1584, cette belle terre passa à François-Louis de Montauban, comte de Sault. Sa veuve, la fameuse comtesse Chrétienne d'Aguerre, la laissa à son fils du premier lit Charles de Blanchefort-Créqui, duc de Lesdiguière, dont la fille épousa, en 1617, le maréchal de Villeroi et lui apporta en dot la baronie de La Tour-d'Aigues. (Voir *Sault*). C'est des Villeroi qu'elle fut achetée, en 1720, par Jean-Baptise Bruni. Son dernier propriétaire fut aussi le dernier président du parlement de Provence. Le château du président Bruni devint un vaste et précieux musée que les savants et les curieux s'empressaient de venir consulter. Tableaux, marbres d'Italie et d'Egypte, fossiles de Provence, minéraux, herbier, laboratoire de chimie, conchyologie, ménagerie d'animaux étrangers, tout se trouvait dans cette *maison royale* dont le baron faisait les honneurs avec la complaisance du savant et

plus d'esprit et de beauté que de vertu, comme le dit très-bien Bayle, il est bien positif qu'elle n'eût rien à démêler avec le vieux baron de Cental. Les distractions ne manquèrent pas à cette vie aventureuse ! Mais Lefranc de Pompignan a presque eu raison de dire :

Au demeurant, la gentille princesse
Ne vit jamais ce lieu si beau ;
Et le baron, qui l'attendait sans cesse
En fut pour les frais du château.

Perussis, qui l'avait vu dans toute sa splendeur, en fait le plus grand éloge (1re *Disc. des Guerres, etc.* in-4°, Avignon 1563, p. 40).

l'affabilité du grand seigneur (1). Une partie du château devint la proie des flammes, en 1780, par l'imprudence d'un couvreur; le fanatisme révolutionnaire fit le reste, en septembre 1792. Ces magnifiques ruines prénétrèrent l'âme de Millin d'une religieuse douleur, en 1804 (2). Qui songera un jour à les relever ?

LAURIS (*C. de Laureis*). — Cette commune, ainsi nommée dans les bulles des papes Gélase II et Alexandre III (3), est située au bord de la Durance, au pied du Lubéron, à 5 kil. O. de Cadenet et compte 1,603 habitants. Il y a un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Conception et trois foires par an, les 2 février, troisième lundi d'août et 3 décembre. Bien qu'une grande partie du terroir soit en bois et en montagnes, le restant est productif, surtout en cocons. — Cette commune faisait partie de la viguerie d'Apt et fut érigée en baronie en faveur de François de Pérussis, deuxième président au parlement de Provence, lequel épousa la seconde fille de Jean de Meynier, baron d'Oppède, qui en était premier président. De ce mariage sortit une fille qui apporta à la maison de Forbin les baronies d'Oppède et de Lauris. En 1563, le comte de Tende prit le château et le livra au pillage. Lauris avait pour armoiries, de gueules au loup rampant d'argent. — Au commencement du XVII^e^ siè-

(1) Darluc, *Hist. Naturelle de Provence*, 1782, I, p. 182.

(2) Millin, *Voyage dans les départ. du Midi de la France*, III, p. 102.

(3) Gélase, chassé d'Italie par l'empereur Henri V, à cause des investitures, se réfugie en France, passe à Avignon et va mourir à Cluny (1119). Alexandre qui vit quatre anti-papes pendant son règne long, pénible et glorieux, resta en France durant les troubles qui désolaient l'Italie. En 1163, il posa la première pierre de Notre-Dame de Paris qui ne fut terminée que deux cents après. Il canonisa saint Bernard le 18 février 1174. Gélase II confirma tous les biens et bénéfices du monastère de St-André-lez-Avignon, par une bulle datée d'Orange de 1119, que le pape Alexandre III confirma en 1178.

cle, Jean d'Alix de Léouze, écuyer, sieur de Saint-Jean, fit bâtir à ses frais une chapelle dans l'église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame-du-Rosaire, y établit sa sépulture et des fondations. Sa petite-fille Jeanne fit ériger une autre chapelle, sous le titre de St-Antoine, qu'elle dota de ses biens. La famille de Léouze vint habiter Lagnes, en 1688.

LE THOR (*Castrum de Thoro*). — Cette commune, à 5 kil. O. de L'Isle, sur la route impériale n° 100, est située dans une contrée riante, entre deux bras de la Sorgue qui baigne ses murailles. Son terroir produit des grains de toute espèce. On y élève beaucoup de vers-à-soie ; mais la richesse du pays est la garance qui est d'une qualité supérieure au quartier appelé *Trentain*. Le Thor, qui compte 4,065 habitants, a un hospice, des religieuses du St-Sacrement et deux foires par an, les 3 mai et le 15 août. — Hors la ville était un couvent de Dominicains réformés (1638), une chapelle rurale de St-Michel, prieuré appartenant à la cathédrale de Cavaillon et, sur le chemin de cette ville, une autre chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-des-Vignères. Les Chartreux de Bonpas y avaient un prieuré sous le titre de St-Martin. L'évêque de Cavaillon venait passer le temps des grandes chaleurs dans une maison de campagne agréable, appelée le *Bois du Thor* et qui appartenait au séminaire de St-Charles d'Avignon.

L'église paroissiale porte le nom de Ste-Marie-au-Lac, à cause, dit-on, d'une statue de la Vierge qu'un taureau fit miraculeusement retrouver dans un étang (1). C'est la plus complète et la mieux conservée des églises romano-byzantines du département. Comme à Vaison, l'ogive et le plein-cintre sont mêlés dans son architecture. Le portail occidental se fait remarquer par sa simplicité. « Un fronton triangulaire dont l'angle supérieur est

(1) Les eaux qui contournent aujourd'hui le Thor devaient à coup sûr former un étang, un vaste marécage dans les temps reculés. L'étymologie du Thor est-elle celtique ou découle-t-elle de cette tradition du taureau qui figure dans ses armoiries ? Il y avait aussi le lac de Tor, à Toulouse.

aigu, repose sur deux pilastres cannelés, terminés par des chapitaux byzantins, ornés d'oiseaux et de feuillages. Deux rangs de modillons, de forme presque romaine, soutiennent la corniche rampante. Au-dessous, s'ouvre une porte cintrée, flanquée de deux colonnes engagées, l'une torse, l'autre cannelée. Probablement le tympan, au sommet du cintre, était rempli par un bas-relief; mais aujourd'hui ce tympan et le bandeau d'imposte sont tellement frustes, qu'il est impossible d'y reconnaître aucune forme. Une colonne, mince et grêle, sur une base carrée, divise la porte en deux parties. Au-dessus du fronton, deux fenêtres fort étroites, entourées d'une archivolte saillante, sont surmontées d'un œil de bœuf d'un très-petit diamètre, orné de plusieurs moulures concentriques. Trois autres fenêtres, un peu moins étroites que les précédentes, sont percées au sommet du galbe. Quelques modillons grossiers supportent un toit obtus comme presque tous ceux de la Provence. » (1)

Il est inutile d'ajouter que ce toit est formé de larges dalles juxta posées. La voûte de la nef est ogivale, renforcée de distance en distance par des arcs doubleaux : elle est intacte et bien conservée. Dans les arcades latérales, on a appliqué des autels. L'abside, hexagone à l'extérieur, avec des pilastres cannelés et de fort jolis culs-de-lampe ornés, est semi-circulaire à l'intérieur et décorée d'une arcature supportée par des colonnes octogones à chapitaux romans. Par une disposition assez bizarre, elle sont annelées et sont alternativement de pierre ou de marbre. Mais cette différence disparait sous la couche de badigeon dont on les a salies, ainsi que l'abside et les parties inférieures de la nef. Tout cela accuse au moins la fin du XI^e^ siècle. Sur le chœur est une lanterne octogone qui avait été arrêtée au premier ordre de colonnes et que l'on a achevée en 1834. Au midi, s'ouvre une porte avec un porche qui rappelle celui de Notre-Dame-des-Doms ; mais la richesse et la recherche

(1) P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi*, p. 191.

de l'ornementation accusent une époque plus avancée de l'art byzantin. « La porte extérieure cintrée est flanquée de colonnes torses ou imbriquées d'une très-grande richesse. Les chapiteaux, les impostes et les archivoltes se distinguent également par un luxe et une variété de motifs, exécutés pour la plupart avec beaucoup de finesse. » Le pilier qui divise la porte intérieure, ainsi que ceux sur qui s'appuie la voûte, sont divisés dans leur hauteur par des astragales. Cette partie est de la fin du XII^e^ siècle (1). L'appareil de S^te^-Marie-au-Lac est moyen et des plus réguliers. Les fabriciens modernes ont vainement conspiré contre la sévère élégance du noble édifice par la construction d'une fausse tribune qui court entre les piliers de la nef et par celle d'une voûte, à la porte occidentale, pour y placer des orgues. L'église du Thor est un de nos produits les plus remarquables de l'art byzantin. Elle se mire avec orgueil dans les eaux claires de la Sorgue qui coule à ses pieds.

Le Thor est un des pays qui furent déclarés indivis entre les comtes de Provence et de Toulouse, dans la fameuse convention de 1125 et que la commune d'Avignon assigna en partie à un cadet de la maison de Sabran. En mai 1171, Raymond V, comte de Toulouse, inféoda la quatrième partie des fiefs du Thor et de Thouzon au même Giraud Amic, le haut domaine et l'albergue réservés ; mais son fils Raymond VI abandonna au même Giraud et à Pierre Amic, son frère, ses droits d'albergue, plus le fief de Girmainanègues avec les eaux et la pêche et 4,000 sols raymondins nouveaux, en échange de quelques terres en Languedoc (2). L'acte est du 14 décembre 1201. Pour reconnai-

(1) Dans une charte de 1202, citée par Dom Chantelou, à propos d'un échange entre l'évêque de Cavaillon et l'abbé de St-André, on remarque ce passage : Tradidit, concessit et laudavit in perpetuum ecclesiam sancti Petri de Thoro et *ecclesiam novam* sanctæ Mariæ in villa de Thoro. (*Hist. du monast. de St-André*, f° 35, v°).

(2) *Villa de Girmainhanicis* : ce fief, dont l'église subsistait encore en 1250, était situé sur la limite des territoires du Thor et de L'Isle, il fut sans doute détruit au XIV^e^ siècle. Pendant longtemps on allait chercher en

tre les services des Avignonais, le même Raymond leur abandonne ses droits sur ces mêmes fiefs, en 1212 ; mais deux mandats du cardinal de St-Ange, l'un daté de Vienne du 7 octobre 1227 et l'autre de Noves du 21 janvier 1229, intiment aux Giraud Amic de prêter hommage au pape, les donations du comte de Toulouse étant nulles, comme ayant été faites après la confiscation de ses biens. La seigneurie du Thor, qui fut bientôt la troisième baronie du Comtat, resta dans cette famille jusqu'au XVe siècle, où elle passa, le 20 novembre 1405, à Odon de Villars et, le 26 septembre 1447, à la maison de Cadart. Nicole Cadart fille et héritière de Jean de Moussy, dit Cadart, baron du Thor et seigneur de Velorgues (V. *L'Isle*), épousa Aymard d'Ancezune, seigneur de Caderousse et de Cabrières, lieutenant-général de l'artillerie de France, au commencement du XVIe siècle. La succession de cette maison et, par conséquent, la baronie du Thor fut recueillie par la famille de Gramont, en 1767.

A deux kilomètres N. O. du Thor, sur le seul monticule qui coupe cette fertile plaine, sont les ruines de l'ancien château de Thouzon et une jolie chapelle qui en dépendait. L'abside est semi-circulaire au-dedans et au-dehors. Une corniche fort simple est portée par des consoles taillées en corbeau. Le tailloir est façonné en damier. Les soffites sont ornés de rosaces variées; dans l'un on voit l'anagramme du Christ, avec l'alpha et l'oméga. Ce travail paraît être du Xe siècle. L'an 1014, Jngilramnus, évêque de Cavaillon, donne et confirme aux Bénédictins de St-André de Villeneuve « les églises, déjà données par le pape Jean, qui sont et seront sur le mont de Thouzon, avec leurs dépendances » (1). Cette charte est confirmée par celle de

cet endroit les pierres dont on avait besoin pour construire. V. aux archives une transaction relative aux limites du Thor et de L'Isle du 24 janvier 1248 et une du 25 mai 1472, relative à cet ancien fief dont les terres avaient été réunies à celles des deux communes limitrophes.

(1) *Gallia Christiana*, *eccles. Caval.* I, p. 155 notes — Cet évêque était marié, selon les errements de l'époque ; dans une autre charte, il

Raymond de St-Gilles qui, se trouvant à l'abbaye de St-André, en 1088, fait deux donations considérables à ce monastère. Par la première, il lui donne le mont d'Andaon, *podium andaonense*, sur lequel il était construit, avec le village voisin (celui des Angles); par la seconde, il lui donne le mont *Todone* sur lequel sont les églises de Ste-Marie et de St-Pierre, avec le bois et toutes les dépendances, la villa adjacente et tout le marais avec le port de la Sorgue (*totam paludem cum suis tenementis, portumque Sorgiæ qui est in loco qui dicitur Albennat*), sauf toutefois l'albergue et la chevauchée (1). Le pape Gélase II, dans sa bulle datée d'Orange de 1118, mentionne les églises de Thouzon parmi les dépendances du monastère de St-André (2). Les droits seigneuriaux de celui-ci ne furent nullement éteints par les donations des comtes de Toulouse de 1171 et 1201. Seulement les barons du Thor se qualifièrent de seigneurs-majeurs du Thor et co-seigneurs de Thouzon jusqu'au 2 décembre 1493, où ils désemparèrent tous leurs droits à l'abbé de St-André qui devint ainsi seigneur unique et baron de Thouzon. En 1396, le château fut pris par les pillards du vicomte Raymond de Turenne; ceux-ci furent débusqués par le recteur du Comtat, Gaston de Montecatino; on ne sait si ce fut avec condition ou par la force des armes. En 1563, l'année qui suivit la prise du Thor par le baron des Adrets, neuf cents calvinistes dressèrent une embuscade dans le bois de Thouzon. La garnison catholique du Thor se laissa attirer et battit en retraite avec quelque perte. A la fin du XVIIe siècle, le château tombait en ruines et offrait à peine

appelle sa femme *suam fidelem*. Ce scandale de l'épiscopat et la simonie devaient provoquer la sainte indignation et la vertueuse énergie de Grégoire VII.

(1) Dom Vaissette, *Hist. générale du Languedoc*, II, aux preuves.

(2) Il y ajoute *totam decimationem territorii qui vulgò campus siccus dicitur* (le *Camp-sec* fait aujourd'hui partie du territoire de L'Isle). C'est peut-être à ce bref qui accorda des indulgences à l'église de St-Pierre de Thouzon que remonte la fête patronale du lieu, le jour de la Sainte-Croix.

un logement au garde du seigneur. La justice se rendait en plein air, au pied d'une croix, au bas de la colline. En 1696, François du Roure, abbé de St-André, vendit ces ruines et la seigneurie de Thouzon à M. de Martin, aujourd'hui représenté par M. le marquis Merles de Beauchamp. — L'ancien marais, mentionné dans les chartes des XIe et XIIe siècles est devenu cet excellent quartier des *Paluds* ou *Trentain* (1), dont le sol d'alluvion est éminemment propre à la culture de la garance. Les habitations se sont multipliées sur ce sol métamorphosé. A l'organisation des municipalités, Thouzon fut érigée en commune. Le Thor obtint sa réunion en 1815.— Une ordonnance du vice-légat de 1557 autorise les syndics du Thor à prendre le titre de consuls. Une autre de 1731 lui accorde le titre de ville : les frais de cette ordonnance s'élevèrent à 90 écus. Le Thor a conservé ses murailles. Des taxes furent imposées par le seigneur, en 1354 et 1387, pour les murailles et les fortifications.

LIOUX (*Leucus*). — Petite commune de l'ancienne viguerie d'Apt, à 9 kil. N. N. E. de Gordes, comptant 531 habitants. Elle est située dans une contrée montagneuse et boisée ; ce qui lui a valu peut-être son nom On y fait beaucoup de charbon. Il y a deux foires par an, le troisième mercredi de janvier et le deuxième lundi après le 18 novembre.

L'ISLE (*Insulæ*, *Lilla*). — Anciennement une des trois judicatures du Comtat, aujourd'hui chef-lieu de canton, à 22 kil. d'Avignon, sur la route impériale n° 100 et les routes départementales nos 5 et 10, comptant une population de 6,503 habitants. Cette ville est dans une position charmante, sur la

(1) Le nom de *Trentain* vient de ce que le sol rendait jusqu'à *trente* fois la valeur de la semence. Il y a, aux archives, une transaction de 1484, entre le seigneur et les habitants du Thor, relativement au défrichement du *Trentain*, et une autre du 17 avril 1544. La communauté possédait par indivis avec le seigneur la seigneurie de cette partie du territoire.

Sorgue qui la contourne et la traverse, au milieu de prairies et de belles promenades. Les étrangers qui venaient jadis y établir leurs villégiatures ne font plus que passer. Chaque touriste va porter sa carte à la célèbre fontaine de Vaucluse et faire connaissance avec ses excellents poissons. On pêche, à L'Isle, la truite, l'ombre-chevalier, l'écrevisse et l'anguille que l'on accomode très-délicatement (1). Le terroir est peu accidenté, le sol fort, en général, et fertile. On récolte tous les grains et légumes, du vin, beaucoup de fourrages, des chardons, de l'huile, des cocons et de la garance. L'industrie baisse depuis quelque temps au profit de l'agriculture. Cependant L'Isle possède encore des nombreuses filatures et ouvraisons de soie et des fabriques d'étoffes de laîne, comme couvertures de lit, à nègre et à mulet, cadis, molletons et tapis. On y fait de l'excellent plâtre. Il y a un marché, le jeudi, et cinq foires par an, les 19 mars, 12 mai, 27 août, 28 octobre et 8 décembre (2), une aumône pour les pauvres infirmes, un bel et riche hôpital, un bureau de bienfaisance, un mont-de-piété érigé en 1673 par rescrit de Jean-Baptiste de Sade, évêque de Cavaillon, une caisse d'épargnes datant de 1839, une œuvre de la Miséricorde, une salle d'asile, des religieuses de St-Joseph, un relai de poste,

(1) Fantoni, (*Istoria d'Avignone a del Comt. Ven.* II, p. 89) dit que saint Ambroise a mentionné les truites de L'Isle. C'est possible; mais nous ne garantissons pas le fait. Les pêcheurs de L'Isle avaient droit de pêche sur toute l'étendue de la Sorgue, *per totam aquam ipsius Sorgiæ piscari valeant*, sans pouvoir être empêchés par les seigneurs qui avaient des fiefs auprès de la rivière. Ce droit a été reconnu par des bulles des papes Benoît XIII, Urbain V, Nicolas V, Sixte IV, Jules II et Pie V. V. aux archives de L'Isle.

(2) La foire du 19 mars (saint Joseph) date du 29 novembre 1835; celle du 12 mai (saint Pancrace) serait fort ancienne, puisque Urbain V, par lettres du 12 mars 1369, accorda la franchise de cette foire qui, *selon l'ancienne coutume*, avait lieu le 12 mai. — Le cardinal Aquaviva donna, en novembre 1596, celle de la foire de St-Simon, (18 octobre) et le marché du jeudi. Les foires du 27 août (saint Césaire) et 8 décembre étaient antérieures à 1369.

une brigade à cheval et une compagnie de sapeurs-pompiers.— Un collége fut institué à L'Isle en 1682. Aujourd'hui l'instruction y est représentée par les frères de la Doctrine Chrétienne qui ont remplacé l'école mutuelle dont le zélé directeur, M. Simon, a obtenu les médailles en 1835 et 1843, par les religieuses de St-Charles et par divers établissements libres des deux sexes.

Une foule d'améliorations importantes, comme la démolition des portes et des remparts qui, en facilitant la circulation de l'air, a coupé court à des fièvres endémiques qui faisaient de cruels ravages, l'agrandissement de la place du marché, le nouveau cours Salviati, une des plus belles promenades du Midi, l'abattoir, l'hôtel-de-ville, les quais, la reconstruction de plusieurs ponts et une foule d'améliorations sont dues au maire actuel, M. Alexandre Courtet, chevalier de la Légion-d'Honneur (1).

L'emplacement où est L'Isle n'était qu'un vaste marécage, alimenté par les eaux qui descendaient de Vaucluse. Des cabanes de pêcheurs formèrent un bourg qui prit le nom de St-Laurent, un des patrons du pays. Quelques tertres des environs fournissent, néanmoins, des traces de l'occupation romaine. En septembre 1855, il a été trouvé, au-dessus du domaine de *la Rode* une médaille en argent d'Auguste, très-bien conservée avec l'exergue AVGVSTVS DIVI F. (filius). L'avers porte le taureau cornupète et les sigles IMP. X. Il y a quelques années, il a été trouvé, près du *Bosquet*, un triens d'or mérovingien, frappé à Javoulx, probablement du VII^e^ siècle, et dans le domaine de *Planquette* quelques sous d'or de Childebert et de Sighebert, pièces fort rares, dont une a été acquise par le cabinet de la Bibliothèque impériale de Paris. Lors de l'irruption des Arabes, les habitants des environs cherchèrent un refuge dans ce marais. Il fallut alors le dessécher, creuser des canaux à

(1) Maire depuis 1831, sauf un intervalle de quelques années à partir de 1848. Nos sentiments fraternels ne nous empêcheront pas de rendre justice au doyen des maires du département.

la Sorgue : le terrain fut réuni par des ponts et le bourg prit le nom d'*Insulæ*, les îles (1). Cette enceinte correspond au quartier qui porte encore le nom de *Ville-vieille*. Quand l'agrandissement fut devenu nécessaire, il se fit du côté du levant et fut rapide comme dans toute localité où quelque circonstance particulière détermine une agglomération. On est forcé de convenir que L'Isle fut de bonne heure un bourg considérable par les proportions de son église qui résultent de l'arcature du chœur, la seule partie qui survive de la construction primitive. Mais, à coup sûr, le pouvoir féodal y implanta de bonne heure ses fortes racines. Ce dut être dans le Xe ou XIe siècle que fut érigée cette grande tour qui domine la place du marché, voisine et rivale de l'église. Lourde et massive, le pied dans l'eau, elle survit à un système de défense qui a disparu depuis longtemps et dut abriter une puissance temporelle qui ne fut pas de longue durée (2).

L'Isle fut une de ces villes secondaires qui suivaient la fortune de villes plus considérables. Elle se régla sur Avignon. Comme celle-ci, elle se rendit indépendante, au XIIe siècle et eut son régime consulaire. Comme sa voisine, elle embrassa chaudement la cause des Raymond qui reconnurent ses services

(1) Il se pourrait aussi que l'agglomération remontât à l'époque où une division des Lombards, sous la conduite d'Amo, en 576, vint camper à *Machao* ou *Machovilla*, que le patrice Mummolus tenait de la munificence royale (Grégoire de Tours IV, 45 et Paul Diacre III, 8). Le nom de *Machao* reparaîtrait dans le *Marcols* des chartes du XIIIe siècle (priviléges de la ville, f° 35) et serait arrivé jusqu'à nous dans celui de *Margoye* que conserve un monticule sur la route d'Apt. On trouve fréquemment dans cette localité des débris antiques qui prouvent l'occupation gallo-romaine.

(2) Cette tour, dont le couronnement n'existe plus, a des murs de plus de deux mètres d'épaisseur ; ils sont formés d'un double revêtement à grand appareil ; l'intérieur est en moëllons et en cailloux brisés noyés dans le mortier. La tradition veut que dans les moments critiques les habitants y enfermassent leurs richesses. De-là, le nom de *Tour-d'Argent* que lui a emprunté, depuis longtemps, une auberge qui est presque contigüe.

par de nombreux priviléges. Une preuve de son indépendance, c'est la transaction de 1195, par laquelle les comtes de Provence et de Forcalquier se cèdent réciproquement la moitié de L'Isle et d'Avignon. Or, 1195 est l'apogée de la commune avignonaise. Les deux comtes se cédaient donc des villes depuis longtemps affranchies et hors de leur juridiction. C'était ce qu'on appelle vendre la peau de l'ours (1). Le gouvernement

(1) Dans la sentence arbitrale qui survint, en 1220, entre Raymond-Bérenger, comte de Provence et Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, il est dit : « *Item totum jus et dominium quod comes Forcalquerii habet vel habere debet, vel ad eum quocumque modo pertinet in Insula, vel in Avenione, sit predictis comitibus commune.* » Ces mots prouvent combien cette suzeraineté était illusoire. Une preuve encore que la commune de L'Isle était assimilée aux villes entièrement indépendantes, c'est que les notaires, au lieu de dater leurs actes de l'année du règne du souverain, employaient la formule *existentibus Insule Consulibus*, avec le nom des consuls. Nous avons pu faire une assez longue série de ceux-ci avec les actes notariés de l'abbaye de Sénanque qui sont aux archives de la préfecture. Une seule pièce de 1227 a conservé le sceau en bronze portant, au droit, une truite en pal avec la légende SIGILLVM CONSVLVM INSVLE et, au revers, trois bustes vus de face, avec cette légende E (effigies) DOMINORVM. Il ne faudrait pourtant pas rapporter cette dernière expression à des seigneurs ou co-seigneurs de L'Isle, en s'appuyant sur les deux chartes de l'empereur Frédéric II, de l'année 1235. Le mot de *Seigneurs*, tant dans le sceau que dans les chartes citées, se rapporte aux consuls, les seuls vrais et puissants seigneurs de la cité à cette époque. Dans le volume des *Privileges de L'Isle*, aux archives de cette commune, on trouve 1° un serment prêté par les habitants et *seigneurs* de L'Isle au légat du Saint-Siége, en septembre 1200, pour raison des dîmes qu'ils doivent payer ; 2° Une charte du 12 du kalendes d'avril 1214, par laquelle les *consuls et seigneurs de L'Isle* sont tenus de désemparer tout le cimetière de l'église de la S^te^-Vierge, de façon *qu'il n'y ait plus dans ycelui aucun marché, boucherie, sextier ni château.* Ladite église, les maisons de l'hôpital, des lépreux et de la charité, celle de Sénanque et autres maisons religieuses seront exemptes de tous impôts dans ladite ville, ce que les consuls et seigneurs de L'Isle ont juré d'observer ; 3° Convention du 26 août 1240 entre les seigneurs de L'Isle et les habitants, portant que les revenus des îles d'*Arnols* et de *Marcols* et la moitié de la justice seraient réservés pour l'entretien des ponts, la

communal porta le coup de mort à toutes ces prétentious. Une seule devait survivre : c'était celle des comtes de Toulouse, parce qu'elle était presque volontaire. Raymond VII affectionna particulièrement L'Isle ; il y fit de nombreux séjours et en 1237, il déchargea ses habitants et leurs successeurs à perpétuité de tous paiements de leide, péage, taille et de l'albergue, non seulement dans leur ville, mais encore dans toutes les terres de sa domination, les exemptant en même temps de toute servitude, à l'exception de la chevauchée qu'il se réservait expressément, de même que la juridiction et la haute seigneurie. Le diplôme fut fait dans la maison d'un certain Guillaume Laugier, cité comme témoin dans plusieurs actes du même comte de Toulouse (1).

Sous la domination française, la commune de L'Isle conserve son organisation toute démocratique. Elle votait ses impôts, nommait ses syndics, ses conseillers et son capitaine d'armes. Il n'y eut plus que des syndics quand les comtes de Provence

garde de la ville et les chevauchées. Cette opinion nous paraît suffisamment justifiée, bien qu'on trouve une transaction de 1262 entre le seigneur et les habitants du Thor d'une part et la communauté de L'Isle d'autre part, pour régler la division du territoire. Le consulat avait été absorbé à cette époque. Or, les seigneurs, s'il y en avait eu, n'auraient pas manqué de figurer. — Les fastes consulaires, faits au moyen des titres de l'abbaye de Sénanque, vont de l'année 1200 à 1242 avec peu de lacunes. Parmi les noms qui reparaissent le plus souvent sont les Bernard et les Laugier. En 1228, les consuls sont remplacés par un podestat, Giraud-Amic, ayant pour vicaire, ou viguier, Raymond des Baux. Un autre podestat, Imbert d'Aurone, d'Avignon, paraît en 1242. On peut quelquefois faire deux listes de trois consuls pour la même année.

(1) Un *vidimus* authentique de cet acte existe au f° 1 du manuscrit des *Privilèges de l'Isle*, transcrit par le notaire de Passis, en 1530. Une chose remarquable, c'est qu'à partir de cette époque, les actes du cartulaire de Sénanque ne donnent plus les noms des consuls, mais la formule générale *regnante D. Friderico secundo, romanorum imperatore*. Cela signifie-t-il que Raymond savait donner d'une main et retirer de l'autre ? Faut-il en conclure qu'il venait d'escamoter le consulat à son profit ?

et de Poitiers concentrèrent le pouvoir entre leurs mains ; ils reprirent leur nom de consuls, le 31 janvier 1526 (1). Son enceinte se constitua telle qu'elle est encore aujourd'hui ; de larges murailles l'enferment et quand le Saint-Siége succède, en 1274, au roi de France, les habitants prêtent hommage au pape, saufs leurs priviléges, immunités et franchises. Les empiétements naturels du pouvoir leur firent craindre sans doute

(1) Voici quel était le mode d'élection, dont la communauté, disent les chartes contemporaines, *est dans la paisible possession, usage et coutume de tout temps immémorial.* Tous les ans deux syndics et douze conseillers étaient élus pour la défense et l'administration des effets et biens appartenant à la communauté. Les deux syndics, avec les douze conseillers, choisissaient, chaque année, seize personnes prises dans les quatre quartiers ou bourgades de la ville, *Ville-vieille* (même nom aujourd'hui), *Ville neuve* (Bouigas), *Ville-franque* (frères-Mineurs) et *Ville-boquière* (porte d'Avignon). Ces personnes, réunies aux syndics et aux douze conseillers ordinaires de l'année précédente, nommaient, la seconde fête de la Pentecôte, deux autres syndics et douze autres conseillers, habitants de L'Isle, lesquels étaient chargés de l'administration des affaires publiques, avec la présence cependant et autorité du juge, représentant de l'autorité papale. Vers 1530, le vice-légat permit d'augmenter le nombre des conseillers jusqu'à vingt-deux, qui devaient être choisis *de la bourgade générale, comprenant les quatre bourgades, dans la manière et forme accoutumées.* — Le conseil de la ville choisissait, chaque année, quelques personnes de probité, nommées experts (*cognitores*), dont deux étaient choisis parmi les citadins *de infra villam* et quatre parmi les habitants de la campagne (*de extra villam*). On nommait encore deux autres experts des bans (*cognitores bannorum*), chargés de connaître des dommages causés à la campagne. On pouvait appeler d'un corps d'experts à l'autre et, en cas d'appel, devant le juge ordinaire des appellations. Alors la communauté était tenue de soutenir et poursuivre cette cause, conjointement avec la partie appelée, aux frais et dépens de ladite communauté. — Pour éviter les dissentions qui survenaient entre les habitants au sujet de l'élection du capitaine d'armes. le cardinal de Foix, légat, ordonna, par lettres du 24 avril 1463, que les consuls et le conseil choisiraient annuellement un capitaine issu de race noble et résidant à L'Isle. Il reconnait que cette élection du capitaine appartient au conseil et non a sadite Eminence et il casse les provisions de capitaine accordées à Guillaume des Baux. Il y a une bulle conforme du pape Grégoire XV, du 30 avril 1622.

pour ces priviléges ; car, au mois de novembre 1317, une procuration est faite à Ricam de Meregiis, Raymond de Lagne et autres à l'effet de défendre leurs libertés et franchises. La susceptibilité était grande à cet endroit, s'il faut en juger par les nombreuses confirmations de la charte de Raymond VII que l'on trouve aux archives (1). Les mœurs et le caractère des habitants se ressentirent longtemps de la fierté démocratique (2).

L'époque papale amena un surcroît de population. Les habitants de quelques bourgs voisins, comme St-Julien et St-Antoine-de-Ménemènes, se voyant hors d'état de résister aux routiers qui désolaient les campagnes, se retirèrent à L'Isle où ils furent bientôt suivis par ceux de Velorgues, bourg détruit à la même époque ou à la fin du XIVe siècle par le vicomte Raymond de Turenne (3). La truite qui figurait en *pal* dans les armoiries fut alors remplacée par l'*eau* de Velorgues et le *feu* de St-Antoine, avec deux hérons pour tenants.

(1) Confirmations par les papes Clément VII, Benoît XIII, Sixte IV, Jules II et par divers légats, au volume des *Priviléges de L'Isle*.

(2) Lors de la visite de Robert, roi de Naples et comte de Provence, quelques gentilhommes, Vedel Danin, Bulbon-Bulboni, Bertrand, Vedely et Raymond de Lagnes, épousant le sentiment général, refusèrent d'accompagner le prince, tant de nuit que de jour, ainsi qu'il leur était prescrit de le faire. Pour ce, ils furent frappés d'une amende de 100 écus par le vice-recteur tenant ses assises au château de Saumanes. S'il faut en croire l'acte du 23 octobre 1321 qui relate ce fait, peu s'en fallut que le bon roi Robert ne fît saisir la ville de L'Isle.

(3) De St-Julien il ne reste plus que quelques substructions sur le chemin de Saumanes, touchant le ruisseau de ce nom. Un petit enclos, ceint de murs, s'appelle encore le *Cimetière de St-Julien*. — A la date du 23 décembre 1362, il y a un acte de donation par Grégoire XI de la bastide appelée Ménemènes (*Bastida de Menomenis*); c'est la ferme de St-Antoine, sur la route de Carpentras. On trouve aux archives deux forts volumes manuscrits de 1366, relatits à un procès soutenu par la communauté de L'Isle, au sujet de Ménemènes contre Raymond Malisanguinis (de *Maussant* ou plutôt de *Malassagne*). Le 18 mai 1552, il y eut sentence du capiscol d'Apt, juge et commissaire apostolique, par laquelle il conste que la bastide

Soit que les anciennes fortifications ne répondissent plus aux besoins de l'époque, soit qu'elles eussent souffert, on sentit le besoin d'un système de défense plus solide et plus complet. On trouva des matériaux dans les ruines de Velorgues. Le clergé lui-même contribua à la dépense (1). Cette réparation bien

de Ménemènes, donnée par Grégoire XI à l'abbaye de la Chaise-Dieu, appartenait à la communauté de L'Isle qui avait prêté hommage de ce fief à la Chambre Apostolique le 22 décembre 1333 et le 25 décembre 1362. Comme plusieurs personnes ont cru que Ménemènes était la *Tour de Sabran*, il est bon de rappeler qu'aux archives de Velleron est un acte de délimitation des territoires de L'Isle et de Velleron, à la date 1444 et qu'il conste, par cet acte, que le lieu de Ménemènes était situé entre les deux territoires. — Velorgues est au midi, sur la route de Cavaillon. Il reste encore une grande tour carrée, enclavée dans une ferme. Les angles sont à grand appareil, les murs à petits cubes réguliers. La porte, placée au premier étage et les meurtrières sont à plein-cintre. A vingt pas de là, est une petite chapelle dont l'intérieur est assez bien conservé. Les murs latéraux sontformés par des arcades à plein-cintre en retraite : la voûte de l'abside est en cul-de-four. De lourds piliers soutiennent une voûte en berceau. Point d'ornement, à l'exception de quelques têtes de clous sur les chapiteaux massifs. La tour et la chapelle datent au moins du XI^e^ siècle. Velorgues était un *castrum* dont la tour survivante était le donjon central. On peut en suivre la circonférence aux substructions qui se prolongent sur un plan circulaire, le long d'un talus constamment élevé de deux ou trois mètres au-dessus du sol. Les ruines ont causé cet exhaussement. Le diamètre du *castrum* était de 200 mètres environ. La tradition populaire fait détruire Velorgues par les Sarrazins. C'est une erreur. Au volume, déja mentionné, des *Privilèges de L'Isle*, f° 160, il y a des lettres du légat d'Avignon, à la date du 31 mars 1427, accordant aux syndics dé L'Isle la permission de prendre, en payant, au château *dernièrement ruiné* de Velorgues toutes les pierres qui leur sont nécessaires pour la réédification des murailles. Avant 1789, chaque année on prenait possession des ruines de Velorgues au nom du seigneur du Thor et les consuls de L'Isle envoyaient un héraut protester sur les lieux contre cette prise de possession.

(1) Transaction entre la communauté et le clergé du 17 mars 1428. — Une délibération du conseil du 7 octobre 1379 ordonne l'établissement d'une impositition sur tous les habitants pour l'entretien des fortifications et murailles. Par une délibération du 24 mai 1385, il conste que la solde de cha-

entendue et le zèle des habitants contribuèrent à faire jouer à L'Isle un rôle remarquable pendant les guerres religieuses du XVI^e^ siècle. Dans la fameuse trouée que le baron des Adrets fit à travers le Comtat, il n'osa rien contre cette ville. On sait jusqu'où alla le patriotisme des habitants. Aussi, quand le cardinal-légat d'Armagnac et le général Martinengo songèrent, en 1573, à placer des commandants particuliers dans chaque ville et bourg important du Comtat, ils ne balancèrent pas de confier le commandement de L'Isle à ses consuls et à sa milice : honneur que cette ville partagea seule avec Carpentras.

Les guerres civiles furent suivies d'une longue tranquilité. Comme le reste du Comtat, L'Isle s'endormit paisiblement sous la bénévole administration des vice-légats (1). Elle fut cruellement éveillée par le tocsin de la Révolution. Après le 31 mai, un Marseillais, éloquent et beau comme Barbaroux, vint y

que homme de L'Isle, armé de faulx ou autres instruments pour la défense de cette ville, était de cinq gros d'argent.

(1) Ce sommeil était parfois troublé par les agitations municipales. Les consuls, au nombre de deux, étaient choisis, le premier dans l'ordre de la noblesse, le second parmi la bourgeoisie. Vers le milieu du siècle dernier, la classe des artisans réclama son émancipation politique. Elle demanda la création d'un troisième consul pris dans son sein et l'admission de cette classe dans les conseils de la commune. La querelle s'envenima très-fort entre les nobles et les bourgeois d'une part et les artisans de l'autre. La tradition en garde encore un vif souvenir. Elle occupa les cours d'Avignon et de Rome et le parlement de Provence. Enfin, en 1778, après une lutte de six ans, grâce à l'éloquence des Pascalis et des Siméon, un troisième consul représenta la classe industrielle ou des artisans. Cette victoire fut comme le prélude de terribles catastrophes ! — Le 2 septembre 1614, le vice-légat Guido de Bagni autorisa les consuls à porter le chaperon ; il était en velours cramoisi, fourré de satin violet et leur restait, comme une marque d'honneur, à l'expiration de leur charge. Le 29 mai 1716, le vice-légat Salviati permit aux consuls vieux de porter le chaperon avec les mêmes priviléges que les consuls nouveaux. — Il y a des statuts municipaux pour les années 1286, 1300, 1381, 1431 et 1561. Les statuts de la ville furent confirmés par le recteur du Comtat, en 1404. Il y avait un *abbé des vignerons et un prince d'amour de la jeunesse* annuels.

prêcher le fédéralisme et organiser des sections contre la Convention. Il ne réussit que trop : plus de trois cents hommes furent joindre l'armée départementale. On ne tarda pas à renchérir sur cet acte d'opposition au gouvernement conventionnel. Les intrigues locales s'en mêlèrent et le 22 juillet 1793, parut le commandant Doppet avec ses Allobroges, envoyés par Cartaux. On eut tort de tuer un des parlementaires. Le lendemain la ville fut prise et livrée au pillage. Les réactions y ont été sanglantes.

La paroisse de L'Isle était une collégiale dont le chapitre, composé de huit chanoines, avait été fondé au mois de mai 1212. Le prévôt était un des mieux rentés. Il paraîtrait que c'était le bénéfice que désirait Pétrarque, quand il sollicitait de la cour romaine un établissement dans le Comtat qui ne lui fit pas perdre de vue son hermitage de Vaucluse. Outre le prieuré prévotal, il y avait celui de St-Antoine-de-Ménemènes, aux Célestins de Gentilli et dépendant de l'abbaye de Montmajour ; celui de Velorgues, possédé par indivis par l'évêque et le chapitre de Cavaillon ; celui de Notre-Dame-de-Sorguette au même prélat ; celui de la Trinité au séminaire de Cavaillon ; celui de St-Véran, affecté à la prébende d'un chanoine de cette ville, et celui de St-Pancrace à la sacristie de la collégiale de L'Isle. Tous ces prieurés, ainsi que celui de St-Julien de Saumanes, avaient leurs revenus en dîmes, lesquels s'élevaient à plus de seize mille livres. Il faut ajouter à cela le revenu des chanoines et de plus de cinquante chapellenies, tant dans la ville que dans son territoire. Il ne reste plus de toutes ces chapelles que celle de St-Pancrace où la population se rend processionnellement le 12 mai de chaque année.

Les Cordeliers furent établis à L'Isle du vivant même de saint François, dans les premières années du XIII^e^ siècle. Leur couvent où séjourna, dit-on, le saint fondateur, était situé hors la ville, vis-à-vis la porte qui prit le nom des *Frères-Mineurs*. Il fut compris dans les démolitions exécutées en 1562, pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Les Cordeliers furent logés dans la ville et au mois de mars 1564, le général du

Comtat, Serbelloni, posa la première pierre de leur église, sur l'emplacement de la maison d'un docteur de Carpentras, dont les biens avaient été confisqués pour cause d'apostasie. Après avoir servi de club, elle a été détruite dans la Révolution. — Les Minimes avaient, au quartier de Ville-Vieille, un fort bel établissement. Leur église se distinguait par la hardiesse de sa flèche. Tout a disparu. Les Capucins étaient hors la ville : leur couvent est une usine à soie. — La maison des pères de St-Jean fut le berceau de la *Congrégation de la Doctrine Chrétienne* (1592). L'idée première en revient au P. Jean-Baptiste Romillon, chanoine de l'église de L'Isle où il était né en 1553 et qui y mourut le 14 juillet 1622, supérieur de toutes les maisons de son institut en Provence : il s'associa César de Bus, de Cavaillon, lequel fut l'instituteur de cette doctrine. — Les maisons de filles étaient au nombre de trois. Les dames de Ste-Elizabeth, sous la règle du tiers-ordre de St-Fançois, fondées par la nièce du P. Romillon, Françoise de Barthelier, née à L'Isle en 1573 et morte à Paris, en odeur de sainteté, le 1er septembre 1645, après avoir institué plusieurs maisons de son ordre. — Les Ursulines dont la première communauté fut formée à L'Isle, vers 1590, par les soins du même P. Romillon, sur le modèle des Ursulines de Milan, fondées par saint Charles Borromée. Enfin, les religieuses Hospitalières de St-Joseph qui desservaient les pauvres malades ; ce qu'elles font encore aujourd'hui à l'hospice. — Les pénitents blancs avaient leur chapelle contigüe à la paroisse. L'emplacement leur avait été cédé par les chanoines qui y avaient leurs appartements, moyennant un bon et gras poulet pour chacun. Par l'acte, passé devant Bertony, notaire, en 1564, ils reconnaissent qu'ils ont été bien payés, *bene pagatos*. Ils se réservèrent pourtant, en cas de destruction, la reversibilité et tous les ornements de la chapelle. C'est aujourd'hui une maison particulière, séparée de la paroisse par un *grenier public*, bâti en 1779. Les pénitents blancs ont reparu et ont fait bâtir une autre chapelle. Les bleus sont aussi revenus et se sont logés dans l'ancien local des pères de St-Jean. La chapelle des anciens pénitents bleus est occupée par la *Con-*

grégation des hommes. — Les juifs avaient à L'Isle une des plus riches synagogues du Comtat.

Le monument le plus remarquable est l'église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame-des-Anges ou de l'Assomption. Il ne reste de l'ancienne construction romane que l'arcature du chœur et l'escalier antérieur du clocher qui faisait partie de l'ancien campanile. En 1538, on éleva le clocher actuel, comme l'indique l'inscription qu'on y lit encore : « *Hoc opus ædificatum fuit sumptibus insulanæ reip. et insulanorum civium. Consulibus D. Ant. a constantia et Guil. Gorgonerio. Quæstore Arnau. Parello.* 1538. » On dut faire également, à cette époque, de grands remaniements à l'extérieur de l'abside. La nef s'étant écroulée en 1663, le corps de l'église fut entièrement refait tel qu'il est aujourd'hui et consacrée par l'évêque de Cavaillon, Jean-Baptiste de Sade, étant consuls J.-J. de Donodei et Laurent Pancin, le 29 mai 1672 (1). C'est une des plus vastes et des plus riches églises du département. Aucune autre, en France, ne présente un ensemble plus complet de l'architecture et de l'ornementation italiennes. C'est un témoignage que nous avons entendu de la bouche d'un juge fort compétent, feu Dusommerard. Il faut citer, comme particularité, une galerie assez profonde qui court sur les six vastes chapelles de chaque côté de la nef. Chacune de ces chapelles est revêtue de marbres, de stucs ou de boiseries dorées, avec médaillons, tableaux ou statues. Le maître-autel, en marbre, est très-riche. L'intérieur de l'abside est entièrement recouvert par un immense rétable en bois doré, d'un travail précieux. Les peintures de la voûte sont de 1640. Au-dessus de la porte d'entrée, au couchant, est une magnifique *gloire*, dont les nombreuses fi-

(1) Un chanoine, Esprit Macassole, né à L'Isle en 1593, s'étant rendu le premier à matines, un jour du mois d'octobre 1663, vit s'écrouler la nef de l'église, pendant qu'il était dans le chœur qui seul resta debout. Il fut gravement incommodé par la poussière et la frayeur sans doute : il mourut en odeur de sainteté le 3 décembre 1664. On trouve encore parfois des images de ce bienheureux, gravées de cette époque.

gures, à grand relief, sont attribuées au sculpteur florentin Angiolo. Il y a plusieurs bons tableaux des Parrocel, de Levieux et de Nicolas Mignard. Parmi ceux de ce peintre, on remarque la Présentation, à côté de la chaire, et les *Quatre Docteurs*, dans la chapelle de Jésus. On attribue à Puget les deux apôtres qui décorent l'entrée de cette chapelle, et au Pérugin, au maître de Raphaël, le médaillon central de la *Circoncision*, à droite. Une grande et belle page vient d'y être ajoutée par M. Lacroix, d'Avignon. Sur le tympan de la grande arcature du chœur, présentant une surface de plus de cent mètres, cet éminent et religieux artiste a représenté la Trinité, figurée par les trois personnes égales, comme dans les anciennes compositions byzantines et adorée par tous les saints et saintes qui patrônent un des quartiers de la campagne l'isloise. La composition est noble, simple et sévère; quant à l'exécution, elle suffirait, sur un plus grand théâtre, pour faire la réputation d'un artiste. De toute manière, comme on le voit, l'église de L'Isle mérite la visite des touristes.— Deux conciles provinciaux y furent tenus en 1251 et 1288. Quelques peintures y font allusion.

L'hôpital, dû en grande partie aux libéralités de l'abbé de Sade (1762), ancien prévôt de L'Isle, oncle de l'auteur des *Mémoires sur Pétrarque*, se fait remarquer par une belle et sévère ordonnance. Ses revenus sont considérables (1); sa chapelle serait, partout ailleurs, une fort jolie église. — Celle qu'on vient de rebâtir, à l'aumône, rappelle les églises romano-byzantines : elle eût été infiniment mieux placée du côté du quai, ce qui lui aurait donné de la perspective.

Outre le P. Romillon et la bienheureuse Barthelier dont nous avons parlé, L'Isle a vu naître le P. Angélic, né vers 1595, mort à Marseille en 1650, qui a laissé des ouvrages de théologie et se fit remarquer par sa dialectique contre les calvinistes;

(1) Il y a, près de L'Isle, une grande ferme appelée le *Grand Hôpital*; elle appartenait, avant la Révolution au grand hôpital d'Avignon. Elle provenait sans doute des donations de son fondateur, Bernard de Rascas. Le quartier voisin a conservé le nom de *Rascassas*.

Jean-Antoine Rampalle, né en 1624, mort à Rome en 1671, définiteur-général des Carmes-Déchaussés, professeur de philosophie et de théologie, auteur de plusieurs ouvrages et de l'histoire de son ordre, Rome 1668 ;

Garcias Isnard, jurisconsulte, né en 1460 et mort en 1540, qui fut s'établir à Carpentras, à l'occasion de la charge de vice-recteur dont il fut pourvu en 1520. Son petit-fils Jean est ce mestre-de-camp qui se distingua dans les guerres de religion sous le nom du *Cadet de L'Isle* et que Pérussis appelle *de L'Ysle des Ysnard* ;

Plusieurs membres de la famille Brancas-Villars, entre autres le grand-amiral de France, né vers 1555, qui fit chèrement acheter sa soumission à Henri IV. Son père, Aymon et son frère aîné, Gaspard, sont ensevelis dans l'église paroissiale. La tombe de celui-ci, ainsi que sa longue épitaphe et quelques débris de son armure dorée, sont dans l'appartement qui fait face à la sacristie ;

Enfin, François Arnavon, né le 29 avril 1744, mort à Paris le 25 novembre 1824, ancien prieur de Vaucluse, chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Paris, vicaire-général de l'archevêque de Corfou et auteur de *Pétrarque à Vaucluse, précédé du Voyage à Vaucluse et suivi du Retour de Vaucluse*, Paris, 1814, in-8°. Il fut le *cicérone* du comte de Provence, depuis Louis XVIII, pendant son voyage à Vaucluse en 1777 et l'aumônier des tantes de Louis XVI, à Rome.

LORIOL (*Auriolum*, *Auriliolum*). — Petite commune de 545 habitants, à 5 kil. N. O. de Carpentras, sur une petite éminence dominant la route départementale de cette ville à Orange. La principale récolte est le blé et la garance. On y cultive aussi le mûrier ; il y a quelque peu de vignes et de prairies. Elle est traversée par la Mède et le Brégoux, deux torrents qui se réunissent à l'extrémité de son territoire pour former le *Grand-Valat*. Maxime de Pazzis, dans son *Mémoire statistique sur Vaucluse*, p. 95, parle d'une transaction, passé en 1339, entre les communes de Sarrians, Bédarrides, Monteux et Loriol,

au sujet du curage d'un canal dans lequel viennent se réunir les eaux de plusieurs torrents. Il serait à désirer que les mesures de cette époque fussent renouvellées.— On distingue encore les ruines d'un vieux château, avec des silos creusés dans le roc à une profondeur considérable. L'église, sous le titre de St-Pierre-aux-Liens et une chapelle de Notre-Dame-des-Anges, au quartier de Meyras, étaient jadis deux prieurés. La seigneurie de Meyras et de Loriol appartenait aux Pazzi de Panisse, marquis d'Aubignan. — Un neveu du pape Clément V, Raymond de Budos acheta le fief de Loriol. Clément l'avait nommé recteur du Comtat en 1310, quoiqu'il eût déjà reçu le gouvernement de la ville de Bénévent. Quatre ans après, en épousant Cécile des Baux qui lui apporta en dot Caromb, Bédouin, Baumes et Entraigues, il aida beaucoup à l'opinion accréditée alors que le pape lui préparait la souveraineté du Comtat. La nombreuse postérité que Raymond de Budos eut de ses trois femmes Esclarmonde de la Mothe, Cécile des Baux et Laure Bermond, s'est éteinte en la personne du savant baron de Sainte-Croix.

LOURMARIN (*C. de Luce Marino*). — Cette commune, ainsi mentionnée dans les chartes des papes Gélase II et Alexandre III (V. *Lauris*), anciennement du diocèse et parlement d'Aix et viguerie d'Apt, est située à 4 kil. N. de Cadenet, à la sortie de la gorge du Lubéron, désignée sous le nom de *Combe de Lourmarin*. Le terroir est bon et fertile. Bien qu'il y ait beaucoup de bois, les productions sont très-variées. On y récolte du blé, du bon vin, de l'huile, des fourrages et beaucoup de cocons. Il y a quelques belles filatures. On y fabriquait jadis des bas et des rubans. Le climat est fort sain. Il y a un bureau de bienfaisance, 1,385 habitants, des religieuses de la Conception, une salle d'asile et trois foires par an, les 25 mars, 19 avril et 21 décembre. — Cette terre portait anciennement le titre de baronie. En 1536, pendant l'expédition de Charles-Quint en Provence, un corps d'Espagnols s'empara du château; mais les capitaines Paul et Curton de Lafayette ne tardèrent pas à le reprendre, en faisant sa garnison prisonnière. On sait le rôle que joua

ce village dans le drame sanglant de 1545. La dame de Lourmarin fut chargée par les commissaires royaux, lorsqu'ils étaient à Cadenet, de faire ses derniers efforts pour ramener ses vassaux ; mais ses remontrances furent inutiles. Le viguier d'Aix, détaché avec trois cents hommes, pour surpendre Lourmarin, fut repoussé et eut besoin d'être soutenu par les troupes des commissaires pour s'emparer du village. En 1562, le chevalier d'Ansouis et le capitaine Pignolli sortirent, l'un de Cucuron, l'autre de Lacoste, attaquèrent et prirent Lourmarin et chassèrent les huguenots avec une perte de vingt-cinq hommes. Les autres se dispersèrent dans les bois et dans les montagnes; il fut repris par les religionnaires de Provence en 1567. Un siècle plus tard, en 1633, le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, se rendait à Apt pour tenir les Etats. Arrivé à Lourmarin, il apprend que les chevaux ne pourront faire traverser la *Combe* à sa litière, à cause des mauvais chemins. Il convoqua alors les consuls et les força, dit-on, de porter sa litière, en les faisant relayer par ses domestiques, associant ainsi, dit Papon, le chaperon à la livrée. C'est peu croyable.

Aux portes de Lourmarin est le château, dans le style de la Renaissance, où domine l'arc en anse a panier. Dans la cour du nord, une tourelle octogone renferme un escalier : on lit sur la porte le millésime de 1513. La façade principale, avec la cour et l'escalier d'honneur, est au midi. Celui-ci monte, par une pente très-douce en colimaçon, dans une tour carrée très-élevée, éclairée par de grandes croisées soutenues par des colonnes, ayant pour chapiteaux des cornes d'abondance. — Saint André et saint Trophime sont les patrons de la paroisse. La collation du prieuré appartenait à l'abbé de Cluny.

Lourmarin est la patrie de Jean Ailhaud, mort en 1756, chirurgien qui amassa une grande fortune avec la poudre purgative qui porte ce nom ;

De Philippe de Girard, né en 1775, mort à Paris le 26 août 1845, dans un état voisin de l'indigence, après avoir doté la France et l'Europe des plus précieuses conquêtes. Voici comment M. le vicomte de Lavalette, au nom de la Société des in-

venteurs., s'est exprimé sur sa tombe : « Il est inutile de dire les fatigues, les pertes, les déceptions, les douleurs de cinquante années de travail et de luttes ; en voici les résultats, en voici l'addition à la fois brillante et triste ! Deux magnifiques conquêtes : la filature mécanique du lin et la machine à vapeur à expansion ? Dix inventions importantes : plus d'un milliard produit : des centaines de millions économisés chaque année : des milliers d'hommes nourris, vêtus et quelques-uns enrichis; et pour l'inventeur... rien... Ingratitude et dénûment ! » L'orateur ne pouvait prévoir la justice réparatrice de l'Empereur qui s'intéresse à un si haut degré à toutes les gloires de la France.

MALAUCÈNE (*Malausana*, *Malœsanæ*).— Chef-lieu de canton à 32 kil. E. d'Orange et à 15 kil. seulement de Carpentras, avec une population de 3,330 habitants. La ville est petite, assez mal bâtie, mais dans une position pittoresque, dans un cercle de petites collines boisées qui vont se rattacher à la grande masse du Ventoux. Du pied d'un de ses contreforts s'échappe une magnifique source d'une eau limpide qui alimente des usines et entretient une superbe végétation dans des prairies en pente. L'air y est pur et bon. La peste y a rarement pénétré et les épidémies y font moins de ravages qu'ailleurs : ce qui a donné lieu à beaucoup de conjectures relativement à l'étymologie de Malaucène. Il est probable que le pays était *mal sain*, avant que la civilisation eût ouvert des routes à l'eau du Groseau qui devait former un vaste marécage. Malaucène est un pays industriel, comme le témoignent plusieurs filatures de soie, des papeteries, des fabriques de *cadis*, un martinet et douze foires par an, les 20 janvier, 3 février, 19 mars, deuxième lundi d'avril, 3 mai, deuxième lundi de juin, deuxième lundi de juillet, 25 août, 29 septembre, deuxième lundi d'octobre, 11 novembre et 21 décembre. Le marché du jeudi date du mois d'août 1496. Il y a des religieux de St-Viateur, des religieuses du St-Sacrement, une brigade à cheval et un hospice qui ne remonte qu'à 1779.

Au centre de Malaucène s'élève un mamelon sur lequel était le château seigneurial. En 1827, le donjon fut rasé, l'emplacement déblayé et on en fit un *Calvaire*. Ce pays, qui avait appartenu aux Baux, fut inféodé par Clément VII à Bernardin de Serres pour lui et ses successeurs à perpétuité ; mais Jean XXIII révoqua l'inféodation, attendu que ce seigneur avait prêté hommage à son compétiteur, Clément XIII. Pourtant, quelque temps après, il confirma une transaction entre les habitants et la veuve et les enfants de Bernardin, mort en 1410, par laquelle ils cédaient à la communauté tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la ville et son territoire ; en sorte que la commune de Malaucène devint dame-foncière et jouit de tous les droits. Néanmoins, par une transaction de 1575, elle fut obligée de payer à la Chambre Apostolique une redevance annuelle de 700 florins. Elle fut prise, en 1560 et 1563, par les calvinistes qui pillèrent les habitants, ravagèrent les campagnes, profanèrent l'église et détruisirent les archives (1).

L'église paroissiale, sous l'invocation de St-Michel, est attribuée, comme beaucoup d'autres, et avec aussi peu de raison, à Charlemagne. C'est un édifice gothique, du commencement du XIV^e^ siècle. L'abside, avec ses pilastres ioniques, n'est pas en harmonie avec la nef : elle est de 1714. La porte devait être précédée d'un porche, à en juger par les arrachements et les premiers voussoirs d'un arc, soutenu par des animaux fantastiques se disputant une tête. Le linteau était décoré de personnages. La façade, toute unie, à demi-appareil, est terminée par un pignon que couronne une petite galerie à cré-

(1) On y conserve une bulle de Sixte V, du 5 septembre 1585, autorisant les consuls de Malaucène de juger les causes n'excédant pas trois ducats d'or, et des lettres de Grimaldi, recteur du Comtat, du 22 janvier 1580, autorisant les vice-consuls de prendre à leur profit les têtes de sangliers tués au bois de Veaux. Il y a aussi une *Consultation pour la ville de Malaucène*, datée de Montélimart, 1780, par laquelle l'auteur, le baron de Salamon, repousse certaines prétentions du seigneur de Beaumont à l'égard de cette ville.

neaux. — Il y avait un couvent d'Augustins Réformés, établis en 1643 par J. M. de Suarès, évêque de Vaison, un monastère de religieuses Ursulines appelées de Valréas, la même année, et des Pénitents blancs, sous le titre des Cinq-Plaies. — Sur le chemin d'Entrechaux était une chapelle de Ste-Madeleine. Les ruines qui l'entouraient ont fait présumer la présence d'un monastère. Le prieuré appartenait à l'abbé de l'île Barbe : c'est aujourd'hui une grange. Il y en avait une autre, dédiée à saint Martin, sur la colline de ce nom, sur le chemin du Barroux.

Parmi les choses curieuses, il faut citer le quartier *des Aragnes*, où l'on dirait un volcan éteint, la grotte *des Anges*, où les stalactites affectent mille variétés et surtout la source du Groseau. C'est une charmante fontaine, un Vaucluse en miniature. Au pied d'un grand rocher à pic, au fond d'une grotte en forme de nymphée, tombe une eau limpide qui vient se réunir dans un bassin tapissé de cresson et descend, au moyen de plusieurs rigoles, pour arroser le territoire de Malaucène. Le site est des plus pittoresques. Un peu au-dessous, au point d'où la vue embrasse toute la vallée, s'élève une chapelle ; c'est tout ce qui reste de l'antique monastère du Grozel (1) et du palais que Clément V, enchanté de la beauté du site, y fit construire pour ses villégiatures.

(1) Il est appelé dans les anciens actes *Grasellum* ou *Grausellum*, nom qui n'est pas sans analogie avec celui de Greoulx, en Provence. On connaît l'inscription des eaux de Gréoulx *Nymphis XI Griselicis*. Il existe un denier d'argent de Louis-le-Débonnaire, dont voici la description : HL VDOVICVS IMP. entre grénetis ; une croix à branches égales dans le champ. Rev. AQVIS VASON dans le champ sur deux lignes horizontales ; grenetis au pourtour ; trouvé à Belvezet, dans le Gard. M. de la Saussaye a bien reconnu qu'il s'agissait de Vaison (*Rev. de la Numism. franç.* t. II, p. 352 et pl. XI n° 1) ; mais il a manifesté des scrupules à l'occasion du mot *Aquis* qui, suivant lui, semble indiquer des eaux thermales. Cela ne nous semble pas absolument nécessaire et les mots d'*Aquis Vasonis* conviennent à la belle source du Groseau, dont les eaux alimentaient Vaison, grâce aux travaux des Romains ; dont on voyait des traces, il y a peu de temps

Le monastère fut fondé en 684, par Petronius, évêque de Vaison, s'il faut en croire une charte citée par Dom Mabillon et le P. Boyer (1); mais il fut abandonné et sans doute détruit par les Sarrazins. En 1059, Pierre II, évêque de Vaison, donne cette petite abbaye, *abbatiolam*, aux moines de St-Victor de Marseille, avec toutes les églises de sa dépendance et les droits qui pouvaient lui appartenir et, le 28 juin 1111, l'évêque Rostang y ajouta toutes les églises du *castrum* de Malaucène, au nombre de cinq (2). Ces religieux relevèrent l'abbaye et de

encore. La vallée du Groseau, par cela même, avait dû porter le nom générique d'*Aquæ Vasionis*; c'est pour cela que dans la charte de 684, dont nous allons parler, on a eu soin de dire *Suburbano civitatis Vasionensis*; c'est qu'elle dépendait alors de Vaison, Malaucène ne prédominant pas encore.

(1) Mabillon, *Annal. SS. Ord. Bened.* I, p. 700, col. 2; Boyer, *Hist. des évesques de Vaison*, aux preuves. — Cette charte nous paraît controuvée pour plusieurs raisons. D'abord, à cause de la contexture qui renferme des formules inusitées sous les Mérovingiens; ensuite, à cause de la signature des évêques qu'on a voulu y faire figurer, au nombre de sept. Or, aucun de ceux-là ne figure dans la Gallia Christiana sous cette date. Cette pièce est suivie d'une confirmation par le roi des Franks Clovis. Ce ne peut être que le jeune Clovis III qui passa, comme une ombre sur le trône, de 691 à 695. La victoire de Testry venait d'assurer le triomphe de Pépin. Lui seul gouvernait à cette époque et, comme disent les *Annales de Metz*, sans avoir le nom de roi, il régnait comme une puissance royale. Il fit paraître successivement, pour sauver les apparences, quatre pauvres chefs d'emploi d'une souveraineté sans office comme sans puissance. Il est donc douteux qu'un évêque Petruinus ou Arodius (car la charte est signée de ces deux noms) ait fondé ce monastère *in Suburbano civitatis Vasionensis, in loco cujus vocabulum Grassello* et surtout que cette fondation ait été confirmée par un fantôme de roi qui n'a jamais eu l'ombre de puissance sur ces pays. Cette pièce a dû être fabriquée au XI^e^ siècle par les moines de St-Victor, quand ils furent mis en possession.

(2) Dom Martenne, *Amplissima Collectio*, t. I, p. 638. — « Dès lors les moines commencèrent à desservir cette église; mais comme il leur était trop incommode d'y venir tous les jours de leur monastère du Grosel, ils firent bâtir dans Malaucène la maison du prieuré, où l'on voit encore en

cette époque date la chapelle qui existe encore. C'est un édifice circulaire, enfermé dans un carré, avec une coupole surmontée d'un clocher, a quatre baies à plein-cintre. Les archivoltes portent sur deux petites colonnettes torses à chapiteaux historiés. Plus tard, on a maladroitement surmonté le tout d'une flèche conique dans laquelle se trouve une cloche. Au-dessous de la toiture, courait une frise que l'on distingue bien encore au nord-est; elle est composée de rinceaux élégants, entremêlés de masques. Cette chapelle, en demi-appareil, porte, à l'intérieur, de nombreuses traces des réparations de Clément V. Le palais disparut pendant les guerres de religion et dans ses ruines, contigües à la chapelle, un hermite trouve à peine de quoi se loger aujourd'hui.

L'administration était composée à Malaucène d'un parlement général, d'un conseil et de deux syndics dont plusieurs actes attestent la présence au XIII^e^ siècle. Les registres existant du conseil datent de 1440. Le parlement fut remplacé, dans le XVI^e^ siècle, par un double conseil de vingt-cinq conseillers, réduits à quinze en 1608 et remis à vingt-cinq par règlement du recteur en 1626. Les syndics fut autorisés à prendre le titre de consuls en 1591; ils furent alors au nombre de trois. Le troisième consul fut supprimé en 1762 et la troisième main du conseil, celle des artisans, fut réunie à la seconde, celle des bourgeois, sur la demande du conseil de ville. Le parlement ou les conseils étaient présidés par un bayle ou viguier, nommé par le recteur ou le vice-légat.

relief des moines avec leurs longs capuces, à côté de la porte, ainsi qu'en d'autres endroits de cette maison. Les moines desservirent l'église de Malaucène pendant trois siècles; mais ils se relachèrent et il n'en resta qu'un seul qui se fit donner le prieuré en commande. Le dernier de ces prieurs, Guil. Catelani, perdit son prieuré par un dévolu. Il y eut procès et le chapitre de l'église métropolitaine d'Avignon parvint à se le faire adjuger, en 1598, en indemnité des dommages causés par les huguenots, à la condition de payer une redevance annuelle de cent livres à la l'abbaye de St-Victor de Marseille.» Expilly, *Dictionn. des Gaules*, V. Malaucène.

MALEMORT (*Malamors*). — Cette commune qui emprunte peut-être son nom à quelque sanglante tragédie qui a échappé à l'histoire, est à 8 kil. S. de Mourmoiron, dans un terrain entrecoupé de collines et de plaines. On y récolte le blé, la garance, le vin et l'huile. On cultive le mûrier et surtout le pommier. Il y a des carrières de plâtre et des tuileries, 1,521 habitants, un hospice et des religieuses de St-Joseph. — La seigneurie appartenait à l'évêque de Carpentras qui en prêtait hommage au pape, ainsi que du château de St-Félix, dont il était baron. Dans la charte de donation de 857, citée à l'article de *Carpentras*, il est fait mention de la villa *Unango*, au terroir de Malemort. C'est dans ce quartier que les évêques bâtirent leur maison de plaisance. Ce n'était plus qu'une chapelle, dédiée à saint Félix, pape, quand l'évêque Abbati (1720–1735) fit reconstruire le château et y amena de belles eaux. L'évêque d'Inguimbert l'augmenta encore : il appartient aujourd'hui à divers particuliers. — Le même évêque fit agrandir l'église paroissiale du côté de la porte d'entrée, en 1750 et fit faire les tribunes. On l'avait agrandie, en 1610, d'une chapelle, d'un sanctuaire et d'un clocher. Elle était riche en ornements. Le curé, qui était en même temps prieur, avait 4,000 livres de revenu. — La confrérie des pénitents date de 1622 ; les congrégations des hommes et des femmes de 1725. — Malemort a de jolies fontaines.

MAUBEC (*Malibecum*). — Petite commune de 593 habitants, à 10 kil. E. de Cavaillon, entre le Caulon et le Lubéron. Son terroir est fertile et assez agréable. On y cultive beaucoup le mûrier. Il y a un bureau de bienfaisance, des religieuses de St-Joseph-des-Vans et deux foires par an, les 2 février et 16 août. — La seigneurie appartenait aux Brancas d'Oyse qui payaient tous les ans sept ducats d'or à la Chambre Apostolique. En 1562, Brancas d'Oyse vit l'incendie de son château par le baron des Adrets du château d'Oppède où il était enfermé. Dans son territoire, est une chapelle, très-ancienne, dédiée à St-Mau-

rice : on croit que c'était la paroisse primitive. Un cimetière contigu renferme de grandes pierres, taillées comme les tombeaux chrétiens des premiers siècles.

MAZAN (*C. de Mazano*). — Jolie commune à 7 kil. de Carpentras, sur la route départementale n° 2 et dont une moitié s'arrose par les dérivés de l'Auzon. On y récolte le blé, le vin, la garance, le safran, les fourrages et beaucoup de fruits. C'est un des beaux terroirs du département. Il y a 3,779 habitants, des religieuses du St-Sacrement, des frères Maristes, un hospice et trois foires par an, les 22 juillet, 30 août et 28 décembre. — On croit que l'aggrégation de plusieurs *mas* a contribué à fonder Mazan ; mais le séjour des Romains est attesté par de nombreuses médailles et des poteriés que l'on y découvre. Nous avons vu, chez un fabriquant de formes de souliers, un Marc-Antoine triumvir en argent. La seigneurie de Mazan fut donnée, en 1248, par Raymond VII, comte de Toulouse, à Pons Astouaud, son sénéchal (1). Deux filles la portèrent dans les maisons

(1) Une partie de la noblesse comtadine favorisait sous main les tentatives des protestants, pendant les guerres religieuses du XVI^e^ siècle. Mille embarras étaient suscités sous main à l'intrépide recteur, Dominique Grimaldi. Un jeune étourdi, le chevalier de Mazan, osa même l'insulter et le provoquer en duel. Cette insolente proposition fut méprisée. A quelque temps de là, l'assassinat fut dirigé contre un homme qui savait mépriser les bravades d'un étourdi. Le recteur et son frère, Thomas Grimaldi, suivi d'une vingtaine de soldats, escortaient hors de Carpentras le bâtard de Valois, fils de Henri II et gouverneur de Provence. Tout-à-coup quatre-vingts cavaliers fondent sur eux, tuent Thomas Grimaldi et quatre hommes de l'escorte. Le recteur, quoique surpris, se défendit bravement et ne rentra dans Carpentras que lorsque son cheval eût été blessé. La procédure démontra que le complot avait été ourdi par Astouaud, seigneur de Mazan et de Velleron et par son fils le chevalier de Mazan. Ils furent condamnés au bannissement et à la confiscation de leurs biens. Grimaldi se démit en 1580 et le pape, appréciant ses mérites, le nomma évêque de Savone. De nouveaux troubles nécessitèrent sa présence et il cumula, avec la charge de recteur, les titres d'archevêque et de vice-légat d'Avignon et de général en chef des troupes pontificales. Il fut le salut du pays. Grimaldi est une des grandes figures de l'époque.

de Causans et de Sade. Chacune avait son château. La poterne du château des Causans est aujourd'hui une des entrées de la maison Blanchet. La chapelle a été convertie en habitation. Il existe, aux archives, une sentence arbitrale de 1277 de Raymond de Selva, juge du Venaissin, qui confirme aux habitants la faculté d'élire des syndics, au nombre de trois. — Mazan fut entouré de murailles au XIVe siècle ; les quatre portes existent encore. Près de la porte de Pernes, était un couvent de Récollets, fondé en 1611. Au levant, est la chapelle de Notre-Dame-la-Brune. Au pied de la colline où est bâtie celle de St-Andéol, on voyait des restes de monuments antiques. — L'église était un ancien prieuré d'un revenu considérable qui fut réuni à la manse épiscopale de Carpentras par Jean XXII, en 1324. C'était, dans le principe, une construction romane, avec trois arcades plein-cintre de chaque côté, reposant sur des colonnettes basses, à chapiteaux feuillagés. La porte, en plein-cintre brisé, ferait croire qu'elle fut élevée dans le XIIIe siècle. Elle eut beaucoup à souffrir des huguenots, en 1562. Depuis, pour l'agrandir, on a ouvert les arcades latérales en chapelles, en inscrivant une ogive dans le plein-cintre. Il ne reste plus d'intactes que les deux plus rapprochées de la porte. On a attaqué les piliers pour y appliquer une galerie. Une superfétation de tribune masque entièrement la façade. — A côté de l'église, un gros pâté de maisons remplace l'ancienne commanderie des Templiers. On voit encore sur un mur un chevalier sculpté dans son armure. Il reste une belle porte du XIIe siècle. L'appareil de tout le mur est grand et régulier.

Le cimetière de Mazan est le plus pittoresque du département. Il occupe le sommet d'un mamelon, au levant. Son mur de clôture est formé par une rangée d'anciens tombeaux, ébréchés pour la plupart, disposés à la file l'un de l'autre. Ce sont des auges en pierre grossière, de forme parallélipipède, dont le couvercle porte des cornes aux angles et souvent au centre. On en voit de pareils aux Aliscamps d'Arles. Sur la double pente du couvercle sont gravés, en général, les outils ou instruments qui caractérisaient sans doute la profession du défunt. Ces cer-

cueils, sans inscription aucune, remontent à coup sûr aux premiers siècles de notre ère ; mais ils ont dû servir, plus tard, à de nouvelles sépultures. Au centre du cimetière est une très-vieille chapelle dont le pavé est en contrebas du sol. La tradition veut qu'elle ait été élevée pour éloigner les loups qui, la nuit, faisaient irruption dans le cimetière, quand les côteaux voisins étaient couverts de bois. La chapelle est effectivement sous le titre de *Notre-Dame-de-Pare-Loups*. Une inscription sur un des contreforts porte qu'il a été fait en 1457. Ce cimetière est une promenade fort agréable. Le dimanche, c'est un lieu de réunion pour les jeunes gens. Sur une tombe ébréchée qui laisse entrevoir d'antiques ossements blanchis, on devise de toute autre chose que de l'instabilité des choses humaines.

Mazan est la patrie de Jacques Bernus, né en 1650 et mort en 1728, grand sculpteur à qui il n'a manqué qu'un plus vaste théâtre et un peu moins de timidité pour compter parmi les illustrations nationales. Pour avoir une idée de ses principales productions, consulter son article dans le *Diction. hist. et biograph. du départ. de Vaucluse*, par M. Barjavel.

MÉNERBES (*Minerbia*). — Commune à 7 kil. O. de Bonnieux, perchée sur un de ces mamelons escarpés qui courent entre le lit sabloneux du Caulon et la chaîne du Lubéron. Elle compte 1,693 habitants et possède un hospice, un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Conception et quatre foires par an, le lundi de la semaine de la Passion, les 25 août, 18 octobre et 16 décembre. L'instruction vient d'être confiée aux frères Maristes. Le terroir produit de l'excellent froment, toutes sortes de grains et des pois renommés. La soie, comme celle du Lubéron, est estimée. — L'église, sous le titre de St-Etienne, était un prieuré annexé au chapitre de St-Agricol d'Avignon ; elle est du XIVe siècle (1). — Cette terre, après avoir

(1) A l'époque de sa construction, un Carmejane obtint la concession d'y faire bâtir à ses frais une chapelle sous le titre du *St-Sépulchre*, que ses descendants ont mise sous l'invocation de *St-Charles*. Un tombeau recevait

appartenu aux d'Agoult, passa au Saint-Siége. Par une bulle du 25 novembre 1571, Pie V déclara que tous les biens, tant urbains que ruraux des habitants de Ménerbes, seraient désormais allodiaux et, comme tels, affranchis des lods et des censes. Il voulait récompenser leurs services pendant les guerres de religion qui désolèrent le Comtat. C'était jouer du malheur ; car, présumant trop de leurs propres forces, les gens de Ménerbes se laissèrent surprendre, le 1er octobre 1573. *Il se comparaient par rodomontade*, dit Perussis, *à la roche de Milan.* Les suites firent voir de quelle espèce de roche ils étaient, ajoute le P. Justin. Il est vrai que la ruse de Scipion de Valavoire fut perfidement ourdie. Pendant cinq ans, Ménerbes fut comme la citadelle du protestantisme et ne capitula, (9 décembre 1578) après quinze mois de siége, que sur une lettre écrite, dit-on, de la main du Béarnais. Le siége, qui coûta des sommes immenses, réunit une partie des noblesses de France et du Comtat et fut conduit un moment par le duc d'Angoulême, frère naturel du roi et grand-prieur de France. On suppose qu'il ménageait le village, parce qu'il avait l'espoir d'en obtenir la seigneurie et d'y placer une de ses créatures. La position de Ménerbes, au sommet d'un rocher abrupt et escarpé, était forte pour l'époque. Louis de Perussis, l'historien de nos guerres de religion, dépité contre la longueur de ce siége, ne traite Ménerbes que *de vilain lieu*, *de bicoque bossue et mal située qui n'en valait pas la peine*. Il est vrai que nos ingénieurs modernes feraient un peu moins de phrases et un peu plus de besogne. La plate-forme était défendue, au nord et au midi, par l'escarpement de ses rochers couronnés de créneaux, au couchant, par le Castellet (1),

les cendres de chaque génération. Ce Carmejane possédait plus de cent directes dans Ménerbes. A la quatrième génération, Gilles de Carmejane fit la branche d'Avignon, tandis que Simon continuait celle de Ménerbes. — Les d'Inguimbert sortaient aussi de Ménerbes où ils avaient fait des achats de terres au commencement du XVIe siècle.

(1) Terre et seigneurie ayant le titre de comté, qui entra dans la maison de Galéan, par la mariage d'Isabeau de Guilhem, dame du Castellet et de

fortin qui dominait plusieurs avenues et, au levant, par la *citadelle* dont le jardin, qui se termine en pointe très-aigüe, fortement en saillie sur la bourgade, renferme la tombe d'un homme d'Etat étranger qui a laissé des souvenirs dans le pays. On y lit cette épitaphe composée par lui-même : D. O. M. Terram quam dissidenti | abnegat ecclesia | militarem | hospiti militari | præbet pontifex rex. | J. C. de Rantzau Cimber | obiit die XXI januarii anno MDCCLXXXIX (1).

Cadarache, contracté le 4 octobre 1605 avec J. Vincent de Galéan, qui fut gentilhomme de la chambre du roi.

(1) Jacques-Charles, comte de Rantzau, baron de Wester, capitaine des gardes de Christian VII, roi de Danemarck et vice-roi de Norvège, entra dans le complot ourdi par la reine douairière pour renverser le ministre Struensée. Le prétexte fut un commerce criminel du ministre avec la reine Caroline-Mathilde, sœur du roi d'Angleterre. Ce fut lui qui fut chargé d'enlever la jeune reine. Le roi d'Angleterre irrité demanda la tête du capitaine des gardes qui se réfugia en France et de là dans le Comtat, comme dans un pays neutre. Le comte de Rantzau séjourna quelque temps à Châteauneuf-Calcernier et à Avignon ; mais apprenant la prochaine arrivée du duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre, il se retira à Ménerbes, en 1781, où la princesse de Tingri lui offrit un asile. C'était un homme du monde, grand, aimable, spirituel, parlant avec facilité l'allemand, le latin, le français et naturellement caustique ; vivant en grand seigneur, ayant table ouverte et un corps de musiciens à son service. Homme de plaisir, il mourut, à 75 ans, d'une goutte remontée. — La maison de la princesse de Tingri appartient aujourd'hui à M. F. Carbonnel, notaire et maire. Dans une galerie, d'où la vue se prolonge, par de là plusieurs étages de collines, jusqu'au mont Ventoux, sont les illustrations, pendant plusieurs siècles, de l'ancienne famille des Laurents (*de Laurentiis*), depuis Monet, gouverneur de Nice en 1467, jusqu'à l'évêque de St-Malo dans le XVIII^e^ siècle. La série se termine au portrait de la princesse encore enfant. Il y a un maréchal de France, Pons de Thémines et un ambassadeur de France à la cour de Rome. Le jurisconsulte centenaire, à la grande barbe blanche, coudoie le guerrier au corselet d'acier et les cardinaux, à la barette rouge, sourient aux grandes dames à la fourrure d'hermine et à la robe de brocard d'or. Il y a des figures imposantes et délicieuses, des types accomplis d'hommes graves et de femmes aux grâces toutes charmantes et irrésistibles. — La *citadelle*, où est la tombe du comte de Rantzau, appartient au digne curé de St-Pierre d'Avignon, frère de M. F. Carbonnel.

On croit que Ménerbes occupa d'abord le quartier de St-Alban, au-dessous du Castellet, où l'on trouve de grandes substructions et quelques objets antiques, sur l'emplacement de l'ancienne *Manancha*, où se retira saint Castor, dans les premières années du Ve siècle. Il y fit bâtir un couvent, pendant que sa femme, de son côté, allait fonder un monastère de filles à Sivergues (*sex virgines*), dans une des gorges du Lubéron. On sait que c'est à sa prière et pour l'usage des nouveaux religieux que le fameux Cassien, provençal d'origine et abbé de St-Victor de Marseille qu'il venait aussi de fonder, composa les *Institutions monastiques*, ouvrage dans lequel il donnait les règles des moines d'Orient. Le couvent fut détruit par les Saxons et les Lombards, à la fin du VIe siècle. Remerville veut que *Manancha* soit le *Machovilla* dont parle Grégoire de Tours (V. L'Isle). Un des quartiers ruraux a retenu le nom de *Manencuègne*, un autre celui de *Malicamp*, et une grotte, avec une source ferrugineuse, s'appelle encore la *Grotte de St-Castor* (1). — A quelques kilomètres, au levant, on trouve une grande ferme qui était l'ancien couvent de St-Hilaire, de l'ordre des Carmes. On en fait remonter la fondation jusqu'à saint Louis.

Ménerbes est la patrie de Charles de Carmejane, né en 1772 et mort à Avignon en 1830, baron de l'Empire et général d'artillerie ;

De Louis-Benoît Robert, baron de l'Empire, général de brigade, né en 1772 et mort dans sa patrie en 1831.

MÉRINDOL (*Merindolium*). — Commune de 870 habitants, à 15 kil. O. de Cadenet, sur la route départementale n° 3, entre

(1) Si le monastère de St-Castor avait été aux environs de Nîmes, comme le prétend le P. Guesnay, comment le clergé et le peuple d'Apt auraient-ils été chercher en corps saint Castor, après la mort de saint Quentin, pour le placer sur le trône épiscopal ? Comment le saint, après son intronisation, aurait-il pu retenir le gouvernement d'un monastère si éloigné, aller visiter quelquefois ses moines à pied et retourner à Apt, le même jour, ainsi que cela est dit dans sa biographie ?

la rive droite de la Durance et le Lubéron. Les bois couvrent une grande partie du territoire ; cependant on y récolte beaucoup de cocons. Il y a une brigade à pied, des religieuses de la Conception et trois foires par an, les 25 mars, 19 avril et 21 décembre. — L'origine de Mérindol est moderne. Ce lieu appartenait, au commencement du XVI^e^ siècle, à Ogier d'Anglure, évêque de Marseille et abbé de St-Victor. Il était alors couvert d'une épaisse forêt, à travers laquelle passait le chemin et où les voyageurs étaient continuellement attaqués et dévalisés. L'évêque résolut d'y fonder un village pour la sûreté publique; il offrit donc du terrain à ceux qui voudraient s'y établir. Les Vaudois de la Valmasque y affluèrent et de là le rôle que joua Mérindol, au début des guerres de religion. La députation qui se rendit auprès du parlement de Provence pour répondre à la déclaration du roi, en 1541, avait à sa tête André Meynard, né à Mérindol en 1508, lequel, à la tête de la jeunesse vaudoise, combattit à Cabrières, à Lacoste, à Murs, à Joucas, aux Combettes et à Pertuis. Les Vaudois, conduits par Marron de Cabrières, Roland de Ménerbes et maître François, curé apostat de Mérindol, forcèrent François I^er^ de faire exécuter l'arrêt de 1540. Mérindol fut brûlé (18 avril 1545). Meynard fit reconstruire le château en 1551 et y établit une garnison de cent hommes : ce qui n'empêcha pas Serbelloni de prendre et de saccager le village (1562). Meynard joua un grand rôle au siége de Ménerbes et mourut dans sa patrie le 10 septembre 1599. Ses descendants sont connus sous le nom de Meynard de la Bourdille (1).— En 1560, les soixante églises réformées de Provence s'étant réunies à Mérindol, pour voter leur contingent, nommèrent Paul de Mouvans chef de l'union protestante. En 1567,

(1) Le *Musée des Protestants célèbres*, article *André Meynard*, dit formellement que le président d'Oppède conspira la perte des Vaudois par la haine implacable qu'il avait vouée à la dame de Cental. Cette dame, selon l'ouvrage protestant, aurait refusé sa fille au fils du baron. Or, il est avéré que le baron d'Oppède ne laissa que deux filles de son mariage avec Anne de Laval de Castellane.

Mérindol fut pris par les religionnaires de Provence et, en 1570, ses habitants, après avoir brûlé le château de Javon, les métairies de Lauris, Ménerbes, Oppède, Maubec, Robions et même de Cavaillon, se joignent à ceux de Murs, pour tenter une attaque de nuit contre Mourmoiron. Repoussés par Chabrillant, gouverneur de Carpentras, ils se replient sur Joucas et le couvent de St-Hilaire (V. Ménerbes), dont ils emmenèrent le prieur et les autres religieux.

MÉTHAMIS (*Metamiæ*, *C. de Mometamiis*) — Cette commune de l'ancien Comtat, à 9 kil. S. E. de Mourmoiron, compte 856 habitants. Les montagnes et les bois forment la plus grande partie de son territoire. Ses bois sont giboyeux. Ses montagnes renferment des carrières exploitées de lignite. Le quartier de la *plaine* produit beaucoup de fruits et de l'excellent froment. — Méthamis était ceint de murailles et bâti sur un rocher inaccessible, excepté au couchant. Un pont de pierre a remplacé le pont-levis pour traverser le fossé taillé dans le roc. Malgré l'avantage de cette position, Méthamis fut pris par les calvinistes, le 5 juillet 1563. — L'église, sous le titre de St-Denis, était un prieuré annexé au collége des Jésuites d'Avignon. La seigneurie appartenait à l'ancienne maison de Thezan-Vénasque, dont le juge exerçait les trois juridictions (1). — A quatre ou cinq kilomètres, dans un vallon, est une chapelle de Ste-Foi, où les habitants se rendent quelquefois en procession. C'était un prieuré servant de prébende à l'un des chanoines de Notre-Dame-des-Grès, à Carpentras. — Méthamis a un bureau de bienfaisance et des religieuses de St-Joseph.

MIRABEAU (*C. de Mirabello*). — Cette commune, ainsi désignée dans la bulle du pape Alexandre III de 1178, est à 13

(1) En 1228, Bernard et Raymond Alfant prêtent hommage à l'évêque de Carpentras pour le lieu de Méthamis. — Le cartulaire des évêques de cette ville, vol. III, p. 482 et suiv. contient une douzaine d'actes, pour le même château, en faveur des évêques de Carpentras.

kil. E. de Pertuis, dans un terroir plus agréable que fertile, et faisait partie de la viguerie de Forcalquier. Il y a 678 habitants, un bureau de bienfaisance et des religieuses de St-Joseph. — La terre de Mirabeau appartint à la maison de Barras, du XIVe au XVIe siècle, où Anne de Savournin, veuve de Pompée de Barras, se la fit adjuger pour ses droits et la porta à son second mari, Charles de Glandevès. Jean de Riquetti, qui avait épousé une Glandevès, l'acheta des parents de sa femme. Il descendait d'un Pierre de Riquetti que Robert d'Anjou, roi de Naples, avait amené avec lui en Provence. C'est en faveur de son arrière-petit-fils, Honoré II de Riquetti, guidon des gendarmes de la garde et syndic de la noblesse de Provence, que la terre de Mirabeau fut érigée en marquisat, par lettres de 1685. C'est du fils de celui-ci, second marquis de Mirabeau et comte de Beaumont que naquirent, au château de Mirabeau ou peut-être même à Pertuis, en 1717, le bailli de Mirabeau, type des gentilshommes de vieille roche, que l'on aime rien que par sa correspondance et qui, au siége de Mahon, ne dut la vie qu'à un volume de Virgile qui fut percé d'une balle sur sa poitrine; et, en 1715, Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, qui s'intitula si pompeusement *l'ami des hommes*. Ses volumineux ouvrages sont tombés dans l'oubli; mais le nom de son fils aîné est immortel. Mirabeau résumera toujours l'éloquence parlementaire. Le château, aujourd'hui délabré, qui domine le cours de la Durance, fut comme l'aire où le jeune aiglon essaya ses forces gigantesques. Outre quelques séjours qu'il y fit dans sa jeunesse, notamment en 1770, auprès de son oncle le bailli qui l'affectionnait beaucoup, c'est là qu'il vint habiter, après son mariage, avec sa femme Emilie de Marignane. C'est là qu'elle le rendit père d'un fils qui mourut en bas-âge; c'est pour elle que le futur tribun embellissait le séjour et faisait prospérer le domaine paternel. Les ruines du château ont été rachetées par M. Lucas-Montigny, l'éditeur de la *Vie de Mirabeau*.

Au quartier de *Cante-Perdrix*, il y avait un pont qui existait encore en 1260, s'il faut en croire une charte citée par

Bouche (1). Il avait été emporté depuis longtemps, quand le seigneur de Mirabeau voulut le rétablir, en 1488 ; la ville de Pertuis s'y opposa. Aux Etats-Généraux de 1626, un rapport estimatif fut présenté, s'élevant à 80,000 livres : on y renonça. Le nouveau pont suspendu fut emporté lors de la fameuse crue de novembre 1843. — Rien de plus pittoresque que le site du pont de Mirabeau. Le lit de la Durance, si large en amont et en aval, se resserre là, entre deux rochers verticaux qui ont été séparés par l'action incessante et corrosive des eaux. Sur un quartier de roche, au pied de laquelle viennent se briser les flots, s'élève une petite chapelle romane, dédiée à Ste-Magdeleine. Dorée par le soleil, elle produit un effet charmant dans le paysage. La façade n'a pour tout ornement qu'un petit *oculus* et des trous nombreux, placés symétriquement, comme si l'on avait retiré une pierre. Le clocher à pignon est percé de deux baies à plein-cintre. Sur un des voussoirs de la porte, une inscription mutilée laisse encore lire ces mots : *Anno Dni. M. CC. XXXIX. III nonas Junii.* La fin de la phrase était *Sol obscuratus fuit.* La date de cette éclipse est exacte. Un manuscrit de la bibliothèque de Sienne, sous le titre de *Obituarium ecclesiæ senensis* qui a échappé aux recherches de Muratori et cité par Ozanam (journal de l'instr. publ. 1847, nº 40, p. 425) contient une pièce de quinze hexamètres latins, à l'occasion de cette éclipse, enregistrée sous cette véritable date. — Au-dessus de l'auberge de *Grand-Logis*, au milieu des chênes-verds, est une autre chapelle romane, un peu moins ancienne.

MODÈNE (*Mutina*, *Maudena*). — Petite commune de 255

(1) *Chorographie de Provence*, I, page 7 des additions. — Dans le Xe siècle, il devait encore exister des cataractes dans la gorge de Mirabeau, puisque les chartes de cette époque apprennent que les bateaux remontaient la Durance jusqu'à Pertuis et non au-delà. Il est parlé de cette navigation dans plusieurs chartes de l'abbaye de Montmajour, entre autres une de 1119, relative aux dommages faits aux propriétés que cette abbaye avait à Pertuis.

habitants, à 8 kil. N. O. de Mourmoiron, entre Caromb et St-Pierre-de-Vassols. La principale récolte est le blé et la garance. On y cultive la vigne et le mûrier. Le territoire est agréable, surtout dans le vallon qu'arrose le Mède. Un autre torrent s'appelle la *Fontaine des Clapiers*. L'église, sous le titre de Notre-Dame, était un prieuré annexé à la prébende d'un chanoine de Carpentras. Depuis long-temps le château n'était plus habitable et appartenait, avec la seigneurie, à la maison de Raymond-Modène. Un membre de cette famille, appelé le *comte de Modène*, né à Sarrians en 1608 et mort en 1670, chambellan de Gaston d'Orléans, eut d'une bourgeoise de Paris une fille qu'il fit tenir sur les fonts baptismaux, le 11 juillet 1638, par son fils Gaston, âgé de sept ans. Ce fut cette fameuse Armande Béjart que Molière amoureux épousa pour son malheur le 20 février 1662. Modène joua un grand rôle dans la petite révolution opérée à Naples par le duc de Guise. De retour en France, il publia une *Histoire des révolutions de la ville et du royaume de Naples, etc.*, 3 vol. in-12. Paris 1667. Il a laissé aussi des poésies françaises et vingt-trois stances inédites, intitulées : *La peinture du pays d'Adiousias*, tableau piquant et nullement flatté des mœurs comtadines. — Modène a des règlements municipaux votés par le parlement général de la commune, en 1429 (1).

MONDRAGON (*Mons Dragonis*). — Commune sur la route impériale n° 7, à 5 kil. S. O. de Bollène et sur le Lez. On y compte 2,942 habitants. Son territoire est vaste, fertile et varié. Les principales récoltes sont le blé, la garance, les légumes et les

(1) En 1650, le seigneur de Modène poursuivit criminellement un habitant qui avait chassé dans ses bois. Aussitôt le tiers-état, par l'organe des consuls députés à l'assemblée ordinaire du Comtat, décréta de poursuivre la cassation de cette affaire, sur les frais communaux, et de faire reconnaître de nouveau le droit imprescriptible des habitants du Comtat. V. au *Sommaire des délibérations du Comtat* (mss. du Musée Calvet) les mots *Chasse* et *Adhérence*.

cocons. Le côté du couchant est une belle plaine d'alluvion, exposée aux crues du Rhône. La partie montagneuse, au levant, renferme des mines de lignite et des carrières de pierres de grès. Au nord-est, se trouve le hameau de Derboux, dont la chapelle, sur la crête d'une petite colline, est de la même époque et de la même architecture que St-Blaise-de-Bauzon, à Bollène. Derboux était une baronie. Mondragon a un hospice, des frères Maristes, des religieuses de la Présentation.

Les chartes des XII^e^ et XIII^e^ siècles mentionnent des barons du nom de Dragonet, feudataires des comtes de Toulouse : ce sont eux qui bâtirent le château sur la montagne, laquelle prit le nom de ses propriétaires, *Mons Dragonis*. Un Dragonet, seigneur de Mondragon, fut nommé podestat de la république d'Arles, en 1224 et continué les trois années suivantes. Quoique enclavé dans le Comtat, Mondragon n'en fit jamais partie. D'abord au nombre des terres baussenques, il compta, plus tard, parmi les terres adjacentes de Provence, par suite de la donation faite, en 1144, par l'empereur Conrad II à l'archevêque d'Arles. Cette possession dura jusqu'en 1535. Les archevêques d'Arles se qualifiaient de princes de Mondragon et y faisaient battre monnaie (1). Ils y avaient un juge ou *bayle* dont l'appel était porté, selon la diversité des affaires, soit devant le juge d'Arles, soit devant les tribunaux du Comtat. En 1535, un commissaire royal fut chargé d'opérer la réunion de la principauté de Mondragon à la France. Le lieutenant au siége d'Arles mit l'ordonnance à exécution, malgré les protestations de l'archevêque et celles du viguier, ainsi qu'il en conste par le procès-verbal dressé à ce sujet. Le lieutenant fit enlever les armes du prélat et les fit remplacer par celles du roi de France. Il défendit en même temps à l'archevêque de faire battre monnaie en ce lieu et interdit au viguier le port de son bâton. Il ordonna ensuite aux co-seigneurs et aux habitants de reconnaître doré-

(1) Cependant ils ne possédaient pas la seigneurie en entier, car la maison de Sabran en avait un tiers, en 1316. Les Dragonets sont mentionnés par les troubadours comme seigneurs, dès la fin du XII^e^ siècle.

navant le roi de France comme souverain. Cette réunion ne fit cependant point perdre aux habitants leurs libertés et priviléges : ils continuèrent même d'être exemptés de toutes sortes d'impositions, de péages et d'être régis par le droit écrit et par les coutumes du Comtat. — Deux syndics étaient à la tête de la communauté depuis le milieu du XIII^e^ siècle ; en 1710, ils se qualifièrent de maires et consuls. Ils étaient élus par le conseil général. Le juge seigneurial ou *bayle* présidait les assemblées du conseil général ou du conseil particulier. Les affaires aboutissaient en dernier ressort au parlement de Provence.

La colline de Mondragon est entièrement occupée par les débris du château dont les proportions étaient gigantesques. Une très-grande partie date de l'époque romane, XII^e^ et XIII^e^ siècles. Il fut détruit en partie pour construire Liman, belle maison de campagne ayant appartenu aux Jésuites. Au pied de la colline, dans le village, est une maison de la Renaissance, flanquée de deux tourelles cylindriques, ayant leur base en retraite avec des meurtrières rondes. Elle appartient à M. le marquis de Mondragon qui a fait restaurer la chapelle de l'ancienne abbaye des Bénédictines de Notre-Dame-des-Plans, érigée en chapelle de secours depuis 1847. En 1536, lorsque Charles-Quint entra en Provence, le parlement, fuyant devant ses armes, vint se réfugier, pendant quelques jours, dans cette abbaye alors dans toute sa splendeur. — Au quartier de St-Jean était quelque villa considérable, s'il faut en juger par les nombreux fragments de poteries et les antiquités qu'on y trouve. En 1834, on y découvrit une statue, mesurant, dans son état actuel, 1 ^m^ 83 de hauteur. C'est un guerrier gaulois à moitié caché par un grand bouclier ovale d'osier sur lequel retombe une draperie. Les mains s'appuient sur la partie supérieure. La main et la jambe droite manquent, ainsi que la tête. C'est un ouvrage de la décadence ; il est au Musée Calvet.

Entre Mondragon et Mornas, au quartier de St-Loup, sur les bords du *Valladas*, la pioche des travailleurs au chemin de fer a rencontré les fondements de plusieurs murailles très-épaisses. On a remarqué, au même endroit, divers débris de poteries,

dans lesquels on a trouvé une médaille en argent marquée des deux côtés d'une simple croix. Des ossements humains bien conservés ont été mis également à découvert ; ils étaient encaissés dans des pierres plates et carrées. La tradition locale se taisait sur les anciennes destinées de St-Loup et tous ces débris des temps passés, la pelle de l'ouvrier les a fait servir aux remblais du chemin de fer. Ces reliques humaines méritaient plus de respect. Voici ce qu'on lit dans l'*Essai historique sur les Évêques d'Orange*, par M. Bastet, 1837 : « Arnulphe, évêque d'Orange, fut atteint d'une horrible maladie, la lèpre, qui ne lui permit plus d'exercer ses fonctions ; il se retira alors dans une solitude entre Mornas et Mondragon ; il y fit bâtir une maison et une chapelle appelée St-Loup ; c'est là qu'il finit ses jours en 1200. » St-Loup est honoré présentement, avec Ste-Magdeleine, de l'autre côté du *Valladas*. M. le chanoine Reboul, de Mondragon, en choisissant ce lieu pour sa sépulture, y a fondé une chapellenie dont le titulaire est à la nomination de Mgr l'archevêque d'Avignon.

MONNIEUX (*C. de Monillis*). — Commune à 5 kil. S. O. de Sault, près de la Nesque, bâtie en amphithéâtre au couchant d'une grande colline qui la prive du soleil de très-bonne heure. Les principales productions sont les grains, les foins, les amandes, les noix et les pommes de terre. Le fond du vallon est en prairies. Les oliviers ont disparu et les vignes, qui ne viennent plus qu'à grand'peine, ne donnent qu'un vin de mauvaise qualité. Dans l'espace de deux cents ans, l'abaissement de la température aurait été de 3° 1/4. Il y a 919 habitants, un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Conception et deux foires par an, les 4 février et 24 août.

On fait venir son nom de *Mons Jovis* : la carte de Cassini porte encore *Monjeu*. On y trouve beaucoup de médailles romaines. Dans le jardin de M. Bernardi est un autel votif, trouvé sur les lieux, avec l'inscription MARTI SABELCO. V. S. L. M. La formule ordinaire (*votum solvit lubens meritò*) nous ferait croire qu'au lieu de chercher dans SABELCO une désignation

topique de Mars, il ne faut y voir que le nom du gallo-romain qui lui consacra cet autel. — Le village était, dans le principe, un peu plus bas, à en juger par le grand nombre de substructions que l'on rencontre au dehors des habitations actuelles. Il dut s'enfermer de murailles à l'époque où Sault quitta le fond de la vallée pour aller se nicher sur le rocher où il est encore. Cependant le presbytère et l'église restèrent hors de l'enceinte. La tour carrée qui domine le village correspondait avec les tours de Sault, d'Aurel, de St-Jean-de-Durfort et les signaux se transmettaient ainsi promptement à travers la vallée. Les murs qui embrassent le village et vont se relier, sur une pente très-escarpée, à la tour de St-André, accusent l'époque romane par leur appareil petit et régulier. Toutes les maisons sont construites dans le même goût : les portes sont étroites et à plein-cintre. La nef et la coupole de l'église appartiennent à la même époque. Les chapelles ont été successivement ajoutées dans le XVII^e^ siècle, ainsi qu'une espèce de narthex. Il y a un joli tableau de la Vierge dans la chapelle Bernardi, et cinq chapelles rurales : la succursale des Abeilles, au hameau de ce nom, St-Michel au champ de Siccaude, une autre du même nom dans un ravin très-pittoresque, St-André, dominant tout le village et St-Roch, sur le côteau opposé, élevée à l'occasion du choléra.

Monnieux faisait partie de la vallée de Sault et jouissait ainsi des avantages attachés aux terres adjacentes (1). En 1625, la

(1) La commune était administrée par un conseil général composé de tous les chefs de famille. Ce conseil s'assemblait tous les ans, le jour de Noël, pour nommer les consuls de l'année suivante et remplacer les membres du conseil municipal sortant. Ce dernier était renouvellé par tiers et composé de quinze membres. Le conseil général se réunissait en outre toutes les fois qu'il fallait voter une imposition quelconque Toute levée de deniers était illégale si elle n'était consentie par l'assemblée générale de tous les chefs de famille. Dans le conseil général de la Noël, on nommait aussi deux auditeurs des comptes pour surveiller les opérations du trésorier de la communauté, deux maîtres de police, un régent de la jeunesse, un médecin, une sage-femme, etc. Cette organisation, débris des institutions romaines, subsista jusqu'en 1792.

maréchale de Créqui, comtesse de Sault, demanda un lit de damas, *comme, d'ancienne coutume, Sault et sa vallée en avaient fait présent aux autres dames, comtesses de Sault.* Outre sa part dans le lit de damas, Monnieux fit présent à la comtesse de *trois coqs-d'inde, oiseaux très-rares*, et d'une biche, trouvée par des chasseurs dans les bois environnants. Les choses ont bien changé depuis.

Monnieux est la patrie de Jos.-Elz.-Dominique Bernardi, né en 1751, mort en 1824, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, chef de division au ministère de la justice, jurisconsulte profond et grand publiciste. Il a laissé plusieurs ouvrages.

MONTEUX (*Montilium*). — Cette commune à 5 kil. S. O. de Carpentras, sur l'Auzon, est située dans une plaine vaste, fertile et très-bien cultivée. Ses principales récoltes sont les blés, les cocons et surtout les garances, dont la qualité est fort recherchée. La plus grande partie du territoire de Monteux est un terrain d'alluvion : c'est ce qu'on appelle les *Paluds*, où l'on récolte une belle garance rosée, d'une qualité supérieure (Voir Althen-les-Paluds). Monteux possède 4,483 habitants, un hospice, un bureau de bienfaisance, des religieuses du St-Sacrement.

Au mois de septembre 1215, Rostaing Raimond, Guillaume Rostaing et Imbert d'Agoult font hommage de la seigneurie de Monteux à l'évêque de Carpentras (1). Barral et Agoult des Baux,

(1) *Cartul. des évêques de Carpent.* vol. III. A la suite de divers hommages, vient une transaction entre l'évêque et l'abbesse de St-Marcel, du 3 avril 1233, relative à leurs droits respectifs sur la seigneurie de Monteux. — En 1232, Bertrandus de Misone donne à l'évêque et aux habitants de Carpentras le péage de Monteux et, au mois de juillet 1233, il vend à Rostaing et à Geoffroi de Venasque la huitième partie de la juridiction. Ceux-ci la vendirent, un peu plus tard, à Barral des Baux. — Le 13 mars 1245, hommage prêté à l'évêque par les co-seigneurs et habitants de Monteux, dans lequel est insérée la défense aux premiers d'aliéner en tout ou en partie cette seigneurie. — En 1247, les co-seigneurs cèdent le consulat à Barral

deux petits-fils de Barral, l'ancien podestat d'Avignon, vendirent leur moitié, en 1314, malgré l'opposition de l'évêque de Carpentras et de Raymond de Venasque, qui en étaient seigneurs suzerrains, au vicomte de Lomagne, neveu de Clément V, lequel y tint un consistoire le 21 mars de la même année et y publia les décrets du concile dont il voulait composer un septième livre de Décrétales. On dit qu'il tenait son trésor dans la tour de l'ancien château qui existe encore. Le Saint-Siége fit ensuite l'acquisition des diverses co-seigneuries et la Chambre Apostolique fut désormais dame-foncière. Pour avoir porté du secours à Malaucène en 1560, les habitants obtinrent du pape Pie IV qu'ils ne pourraient plus être inféodés. Le bref était du 10 juillet 1561; ce qui n'empêcha pas Monteux d'être pris, au mois de mars 1563, pour être abandonné au mois d'août de la même année. — L'ancienne église paroissiale était sur une petite colline, au nord de l'Auzon. Les habitants, la trouvant trop éloignée, obtinrent des pères Antonins leur église qui était au milieu du bourg. Ils la firent agrandir telle qu'elle est aujourd'hui et la dédièrent à N.-Dame-de-Nazareth et à St-Jean-Baptiste. — Sur les limites de Monteux et de Pernes, était le prieuré de St-Hilaire, possédé par les Bénédictines de Cavaillon. A un quart-d'heure, au levant, est la chapelle de St-Raphel où fait halte la procession qui arrive, en courant, du fameux hermitage de St-Gens (V. *Le Bausset*). Il y a encore la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces, bâtie depuis la peste de 1630. — Les Franciscains avaient un magnifique couvent, bâti par les cardinaux de Foix et d'Armagnac et qui fut détruit par le baron

des Baux. — En novembre 1311, la cour du Comtat Venaissin rend une décision qui déclare que la seigneurie de Monteux appartient à l'évêque de Carpentras, sauf la huitième partie dont jouit Raymond de Venasque. Celui-ci, par acte du 24 juillet de l'année suivante, déclare tenir cette portion de seigneurie de l'évêque. — Le 15 mai 1313, la cour déclare que l'évêque est seigneur direct. — Le prieuré de St-Martin de Monteux fut uni par Benoît XIII au monastère de St-Antoine de Vienne et rendu par le même pontife à celui de Montmajour.

des Adrets, en 1562. Les pères furent accueillis à Carpentras, où ils bâtirent une autre maison des libéralités des pontifes Pie V et Grégoire XIII. Les Célestins, les Chartreux et divers particuliers avaient des métairies considérables dans le territoire de Monteux. La maison Merles de Beauchamp possédait un beau domaine que Sixte IV érigea en fief en faveur de Louis de Merles, six fois primicier de l'Université, et que ses concitoyens avaient député vers lui, en 1474.

Monteux est la pratie du capucin Jean-François Boudin, né en 1736 et mort en 1811. Il a publié, sous le nom du *père Justin*, une *Histoire des guerres excitées dans le Comté-Venaissin et dans les environs par les Calvinistes du XVI^e^ siècle.* Carpentras, 1782, 2 vol. in-12;

Du bienheureux saint Gens, né probablement dans les premières années du XII^e^ siècle dans la famille Bournareau et canonisé par la voix populaire (1);

De Nicolas Saboly, né le 30 janvier 1614, mort à Avignon le 25 juillet 1675, deuxième bénéficier et maître de musique de l'église de St-Pierre, auteur d'un recueil de *Noëls* en langue provençale qui font et feront toujours les délices de nos contrées.

(1) A l'âge de quinze ans, il se retira dans une vallée sauvage des environs du Bausset (V. cette commune) où, d'après la légende, il édifia les bergers par sa vie d'anachorète. Les miracles ne manquèrent pas non plus. N'ayant point de boisson à offrir à ses parents qui étaient venus le visiter, il enfonça ses deux doigts dans le rocher et il en fit jaillir sur-le-champ deux fontaines. Celle de vin a tari depuis longtemps. Il ne reste plus que celle de l'eau, à laquelle les paysans des environs attribuent une vertu fébrifuge. La campagne de Monteux étant désolée par une longue sécheresse, la population entière réclama la présence du saint; et la course actuelle du cortége, le jour de la fete, représente les angoisses et la célérité qui durent caractériser la marche de la mère de Gens allant chercher son fils et le ramenant avec empressement vers ses compatriotes désolés. L'usage a continué d'aller invoquer le saint quand on veut obtenir de la pluie. Le cardinal Bichi, évêque de Carpentras, fit déposer ses reliques dans une châsse ornée de l'église du Bausset, le 1^er^ avril 1652. La fête principale se célèbre, le 16 mai, avec office et octave de confesseur.

Une édition complète de ses œuvres, paroles et musique, vient d'être publiée par M. Seguin, d'Avignon.

MORNAS (*Mornacium*, *Morenatum*). — Commune à 10 kil. S. de Bollène, sur la route impériale n° 7, à une petite distance du confluent du Lez et du Rhône, avec une population de 1,735 habitants. Mornas est bâti un peu en pente, au-dessous d'un rocher très-élevé et presque taillé à pic, sur lequel sont les ruines d'un vaste château. Anciennement le Rhône devait baigner ses murs. L'espace, aujourd'hui délaissé, est une plaine fertile, comme tous les terrains d'alluvion ; mais le Rhône y exerce quelquefois des ravages. Avant le concordat, fait entre le pape et le roi de France, pour la suppression du tabac dans le Comtat, les habitants de Mornas retiraient plus de 60,000 livres de la culture de cette plante. Il y a une brigade à cheval, un hôpital bâti en 1770, (mais ses revenus étant trop modiques pour qu'il puisse recevoir des malades, ce n'est plus qu'un bureau de bienfaisance), des frères Maristes et des religieuses de la Présentation.

Plusieurs auteurs croient que Mornas est l'ancien *Forum Neronis* : M. Walcknaër partage cet avis (1). Il est mentionné sous le nom de *Rupea Morenate* dans une pièce de vers de l'évêque Théodulfe, un des *missi* de Charlemagne (2). Louis-le-Débonnaire le donna, en 818, à l'abbaye d'Aniane (3). Le château de Mornas fut inféodé à Raymond V, comte de Toulouse, par l'archevêque d'Arles, en 1178 (V. *Mondragon*). Il fut un des sept que l'Eglise se fit livrer, en 1209, par Raymond VI, pour la garantie de sa parole. Les comtes de Toulouse y avaient, dit-on, une monnaie, ainsi qu'au pont de Sorgues. Il suivit les

(1) *Géogr. ancien. et hist. des Gaules*, t. II, p. 219.

(2) Dom Bouquet, *Scriptor. rer. franc.* t. V, p. 415.

(3) Id. loc. cit. t. VI : *et locum qui est in pago Arausiensi, vocabulo Morenatus, vel quæ ad ipsum locum pertinent, similiter et in pago Avenionensi.....*

destinées du Comtat. On sait quelles furent la déloyauté et la barbarie de Montbrun, quand le brave Lacombe, en 1562, fut forcé, par la population aux abois, de lui en ouvrir les portes. De tous les hommes que l'on précipita du haut des plate-formes, un seul s'accrocha à des racines qu'on ne put lui faire lâcher, malgré les coups de pierre et d'arquebuse. Pour la rareté du fait, on lui accorda la vie. Deux ans après, Charles IX, passant à Mornas, eut la curiosité de le voir et lui assigna une pension viagère de quarante écus sur l'abbaye de St-André, de Villeneuve. Au mois de septembre 1564, Pie IV, voulant récompenser les services de Serbelloni, dans les guerres du Comtat, lui inféoda gratuitement, pour lui et ses descendants mâles jusqu'à la troisième génération, la baronie de Mornas avec la viguerie, le péage et le château. Le général en fit prendre possession le 14 octobre, étant lui-même à Rome, où il mourut en 1566. Comme il ne laissait point de postérité, ce fief revint à la Chambre Apostolique, ainsi qu'il lui était revenu après l'inféodation, faite en 1378, par Robert de Genève (Clément XIII), en faveur de Bernard de Lasalle, un de ses capitaines. Le 2 mars 1568, les catholiques reprirent Mornas, enlevé par les protestants l'année d'auparavant. L'assaut leur coûta le mestre-de-camp Venterol, les capitaines Caille et Rousset. Tout fut emporté l'épée à la main : on se battit corps à corps. Comme la garnison était composée d'apostats, on ne fit point de quartier.

Les fortifications du château embrassent tout le sommet de la colline, surplombant du côté du village et isolées, au levant, par une grande brèche taillée dans le roc. Un premier mur, flanqué de bastions, suivait toutes les sinuosités du terrain. Au midi et au couchant, un grand talus de rocher nu conduisait à une seconde enceinte, protégée par un fossé de dix mètres, également taillé dans le roc. Sur la partie la plus élevée de cette seconde enceinte était le donjon. Tous ces ouvrages sont à l'état de ruines. Sauf quelques-unes qui sont horizontales, les assises du rempart sont inclinées alternativement à droite et à gauche, comme dans l'*opus spicatum* des anciens ou dans la maçonnerie

dite en *arète de hareng*. Ces constructions, maigres et défectueuses, durent être élevées au commencement du XVI^e^ siècle. De l'ancien château des comtes de Toulouse, il ne reste qu'une petite chapelle romane, dans la seconde enceinte, qui possède une crypte. L'enceinte du château était fort vaste. La population de Mornas s'y réfugia pendant les guerres de religion et si on avait eu soin de remplir les citernes, Lacombe n'eût pas été forcé de capituler, pressé par les cris des femmes et des enfants. On les égorgea dans les grottes creusées au-dessous de la chapelle.

A l'entrée du ravin par lequel on monte au château, entre deux rocs très-élevés, est le paroisse de Mornas, dédiée à la Vierge. C'est une basilique à trois nefs, avec transepts et une coupole octogone au point d'intersection. La voûte du milieu est à plein-cintre; les autres sont d'arètes. Tout accuse au moins le XI^e^ siècle — Ontre la paroisse, il y a les Pénitents blancs, St-Siffrein et St-Pierre à l'hôpital. L'abattoir était une chapelle de la Vierge. Sur une colline en face du château, est la chapelle de St-Baudile.

Un des murs latéraux des Pénitents blancs a fait partie d'une jolie construction romane, à en juger par l'appareil et par une fenêtre géminée à plein-cintre. La colonnette qui sert de meneau est en jaspe : une tête de veau forme le chapiteau. Sur un des angles de la façade, étaient encastrés les restes d'un gros bas-relief très-fruste avec des ornements d'une époque plus ancienne. On eût dit un lion foulant aux pieds la tête d'une victime. Il y avait aussi des fragments de cymaise et de corniche, moitié marbre et moitié granit. Ce travail avait fait croire à l'existence primitive d'un temple de Diane. Le chemin de fer a nécessité la démolition de ce mur et une grande partie de ces ornements, d'une origine fort ancienne, a été transportée au Musée Calvet.

Mornas est le berceau de la famille d'Albert de Luynes.

MOURMOIRON (*C. de Murmurione*). — Chef-lieu de canton sur la route départementale n° 2, à 12 kil. E. de Carpentras, avec une population de 2,579 habitants. Il est bâti sur une pe-

tite éminence, au milieu d'une plaine. Le terroir, naturellement ingrat, a été vaincu par l'opiniâtreté des habitants qui sont travailleurs. Il produit un peu d'huile, du vin, du blé, de la garance et des cocons. On fait le commerce des bestiaux et plus particulièrement celui des chevaux. Une petite rivière, qui arrose les terres basses, permet d'avoir des prairies et des jardins. Le terroir de Mourmoiron est séparé de celui de Villes par un soulèvement sablonneux, couleur d'ocre et de rouge-cérise : aux environs du village, il est d'un blanc cendré qui augmente considérablement la réverbération du soleil. Il y a un hospice, une brigade à pied, des frères Maristes, des religieuses de St-Joseph, une foire le 10 août et un marché le jeudi, accordé par bulle de Benoît XII du 2 octobre 1337. — La tradition veut que les Maures y aient fait un assez long séjour ; quelques auteurs dérivent son étymologie du murmure des abeilles qui fréquentaient ses bois. — Des restes de tours et quelques grandes substructions ont fait supposer l'existence d'une commanderie de Templiers. — En 1563, Mourmoiron fut pris par les calvinistes ; au moyen des habitants, la plupart infectés de l'hérésie. Serbelloni le reprit au mois de septembre de la même annéeet le pape Pie IV l'inféoda, en 1569, à Pontevès de Flassan, à qui son zèle et ses services avaient fait donner le nom de *Chevalier de la Foi* (1). Les habitants et les Etats même du Comtat réclamèrent vainement ; mais enfin Grégoire XIII révoqua l'inféodation, moyennant quatre mille écus d'or que les habitants payèrent au sieur de Pontevès ; et, pour les indemniser, Sa Sainteté leur accorda, en 1574, la jouissance, pour trente ans, de tous les droits que la Chambre Apostolique percevait à Mourmoiron. — Grégoire XI fit la dédicace de l'église, en 1373, sous le titre de l'Annonciation ; mais il s'agissait, à coup sûr, d'une réédification. L'église est construite sur les fondations d'une très-ancienne basilique romane dont il ne reste plus que la partie extérieure de l'abside, avec une fenêtre, la seule peut-

(1) Les communes de Mourmoiron et de Flassan étaient réunies avant 1790.

être de ce genre dans le département. Elle se compose de deux petites colonnes torses, à chapiteaux historiés qui soutiennent une archivolte en forme de fronton ou de mitre. Cet échantillon de l'art byzantin serait-il tout ce qui a survécu de la commanderie ? Cette église fut, plus tard, un prieuré appartenant aux Bénédictines du Pont-St-Esprit qui retiraient la moitié de la dîme, excepté sur les olives. — La chapelle de St-Laurent est détruite. Il reste encore St-Roch, à la porte du village, St-Martin, St-Alban et Notre-Dame-des-Anges, deux vieilles chapelles romanes. Celle-ci, sur un mamelon boisé qui domine toute la contrée, se trouve à côté d'une vieille tour appartenant à Mazan.

Mourmoiron est la patrie du baron Guill.-Em.-Joseph Guilhem de Ste-Croix, né en 1746, mort en 1809, membre de l'Institut, auteur d'une foule de mémoires et de l'ouvrage remarquable : *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre*, couronné, en 1772, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (V. *Loriol*).

MURS (*C. de Muris*). — Cette commune à 7 kil. N. E. de Gordes, est située sur une hauteur, dans un pays très-montagneux et en grande partie boisé. La forêt de Murs est ancienne et considérable : on y fabrique beaucoup de charbon Au quartier des *Barrigoules*, sont des grottes remplies de stalactites et curieuses par leur ampleur. C'est dans l'une d'elles que le capitaine Mourmoiron enferma les calvinistes, échappés aux boucheries de Cabrières et de Lacoste. Dans le ravin où coule le *Véraucle*, le *Puits de Cata* a plus de cent mètres de profondeur. Des pierres y roulent sans cesse et cependant il est toujours dans le même état. Au-dessus, était un étang, au XVIe siècle, où le seigneur se fournissait de poisson. Quand on le dessécha, une partie du territoire de Gordes fut inondée et le poisson était, dit-on, si considérable, qu'il infecta tout le voisinage. Le lit du torrent de Vaumale présente des sites sauvages et de belles horreurs. C'est dans le territoire de Murs que l'on commence à voir les silex pyromaques dont la pâte, plus pure, plus homo-

géne que celle des silex ordinaires, est susceptible d'être taillée et convertie en pierres à fusil. L'étymologie de Murs provient sans doute du mot basque *Muru*, qui signifie sommet de montagne. Il y a 686 habitants, des religieuses de St-Joseph et une foire le 1er septembre.

Le 3 mai 1312, Raymond d'Agoult, seigneur de Forcalquier, les genoux fléchis et les mains dans celles de l'évêque de Carpentras, reconnaît tenir le château de Murs sous la directe et la seigneurie de l'évêque et lui en fait hommage. A la date du 20 juin 1332, il y a une reconnaissance en faveur de l'évêque de Carpentras, comme seigneur de ce lieu. Murs était, néanmoins, en Provence et de la viguerie d'Apt. Il vit naître par hasard le *brave* Crillon (V. *Crillon* et les *Taillades*). Sa mère, Jeanne de Grillet, vint faire ses couches chez sa sœur, Catherine, épouse de François d'Astouaud, alors seigneur de Murs. Son nom, comme dit Thomas, est celui de la valeur même.— A une lieue de Murs, au milieu de grands bois, est le domaine et le château de St-Lambert dont la seigneurie fut achetée, le 13 juin 1351, par l'évêque de Carpentras qui acheta aussi le fief de Bésaure, le 24 novembre 1486.

OPPÈDE (*Oppidum*, *Aupeda*). — Cette commune à 13 kil. O. de Bonnieux, est perchée, comme Ménerbes sa voisine, sur un mamelon, entre le Caulon et le Lubéron. Son terroir est fertile; il produit toutes sortes de grains, beaucoup de légumes secs, des pommes de terre, du vin et des fruits. La principale récolte est celle des cocons. Son territoire produit aussi la plus belle pierre à bâtir du département : blanche, tendre, durcissant à l'air et y prenant une espèce de vernis. Comme elle gît par masses énormes et non par couches, on en tire des blocs immenses, propres aux grands ouvrages d'architecture. Son grain, sans être d'une extrême finesse, est si uniforme, si égal, qu'il ne laisse pas deviner son lit et que la pierre peut être posée dans tous les sens. On s'en est servi à la façade de l'hôpital de Carpentras. Oppède possède 1,507 habitants, un hospice, et quatre foires par an, les 6 janvier, le lundi après le 29 janvier, le 10 août et le 22 novembre.

Cet amphithéâtre de maisons étagées les unes au-dessus des autres, le ton chaud et coloré des pierres coupé par des bouquets de verdure, tout donne à Oppède une physionnomie italienne. Au sommet du village, on est en plein moyen-âge. Comme les habitations tendent à descendre, beaucoup de maisons sont abandonnées ou en ruines. Elles sont toutes de construction romane. Partout de grandes portes à plein-cintre, dont les voussoirs allongés se lient à la maçonnerie ; partout des substructions en moëllons, également cintrées, formant la base des anciens bâtiments. Le château, sur le point le plus culminant, était un de ceux que l'Eglise se fit livrer par Raymond VI, en 1209, pour la sûreté de ses promesses. Innocent III le donna en garde aux moines de Montmajour ; mais cette garde leur étant onéreuse ou inutile, au bout de sept années, ils supplièrent le pape Honorius de les en décharger. En 1411, ce fut un des derniers postes que rendirent les Catalans de Rodrigue de Luna aux troupes du Légat (1). Les calvinistes n'osèrent rien contre lui, pendant les guerres du XVI^e^ siècle. Aujourd'hui, il est en ruine : des chênes croissent parmi ses décombres. La vieille construction romane est, pour ainsi dire, étouffée au milieu des remaniements opérés pour mettre le château en harmonie avec le nouveau système de défense. La barbacane, la grande tour du couchant et plusieurs courtines sont percées de meurtrières pour les armes à feu. Ces parties ont été ajoutées du XV^e^ au XVI^e^ siècle.

Une position aussi forte et aussi agréable avait dû être recherchée des Romains qui firent de ce lieu un *Oppidum*, d'où dérive le nom d'Oppède (2). Comme ce point était sur la limite des

(1) Une ordonnance du vicaire-général de l'anti-pape Clément VII, du 9 mars 1383, porte que les personnes nobles d'Oppède seront tenues, comme les autres habitants, de garder les portes et les murailles, en temps de guerre comme en temps de paix (aux archives).

(2) Le nom d'*Oppidum*, chez les Romains, n'entraînait pas précisément l'idée de ville forte ou de château fort. L'*Oppidum* venait après le municipe et passait avant le bourg. Voici la subscription d'une proclamation du

Vulgientes et des *Cavari*, ce pourrait être le *Fines* des anciennes cartes. L'*Itinéraire d'Antonin* donne d'Apt à *Fines* seize milles et douze de *Fines* à Cavaillon. On trouve souvent, au pied de la colline, des fragments de mosaïques, des vases en verre, des monnaies, des lampes, des urnes avec des piédouches d'une argile rouge très-fine, destinés à supporter un vase ou une coupe. Dans le centre on lit généralement le nom du fabricant PRIMVS.

L'église paroissiale, à côté du château, était desservie par un chapitre dont la fondation était due à Jean de Meynier, premier président au parlement de Provence. Comme elle se trouve éloignée du faubourg qui est descendu dans la plaine et que les habitants n'ont pu s'entendre encore sur l'emplacement d'une nouvelle paroisse, deux nouvelles chapelles s'élèvent pour la remplacer. — La seigneurie d'Oppède fut inféodée par le pape Alexandre VI, en 1501, au père de Jean, Accurse de Meynier, son ambassadeur à Venise (1). Clément VII l'érigea en baronie, en 1529 : c'était la quatrième du Comtat. Elle fut portée en mariage, par la seconde fille de Jean, à François de Perussis, baron de Lauris, dont la fille unique, Claire, substituée aux biens, nom et armes des Meynier, par testament de son aïeul du 2 juin 1558, la porta à son tour à Jean de Forbin, seigneur de Lafare et premier consul de la ville d'Aix.

ORANGE (*Arausio*). — Ce chef-lieu du 3me arrondissement

Sénat aux provinces, l'an 237 : *S. P. Q. R., per Gordianos principes, ab illa tristissima bellua liberari captus, proconsulibus, præsidibus, legatis, ducibus, tribunis, magistratibus ac singulis civitatibus et municipiis, et oppidis, et vicis, et castellis salutem quam nunc primum recipere cœpit, dicit.* J. Capitol. *Maxim.*

(1) 1510, procuration faite par la communauté d'Oppède à Ant. Berne, notaire de Carpentras, pour s'opposer à l'inféodation à Accurse de Meynier; — 27 mai 1511, confirmation des libertés et priviléges de la communauté, par noble Accurse de Meynier; le 21 août 1520, transaction par le même avec les habitants relativement aux droits de lods. (Aux archiv. d'Oppède.)

est à 30 kil. N. d'Avignon, sur la route impériale n° 7, à 2 kil. de l'Aigues et 5 du Rhône. Sa position géographique est à 44° 7' 57" de latitude septentrionale et à 2° 28' 15" de longitude E. Sa population est de 10,621 habitants. Orange est bâtie au pied d'une colline, à l'extrémité d'une belle plaine, sur la petite rivière de Meyne (*Medena*) qui baigne ses murailles et alimente quelques usines. Son terroir est bon et produit les grains, la garance, du vin, des cocons et des fourrages. Il y a de nombreuses filatures de soie, quelques teintureries et fabriques d'étoffes de laine et deux imprimeurs-libraires. C'était autrefois le siége d'une principauté et d'un évêché suffragant d'Arles. C'est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement communal avec une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un hospice, une salle d'asile, un collége communal, une caisse d'épargne (1839), une bibliothèque, un relai de poste, une station principale du chemin de fer et une brigade de gendarmerie. Il y a un temple de la religion réformée, des frères de la Doctrine Chrétienne depuis 1821, des religieuses de la Présentation, un marché principal le jeudi et cinq foires par an, les 4 février, 27 mai, 9 juillet, 24 août et 21 décembre.

Le nom celtique d'Orange se retrouve dans celui d'*Arausion*, donné par Strabon, sur la foi d'Artémidore qui vivait 110 ans avant l'ère chrétienne. Il était dérivé de sa position au-dessus de la rivière d'Aigues, anciennement *Araus* (V. *Caderousse*), laquelle longeait encore les murs de la ville au XV^e^ siècle et renversa maintes fois ses faubourgs. Avec la domination romaine, le *castrum* celtique descendit au pied de la colline ; puis, vint la colonisation sous Auguste, l'an 27 avant J.-C. Les vétérans de la seconde légion lui donnèrent le nom d'*Arausio colonia Secundanorum*. Selon toutes les probabilités, on leur fit une distribution des terres vacantes. La nouvelle colonie vit successivement s'élever dans ses murs des temples, des aqueducs, des thermes, des arènes, un hippodrôme, un théâtre et un arc triomphal, toutes choses indispensables à ces vieux vainqueurs du monde et qui leur rappelaient les magnificences

de la mère-patrie. A l'exception des deux derniers, tous ces monuments ont disparu ou sont dans un état de destruction qui attriste et étonne à la fois l'imagination, après un laps de tant d'années. L'enceinte d'Orange, sous la domination romaine, était fort grande et comprenait une partie de la colline. On peut s'en faire une idée en suivant les fragments de murs désignés sous le nom de *Barri vieï* (murs vieux) et qui sont, néanmoins, en grande partie d'une construction plus récente. Le périmètre de la ville gallo-romaine était de trois mille pas environ. Chacun des peuples barbares y a laissé des traces de son passage. L'intérieur du théâtre montre encore la rouge morsure des flammes. Brisés par les rudes enfants du nord, les monuments de la civilisation s'écroulèrent, et dans cet entassement de ruines, enfouies pendant tant de siècles, dans ce pêle-mêle de marbres, de bronzes et de mosaïques, l'investigation moderne déterre encore chaque jour quelque lambeau auguste du passé.

Quand la grande tempête eut cessé, quand les fleuves humains qui descendaient du Nord furent rentrés dans leurs lits; quand le pouvoir fut reconstitué, Orange songea aussi à sortir de ses décombres. Il fallait une nouvelle ville à de nouvelles générations. La fille du comte Rambaud, mort à la croisade, se chargea de ce soin. Au commencement du XII^e^ siècle, la princesse Tiburge fit rebâtir les murailles, en suivant l'ancien tracé (1); mais dans cette enceinte s'élevèrent de nouvelles constructions, des sortes de faubourgs. A l'est, sur le vaste emplacement de l'ancien Champ-de-Mars, le faubourg de St-Florent, avec l'hôpital St-Lazare; à l'ouest, celui de St-Pierre, avec

(1) Il reste pourtant d'assez grands fragments des murs romains, lesquels étaient à petit appareil régulier, formant double parement, l'intérieur rempli de blocage. Ce système de construction fut imité par Maurice de Nassau, pour les murailles du château, en 1622; aussi leur dureté est-elle aussi grande que celle des plus anciens murs romains. La circonvallation des murs qui décrivaient un cercle partant de l'arc de triomphe au levant et venant s'y rattacher, au couchant, en traversant la montagne, derrière le château, est fidèlement indiquée dans l'*Hist. d'Orange*, par M. de Gasparin aîné, 1815, in-18, p. 116.

l'hôpital des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem ; au nord, celui de l'Arc qui reliait les deux autres. Chacun avait son appareil de défense et protégeait la ville placée au centre et dominée par l'ancien capitole, où les comtes avaient établi leur demeure. Ces trois faubourgs furent incendiés et détruits, dans les dernières années du XIVe siècle, par le terrible vicomte Raymond de Turenne (1). Orange fut alors réduite à son enceinte particulière. Sa physionomie romaine avait déjà disparu à cette époque. Les thermes, les arènes, le forum n'étaient plus. L'intérieur du théâtre s'était comblé ; sur ses ruines et sur celles du cirque s'était grouppée une multitude de maisons. L'arc de triomphe lui-même n'avait dû son salut qu'à la ceinture murale dont l'avait protégé Raymond des Baux, au XIIIe siècle, pour en faire une forteresse. La ville respira sous son enveloppe moderne avec l'illustre maison de Châlons (2). Le premier prince de cette maison, Jean, ajouta trois corps de logis à celui qui avait abrité, sur la montagne, les comtes de la première et de la seconde famille. C'était un palais fortifié : il devint la proie des flammes pendant les guerres religieuses du XVIe siècle. Le 6 mai 1562, Orange est reprise sur les calvinistes par Serbelloni qui laissa le capitaine Hugues de Marseille pour présider à la démolition des remparts et des bastions, ce dont il s'acquitta avec un zèle merveilleux qui fait dire à l'historien Lapise : « Il ne faut qu'un jour pour détruire le labeur de plusieurs âges ! » (3).

Maurice de Nassau, prince guerrier, résolut, en 1622, de faire d'Orange une place forte. Il la fit revêtir de murailles épaisses et terrassées, avec des fossés que remplissait l'eau de

(1) Une bulle d'Urbain VI, des nones d'avril 1384, autorise une imposition sur le clergé d'Orange pour les fortifications de cette ville. (V. aux archives municipales.)

(2) Voir l'*Introduction*, en tête du volume, pour la succession des différents pouvoirs temporels qui se sont succédés dans Orange.

(3) *Hist. des princes et de la principauté d'Orange*, par le sieur de Lapise, La Haye, 1640, in-f°.

la Meyne. Les quatre grandes portes de Lange, St-Martin, Pourtoules et du Pont-Neuf furent flanquées de tours et défendues par des demi-lunes. Le château lui-même se hérissa de onze bastions, avec fossés creusés dans le roc et devint une des fortes places de l'Europe. Il mérita de figurer à ce titre dans l'ouvrage de Mathieu Dogan, sur l'architecture militaire (1). Le 27 mars 1660, Louis XIV en personne obligea le comte de Dohna, gouverneur de la principauté d'Orange, à lui remettre le château qu'il fit occuper par des troupes françaises, et il fit aussitôt procéder à la démolition des fortifications, voulant qu'Orange fût une ville ouverte. En 1673, s'étant encore emparé de la principauté qu'il donna au comte d'Auvergne pour l'indemniser de ses pertes à la guerre, il ordonna de raser le château. C'était enlever un abri au protestantisme et faire en même temps disparaître une citadelle inquiétante au cœur de son royaume. Le nom de *Crève-Cœur*, que portent encore ces ruines, rappelle l'impression douloureuse produite alors sur la population. Orange ne pouvait plus être qu'une cité française.

Les Châlons l'avaient jetée dans le parti bourguignon, les Nassau la poussèrent dans celui de Charles-Quint. Aux premiers est dû le parlement. Guillaume V, obligé de résider en Bourgogne, ne pouvait rendre la justice par lui-même, comme les princes des deux premières races. Le 6 février 1470, il établit donc, pour administrer la justice souveraine, un parlement composé d'un président, de six conseillers, d'un procureur fiscal et d'un greffier. Cette mesure était aussi réclamée par les désordres épouvantables que commettait Jacques de Southois, fils naturel de Louis de Châlons (2). Par concession aux circons-

(1) Pour la vue et la perspective de la ville, du château et des fortifications, voir la première planche dans l'*Histoire d'Orange*, par M. de Gasparin, 1815.

(2) Le bâtard d'Orange, comme on l'appelait, s'oublia un jour jusqu'à frapper l'évêque qui menaça Guillaume d'excommunication. Son impiété et son audace étaient telles, qu'un jour de procession, où les chanoines portaient en cérémonie la châsse d'argent contenant les reliques de saint Eu-

tances, Guillaume VI de Nassau forma le parlement de huit conseillers, dont quatre d'Orange et quatre étrangers, quatre catholiques et quatre protestants. Il créa un *Avocat des Pauvres*. L'existence de ce parlement fut précaire par rapport aux rois de France. Les uns le méconnurent, d'autres le cassèrent. Louis XI et Henri II le réunirent au parlement de Grenoble et François Ier à celui d'Aix. Il fut définitivement supprimé sous le dernier prince, Guillaume VIII, et réuni à celui de Grenoble. Tous ses membres s'étaient laissé destituer plutôt que de faire leur soumission à Louis XIV, en 1673.

Comme dans beaucoup de villes du Midi, une chaire de théologie fut instituée dans le XIIIe siècle. On y a vu l'origine de l'Université. Celle-ci ne date, à proprement parler, que du 4 juin 1365, jour où l'empereur Charles IV, à Avignon, donna, à la sollicitation de Raymond des Baux, des lettres patentes pour l'établissement d'une Académie et d'une Université (1).

En 1247, une sédition éclate dans Orange : les princes Guillaume IV et Raymond des Baux sont assiégés dans leur palais. Or, qui porta ainsi les citoyens à la révolte ? *L'aise leur crevait les yeux*, dit gravement Lapise, qui ne donne pas d'autre raison. Mais il est à présumer que les seigneurs, énorgueillis de l'accroissement de leur puissance, avaient attenté aux anciennes franchises populaires, au nouveau mode peut-être d'organisation municipale, puisque des syndics se trouvaient à la tête des révoltés. L'émeute fut momentanément appaisée par l'entremise du grand-prieur de St-Gilles. Les syndics et chacune personne de l'Université (ce sont les termes de l'abolition) s'étant assemblés, demandèrent pardon aux princes des conventions, alliances et autres choses qu'ils avaient faites pour les offenser, leur pré-

trope, le bâtard la leur enleva et ne la rendit que contre une somme d'argent qu'il demandait.

(1) V. l'original aux *archives d'Orange*, ainsi qu'une charte du prince d'Orange du 28 août 1573 pour l'établissement d'un collége et d'une imprimerie et l'acte du 31 mai 1730, donné à Orange par le dernier prince Louis-François de Bourbon, prince de Conti.

tèrent serment de fidélité à genoux, devant l'hostie, jurant, de par Dieu tout-puissant, père, fils et St-Esprit, et la benoîte Marie, d'être bons et fidèles auxdits princes et de maintenir et défendre leurs personnes, droits et juridictions. Ils s'obligeaient, de plus, à détruire tout ce qu'ils avaient élevé pour leur défense. Et là même, Amic, évêque d'Orange, leur donna l'absolution. Les princes, de leur côté, remettaient en leur amour tous les particuliers comme bons et fidèles sujets et leur donnaient le baiser, en la personne des syndics, en signe de paix et de réconciliation. Ils durent aussi jurer de respecter les priviléges populaires, bien que Lapise n'en dise rien. — En 1282, nouvelle concession des princes qui accordent et confirment les libertés, priviléges et immunités. La charte prescrit que les syndics seront remplacés par quatre consuls annuels et que le conseil sera composé de vingt-quatre conseillers. Cependant, bien que Raymond, en 1361, ait accordé le consulat pour une somme d'argent, dans les différentes confirmations de ces priviléges les magistrats municipaux sont qualifiés de syndics (1). A partir du XV^e^ siècle, l'administration municipale est composée d'un conseil général, composé de tous les chefs de famille, d'un conseil ordinaire de trente membres, de trois syndics dont un remplissait les fonctions de trésorier. Le conseil général se rassemblait sous la présidence du gouverneur ou de son lieutenant. Il y avait six prud'hommes pour juger les affaires commerciales. Des modifications successives furent apportées par des statuts

(1) C'est ce Raymond qui n'eut du courage qu'une seule fois, contre une femme de sa famille. Il attaqua Catherine des Baux, dame de Courthezon, la mit en prison, commit toutes sortes de ravages sur ses terres et même sur celles de Provence. Jeanne de Naples demanda sa liberté. Sur le refus de Raymond, le grand sénéchal, Raymond d'Agoult, le déclara rebelle et le condamna par contumace à perdre la tête; en même temps, les milices de Provence entrèrent dans les états du vassal rebelle, confisquèrent les biens de ses habitants, ainsi que la ville d'Orange, le 12 juin 1367. Trois ans après, sur les instances de Jeanne, épouse de Raymond, la reine lui rendit ses états, avec confirmation du droit qu'il avait de faire battre monnaie. Cf. Papon, *Hist. de Provence*, t. III; Bouche, t. II.

rendus dans les deux siècles suivants. Ceux de 1607 sont transcrits sur un cahier parchemin de vingt-six feuillets ; ils sont signés par Philippe de Nassau, prince d'Orange, et contresignés Lapise, avec le grand sceau en cire rouge, attaché par un cordon de soie bleue, mêlée d'or et d'argent. Les registres des délibérations commencent à l'année 1413 ; elles ne sont rédigées en langue française qu'à dater de 1544.

Nous donnerons une énumération succinte des richesses antiques. Outre l'arc de triomphe, le théâtre et le cirque, Orange possédait des arènes ; car il paraît que dans cette colonie, on rencontrait tout ce qui pouvait flatter le goût fortement sensuel des vétérans romains. Le théâtre et le cirque avaient été inspirés par le voisinage de Marseille : aussi s'élevèrent-ils au centre de la ville dont ils occupaient une grande partie. Leur position seule prouverait qu'ils datent des premiers jours de l'occupation romaine : ils accusent évidemment l'influence phocéenne. L'amphithéâtre, au contraire, trahit le goût particulier flétri par le vers d'Horace : *Aut ursum aut pugiles* : *His nam plebecula gaudet* (*epist* I, lib. II). Les vétérans de la deuxième légion durent se contenter de l'élever hors de la ville, au couchant ; ses petites dimensions attestent que ce genre de spectacles n'était fréquenté que par les colons. La maçonnerie ne consistait très-probablement qu'en une enceinte extérieure, soutenant des gradins en bois. Le quartier a conservé le nom des *Arênes*. On voyait dans un pré, au commencement de ce siècle, les vestiges des fondations : aujourd'hui, tout est nivelé. Lapise dit que de son temps les murailles, percées de vingt-quatre portes, *s'élevaient en aucuns endroits à la hauteur de douze pieds*. A en juger par l'examen du terrain, le diamètre ne dépassait pas cinquante mètres. Dans les fouilles qui furent faites pour le baisser et en faire une prairie, M. Ravanier trouva une Minerve et un Gladiateur. Un joli Mercure avait été trouvé par le même au cours de Pourtoules. — En 1826, dans l'enclos de M. Sautel, on découvrit de larges substructions, recouvertes de peintures, ainsi que des mosaïques à dessins variés. L'une d'elles fut acquise par le musée d'Avignon où elle n'arriva pas intacte. Il

n'est pas de maison, dans la ville, qui ne possède extérieurement ou dans ses caves quelques fragments antiques. La fameuse mosaïque, connue sous le nom de ***Chat de Barrière***, est aujourd'hui méconnaissable. Le nouveau propriétaire ayant voulu nettoyer le chat et la souris avec du vinaigre pour en tirer meilleur parti, a fini par décomposer le ciment et anéantir le dessin. On rencontre dans plusieurs quartiers et dans les environs de la ville des tronçons de colonnes antiques de deux proportions différentes. Ceux qu'on rencontre le plus fréquemment sont en granit gris du Vivarais et ont probablement appartenu au cirque ou au forum. Les autres, d'une belle pierre calcaire, sont d'un plus grand module et à fût cannelé. Mentionnons, en passant, les amphores, les urnes de toutes formes, les lampes sépulchrales, quelques inscriptions (***Recueil de Gruter***, p. 457, n° 2), et les monnaies celtiques, massaliotes et romaines que l'on trouve dans les collections de quelques amateurs éclairés.

L'arc triomphal d'Orange est connu de tout le monde par la gravure et la photographie. Nous en avons donné une description détaillée dans la ***Revue Archéologique*** (5me année, p. 209); nous nous bornerons donc à quelques réflexions destinées à combattre un préjugé populaire. On l'a attribué à Domitius Ænobarbus et à Fabius Maximus, vainqueurs des Allobroges; à Marius, vainqueur des Cimbres; à Jules César, vainqueur des Massaliotes et à Auguste, vainqueur du monde sans doute. Rien de tout cela ne peut soutenir aujourd'hui la discussion. Les généraux romains de la république ne pouvaient élever que des trophées dans les provinces. C'étaient, dans le principe, des massifs de pierres sèches ou en maçonnerie, surmontés d'un pieu chargé d'armures et de dépouilles. Tels furent ceux de Domitius et de Fabius, sur les bords de l'Isère et de la Sorgue, et ceux de Marius, dans les champs de Pourières (***putridi campi***), près de St-Maximin, en Provence. Quant au nom de ***Mario***, gravé sur l'un des petits boucliers de la face méridionale, c'est un nominatif, comme les autres noms qui rappelent probablement l'appellation de quelques chefs barbares. Le nom du général vainqueur n'eût jamais été mis à pareille place, entre un ***Sa-***

crovir, un *Boduacus* et un *Dacurdo*. L'art était, d'ailleurs, encore en enfance, sous ce rapport, du temps du farouche vainqueur des Kimris. César n'eût pas choisi un pareil endroit pour éterniser le souvenir de sa victoire, ou plutôt de celle de son lieutenant. D'ailleurs, la même objection archéologique se présente. L'art n'était pas assez avancé de son temps, pour justifier une pareille perfection architecturale. Resterait Auguste. Mais M. Artaud est forcé d'avouer que, bien qu'élevé en l'honneur de ce prince, l'arc n'a dû être construit que sous l'empereur Claude. Maffei, au siècle dernier, avait entrevu la vérité : il penche pour Hadrien (*Galliæ Antiquitates*, page 157). M. Mérimée le croit élevé du temps de Marc-Aurèle (161—180), pour ses victoires sur les Quades et les Marcomans, ce qui explique la présence des attributs fluviatiles. Ce qui est évident, c'est que tout, dans cet arc, porte le cachet du IIe siècle, la superfluité des ornements, leur caractère prétentieux, la dégénération des profils et la préoccupation de l'ensemble plutôt que des proportions exactes des parties. On trouverait d'autres preuves encore, comme les colonnes cannelées qui ne furent introduites dans les Gaules, d'après Vitruve, que du temps de Néron, les caulicoles et les tailloirs qui s'éloignent du profil et de l'épaisseur antiques, les placages en marbre ; enfin la hauteur des colonnes et de l'entablement qui n'est pas tout-à-fait celle exigée par les conventions architectoniques. Ajoutons qu'il ne put être élevé qu'en temps de paix et longtemps après la colonisation, puisqu'il était enclavé dans une large brèche faite au rempart, loin du centre de la ville. Ses dimensions sont : 22m 730 de hauteur totale, 21m 450 de largeur et 8m 125 de profondeur. Ce sont, à peu de chose près, les dimensions de l'arc de Septime-Sévère, à Rome. C'est le plus beau monument de ce genre qu'il y ait en France et un des plus considérables qu'y aient élevé les Romains.

Le théâtre est la pièce capitale qu'Orange montre avec fierté aux touristes et aux archéologues, et avec d'autant plus de raison, que l'Italie elle-même n'en présente pas de mieux conservé. Il domine toute la ville. Le mur du *postscenium* appa-

rait de loin comme la vaste courtine d'une forteresse gigantesque ; il se présente sous la forme d'un rectangle de 34m 83 de hauteur sur 102m 63 de longueur. Aujourd'hui, qu'il est complètement déblayé et mis à l'abri du stupide vandalisme, on peut apprécier ses nobles proportions et se faire une idée de sa magnificence architecturale. Le concierge a fait comme un *musée* d'une variété étonnante de marbres, de fragments de corniches, de guirlandes, de bas-reliefs et de statues, dont le travail et la richesse accusent un système grandiose d'ornementation et une belle époque de l'art. Il pouvait contenir six mille spectateurs assis. A l'exception des galeries et de tout ce qui constitue les substructions, il est tout construit en gros blocs d'un coquillier grossier tiré des environs de Courthezon. Pour donner plus de solidité à ces masses de pierres, assemblées sans ciment ni mortier, mais solides par leur grand échantillon, on les a entaillées et encastrées, en certains endroits, l'une dans l'autre, de manière qu'elles se maintinssent mutuellement. En effet, le temps mord et ronge les arêtes ; le jour apparaît à travers les joints ; mais le génie destructeur de l'homme pourra seul fixer un terme à cette masse imposante (1).

Sur le côté ouest du forum, adossé à la colline et au théâtre avec lequel il formait un angle droit, était le cirque ou l'hippodrôme dont les restes ont singulièrement embarrassé les anciens antiquaires et historiens. L'intérieur était orné de ces colonnes de granit gris que nous avons déjà signalées. Quelques-unes sont encore sur place, mais enterrées. Divers fragments des façades latérales sont visibles hors de terre ou à l'état de substructions. Le plus considerable est celui qui passe par la rue du Pontillac, la cour et la maison du collége. Pour ne pas nuire à l'harmonie, la face orientale qui partait de l'angle du théâtre et formait un des côtés du forum était à grand appareil, comme on peut s'en convaincre par la partie survivante (2). Les

(1) Pour la description du théâtre et du cirque, nous renvoyons à la *Notice hist. et archéol. sur Orange* que nous avons donnée à la *Revue Archéol.* 9me an. p. 321.

(2) Le forum était donc borné au midi par le *postscenium* avec son por-

dernières démolitions ont mis à jour un *mœnianum* dorique renfermant un escalier antique. On estime que le cirque devait contenir environ 16,000 spectateurs : ce qui prouverait que ses jeux trouvaient plus d'amateurs que ceux de la scène et surtout que ceux de l'amphithéâtre.

Une cité aussi importante qu'Orange reçut de bonne heure la visite des missionnaires de l'Evangile. Un de ses premiers évêques fut saint Eutrope, disciple des Apôtres. Trois conciles furent tenus dans ses murs, en 441, en 529 et en 1229. Il a survécu un précieux débris de ces temps reculés. C'est un fragment de l'inscription du tombeau de saint Eutrope, deuxième évêque de ce nom, lequel siégeait en 464 et était l'ami de Sidoine Apollinaire. Cette pauvre poésie est sans doute de l'évêque Vérus qui lui succéda en 494 et écrivit sa vie, donnée en partie par les Bollandistes et *in extenso* par le *Bulletin des comités historiques* (1). Ce tombeau fut trouvé ainsi brisé, en 1801, par un maçon qui voulait extraire des pierres sur l'emplacement de l'ancienne église de St-Eutrope. Or, cette église s'appelait dans le principe St-Julien ; elle avait été bâtie par notre saint évêque sur une révélation divine, et il y fut enseveli, ainsi qu'on peut le voir dans l'hagiographie de l'évêque Vérus. Le nouveau saint détrôna l'ancien et donna son vocable à la basilique. Il est probable que le tombeau fut brisé par les protestants,

tique, au couchant par le cirque, au levant par un temple ou une basilique aujourd'hui l'église de St-Florent et, au nord, par quelque vaste édifice public qui a disparu, mais qui a laissé des traces à grand appareil dans les caves de la sous-préfecture.

(1) *Bolland.*, 27 mai, t. VI, p. 699, col. 2. E ; *Bullet. des Com. hist.*, févr. 1849, p. 51—64. Cette inscription est gravée sur une table de marbre blanc, continuation d'un autre fragment : on voit encore à une des extrémités la tête d'Apollon radiée et à l'autre celle de Diane. Entre les deux têtes est une cérémonie funèbre. Ce tombeau ressemble à ceux des Aliscamp sd'Arles. L'inscription a été fort heureusement restaurée par M. Deloye, conservateur de musée ; mais il est à désirer que le propriétaire de ce monument épigraphique de la fin du V^e^ siècle, M. de Champié, en fasse hommage au musée d'Avignon. Ce serait un complément de nos richesses locales.

en 1572, alors qu'ils brûlèrent les reliques de saint Eutrope ; car il n'est pas à présumer qu'il ait été ainsi mutilé par Maurice de Nassau, lorsque, en 1622, il fit démolir l'église comme pouvant gêner la défense du château. On pourrait espérer de trouver le reste de l'inscription en faisant des fouilles sur le même emplacement.

La cathédrale d'Orange fut terminée en 529 par les soins du préfet des Gaules, Libérius et sa consécration fut, en partie, l'occasion du concile tenu le 11 juillet de cette même année. Ebréchée par les Barbares, elle se releva par les soins de l'évêque Guillaume, mort à la croisade (1085) et, plus tard encore, par ceux de l'évêque Bérenger (1126). Elle eut beaucoup à souffrir dans le siége soutenu par Alphonse Jourdain, comte de Toulouse. Elle fut terminée au moyen des secours de Guillaume des Baux, ce prince d'Orange qui reçut la couronne d'Arles des mains de l'empereur Frédéric II. La consécration en fut faite le 26 octobre 1208 par l'évêque Guillaume III, en présence du prince, de la noblesse et du peuple. Elle fut dédiée à Notre-Dame-de-Nazareth. A la suite de la cérémonie, le prince fit donner lecture d'un acte par lequel il s'attribuait le jus-patronat de cette église et la prenait sous sa protection. Deux ans après, sur la demande du légat Milon, il exempta les chanoines de la taille et autres subsides, et renonça par un acte solennel au droit de nommer à l'évêché d'Orange. Le clergé rentra ainsi dans ce droit qu'il conserva jusqu'au XVI^e^ siècle, où il lui fut enlevé par la pragmatique sanction (1). Cette église eut beaucoup à

(1) Un motif de pauvreté, dit-on, provoqua, en 827, la réunion des diocèses d'Orange et de St-Paul-Trois-Châteaux ; il paraîtrait, d'après un passage d'une lettre du pape Urbain II, que la réunion aurait eu lieu au bénéfice de l'évêché de St-Paul (*Urb. II epist. ap. Script.*, t. XIV, p. 713). Néanmoins, les prélats résidaient tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre localité ; et comme ils prenaient le titre du diocèse de la résidence, il en est résulté une confusion inévitable. Le motif de la réunion ayant cessé, la séparation des deux évêchés fut d'abord prononcée en 1084, sur la demande du comte Géraud-Adhémar et ensuite définitivement en 1107, dans une assemblée tenue dans l'église du St-Sauveur, au pont de Sorgues. Le

souffrir dans les guerres de religion. La voûte et le clocher, bâti en 1338, furent démolis en 1562 ; il ne resta de l'édifice romano-byzantin que les assises inférieures et une grande partie de la porte méridionale, dont l'ornementation accuse fortement l'architecture de cette époque dans le midi. Tout le restant est moderne et d'une lourdeur disgracieuse. Le seul tableau passable est un St-Pierre-aux-Liens de Gigoux.

Les Cordeliers furent fondés vers 1278. Leur église, sous le vocable de St Florent, se trouve sur l'axe du portique qui formait comme la vestibule du théâtre et passe pour occuper l'emplacement d'un temple payen. C'est probable. On y voyait les mausolées de plusieurs princes de la maison des Baux, de quelques-uns des Châlons et des principaux seigneurs orangeois. Le couvent, un des plus riches de l'ordre, bâti au quartier du *Noble*, fut détruit par les huguenots, en 1562. Après la tourmente religieuse, les moines bâtirent un cloître qui existe encore auprès de l'église ; c'est une assez maladroite imitation du roman et du gothique juxta-posés. Les religieux l'ont habité jusqu'en 1791. St-Florent est la seconde paroisse d'Orange. — Les Dominicains datent de 1269. Leur couvent et leur église furent détruits, avec les faubourgs, par le vicomte Raymond de Turenne. Un terrain leur ayant été donné près la porte St-Martin, ils y construisirent un vaste couvent qui fut démoli par les protestants. C'est aujourd'hui la maison Gasparin. L'église fut transformée en un temple, qui fut démoli à son tour, en 1622, pour la construction du bastion, entre les portes de Lange et de St-Martin. Réfugiés dans la ville, les religieux bâtirent un petit couvent près du Pontillac. Leur église appartient au culte protestant depuis 1790.— Les Carmes dataient de 1307. Détruit à la fin de ce siècle, leur couvent se releva dans la rue du Pont-Neuf, où il fut détruit en 1562. Le dernier fut abandonné en 1791. L'occupation calviniste complèta l'œuvre de destruction du vicomte de Turenne. Les églises de St-Eutrope, de St-Pierre,

dernier évêque d'Orange, Guillaume du Tillet, périt, en 1794, victime de la tourmente révolutionnaire.

Paludis. Il y a un hospice, des frères de la Doctrine Chrétienne, des religieuses de St-Charles, et deux foires par an, les 24 août et 11 novembre, établies par Pie V, en 1568. On entre dans Pernes par quatre portes. Les tours du côté de la Nesque sont rondes et se terminent en nid d'aronde pour offrir moins de prise à l'eau : les autres sont carrées. — Pernes, s'il faut en croire une histoire manuscrite de Giberti (au musée de Carpentras), aurait une origine phocéenne ; mais rien ne justifie cette prétention. Elle était sous la juridiction immédiate des comtes de Toulouse. Quand Raymond VII, en 1241, répudia Sancie d'Aragon, dans l'intention d'épouser Béatrix, héritière de Provence, il lui céda le château de Pernes où elle vécut jusques vers l'an 1249. Il lui en céda aussi les revenus en paiement d'une pension viagère de 7,000 sols raymondins. Le rôle de Pernes grandit quand Philippe-le-Hardi céda le Comtat au Saint-Siége. Les recteurs, qui venaient de remplacer les sénéchaux, préférèrent cette petite ville à Carpentras, où leur autorité aurait pu être froissée par celle de l'évêque qui en était seigneur temporel. Ils choisirent donc le château de Pernes pour résidence et c'est sous une feuillée, devant la porte, qu'ils recevaient les hommages des vassaux (*suprà ramatam in loco et plano antè principale castrum seu palatium*). De-là le titre de *Senescallia Venaissini* appliqué au vieux manoir des comtes de Toulouse. Pernes resta sous la juridiction immédiate des pontifes qui l'inféodèrent cinq fois : d'abord en 1388, au cardinal d'Amiens, sous l'anti-pape Benoît XIII ; en 1408, au maréchal de Boucicaut, comme cautionnement d'un prêt de 40,000 livres fait par celui-ci au même pontife ; en 1426, à Geoffroi le Maingre, héritier de Boucicaut, en 1553, à Cathelin Choiselat et enfin au marquis de Rangoni, en 1565. Ces inféodations furent successivement révoquées, la dernière avec des circonstances assez curieuses (1).

(1) Balthazard de Rangoni avait succédé à Serbelloni dans la charge de général des troupes de S. S. dans le Comtat. Ayant pris du goût pour la ville de Pernes et pour son territoire, il en demanda l'inféodation au Saint-

La translation des recteurs à Carpentras rendit inutiles le château et ses dépendances. Ses débris profitèrent aux établissements religieux. En 1342, le cardinal d'Espagne, Gomez de Barosso, fonde les Grands-Augustins et leur donne sa maison, dépendance du château, à condition d'y bâtir une église et un couvent pour l'entretien de douze religieux. Martin Luther y logea quelques jours, en 1510, dans son voyage de Rome. On lisait dans les registres de la communauté qu'à l'occasion de ce moine allemand, on avait augmenté l'ordinaire d'une éclanche de mouton. L'église, dont une chapelle appartenait à la famille Crillon, sert aujourd'hui d'annexe à la paroisse. Les bâtiments du couvent furent concédés à la commune, par décret de 1804, pour servir de caserne et d'établissement pour l'instruction publique. Il y a une école gratuite de filles, une école primaire et une institution secondaire. Les PP. Récollets datent de 1613. On leur donna les débris du château pour bâtir leur monastère, lequel fut vendu comme bien national, en 1792, avec celui des Ursulines datant de 1616 et celui de Ste-Garde datant de 1748. — Les Pénitents noirs furent établis en 1564, les blancs en 1566. Ils avaient pour chapelle l'ancien prieuré de St-Pierre que leur donna Paul Sadolet, évêque de Carpentras. La tradition

Siége. Pie V la lui accorda, par un bref du 13 juillet 1565, avec exemption de la juridiction du recteur, mais à vie seulement. Il fut mis en possession par le vice-légat et les évêques du Comtat, malgré les protestations des habitants qui prétendaient avoir obtenu le privilége de ne pouvoir être inféodés. Les Etats de la province en délibérèrent et députèrent à Rome Jérôme des Laurents, comte aux lois et auditeur de Rote. En attendant, les citoyens de Pernes se firent eux-mêmes justice. Une nuit que Rangoni dormait dans sa maison, *à côté du moulin de l'école de la ville*, la populace, avec toutes les charognes et les immondices qu'elle put trouver, barricada si bien la porte, que, le matin, le général fut obligé de sortir par la fenêtre et de chercher son salut dans la fuite. Dans ce temps-là, le pape reconnaissant la justesse des réclamations, annulait l'inféodation par bulle du 26 novembre et, de plus, statuait que la ville de Pernes ne pourrait jamais être aliénée et resterait sous la directe immédiate du Saint-Siége. Il confirmait en même emps tous ses priviléges.

veut que cette église ait servi jadis de paroissiale et qu'elle soit sur l'emplacement d'un temple de Diane. C'est toujours la même erreur. Une autre tradition veut que Pernes soit une des localités qui reçurent de sainte Marthe, l'hôtesse de Jésus-Christ, le bienfait de la lumière évangélique.

L'église paroissiale, sous le vocable de N.-Dame-de-Nazareth, se trouve hors des murs : ce qui a fait croire à la destruction, par les Sarrazins, de la partie de la ville qui s'étendait dans cette direction ; d'où serait venu à ce quartier le nom de *Sanguinouse*. C'était un prieuré des chanoines de St-Ruf, annexé aux Jésuites d'Avignon et, après leur suppression, à l'hôpital St-Bernard de cette ville. Cette église est très-ancienne et s'élève sur une crypte, actuellement fermée, dont quelques arcades bouchées sont visibles dans le cimetière. Leur sommet seul s'élève au-dessus du sol. L'église est en forme de basilique, régulièrement orientée. Cinq arcades à plein-cintre s'ouvrent sur les côtés. Trois du côté du nord ont été converties en chapelles et ouvertes en ogives. « La voûte de la nef est ogivale, dit M. Mérimée, de forme à peu près semblable à celle de la cathédrale de Vaison. Les retombées de l'ogive s'appuient sur une corniche ornée de palmettes très-élégantes. Au-dessous, règne une espèce de frise à rinceaux délicieux, tous variés et tous de très-bon goût.... La voûte est renforcée par des arcs doubleaux formés de pierres taillées et bien appareillées. Aucune trace de réparation moderne ne s'y fait remarquer et il est impossible de ne pas croire qu'elle est contemporaine de la corniche et de la frise placée au-dessous. » Or, M. Mérimée assigne le VII^e^ ou le VIII^e^ siècle comme date à ces ornements. Il est vrai que les chapiteaux historiés des pilastres lui rappelent aussi le XII^e^. Pour concilier ces deux dates, il suppose que ces chapiteaux ont pu être taillés sur place, bien postérieurement à la construction de l'église. Ce qui le fait pencher pour la première date, c'est une porte engagée dans le mur méridional, à peu près au milieu du collatéral de droite. Au premier aspect, M. Mérimée la prit pour un ouvrage des Romains. La tradition du pays veut qu'elle ait été transportée là, après avoir été enlevée

au temple payen sur lequel on bâtit l'église de St-Pierre. Mais notre docte archéologue ne tarda pas à reconnaître une ornementation identique à celle du porche de Notre-Dame-des-Doms d'Avignon et à lui assigner une même date. Le Xe siècle (par les raisons que nous avons émises en parlant de cette métropole) pourrait donc être l'époque de la construction de l'église de Pernes qui, plus tard, aura essuyé des réparations, comme le travail des chapiteaux. La porte ogivale du couchant est du XIVe siècle : le chœur et l'abside sont modernes.

Près du chemin de Carpentras, est un petit portique quadrilatère qui abritait jadis une croix. On l'appelle encore la ***Croix couverte*** ou de ***Boet***, du nom de l'ancien propriétaire de ce terrain, dans les premières années du XVe siècle. Le petit monument date de cette époque. — Il y avait, dans les environs de Pernes, les chapelles rurales de St-Philippe, de St-Donat, de St-Victor, de St-Barthélemy, de St-Hilaire, commune avec Monteux, de Ste-Anne, de St-Roch et de St-Paul. Quelques-unes étaient des prieurés annexés à la prébende des chanoines de Carpentras. On appelle les ***Trois Pilons*** trois contreforts d'une église attribuée aux Templiers, qui possédaient une maison près de Pernes. — L'autorisation de placer une horloge sur la tour du vieux château roman est du 22 octobre 1486. L'architecte y plaça un chat poursuivant un rat. Ces ornements furent abattus, pendant la révolution, comme suspectés de féodalité. Ils avaient donné lieu à ce dicton populaire dans la contrée : « Il est en l'air comme le chat de Pernes. » La cloche porte le millésime de 1432. — L'hôtel-de-ville est une partie de l'ancien hôtel Brancas : il fut vendu par le maréchal de ce nom, le 28 novembre 1741.

Les registres des délibérations du corps municipal remontent à l'année 1367. L'administration était composée, à cette époque, d'un parlement ou conseil général, comprenant tous les chefs de famille, d'un conseil ordinaire de douze membres, de deux syndics, d'un trésorier et d'un juge chargé de la repression des délits ruraux. Vers le milieu du XVIIe siècle, les attributions de ce juge furent réunies au consulat. Une ordonnance du vice-

légat de 1573 permit aux syndics de prendre le nom de consuls; en 1677, il en fut établi un troisième pour la classe des artisans et des ménagers. Pour être consul ou conseiller, il fallait posséder un certain cens, d'après la valeur estimative du cadastre. — Il y avait un *prince d'amour*. Cette charge était affectée à la noblesse. Celui qui en était revêtu prélevait, selon leur fortune, un droit sur les veufs et les veuves qui se remariaient et sur les filles qui s'établissaient hors du pays. Ces droits furent supprimés en 1636. Le *prince d'amour* avait la surintendance des bals; il était tenu de faire construire, à ses frais, une salle recouverte d'une tente ou de feuillages et de payer les violons, à certaines fêtes de l'année.

Pernes est la patrie d'Esprit Fléchier, né en 1632, mort en 1720, évêque de Nîmes, de l'Académie Française, célèbre auteur des *Oraisons Funèbres*;

De Jean-Julien Giberti, né en 1671, mort à Sablet en 1754, auteur d'une volumineuse *Histoire de Pernes* manuscrite que possède la bibliothèque de Carpentras. Giberti s'est beaucoup occupé de tout ce qui se rapporte à la généalogie et à l'histoire de son pays; mais il a peu de critique.

PERTUIS (*Castrum de Pertusio*). — Chef-lieu de canton, à 30 kil. S. E. d'Apt, près du Lèze, sur les routes départementales nos 3 et 12, à peu de distance de la Durance. Le terroir est magnifique et bien cultivé. Les principales récoltes sont les grains, le vin et les cocons. On disait jadis que *si la Provence était un mouton, Pertuis en serait le rognon.* Sa population est de 4,959 habitants. Il y a un collége, un hospice (1), un bureau de bienfaisance, une salle d'asile, des frères de la Doctrine Chrétienne, des religieuses de St-Charles, une brigade à

(1) La chapelle de l'hôpital est due, en 1707, à M. de Croze et celle de la charité, en 1712, à MM. Giraud frères qui furent les bienfaiteurs de ces deux établissements. Le 9 mai 1844, nous fûmes témoin d'une cérémonie touchante et populaire. On exhuma les restes de ces hommes de bien qui attendaient une sépulture digne d'eux et on la leur donna à chacun, au milieu de la plus grande pompe, dans l'œuvre qu'ils avaient enrichie.

cheval, un marché le vendredi accordé par lettres patentes de la reine Jeanne II (1474) et quatre foires par an, les 6 janvier, 15 avril, 24 juin et 1er novembre. Le tribunal de commerce a été supprimé en 1856.

L'église paroissiale dépendait de l'abbaye de Montmajour, sous la direction d'un vicaire perpétuel (1). — Les Carmes furent

(1) Il paraît que la première paroisse de Pertuis fut à Notre-Dame-des-Anges ou des Prés, chapelle située sur l'avenue du midi. Les Bénédictins la transportèrent à l'église de St-Pierre qu'ils avaient élevée sur la maison des comtes de Provence. Le quartier s'appelle encore vulgairement *San Peyré* ou l'*Abbadié*. Au XIIIe siècle, la maison de St-Pierre ayant été changée en forteresse, la paroisse fut transférée à St-Nicolas, où elle est aujourd'hui. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de la fin du XIVe siècle. La voûte et une grande partie de la nef s'écroulèrent en 1535. Toute l'année 1538 fut employée à la reconstruction. Par sentence du 26 mars 1541, l'abbé de Montmajour fut condamné à payer les deux tiers des réparations de l'église qui devait avoir trois nefs ; mais cela n'eut d'autre effet que d'arrêter les travaux et il n'y eut que deux nefs. Le chœur fut agrandi en 1597. La chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire est de 1617. En 1598, les moines de St-Benoît qui desservaient cette paroisse concurremment avec des prêtres séculiers, la quittèrent définitivement et, à cette époque, on fit une châsse pour enfermer les reliques qu'ils laissaient. Cette châsse, sur laquelle on peignit St-Benoît, St-Nicolas, les armes de la ville et de l'abbaye, est celle que l'on porte encore aux processions des Rogations. L'autel, en marbres de différentes couleurs, est une œuvre remarquable. C'était l'autel des Oratoriens d'Aix. La chaire est également un beau morceau de sculpture. Dans le collatéral est une statue de la Vierge et un pauvre, à genoux, en adoration, le tout en marbre. Ces deux ouvrages précieux proviennent de l'église des Capucins à qui le cardinal Barberini les avait donnés. Dans le sanctuaire, une plaque de marbre, servant de crédance, avait été destinée à des fonts baptismaux par le marquis de Mirabeau, l'*ami des hommes*, baptisé dans cette église. On y lit encore une inscription latine composée par lui, en 1772 et se terminant par ces vers peu modestes :

Ejus scripta legant, videant monumenta nepotes ;
Dicent : Nos voluit terrâ cæloque beatos.

Des chapelles, aux environs de Pertuis, il n'existe plus que St-Joseph, St-Jean, où se fait, au 1er mai, l'élection du prieur de Ste-Victoire, St-Roch, Ste-Perpétue et le St-Sépulchre.

fondés en 1501, par Marguerite d'Oraison de Cadenet. Le beau vaisseau de leur église sert d'atelier à un charron. — En 1604, on posa la première pierre de l'église des Capucins, laquelle fut consacrée le 21 septembre 1614. Ces religieux changent de local en 1643 et bâtissent un autre couvent près de la ville. L'église est détruite.— Les prêtres de l'Oratoire vinrent en 1620 et furent logés, l'année suivante, au quartier St-Pierre. L'église a été réparée et rendue au culte en 1816. — Les Observantins datent de 1490, année remarquable par la quantité de sorciers. On fit contre eux des procédures et plusieurs de ces malheureux furent brûlés. — Il y avait deux monastères de filles, Ste-Claire et les Ursulines (1628), outre des compagnies de Pénitents. Celle de St-Roch date de 1512.

Pertuis était de la viguerie et du parlement d'Aix, bien qu'enclavé dans la viguerie de Forcalquier. On a prétendu que cette ville avait été fondée par les Phocéens de Marseille qui en avaient fait un entrepôt des blés de cette partie reculée de la province. Quelques écrivains croient que c'est le *Vicus Petronii* des Romains et qu'il doit son nom au satyrique Pétrone qui serait né dans ses murs. Muratori rejette avec raison parmi ses *spuriæ* cette opinion et la fausse inscription qui en est la base (1). —

Vers l'an 950, Bozon II, comte de Provence, fait donation de Pertuis au monastère de Montmajour d'Arles. Cette donation est confirmée par Rotbold et son neveu Guillaume, en 1002 (2). Le comte de Forcalquier s'en empare dans les premières années

(1) Pour la prétendue inscription de *Vicus Caii Petronii*, voir Spon, *Miscel. erud. antiq.* p. 202. Il est plus probable que l'étymologie de Pertuis vienne de ce qu'il était le port ou le *pertais* (*pertusium*) que fréquentaient les utriculaires de la Durance.

(2) Dom Chantelou (*Histoire de Montmajour*, mss. de la bibliothèque d'Arles) cite une donation de Pertuis par Guillaume Ier, l'an 42me du règne de Conrad, c'est-à-dire, de l'an 979. D'après lui, à cette époque, quatre grands personnages, fils de Nevelongus et Almaric, archevêque d'Aix, tentent d'enlever Pertuis au monastère. Les comtes Geoffroi et Bertrand lui abandonnent leurs droits et moitié de seigneurie, vers 1040.

du XII^e siècle ; mais excommunié à la prière de l'abbé, il se rend à Vienne et, entre les mains du pape Calixte II, en 1120, il remet cette ville au monastère (1). Trois ans après, le même pontife confirme tous les priviléges de Montmajour et le pape Innocent III en fait autant en 1204. Vaine précaution ! Profitant de l'absence du jeune comte de Provence, Guillaume de Sabran s'empare du comté de Forcalquier (1208) et se fait appeler vicomte, puis après, comte, par la grâce de Dieu. Pertuis était une proie qui devait le tenter; il la réunit à son domaine. L'abbé de Montmajour s'adressa d'abord à l'empereur Othon IV qui écrivit aux habitants d'Avignon au sujet de ces différents (1209) ; mais les Avignonais ne tinrent aucun compte de ses ordres, puisqu'ils donnèrent des secours à Guillaume de Sabran : ce dont l'empereur se plaignit par d'autres lettres. Avignon se rappelait sans doute la confirmation de ses priviléges, peu d'années auparavant, par le vieux comte de Forcalquier, oncle de Guillaume. L'abbé s'adressa alors au pape. Innocent III donne commission à l'archevêque d'Aix et à l'évêque de Cavaillon d'excommunier Guillaume de Sabran, soi-disant comte de Forcalquier, et de mettre ses terres en interdit (1212). Il fallut se soumettre. Innocent était un de ces pontifes taillés sur le patron de Grégoire VII. Guillaume rendit donc au monastère la ville et les terres qu'il lui avait enlevées. C'était pour y revenir plus tard. L'empereur Frédéric II met au ban de l'empire Raymond-Bérenger, comte de Provence et donne son comté de Forcalquier à Raymond VII, comte de Toulouse. Guillaume de Sabran, jugeant l'occasion favorable, saisit encore une fois la ville de Pertuis et le bac sur la Durance qui lui appartenait, chasse les moines, démolit leur maison, enlève les meubles et leur fait mille dommages (1240). Grégoire IX donne la commission de cette affaire à Jean de Beauciano, archevêque d'Arles et invite Raymond-Bérenger à interposer son autorité. Tous les barons

(1) Reddidit in manu ejus et abbatis castrum et villulam quam contra voluntatem ejus ædificaverat et ejecit bajulum quem noviter castro præposuerat.

interviennent. Guillaume de Sabran, promet d'acquiescer au jugement de l'archevêque. Les formalités furent longues. Enfin, le 6 août 1242, paraît la sentence arbitrale. Les circonstances politiques avaient un peu ébréché le pouvoir des abbés de Montmajour. On leur accordait la ville de Pertuis, avec toutes les juridictions et justices, mais par indivis avec le comte et ses successeurs. Toutefois, les comtes devaient hommage et serment de fidélité aux abbés, pour tout ce qu'ils posséderaient dans Pertuis ou son territoire. A chaque entrée des abbés, on hisserait une cucule sur le château, pour marque de leur haute suzeraineté, et ils devaient être défrayés, aux dépens du comte, avec les douze personnes qui l'accompagneraient à cheval. Le comte était, en outre, condamné à payer neuf mille sols royaux pour les dommages et une pension annuelle dont le retard, au-delà de deux ans, devait entraîner la perte du fief. Ainsi se termina cette querelle pour laquelle presque toute la noblesse des deux Etats s'était portée caution. — Le petit-fils de Guillaume, mort à Naples sans enfants, institua pour son héritier Bertrand des Baux, ce comte d'Avellino qui joua un grand rôle à la cour de Charles Ier. Son crédit était immense. L'abbé de Montmajour lui inféoda sa moitié de Pertuis, en 1281, en ne retenant que la moitié des moulins et des péages. La justice criminelle et civile devait être rendue par les officiers de l'un et de l'autre ; les prisons étaient communes et des deux clés, l'une devait être gardée par le *bayle* de l'abbé et l'autre par celui du comte. Bertrand des Baux céda Pertuis, en 1296, à Charles II, roi de Sicile et comte de Provence. Le 17 décembre 1325, le roi Robert en fit donation à Charles, duc de Calabre, son fils qui mourut avant lui ; mais, en 1333, tout en s'obligeant à payer la rente stipulée par la sentence arbitrale, il fit déclarer par son conseil qu'il ne pouvait être obligé à l'hommage ni à souffrir la cucule hissée sur le château, en signe de la suzeraineté abbatiale. Sa petite-fille, la reine Jeanne, donna la baronie de Pertuis, en 1353, à Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, dont le fils devait se faire une cruelle célébrité dans la contrée. Le vicomte voulut aller plus loin que le roi Robert. Bien loin

de souffrir la cucule et de faire hommage à l'abbé, il prétend que l'abbé le lui rende à lui-même ; il veut exercer seul la suzeraineté, percevoir tous les revenus de justice, nommer les officiers et rendre seul la justice civile et criminelle. Le pape fut obligé d'intervenir. Il engagea les parties à accepter un compromis et le cardinal Anglicus émit une sentence, en 1367, par laquelle, tout en réglant les droits communs de l'abbé et du vicomte, il les déchargeait réciproquement de l'hommage et du serment de fidélité et particulièrement le vicomte de souffrir la cucule et de défrayer les abbés. Cette sentence fut ratifiée par la reine Jeanne, le 31 décembre 1370. — En 1397, Georges de Marle, sénéchal de Provence, au nom de Louis II, roi de Sicile, ôta à Raymond de Turenne la seigneurie de Pertuis et la réunit au domaine royal (*l'acte est aux archives*). La reine Marie la donna, le 16 juin 1399, au maréchal de Boucicaut, gendre du terrible vicomte ; à sa mort elle passa à son frère, Geoffroi le Maingre, qui en prit possession en 1422 ; mais elle lui fut confisquée en 1431 et Pierre Bellavac en prit possession au nom de Louis III. En 1484, un commissaire et les syndics de Pertuis allèrent à Tarascon prêter serment de fidélité au roi de France (1).

(1) On trouve, aux archives de Pertuis, les actes de toutes ces prises de possession, ainsi que divers parchemins intéressants pour l'histoire de cette commune Voici la note de quelques-uns : 20 décembre 1340, hommage au roi Robert par Guillaume des Baux pour les seigneuries de la Bastide-des-Jourdans, de Villelaure, de la Bastide-de-Janson et de Pertuis ; — 26 août 1441, amnistie générale accordée aux habitants de Pertuis par Elisabeth, femme du roi René ; — 13 février 1459, réunion faite par le roi René des lieux de Lamotte et de Cabrières à la ville de Pertuis ; — 1480, hommage par les habitants à Charles III, roi de Sicile et confirmation des priviléges par le même souverain ; — septembre 1493, confirmation des priviléges par le roi Charles VIII. Nostradamus dit que les armoiries de Pertuis lui furent données par ce souverain, cette même année : elles étaient d'or, à une fasce de gueules, chargée d'une fleur de lys d'azur brochant sur le tout ; — 1575, confirmation des mêmes priviléges par Henri III. — D'autres vieux titres apprennent que l'abbé de Montmajour, en 1521, faisait sa résidence dans Pertuis et qu'il allait tous les jours à la chasse. Le roi y coucha le 3 octobre

Il ne reste plus des fortifications de Pertuis que deux grosses tours, à l'entrée de la place : une ronde, servant de prison, et l'autre carrée, surmontée d'un clocher. Elles faisaient partie du château, bâti sans doute par Guillaume de Sabran, au XIII^e^ siècle. En 1307, des quarante-huit templiers arrêtés en Provence, vingt-un furent enfermés dans la forteresse royale de Pertuis. C'était le château. — Pertuis fut assiégé par Mouvans en 1562. Pendant la grande peste de 1580, le parlement d'Aix se divisa en trois chambres dont une vint siéger dans ses murs, sous la présidence du baron de Lauris. En 1585, de Vins, essayant une levée de boucliers pour la Ligue, se présente devant Pertuis avec le comte de Sault ; mais on lui ferme les portes. Trois ans après, les Ligueurs triomphent à Aix. Le duc de la Valette, gouverneur de la Provence, se retire à Pertuis, où il convoque l'assemblée générale des Etats. Pertuis devient le centre des opérations du gouverneur ; c'est là que se retirent les magistrats, restés fidèles au parti du roi. De Vins s'approche, comptant sur la trahison ; il est repoussé, grâce à l'intrépidité de la dame de la Valette. Les Ligueurs n'ont pas craint de faire appel à un prince étranger (1590). Pertuis ferme ses portes au duc de Savoie et le force de lever le siége, à deux reprises. Quand le prince de Condé, pour punir la ville d'Aix, en 1631, en fit sortir les diverses cours de justice, le bureau des trésoriers-généraux de France fut transféré à Pertuis, où il séjourna jusqu'en 1637.

1525. — En suite de la démission du cardinal de Rohan, dernier titulaire de Montmajour, Louis XVI, par brevet du 24 septembre 1786, supprima l'abbaye, sous diverses charges, clauses et conditions. La sixième porte que la terre et seigneurie de Pertuis, dépendantes de la mense abbatiale de Montmajour, seront unies à perpétuité, avec tous les biens, droits, fruits et revenus quelconques qui en dépendent, au siége épiscopal de Vence. La septième ajoute qu'il sera prélevé et distrait, sur les fruits des terre et seigneurie de Pertuis une redevance annuelle et perpétuelle de 200 septiers de blé froment, mesure de Paris, en faveur du siége épiscopal de St-Paul-Trois-Châteaux. — La peste fit des ravages à Pertuis en 1494, 1502 (*universitas ipsa est depopulata occasione pestis*), 1580, 1587 outre la guerre et la famine, 1631 et 1640.

Sous les comtes de Provence, l'administration municipale était confiée à trois magistrats, nommés *estimateurs*, qui avaient la connaissance de toute la police et des affaires civiles. Le premier jour de carême, tous les habitants se réunissaient et les trois estimateurs, sortant de charge, désignaient ceux qui devaient les remplacer. Un était pris parmi les nobles et les deux autres dans des conditions diverses : le choix devait être approuvé par les suffrages de l'assemblée. Ce mode subsista jusqu'en 1380, où les habitants obtinrent de la reine Jeanne et du vicomte de Turenne, leur seigneur, le privilége d'élire, chaque année, trois syndics et six conseillers pour former le conseil de la communauté. Les syndics prirent définitivement le titre de consuls en 1535 et firent rédiger leurs délibérations en langue vulgaire. Les registres existants commencent en 1591.

La procession allégorique des Rois, la veille de l'Epiphanie, prenait, à Pertuis, des proportions grandioses. Un charriot, rempli de matières combustibles, était allumé avec beaucoup d'appareil et conduit dans les principaux quartiers, au son des tambours et des instruments de musique. Il était suivi de trois jeunes gens représentant les Rois Mages, de toutes les autorités et de tout le peuple qui laissait éclater des transports d'allégresse. C'était la fête la plus marquante du pays, comme la St-Jean, à Valréas. Les habitants de Pertuis ne manquaient pas de s'y rendre, quelque part qu'ils se trouvassent.

Pertuis est la patrie d'Honorat Meynier, né en 1570, mort en 1638, qui servit 36 ans pendant les guerres de religion ou de la Ligue et a laissé plusieurs ouvrages de littérature et de stratégie ;

De Jules-Raymond Soléry ou de Soliers, mort vers l'an 1599, qui a mérité d'être appelé le *père de l'histoire* de Provence.

PEYPIN-D'AIGUES (*C. de Podio Pino*). — Petite commune de 426 habitants, à 13 kil. N. E. de Pertuis. Son territoire, en grande partie boisé, produit néanmoins des grains ; on y cultive le mûrier. Ce village fut brûlé, lors de l'exécution de Mérindol, en 1545.

PIOLENC (*Podiolanum*).— Commune à 7 kil. N. O. d'Orange, sur la route impériale n° 7, à peu de distance du Rhône et en plaine. Son terroir, gras et humide, produit toutes sortes de légumes et de fruits, du vin et du maïs. On cultive aussi le mûrier. Le pays est giboyeux. On y récoltait jadis beaucoup de tabac. Il s'y trouve une mine de lignite que l'on brûle dans les maisons et dont on se sert pour faire de la chaux et du verre. Sa population est de 2,123 habitants. Il y a un hospice, des frères Maristes, des religieuses de la Conception et une foire à la St-Jean.

Piolenc était de forme ronde, avec trois portes à égale distance. Une seule tour est encore debout. De nombreuses maisons ont été construites hors de l'enceinte, sur la route et dans les environs rendus agréables par une grande pièce d'eau, appelée l'*Etang*. — Au centre du village est une hauteur, sur laquelle se trouvent l'église et l'ancien couvent des Bénédictins de Cluny, désigné sous le nom de *château*. Un cloître faisait communiquer ensemble les deux édifices. D'après le *Gallia Christiana*, Rotbold, comte de Provence, donna, de concert avec son épouse, à St-Odilon, abbé de Cluny, le lieu de Piolenc dans le comté d'Orange; cet acte fut confirmé, plus tard, par la comtesse Adelais et son fils Guillaume. Le *château* est occupé aujourd'hui par une Congrégation religieuse. — Le corps de l'église est du XIV^e^ siècle. Les voûtes des collatéraux, d'arêtes avec nervures, obliquent, des deux côtés, vers le chœur. En avant de la nef principale, est une espèce de porche formant narthex. Ce vestibule, qui est à plein-cintre et seulement décoré d'une corniche fort sévère, faisait partie de l'ancienne église romane, ainsi que la porte d'entrée, à laquelle on monte par une vingtaine de marches. Le cintre de la porte est encadré dans une jolie moulure d'oves. La partie du clocher qui surmonte la porte est également romane : le restant est moderne. Cette église, sous le titre de St-Pierre, était un prieuré annexé à la seigneurie du lieu qui donnait le titre de baron : il rendait au moins dix mille livres par an. En 1379, il fut réuni avec d'autres prieu-

rés pour l'érection du collége de St-Martial d'Avignon (1). Les Bénédictins, en partant, ne laissèrent qu'un religieux pour exercer les fonctions de sacristain. Il était le premier prêtre de la paroisse et avait tous les droits honorifiques. — Piolenc fut pris à deux reprises par les calvinistes, en 1562; il fut recouvré par Serbelloni en 1563. On trouve, aux archives, un registre de la confrérie des âmes du Purgatoire, commençant à 1477.

C'est la patrie du baron de l'Empire André-Philippe Corsin, né en 1773, mort en 1854, lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc. Le brave et vieux général était la providence de la commune. On lui doit les écoles des deux sexes et il a assuré leur avenir au moyen de dotations. Il descendait de la famille Corsini de Florence qui a donné à l'église un saint et un illustre pontife, Clément XII, à la chaire de saint Pierre (2).

PUGET. — Petite commune de 214 habitants, à 8 kil. O. de Cadenet, à peu de distance de la Durance, sur le versant méridional du Lubéron. Son terroir est presque tout couvert par les bois et la montagne; il n'y a qu'un peu de terres labourables

(1) *Hist. de St-Martial et le Bullaire de Cluny*, par Dom Simon. Les revenus de ce collége résultaient de tous les revenus de ces prieurés réunis; ils étaient administrés par un recteur, nommé par l'abbé général de Cluny et qui prenait le titre de prieur et de seigneur de chacun de ces prieurés. Voilà pourquoi le recteur de St-Martial était seigneur de Piolenc. — Le 6 juillet 1266, il y eut transaction entre Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse et Patriarche, prieur de Piolenc, au sujet de la juridiction.

(2) Le général a obtenu qu'une chapelle de l'église de Piolenc fut dédiée à saint André Corsini, évêque de Fiesole en 1360, canonisé par Urbain VIII, en 1629 et patron de sa famille. — En face du St-Georges, ouvrage de Simon Memmi, qui décorait le portique de N.-Dame-des-Doms, à Avignon, était, dit-on, une peinture qui représentait le carme André Corsini, à la porte de cette église, rendant la vue à un pauvre argentier que sa cecité mettait hors d'état de nourrir sa famille. Le saint revenait de Paris où il avait fait ses études et s'était arrêté à Avignon, vers 1344, à la prière de son parent le cardinal Corsini.

que des digues mettent à l'abri des envahissements de la Durance. Cette commune faisait partie de la viguerie d'Apt : on l'appelle aussi *Puget-de-Lauris*, à cause de la proximité. — Sur le *Tapi*, vis-à-vis Puget, on trouve du fer oxidé hématite, des veines d'axide à l'état de crayon rouge et d'autres de couleur brune et foncée.

PUYMÉRAS (*Podium Almeratium*). — Cette commune de l'ancien Comtat, à 7 kil. N. E. de Vaison, compte 827 habitants. A l'exception d'une petite plaine au midi, tout son terroir est montagneux ; il produit du vin, de l'huile, du seigle et du blé. Il y a un bureau de bienfaisance et deux foires par an, le 1er mai et le 28 décembre.— Au XIIe siècle, le sénéchal des comtes de Toulouse inféoda la terre de Puyméras à Raybaud du Puy (*de Podio*), un des aïeux du fameux Dupuy-Montbrun. La seigneurie appartenait, en dernier lieu, aux Blégier de Taulignan. — En 1570, les religionnaires de Vinsobres brûlent et saccagent le château de Puyméras. Le 3 février 1589, le capitaine Molans s'empare de Puyméras, les vingt-quatre hommes de la garnison pontificale n'ayant fait aucune résistance. Molans se retire après avoir reçu une légère contribution. Les habitants, prenant cela pour de la faiblesse, enlèvent des bestiaux à Montolieu et refusent de les rendre ; ce qui leur valut la colère de Lesdiguière, qui était alors à Nyons, et une seconde visite du capitaine Molans. Les habitants furent massacrés et l'église convertie en écurie. Le service divin fut célébré dans la chapelle rurale de Ste-Apollinaire jusqu'en 1605, où l'église fut de nouveau consacrée sous le titre de St-Michel et de St-Barthélemy, apôtre. — Il y a encore les chapelles de St-Flavien et de St-Georges qui existait, dit-on, en 1183. Détruite par les calvinistes, elle fut rebâtie dans les premières années du dernier siècle. — Près du bois des *Jayant* (Géants), est un petit hameau de ce nom, érigé en arrière-fief en 1628 par le seigneur de Puyméras, en faveur de Fr. de Bellon, seigneur de St-Lambert. Les habitants de ce hameau firent bâtir une chapelle à leur usage en 1663. — L'église et les ruines du château occupent le

sommet de deux mamelons qui ne sont séparés que par une route et contribuent beaucoup à rendre le paysage pittoresque.

PUYVERT (*C. de Podio Viride*). — Cette petite commune de l'ancienne viguerie d'Apt, est à 3 kil. N. O. de Cadenet, en face de Lourmarin et presque à l'entrée de la *Combe* de ce nom. On y récolte des grains, du vin et des cocons. Une partie du territoire consiste en îlots de la Durance, qu'on appelle les *grandes isoles de Puyvert*. Sa population est de 204 habitants. — Puyvert vit ses champs ravagés et leurs fruits vendus, en 1545, par l'armée des commissaires royaux chargés d'opérer contre les Vaudois.

RASTEAU (*Rastellum*). — Commune de 916 habitants, bâtie sur le penchant d'une colline, à peu de distance de l'Ouvèze et à 7 kil. de Vaison. Le terroir argileux produit de bons fruits, surtout des pommes, des poires et des olives. L'Ouvèze, dans les parties basses, arrose de belles prairies (1). Il y a un hospice, et deux foires par an, les 23 mai et 19 novembre. — L'église et une chapelle rurale sont sous le patronage de St-Didier. — L'évêque de Vaison était seigneur temporel de Rasteau. Raymond VI, dans ses différends avec Béranger de Reillane, évêque de cette ville, s'en empara, vers 1188. — L'évêque Suàres veut que le nom de ce pays vienne de sa ressemblance avec un rateau : *Rastellum rastro simile est, etc.*

RICHERENCHES (*Richerhentiæ*). — Cette commune de 757 habitants, à 8 kil. S. O. de Valréas, est bâtie dans une plaine bien cultivée, sur la rive droite de la Coronne. Le sol est généralement bon et productif. Il y a un bureau de bienfaisance,

(1) En 1290, Giraud II, évêque de Vaison, fit une convention avec Richaud Petri, de l'ordre du Temple, commandeur de Roaix, pour prendre l'eau de l'Ouvèze et la conduire au Rasteau ; ce qui se fit par la médiation de G. Hugolin, commandeur de Richerenches et de Raymond Raybaud, citoyen de Vaison, noble et chevalier.

des religieuses de St-Joseph et une foire le 11 novembre. — La paroisse, dédiée à la Nativité de la Ste-Vierge, avait autrefois une annexe à Bolboton (1).— Le bourg actuel est presque l'exacte reproduction de l'ancienne commanderie. L'ordre du Temple ne posséda aucune maison en Europe, jusqu'en 1128. Richerenches fut une des premières fondées dans le midi de la France. Dix-huit seigneurs donnèrent à Guichard, à Arnaud de Bédos et Hugues de Panac, tous trois chevaliers, des biens qu'ils possédaient entre le ruisseau d'Essonne et l'étang de Granouillet, avec droit de chauffage et de pâturage dans leurs terres pour la fondation d'une commanderie. Richerenches ne tarda pas à devenir chef-d'ordre de toutes les maisons qui s'établirent dans les environs. Simples *commanderies*, elles relevaient toutes de la *préceptorale* de Richerenches. Celle-ci exerça des droits suzerains à Visan, Grillon, Valréas, Buisson, Bouchet, Ste-Cécile et St-Paul-Trois-Châteaux. Les Templiers n'avaient pas tardé à faire de nombreuses acquisitions dans le voisinage. Une maison s'était élevée tenant du cloître et de la forteresse, et qui répondait bien au caractère religieux et guerrier des chevaliers. Leurs prétentions les brouillèrent plus d'une fois avec les évêques. En 1230, le commandeur Bertrand de la Roche eut un procès avec Geoffroi, évêque de St-Paul, au sujet de la jouissance des pâturages et des prés situés à Baumes (de Transit). Cette affaire fut arrangée par Jean de Baussan, évêque de Toulon. En 1290, Guigues Adhémar, grand-maître de la milice de Provence, fit hommage au pape de la commanderie de Richerenches, en présence d'André Mathias, commandeur de cette maison et de tous ses officiers. Mais cet acte ne préserva pas l'ordre de la rapacité de Philippe-le-Bel et de la faiblesse de Clément V. La préceptorale de Richerenches passa, avec toutes ses dépendances, aux

(1) Bolboton était un village à demi-heure de Richerenches sur une petite colline, au pied de laquelle coule le Lez qui la sépare de la commune de Montségur. Les Templiers y avaient une église. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une grange. Le village fut détruit par les troupes du vicomte Raymond de Turenne.

rivaux des Templiers, aux chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem qui la remirent au Saint-Siége, en 1320. Alors, sans doute, commença la destruction de l'orgueilleuse et massive demeure. Ses débris servirent à former une autre enceinte, un peu plus grande, au nord, que celle de la commanderie. Les habitants des environs, chassés par les routiers du XIVe siècle, y cherchèrent un asile ; leur nombre s'accrut de ceux de Bolboton. Le 30 janvier 1470, Julien de la Rovère, évêque d'Avignon, annexe le temporel de Richerenches au collége de St-Nicolas d'Annecy ou du Roure qu'il venait de fonder. Urbain VIII ayant uni ce collége à la congrégation de la Propagande, celle-ci se trouva dame justicière et foncière du lieu. Enfin, le haut domaine revint à la Chambre Apostolique qui retirait seulement de la commune une cense de sept florins pour la dérivation de l'eau d'un moulin, concédé le 23 mai 1590. En 1487, les habitants, décimés par la guerre et la peste, se retirèrent dans les villages voisins, refusant de retourner dans leurs foyers, si l'évêque de St-Paul ne diminuait pas la dîme. Sur la demande de quatre cultivateurs de Valréas, Antoine et Pierre Allard frères, Jean et Vincent Néaline, l'évêque la porta sur le champ du 12me au 18me.

Aujourd'hui, Richerenches n'est plus qu'une petite commune agricole. La porte, au couchant, est celle de l'ancienne commanderie : on l'a surmontée d'une lourde tour, servant d'horloge. Aux deux angles extérieurs, un peu au-dessous de la corniche, sont deux têtes ou masques grossièrement sculptés : c'est peut-être un souvenir du dieu ou génie androgyne des Templiers. Outre cette porte, il reste un grand mur, avec terrasse soutenue par des arcades à plein-cintre et faisant partie du rempart. La construction est à grand appareil et d'une physionomie imposante. On suit les vestiges de quelques distributions intérieures à travers les maisons du village. Le Temple de Richerenches devait se composer, comme partie principale, de deux bâtiments parallèles, s'étendant de l'est à l'ouest, ayant chacun une longueur de 32 mètres sur une largenr de 11, laissant entre les deux un espace de 6. La grande porte d'entrée, si-

tuée vers l'ouest, faisait face à la petite cour comprise entre ces deux bâtiments ; du côté du sud, se trouvait une foule de logements intérieurs, destinés à l'habitation et au service. L'enceinte générale formait un quadrilatère et avait 74 mètres au nord, 81 au sud, 58 à l'est et 55 à l'ouest (1). Ces ruines sont les seules qu'on trouve dans le département des diverses commanderies élevées au XII^e^ siècle. — Il existe encore deux chapelles rurales, Notre-Dame et St-Alban. — Richerenches fut emporté par le baron des Adrets en 1562.

ROAIX (*Royssium*). — Petite commune de 449 habitants, sur le prolongement de la colline de Rasteau, à 5 kil. N. O. de Vaison. Ses productions sont les mêmes que celles de ces deux pays. Le vin est de très-bonne qualité. — L'église sous le titre de l'Assomption, était un prieuré dont les Templiers faisaient hommage au pape. Elle était située d'abord au quartier des *Crottes* ; après sa ruine, on la rebâtit au milieu du bourg. Plus tard, Clément XII donna 400 écus romains pour la réparer: la dame du lieu fournit le reste. — Roaix fut inféodé à la maison de Vaësc par le pape Clément VII : ce qui fut confirmé par Paul III. Le château était dû à cette famille qui devint la souche des Bécone et des Briancourt. — En 1520, M. Deprato exposa au Recteur qu'il avait nouvellement acquis le fief et la juridiction de Roaix ; il demandait, en conséquence, et il obtint d'être compris au nombre des seigneurs vassaux de la judicature de Carpentras et d'avoir séance dans leurs assemblées. Il y a une chapelle rurale de St-Roch.

ROBIONS (*Robio*). — Cette commune, située au pied du Lubéron, près du Caulon, à 8 kil. N. E. de Cavaillon, compte 1,680 habitants. Il y a beaucoup de métairies éparses. On cultive beaucoup le mûrier. Son territoire est traversé par le Cau-

(1) Ces mesures ont été prises dans la *Notice historique sur la ville et le canton de Valréas*, p. 151, note D, par M. Ad. Aubenas, auteur de l'*Histoire de Madame de Sévigné* et conseiller à la Martinique.

lon dont les sables amoncelés sont, au moindre vent, transportés dans les terres ; préjudice pour la culture. Il y a un bureau de bienfaisance, des religieuses du St-Nom-de-Jésus et trois foires par an, le premier lundi de Carême, le 8 septembre et le 1er novembre. — Robions conserve encore une partie de ses murailles. C'était un fief appartenant à la maison de Brancas. L'ancienne paroisse, située dans le bourg, sert à une confrérie de pénitents. La nouvelle, dédiée à la Vierge, est dans le faubourg. Il y avait trois prieurés dans son territoire, St-Maurice, St-Julien et St-Pierre.— Sur la route impériale n° 100, est l'ancien fief de *Mont-Alvernic*, donné par Raymond VII, en 1237, à Guillaume de Sabran, sous condition de service militaire, excepté contre l'empereur (1). Ce domaine prit alors le nom de *Tour de Sabran*, qu'il porte encore. Il fut ensuite donné à l'abbaye de la Chaise-Dieu qui en prêtait hommage au pape. Il a appartenu au siècle dernier, au cardinal de Rohan, grand-aumônier de France ; il est aujourd'hui à MM. Combe-Syeyès, petit-neveux du fameux conventionnel qui le reçut à titre de récompense nationale.

Robions est la patrie de Jean André, né en 1772, maréchal de camp, créé baron de Véran par Louis XVIII ;

Et de Alexandre Martin, né en 1630 et mort en 1703, à Ste-Garde, dont il avait fondé la maison (V. *St-Didier*).

ROUSSILLON (*Rossilio*). — Commune, à 4 kil. E. de Gordes, située sur un point élevé, avec une population de 1,498 habitants. On y récolte principalement le blé, le vin et les cocons : on fait un peu de garance. Son terroir fournit abondamment l'ocre jaune et rouge que l'on vend à l'état naturel. Débarrassée par le lavage des matières hétérogènes, l'ocre pure est fort re-

(1) La montagne qui lui donnait son nom et qui commence au-delà de la route en se dirigeant au nord, a retenu celui de Vernègue, corruption du *Mons Alvernicus* des anciens actes. — Hugues des Baux, Barral son fils, Raymond des Baux, prince d'Orange, et Guillaume, comte de Forcalquier, urent présents à l'acte de donation.

cherchée pour la peinture. Une coupe de terrain, près de la route impériale, présente un mélange de couleurs, étendues comme sur une palette. Il y a un hospice et sept foires par an, les lundi après le 6 janvier, 19 mars, 30 mai, 2me fête de la Pentecôte, 10 août, 29 septembre et 1er lundi après le 11 novembre. — En 1234, l'abbé de St-André de Villeneuve ayant fait donation à Cécile de Simiane de la chapelle de Ste-Croix, au terroir de Roussillon, cette dame s'y retira avec quelques saintes filles et forma une communauté sous la règle de St-Benoît. Le monastère fut détruit par les *Tuschins*, en 1361, et les religieuses obligées de se retirer au château de Gargas. Le cardinal Anglicus, frère du pape Urbain V, leur fit bâtir, dans la ville d'Apt, une église et une maison qu'elles commencèrent d'habiter en 1372.— Papon et plusieurs écrivains après lui, ont placé à Roussillon l'histoire tragique de Guilhem de Cabestaing qui a beaucoup emprunté, surtout pour la légende du terrible festin, au *Roman du Chastelain de Couci*. C'est une erreur. Cette vengeance seigneuriale eut lieu dans le comté de Roussillon ; c'est le roi d'Aragon Alphonse II qui punit le meurtrier et fit démolir Castel-Roussillon. Un service solennel était célébré tous les ans, à Perpignan, en mémoire des deux amants. — St-Michel est le titulaire de la paroisse. Le prieuré du lieu dépendait autrefois de l'abbaye de St-Gilles. — L'ancienne commanderie fut réunie à celle de Joucas.

RUSTREL (*Rustrellum*). — Commune, comme la précédente, de la viguerie d'Apt, à 7 kil. N. O. de cette ville, avec 971 habitants. Le sol est peu fertile : la plus grande partie est couverte par les bois. Le minerai de fer y est très-abondant. Les produits de ses hauts-fourneaux sont estimés. A en juger par le grand nombre de scories ferrugineuses qui couvrent le sol dans le voisinage, on est fondé à penser qu'elles proviennent d'anciennes forges. On y a découvert dernièrement une mine de soufre qui est exploitée. Ce petit pays serait appelé à jouer un rôle important dans l'industrie, s'il était mis en rapport avec les grandes voies de communication. Il s'y tient deux foires par

an, les 28 janvier et 19 novembre.— Rustrel était un fief d'une des branches de la maison de Simiane. Vers la fin de 1626, la commune d'Apt l'acheta, afin de se procurer des bois de chauffage ; mais les levées d'hommes, les subsides à l'occasion des guerres d'Espagne et la peste de 1640 l'épuisèrent tellement que, cette même année, la commune revendit à Jean de la Masse cette terre qu'elle n'avait gardée que quatorze ans. — Rustrel eut à souffrir lors de l'expédition de Mérindol ; il fut assiégé par le comte de Carces, en 1575. Le calvinisme y fut introduit par une religieuse mariée. — L'église est dédiée à St-Romain. On croit que dans le quartier St-Julien, il existait autrefois une église avec un monastère, d'où viendrait son nom de *terres de l'abbaye*. On y trouva des objets antiques, en 1783. Sur une pierre tumulaire, tirée en 1646, de l'église du vieux château, on lisait : *Fronto Atiponis F. sibi parentibusque suis ex testamento suo*. — La chapelle de Notre-Dame-des-Anges est fort ancienne. On y célébrait autrefois *lou Jouec doou Borni*. — Entre Rustrel et Viens, est une source ferrugineuse incisive, diurétique, stomachique et apéritive. Ces vertus médicinales mériteraient d'être exploitées sur une grande échelle. Elle contient du gaz acide carbonique, du carbonate de fer, du sulfate de potasse et de soude.

SABLET (*Sabletum*). — Cette commune, à 9 kil. N. N. O. de Baumes, est située sur un mamelon sablonneux, au milieu d'une belle et riche plaine, à peu de distance de l'Ouvèze. *Sabletum clivi sabulosi dorsa coronat*, dit Suarez. On y compte 1,333 habitants. Les principales récoltes sont les grains, les vins, la garance et les cocons. Le pays est exclusivement agricole. Il y.a un hospice, des religieuses de St-Joseph et deux foires par an, les 8 et 27 décembre. — La seigneurie appartenait immédiatement au Saint-Siége : la Chambre Apostolique était dame foncière. La justice était administrée par un viguier, nommé par le vice-légat. Sablet fut pris par les huguenots en 1563 ; en 1577, il repoussa Gouvernet qui essaya une escalade, aux fêtes de la Noël. Le pape y avait mis un gouverneur, aux

appointements de 383 livres, payées par la communauté. A la fin des guerres, le gouverneur fut supprimé et les appointements appliqués à l'entretien des troupes de la garnison d'Avignon.— Aux portes du village, est la chapelle de St-Roch ; et, un peu plus loin, celle de St-Nazaire, patron du pays, qui donne également son titre à l'église paroissiale, dont les collatéraux sont du XV^e^ siècle.— Les statuts de la confrérie des Pénitents blancs datent de 1636.

A deux kilomètres de Sablet, sur les bords de l'Ouvèze, se trouve St-André-des-Ramières. Bien que Sablet fût dans le Comtat, cette ancienne abbaye était de la principauté d'Orange. Guilherme, dernière abbesse de Prébayon (v. *Séguret*), fut la première abbesse de St-André-des-Ramières, en 963. La règle de St-Benoît y fut observée jusqu'en 1268. A cette époque, Clément IV accorda aux religieuses les priviléges des Chartreux, pour qui il avait une affection particulière et les exempta de la juridiction de l'ordinaire. Elles prirent dès-lors l'habit et le bréviaire de l'ordre. L'abbaye fut brûlée par les huguenots, en 1563. Un siècle plus tard, le relachement avait pénétré dans la communauté. Alphonse de Suarez, évêque de Vaison, voulant rétablir la discipline, vit son autorité méconnue et lança un interdit, en 1675. Les religieuses en appelèrent comme d'abus au parlement de Grenoble. L'affaire fut portée au grand conseil. Le roi se déclara jus-patron de l'abbaye. Il nomma pour abbesse madame de Tressan, religieuse de S^te^-Claire, et, après celle-ci, madame de Dreuiller, religieuse professe de l'abbaye St-Pantaléon, de Toulouse, réforme de St-Maur. Mais cette dernière n'ayant pu rétablir le monastère, faute de sujets, se retira. En 1720, une partie des bâtiments s'écroula. Vers 1766, Roussel de Tilly, évêque d'Orange, voulant augmenter ses revenus qui n'étaient que de 14,000 livres, réunit l'abbaye des Ramières à la mense épiscopale, avec l'approbation du roi et du pape. Les deux religieuses qui restaient se retirèrent à Toulouse et furent pensionnées dans un couvent de leur ordre. Le prélat s'étant démis de son évêché, en mai 1774, à cause de son grand âge et de ses infirmités, se retira à l'abbaye de St-André-

des-Ramières et y mourut le 29 juillet de l'année suivante. Il fut enseveli à Caderousse, dans le chœur des Bénédictins. L'abbaye est aujourd'hui confondue dans les bâtiments d'une jolie maison de campagne.

SAIGNON (*Sanio*, *C. de Saginone*) — Cette commune de 971 habitants, est perchée au sommet d'un mamelon très-élevé qui commande la ville d'Apt. Quoique tout en pente, le terroir est fertile et bien cultivé. Les principales productions sont le blé qui est de première qualité, les grains, le vin et l'huile. Le mûrier est en progrès. Il y a un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Présentation et deux foires par an, les 14 septembre et 21 décembre. — On monte à Saignon par une pente, assez prononcée, qui commence au portes d'Apt; cependant, malgré cette élévation, les eaux abondent dans le village. La fontaine, aux figures allégoriques, qui orne la place, ainsi que le bas-relief qui surmonte la porte d'entrée de l'église, sont d'un artiste du pays, de M. Sollier, né à Apt, élève de David (d'Angers), auteur des statuettes de la *Esméralda*, de *Daidha* et de *Fanny Essler*. Le point le plus culminant est occupé par les ruines du château. L'origine de Saignon est due à la position forte de ce rocher, où purent se réfugier les populations refoulées par les Barbares (1). On a voulu faire remonter à Karle-Martel la donation de ce château à l'église d'Apt (2); il serait plus logique de l'attribuer aux Simiane, dont Saignon ne tarda pas à être une propriété. A la fin du XII^e^ siècle, Rambaud d'Agoult, second fils de Guirand I^er^ de Simiane, eut pour ses droits

(1) Ce fut, dans le principe, une tour de signaux, *Signum*, d'où la basse latinité a fait *Sagnio*, étymologie du nom actuel.

(2) *Gallia Christiana*, *eccles. Apt.* 1, p. 75, instr. — Jusqu'à la révolution de 89, chaque année, le jour de St-Martian, on allait en procession sur le rocher pour remercier ce saint de son intercession pendant le siége des Sarrazins. — Il est fait mention de Saignon, dans une charte de 1247, comme d'un établissement très-ancien. *Gallia Christ.* 1, page 80, instr.

les terres et châteaux de Saignon, de St-Martin-de-Castillon, une portion de la ville d'Apt et quelques autres biens dans le diocèse. Son fils, Bertrand Rambaud de Simiane eut, en 1242, quelques démêlés avec l'évêque Geoffroi et se réconcilia avec son successeur, en 1246 (1). Le fils de celui-ci, du même nom, renouvella l'hommage à l'évêque Raymond de Bot, le 2 avril 1281. Il ne laissa que trois sœurs, Raybaude, Rose et Mabile, lesquelles vendirent leurs droits seigneuriaux au roi Robert. En 1310, Aicard de Bot, de concert avec ses frères, lui avait pareillement vendu tous les siens. Par ces deux ventes, la seigneurie de Saignon fut acquise à la couronne de Provence. Mais une chose est à remarquer. C'est que la forteresse formait une juridiction séparée dont disposèrent toujours les syndics de la ville d'Apt. Quand Louis de Tarente et la reine Jeanne se déclarèrent seigneurs d'Apt et de toutes ses appartenances, ils conservèrent néanmoins à la commune ses droits sur la forteresse de Saignon. C'est elle qui en nommait le châtelain. Sentinelle avancée, cette forteresse joue un grand rôle dans l'histoire d'Apt: leurs destinées se confondent. Les syndics la firent agrandir pendant les guerres de Charles de Durazzo, en 1388. Elzéar d'Autric, seigneur des Baumettes, en était alors gouverneur. Sa position, forte et presque inexpugnable, en faisait la clef de la défense du pays. Pourtant les Ligueurs s'en emparèrent, en 1589: on ne put les faire déguerpir qu'à prix d'argent. Il ne reste plus que des ruines, au milieu desquelles quelques habitants ont établi des maisons.

L'église de Saignon, dédiée à Notre-Dame, est une construction du XI^e^ siècle, avec une porte du XIV^e^, pittoresquement

(1) On trouve, aux archives de Saignon, sous la date du 2 juillet 1248, une renonciation au consulat, faite par Rambaud de Simiane, en faveur de l'évêque d'Apt et levée de l'excommunication dudit seigneur par cet évêque; de plus, un instrument sur parchemin contenant 1° la vente de Saignon, à titre de fief, sous la redevance d'une obole d'or, faite par l'évêque d'Apt à Béatrix, comtesse de Provence; 2° la vente de cette seigneurie aux habitants du lieu par cette princesse; 3° la cession de la seigneurie au domaine royal par ces derniers.

assise à l'extrémité d'un talus, ombragé de marronniers séculaires. La toiture est moderne ; en la refaisant, on a relevé le corps de l'église. L'intérieur semi-circulaire de l'abside est décoré d'une arcature à plein-cintre, reposant sur des colonnettes basses et massives. La demi-coupole qui la surmonte porte sur deux belles colonnes en marbre. Sur la porte d'entrée, règne une rangée d'arcades trilobées, à l'exception des deux dernières, de chaque côté, qui alternent avec des piliers et portent sur des colonnettes isolées, dans le goût byzantin. — Il y avait encore, au territoire de Saignon, le prieuré de St-Donat, uni à l'abbaye de St-Eusèbe, comme aussi la chapelle de St-Michel *de Albaniâ*, consacrée, en 1032, par l'évêque Etienne. L'inscription de la dédicace se lit encore sur une pierre.

A deux kilomètres en-dessous de l'église, au levant, était l'abbaye de St-Eusèbe. Fondée, à la fin du VIII^e^ siècle, en l'honneur de ce saint, évêque d'Apt en 546, par saint Martian, natif de Saignon, que l'on croit de la maison de Bot, elle fut ruinée par les Sarrazins. Le saint, dit la légende, avait avec lui quelques compagnons qu'il nourrissait avec le produit des aumônes. Elle fut rétablie, en 1004, par les soins des frères Robert et Varaco et de leurs épouses Moïgla et Arunberte, s'il faut en croire un lambeau de charte du cartulaire de cette abbaye (1). L'an 1032, Eldebert la donna aux Bénédictins de St-Gilles. Ceux-ci firent rebâtir l'église qui fut consacrée par le pape Urbain II, à son retour du concile de Clermont, en 1096, et rétablirent la discipline ecclésiastique (2). Saint Odilon, abbé de Cluny, s'en était occupé pendant le séjour qu'il y fit, en 1048, et avait engagé plusieurs seigneurs à céder les droits qu'ils avaient sur

(1) Ces deux frères avaient été revêtus de la dignité de comtes d'Apt avant Humbert. Il est probable que ces frères, ainsi qu'Eldebert, étaient des membres de la famille qui seigneuriait dans Apt et son diocèse.

(2) L'église actuelle de St-Gilles possède encore une partie de l'ancien cartulaire, où nous avons trouvé, en le feuilletant au hasard, à la date du 12 septembre 1096, une bulle du pape Urbain II, qui confirme les priviléges de St-Eusèbe et sa possession par les Bénédictins de St-Gilles.

les domaines de l'abbaye. En 1154, le pape Anastase IV gratifia l'abbé de St-Eusèbe du privilége de ne pouvoir jamais être excommunié, lui et ses moines, par l'évêque d'Apt et d'être libre de toute charge et exaction. Néanmoins, en 1307, Hugues de Bot excommunia l'abbé, Rostang de Salières, prieur de Roussillon, pour ne pas lui avoir demandé la confirmation de son élection et pour lui avoir refusé le don de joyeux avénement. L'abbé de St-Eusèbe officiait avec la crosse et la mître et était exempt de la juridiction de l'ordinaire. Jean de Tulles était abbé commandataire de St-Eusèbe quand Grégoire XIII le nomma à l'évêché d'Orange, en 1572 (V. *Caderousse*), ainsi que Roussel de Tilly, nommé à ce même siége, en 1730 (V. *Sablet*). Le dernier abbé fut nommé en 1779. — La nef du XI^e^ siècle subsiste encore avec son abside pareille à celle de l'église de Saignon. L'autel se trouve entre deux autres autels plus petits, compris dans deux niches semi-circulaires, faisant saillie en dehors, ayant chacune une baie étroite en forme de meurtrière. La voûte est un arc légèrement brisé. La toiture et la façade sont modernes. Le clocher, écrasé, est à quatre pentes. A la hauteur de la frise, une légère voûte, jetée pour les besoins du service actuel, divise l'édifice en deux parties. Le haut sert de grenier à foin : le bas est une bergerie. Le cloître est remplacé par une ferme. Dans la cuisine, un vaste manteau de cheminée conserve encore le blason abbatial, richement encadré, avec la crosse et la mître. Il en coûterait peu pour y loger dignement encore, comme à Sénanque, une congrégation religieuse.

SAINT-CHRISTOL (*S. Christophorus de Albiono*). — Le surnom d'*Albion* donné à cette commune a fait chercher des étymologies incroyables, tandis qu'on avait la seule vraie sous la main. Le nom d'*Albion* vient des anciens *Albici*, dont le territoire s'étendait jusqu'aux montagnes de Sault et dont le chef-lieu, selon Pline, était Riez, ou plutôt, selon M. Walcknaër, le village actuel d'Albiosc, qui conserve le nom de cette peuplade dans sa forme grecque. Strabon la nomme *Albioecoi*. Un village voisin, des Basses-Alpes, s'appelle également *Revestum*

Albionis, dont on a fait Revest-du-Bion. — Saint-Christol, qui faisait partie de la viguerie d'Apt, est à 10 kil. S. O. de Sault, sur un plateau assez élevé, couvert de landes, de bois de hêtres ou de chênes. On y récolte du blé et beaucoup de pommes de terre. Sa population est de 650 habitants. Il y a une foire le 15 septembre.

Comme tous les villages de cette vallée, Saint-Christol doit son origine aux Bénédictins de Villeneuve, auxquels les d'Agoult firent des concessions de terres, dans le XII^e^ siècle, à condition de les défricher. Ces religieux réunirent des serfs sur certains points, élevèrent des oratoires et donnèrent ainsi naissance à tout autant de villages. Une partie du couvent de St-Christol sert encore aujourd'hui de presbytère. L'église, sous le titre de Notre-Dame et de St-Pierre, n'est plus régulièrement orientée. Elle a deux nefs : celle par laquelle on entre, est moderne. On lit sur le premier pilier : *I. A.* 1688. *Achevée* 1690. *I. A. de VILLEMVS.* On l'a raccordée, autant que possible, avec la nef primitive. Celle-ci se compose de trois travées, formées, de chaque côté, par trois grandes arcades à plein-cintre, dont deux ouvrent sur la nef moderne. Les voûtes sont d'arêtes avec nervures. Les retombées appuient sur des têtes coiffées d'une mitre à palmettes. L'autel, actuellement au couchant, fut orné, en 1814, par Poitevin, sculpteur de Roussillon, d'une jolie *gloire*, composée de vingt-deux figures et de deux statues colossales, saint Christophe, patron du pays, avec l'enfant Jésus sur ses épaules, et St-Julien de Brioude, dans son costume guerrier. Cet ouvrage est en stuc. Sur le maître-autel, un grand tableau qui n'est pas sans mérite, rappelle la fondation de cette église. C'est une *adoration des Bergers*, dans le bas de laquelle on voit saint Benoît et saint André : allusion aux Bénédictins de Villeneuve. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la partie orientale, transformée aujourd'hui en chapelle des fonts baptismaux. C'est l'ancienne abside. Pentagone à l'extérieur, elle est semi-circulaire intérieurement et voûtée en cul-de-four. Six colonnes cylindriques assises sur un stylobate continu à hauteur d'appui, soutiennent une décoration de cinq petites arcatures à

plein-cintre. Au-dessus, règne une corniche très-saillante, d'un travail et d'une richesse extrême. Tout est profondément refouillé, surtout les chapiteaux et les tailloirs des piliers qui portent le grand arc de l'abside. C'est un mélange de volutes, d'entrelacs, de nattes, de larges feuilles d'eau, de perles et de raisins. Les chapiteaux se ressemblent : ils sont tous feuillagés. Les fûts sont différents. Il y en a de cannelés verticalement, en spirale, en losange, à compartiments entremêles de fruits, de feuilles, de fleurons et d'oiseaux. La feuille de vigne et le raisin dominent. Il y a même des figures ressemblant aux Anubis hiéroglyphiques. Les bases sont d'un travail curieux. Quatre sont historiées (1). Toutes étaient dorées, comme on peut s'en convaincre sous le badigeon qui les recouvre. Peut-être en était-il de même de tout ce beau travail, dont la richesse ferait croire que les Bénédictins affectionnèrent leur établissement de Saint-Christol. Au revers d'un des piliers, est une inscription en caractères romans qui rapporte la dédicace de cette église au trois des nones d'octobre, sans spécifier l'année ; mais les caractères accusent le XII^e^ siècle.

Non loin de l'église, sont les ruines du château détruit en 1793. Une seule tour subsiste à moitié et sert de pigeonnier : elle est à petit appareil, très-régulier. Le château appartenait aux comtes de Sault. — Le prieuré de St-Christol dépendait de l'abbaye de St-André, de Villeneuve. Celui de Lagarde lui fut annexé et les deux bénéfices furent unis au séminaire d'Apt, lors de son érection, en 1701.

Une particularité remarquable du territoire de Saint-Christol,

(1) Nous les décrirons pour les archéologues. La première présente une grosse tête ailée souflant dans une double conque que soutiennent des mains sortant d'une large manche. La deuxième, un gros masque à moustaches, à double corps de lion, avec deux mains qui tirent la barbe. La troisième, une tête d'animal dont les pattes viennent poser sur une très-petite colonnette. Un gros serpent s'entortille au double corps de l'animal en passant dans la gueule de cette tête fantastique. La quatrième, une syrène, aujourd'hui sans tête, qui de ses mains tient relevés les bouts de sa double queue.

ce sont ces grandes ouvertures, béantes, au milieu des terres et des rochers, comme des cratères de volcans éteints, et qu'on nomme *Avens* dans le pays. Les plus considérables sont ceux de la *Cervi* et de l'*Ase*. Une pierre que l'on y jette retentit pendant un laps de temps assez considérable. Le nombre de ceux qui sont ouverts n'est rien, assure-t-on, en comparaison de ceux qui sont fermés ou bouchés. Quelques-uns se rouvrent subitement, après avoir dévoré, sans qu'elles aient laissé la moindre trace, les innombrables pierres jetées dans le gouffre, au fur et à mesure du défrichement. Dans les temps de pluie, les eaux s'y précipitent avec fracas ; il s'en ouvre fréquemment à la suite des orages. On serait tenté de voir dans le plateau de Saint-Christol un des réservoirs qui alimentent la fontaine de Vaucluse (1).

Saint-Christol est la patrie de Joseph-Elzéar Morénas, né le 28 août 1776, mort en Mingrélie le 26 septembre 1830, voyageur intrépide, orientaliste profond, botaniste et publiciste distingé, à qui la Russie offrit des avantages que le gouvernement français eut le tort de lui refuser. Le tsar Nicolas faisait à sa sœur une pension viagère de 1,200 roubles.

SAINT-DIDIER (*S. Desiderium*).— Commune de 768 habitants à 5 kil. E. de Pernes, à l'extrémité d'une jolie plaine qui produit des grains, un peu de bon vin, de la garance, de la soie

(1) En 1816, à la suite d'une grande neige qui fondit rapidement, de nouveaux abymes s'ouvrirent avec des détonations formidables ; les eaux disparurent instantanément et les eaux de Vaucluse jaillirent sales et rougeâtres. En 1788, à la suite d'un grand dégel, tout ce sol fut submergé : c'était un véritable lac. L'épouvante était dans la contrée. Tout-à-coup, et dans une seule nuit, les eaux disparurent. Il s'était ouvert, dans la direction de Banon, un grand nombre de ces *Avens*, par où les eaux s'écoulèrent en s'y précipitant avec violence et en charriant avec elles les terres ocreuse, mélées aux pierres de ce terrain. A la même époque, les eaux de Vaucluse, au grand effroi de la contrée, coulèrent, pendant trois jours, troubles et rougeâtres. Ce phénomène, qui est décisif, vit encore dans le souvenir des vieillards du pays.

et des fruits. On y trouve des carrières d'une pierre blanche d'un beau grain. C'est une des plus belles du département. A cause de sa blancheur éclatante, de la finesse de son grain, du poli qu'elle reçoit, qualités qui la rapprochent du marbre et la rendent propre à la sculpture, elle devrait occuper le premier rang; mais elle est un peu trop cassante et résiste peu à la gelée. Il y a un bureau de bienfaisance et des religieuses de la Providence.

La seigneurie appartenait à l'évêque de Carpentras; mais elle fut inféodée à divers sous-feudataires. Les principaux furent les Thezan, les Seguins, les Gasc et les Limojon. A cette dernière famille appartenait Limojon de St-Didier, le poète-lauréat dont nous avons parlé à l'article *Avignon*.— Le château actuel, remarquable par sa belle position, ses belles eaux, ses jardins et ses galeries, appartient à M. de Lagarde, frère du brave général de ce nom.— Une petite chapelle romane est adossée au rempart. A peu de distance du village, est le collége de Sainte-Garde, succursale du petit séminaire d'Avignon. C'était, autrefois, la maison des missionnaires de Ste-Garde d'Avignon et la résidence de leur supérieur général. Sa chapelle, dédiée à la Vierge et consacrée en 1666, devint le berceau de la congrégation des prêtres de Ste-Garde-des-Champs, définitivement fondée, en 1699, par Alex. Martin, de Robions, curé de St-Didier, auquel se joignirent les abbés Bertet, de Salvador et autres. Par l'effet de constructions postérieures, la tombe du P. Martin se trouve au milieu du chœur de la chapelle.— Saint-Didier fut ravagé par les calvinistes en 1573; il fut repris sur eux, en 1576.

SAINT-HIPPOLYTE. — Petite commune de 181 habitants, à 7 kil. N. de Carpentras. On y récolte du vin, du blé, de la garance, de l'huile et de la soie. — On trouve, aux archives, une transaction de 1373 entre le Barroux et Saint-Hippolyte, une sentence sur procès de 1494 et des statuts de 1631. Ce fief, jadis aux Baux, des ducs d'Andria, fut acheté, en 1488, par Etienne de Vaësc, seigneur de Caromb. Une montagne porte le

nom de la *Cabre*, parce que, anciennement, les habitants de Malaucène, allant au marché de Carpentras, réunissaient leurs troupeaux dans une grotte qui a disparu depuis une centaine d'années.

SAINT-LÉGER (*Fanum Sti Leodegarii*). — Commune de 196 habitants, à 15 kil. N. E. de Malaucène, sur le Thoulourenc, aux limites du département. La plus grande partie de son territoire est couverte par des montagnes boisées. Ses fromages ont quelque réputation. *Caseus hunc vicum commendat, sed magè claret sancti, quo gaudet nomine, Leudegarii*, dit l'évêque Suarez. — La seigneurie appartenait à cette famille de Tonduti, qui, de Nice, vint s'établir à Avignon, au commencement du XVI^e^ siècle. Il est à remarquer que le fameux astronome et jurisconsulte Pierre-François Tonduti, dont le portrait, peint par Bessières, est dans la salle des *Illustrations Vauclusiennes* du Musée Calvet, a toujours signé Tonduti de St-Légier et non de St-Léger.— Les scories de fer abondent dans le voisinage. La montagne renferme des grottes et le peuple croit à l'existence, dans l'une d'elles, d'une vache d'or. Est-ce une allusion aux mines, anciennement exploitées, ou bien à la fertilité de la montagne qui abonde en gras pâturages, où se nourrissent les troupeaux?

SAINT-MARCELIN. — Petite commune de 195 habitants, à 3 kil. E. de Vaison, dont le terroir est à moitié occupé par les bois et les montagnes. Depuis le XI^e^ siècle, Saint-Marcelin avait appartenu à l'église de Vaison. Aujourd'hui, encore, les deux cures sont réunies.

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON. — Cette commune, près de la route impériale n° 100, à 10 kil. E. d'Apt compte 1,452 habitants. Ses principales récoltes sont le blé, le vin, les légumes et les fruits. Elle possède une mine de lignite de médiocre qualité, au quartier de *Canet* : on l'emploie sur les lieux pour les fours à chaux. Il y a une tuilerie assez importante, cinq moulins à farine, un bureau de bienfaisance, et deux foires par

an, les 11 janvier et 2 décembre. — L'histoire d'Apt nous apprend qu'en 855, Milo Montanus, comte d'Apt, issu d'une ancienne famille romaine, restitua par acte public à l'évêque de cette ville l'abbaye de St-Martin dont ses ancêtres s'étaient emparés, pendant les guerres des Sarrazins. Cette abbaye fut sans doute l'origine du village, lequel appartint à la branche des Simiane qui prit le nom de St-Martin. Cette branche finit en la personne de trois sœurs, au XIVe siècle (V. *Saignon*). — La paroisse est sous le titre de l'Assomption. — On rencontre, sur la route, la chapelle de Griffon et l'annexe du Boisset.

SAINT-MARTIN-LA-BRASQUE. — Cette commune de 411 habitants, à 9 kil. N. E. de Pertuis, entre Lamotte-d'Aigues et Grambois, possède un terroir assez fertile, quoique montagneux. On fait venir son étymologie du mot roman *Esbrasca*, ébranché, parce que le territoire de cette commune a été comme ébranché de celui de Peypin-d'Aigues. L'indivisibilité de la montagne entre ces deux communes confirme cette assertion. Le village devait être situé jadis à six cents mètres plus loin, autour du *Castellas*, bâti au sommet d'un petit côteau où sont quelques ruines. Les projectiles que l'on trouve en cet endroit font croire que le village et le château n'ont pas été détruits dans des temps bien reculés. Les habitants étaient vassaux des seigneurs de La-Tour-d'Aigues.— L'église paroissiale est dédiée à St-Martin ; à peu de distance, il y avait une chapelle curiale sous le même titre.

SAINT-PANTALÉON. — Cette commune, la plus petite du département, puisque la superficie totale de son territoire n'est que de 78 hectares, est à 4 kil. S. de Gordes, dans une petite plaine assez fertile. Sa population de 107 habitants est éparse dans la campagne et dans le hameau des *Damas*. Dans la Révolution, Saint-Pantaléon fut appelé *Pantaly*, qui est son nom vulgaire. Il y a une chapelle rurale, dédiée à St-Pantaléon, avec quelques vestiges anciens.

SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS. — Cette commune de 448 habitants, sur le Mède, à 8 kil. N. O. de Mourmoiron, possède un terroir en plaine, peu étendu, mais bon et produisant du blé, du vin et de la garance. On cultive aussi le mûrier. Il y a des terres argileuses propres à la poterie. — La seigneurie était à l'évêque de Carpentras. — Le titulaire et patron de la paroisse est St-Pierre-aux-Liens.— Avant la Révolution, ce village faisait partie de la commune de Crillon (1).

SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS (*C. Sti Romani Viennesii*). — Commune agricole de 520 habitants, à 4 kil. N. E. de Vaison, presque au confluant des torrents d'Alauzon et de la Tuilière. Le terrain sablonneux ne produit qu'à force d'engrais. On récolte du blé, un peu d'olives, un peu de cocons et du vin médiocre. Les montagnes, qui occupent une assez grande superficie, sont plantées de pins. La moitié des habitations est éparse. Il y a un hospice, des religieuses de la Providence et deux foires par an, les 6 janvier et 18 novembre. La seigneurie était partagée, avant 89, entre le prieur-curé du lieu et M. de Chapuys (2). Chacun avait son viguier et son château. Le premier avait la principale juridiction et la plus grande partie des revenus ; il était nommé par l'abbé de l'île Barbe. Outre l'église, sous le vocable de St-Romain, il y a deux chapelles rurales, l'Annonciation et Ste-Marguerite.— Le surnom de ce pays vient

(1) On trouve dans l'*Histoire manuscrite de Montmajour*, par Dom Chantelou (*biblioth. d'Arles*), une donation à cette abbaye par Laugerius et sa femme Walburge de l'église de St-Pierre-de-Vassols (*ecclesia S. Petri de Vassolis et medietas ejusdem villæ*). Cet acte fut confirmé par Ayrardus, évêque de Carpentras (948—982).— On trouve des statuts, relatifs à la police et aux délits ruraux, dressés en 1385, au nom de l'évêque de Carpentras, par Jacques Bosse et Guil. Gaudibert. *Cartul. Epis. Carp.*, vol. III.

(2) A la page 499 du *Sommaire des délibérations des Etats du Comtat* (mss. du Musée Calvet), on voit, sous la date de 1624, une opposition de M. de Chaussande, seigneur dudit lieu, contre M. de Seguins, de Vaison, qui se prétendait co-seigneur.

de ce qu'il avait appartenu aux Dauphins du Viennois, avant sa réunion au Comtat. — En 1573, les protestants de Nyons vinrent, une seconde fois, assiéger St-Romain, au nombre de cinq cents fantassins et de trois cents chevaux. Les habitants, aidés de quelques soldats, se défendirent vaillamment, autant les femmes que les hommes. Cependant on dressait les échelles et les machines pour monter à l'assaut, quand les habitants imaginent de jeter sur les assiégeants les nombreuses ruches à miel dont leurs remparts étaient garnis. Les abeilles irritées s'attachent aux hommes, aux chevaux et les calvinistes, reculant devant cette défense inespérée, abandonnent le siége. C'est ce qui fit dire à l'évêque Suarez :

Quis dubitet contra hæreticos à Numine motas,
Romani muros ut tuerentur, apes !

Ils furent plus heureux en 1589 ; car ils s'emparèrent de Saint-Romain.

SAINT-ROMAN-DE-MALEGARDE (*Sti Romani Malagardiæ*).— Cette commune, à 11 kil. N. O. de Vaison, est située au bord de l'Aigues, sur la pente septentrionale d'une montagne communale qui la sépare de Roaix et du Rasteau. Sa population est de 508 habitants. Il y a peu de terres labourables ; cependant, malgré son exposition au nord, le terroir produit de beaux fruits et surtout de précoces cérises, les meilleures peut-être du département. — L'église, pauvre et petite, date de deux siècles au plus, au lieu d'être un ancien temple payen, comme on l'a dit, avec l'inscription *Deo Silvano*, que nous avons vainement cherchée. — Vers le milieu du XII^e^ siècle, Saint-Roman était une dépendance de la principauté d'Orange. Au siècle suivant il passa aux Templiers. On peut faire remonter à cette époque la belle tour romane qui s'élevait, il y a un an à peine, au milieu des ruines du château. Le conseil municipal, ayant besoin de pierres pour une digue, a jugé à propos de voter la démolition de cette précieuse relique du XIII^e^ siècle. Espérons que de pareils actes de vandalisme ne se renouvelleront plus ! Le château

formait un quadrilatère régulier, à demi-appareil, avec une tourelle à chaque angle et percé de longues meurtrières. Le donjon central était formé par la tour en question, du sommet de laquelle on jouissait d'un panorama magnifique. Des chevaliers de St-Jean, héritiers du Temple, cette terre passa au Saint-Siége qui l'inféoda. A la fin du XIVe siècle, la seigneurie appartenait à Guillaume des Baux, des princes d'Orange; en 1429, elle appartenait au sieur Aleman de Rivette, co-seigneur de Bonnieux.— Un des seigneurs se distingua pendant les guerres religieuses du XVIe siècle. Les protestants de Nyons surprirent Saint-Roman, en 1574. — Le véritable nom devrait être *Saint-Romain*, comme pour Saint-Romain-le-Viennois; quant au surnom de *Malegarde*, on n'en connait pas l'origine, à moins que ce ne soit une allusion aux pommes (*mala*) qu'on y récoltait, ainsi que le dit Suarez (1). — Il y a un bureau de bienfaisance.

SAINT-SATURNIN-D'AVIGNON. — Commune de 2,005 habitants, à 12 kil. N. O. de L'Isle, à l'extrémité nord de la colline sur laquelle est assis Châteauneuf-de-Gadagne. Une partie de son territoire, riche et fertile, est un sol d'alluvion, éminemment propre à la culture de la garance. Aussi, cette racine est-elle d'une qualité supérieure et une des principales récoltes. Il y a un bureau de bienfaisance, des frères de la Doctrine Chrétienne et des religieuses de St-Joseph. — Le duc de Gadagne était seigneur haut-justicier du lieu. — Outre l'église paroissiale, sous le titre de St-Saturnin, patron du lieu, il y avait une confrérie de Pénitents blancs, érigés en 1650, sous le vocable de Notre-Dame-de-Piété. Le chapitre de la collégiale de St-Didier, d'Avignon, avait la collation de la cure. — Saint-Saturnin fut emporté, au mois d'août 1562, par le baron des Adrets. — Il y a quelques carrières dans son territoire. Une chose curieuse,

(1) Sancti Romani turris pagique coloni
Confertis calathis mitia poma legunt.
Guardia Malorum dicta hinc, illàque potiti
Templi equites, sed nunc paret Adhemariis

était un puits à trois étages, dont chacun avait son couloir qui ne recevait le jour que par l'ouverture du puits.

SAINT-SATURNIN-D'APT. — Cette commune, à 10 kil. N. d'Apt, est perchée sur les premiers échelons de la chaîne de Vaucluse. Ses principales productions sont les céréales, les vins, les huiles et les cocons. Le terroir est très-étendu ; mais la majeure partie est occupée par les bois ou par des montagnes, couvertes de thym, de lavande et de romarin. On y récolte beaucoup de champignons. A la colline de Péréal, il y a des marnières, exploitées comme engrais par les propriétaires. On compte 2,575 habitants. Il y a un hospice, un bureau de bienfaisance, des religieuses de St-Charles, plusieurs institutions communales ou privées et cinq foires par an, le 9 février, le lundi de la semaine sainte, le 5 avril, 9 septembre et 9 décembre.

Plusieurs histoires manuscrites de Saint-Saturnin existent chez divers propriétaires, toutes s'accordant sur l'origine reculée de ce pays et précisant avec un aplomb étonnant les faits les plus contestables. Dans deux noms vulgaires de localités, qui signifient tout ce qu'on voudra, on voit les noms de *Camp de Sylla* et de *Camp de César*. L'occupation romaine est, du reste, justifiée par le grand nombre de médailles consulaires et impériales qu'on découvre et par des inscriptions latines et même grecques. Nous avons vu, chez M. Signoret, un petit autel votif, trouvé il y a quelques années, avec ces mots NIMPHIS | V. S. L. M. | ANIVS | ASPER. Sur le versant occidental de la colline de Péréal, on trouve constamment des débris d'armures et d'ossements. C'est là le prétendu *Camp de Sylla*. — D'après M. Boze (*Hist. d'Apt*, p. 106), les Sarrazins, vers la fin du IX^e^ siècle, détruisirent le village de Saint-Jean-d'Aniane, bâti au revers de Péréal. Douze des principaux habitants se réfugièrent sur la montagne voisine et y élevèrent un château. Cet établissement s'augmenta bientôt par l'arrivée d'autres habitants que la terreur avait dispersés et prit le nom de Saint-Saturnin, d'une église, dédiée à ce saint et adossée au fort. Le village

n'occupait alors que la crête de la colline. S'étant accru successivement, il s'allongea vers le pied, ce qui motiva une seconde enceinte. Aujourd'hui, de nouveaux faubourgs s'étendent bien au-delà et forment une ceinture très-allongée.

L'église, remarquable par son antiquité et sa disposition, offre plusieurs inscriptions romanes, gravées dans le pourtour de l'abside. On lit, à droite : HAEC DOMVS SANTI SATVRNINI EST COSEGRATA TRIV EPISCOPORV PERSON RAIABALDI ARELATENSIS ARCHEPI ET VGONIS SANACIENSIS EPI ET ALFANI APTENSIS EPI MENSE MAI. DIE KALENDARIO III. Or, la présence de l'archevêque d'Arles Raimbaud, de l'évêque de Senez Hugues et d'Alfant, évêque d'Apt, a pu motiver de mettre à la suite de cette inscription, mais plus tard, la date de ANO. D. MLVI. On lit vis-à-vis : ANNO. A. NATE. DOM. 1056. III. KL. MAII. DEDICATIO NAE. ECCLE. STI. SATVRNINI. ERM. La différence des caractères prouve que ces deux inscriptions ont été gravées à des époques assez éloignées l'une de l'autre ; mais il est évident qu'on a voulu certifier la date de la consécration, laquelle a eu lieu dans le milieu du XI^e siècle.— Sur les piliers qui supportent la coupole de l'abside, on lit encore les deux fragments d'inscriptions suivantes :

III. NONOS. MA. DII. OBIIT. PONCIVS POLVERELLVS.
NONOS.... OBIIT ARBALDVS.

On présume que c'étaient deux membres de la famille seigneuriale. Dans une inscription effacée, à gauche, on lit le millésime de 1071. — De cette ancienne église (1), il n'y a que le chœur et l'abside qui subsistent encore. Le collatéral et la nef

(1) Nous signalerons, dans cette église, une chaire en bois, vrai bijou du XV^e siècle. Chacun des cinq pans offre une arcature ogivale, remplie par des rosaces et des ornements variés. La base, en forme de pendentif, se termine par un ange, tenant sur sa poitrine, un blason malheureusement effacé. L'abat-voix monte en forme pyramidale élancée.— Nous n'avons pas besoin de rappeler que c'est dans cette église que s'opéra le prétendu miracle de Rosette Tamisier.

ont été pris sur le château : on voit encore dans celle-ci des ouvertures bouchées qui n'étaient autre chose que des meurtrières.

Briande d'Agoult, qui devint comtesse de Luna et belle-mère de Martin V, roi d'Aragon, était dame de Saint-Saturnin. Par son testament de 1401, elle ordonna la vente de ce château pour le prix en être appliqué aux réparations de l'abbaye Ste-Catherine d'Apt. Cette terre passa postérieurement au comte de Vintimille-du-Luc qui la vendit à J. P. Fr. de Ripert-Monclar, procureur-général au parlement de Provence. Le savant magistrat, fougueux antagoniste des Jésuites, mourut, le 12 février 1773, à son château de Bourgane, dans les environs de Saint-Saturnin. — Quoique du diocèse et de la viguerie d'Apt, ce pays appartenait au pape ; mais les officiers royaux ne cessaient d'usurper la juridiction au préjudice de la révérende Chambre Apostolique. Sur la réclamation des habitants, l'assemblée du Comtat, en 1544, décida d'appuyer la communauté dans ses prétentions. Néanmoins, en 1658, le terroir fut divisé en papal et en royal ; mais il finit par appartenir entièrement au roi de France, quoique la communauté payât encore un droit au recteur de Carpentras et que sur les tours, on accolât les armes du pape et de France. — Il y avait le prieuré de St-Pierre d'Aniane, réuni au séminaire d'Apt, en 1711, et le prieuré de St-Maurice, dépendant de l'abbaye de St-Eusèbe, donné en 1176 aux Templiers qui l'érigèrent en baillage. A leur suppression, les chevaliers de Malte l'unirent à la commanderie d'Avignon.

SAINT-TRINIT (*Sancta Trinitas*). — Petite commune de 259 habitants, à 5 kil. E. de Sault, faisant autrefois partie du comté de ce nom et des terres adjacentes de Provence. Son terroir, quoique tout montueux, produit du blé, de l'avoine, des pommes de terre, des amandes et des fruits. Le beurre est excellent. Comme le sol est fort spongieux, on n'y trouve ni fontaines, ni sources. Il y a une foire le 29 octobre. — Les abbés de Villeneuve créèrent ce pays, comme Sault et St-Christol et y bâtirent une chapelle en l'honneur de la Trinité, laquelle donna

son nom au village. La nef de l'église est moderne en grande partie ; mais la coupole et l'abside datent de la construction primitive, c'est-à-dire, du XI^e^ au XII^e^ siècle. L'abside, pentagone, s'arrondit intérieurement en hémicycle. Une ornementation de cinq arcades aveugles repose sur des pilastres, tandis qu'à Saint-Christol, et généralement ailleurs, elle porte sur des colonnes. Au midi, est une fort jolie fenêtre à plein-cintre, dont l'archivolte en saillie est garnie d'une gracieuse moulure d'oves fleuronnés. Des deux colonnes trapues sur lesquelles porte l'archivolte, l'une est cannelée verticalement et l'autre en spirale. Les chapiteaux à palmettes imitent beaucoup le galbe corinthien ; mais ils sont massifs, ainsi que les tailloirs, et feraient la moitié du fût. Une pareille baie existe au centre de l'abside, si ce n'est que les colonnettes sont lisses et qu'une rose décore les tailloirs. — Les abbés de Villeneuve avaient à Saint-Trinit un prieur décimateur qui percevait un 16^me^ sur le tout, outre de nombreux priviléges, tandis que le comte de Sault percevait le 10^me^. — En 1253, un différend s'éleva entre Calveria, abbé de St-André, et Raymond d'Agoult, seigneur de la vallée de Sault, au sujet de la juridiction et de la seigneurie de Saint-Trinit. Les arbitres firent droit au seigneur d'Agoult. La charte existe, sous cette date, dans l'*Hist. du monastère de St-André*, par Dom Chantelou.

SAINTE-CÉCILE. — Cette commune, à 12 kil. S. E. de Bollène, est de création moderne. Elle fut formée d'une partie du fief de la Lagarde-Paréol qui était très-étendu : aussi son territoire est-il fort circonscrit. Ses principales récoltes sont les céréales et les vins, dont il se fait un commerce considérable. Il y a quelques filatures de soie, 2,278 habitants, un hospice, des religieuses de la Présentation et quatre foires par an, les 23 janvier, 3 mai, 16 septembre et 22 novembre. Le bourg est bâti dans une petite plaine, d'une assez belle végétation, entourée de côteaux couverts de vignobles. Il a conservé ses murailles, comme la plupart des communes du Comtat. En raison du droit de pâturage que ses habitants avaient conservé dans

les bois de Lagarde-Paréol, il faisait une cense annuelle au coseigneur en exercice de ce dernier lieu. — Sainte-Cécile était une des terres de la commanderie de Richerenches et fut au nombre de celles que les chevaliers de St-Jean cédèrent au Saint-Siége, en 1320. Elle fut ravagée par le baron des Adrets, en 1562. Le 25 juillet de l'année suivante, les principaux calvinistes s'assemblèrent en ce lieu, en se donnant le titre de *Représentants de la province*. Un manifeste cita à leur tribunal tous les feudataires du Comtat, déclarant saisis et confisqués les biens de ceux qui refuseraient d'obéir. Ils établirent, en même temps, des impôts et des receveurs qui étaient de véritables brigands. Ces receveurs, placés à Mornas et à Courthezon, non seulement exigeaient les péages et les droits usurpés sur les souverains et les seigneurs particuliers, mais encore ils rançonnaient et volaient impudemment les voyageurs et les passants. Une autre délibération de cette parodie représentative décréta d'enlever toutes les cloches des églises. La religion, comme la politique, pour certaines gens, n'est qu'un prétexte pour assouvir les passions les plus brutales et les plus vulgaires. — Ste-Cécile se rendit à Serbelloni, avec Cairanne, Visan, Bollène et Valréas, à la fin de la même année.— En mars 1791, il s'y forma une confédération des communes du Haut-Comtat et des environs de Carpentras qui ne voulaient point se plier aux menaces des meneurs avignonais. Sur quatre-vingt-treize communes qui formaient l'universalité du Comtat, soixante étaient coalisées.

SANNES. — Petite commune de 180 habitants, à 8 kil. N. de Pertuis, de l'ancienne viguerie d'Apt, et dont le terroir, tout en plaine, est assez fertile. Sa cure est réunie avec celle d'Ansouis. On y a trouvé quelques tombes gallo-romaines. — Un de ses anciens maires, M. le baron Saqui de Sannes, a écrit, pendant l'émigration, la *Description du château du baron de Brabeck, dans l'Hildeshein*, volume in-8°, où se trouve l'appréciation de tous les objets d'art que renfermait son château. —L'étymologie de Sannes est probablement celtique. *Sagn* dé-

signe un endroit marécageux et ce mot s'est conservé dans le patois provençal pour désigner l'espèce de glaïeul qui croît dans les marais.

SARRIANS (*Sarrianum*). — Cette commune, à 10 kil. O. N. O. de Carpentras, est située sur un joli ruisseau qui baigne ses murs et va se joindre à d'autres rivières, au-dessous du village. Son territoire est traversé par un canal d'arrosage dérivé de l'Ouvèze et par dix torrents ou *valats*. Aussi, dans les grandes pluies, les terres sont-elles souvent inondées. On pourrait s'entendre, avec les communes voisines pour les travaux à faire aux lits de ces torrents; car ces inondations sont préjudiciables à l'agriculture. Malgré cette humidité, le terroir est fertile. Les principales récoltes sont la garance, les grains et les fourrages. On y élève beaucoup de vers-à-soie. Sa population est de 3,078 habitants. Il y a un hospice et des religieuses de la Conception. — L'église paroissiale est dédiée à St-Pierre et à St-Paul. Le prieur commandataire était le même que celui de St-Saturnin-du-Port (*le Pont-St-Esprit*). Il était seigneur de Sarrians, avec titre de baron. En 1679, le Tiers-Etat de la province donna son adhérence à la communauté de Sarrians, en sa prétention que le seigneur du lieu ne peut établir ses officiers qu'annuellement et non pas *ad beneplacitum*; ils ne pouvaient être renommés que six ans après. Son revenu était, toutes charges payées, de 10,000 livres. Outre le prieuré, il y avait cinq chapellenies, un couvent de Cordeliers-Observantins et la chapelle rurale de St-Torquat, élevée, d'après la tradition, en commémoration d'une victoire.— Sarrians obtint le titre de ville en 1684; l'année d'auparavant, ses consuls avaient obtenu du vice-légat Nicolini le droit de porter le chaperon de velours.— Au X^e^ siècle, sur l'emplacement de Sarrians, était un monastère de l'ordre de St-Benoît, fondé par Guillaume I^er^, comte de Provence, le *père de la patrie*. Il le donna à l'abbaye de Cluny et voulut y être inhumé, en costume monacal, en 992. A peu de distance, était un village nommé *Podium Aicardi*, vulgairement *Piécard*. A la destruction de ce village, les habitants se réfugièrent autour

du monastère, où ils élevèrent de nouvelles maisons et quelques fortifications, dont il ne reste plus qu'une tour appelée la *Gache*. Telle fut l'origine de Sarrians. Piécard fut abandonné. On y a trouvé, pendant longtemps, des monnaies, des urnes et des armures.— En 1253, le prieur de St-Saturnin-du-Port prêta hommage au nouveau comte de Toulouse pour Sarrians et pour *Podium Aicardi*, le vieux Sarrians. Il fut établi, en 1364, un impôt de 20me pour la construction du château et de l'église. Les remparts datent du XIVe et du XVe siècles ; mais ils n'arrêtèrent pas les huguenots, en 1562. De Modène fut nommé gouverneur, en 1573. Ce bourg fut livré au pillage, après la facile victoire des Avignonais sur les troupes fédérées du Comtat, le 19 avril 1791. Le château de Tourreau fut pillé et brûlé. — La construction de la maison commune et des halles date de 1492. Il y a des statuts dressés en 1445 et 1692.

SAULT (*Saltus*). — Chef-lieu de canton à 35 kil. E. de Carpentras, sur le petit torrent de la *Crau*, qui va se perdre dans la Nesque. Son nom vient du mot latin *Saltus*, de ces anciennes forêts qui couvraient jadis la vallée. Elles ont disparu en grande partie et, avec elle, le gibier qui est d'une excellente qualité, surtout le lièvre et la perdrix rouge. Il y a beaucoup de pâturages, ce qui permet le commerce des bestiaux. On récolte des grains et des fruits. La population est de 2,760 habitants. Il y a un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Conception, des frères Maristes, deux paroisses annexes, St-Jean-de-Durfort et Verdolier, une brigade à pied, un marché le mercredi (ordonnance du comte de Sault du 5 avril 1515) et sept foires par an, les 12 mai, 25 juin, 16 août, 25 novembre, le mercredi qui suit la Sexagésime, le lundi de la semaine de la Passion et le mercredi qui suit le 18 octobre.— Sault est sur le plateau le plus élevé du département: aussi, la température y est-elle froide et la neige y tombe-t-elle quelquefois au mois de mai. Il en tomba pendant huit jours de suite, en 1663. On trouve deux sources d'eaux minérales dans les environs, une sur le chemin d'Aurel, l'autre sur celui de Monnieux.

Sault est probablement sur l'emplacement de l'antique *Aeria*, détruite dans la grande irruption des Barbares, pendant les premières années du Ve siècle. Cette opinion, que nous avons développée dans la *Revue Archéologique* (2me an. p. 565), reçut l'approbation du savant M. Letronne (1). Un long sommeil de mort s'en suivit, lequel ne cessa qu'à la voix des d'Agoult,

(1) Citons d'abord la traduction latine de Strabon qui applanit bien des difficultés. En parlant du pays entre la Durance et l'Isère, il dit : « *In medio sunt urbes Avenio, Arusio et Aeria, rectè (ut ait Artemidorus) sic dicta, quod sita est celsissimo loco. Tota ista regio campestris est et pascuis idonea, nisi quod ab Aeria ad Durionem transitus per excelsa est angustus atque silvestris.* » C'est-à-dire : « Au milieu, sont les villes d'Avignon, d'Orange et d'Aeria, ainsi appelée avec raison, selon Artémidore, parce qu'elle est placée sur un lieu fort élevé. Toute cette contrée est en plaine et propre aux pâturages ; mais d'Aeria à *Durion* le passage est étroit et à travers des hauteurs couvertes de forêts. » Voilà le texte qui a induit en erreur tant d'érudits. N'était-ce pas y mettre de la mauvaise volonté ? Par suite de cette position sur un lieu très-élevé, d'Anville ne balance pas de mettre Aeria sur le mont Ventoux. C'était moins ridicule qu'on ne pense. Valois se contenta de Venasque. MM. de Pazzis et Sabatéry, voyant dans *Durion* le bourg, certainement inconnu, de Livron, dans la Drôme, crurent trouver Aeria dans Valréas ou plutot dans les ruines qui couronnent le village du Pègue, enterré au pied de la Lance. M. de Fortia la retrouve dans le château de Lers, dépendance de Châteauneuf-du-Pape, « placé dans une petite île pour dominer avantageusement le Rhône. » Lers, selon lui, ne peut être que la traduction d'Aeria. Malheureusement pour son hypothèse, la charte de 913, de Louis l'Aveugle, le désigne sous le nom de *Leris* et d'autres chartes des XIIIe et XIVe siècles, sous le nom de *Castrum de Lertio*. Cette opinion avait été celle de Ménard, l'historien de Nîmes et fut embrassée par Calvet. — En parlant des confins des *Salyes*, les *Salluvii* de Pline, Strabon mentionne le Rhône et le *Luerion*. Or, le docte Casaubon, dans le commentaire annexé, reconnait que *Luerio* est une transformation de *Durio*, à moins, dit-il, qu'il ne faille lire *Luerio* partout. C'est ce qu'il faut faire et en voyant la montagne du Lubéron dans *Luerio*, toutes les difficultés sont aplanies. On comprend alors qu'on assigne aux *Salyes* toute la plaine jusqu'au Rhône et au Lubéron qui borde le cours de la Durance et on comprend surtout le passage relatif à la position d'Aeria. Le plateau de Sault est fort élevé, puisque pour y arriver, soit d'Apt, soit de Carpentras, la montée est de quatre ou cinq heures de marche. De là au Lubéron, les passages sont vraiments étroits, difficiles et à travers des

au XI^e^ siècle. Les historiens ont débité une foule de fables pour rehausser l'origine des seigneurs de Sault. L'origine des d'Agoult n'est point germanique : elle est provençale. Branche de la famille Simiane, ils se rattachaient peut-être à la famille comtale de Provence. Ils avaient leur part dans la seigneurie d'Apt, où était leur demeure. Pendant cinq siècles, ils remplirent les plus hautes fonctions à la cour des comtes de Provence et des rois de Naples (1). Enfin Antoine-Raymond d'Agoult,

hauteurs aujourd'hui encore couvertes de bois. Tout est gorges, collines, sans morceau de plaine. Cette position réunit donc toutes les conditions indiquées par Strabon dont les paroles nous semblent la condamnation formelle de toutes les autres hypothèses. Il y a plus encore. On a trouvé et on trouve encore à Sault des vases, des débris d'armures, des lampes sépulchrales, des miroirs en acier, des médailles et des tuiles romaines. On nous a remis, sur les lieux, un Gratien (375) trouvé dans les fondements de la citadelle. Aucune médaille ne va au-delà. Or, nous savons que Sault et les autres villages de sa vallée n'ont été bâtis que du XI^e^ au XII^e^ siècle. D'où proviendraient tous ces débris antiques ? Tout s'explique par la présence d'Aeria. Après la destruction de leur ville, ceux des habitants qui survivaient durent chercher une contrée plus fertile ; ils s'éparpillèrent ou descendirent dans la plaine et les forêts reconquirent silencieusement ces montagnes jusqu'à l'arrivée des barons d'Agoult et des moines de St-Benoît, ces hardis pionniers de la civilisation. Nous croyons donc que la position de l'antique Aeria sur l'emplacement de Sault est parfaitement justifiée d'après le texte de Strabon et résultera toujours du fait de ces objets antiques, romains, trouvés dans les fondations d'un pays qui ne date que du XI^e^ siècle au plus tard, où il a été reconquis sur les bois. — On peut nous objecter que, dans cette hypothèse, Aeria *ne serait plus* chez les Cavares ; nous répondrons que Strabon ne parle ni des Cavares, ni des Voconces. Il dit *in medio* et il parle du pays entre l'Isère et la Durance. L'expression est un peu vague ; mais il en est toujours ainsi chez les anciens géographes. Nous pourrions citer mille exemples dans Strabon, dans Pline et dans Pomponius Méla, qu'il ne faut pas chercher deux noms à côté l'un de l'autre sur la carte, parce qu'ils sont juxtaposés dans le texte. D'ailleurs, les *Memini* étaient une des tribus de la confédération des Cavares.

(1) Un des membres remarquables de cette famille fut Guillaume d'Agoult, un des troubadours les plus répandus du XIII^e^ siècle. Dans ses sirventes, il chanta l'amour et la patrie. Homme du midi, il aborrhe les Français. Il parle

se voyant sans enfants, substitua, par son testament du 12 août 1503, à ses biens, noms et armes, Louis de Montauban, fils de sa sœur Louise. Ce Louis qui prit le nom de d'Agoult de Sault-Montauban, eut trois fils, François et Jean, qui embrassèrent le calvinisme et furent tués à la bataille de St-Denis (1567) et Gilbert, mort sans enfants. C'est en faveur de ce François que la baronie de Sault fut érigée en comté, avec juridiction d'appeau, par lettres de Charles IX, du 22 avril 1561. De Jeanne de Vaësc, sa femme, il laissa deux fils, François-Louis et Jacques d'Agoult. L'aîné épousa Chrétienne d'Aguerre, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créqui, qui favorisa l'invasion du duc de Savoie, se brouilla ensuite avec ce prince, reconnut Henri IV et contribua beaucoup à l'importante réduction de Marseille, en 1596. A beaucoup d'esprit elle joignait une imagination vive, une éloquence naturelle, un courage mâle et fécond en ressources et, par dessus tout, une ambition démésurée. Son idée fixe était de dominer sur la Provence, dût-elle partager avec l'étranger. Elle ne réussit qu'à-demi; car sa prépondérance n'eut qu'un temps et s'évanouit devant l'étoile heureuse du Béarnais. De ce second mariage, Chrétienne eut une fille, Jeanne d'Agoult, mariée à François de la Beaume, comte de Montrevel, et deux fils : Philippe, mort sans enfant en 1608, et Louis d'Agoult-de-Sault-Montauban, l'aîné, qui, à sa mort en 1609, légua tous ses biens à sa mère. Celle-ci en priva l'héritière naturelle, sa fille, la comtesse de Montrevel, et les substitua à son fils du premier lit, Charles de Blanchefort-Créqui, depuis duc de Lesdiguières, par son mariage avec la fille du connétable, pair et maréchal de France (1). L'arrière-petit-fils de celui-ci étant mort

d'une ligue faite par Raymond VII pour recouvrer les états que le comte de Toulouse avait été contraint de céder en 1229. Au sujet du mariage de Béatrix, l'héritière de Provence, avec Charles d'Anjou, il s'écrie chaleureusement que cette contrée a perdu son nom ; qu'elle sera désormais appelée *Faillenza* (lacheté) au lieu de *Proenza* (bravoure et Provence). V. Millot, *Hist.litt. des Troubadours*, III, 92—106.

(1) Encore jeune, il favorisa, déguisé en jardinier, l'escapade de sa mère

sans postérité, en 1703, le comté de Sault passa à François de Neuville, duc de Villeroi (V. la *Tour-d'Aigues*), dont la mère était fille de Charles de Créqui et de Bonne de Lesdiguières. Cette famille le possédait encore à l'époque de la Révolution.

Les d'Agoult jouirent donc de la seigneurie de Sault en toute souveraineté dès le X^e^ ou XI^e^ siècle. Ils étaient alors des vassaux redoutables pour les comtes de Provence. Quand le pouvoir de ceux-ci se fut concentré et grandit entre leurs mains, il fallut céder à la force et plier. Isnard d'Entrevennes, seigneur d'Agoult et de la vallée de Sault, en céda la haute souveraineté à Charles II, moyennant 2,000 livres coronats et lui en fit hommage. Il est vrai que l'acte de 1291 porte qu'Isnard et ses successeurs posséderont la terre et seigneurie de Sault en franc-aleu noble et ancien ; que les comtes de Provence ne pourront y établir aucun officier, ni lever aucun impôt pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, pas même dans les cas impériaux. Ce traité fut ratifié et observé par tous les comtes de Provence et presque tous les rois de France, leurs héritiers. Voilà comment le comté de Sault se trouva au nombre des *terres adjacentes*. — Il eut, en conséquence, son administration particulière. Mais il faut distinguer le *comté* et la *vallée* de Sault. Celle-ci ne se composait que de Sault, chef-lieu, de Monnieux, d'Aurel et de Saint-Trinit. C'était l'ancienne baronie. Elle jouissait de priviléges que n'avaient pas les autres lieux compris dans le comté. Chacun de ces pays avait une organisation municipale, dont nous avons donné une idée à l'article *Monnieux*. Outre les deux conseils, il y avait encore l'*Assemblée du corps de la vallée*. Elle se réunissait à Sault et se composait des députés des communes de la vallée, sous la présidence du lieutenant-général

de la ville d'Aix où le duc de Savoie la retenait prisonnière. — En 1599, il se battit en duel avec Don Philippino, frère naturel du duc de Savoie. Percé de part en part, celui-ci demande la vie : Créqui la lui donne. Le duc de Savoie reproche à son frère sa lâcheté et cette tache faite au nom de Savoie. Remis de sa blessure, Don Philippino revient provoquer Créqui qui, cette fois, le tue. Le maréchal de Créqui fut emporté par un boulet de canon, en Italie, en 1638.

du seigneur. On s'y occupait de tous les intérêts collectifs de la vallée. — La dime était du 14me pour le prieur et du 10me pour le comte.

Sault eut à souffrir pendant les guerres des calvinistes. Montbrun, dont le château était voisin, et que ses déprédations avaient rendu la terreur de la contrée, se présente un jour à ses portes. Tout ce qui pouvait porter les armes sortit pour le combattre. Les soldats de Montbrun feignent de prendre la fuite et se cachent dans les bois. Les habitants tombèrent dans l'embuscade et furent taillés en pièces. Un seul s'échappa. La ville fut livrée au pillage. Depuis, on chante, tous les ans, le jour anniversaire de l'Ascension, les vêpres des morts, à l'issue des vêpres solennelles.

Il paraîtrait que Sault occupa d'abord le fond de la vallée, au hameau des Loges, et que le besoin de la défense lui fit chercher un abri autour du manoir seigneurial. Des rochers à pic d'un côté, de solides remparts de l'autre, un château et une citadelle le mirent à l'abri de toute insulte (1). On remarquera

(1) S'il fallait en croire une charte de 1203, citée par Dom Chantelou (*Hist. du monastère de St-André*), l'emplacement de Sault aurait été concédé par l'abbé de St-André à Raymond d'Agoult, *très-noble dynaste de la vallée*. Mais cette charte est fausse, comme la plupart de ces anciens titres de donations qui regardent les couvents. La construction du château est évidemment bien antérieure à cette époque. Et puis, d'ailleurs, les Bénédictins n'avaient, dans la vallée, que ce qu'ils tenaient de la générosité des d'Agoult. Ce qu'ils leur cédèrent véritablement, ce fut le domaine d'Anjou, *castrum de Anjonis*, sur le versant oriental du Ventoux, annexe du prieuré de Ste-Marie de Sault, et qui fut l'objet de quelques discussions, en 1252. Les seigneurs de Sault tinrent à être *comtes d'Anjou*. Les moines n'avaient pas manqué de faire légaliser leurs droits par les souverains pontifes. Ainsi, dans la nomenclature des fiefs et bénéfices du monastère de St-André, faite par le pape Gélase II, dans sa bulle datée d'Orange, en 1119, on trouve : « Ecclesiam parochialem de castro Saltus cum sibi subjectis ecclesiis..... ecclesiam de Anione (Anjou) cum omni territorio sibi pertinente.... ecclesiam de castro Aurelli. .. ecclesiam Sti-Christophori cum villa et territorio.... ecclesiam Stæ-Trinitatis cum ipsa villa. » Cette bulle fut confirmée par celles d'Innocent II en 1143, d'Eugène III en 1147, d'Alexandre III en 1178 et

que , jusqu'en 1789 , c'est dans l'église du hameau des Loges que le prieur et le curé de Sault allaient prendre possession de leurs bénéfices. Cette église était sous le titre de Notre-Dame-de-la-Tour , à cause d'une haute et vieille tour , démolie il y a une vingtaine d'années. C'était , en même temps , l'ancienne paroisse et l'église du couvent des Dominicains Réformés, fondé par le P. Antoine , en 1658 (1). — La paroisse actuelle , sous le titre de Notre-Dame , est une croix latine , dont les murs latéraux sont formés par trois grands arcs à plein-cintre. Deux , du côté du nord, ont été ouverts , il y a peu de temps, sur une chapelle de pénitents contigüe à l'église et qui en forme le collatéral. La voûte est en berceau avec des arcs doubleaux portant sur de longues colonnes engagées qui descendent jusqu'au sol. Cette longueur démésurée est désagréable à l'œil. Le clocher carré a deux baies au levant et au couchant , une seule au nord et au midi : la flèche est moderne. La porte d'entrée est décorée d'une archivolte en retraite , portant sur six piliers à base élevée , longs et fluets : les chapiteaux de droite sont ornés d'étoiles , ceux de gauche de feuilles de chêne. L'arcature du chœur est ogivale , bien que les colonnes soient romanes. L'église de Sault paraît être du XII^e^ siècle, à l'exception de l'abside et des deux chapelles latérales, formant transepts. Celle du nord , dédiée à St-Jean-Baptiste , était la sépulture des comtes.

de Grégoire IX en 1227.— Guillaume, évêque de Carpentras (1066—1090) donne à l'abbaye de Montmajour les églises de S^te^-Marie , de St-Martin et de St-Pierre situées dans la vallée de Sault. Dom Chantelou , *Hist. mss. de Montmajour*.

(1) Ceux-ci remplaçaient des Récollets et des Capucins beaucoup plus anciens. — Le 21 avril 1663 , Antoine de Cormis , prieur de Sault, accorda aux R. P. Dominicains du couvent des Loges la concession de l'église de Notre-Dame-de-la-Tour , sans préjudice de ses droits et moyennant une légère redevance. Des réparations y avaient été faites en 1506. Pendant la Révolution, un grand nombre d'habitants signèrent une adresse à la municipalité de Sault pour la supplier de ne pas aliéner leur ancienne paroisse et de ne pas changer la destination d'un lieu , consacré à la Vierge , dont l'intercession leur a toujours été si favorable.

On voit encore le *loup rampant* au croisillon de la voûte. Là fut ensevelie la fameuse comtesse, *madame Chrétienne d'Aguerre*, comme on l'appelle encore dans le pays. Par suite de l'adjonction de la chapelle des Pénitents, des changements furent opérés dans cette partie. Le tombeau sculpté, les inscriptions ont disparu. Il y a quelque années, les restes de la comtesse, morte en 1611, furent transportés avec pompe au cimetière commun. Cette église est classée parmi les monuments historiques.

De tous les souvenirs féodaux, il ne reste plus aujourd'hui à Sault que les débris de son immense château. Une partie du village actuel est logée dans son enceinte. Une grosse tour, des courtines et quelques tourelles subsistent encore du côté du nord, qui était la partie accessible. Un fossé, creusé dans le roc, en défendait l'approche. L'appareil est petit et régulier. Toutes les ouvertures sont à plein-cintre. Il n'est remarquable que par sa masse lourde et imposante. Cette construction remonte, à coup sûr, à l'occupation des barons de Sault, au XI^e^ siècle. Dans l'intérieur, on remarque quelques fenêtres à ogive trilobée. *L'ours rampant* des d'Agoult est sculpté sur les poutrelles d'une ancienne salle, convertie en grenier à foin. Il ne reste plus rien de la citadelle. — Un grand puits circulaire, dont on a fermé l'entrée, existe sur la place de l'église. C'était peut-être l'orifice d'un de ces souterains, communs au moyen-âge, qui avaient leur sortie dans la campagne. — Un grand nombre d'armures existaient encore aux archives de Sault, il y a quelques annnées. On les vendit à Marseille. Deux vieux casques, c'est tout ce que nous trouvâmes de l'arsenal des puissants comtes de Sault. Quel dommage, pour l'histoire du pays, que les archives aient été brûlées, sur la place publique, en 1792! (1).

(1) On aurait de la peine à croire que ce vandalisme, si fatal à la France puisqu'il anéantissait une de ses richesses, était le résultat d'une motion faite par un savant, un *philosophe* et un aristocrate, M. le marquis de Condorcet! On parle des *vils et funestes* flatteurs des rois, et les flatteurs de la populace!!!

SAUMANES (*Saumanæ*). — Cette commune, à 5 kil. N. E. de L'Isle, est perchée sur un mamelon dont l'accès n'était facile que du côté du nord ; mais on vient d'ouvrir, au midi, une route carrossière qui, sur certains points, est taillée entièrement dans le roc. Un petit ruisseau limpide entretient la fraîcheur dans le ravin. Depuis quelques années, ce pays gagne sous tous les rapports. Le travail a fait rentrer l'aisance dans toutes les familles. La garance est, en grande partie, la cause de cette heureuse révolution. On y récolte de la bonne huile, d'excellents fruits et surtout des navets délicieux. Ses truffes ont de la réputation. Ses lapins rivalisent avec ceux de Sérignan. Il y a 627 habitants, un bureau de bienfaisance et des religieuses de St-Joseph.

Le village de Saumanes était, dans le principe, un *castrum* ceint de fortes murailles, dont il reste encore des vestiges. Le donjon fut vendu, plus tard, à la communauté qui fit construire, sur son emplacement un moulin à huile et un four. On voit encore, en montant au château, une partie de cette puissante construction romane. — Possédée d'abord par les Baux, la seigneurie en fut aliénée par un Saignet d'Astouaud à l'anti-pape Benoît XIII, qui, en 1401, l'inféoda à son écuyer Baudet de Sade, en reconnaissance de ses services. Cette inféodation fut faite à titre onéreux, à condition de rebâtir le château qui tombait en ruines et d'attirer les habitants qui s'étaient fait rares. A défaut de mâles, la terre devait retourner au Saint-Siége. Jean II de Sade, co-seigneur de Mazan, d'Eyguières et autres lieux, recueillit la succession des seigneurs de Saumanes et continua cette famille dont les membres se sont illustrés dans la robe, l'épée, la diplomatie et les lettres (1). La charge de

(1) Le plus tristement célèbre a été Donatien, marquis de Sade, seigneur de Saumanes et de Lacoste, né à Paris en 1740, auteur de quelques romans où l'infamie le dispute à l'absurdité, condamné à mort par le parlement de Provence en 1772, enfermé à Charenton par ordre du premier consul et mort à Bicêtre, en 1814. Son oncle, l'abbé de Sade, né à Avignon en 1705, abbé commandataire d'Ebreuil, en Auvergne, se retira du monde et de

capitaine du château de Vaison était héréditaire parmi eux. — Le château actuel fut commencé à la fin du XV^e^ siècle. Comme il prenait les dimensions d'une forteresse, les feudataires du Comtat adressèrent des réclamations au souverain pontife et lui représentèrent qu'avec une faible garnison le seigneur de Saumanes serait le maître de la contrée. Le pape défendit la continuation des ouvrages. Il fut achevé, tel qu'on le voit aujourd'hui, dans le XVII^e^ siècle. C'est un édifice lourd, massif, s'appuyant, au couchant et au nord, sur des casemates percées d'énormes embrasures pour le canon. Une des particularités, ce sont des meurtrières qui sont percées dans un cylindre mobile dans l'épaisseur du mur. La porte d'entrée du midi est surmontée d'un moucharaby, remarquable par ses consoles ogivales, avec de petites meurtrières dans les intervalles. La corniche qui court en-dessous de la toiture est soutenue par des triglyphes cannelés. Tout ce rajustement de la Renaissance n'a pu faire disparaître la physionomie de l'ancien édifice roman, qui reparaît dans le cintre de la porte et des fenêtres, quoique masquées et remplacées par des croisées. L'escalier se divise au premier palier : celui de droite est une rampe unie ou glacis. Il y a de nombreux souterrains et des oubliettes. L'abbé de Sade avait créé des jardins et des fontaines ; mais la vivacité de son imagination lui fit un jour abandonner tout cela, pour aller

affaires en 1752 et se confina à Saumanes où il se livra à la composition de son grand ouvrage, intitulé : *Mémoires pour la vie de François Pétrarque*, imprimé à Avignon, sous la date d'Amsterdam, 1764 et 1767, 3 vol. in-4°; ouvrage qui fut accueilli avec la plus grande faveur, même en Italie. Il mourut le 31 décembre 1778, à la Vignerme, terre appartenant aux Minimes qui, ainsi que les Dominicains, possédaient de grands biens dans cette paroisse. L'abbé de Sade s'était plu à l'embellir d'un superbe bâtiment, de jardins, d'une orangerie, de fontaines et de terrasses. A l'article *L'Isle*, nous avons mentionné un prévôt de Sade, bienfaiteur de cette commune.— Les de Sade portaient de gueules, à l'étoile d'or à huit rais, chargée d'un aigle impérial à deux têtes de sable couronnées et becquetées de gueules, par concession de l'empereur Sigismond, en 1416, à Elzéar de Sade.— La terre de Saumanes fut érigée en marquisat, vers le milieu du XVII^e^ siècle.

créer d'autres merveilles à la Vignerme. Le château appartient encore à la famille de Sade.

L'église, dédiée à St-Trophime, était un prieuré annexé à l'abbaye de Sénanque (1). C'est un petit édifice de la fin du XII^e^ siècle, qui a été remanié à plusieurs reprises. La cloche porte une inscription fleuronnée, ainsi conçue, en supprimant les abréviations : *Christus Rex venit in pace. Deus homo factus est. Anno D. CCCC.* Le D étant pour *Domini*, la cloche ne peut être de l'an 900, comme on l'avait cru d'abord ; elle est de l'an 1400, l'artiste ayant oublié ou négligé le millésime. On en a des exemples. — L'église de Saumanes peut revendiquer une assez haute antiquité ; cependant, à propos de la corbeille d'oranges mêlées de pièces d'or que l'on offrait au saint, patron de la paroisse, le jour de sa fête, il serait puéril de remonter, comme l'a fait Costaing de Pusignan, au souvenir d'une grande victoire sur les Sarrazins, à Saumanes. — Sur l'aire d'une des premières maisons du village, on distingue très-facilement un grand serpent fossile et quelques débris d'animaux anté-diluviens.

SAVOILLANS. — Petite commune agricole de 233 habitants, à 20 kil. E. de Malaucène, sur le Tholorenc, aux limites du Comtat et du Dauphiné. Le seigle est la principale récolte. L'église paroissiale, dédiée à St-Agricol, était un prieuré. La sei-

(1) « L'église de Saumanes possédait cinq titres de chapellenies n'ayant de revenu que cinq livres tournois ; aussi les titulaires qui savaient de droit canon tout ce qui était favorable à leurs intérêts, proportionnaient l'office au bénéfice : ils ne résidaient pas et ne remplissaient aucune fonction ecclésiastique à Saumanes. Casaletti (dernier abbé résidant) demanda la réunion de ces chapellenies au prieuré, ce qui lui fut accordé en 1481 par une bulle du cardinal Julien, légat du pape à Avignon, exécutée l'an d'après et confimée en 1487 par bulle d'Innocent VIII. Nous verrons dans la suite des temps un vicaire perpétuel de Saumanes se plaindre qu'un secondaire lui était inutile et faire encore plus d'instances pour obtenir sa suppression que n'en avait fait Michaëlis (le vicaire) pour son institution. » L'*Abbaye de Sénanque*, par l'abbe Moyne, p. 169.

gneurie appartenait à la famille de Vincent qui avait un assez joli château et toutes les juridictions.

SÉGURET (*Seguretum*, *Securetum*). — Cette commune, à 7 kil. S. O. de Vaison, est bâtie en amphithéâtre et adossée à une montagne assez élevée qui la prive des rayons du soleil levant; mais cet inconvénient est compensé par la belle perspective qui s'ouvre, au couchant, sur une riche plaine arrosée par l'Ouvèze et par l'Aigues. Le terroir est fertile et bien cultivé ; il est arrosé par un canal dérivé de l'Ouvèze et par la *Brédouvine*. On y récolte abondamment des grains et des fruits. Il y a beaucoup de mûriers. Dans la direction du levant et du nord, courent deux chaînes de montagnes, couvertes de forêts communales et d'excellents pâturages. Un de ces grands côteaux porte encore le nom de Mars (1). Séguret a 1,248 habitants, cinq moulins, un hospice, un bureau de bienfaisance, des religieuses de la Providence et deux foires par an, les 22 janvier et 8 novembre.

Vers le XIII^e^ siècle, c'était une dépendance de la principauté d'Orange ; mais le Saint-Siége ne tarda pas à l'acquérir. Jugeant la position bonne, il y fit élever, au sommet de la montagne, un château dont il reste encore quelques débris. Deux grands murs descendent de là, comme deux grands bras, pour embrasser le village. On pense que le nom de Séguret vient de cette position sûre, *segure* en langue provençale. Séguret a toujours été gouverné immédiatement par l'autorité papale. Bien que dans la juridiction du juge-mage de Carpentras, la justice, pour

(1) On veut que Martius Valerianus, père de sainte Rusticule (556-630), ait eu sa villa au pied de cette montagne et qu'il lui ait donné son nom. On se fonde sans doute sur ce qu'on y voyait jadis des débris d'anciennes murailles fort épaisses, d'aqueducs et de mosaïques ; mais tout cela pouvait se rattacher également à un temple de Mars. Il est plus probable que l'habitation de Martius Valerianus était de l'autre côté de l'Ouvèze, au lieu appelé aujourd'hui *Boisserette*, jadis *Erbousset*, *Harbousset* et mentionné sous le nom de *Ager Hebocasiacus*, *Heboziacus*, dans la vie de sainte Rusticule, par l'auteur contemporain Florentius, prêtre de Saint-Paul-Trois-Châteaux (V. les Bollandistes, XVI. Aug.)

les minimes affaires, était rendue par un capitaine que nommait annuellement le vice-légat. — Le 5 mai 1563, il fut pris de nuit par escalade : les calvinistes tuèrent cent cinquante personnes. En 1578, un nommé Blaise Bermond, ruiné par le jeu, offrit de leur livrer la place. Ses démarches le rendirent suspect à de Laudon, commandant de Séguret, qui le fit arrêter. On trouva sur lui les instructions de Gouvernet. Ce malheureux offrit alors de faire tomber les huguenots dans le piége, si on lui accordait sa grâce. Cette condition acceptée, le commandant rallie quelque monde et attend les ennemis. Ils arrivent, au nombre de 300, par une nuit de fin juillet. Bernard donne le signal. Ils appliquent les échelles et commencent à monter. Malheureusement deux soldats font feu trop tôt. Se voyant découverts, les huguenots prennent la fuite. On les poursuit. Vassadel de Vacqueyras perdit la vie dans cette sortie.

L'église occupe la partie la plus élevée du village ; c'est une petite nef romane, à laquelle on a ajouté, plus tard, un collatéral, à droite. Le côté gauche s'appuie sur la montagne. — Il y a plusieurs chapelles dans le territoire : vis-à-vis Roaix, celle de St-Just et St-Pasteur, frères, autrefois prieuré, Notre-Dame-des-Grâces, St-Siffrein sur le chemin de Vaison, et St-Quenin, au sommet de la montagne d'Aubusson. On croit que c'était l'église paroissiale d'un village de ce nom, détruit, à la fin du XIVe siècle, par le vicomte de Turenne. On voit encore des ruines au sommet de cette montagne, nommée *Helopiacum* par les anciens. — Au quartier de St-Jean d'Olonne, est un tertre, avec des ruines assez considérables, connu sous le nom de *Cimetière de St-Jean*. On croit que c'était jadis un monastère de Bénédictins, remplacé par des Templiers, de la commanderie de Roaix. Les Templiers le tenaient en fief du pape. Le 25 février 1364, Bertrand des Baux fit hommage au pape du fief d'Olonne, lequel fut érigé en marquisat par Benoît XIV, le 28 mai 1755, en faveur de Joseph-Siffrein de Tillia, de Carpentras. Le château d'Olonne est dans une position charmante, dominant de grands jardins et de belles eaux. Des restes d'aqueducs et des fragments de mosaïques attestent que là était une riche villa gallo-romaine. La chapelle est l'ouvrage des Templiers.

Les ruines les plus remarquables par leur antiquité sont celles de Notre-Dame-de-Prébayon, vulguairement appelées Prévalon, à 4 kil. S. O. entre Séguret et Gigondas. Voici ce que disent les chroniques (1). Sainte Radégonde, une des femmes de Chlother Ier, roi de Neustrie, étant morte vers la fin du VIe siècle, au monastère de Ste-Croix qu'elle avait fondé près de Poitiers, laissa tous ses trésors à trois personnes qu'elle chargea de fonder des monastères. L'une d'elles, Germelia, vint trouver Arthemius, évêque de Vaison, et, après lui avoir exposé les pieuses intentions de la sainte reine, lui demanda dans son diocèse un lieu propre à la solitude et à la prière. Arthemius la conduisit à Prébayon, gorge reculée et sauvage, asile d'horreur bien fait pour des personnes qui voulaient mourir au monde. Dès l'année 611, par les soins de l'évêque, un monastère put recevoir cinq ou six filles qui firent vœu de chasteté entre scs mains. Trois ans après, elles étaient dix-huit, cloîtrées sous la direction de Germelia elle-même et sous la règle de St-Césaire d'Arles. Le pieux troupeau se dispersa à l'approche des Sarrazins qui ravagèrent et détruisirent le couvent, en 787. Vers 850, il se réunit de nouveau et le monastère fut rebâti par les soins de l'évêque de Vaison. Alors ce fut le tour d'un autre ennemi non moins formidable. En 962, le torrent du Trignon qui longeait les murs du monastère, démésurement grossi par les pluies, pénétra avec impétuosité jusques dans le dortoir où deux religieuses furent submergées et emporta une partie des bâtiments. Le prêtre se sauva par les fenêtres, en emportant les vases sacrés. Celles des sœurs qui échappèrent à la mort se retirèrent chez leurs parents ou dans le monastère d'Arles. Il fut impossible de repeupler cette terrible solitude. A chaque inondation, les eaux bourbeuses emplissaient l'église et les bas étages du couvent, lequel occupait le fond d'une gorge profonde. Le soleil y pénétrait peu en hiver : en été, la chaleur était in-

(1) Vita S. Radegundis, auctoribus Venant. Fortunato, Hildeberto, Baudonivia, ap. Bolland. Act. SS. Aug t. III ; — Dom Mabillon, Annal. SS. Ord. Bened. t. I.

tolérable au milieu de ces rochers, tapissés d'arbres séculaires. Les religieuses n'y vivaient pas longtemps, dit la chronique. Touché de tant de vertus et de tant d'abnégation, l'abbé de Montmajour leur offrit le prieuré de St-André-des-Ramières, au milieu d'un bois qui bordait la rive gauche de l'Ouvèze, sous la redevance annuelle de 60 septiers de froment et 7 de pois chiches. Les religieuse prirent possession de leur nouvelle demeure en 963. La cense ayant paru trop forte fut réduite, quelques années après, à une obole d'or : ce qui fut approuvé par une bulle de Grégoire VII, de 1076 (V. *Sablet*, pour la suite). Aujourd'hui, les grands bois qui couvraient toutes ces collines ont fait place à des taillis de chênes verts et de pins ; mais la solitude est toujours la même. Les terrains offrent une riche moisson au géologue. On rencontre fréquemment, sur le revers des torrents, des bancs calcaires compactes, disposés par larges assises régulières, comme dans les ouvrages romains à grand appareil. Au fond du ravin, où coule le Trignon, au milieu d'une belle végétation, apparaissent des constructions éventrées et un grand mur montant en pignon. C'est tout ce qui reste de l'abbaye de Prébayon, de cette vénérable construction du IX^e^ siècle. On peut suivre distinctement l'enceinte de la chapelle et des bâtiments du couvent. L'appareil est petit, régulier, formé de cubes de ce calcaire blanc, tiré des montagnes voisines et qui avait servi à construire les quais antiques de Vaison. Tous les murs ont plus d'un mètre d'épaisseur et pourtant ils n'ont pu résister à l'action impétueuse des eaux. Il n'y avait qu'une foi ardente et primitive qui pouvait peupler de pareilles solitudes !

SÉRIGNAN (*Serenianum, C. de Serinhano*).— Cette commune, à 7 kil. N. E. d'Orange, est située sur une petite élévation, près de l'Aigues, sur la route départementale n° 8. Le sol est bon et permet divers genres de cultures ; il produit des grains, du vin, de l'huile et du safran. Le produit des mûriers alimente quelques manufactures à la vapeur. Un canal qui vient de S^te^-Cécile arrose une grande quantité de prairies et de jardins. Il y

a, dans le voisinage, une carrière de pierres, d'un grain grossier, mais qui résiste parfaitement aux impressions de l'air, du salpêtre et de l'eau. Elles abondent en glossopètres. Sérignan compte 1,715 habitants et possède un hospice, datant de 1747, des religieuses de St-Joseph, des frères de la Doctrine Chrétienne. — L'église paroissiale, dédiée à St-Etienne, ancien prieuré d'un gros revenu, à la collation du pape, a été entièrement refaite dans le siècle dernier. Près de l'église était la chapelle des Pénitents, ainsi qu'une autre, dédiée à St-Joseph, dans le faubourg. Les chapelles rurales étaient St-Marcel, N.-D.-de-Ratonneau et N.-D.-de-Lorette.

Le château, à moitié ruiné, sert d'habitation à plusieurs familles de paysans. Il faisait partie de la clôture du bourg : une seule porte servait pour les deux. Les droits du seigneur étaient très-étendus. Il avait les régales mineures, la nomination des officiers de justice, le privilége exclusif de la recherche des truffes, de la chasse dans les bois et de la pêche dans l'étang, aujourd'hui desséché. On sait que les lapins de Sérignan ont une réputation méritée. — La baronie de Sérignan, étant la première du Comtat, jouissait d'une prééminence non contestée. Ses barons avaient le droit de préséance aux assemblées générales. La baronie comprenait les paroisses de Sérignan, Camaret, Travaillans, Uchaux et rendait plus de trente mille livres de rentes, vers le milieu du siècle dernier. L'usage voulait que le fermier jouît de la terre, pendant un an, sans rien payer au seigneur. — Lorsque le vice-légat venait à Sérignan, la communauté était tenue de le défrayer. Son dîner était fixé à dix écus et son souper à quinze ; elle lui faisait, en outre, un présent.

La terre de Sérignan fut inféodée, en 1237, par Raymond VII, comte de Toulouse, avec Camaret et Travaillans, à Raymond Ier des Baux, prince d'Orange, qui possédait déjà le fief d'Uchaux, sous la condition de l'hommage. Comme ce prince vécut quatre-vingts ans, il eut temps d'en rendre hommage, en 1254, au comte Alphonse de Poitiers, et en 1274, aux commissaires de Grégoire X. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, cette baronie

passa, par Catherine des Baux, dans la maison de Laudun. En 1418, Albaron de Laudun la vendit au marquis Nicolas Ruffo, de Calabre, dont la fille fut la seconde femme de Louis de Poitiers, seigneur de St-Vallier, de qui devait descendre la belle Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois et baronne de Sérignan (1). Sa fille aînée, Françoise de Brézé, porta la baronie au duc de Bouillon, et la fille unique de celui-ci la transmit à Max. de la Boulaye-d'Eschalart. Une autre fille la donna aux Durfort, dont une fille la transmit définitivement aux Pignatelli, comtes d'Egmont, princes du St-Empire, grands d'Espagne, chevaliers des ordres royaux, etc. Comme on le voit, presque toutes les mutations de cette baronie ont eu lieu par des mariages : c'était comme le cadeau de nôces de ces filles de grande maison.

L'année 1563 fut fatale à Sérignan. Au moyen des intelligences qu'une femme entretenait avec lui, Crussol s'en empara, un jour de dimanche, pendant que les habitants étaient à la messe. On fit main basse sur tout ce qu'on rencontra. Les prêtres furent égorgés sur l'autel. Un certain Almaric, natif du lieu et qui avait abjuré à Orange, était le plus ardent au massacre, *étant*, dit un procès-verbal de l'époque, *grandement affectionné et comme en rage contre les pouvres catholiques.* Abandonné à l'approche de Serbelloni, Sérignan fut repris par Crussol qui, au mépris de la capitulation, fit égorger la garnison et mettre le feu au château, de manière à le rendre inhabitable. Il datait de Jean de Poitiers. Les huguenots avaient Diane en exécration, parce qu'ils s'imaginaient que cette dame avait

(1) On sait quelle fut sa beauté et quel fut son empire sur Henri II. « Outre sa beauté, dit Brantôme, c'était une dame très-habile et généreuse et qui avait le cœur grand et très-noble. » Ses grâces et ses charmes furent à l'épreuve du temps : elle ne fut jamais malade. Dans les plus grands froids, elle se lavait le visage avec de l'eau de pluie. Elle n'usa jamais d'aucune pommade. Eveillée tous les matins à six heures, elle montait à cheval une heure ou deux et venait se remettre au lit, où elle lisait jusqu'à midi. Née en 1499, elle mourut en 1566. Nous ne recommanderons pas la totalité de ce régime hygiénique.

abusé de son crédit sur ses royaux amants, François Ier et Henri II, pour les engager à sévir contre eux. Ceci est peu croyable. « Toustes les maistresses des roys ne sont pas pareilles, » dit Brantôme. — C'est dans la baronie de Sérignan qu'a commencé l'abolition du servage. Le rachat des censes et droit de champart a été fait, en 1777, par la communauté ; et celle-ci, au moyen d'une somme une fois payée, en affranchit pour jamais les habitants.— La reine-mère Catherine de Médicis coucha à Sérignan, le 15 juillet 1579, en se rendant à Suze.

SIVERGUES (*Sex Virgines*, *Sivergia*). — Petite commune de l'ancienne viguerie d'Apt, à 8 kil. E. de Bonnieux, sur une hauteur assez considérable, au pied de laquelle coule le Jabron. Il y a peu de terres labourables. Tout est bois ou montagnes. Les principales récoltes sont les grains et les noix. Le laitage est excellent. Il n'y a que 104 habitants. Le vallon de Sivergues, dans lequel on trouve des plantes médicinales rares, ressemble à un frais et pittoresque paysage de la Suisse. Le village actuel est moderne. On croit que son nom vient du monastère que vint fonder, dans cette partie du Lubéron, l'épouse de St-Castor, dans les premières années du Ve siècle (V. *Ménerbes*), en compagnie de six vierges (*Sex Virgines*) et dont on voit sans doute les ruines sur le revers de la montagne. La tradition assure que l'ancien village était grouppé autour du monastère. — Sur un des côteaux qui dominent le vallon, on a construit un temple protestant, il y a quelques années. Auparavant, les habitants épars de ces vallons allaient entendre le prêche, sous une voûte profonde formée par la saillie d'un immense rocher.

SORGUES (*Pons de Sorgia*). — Cette commune, à 5 kil. S. S. O. de Bédarrides, sur la route impériale no 7, est sur les bords de la Sorgue que l'on traverse sur un joli pont en pierre que l'on vient de refaire à neuf. C'est à tort que des cartes géographiques et certains ouvrages appelent l'Ouvèze la rivière qui longe les murs de cette localité. C'est une des branches-mères de la Sorgue, celle qui passe par Velleron, qui reçoit une

partie de celle du Thor, ensuite l'Auzon, le Mède et l'Ouvèze, au-dessous de Bédarrides. L'Ouvèze est un torrent à sec les trois-quarts de l'année. Pendant le moyen-âge, ce pays a toujours porté le nom de *Pont de Sorgues*. Le pont figurait dans les armoiries ; il était à deux arches, surmonté d'une croix ; en-dessous, deux clefs en sautoir. — Le terroir, fertile et beau, produit du blé, de la garance, des cocons, du fourrage et du vin qui jouit de quelque réputation. Les principaux clos sont ceux de *Côteau brûlé* et de *Fournalet*. Il y a plusieurs carrières de très-bonnes pierres à bâtir. L'industrie a pris un accroissement considérable. Les eaux de la Sorgue alimentent une papeterie, une fonderie, des filatures de soie et plusieurs usines à garance. Point central entre Avignon, foyer des capitaux, et les paluds d'Entraigues, un des foyers des alizaris, ce bourg devait concentrer ce genre de commerce. Aussi compte-t-il plusieurs ateliers de garancine et d'acide sulfurique. Chaque jour voit augmenter le mouvement commercial et la vie industrielle. La population a rapidement monté de 1,200 âmes à 4,085. Il y a un bureau de bienfaisance, un relai de poste, une station du chemin de fer, des frères de la Doctrine Chrétienne, des religieuses de la Présentation.

Il y avait jadis à Sorgues une confrérie de Pénitents blancs avec cordon bleu et quatre chapellenies, St-Martin, Notre-D.-de Lorette, Ste-Anne et St-Nicolas. La première était à la collation des barons d'Oiselai, la seconde à celle des marquis de Brantes et la quatrième à celle des consuls. — L'église paroissiale, sous le titre de St-Sauveur, avec St-Sixte pour patron, est un beau vaisseau, rebâti, au siècle dernier, dans le goût de la Renaissance. C'était un bénéfice, dont le recteur de St-Martial d'Avignon était le collateur. Le tableau du maître-autel est une copie ancienne de la *Transfiguration* de Raphael. — Tout près de là et contigüe à la maison curiale, est l'abside de l'ancienne église de Sorgues. Elle est pentagone à l'extérieur, avec des pilastres cannelés et des chapiteaux à crochets. L'appareil est moyen et très-régulier. L'intérieur, semi-circulaire, était décoré de sept arcades plein-cintre, portées par des colonnes

imbriquées : il n'en reste plus qu'une. Deux grandes arcades à plein-cintre sont pratiquées dans les murs qui formaient le prolongement de la nef. Ces constructions datent du XI^e^ au XII^e^ siècle.

L'histoire de Sorgues se lie intimément à celle d'Avignon. Dans la transaction de 1125, le château du Pont de Sorgues est laissé dans l'indivision. Les comtes de Toulouse y élèvent une forteresse et y font battre monnaie ; c'est par sa destruction, en 1208, ordonnée aux habitants et à l'évêque d'Avignon, que le légat commence l'essai de ses forces contre la commune avignonaise. Raymond VI, qui sent le besoin d'encourager la fidélité de ses amis, abandonne aux Avignonais tous ses droits. Alors une modification municipale devient nécessaire. Au mois d'avril 1212, il est convenu que le consulat du Pont de Sorgues dépendra de celui d'Avignon, de telle sorte que les consuls seront désormais choisis, par ceux d'Avignon, parmi les co-seigneurs et autres habitants du lieu (1).— La position de Sorgues était très-importante pour ceux qui occupaient Avignon. Aussi les papes, une fois maîtres du Comtat, en ont toujours gardé la seigneurie. Ils nommaient le gouverneur, le capitaine et le viguier. La communauté nommait deux consuls tous les ans.— En 1364, le pape Urbain V fit construire, au bord de la Sorgue, un magnifique palais pour ses villégiatures d'été, lequel fut brûlé, le 29 août 1562, par le baron des Adrets, qui fit tout le mal possible à l'église et au couvent des Célestins. En 1789, on démolit les murs et les tours pour vendre les matériaux. Une seule et belle tour avait survécu, en amont du pont, laquelle avait servi pour les opérations trigonométriques de la carte de France. Elle a disparu à son tour et quelques substruc-

(1) *Statuta Avenion.* f° 56. v° dans le beau manuscrit Cambis-Velleron du musée Calvet. — D'après le *vidimus* d'une charte de 1225, aux archives, il y avait alors trois consuls à Sorgues. — Vers le milieu du XVII^e^ siècle, l'assemblée ordinaire du Comtat approuva la commune de Sorgues qui voulait forcer les jésuites d'Avignon et les autres religieux qui avaient des terres dans la localité, à payer les impôts et les tailles.

tions indiquent à peine aujourd'hui les proportions grandioses de l'ancien édifice.

A peu de distance de Sorgues était le beau monastère des Célestins, à Gentilli. Le cardinal Annibal Ceccano, le même qui fit décorer de fresques le porche de Notre-Dame-des-Doms, légua, par son testament de 1348, de quoi continuer le couvent et l'église. Le cardinal François des Ursins y suppléa de ses biens et y établit enfin les Célestins, en 1356. Il y mourut en 1361 et son tombeau, placé près du maître-autel, fut violé par les calvinistes du baron des Adrets. Gentilli était un séjour délicieux, à cause des belles eaux, des jardins et de l'édifice en lui-même. La reine de Pologne s'y arrêta trois jours, en 1713. Le roi d'Angleterre, Jacques III, y allait très-souvent, pendant son séjour à Avignon. La duchesse de Parme s'y arrêtait pour dîner, imitée en cela par une foule de princes. A l'article *Bédouin*, nous avons dit comment ce magnifique domaine fut adjugé à vil prix au représentant Rovère. Aujourd'hui, les jardins sont occupés par des fabriques : le couvent est une propriété particulière. Au XVI^e^ siècle, les PP. Célestins percevaient sur le pont de Sorgues un péage appelé *barre* ; ils en percevaient un autre à Entraigues sur les marchandises allant d'Avignon à Carpentras.— Au levant de Sorgues, est le hameau de Gigognan, autrefois bourg considérable. Au XII^e^ siècle, il y avait déjà une maison religieuse qui passa, en 1253, au monastère de Ste-Catherine d'Avignon et fut unie, en 1403, par le pape Benoît XIII, aux Célestins de cette même ville.— Un peu au-dessous de l'embouchure de la Sorgue dans le Rhône, on a trouvé des médailles et plusieurs fragments d'antiquités. Ce sont les restes de l'ancienne *Cypresseta* (1).

(1) Les cinq milles, comptés par l'*Itinéraire de Jérusalem*, d'Avignon à *Cypresseta* aboutissent, avec la dernière précision, à la traille de Sorgues et non au village de ce nom qui ne date que du moyen-âge. Jos. Scaliger y avait placé la ville de *Vindalium* ; mais il avait probablement oublié *Cypresseta*. De Cypresseta à Orange, il est compté dans l'*Itinéraire* quinze milles. Il n'y en avait réellement que treize et demi; mais la différence était pour la difficulté de la route dans les collines de Châteauneuf.

SUZETTE. — Petite commune rurale de 263 habitants, à 3 kil. N. N. E. de Baumes, dont le terroir montueux renferme le hameau de Châteauneuf-de-Redortier. Ces deux fiefs appartenaient à la maison d'Orange, dès le XII^e^ siècle.

TAILLADES (*Taillatæ*). — Cette commune de 425 habitants, à 5 kil. E. de Cavaillon, est bâtie sur un mamelon, dans un terroir fertile arrosé par un dérivé de la Durance. On y récolte du seigle, du froment, des légumes et beaucoup de cocons. L'air des Taillades passait pour très-salubre. Aussi, dans les temps de peste, des personnes considérables s'y réfugiaient comme dans un abri assuré. Entre ce village et celui de Robions, est une très-belle source appelée le *Boulon*. Ce n'était, dans le principe, qu'une simple carrière, avec des cabanes habitées par les ouvriers carriers : de là sans doute son étymologie. La pierre des Taillades est fort estimée. Le bourg finit par s'entourer de de murailles, dont une partie est taillée dans le roc. — La seigneurie, ainsi que celle de la Roquette, fief dans le Lubéron, appartenait, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, à la famille de Grillet, dont un membre, Charles, se distingua dans les guerres de religion et mérita une statue sur le frontispice de l'hôtel-de-ville d'Avignon, pour sa bienfaisance envers les pauvres. Un autre, Gabriel de Grillet, seigneur d'Aubres, soutint un combat singulier, dans l'île de la Barthelasse, contre le sieur de Valobres, du parti de la Ligue et le tua en présence des Avignonais accourus en foule. La seigneurie advint ensuite aux Fogasse, marquis de la Barthelasse, et, en dernier lieu, aux Monnier, d'Avignon, qui en étaient barons. — L'ancien château occupait ce rocher que l'extraction des pierres a isolé à l'entrée du village ; il ne reste plus qu'une salle, baptisée à tort du titre de chapelle et qui date de l'époque romane. Sur la base de ce rocher, on voit grossièrement sculptée une figure colossale, appelée dans le pays le *Mourvelous*. C'est très-fruste. On dirait pourtant la figure d'un évêque, ayant la crosse en main et la croix sur la poitrine. A ses pieds sont deux écussons et d'autres détails indéchiffrables. C'est peut-être l'ouvrage de quelque ou-

vrier qui aura voulu faire allusion à la suzeraineté de l'évêque de Cavaillon ou rappeler à sa manière une des visites pastorales. — Une petite chapelle romane du XIII^e^ siècle est enfermée dans le presbytère. Il serait facile de la rattacher à l'église actuelle, réédifiée par ordre de Marie de Manzi, évêque de Cavaillon.

TRAVAILLANS. — Cette commune rurale de 400 habitants est à 8 kil. N. E. d'Orange. Son territoire forme, en grande partie, ce qu'on appelle le *Plan de Dieu*, qui pourrait être fertilisé par les eaux de l'Aigues. Pendant longtemps, il a resté inculte et fréquenté seulement par les chasseurs. Le bois de Velage est un des plus impartants du département. Il formait, avec cinq grosses fermes, le principal revenu des barons de Sérignan, dont Travaillans était une dépendance. Au XV^e^ siècle, il appartenait aux princes d'Orange, dont les armes sont encore sur une vieille tour, au milieu d'une ferme. Jusqu'en 1791, Travaillans avait été un annexe de Camaret. — Dans un site montueux, au milieu des arbres, est une tour du XV^e^ siècle. L'église, dans le style roman, a été construite en 1856.

UCHAUX.— Commune de 704 habitants, à 8 kil. N. d'Orange, sur le revers d'une colline dont les deux extrémités sont occupées par Sérignan et Lagarde-Paréol. Toute cette colline est boisée de chênes verts, ou occupée par des vignobles : les bas fonds sont fertiles et propres à la culture de la garance. La colline de la Roquette abonde en fossiles. Dans la plaine, on trouve, à moins d'un mètre de profondeur, une couche de coquillages univalves. C'était jadis un étang desséché par l'industrie des hommes et successivement accru par le détritus, descendu des collines. Les habitations étaient jadis grouppées autour du château, vaste manoir seigneurial à triple enceinte, dont on voit encore les restes du côté du midi et de l'église, dédiée à St-Michel, petit édifice roman du XI^e^ ou XII^e^ siècle ; mais, depuis quelques années, elles désertent la hauteur pour descendre dans la plaine où l'on a bâti une église. Il ne restera bientôt plus, sur la colline, que les restes gigantesques du château (*le Castel-*

lor) et le cimetière. Les morts seuls y monteront, jusqu'à ce qu'on fasse cesser un pareil abus.— Le territoire d'Uchaux n'est séparé de celui de Piolenc que par un chemin que sa beauté a fait appeler *Camin riaou* ou chemin royal. La tradition locale y a vu un monument de l'amour d'un prince d'Orange pour une dame d'Uchaux. En réalité, c'est un débris de l'ancienne voie romaine *Domitia*, un de ces chemins dont la solidité et la grandeur n'ont eu à redouter que la main des hommes. — La seigneurie d'Uchaux dépendait de la baronie de Sérignan : l'évêque d'Orange en était prieur. Le château fut donné en fief par Raymond VI, comte de Toulouse, à Guillaume des Baux, prince d'Orange, le 2 des ides de juillet 1210. L'original de l'inféodation est aux archives du royaume, coté J. 309 n° 3.

VACQUEYRAS (*Vaquerassium*). — Cette commune, bâtie sur une légère éminence, à 3 kil. N. O. de Baumes, compte une population de 911 habitants et produit principalement des grains et de l'huile. Longée par l'Ouvèze, elle est arrosée par deux cours d'eau qui ne sont que les fuyants des fontaines publiques. Il y a un bureau de bienfaisance. — Aimar de Vassadel, seigneur de Vacqueyras, était syndic de la noblesse du Comtat et chevalier de de l'ordre de St-Michel, en 1578.— A vingt minutes du village, au levant, au pied de plusieurs étages de jolies collines, couvertes de chênes et de pins, sont des sources d'eaux minérales froides, hydro-sulfureuses, qui jouissent d'une grande réputation, surtout pour les maladies cutanées. Aussi deux établissements, Urban et Montmirail, ont le privilége d'attirer, chaque année, de nombreux visiteurs. Celui de Montmirail, un peu plus enfoncé dans le vallon, est dans une position charmante, au milieu de collines dont les brèches sont diaprées par le fer et le soufre et dont les crêtes sont couronnées par de jolis bouquets de pins. Cet établissement qui appartient à M. le docteur Bourbousson, membre du conseil général, ancien député, et qui a pour inspecteur M. le docteur Millet d'Orange, gagne, tous les ans, sous les rapports du confortable. Les eaux appartenaient jadis à M. de Lauris-Castelane, qui avait la seigneurie de Vac-

queyras dans le Comtat et le fief de Montmirail dans la principauté d'Orange. Celui-ci avait appartenu à la maison de Guast qui le tenait des Lopis-Lafare. — Vis-à-vis la grotte de l'*eau verte*, au bord d'un ravin assez profond, est une pyramide composée d'énormes blocs de rochers, irréguliers, posés dans tous les sens et qui sont évidemment l'ouvrage des hommes. C'est un *Men-hir*, un de ces monuments celtiques debout depuis deux mille ans, sur la destination civile ou religieuse desquels les archéologues ne sont pas encore d'accord. C'est le seul échantillon que présente le département de Vaucluse. Un peu plus haut, sur un mamelon qui domine toute la contrée, s'élève une vieille tour éventrée dont la base repose sur une terrasse en maçonnerie. On l'appelle dans le pays la *Tour des Templiers*. C'était une de ces tours de signaux, comme on en trouve plusieurs sur certains points élevés et datant peut-être du X^e^ ou du XI^e^ siècle. La vue est terminée, au nord, par une chaîne de montagnes, que ses nombreuses dentelures ont fait appeler les *Dentelles*. Une grande excavation, d'un accès difficile, a conservé le nom de *Chambre des Turcs*. On trouve, près de Montmirail, des débris de tuiles romaines.

Vacqueyras est la patrie d'un troubadour célèbre, connu vers la fin du XII^e^ siècle, sous le nom de Rambaud de Vacqueyras, et du fameux chirurgien Imbert-Delonnes, né vers 1745, mort à Paris en 1820, chirurgien en chef des armées, etc.

VAISON (*Ouasion*, *Vasio Vocontiorum*). — Chef-lieu de canton, à 25 kil. N. E. d'Orange, sur la route départementale n° 9 bis, dans une position fort pittoresque et séparée en deux par l'Ouvèze. La partie sur la rive gauche est bâtie en amphithéâtre sur les flancs d'une colline escarpée; c'est la *nouvelle* ville que sera bientôt la *vieille* à son tour. Celle de la rive droite est bâtie en plaine, sur l'emplacement de l'ancienne cité gallo-romaine. Ce quartier a conservé le nom de la *Villasse*, ou vieille ville (1). Chaque jour, de nouvelles constructions s'y élèvent.

(1) Vastitaque iterum à Gothis, Arabisque, supremus Raymundus princeps intulit exitium;

Une vaste place, ornée d'une jolie fontaine, favorise le marché considérable du mardi et tout porte à croire qu'avant peu, le Vaison du moyen-âge sera descendu de sa colline pour reprendre son ancienne place. Les deux parties communiquent par un pont en pierre, d'une seule arche, qui date de l'occupation romaine. Cette antique et illustre cité, dont les débris ont fait la fortune de plusieurs musées du midi, ne possède plus que 3,272 habitants; il y a un hospice, des religieuses du St-Sacrement, une brigade à cheval, un marché le mardi datant de 1483 (bulle de Sixte IV) et quatre foires par an, les 15 janvier, mardi de la Pentecôte, 8 septembre et 30 novembre.

L'ancienne cité gallique tirait son nom de la rivière qui baignait ses murs, comme la plupart des burgs de la contrée, à moins que le mot latin *Vasio* ou le mot grec *Ouasiôn* n'appartiennent à la langue escualdunac, comme le veut M. G. de Humboldt: il viendrait alors de *Basoa*, forêts (1). Comme cette localité ne devait pas être plus boisée que tant d'autres, nous préférons l'étymologie, plus naturelle, empruntée au nom du torrent. Nous y sommes, d'ailleurs, autorisé par l'exemple des cités voisines (2).

La civilisation phocéenne pénétra jusqu'à Vaison. Quand les Romains entrèrent dans les Gaules, c'était déjà un burg considérable, un des deux chefs-lieux de la confédération vocontienne qui vendit cher sa liberté et reçut le titre d'*alliée* (3). Dans la

Atque ubi surgebat fanis ac turribus altis,
Nunc segetes crescunt, Villatiamque vocant.

Jos.-Mar. de Suarez, *Descriptiuncula Aven. et comit. Venascini*, Lugd, 1656.

(1) Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, 1, *introd.*, p. 16.

(2) On remarquera cette simultanéité de quatre cités voisines portant les noms des torrents ou des eaux qui les baignent *Aouen-ion*, — *Araus-ion*, — *Cabal-ion*, — *Ouas-ion*. La désinence, au lieu d'être celtique, ne serait-elle pas due au génie de la langue grecque?

(3) Vocontiorum civitatis fœderatæ duo capita Vasio et Lucus Augusti, Pline, *Hist. Nat.*, liv. III, c. IV.

nomenclature des villes les plus opulentes de la Gaule Narbonnaise, Pomponius Mela, contemporain de Claude, lui donne le premier rang (1); cependant Strabon n'en parle pas, et ce grand géographe écrivait sous Tibère. Est-ce un oubli de sa part? Le rapide accroissement de cette cité fut-il l'ouvrage des années qui s'écoulèrent sous le principat de Caligula? Ce qui paraît positif, c'est que les Romains se prirent d'affection pour elle; car plusieurs familles patriciennes s'empressèrent de s'y transplanter. Elles y apportèrent le goût des arts qui se manifesta par des monuments utiles et somptueux. Un théâtre, des thermes, des égoûts, des quais, des aqueducs souterrains pour amener l'eau de Groseau, des statues, des mosaïques et des bas-reliefs, tout signale la présence d'une civilisation avancée. Des corporations ou colléges d'ouvriers et d'artistes s'y établirent, comme le prouvent les inscriptions suivantes: D. SALVSTIO. ACCEPTO | OPIFICES LAPIDARII | OB SEPVLTVRAM | EIVS (2). Le collége des artistes lapidaires donne déjà une assez grande idée de cette ville qui tire encore un certain relief de la présence d'un collége d'ouvriers pour la confection des machines de guerre (3): GENIO | COLLEGII CEN | TONARIOR | VAS. R. S. Quelques écrivains lui ont attribué, un peu légèrement, le titre de colonie. Aucune des nombreuses inscriptions de cette ville ne lui donne cette qualification; et certes c'était bien le cas dans l'inscription votée en l'honneur de l'empereur Gallien: IMP. CAES. | P. LIC. GALLIENO | INVICTO. P. F. | AVG. VASIENSES (4). La belle

(1) Urbium quas habet opulentissimæ sunt, Vasio Vocontiorum, Vienna Allobrogum, Avenio Cavarum, Arecomicorum Nemausus, Tolosa Tectosagum, secundanorum Arausio, etc. Pomp. Mel. *de situ orbis*, liv. III, c. V.

(2) Orelli, 4208; Muratori, 975, 9; le P. Boyer, *Hist. de l'église de Vaison*, p. 2.

(3) Le P. Boyer, *ibid.* p. 34. Les *centonarii* travaillaient les cuirs pour couvrir les machines de guerre; ils étaient réunis aux *dendrophori* (charpentiers) et aux *fabri* (taillandiers). V. le cod. Théod., liv. IV, VIII.

(4) Orelli, 1006; le P. Boyer, ibid., 2. On ne connait de Vaison qu'une

inscription du musée d'Avignon, publiée par Gruter et Sirmond, et relative aux legs de Sappius Flavius, commence par ces mots: VASIENS. VOC | C. SAPPIO. C. FIL. VOL | FLAVO. La condamnation par sentence épigraphique nous paraît sans appel. Nous sommes donc forcé de n'y voir qu'un municipe au lieu d'une colonie et nous reconnaîtrons l'*Ordre* ou la *Curie* dans le sénat que les deux Bénédictins signalent à la fin du VI^e^ siècle (1). Bien que réduit à l'état de municipe, Vaison n'en eut pas moins une grande importance, soit pendant l'époque celtique comme le prouve son titre de capitale des Voconces du midi, soit pendant la domination romaine, d'après le témoignage de Pomponius Mela. Les Barbares vinrent mettre un terme à cette prospérité. Vaison eut principalement à souffrir des Wisigoths et des Franks; plus tard, ce fut le tour des Sarrazins. Ce qui avait échappé à ceux-ci disparut sous les comtes de Toulouse. Alors le vieux Vaison disparut tout à fait; la cité romaine passa à l'état de nécropole.

Jetons un rapide coup-d'œil sur son existence politique. Au commencement du VI^e^ siècle, Vaison, comme toute la Provence, était au pouvoir des Wisigoths. Vers l'an 517, son évêque était probablement ce même Gemellus que le roi Théodorik avait établi préfet des Gaules (Cassiod. *Varior*, III, 16, 17, 22). A cette époque, la considération et les talents administratifs étaient une véritable recommandation pour l'épiscopat. En 567, un nouveau partage du territoire frank a lieu entre les fils survivants de Chlother. La Provence, sauf des enclaves, échoit à Gonthramn et fait partie du royaume de Burgondie. Avignon, avec son territoire, appartient au royaume d'Ostrasie.

médaille antique et encore elle est douteuse (*Rev. Numism.*, 1839, page 422). Un cippe des premiers siècles, à la ferme de Théous, révèle l'existence d'un flamine de la ville de Vaison. Sa divinité topique devait être distincte de celle qui protégeait la nation entière des Voconces Elle figure, avec Mars, dans une inscription citée par Muratori CX, 6 : MARTI | ET VASIONI | TACITVS, et par le *Voyage litt. de deux Bénédictins*, II, p. 293.

(1) *Voyage litt.*, 1^re^ partie, p. 299.

Or, ce territoire d'Avignon comprenait les diocèses de Vaison, de Carpentras, de Cavaillon, d'Orange et peut-être même celui d'Apt. La preuve en ressort, pour Vaison surtout, d'une scène fort curieuse qui peint les mœurs brutales de l'époque et dont on n'avait pas compris la portée. Voici ce que racontent les chroniqueurs et les hagiographes de Saint-Quenin (*S. Quinidius* ou *Clinidius*).

Mummolus, le vainqueur des Lombards, le plus grand capitaine de son siècle, venait d'être fait duc ou gouverneur de la Provence. Enflé de tant d'heureux succès, il arrive à Vaison avec une grande suite, exigeant du saint évêque Quenin des honneurs qui ne lui étaient pas dus et que celui-ci refusa constamment. L'évêque se contenta d'aller au-devant du patrice; mais sans cérémonie. A sa vue, Mummolus furieux vomit contre lui mille injures : « Gros bœuf, s'écria-t-il écumant de colère, d'où vient que tu ne portes pas aujourd'hui tes cornes? Pourquoi, au seul bruit de mon arrivée, n'as-tu pas fait préparer les chemins? Pourquoi, homme de rien, tête légère, n'es-tu pas venu avec ton clergé, les magistrats et la noblesse au-devant de moi pour me rendre une partie de tes devoirs et des honneurs que je mérite? » A ces paroles, accompagnées d'un ton de voix et d'un geste méprisant, saint Quenin garde le silence, rebrousse chemin et vient se jeter la face contre terre dans sa cellule, en priant le Seigneur. Pendant ce temps-là, Mummolus poursuivait son chemin dans le dessein de punir l'évêque et les habitants de l'affront qu'il croyait avoir reçu. Tout à coup il se sent perclus de tous ses membres; il tombe par terre et sent dans tout son corps un feu dévorant, accompagné de douleurs si atroces qu'il suppliait qu'on lui donnât la mort. Ses gens le voyant dans un pareil désespoir, abandonné des médecins, le portent, mourant, aux pieds du saint évêque. Celui-ci, touché, prie Dieu pour sa guérison et l'obtient. Mummolus, confus de tant de bonté, lui demande pardon, jure de respecter le Christ dans la personne de ses ministres et témoigne sa reconnaissance par de grands présents que le saint distribue aux pauvres. Ceci se passait en 577 ou 578. Or, pourquoi

l'évêque de Vaison refusait-il de recevoir avec pompe le général de Gonthramn, du monarque burgondien ? C'est que Vaison faisait partie du territoire d'Avignon et que, par cela même, depuis l'an 567, il était sous la dominatinn ostrasienne. L'évêque Quenin était donc fondé à refuser au patrice burgondien un hommage qui entraînait l'idée de suzeraineté.

Malgré le terrible passage des Sarrazins, Vaison resta encore une ville considérable. Karle, roi de Provence et de Burgondie, y vint en 857 et y donna une charte en faveur de l'évêque de Carpentras, ainsi que nous l'avons déjà vu. Les chartes du X^e^ siècle lui conservent le titre de comté (1); mais il n'est pas question de ses comtes. C'est que là, comme à Carpentras, les évêques durent absorber de bonne heure le pouvoir temporel, lequel s'étendait sur les villages voisins d'Entrechaux, de Crestet et de Rasteau (2). Aussi, sommes-nous persuadé que la donation faite, vers le milieu du XI^e^ siècle, à l'évêque Pierre de Mirabel, par Geoffroi et Bertrand, comtes de Provence, d'une moitié de Vaison et de son territoire, ainsi que la confirmation faite en faveur de l'évêque Rostang par Pascal II, en 1108, ne furent que la reconnaissance d'un fait accompli ; mais la bulle du souverain pontife renfermait une clause qui allait causer la ruine de Vaison. Tout en confirmant la donation de la première moitié par les comtes, le pape attribuait à l'évêque et à ses successeurs l'autre moitié de Vaison que l'*église de la bienheureuse*

(1) Donation de la comtesse Berthe, en 960, au monastère de Montmajour. Voy. *Hist. génér. du Languedoc*, 11, p. 102, aux preuves.

(2) Le pouvoir temporel représenté, à ce qu'il paraît, par la famille des Mévouillon, ne réussit à se maintenir avec avantage que dans la partie montagneuse. C'est ce qui explique la division de ce diocèse en deux parties à peu près égales : l'une, au midi, sous la juridiction épiscopale ; l'autre, au nord, obéissant à l'ancienne et puissante maison de Mévouillon. Les évêques de Vaison et de Carpentras annulent ou absorbent le pouvoir temporel dans ces deux localités ; aussi, n'y est-il question que d'eux et leur suzeraineté s'étend-elle à des paroisses voisines. A Orange, à Apt et à Cavaillon, sans parler d'Avignon, où le pouvoir temporel l'emporta, la juridiction de l'évêque est concentrée dans la ville.

Marie possédait par un droit ancien (*ex antiquo jure possederat*). Or, cette formule trahissait le vague des prétentions. C'était, au fond, une usurpation qu'autorisait peut-être l'extrême jeunesse d'Alphonse Jourdain, le nouveau marquis de Provence. Mais sous son fils Raymond V, les choses changent de face. En 1160, celui-ci réclame à l'évêque Bérenger de Mornas Vaison avec les villages et châteaux qui en dépendent, disant qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pu s'en dessaisir à son préjudice. En même temps, il force la ville, assiége le palais, coupe les eaux, livre les environs au pillage et y met le feu. Il enlève aussi les autres châteaux de l'évêque. En 1178, le nouvel évêque Bertrand de Lambesc, aidé par le comte d'Orange, Bertrand des Baux, à qui l'empereur Fréd. Barberousse, couronné à Arles, venait d'accorder toutes les prérogatives de la suzeraineté, reprit par la force des armes Vaison, le palais épiscopal, les châteaux, tout ce qui dépendait de son église et il en jouit jusqu'à sa mort (1185). Le comte de Toulouse avait dévoré l'affront en silence. Quelques-uns de ses gens l'avaient débarrassé du comte d'Orange. C'était un commencement de vengeance. Bientôt après (1187), il somme le nouvel évêque, Bérenger de Reillane, de lui remettre le palais de Vaison, comme à son seigneur. « Je n'en ferai rien, répond celui-ci, je ne tiens pas ce palais de vous : je le tiens seulement de Dieu et de la Vierge. » Alors le comte fait élever une espèce de retranchement en bois sur le sommet de la colline qui domine Vaison. Bérenger, jugeant ses droits temporels compromis, excommunie le comte et ceux qui l'aident dans ses entreprises. Les ouvriers épouvantés abandonnent l'ouvrage. L'évêque fait transporter le bois dans son palais et le brûle. A cette nouvelle, Raymond accourt furieux, s'empare encore une fois de la ville, de Crestet et de Rasteau. L'évêque, réfugié à Entrechaux avec tous ses chanoines, excommunie encore le comte et interdit toutes les terres qu'il possédait dans le diocèse. Raymond le fait saisir avec tous les prêtres et jeter en prison. Il garde les domaines saisis et ne les rend qu'au nouvel évêque (1191), à la prière de deux de ses barons. Mais de nouveaux troubles s'élevèrent à la

mort du prélat, vers 1193. Pendant que le convoi était en marche pour aller l'inhumer dans sa cathédrale, les gens de Raymond s'assurent du palais et se saisissent des revenus de l'évêché. Sur ces entrefaites, le comte de Toulouse meurt et Raymond VI, son fils, continue les prétentions et les travaux de son père (1195). Bientôt un château formidable couronne la colline et lui assure la contrée. Il payait les ouvriers avec le blé, le vin et les meubles de l'évêque ; mais le légat du pape lui fera payer cher cette conduite (1).

A partir de cette époque, la ruine de Vaison est consommée. Les chanoines ne résident plus ; l'évêque habite ses châteaux d'Entrechaux ou de Crestet. Une partie des habitants s'est réfugiée dans les montagnes environnantes, où ils ont donné naissance à quelques petits villages, l'autre vient, de guerre lasse, se mettre sous la protection du château. Bientôt une autre ville se grouppe autour du manoir, protégée d'un côté par l'Ouvèze et de l'autre par un ravin, que surplombe le grand rocher qui porte le formidable donjon. Le nouveau Vaison, construit avec les matériaux de l'ancien, devait montrer les traces de son origine. La plupart des murs sont en petit appareil très-régulier. Les seuils et les pieds-droits des portes sont faits avec des pierres tumulaires ou avec des fûts de colonnes cannelées : partout des fragments d'architecture sont encastrés dans les murs. Les portes et les fenêtres sont à plein-cintre. Tout cela donne à cette petite ville une physionomie particulière. Bientôt il ne reste

(1) Au moment de recevoir son absolution à Saint-Gilles, en 1209, Raymond VI s'accusa, entre autres choses, d'avoir fait prisonnier l'évêque de Vaison et ses clercs, d'avoir détruit son palais avec la maison des chanoines, d'avoir envahi le château, etc. Pour avoir une explication de ces paroles, il faut supposer deux choses : ou le légat Milon forçait Raymond VI de confondre ses actes avec ceux de son père, pour augmenter la somme de ses méfaits, ce qui eût été peu charitable ; ou bien réellement Raymond exécuta à Vaison une razzia qui ne nous a pas été transmise par l'histoire. Est-ce probable ? Le P. Boyer, dans son *Hist. de l'église de St-Paul* mentionne, à l'année 1200, une guerre du comte Raymond contre l'évêque de cette ville. Vaison aurait-il partagé le sort de St-Paul ?

plus dans la plaine, sur la rive droite du torrent, que la cathédrale. Seule, elle a survécu à la brutalité des Toulousains et à la négligence des habitants. Un siècle après cet événement, en 1296, son état d'abandon était déjà complet ; l'évêque Raymond de Beaumont recevait dans le cimetière le serment des habitants de Vaison (1).

Alphonse de Poitiers, héritier des comtes de Toulouse, marcha sur leurs traces en retenant les biens de l'évêché de Vaison. L'évêque réclama. Enfin, le 30 décembre 1251, les droits de chacun furent réglés par décision arbitrale de Guy Fulcodi, un des plus fameux jurisconsultes du temps ; mais ce *traité de paix* aurait reçu, plus tard, de graves atteintes sans l'intervention du souverain pontife, lequel était ce même Guy Fulcodi,

(1) Le service divin se faisait dans la chapelle du château des comtes de Toulouse ; et c'est pour suppléer à son insuffisance que le 30 avril 1464, l'évêque Pons de Sade avec Jean Fontaneri, prévôt de sa cathédrale, Guillaume de Blégier, sacristain et professeur en droit canon, Laurent Morelli chanoine, Pierre Giraud et Jean Gontard, syndics, et toute la ville de Vaison, convinrent ensemble de faire bâtir une église sur le rocher où la nouvelle ville avait été transférée. Le prix-fait en fut donné à Raymond Arnaud pour 340 florins, à raison de la façon seulement ; on lui donna toute la pierre de taille et tous les autres matériaux provenant de l'église St-Laurent, dans la plaine. On lui promettait des hommes pour le transport et on lui donna 25 florins d'avance, le reste devait être compté au fur et à mesure des travaux. L'an 1470, le prix-fait du clocher fut adjugé pour 74 florins. — En 1601, Guill. de Cheisolme, second évêque de ce nom, représenta que l'église n'était pas achevée et qu'elle était trop petite pour contenir toute la population; on se décida à l'agrandir de deux chapelles et du chœur. Il y contribua de ses soins et de ses libéralités. Il fit faire à ses frais, les stalles, l'orgue, la chaire et les fonts baptismaux ; et le 25 novembre de la même année, il la consacra solennellement à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie, de tous les saints et particulièrement de saint Quenin, patron de la ville et du diocèse. C'est ce qu'atteste une inscription en vers, placée dans le chœnr, du côté de l'Evangile. La ville reconnaissante fit mettre ses armes au croisillon : elles sont *de gueules, à la hure de sanglier d'or.* Les Cheisolme descendaient de la famille royale d'Ecosse. Il fut enseveli, en 1629, dans la chapelle de St-Blaise qu'il avait fondée. C'est à lui que l'on doit le palais épiscopal par l'achat de plusieurs maisons particulières.

élu pape en 1265, sous le nom de Clément IV. Vers 1345, l'évêque Pierre de Cosa en obtint la confirmation du pape Clément VI.

Pendant le XIVe siècle, Vaison, échu aux papes qui avaient succédé aux droits des comtes de Toulouse sur le Comtat, sentit le besoin de se fortifier contre les *Routiers* et les *Grandes Compagnies*. Le côté du couchant, qui était le plus accessible, fut renforcé d'une double enceinte qui existe encore en grande partie. Le château était en bon état de défense. En 1400, Guillaume de Blégier en fut nommé capitaine par l'anti-pape Benoît XIII. Le nouveau gouverneur jura de le garder soigneusement pour le pape et pour l'église romaine ; peut-être le céda-t-il au départ du pontife. L'évêque Suarez dit qu'il fut pris par les Espagnols (les Catalans de Rodrigue de Luna), auxquels l'enleva le maréchal de Boussicaud. Celui-ci le remit au recteur du Comtat qui le redemandait. — L'installation d'Odon Alziassi, en 1483, eut cela de particulier que le nouvel évêque, avant d'entrer dans la ville, jura, entre les mains des syndics, de maintenir et d'observer inviolablement les honneurs, biens, priviléges, immunités et franchises des syndics et de la cité et de chercher plutôt à les augmenter qu'à les diminuer. Cet usage fut généralement suivi par ses successeurs. Jérôme Seledo de Vicence (1523) fut le premier de tous qui prit le titre de comte de Vaison, vicomte de Crestet, de Rasteau et d'Entrechaux. Tous ces titres se fondirent en celui de comte de Cabrières qu'ont porté ses successeurs (1). Le premier évêque connu est Daphnus, qui

(1) Vaison a eu successivement trois évêques du nom de Suarez, de l'illustre famille des Suarez de Cordoue. Le premier, Joseph-Marie, né à Avignon en 1599, évêque en 1633, littérateur et savant, fit renouveller la toiture de l'ancienne cathédrale et du cloître, rebâtir à neuf la nef de St-Quenin, se démit de son siége, en 1666, en faveur de son frère Charles-Joseph et mourut à Rome, l'année suivante, Clément IX l'ayant mis à la tête de la bibliothèque du Vatican, après se l'être attaché comme évêque domestique et prélat assistant. Son érudition était immense, sa charité inépuisable. Il a laissé une foule d'ouvrages imprimés ou manuscrits dont le catalogue détaillé se trouve dans le P. Boyer et dans le *Dict. hist et biogr.*

assista au concile d'Arles, en 314. Le siége épiscopal finit en 1790, en la personne de Fallot de Beaumont de Beaupré, qui fut, plus tard, aumônier de l'empereur Napoléon Ier. Né à Avignon le 1er avril 1750, il mourut à Paris le 26 octobre 1835. — Deux conciles ont été tenus à Vaison, en 442 et en 529; ce dernier, sous la présidence de saint Césaire fait époque dans la liturgie (1).

Pendant les guerres de religion, les huguenots ne se présentèrent qu'une fois devant Vaison, au mois de mai 1563; mais voyant leurs efforts inutiles après quatre ou cinq jours de siége, ils se retirèrent. La ville dut à sa forte position de traverser sans autre dommage cette époque désastreuse.— En avril 1722, l'évêque Gualteri remit aux habitants la banalité des fours et des moulins et fit transférer l'hopital du lieu le plus élevé et le plus incommode de la ville dans le faubourg, où il est aujourd'hui (2). Vaison, dans ces temps de calme et de prospérité,

de M. Barjavel. — Le second Suarez, né à Avignon en 1618, siégea peu de temps et mourut en 1670; il fut enseveli dans l'église de Vaison où se voit son épitaphe. — Louis-Alphonse, neveu des précédents, également d'Avignon, s'était fait applaudir à Rome, comme son oncle, par son talent oratoire. Sacré évêque de Vaison en 1671, par dispense d'âge, il y fonda un couvent de Dominicains le 1er octobre 1672 et en consacra l'église le 29 juin 1677. Mort à Sorgues, en 1685, à la campagne du marquis d'Aulan, son frère, il fut enseveli dans le tombeau de sa famille, dans l'église St-Didier d'Avignon. Les Suarez portaient *d'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'un aigle éployé d'or et couronné de même, avec cette devise : Unicuique sua res.*

(1) Un des canons ordonne que le *Kirie eleyson* et le *Sanctus, Sanctus* soient dits, chaque jour à la messe, comme en Italie et les trois provinces d'Orient; qu'après le *Gloria Patri, etc.*, on ajoute *Sicut erat in principio*, comme on l'a fait en Italie, en Afrique et en Orient, à cause de la malice des hérétiques qui nient que le fils de Dieu ait toujours été avec son père.

(2) C'est à lui que l'on doit l'autel à la romaine de l'église actuelle, le trône épiscopal et la balustrade en fer autour du sanctuaire. Il fit réparer le vieux palais et en fit construire un nouveau, en y employant l'ambon, à double tribune (1716) qui décorait l'ancienne cathédrale.

tendait à regagner son ancienne position. L'Ouvèze fut de nouveau franchi et maintenant une nouvelle ville s'élève sur l'emplacement de l'ancienne. Mais peu de localités offrent autant d'intérêt à l'archéologue. A chaque pas, sur le sol de Vaison, on se heurte contre des fragments de marbres, de poteries, de briques, ou contre des débris de mosaïques dont le terrain de la *Villasse* paraît entièrement pavé. Chaque coup de pioche met au jour des restes d'hypocaustes, des urnes, des vases en verre et des lampes en terre rouge de toutes formes, des médailles, des cippes, des stèles ou des sarcophages chrétiens des premiers siècles. Il est vraiment fâcheux que personne n'ait songé, dans le temps, à réunir les richesses artistiques de Vaison, qui ont été s'éparpiller chez les particuliers et dans les musées de Lyon, de Grenoble, d'Aix et d'Avignon (1).

Le premier objet d'antiquité remarquable qui frappe le voyageurs, c'est le pont, dont l'arche unique, ayant 20 mètres d'ouverture et 9 de largeur, s'appuie des deux côtés sur le roc. Les crampons qui liaient la plupart des blocs à grand appareil ont disparu ; néanmoins, cet ouvrage qui remonte au premier siècle de notre ère, n'a souffert que dans ses arêtes un peu ébréchées par les cailloux de l'Ouvèze. Le parapet est moderne: il imite assez fidèlement l'antique. — En aval de ce pont, auquel il venait se relier, on peut suivre l'ancien quai sur une longueur d'environ 300 mètres. Malgré son état de dégradation,

(1) Pour les inscription de Vaison, V. l'abbé Martin, *Antiq. et inscript. des villes de Die, Orange, Vaison, etc.*, Orange, 1818. *Antiquités de Vaison*, dans les *Mém. de la Société des Antiq. de France*, 1842, XVI p. 3 ; *Inscript. grecques et latines découvertes à Vaison ou dans les environs*, dans la *Biblioth. de l'école de Chartres*, 4e liv., de 1848, p. 305; *Recherches sur les antiq. romaines du pays des Vocontiens*, par M. D. Long, mém. couronné par l'Institut ; 1849.— Les collines qui entourent Vaison portent encore des noms grecs ou romains. L'une s'appelle *Théous*, l'autre *Mars*, une troisième *Puymin*, syncope de *Podium Minervæ*, ou de *Podium Mimorum*, du théâtre qui y était adossé. Au levant le quartier s'appelle des *Arcs*, parce qu'on y voyait les restes des anciennes fortifications, *Arces*. Un autre quartier à conservé son nom antique de Bayes, *Burgus Balncoli* dans quelques anciens titres.

on aperçoit encore les dix ou douze égoûts qui déchargeaient les eaux et les immondices dans la rivière. Un homme pouvait y entrer facilement debout, une charrette aurait passé sans peine dans celui qui traversait l'enclos des Dominicains. Cela seul prouverait l'importance de la cité ou le soin que les Romains apportaient à tout ce qui regarde l'édilité. — A l'extrémité de ce quai, on a fait une ferme d'une assez vaste construction en moëllons smillés et en briques. Il est assez difficile d'assigner une destination à cet édifice. Plus loin, sur le versant nord de la colline Puymin, sont les restes du théâtre. Ce sont, en face de quelques gradins taillés dans le roc, deux arcades accolées, à grand appareil et qu'on appelle dans le pays les *Lunettes*. C'est tout ce qui reste du *Postscenium*. Le *Proscenium* n'était que le tiers de celui du théâtre d'Orange : ce qui donnerait une proportion pour la population relative de ces deux villes.

Non loin de là, est la chapelle de St-Quenin dont la description se trouve dans M. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*. Nous ferons seulement remarquer la forme singulière de son abside qui, triangulaire à l'extérieur, est arrondie intérieurement en demi-cercle et ornée de cinq arcades bouchées à plein-cintre, soutenues par des colonnettes à chapiteaux romans très-anciens. Ce système de décoration est fort en usage dans la contrée. Nous l'avons signalé dans la chapelle de Vénasque, dans la charmante église du Thor, comme dans plusieurs vieilles basiliques des environs. Les colonnes cannelées et rudentées qui terminent chaque angle de l'abside, les pilastres également cannelés et à chapiteaux corinthiens historiés, engagés sur leurs faces, la frise ornée de rinceaux et de figures, plus larges sur les transepts que sur l'abside, la corniche, tout enfin rappelle fortement l'ornementation du Bas-Empire. Aussi M. Lenormant n'hésite point à croire cette partie de l'église du VIII[e] siècle (1). Ce fut une époque de

(1) La nef est due à l'évêque Jos.-M. de Suarez, comme nous l'avons déjà vu et ainsi que le dit une inscription de la voûte. La façade est plus

désolation pour ces contrées, dont les Arabes et les Franks se disputèrent avec acharnement les dépouilles. Cette considération nous fait trouver moins invraisemblable l'opinion du P. Boyer, qui inclinerait pour le VII^e^ siècle. Il ne faut pas oublier que la vue des monuments romains devait nécessairement réagir sur l'imagination de nos premiers artistes chrétiens. Il serait encore possible que St-Quenin eût été construit en grande partie avec des matériaux antiques. Quoiqu'il en soit, de cette abside de St-Quenin, une des plus anciennes de France, on peut induire l'absence de sacristie et l'application, en Occident, des usages de l'église grecque, où les chapelles latérales en tenaient lieu. Leur absence dans toutes les églises romanes prouverait que cet usage s'était introduit dans l'église latine. On sait que la plupart de nos édifices religieux, à partir du VI^e^ siècle, ont été bâtis sous les influences byzantines. A St-Quenin, les chapelles latérales étaient remplacées, comme à l'abbaye de Sénanque, par les autels des transepts, ou plutôt des simulacres de transepts (1).

L'ancienne église cathédale, pour être un peu moins ancienne, n'en est pas moins fort curieuse. C'est une basilique à trois nefs, terminées par trois absides, dont la principale est enveloppée dans un lourd massif carré, surmonté d'un fronton, un peu postérieur à la construction primitive. Cette abside s'arrondit intérieurement en hémicycle, orné, comme celui de St-Quenin, d'arcatures soutenues par cinq colonnes de cipolin aux fûts antiques. Nous renvoyons, pour la description, à l'ouvrage déjà

moderne encore, sauf une large pierre à bas-relief, provenant d'un tombeau antique et encastrée au-dessus de la porte. Un vase de forme élégante, surmonté d'une croix grecque, est entouré de pampres, symbolisme chrétien des premiers siècles.

(1) A St-Quenin, l'autel central est en tombeau, tandis que les deux autels des transepts sont en table. L'un est supporté par une colonne cannelée, en spirale, l'autre par un petit pilier carré. Au centre du couvercle qui ferme l'autel-tombeau, est le monogramme byzantin de Jésus, accolé des deux lettres symboliques *alpha* et *oméga*, glorifié d'une couronne et adoré par deux colombes.

cité de M. Mérimée. La particularité la plus remarquable, c'est la présence de l'ogive dans les voûtes et dans les arcades intérieures, dont la base est d'une largeur démésurée. Or, le P. Anselme Boyer cite une charte d'après laquelle l'évêque Humbert, en 910, aurait fait rebâtir l'église de Vaison en l'honneur de la sainte Vierge Marie (1). Deux autres évêques de ce nom ont siégé vers 985 et 1005. Quel que soit celui auquel on voudra faire honneur de la reconstruction, on est forcé de convenir que la voûte en pierre remplaçant très-probablement celle en bois et le revêtement bizarre de l'abside sont au moins de la première moitié du XII^e^ siècle, puisque l'église fut délaissée à partir de la seconde moitié, époque des guerres avec les comtes de Toulouse. Mais il n'en reste pas moins évident que, dans le X^e^ siècle l'ogive, large et lourde si l'on veut, était en usage dans le midi quand le plein-cintre était encore exclusivement employé dans le nord. Mais, hâtons-nous de le dire, l'ogive n'était là « qu'un accident, un détail de construction qui n'a modifié en aucune façon le style lourd et massif des édifices romans où elle figure. » Nous ne prétendons pas ravir au nord de la France l'application de l'ogive comme caractère absolu du style *gothique*, instruit comme nous le sommes que, par suite de l'antagonisme qui séparait le nord et le midi, celui-ci s'est constamment refusé, pour ainsi dire, à adopter un style architectural qui était comme la personnification de son rival. Le midi voulait protester contre le joug que venaient de lui imposer les hommes du nord. La rancune nationale éclatait ainsi au front de tous ses monuments. Tous nos édifices sont encore romans au XIII^e^ siècle.

Comme St-Quenin, la vieille basilique de Vaison porte des traces sensibles d'ornementation antique, surtout dans l'entablement extérieur de la nef principale, bien conservé du côté

(1) Boyer, *Hist. de l'église de Vaison*, p. 75. Il la dota pour douze chanoines réguliers en l'honneur des douze apôtres, en donnant la tasque, des vignes au quartier de Bayes, une moitié du cimetière et autres biens. La partie du cimetière donnée ne serait-elle pas celle où fut bâti le cloître dont nous parlerons tout à l'heure ?

du midi. Une frise, délicatement ciselée, consiste en rinceaux délicieux, enfermant des masques et des fleurs dans leurs enroulements. M. Alex. de Laborde a vu dans cette partie les restes d'un temple antique (1); d'autres ont cru ce fragment tiré de quelque monument romain. Le midi offre à chaque pas de ces travaux qui sont une imitation et non un larcin de l'antique (2). Bien que privée de son ambon que l'évêque Gualteri fit servir à la construction de son palais et de ses marbres que l'évêque Pélissier métamorphosa, dans ce même palais, en chambranles de cheminées, la vieille basilique, qui a conservé son siége épiscopal entre le chœur et l'abside, méritait d'être classée parmi les monuments historiques. On achevera de lui rendre justice, en la déclarant paroisse de la nouvelle ville qui s'élève autour d'elle.

Au mur septentrional de cette église, se trouve adossé un cloître, probablement entrepris quand l'évêque Humbert eut pourvu à la dotation des douze chanoines. La galerie du levant paraît la plus ancienne. Les arcades cintrées s'appuient sur de petites colonnes doublées, en marbre blanc ou en cipolin, à chapiteaux byzantins fort bien travaillés. Aux galeries de l'ouest et du nord, les colonnes sont en pierre et les chapiteaux ne sont qu'ébauchés. Faut-il voir là une des conséquences de la lutte entre les évêques et les comtes? Par une singularité assez remarquable, outre le rang d'arcades entourant le préau, il devait exister une galerie centrale, s'il faut en juger par les arrachements. Des fouilles récentes en ont mis à découvert les fon-

(1) Alex. de Laborde, *Monuments de la France classés chronologiquement*, 1816—1838, in-f°.

(2) En creusant les tombes des confrères du St-Crucifix qui avaient une chapelle dans cette église, on trouva, à plusieurs mètres de profondeur, un double pavé en mosaïques superposé avec des bases de piliers. « Cela prouve, dit l'abbé de St-Véran, qu'il y avait eu deux églises bâties et successivement détruites avant celle que l'évêque Humbert fit élever, en s'aidant certainement des matériaux que lui fournirent les deux premières. » Les pavés en mosaïque pouvaient aussi provenir de quelque construction gallo-romaine.

dements. Etait-ce pour remplacer le quatrième côté qui n'a jamais dû exister sur le flanc septentrional de l'église ? Le pilier, à l'angle du couchant, est curieux, en ce qu'il paraît formé de cinq colonnettes taillées dans un seul et même bloc. Le larmier, délicatement travaillé, est différent dans chacune des trois galeries.— Sur la frise qui couronne extérieurement le collatéral, quatre vers léonins, sur une seule ligne ayant trente centimètres de hauteur, datent évidemment de la construction primitive. Ce sont des lettres capitales romaines parfaitement régulières et mélangées à peine de quelques onciales. On y remarque le C carré, de forme peu élancée. Tous ces indices conviennent au X^e^ siècle. Le dernier vers a été dénaturé par la transposition de quelques pierres, dans une réparation moderne. Voici cette inscription rétablie :

Obsecro vos, fratres, Aquilonis vincite partes
Sectantes claustrum, quia sic venietis ad Austrum ;
Trifida quadrifidum memoret succendere nidum,
Ignea bissenis lapidum sit ut addita venis.
Pax ubic domui.

Nous nous garderons bien de passer en revue toutes les traductions dont plusieurs justifieraient la remarque de M. Mérimée que ce latin-là ressemble beaucoup au turc de Covielle qui dit beaucoup de choses en peu de paroles. On a vu généralement, et à tort selon nous, dans cette inscription une invitation aux chanoines de *triompher*, *à force de vertus*, *de l'exposition froide du nord*, *afin de venir*, *en suivant le cloître*, *à l'exposition plus tiède du midi*. Ceci nous paraît un véritable nonsens tant sous le rapport de l'idée que de la grammaire. Même en raisonnant dans cette hypothèse, quelle différence pouvait-il y avoir entre les cellules du nord et celles du midi, sur un espace aussi resserré? Celles-ci n'auraient-elles pas été dans une condition plus désavantageuse, puisque, accolées au collatéral, elles n'auraient pris du jour que du côté du nord ? Et puis, d'ailleurs, n'avons-nous pas déjà remarqué qu'il n'y avait pas trace de galerie ou de cellule le long de ce collatéral ? Faut-il enten-

dre, avec certains interprètes, qu'il s'agît de cellules au midi de l'église, de l'autre côté de la nef? Mais là, il n'y a que le cimetière et pas la moindre apparence de construction ancienne. Force est donc de renoncer à cette interprétation toute matérielle et peu digne de ces temps qui virent éclater l'enthousiasme religieux.

Quand on veut lire dans les grandes pages symboliques du moyen-âge, étalées sur les rosaces, les verrières, les portails et les murs de nos vieilles cathédrales, encore faudrait-il le faire avec les yeux de cette foi ardente et naïve qui animait nos ancêtres. Or, quelle idée a-t-on pu se faire du vénérable fondateur et des vieux chanoines de notre respectable basilique, pour les supposer exclusivement sensibles aux douceurs d'une cellule plus ou moins exposée à l'air tiède du midi? Pour croire qu'ils ne rougiraient pas d'étaler aux yeux des fidèles, dans une inscription destinée à frapper tous les regards, cette puérile et matérielle sensualité? Non, une préoccupation aussi futile, aussi indigne, n'était pas dans les mœurs ni dans l'esprit de cette époque. L'explication de l'inscription eût paru plus rationnelle, si l'on eût réfléchi que, dans le moyen-âge, une foule d'expression étaient prises au figuré comme dans les Saintes Ecritures. *Aquilo*, c'était l'*esprit malin*; *Auster*, c'était la *chaleur de la Foi*, *l'Esprit-Saint*, *la demeure céleste*. Cette interprétation est admise par les premiers et les plus éminents pères de l'Eglise, par Lactance, Origène, saint Eucher, saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire-le-Grand (1). C'est donc le sens mystique qui doit prévaloir, et l'on comprend que la voix grave du fondateur dominât continuellement ces antiques galeries pour rappeler aux frères de surmonter les piéges de l'esprit malin, *Aquilonis*, en suivant la règle du cloître, *sectantes claustrum*, puisque, de cette manière, ils avaient l'espoir de parvenir à

(1) Dans la *Not. hist. et archéol. sur Vaison*, insérée dans la *Revue archéol.*, 8me année, p. 320, nous avons cité les textes à l'appui de cette opinion admise par les savants auteurs des *Mélanges d'archéol., d'hist. et de littérat.*, 4me liv., de 1848.

cette chaleur de la foi, *Austrum*, qui ouvre les portes de la demeure céleste. Le mauvais goût littéraire de l'époque reparaît dans l'antithèse de la *triple* flamme, foi, espérance et charité, opposée au nid *quadrangulaire* ou le cloître, laquelle flamme devait s'ajouter aux *douze veines de pierres*, soit qu'il faille entendre par là les douze cellules ou les douze chanoines eux-mêmes qui devaient répandre autour d'eux la semence fortifiante, comme les veines, ces parties essentielles de l'organisme humain, sont chargées de faire circuler le sang et la vie. Nous doutons fort qu'on arrive à un sens raisonnable, si on recule devant l'interprétation mystique, la seule vraie, la seule dans le goût et dans les mœurs de l'époque (1).

Il ne nous reste plus qu'à franchir le vieux pont romain et à gravir le flanc escarpé de la colline pour aller saluer la masse encore imposante du château, élevé en 1195, par Raymond VI, comte de Toulouse. Ses débris considérables forment un parallélogramme rectangle. Sur un des angles en saillie, se dresse la tour carrée du donjon, élancée et hardie, bien qu'ayant perdu une partie de son couronnement. Toutes les voûtes ont souffert; il n'y a plus d'intact que la citerne, cachée sous la maçonnerie, à droite de la porte d'entrée. Les eaux y arrivaient par des tuyaux courant dans l'épaisseur des murs. Un puits occupe le centre du préau. La porte d'entrée, défendue par une double barbacane, garnie de meurtrières, est surmontée d'une petite niche carrée avec fronton supporté par deux petites colonnettes. Elle renferme trois personnages assis, autant qu'il est permis d'en juger, à cause de leur état fruste. Les enfants ont presque détruit à coup de pierres ce travail curieux peut-être. Le châ-

(1) Dans une petite étable attenant au cloître, un cippe en marbre blanc, porte, en beaux caractères, l'inscription suivante : MERCVRIO | SEX. SILVIVS | SILVESTER | ICCIANVS. Chaque face est encadrée dans une jolie bordure, d'une ornementation fort riche et d'un travail délicat. Deux lauriers chargés de fruits ornent les faces latérales. On ne s'attendrait guère à rencontrer à Vaison un autel élevé à Mercure, au dieu des relations commerciales, par un négociant d'*Iccius*, le port de mer de la Morinie où César s'embarqua pour passer dans la Grande-Bretagne.

teau était encore défendu par un large fossé taillé dans le roc en talus. Les baies intérieures sont toutes à plein-cintre et évasées ; les ouvertures extérieures ont été accomodées pour la défense moderne. Ainsi, à côté de longues meurtrières étroites, on voit de larges embrasures destinées aux couleuvrines. Toute la construction est en petit appareil excessivement régulier. C'est l'imitation manifeste du travail romain. Une porte mise il y a quelques années, sur notre recommandation, préservera désormais de la sauvage barbarie des enfants et des curieux inintelligents ce précieux échantillon de l'architecture militaire à la fin du XII^e^ siècle. — Cette imposante ruine couronne admirablement un délicieux paysage ; mais ce ne sera jamais qu'une ruine, tandis que la vénérable basilique du X^e^ siècle, si longtemps abandonnée, voit revenir à elle, comme pour s'abriter sous ses ailes, les populations désormais rassurées. C'est que la maison de Dieu est bâtie sur un roc autrement solide que celui sur lequel les hommes élèvent les monuments de leur ambition ou de leur grandeur périssable.

Outre les Dominicains dont nous avons parlé, Vaison avait des Cordeliers (1628), à qui l'évêque Cheisolme donna l'église de Notre-Dame-des-Champs. Les religieuses de la Congrégation de l'Enfance datent de 1688 ; les Pénitents blancs de 1594 (1).

C'est la patrie de Jos.-Dom.-Fabre de St-Véran, né en 1733, mort bibliothécaire de Carpentras, le 14 juin 1812 ; un de nos plus doctes vauclusiens, dont les travaux enrichissent les musées d'Avignon et de Carpentras ;

De Hector Forest, jurisconsulte, qui a écrit des ***Commentaires sur la morale d'Aristote***, Lyon, 1550.

(1) Les registres des délibérations, aux archives, commencent à l'année 1481. Il y avait, à cette époque, une assemblée générale des chefs de famille ou parlement, un conseil de ville et deux syndics. Le parlement et le conseil étaient présidés par le juge du lieu ou par son lieutenant. Les syndics étaient nommés par le parlement ; ils furent remplacés par des consuls, vers le milieu du XVII^e^ siécle.

VALRÉAS (*Valriacum*, *Castrum Valriatis*). — Chef-lieu de canton, à 35 kil. N. N. E. d'Orange, avec une population de 4,864 habitants. La ville est assez grande, mais tortueuse : les rues étroites tournent autour d'un point central culminant, sur lequel se trouvent l'église et les ruines d'un *château*, appelé *Château-Robert*, on ne sait trop pourquoi. Elles forment autant de circonférences qui vont en s'élargissant jusqu'aux remparts, lesquels existent encore avec leurs tours et leurs meurtrières. Au-delà des murs, règne un fort joli boulevard, d'où la vue s'étend sur des terrains fertiles et bien amenagés. Les principales récoltes sont le seigle, les olives, les glands, les vins et les cocons. L'industrie de la soie a pris un accroissement considérable. Les fileurs de Valréas se font remarquer par un grand esprit d'amélioration. M. Marius Meynard vient d'acclimater la seconde récolte. Il y a un hospice, des religieuses du St-Sacrement, des Ursulines, des frères de la Doctrine Chrétienne, une brigade à cheval, deux marchés par semaine, le mercredi (1553) et le samedi (1652) et huit foires par an, les 17 janvier, 24 février, 21 mars, 24 juin, 4 août, 29 septembre, 4 et 21 décembre.

La jolie situation de Valréas fut appréciée des Romains, à en juger par les nombreux fragments d'antiquités que l'on recueille dans les environs et par la proximité de quelque grande villa, au Pègue (1). L'origine de la ville actuelle remonte au commencement des temps féodaux, au VIII^e^ ou au IX^e^ siècle. Ce fut d'abord un *castrum*, ou peut-être un monastère occupant l'emplacement, appelé encore aujourd'hui les *Clastres* (*claustrum*), et appuyé à une église dont on voit encore des vestiges. Dès le

(1) Il ne serait pas impossible que Valréas fût sur l'emplacement d'une villa ayant appartenu à un Valerius, d'où *Valeriacus, Valriacum et Valréas* ce qui eût été *Valréac* entre la Loire et les Pyrénées. On sait que les Gallo-Romains employaient la terminaison en *acus*, pour exprimer une idée de possession ; et c'est ce qui explique ces nombreuses villes en *ac* que l'on trouve dans la contrée que nous venons de mentionner.

commencement du XII^e^ siècle, le bourg fortifié de Valréas reconnait la juridiction de plusieurs co-seigneurs. Son importance s'accroit dans le siècle suivant. En 1231, la communauté obtint de ses seigneurs des franchises signalées, comme l'exemption absolue de toutes tailles, la suppression de tous droits de succession pour certains degrés de parenté et une diminution pour certains autres, l'autorisation de nommer des consuls qui seront renouvellés tous les ans et la confirmation de toutes les bonnes et louables coutumes observées dans la communauté.

Valréas suivit les destinées du Comtat-Venaissin. Cependant sa position sur les limites du Dauphiné et du Comtat rendait son état politique fort incertain. Plusieurs localités ne savaient à qui prêter l'hommage, réclamé en même temps par les commissaires du pape et par ceux du Dauphin. Valréas fut de ce nombre. Il parait pourtant que la suzeraineté en resta au Dauphin et que celui-ci prêta hommage au Saint-Siége. Ceci ne suffisait point aux pontifes installés dans Avignon ; il leur fallait un point important pour rallier leurs possessions du Haut-Comtat. La terre de Valréas fut acquise, en 1317, par Jean XXII qui fit contribuer toutes les communes et les ecclésiastiques du Comtat. Humbert, le dernier Dauphin, protesta, en 1337, contre cette vente et ces prétentions furent continuées par les rois de France, ses héritiers ; mais enfin, en 1450, Charles VII céda authentiquement au pape Nicolas V tous les droits qu'il pouvait avoir sur Valréas, en échange des droits du Saint-Siége sur Pierrelate (1). Valréas gagna beaucoup à cette réunion, tant sous le rapport matériel que pour son organisation civile. Com-

(1) Cette cession ne mit pas le pays à l'abri des bandes armées qui couraient encore le pays ; car nous voyons dans le *Sommaire des délibérations prises par les trois Etats du Comtat*, mss. du musée Calvet, qu'en 1451, Mgr le recteur exposa à l'assemblée du pays que Pierre Trichoni et ses complices s'étant rendus maîtres de Valréas, il serait à propos pour le bien public de secourir cette ville et les autres lieux circonvoisins qui couraient risque, aussi bien que la ville d'Avignon, d'avoir le même sort, si on n'y pourvoyait, et ladite assemblée délibéra de députer à Mgr le légat à ce sujet.

me L'Isle et Carpentras, il devint le chef-lieu d'une des trois judicatures majeures du Comtat. C'est encore sous la domination papale, au XIVe siècle, que fut complété son système de fortifications ; la majeure partie des remparts date de cette époque. Une portion des murs, ainsi que le *Château-Dauphin*, où était l'hôtel-de-ville, rappelle l'époque plus ancienne des Dauphins du Viennois. Quelques réparations furent faites, lors des guerres de religion.

Dans le combat du 25 juillet 1562, un des plus importants de cette époque, et où se trouvèrent les principaux capitaines des deux partis, Montbrun et des Adrets occupaient les hauteurs de Lestang, vers le nord-ouest : le comte de Suze, retranché sur *Piedvaurias* (*podium Valriaci*), s'appuyait sur la ville. Le combat se livra dans l'intervalle qui sépare ces deux collines et où se trouvaient les ravins et les tranchées dont parlent les chroniqueurs. La perte des huguenots fut plus considérable en hommes ; mais le comte de Suze perdit son artillerie et Valréas fut pris par des Adrets, qui le reprit encore au mois de novembre suivant, ainsi que Piolenc et Mondragon.

Cette époque de troubles fut l'occasion de deux institutions, l'une religieuse et l'autre guerrière : les pénitents blancs et le *roi des Bouviers* (1). Pour défendre les récoltes contre les attaques des calvinistes, une partie des habitants montait la garde sous la conduite d'un chef, tandis que l'autre travaillait ainsi avec sécurité. En souvenir de ces services, on nomma, chaque année, un *roi*, pris alternativement parmi ceux de la ville et ceux de la campagne. Il ouvrait la procession de la Fête-Dieu avec ses officiers et précédé d'un chariot, orné de fleurs et de feuillage et portant une charrue. On se rendait ensuite sur la colline de Piedvaurias et, par de nombreuses décharges de mous-

(1) Bien que les statuts des pénitents blancs eussent été approuvés le 14 janvier 1509, par l'évêque de Vaison, leur organisation ne fut complète qu'au milieu du XVIe siècle. Le feu s'étant mis à leur chapelle, en 1578, il y eut désaccord au sujet de la reconstructions et les dissidents créèrent une nouvelle confrérie de pénitents noirs.

queterie et des évolutions militaires, on célébrait le souvenir de la bataille de Valréas. Cette fête, interrompue en 1830, a reparu depuis 1837. Le cortège traditionnel, accompagnant toutes les autorités, assiste à la procession qui ouvre, à dix heures du soir, la fête et la foire de la St-Jean. — En 1251, les Cordeliers jetèrent les fondements d'un magnifique couvent hors la ville ; les Bénédictins s'y établirent quelques années après, les Capucins en 1611. Un couvent d'Antonins s'éleva dans le quartier de ce nom ; mais le plus important fut celui de Ste-Ursule qui eut bientôt besoin d'une succursale. Cette dernière prit le nom de St-Augustin : c'est l'hôpital actuel.

L'église est le monument le plus remarquable de Valréas : elle appartient à différentes époques. La partie la plus ancienne est le côté de la porte latérale qui donne sur la place Pie. Deux colonnes à chapiteaux palmés sont engagées dans les piliers de droite et de gauche et feraient croire à la disposition d'une église primitive, irrégulièrement orientée. La nef et l'abside accusent le XIIe siècle. Chaque angle de l'abside, pentagone extérieurement, se termine par un pilastre. La partie supérieure des murs est décorée d'une arcature supportée par des colonnettes fortement en saillie. Les modillons de la corniche de l'abside et du transept méridional sont formés de masques et de figures diverses d'un joli faire. Des constructions modernes ont allourdi disgracieusement cette partie de l'édifice. Auprès sont les ruines du prieuré, attenant jadis à l'église ; c'est ce qu'on appelle les *clastres*. La porte du midi est formée d'une arcade trilobée. Dans la voussure courent des guirlandes de feuillages étoilés : celle du milieu est une Salamandre dont la tête et les pieds reposent sur des chapiteaux feuillagés. Entre l'archivolte et la toiture en dalles, sont diverses figures frustes, qui ont été encastrées là postérieurement. On distingue, avec peine, une espèce de labyrinthe, un torse, trois personnages très-raides et, entre deux têtes grimaçantes, deux figurines embrassant un objet que l'on dit être un Phallus. Ces débris proviennent, à coup sûr, de quelque édifice mérovingien. — La façade de l'église est du XIVe siècle, ainsi que le prolongement de la nef,

beaucoup plus élevé que le restant de l'église auquel il forme appendice. Le cintre ogival de la porte porte sur d'élégantes colonnettes de formes inégales, dont les chapiteaux feuillagés sont délicatement refouillés. Un de ceux-ci représente saint Antoine et *ses compagnons* dans une forêt de chênes. Pour élargir l'église, on y ajouta des bas-côtés et des chapelles : ce qui donne actuellement une largeur qui n'est pas en rapport avec sa longueur. L'église de Valréas possède de très-beaux vases sacrés et de riches ornements dus à la munificence du cardinal Maury (1). Dans un coin, se trouve un tableau précieux, sur bois, ayant deux mètres environ dans tous les sens et représentant la *Circoncision*.— Il y a encore aujourd'hui à Valréas huit églises ou chapelles de quatorze qui existaient jadis.

Sur le point le plus culminant est la tour de l'horloge, élevée sur les ruines du donjon primitif. Des fragments de murs très-épais sont encore épars dans un espace circulaire. Des substructions à grand appareil témoignent du développement et de la force du *Château-Robert*, qui fut peut-être détruit par le comte de Toulouse, en 1160, en même temps que Vaison. Dans ce siége, dut disparaître aussi l'église primitive dont il reste si peu de vestiges. — L'édifice moderne le plus remarquable est la partie antérieure de l'hôtel-de-ville, l'ancien *hôtel Simiane*, que fit bâtir Louis d'Esparron, marquis de Simiane, né en 1671, à Valréas, où il espérait recevoir le duc d'Orléans, auprès duquel il jouissait d'une grande faveur. Lieutenant-général au gouvernement de Provence, en 1715, il mourut à Paris en 1718. Il avait épousé, en 1695, Pauline de Grignan, petite-fille de madame de Sévigné. On sait que l'illustre marquise mourut au

(1) Près du seuil de la grande porte, on lit, sur une pierre tumulaire, l'inscription suivante: Jean-Siffrein Maury, cardinal-prêtre de la sainte église romaine, archevêque de Paris, comte de l'Empire, a érigé, en 1810, ce monument de la piété filiale en mémoire de Jean-Jacques Maury, son père, mort le 19 octobre 1764 et de Jeanne-Françoise Guille, sa mère, morte le 13 avril 1766, dont les cendres reposent sous cette pierre. *Requiescant in pace*. M. Poujoulat vient de publier un volume, où il apprécie sainement la vie et les œuvres du cardinal Maury.

château de Grignan où elle était venue assister au mariage de sa petite-fille.

Valréas est la patrie du cardinal Maury, né d'une famille d'artisans en 1746 et mort à Rome en 1817, membre de l'Académie française, auteur de l'*Essai sur l'éloquence de la Chaire*, un de nos plus éminents orateurs. Tout le monde sait le rôle que joua Maury à l'Assemblée constituante ;

De Jean-Louis Barthélemy, né en 1626, mort en 1684, carme connu sous le nom de *Pierre de St-Louis*, auteur de *la Magdeleine au désert de la Ste-Baume en Provence, poème spirituel et chrétien, en* 12 *livres, Lyon*, 2 *vol. in*-12, contenant plus de six mille vers. Il y en a eu plusieurs éditions. Barthélemy s'est fait immortel par son pathos grotesque, ses hyperboles et ses métaphores extravagantes ;

Du général Bonnet d'Honnières, tué à la bataille d'Eylau, le 8 février 1807 ;

Du lieutenant-général vicomte de Bruges, né en 1754, mort à Bâle, en 1820, en revenant des eaux de Bade ;

De Chapuys de St-Romain que sa brillante conduite dans les Indes fit admirer des Anglais et mort à Paris, commandant du corps des vétérans ;

De François-Joseph Darut-de-Grandpré, né en 1726, mort à Charleville, en 1793, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de St-Louis. Il fit la délimitation entre la France et l'Espagne. Outre un grand nombre de cartes et de plans, on lui doit : *Mémoires sur les moyens de parvenir à la perfection dont le militaire en France est susceptible*, 1789, 3 vol. in-8°. — Son frère, Louis, général de division, commandait les côtes de la Méditerranée en 1794, année de sa mort ;

D'André-Philippe Tardieu de St-Marcel, né en 1752, mort à Paris en 1834, officier de la Légion-d'Honneur, militaire distingué, auteur d'une traduction de *Tibulle*, des *Mémoires de Benvenuto Cellini*, Paris, 1822, d'un *Recueil de fables et de poésies fugitives*, de *Caton d'Utique*, tragédie, d'un opéra sacré, musique de Blangini, et de *Charles-Martel* ou *la France*

délivrée, poème héroïque en douze chants, Paris, Lefebvre, 1806, admis au concours décennal de 1810 (1).

VAUCLUSE (*Vallis clausa*, *Valchiusa*). — Petite commune, à 7 kil. E. de L'Isle, dont la source célèbre a donné son nom au département. La position est charmante. Les vapeurs imperceptibles de la Sorgue tempèrent la vivacité de l'air qui est très-pur. Les côteaux sont plantés d'oliviers qui donnent une huile très-estimée. La population, qui est de 563 habitants, s'occupe dans les fabriques de soie ou les papeteries. Le commerce du papier est considérable. On fabrique principalement les qualités communes; néanmoins, à cause des eaux, Vaucluse pourrait rivaliser avec Annonay et Blacons. — A l'entrée du village, est une colonnée élevée par l'*Athénée de Vaucluse* en l'honneur de Pétrarque, le 20 juillet 1804. Elle a resté plus de vingt-cinq ans dans le bassin même de la fontaine; mais on a compris, à la fin, que la place de cet avorton architectonique n'était pas au pied de rochers gigantesques.

(1) Les registres des délibérations datent de l'année 1412. L'administration était composée d'un juge-mage nommé par le pape, d'un parlement général formé de tous les chefs de famille qui nommait les syndics. Ce conseil fut réduit à quarante membres en 1516. Une bulle de 1636 autorisa ces derniers à délibérer, lorsqu'ils seraient réunis au nombre de seize et à procéder à l'élection des consuls, lorsqu'ils seraient au nombre de vingt-quatre. Une ordonnance du vice-légat réduisit ce nombre à treize pour les affaires majeures et à neuf pour les autres. Enfin, le 13 mai 1753, le conseil de ville fut réorganisé par ordre du vice-légat. Le conseil était composé de trois consuls, d'un assesseur et de trente conseillers, dont douze pris dans le premier ordre, douze dans le deuxième et six dans le troisième. Pour être apte à remplir les fonctions de premier et de deuxième consul, il fallait posséder un bien de la valeur de 3,000 et de 2,000 livres. — Il y a des statuts municipaux de 1335, 1462, 1661 et 1706. — En 1661, l'assemblée générale du Comtat délibère et prononce l'établissement d'une maîtrise de chirurgie dans les trois judicatures du Comtat, Carpentras, L'Isle et Valréas. La chirurgie ne pouvait être exercée que par ceux qui avaient été reçus dans ladite maîtrise (*Sommaire des délibérations des Etats du Comtat*, mss. du musée Calvet, au mot *chirurgie*).

Les ruines d'un vieux château se dressent à mi-côte et dominent, d'une manière fort pittoresque, le cours de la Sorgue, ainsi qu'une partie de la vallée ; c'est ce qu'on appelle, fort improprement, le *Château de Pétrarque*, lequel n'eut jamais qu'une chaumière dans ce vallon. En 1171, la moitié de la seigneurie de Vaucluse fut cédée à l'évêque de Cavaillon et à ses successeurs par le comte de Toulouse et marquis de Provence, Raymond V, lequel dut peut-être à l'intercession de saint Véran la guérison d'une paralysie (V. *Cavaillon* pour les détails). Dans le relevé des droits fait par ordre du comte Alphonse de Poitiers, en 1253, il est dit que l'évêque de Cavaillon tient en fief, pour ledit comte, le château de Vaucluse, avec toute juridiction (1). Le gouvernement papal laissa la seigneurie aux évêques de Cavaillon. Dans le XVI^e^ siècle, il l'inféoda aux Astouaud, co-seigneurs de Mazan et de Velleron et, en 1630, à la maison de Seytres-Caumont. Le château a dû être bâti dans le XIII^e^ siècle; il n'en reste plus que des ruines qui ajoutent leur imposante mélancolie à celle que fait naître naturellement l'aspect morne et désolé d'une vallée jadis souriante sous les trésors d'une riche végétation. Certes, nulle retraite ne convenait mieux à un poète, à une de ces âmes d'élite, ravagée par les passions et par un amour immodéré de la gloire. Aucun asile n'était plus propice pour faire oublier à Pétrarque les riches plaines de l'Italie et les redoutables délices d'Avignon, si l'on pouvait fuir quelque part les souvenirs de la patrie et les peines ineffaçables du cœur !

Il n'est pas surprenant qu'un pareil site, embelli par une cascade continue, rivalisant avec les chûtes de l'Anio, ait toujours eu le privilége d'attirer une foule de visiteurs de tous les pays. Le roi Robert le visita, en 1309, avec la reine son épouse et Clémence, sa nièce, veuve de Louis-le-Hutin. Il était déjà

(1) *Mss. de la biblioth. de Carpentras*, n° 593. L'acte se termine ainsi, à l'article *Vaucluse : Actum apud Vallem Clausam [in claustro presente....* Ce cloître appartenait sans doute au monastère fondé en 979. L'époque de sa destruction n'est pas connue.

célèbre du temps de Pétrarque, s'il faut en croire le poète (1); mais le séjour de près de quinze années qu'y fit, à plusieurs reprises, le chantre de Laure, devait l'entourer d'une impérissable auréole de poésie et de renommée. Pétrarque s'établit à Vaucluse en 1337 (2). « Épris des charmes de ce lieu, dit-il, je m'y retirai avec mes livres. Là, je composai en langue vulgaire ces chants qui retraçaient les tourments de mes jeunes années : ils font aujourd'hui ma honte et mon repentir ; mais ils plairont à ceux qui souffriront du même mal que moi... presque tous mes ouvrages y ont été composés en entier ou conçus... » Quant au logement du poète, il était au pied même du roc sur lequel se dresse le château qu'habitait parfois son ami, l'évêque de Cavaillon, depuis cardinal, Philippe de Cabassole. C'était, au-delà du tunnel, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les usines de M. Tacussel. Dans un coin du jardin, croît un rejeton de laurier qui n'aura peut-être pas le sort de celui qui ombrageait le tombeau de Virgile. Le local a été peint par Pétrarque lui-même, dans une charmante lettre qui retrace fort bien l'état des lieux et l'état du cœur du pauvre

(1) *Qui per se olim notus, meo longo postmodum incolatu meis que carminibus notior.* Pline l'appelle *noble* fontaine. « In Narbonnensi provinciâ, nobilis fons *Orge* nomine est : in eo herbæ nascuntur in tantum expetitæ bobus ut mersis capitibus totis eas quærent. » Plin. *Hist. nat.* XVIII, 22. On lit *Orge* dans le Pline de Jean de Spire, de 1469 et *Orige* dans les éditions plus récentes. C'est le *Soulgas* de Strabon, dont on a fait *Sorgia* et le *Vindalicus amnis* de Florus.

(2) Le désir de se soustraire aux yeux triomphants de Laure fut-il le seul motif de sa retraite ? Cette même année, il lui naquit un fils, à Avignon, d'une de ses intrigues. Une fille, mais d'une autre mère, selon quelques-uns, le suivit, en 1343. Le fils, Jean, répondit mal aux vœux de son père et mourut de la peste, à Milan, en 1361. La fille épousa François de Borsano, qui fit élever à Pétrarque le mausolée que l'on voit encore à Arqua. Cette *faiblesse* embarrasse quelque peu certains biographes. L'abbé Arnavon l'attribue *aux importunités d'une femme hardie et pressante ;* mais *Pétrarque n'aima que Laure.* C'est possible, sauf les distractions.

et illustre anachorète (1). Dans une épître au cardinal Colonna, il se plaint que parfois les Naïades audacieuses viennent envahir son jardin (2) : ce qui s'explique très-bien par la crue des eaux et la situation des lieux. L'affection du poète pour Vaucluse respire dans ces vers charmants de son épitre au cardinal de Cabassole :

Valle locus clausâ toto mihi nullus in orbe
Gratior, aut studiis aptior ora meis.
Valle, puer, clausâ fueram, juvenemque reversum
Fovit in aprico vallis amæna situ.

(1) « Je me suis fait deux jardins qui me plaisent à ravir. Je ne crois pas que dans le monde il y ait rien qui leur ressemble. Je les appelle mon Parnasse Transalpin. L'un est ombragé, fait pour l'étude et consacré à Apollon. Il est en pente sur la Sorgue naissante et se termine par des rochers et des lieux inaccessibles où les oiseaux seuls peuvent aller. L'autre est plus près de la maison, moins sauvage, agréable à Bacchus, et, dans une position capricieuse, il se prolonge, par le moyen d'un petit pont, au-delà d'une eau très-rapide, jusqu'à une grotte où les rayons du soleil ne pénètrent jamais. Je m'imagine que cette grotte ressemble à la petite *Cella* où Cicéron allait quelquefois déclamer : ce qui est certain, c'est qu'elle m'invite à l'étude. Je m'y tiens au milieu du jour. Je vais le matin sur les côteaux ; le soir, dans les près ou dans le petit jardin, près de la fontaine, que l'art, triomphant de la nature, a perché sous la cime d'un grand roc au-dessous des eaux. On y est un peu à l'étroit ; mais l'esprit s'y trouve fort au large et peut s'y élever jusqu'aux nues. Je passerais volontiers ma vie ici, si je n'étais trop près d'Avignon et trop loin de l'Italie. Car, pourquoi dissimuler ces deux faiblesses de mon âme ? J'aime l'Italie et je crains Avignon... J'ai trouvé tant de charmes dans cette solitude et un repos si agréable, que je crois n'avoir vécu que le temps que j'y ai passé. Tout le reste de ma vie n'a été qu'un supplice continuel. »

(2) *Est mihi cum Nymphis bellum de finibus ingens...* Pétr. édit. de Bâle, 1581, III, 103. Les poésies italiennes de Pétrarque, ce qu'on appelle le *Canzoniere*, consistent en trois cents dix-sept sonnets, vingt-neuf canzoni, neuf sestines, sept ballades, quatre madrigaux et six triomphes. Elles forment la quinzième partie environ de ses œuvres latines, tant en prose qu'en vers. On a tort d'avancer que c'était sur celles-ci et surtout sur son poème latin, *Africa*, que faisait reposer ses droits à l'immortalité celui que la reine Christine de Suède appelait *Grandissimo filosofo*, *Grandissimo innamorato*, *Grandissimo poeta*.

Valle, vir, in clausâ meliores dulciter annos
Exegi et vitæ candida fila meæ :
Valle, senex, clausâ supremum ducere tempus,
In clausâ cupio, te duce, valle mori (1).

Dans le bassin même de la fontaine, au pied de l'immense entassement de rochers qui le surplombe, on lit l'inscription suivante avec un peu de peine :

Hùc super ingentem solitus fons crescere concham
Octoginta octo palmas decrescere visus
XXIII mart. ann. MDCLXXXIII.
Franciscus Nicolinus Aven. cui cura guberni est
Decrementum intùs futura in sæcla notavit.
Pet. Ant. Arnaldus cecinit.

On comprendra sans peine que ce n'est pas pour leur beauté que nous conservons de pareils vers, qui n'ont d'autre mérite que de rappeler une crue et un étiage extraordinaires. En 1683, on mesura la hauteur, depuis le niveau de l'eau jusqu'aux deux figuiers qui sont comme les repères de la fontaine et elle se trouva de quatre-vingt-huit palmes ou pans. « C'est pour faire savoir à la postérité, dit le procès-verbal, l'élévation et la bassesse de la fontaine que, le 20 septembre de la même année, le vice-légat envoya M. Pierre Tibaut, sculpteur, habitant d'Avignon, pour graver les vers suivants, en lettres capitales, qu'on peut lire à la base du rocher. » Au niveau de l'eau, une autre inscription fut gravée, ainsi conçue : 1683, *die* 23 *mart. abbate Nicolino Pro. Leg. Aven. quatuor palmis inferius descendit.* En 1833, les eaux baissèrent tellement qu'elles laissèrent à découvert les restes de cette inscription que le même vice-légat Nicolini avait fait graver en présence du peintre Mi-

(1) Pour ceux qui voudraient approfondir la vie de Pétrarque, comme on ne saurait mentionner aujourd'hui les plates et ridicules élucubrations de Costaing de Pusignan et d'Olivier-Vitalis, nous les renvoyons à l'*Essai sur la vie de Pétrarque*, excellent et consciencieux résumé de M. Achille du Laurent, in-8°, Avignon, 1839.

gnard (fils de Nicolas et neveu de Pierre, le *Romain*) et de M. Fayard, docteur ès-droit de la ville de L'Isle. Il ne restait plus, en 1833 que la date et le nom de Nicolini : c'est tout ce que nous pûmes apercevoir.

Le vallon de la fontaine de Vaucluse parait n'avoir été formé que par l'affaissement subit ou l'écartement violent d'une partie des rochers de l'aride montagne. Cette gigantesque masse de 350 mètres et taillée à pic au-dessus du gouffre qu'elle surplombe, ces entassements de droite et de gauche corrodés et disposés comme les immenses gradins d'un amphithéâtre aérien, ces grandes pyramides effilées qui s'élancent ça et là, ces blocs énormes suspendus comme par enchantement sur un plan fortement incliné et qui menacent de combler sous leurs débris le fond de la vallée, l'aspect sauvage et désolé du lieu, la coloration même des roches dont les teintes ocreuses feraient croire aux ravages du feu, tout enfin rappelle des idées de bouleversement et fait de ce vallon un des lieux à la fois les plus mélancoliques et les plus pittoresques du monde. Nulle retraite ne convenait mieux à un poète. Nul lieu n'était plus propice que Vaucluse, alors perdu dans une luxuriante végétation, aujourd'hui hélas ! absente, pour faire oublier à Pétrarque les souvenirs de la patrie et les délices d'Avignon, deux choses cependant qui ne purent jamais s'effacer de son cœur ! — On a voulu expliquer l'état désolé du vallon et la présence de son gouffre insondable, en prétendant que c'était le cratère d'un ancien volcan ; mais la nature des roches, l'absence des scories, tout enfin dément cette assertion. Vaucluse n'a jamais été qu'un *volcan d'eau*. De son cratère inoffensif, il n'est jamais sorti que des cascades rafraîchissantes et ses laves ont toujours coulé dans nos campagnes sous la forme de flots bienfaisants et limpides. La chaîne de Vaucluse jusqu'à la montagne de Lure est l'immense réservoir où s'amassent et s'épurent les eaux de cette fontaine (V. *Saint-Christol*), une des plus merveilleuses de l'Europe. Par un privilége que ne partage aucun des plus grands fleuves, on voit sortir, du sein d'une montagne calcaire, une masse d'eau qu'on peut évaluer, dans son état moyen, à

vingt mètres cubes par seconde ; ce qui donne 1,728,000 mètres cubes par jour. Sur tous les points elle porte bateau. La température moyenne est de 10 degrés Réaumur; elle n'éprouve qu'une très-petite variation vers les équinoxes.

L'église de Vaucluse est un petit édifice roman, dont la partie antérieure est moderne : elle date de la fin du X^e^ siècle. Elle faisait partie du monastère fondé en 979 par Walcaudus, évêque de Cavaillon, mentionné par le pape Pascal II et donné, en 1040, à l'abbé de St-Victor de Marseille (1). L'arc de l'abside porte sur deux belles colonnes antiques cannelées dont la partie inférieure se perd dans le sol. Ces deux colonnes, ainsi que d'autres fragments antiques épars dans les environs, s'ils n'ont pas été apportés par l'évêque saint Véran, quand il éleva une chapelle à la Vierge, feraient supposer, ce qui est probable, que les Romains avaient élevé une *cella* au génie de la *noble fontaine*, comme l'appelait Pline (2). Le transept gauche a été fer-

(1) Dom Martenne, *Miscel. epist. et diplomat.*, I, p. 330, cite la charte de fondation d'un monastère à Vaucluse, en 979, par Walcaudus, évêque de Cavaillon, avec le consentement de son seigneur le roi Conrad et de l'illustre comte Guillaume. Les religieux furent dotés par l'évêque; « *Quibus etiam ad victum tribuo medietatem... supradictæ vallis et duos molendinos... Facta est hæc donatio seu institutio Avenione IV idas maii, anno dominicæ incarnationis DCCCCLXXVIIII indict. VII.* » — Les auteurs du *Gallia Christiana* (*eccles. Cabell.*, p. 944) se sont trompés en parlant d'une donation de cette église de St-Véran au monastère de St-Victor de Marseille, sous la date de 979. La charte de Walcaudus, à laquelle ils faisaient allusion, est une charte de fondation ; la donation ne fut faite qu'en 1040 à l'abbé Isarn, par l'évêque de Cavaillon Clément, du consentement de son chapitre. Le monastère disparut dans le XV^e^ siècle.

(2) M. Arnavon, l'ancien prieur de Vaucluse, raconte que sous le pavé de l'église ou dans les environs, on a trouvé, en diverses occasions, des colonnes tronquées, dont plusieurs en marbre blanc et cannelées. Lui-même y découvrit plusieurs colonnes de différents ordres, des bases et des chapiteaux de marbre corinthiens, des fragments de marbres de différentes couleurs et une coupe de bronze antique. Tout cela prouverait la présence d'un édicule. On sait la vénération des Romains pour les sources. Les sources des grands fleuves, dit Sénèque, nous inspirent une sorte de vénération.... L'é-

mé et à servi à faire une sacristie et un clocher, il y a un siècle à peu près. A celui de droite est adossée une chapelle basse où se trouve la tombe primitive qui renfermait les dépouilles mortelles de saint Véran, patron du lieu. L'église s'enta sur la chapelle que le saint avait élevée à la Vierge et où il fut enseveli, avec grande pompe, vers la fin du VI^e^ siècle (1). Son tombeau porte sur des bases antiques et dans le mur de la petite *cella* où il repose sont encastrés des fragments d'ornementations appartenant au monument primitif. On en voit encore quelques morceaux dans le mur septentrional de l'église. On remarquera les modillons qui sont, pour la plupart, sculptés

ruption subite d'un fleuve mérite des autels. *Magnorum enim fluminum capita venceramur... Subita ex abdito vasti amnis eruptio aras habet.*» Un peintre d'Avignon possède un torse grec trouvé à Vaucluse.

(1) Véran ou plutôt Wrain, dont le nom se latinisa en celui de *Veranus*, avait fui le monde et sa patrie (Jargeau, prés d'Orléans, selon les uns, Javols, dans le Gévaudan, selon les autres), dans cette solitude sauvage, enfermée par les bois et par les montagnes. Il prêcha la foi dans les environs et renversa les idoles. Ceci a été symbolisé plus tard par la naïveté des légendaires dans cette histoire d'un dragon monstrueux qui désolait la contrée et qui fut enchaîné par le saint, comme la tarasque par sainte Marthe. Une excavation dans le rocher, sur le sentier qui mène à la source, s'appelle encore le *Traoû dou Coulobrè*, le trou de la couleuvre. La réputation du saint s'étendit hors de cette solitude; par acclamation, la cité de Cavaillon le nomma son évêque. Véran joua un grand rôle auprès des rois francs d'Austrasie et de Burgondie : il fut le parrain du jeune roi Thierry II. A sa mort, il voulut être enseveli dans la chapelle qu'il avait fait élever dans sa retraite chérie, auprès de la source mystérieuse, vers laquelle il fraya le premier sentier et que les chants d'un grand poète devaient, huit siècles plus tard, signaler à l'attention du monde. En 1311, Pons Augier, évêque de Cavaillon, fit transporter avec solennité ces dépouilles dans sa ville épiscopale et les fit renfermer dans une châsse de bois que le cardinal Philippe de Cabassole, un de ses successeurs, remplaça par une châsse d'argent, en 1353, en lui assignant la riche chapelle de St-Martin, décorée par ses soins. En 1662, l'évêque Richard de Sade accorda l'os *sacrum* du saint aux habitants de Jargeau qui en firent la demande. On leur reconnaissait des droits apparemment.

en creux. On doit au zèle intelligent et louable du curé actuel, M. l'abbé André, la découverte, dans l'église, d'une troisième colonne antique en marbre et d'un autel-table qui était masqué par un revêtement en bois. La colonne s'étant trouvée un peu courte, a été allongée d'un chapiteau, qui remonte assurément à la construction du VI^e^ siècle. C'est un curieux échantillon de l'art à cette époque. Les procédés matériels faisaient même défaut. Cette colonne et son chapiteau étaient ensevelis dans un pilier de la première arcade à droite de la nef.

Il résulterait d'un passage de Pétrarque que l'on devrait à saint Véran, outre la chapelle qui fut le noyau de l'église du X^e^ siècle, la chapelle de St-Victor, qui a disparu, au sommet de la montagne, et l'espèce de tunnel, que l'on voit, de l'autre côté du pont, à l'entrée du village (1). Le percement du rocher est néanmoins attribué aux Romains par les uns, comme tous les ouvrages un peu considérables de la contrée, et, par les autres, à un comte de Provence, le même sans doute à qui la tradition attribue les restes de l'aqueduc que l'on voit sur le chemin de Galas. Cet aqueduc aurait été destiné à conduire les eaux de Vaucluse à Arles et aurait été entrepris pour mériter la main d'une reine d'Arles qui l'avait mise à ce prix. Il n'est pas besoin d'ajouter que ces deux hypothèses sont invraisemblables et que la pente des eaux, même en aval du village, rendait ce travail parfaitement inutile.

A l'entrée du vallon, où l'on commence à côtoyer les eaux *fraîches* et *limpides* de la Sorgue (*Chiare, fresche et dolci acque,*

(1) Pétrarque dit que le saint éleva à la Vierge un *temple petit, mais orné et solide, templum exiguum, sed decorum et validum*. C'est lui, ajoute-t-il, qui rendit ce mont accessible et qui perça, de ses propres mains, dit-on, cette montagne rocheuse, ouvrage d'une ferveur et d'une constance immense. C'est sur ce bord qu'il se contenta, riche en Christ, d'une cellule et d'un petit jardin. C'est là enfin qu'il voulut être transporté à sa mort et enseveli. Hunc ipse montem pervium fecit et hanc montanam, præduramque silicem perforavit, suis, ut aiunt, manibus, opus fervoris atque ocii ingentis. Hac in ripâ cellam habuit, Christo dives, atque hortulo et flumine contentus.... Petrar. *de vitâ solitariâ*, lib. II. c. II.

comme dit Pétrarque), là où s'élève le pont-viaduc destiné à conduire les eaux de la Durance à Carpentras, est une papeterie, avec usine à garance. C'était, autrefois, le monastère de Galas (*Galat'ea*), fondé par l'évêque de Cavaillon qui le dota de quatre-vingts salmées de terres sur les villages environnants. Les religieuses Bénédictines prirent possession de cette maison en 1060 et y restèrent jusqu'en 1318, où elles se retirèrent à Cavaillon. Elles vendirent le monastère au cardinal de Foix, légat d'Avignon, qui en fit une villa. Celle-ci passa aux seigneurs d eCaderousse et à M. de St-Martin qui la laissa, par testament, à M. de Pérussis. Ce dernier la vendit, en 1748, à M. Silvan, dont le fils, en qualité de premier consul de Vaucluse, harangua Monsieur, comte de Provence, lors de sa visite à la fontaine, le 1er juillet 1777. — Tout près de là, sur une petite éminence, est la chapelle de St-Nicolas, petite nef du XIe siècle, dont le bon homme Costaing a fait le tombeau de sa Laure des Baux, jeune recluse du monastère de Galas. — Le village de Vaucluse et les moulins de Galas furent saccagés et brûlés par les calvinistes, en 1573.

VAUGINES (*C. de Valle Joyna ou Jovina*). — Petite commune rurale, de l'ancienne viguerie d'Apt, à 5 kil. N. E. de Cadenet. Sa position est assez agréable. Le terroir fertile produit principalement des céréales et des cocons. Il y a un bureau de bienfaisance et 541 habitants.

VÉDÈNES (*Vedenæ*). — Commune à 10 kil. S. de Bédarrides, avec une population de 2,040 habitants et une foire le 26 juillet. Le terroir, qui produit du vin et de la garance, est traversé par le canal Crillon et par une branche de la Sorgue qui se partage en deux assez près d'Aiguilles, où est la fonderie de ce nom. Il y a encore les fabriques à garance de Gromelle, où l'on a trouvé, il y a quelques années, une épée du XVIe siècle. Le village occupe un mamelon de roche calcaire ; mais les habitations se grouppent dans le bas, du côté du midi, avec un peu de régularité. Pris par les calvinistes en 1562, il fut abandonné

l'année suivante. Il appartenait à une branche de la maison Galéan. On trouve une charte de 1109 qui regarde Védènes au *Gallia Christiana* (t. I, p. 146, notes). — L'église, bâtie en 1767, sous le vocable de St-Thomas, apôtre, est dans le goût de celle de l'Oratoire, d'Avignon. C'était un prieuré appartenant à la métropole de cette ville.— Sur la pente d'un monticule au nord-ouest, qui a la forme d'un *tumulus*, est ce qu'on appelle le *Plantier des morts*. On y trouva jadis un amas d'ossements dans une grande fosse recouverte d'énormes pierres. On rapporte dans le pays qu'on avait découvert, dans le même endroit, des tombes en pierres, revêtues de briques vernissées à l'intérieur et contenant chacune un squelette avec une large épée au côté. Malheureusement tout a été détruit. On conserve à la mairie une cornaline ovale sur laquelle est gravée l'image d'un guerrier, armé de la lance et du bouclier. Tout cela ne serait-il pas un souvenir de la bataille dans laquelle Domitius Ænobarbus défit les Allobroges, l'an 122 avant notre ère ? (V. *Bédarrides*). Ce qui rend cette hypothèse vraisemblable, c'est que Védènes est à coup sûr l'antique *Vindalie* de Strabon (1). D'Auville n'hésite pas à le croire. L'opinion de M. Amédée Thierry, qui penche pour Venasque, est inadmissible. Nous l'avons combattue dans la *Revue Archéologique* et M. Henri Martin (*Histoire de France*, I, p. 111, 4me édition) partage notre avis. Florus appelle la Sorgue *Vindalicus amnis*, donnant à la rivière le nom de la principale ville qu'elle baignait. Védènes, par sa position topographique, autant que par l'analogie du nom, justifie le passage de Strabon ; et son *tumulus*, comme les découvertes qu'on y a faites, prouve que le *Plantier des morts* a été le théâtre de la mémorable défaite des Allobroges.

VELLERON (*Avellero*).— Cette commune, à 6 kil. S. de Pernes, bien qu'elle ne compte que 1,671 habitants, est une des plus riches du département par la culture de la garance qui a

(1) Tertius est Sulgas qui ad Vindalum urbem Rhodano miscetur, quo loco Cn. Domitius Ænobarbus ingenti pugnâ permulta barbarorum fudit millia. Strab. lib. IV, p. 185 Casaub. edit.

pris un accroissement considérable. Il y a une soixantaine d'années, les habitants négligeaient leurs terres pour la fabrication du plâtre ; mais mieux renseignés sur la nature de leur sol, ils ont su la faire tourner à leur profit. La garance donne un produit supérieur dans ce terrain d'alluvion. C'est la principale production de la commune. Velleron est bâti sur une petite hauteur ; la Sorgue baigne les murs de la bourgade qui a pris beaucoup de développement. A quelques minutes, sur la route départementale n° 5 est l'établissement de *Notre-Dame-de-Santé*, appartenant à M. Achille du Laurent et dont les eaux sélénitenses jouissent d'une certaine réputation. Velleron possède un hospice et des religieuses de St-Joseph. — L'église paroissiale sous le titre de St-Michel, est moderne. Les Crillon avaient leur tombeau dans le sanctuaire et les Cambis une chapelle. Les Pénitents gris, associés à ceux d'Avignon, avaient une belle et riche chapelle, aujourd'hui en ruines, que le prieur Tosty, prêtre du lieu, avait fait élever, vers l'an 1600. A cinq cents pas du village, sur la route de Pernes, est la chapelle de St-Michel dont la fête attire beaucoup de monde.

Au commencement du XIII^e^ siècle, Raymond VII, comte de Toulouse, donna Velleron à Pons Astouaud, son chancelier, en reconnaissance de ses services. L'acte d'inféodation fut dressé par Pons lui-même. Cette terre resta dans sa famille jusqu'à ce que, tombée entre les mains de deux filles, elle fut divisée et aliénée. Une moitié fut achetée par la maison de Crillon ; l'autre fut acquise de la dame de Châteauneuf par le marquis de Cambis, père du chef d'escadre, qui prit le nom de Cambis-Velleron. Clément IX érigea la terre de Velleron en marquisat en sa faveur. Chacun des deux seigneurs avait ses officiers qui rendaient alternativement la justice pendant une année. Le château des Crillon était l'ancien manoir seigneurial : il est flanqué d'une tour et les murs sont crénelés. Celui des Cambis était un édifice moderne. Ils se dressaient vis-à-vis l'un de l'autre, comme deux puissances rivales. Aujourd'hui, le premier tombe en ruines et le second sert de cabaret (1).

(1) V. aux archives, une sentence arbitrale du 6 août 1300, prononcée

Velleron est la patrie de Dumont, musicien du roi et auteur d'une messe qui porte son nom.

VENASQUE (*Vendasca*, *C. Venascha*). — Petite commune, de 950 habitants, à 12 kil. E. de Pernes et dont le terroir montagneux produit des grains, des pommes de terre, du vin, des cocons et de bons fruits. Il y a un hospice et des religieuses de St-Joseph. — Deux choses ont contribué à donner à ce village un haut relief d'antiquité : d'abord un prétendu temple de Vénus, dont on induisait non seulement l'antiquité, mais encore l'étymologie du lieu ; ensuite, les mensonges, aujourd'hui bien démontrés, du chartreux Polycarpe de la Rivière, relativement à un évêché dans cette localité. La présence du temple faisait supposer une ville assez considérable. Aussi n'a-t-on pas balancé de faire descendre Venasque de son aire, de l'allonger sur les flancs du rocher ; mais un simple coup d'œil suffit pour démontrer que le bourg de Venasque a toujours été, à peu de chose près, ce qu'il est aujourd'hui. Il occupe la cime d'un rocher escarpé de tous côtés, excepté au midi ; mais là, un mur flanqué de trois grosses tours et un large fossé, taillé dans le

par Mathias de Théati, recteur du Comtat, qui affranchit la commune de Velleron des droits impériaux exigés par Astouaud, seigneur du lieu ; — transaction de 1326 entre le seigneur et la commune au sujet des terres des *Paluds* et des réparations de l'église et des remparts ; — 1^er^ août 1384, prix-fait pour la reconstruction des murailles, *sive* barri du village. — En 1670, le marquis de Velleron ayant fait faire, comme le baron de Sérignan, en 1660, des inhibitions à tous les habitants de Pernes et autres qu'il appartiendrait, d'entrer dans ses forêts, bois, pâturages, prés, vignes, vergers et terrains quelconques, contre les priviléges accordés par les souverains pontifes et notamment Léon X aux habitants de ce pays, le Tiers-Etat délibéra de poursuivre la cassation et révocation desdites inhibitions.— En 1688, une requête fut présentée à l'assemblée du Comtat par les habitants de Châteauneuf à l'effet de prier le vice-légat de vouloir bien révoquer le privilége que son Eminence avait accordée au duc de Gadagne de défendre la chasse dans le terroir de Châteauneuf et de maintenir le privilége des habitants du Comtat. (*Sommaire des délibérations du Comtat*, p. 92).

roc, l'isolent complètement des collines voisines (1). Le roc nu forme le sol de Venasque : on n'y parvient que par un sentier et un chemin nouvellement ouvert sur les flancs de la colline. Quant à trouver là les traces d'une ville ancienne, il ne faut pas y songer. L'espace aurait manqué : Ménard même en convient (2). Le terrain circonvoisin est occupé par le lit des torrents de la *Nesque* et du *Rieu* et par des entassements de grandes roches saillantes. Là, comme dans le village, on ne découvre aucun fragment d'antiquités romaines.

Venasque doit son accroissement, et peut-être même son origine, aux évêques de Carpentras qui y trouvèrent un asile pendant les irruptions des Barbares, dès le commencement du Ve siècle (3). Leur séjour dans ce poste écarté et plus sûr se pro-

(1) Les bases de ce mur sont construites avec d'énormes blocs assez réguliers, ce qui a pu faire croire à une construction romaine ; mais elles appartiennent à la période romane. La partie supérieure est du XIVe siècle. C'est par là qu'arrivent les eaux qui alimentent l'unique fontaine du village.

(2) L'historien de Nîmes est un de ceux qui ont vulgarisé l'idée d'un temple de Vénus. *Mémoires de l'Académie des Inscript. et Bell. Lett.*, t. XXXII, p. 761.

(3) Ce qui explique les mots *civitas Carpentoractensis nunc Vindesca* du *Libellus provinciarum romanarum*. Mais on est forcé de croire que ce correctif *Nunc Vindesca* a été ajouté par quelque pédagogue des siècles suivants, puisque le *Libellus* fut composé du temps de Théodose, de 379 à 395, alors qu'il ne pouvait encore être question de Venasque. Il y a plus : c'est que la *Noticia provinciarum* dressée sous Honorius, en 401, ne mentionne point Venasque, ni même Carpentras, parmi les treize cités de la Viennoise. Plus tard, d'après quelques mss. donnés par Duchesne, t. I, p. 10 et 15, une 14me cité fut ajoutée et alors paraît la *civitas Carpentoractensium nunc Vinclausa* et *Vinclausca*, ce qui est corrigé en *Vindausca* par D. Bouquet (*Recueil des Hist. de France et des Gaules*, II, p. 5 et 11). Que faut-il conclure de là ? Que Carpentras n'avait pas encore de siége épiscopal au commencement du Ve siècle ? Que le *nunc Vindesca* a été interpolé pour désigner une ville sortant de ses ruines, comme le *nunc Vivario* désignait l'ancienne *civitas Albensium* ? La seconde hypothèse est beaucoup plus naturelle.

longea au-delà de la grande irruption des Vandales et des Alamans ; mais Carpentras, étant sorti de ses ruines, redemanda ses évêques. La translation fut sans doute opérée par saint Siffrein, le plus illustre d'entre eux ; en souvenir du long séjour que ses prédécesseurs avaient fait à Venasque et de l'abri qu'ils y avaient trouvé, ses successeurs prirent indistinctement le titre d'évêques de Venasque ou de Carpentras. Mais ce titre n'en a pas imposé au P. Sirmond et aux autres savants collecteurs des conciles (1). Quelquefois, les évêques étaient désignés par un lieu quelconque de leur diocèse, bien que ce ne fût pas celui de leur résidence. Adrien de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, en fournit plusieurs exemples ; il ajoute même que les évêques de Carpentras n'ont pris le titre d'évêques de Venasque que *parce qu'ils avaient résidé dans ce lieu.* Or, ceci est la vérité. Pourquoi de ce misérable petit bourg, caché dans un site sauvage, aurait-on fait une résidence épiscopale, quand, à deux pas delà, dans une belle et riche plaine, se trouvait Carpentras, colonie romaine, qui avait droit au siége épiscopal, comme chef-lieu d'une tribu de la confédération cavare ? La reconnaissance d'abord fit un devoir aux évêques de cette ville d'ajouter à leur titre celui d'évêque de Venasque ; ensuite leur intérêt, pour y maintenir leur suzeraineté qu'ils aimaient à faire remonter dans la nuit des temps. Ceci nous explique très-bien pourquoi le roi Karle de Provence, en 857, fait donation de l'église St-Antoine au vénérable Jean, qui est appelé évêque de Venasque, *Vendascensi episcopo.* Effectivement un Jean II figure, sous cette date, dans les dyptiques de Carpentras et les champions de l'évêché de Venasque conviennent qu'à cette date les deux siéges étaient réunis depuis longtemps. Dans l'acte de fondation du chapitre de Carpentras, par l'évêque Ayrardus, en 982, il est dit : *Ordinamus in præfatâ sede Carpentratense seu Vendascense.* Ceci est formel et prouve qu'à la fin du X^e^ siècle on employait encore les deux noms pour désigner un seul

(1) Julianus, au concile d'Epaon en 517, et Boetius, au synode de Valence en 584, ne souscrivent que comme *episc. Carpent.* Sirmond, *concil. Galliæ*, I, p. 201 et 379.

et même évêché. On a eu tort d'en conclure que, dans le principe, il y avait eu deux siéges épiscopaux, distincts et séparés. Ce n'est pas dans une circonscription aussi resserrée qui renfermait déjà les évêchés d'Avignon, de Cavaillon, de Vaison, d'Orange, de Carpentras, d'Apt et de St-Paul-Trois-Châteaux, qu'on aurait songé à fonder un autre siége épiscopal dans le simple bourg de Venasque, lequel, dans les plus anciennes chartes, n'est qualifié que de *Castrum de Venasca*. Or, dans l'occident, les cités seules reçurent un évêque. La plus ancienne mention de cette pauvre bourgade se trouve accidentellement, comme nous l'avons vu, dans les chartes déjà citées du roi Karle, de 857, et de l'évêque Ayrardus, de 982. Il n'en est plus parlé jusqu'en 1159, où Raymond V, comte de Toulouse, la rend à l'évêque de Carpentras, auquel il l'avait enlevée. A partir de cette époque, la suzeraineté des évêques est parfaitement établie, soit qu'elle date de leur premier séjour en ce lieu pendant les Ve et VIe siècles, soit d'un second pendant l'occupation des Arabes. Quoiqu'il en soit, les évêques ne laissaient passer aucune occasion de prouver leur haute seigneurie (1). En 1263, Raymond de Barjols fait arborer sur la porte du château l'étendart de l'église de Carpentras, en présence des seigneurs et de plusieurs hommes du lieu qui reconnaissent tenir de lui tout ce qu'ils possédaient aux lieux de Venasque, le Bausset, Saint-Didier, Malemort, Saint-Félix et prêtent serment sur les Saints Evangiles (2). Pierre de Rostaing, en 1275, fait également déployer sur le portail du château l'étendart rouge de son église et exige de trente-cinq co-seigneurs l'hommage sur la place publique. Les évêques achetèrent successivement plusieurs parties de la seigneurie (3). En dernier lieu, les subdivisions étaient réduites à quinze, dont trois appartenaient à la famille de Thézan-Vénasque.

(1) *Cartul. episcop. Carpent.*, vol. III, p, 397—473.

(2) *Gallia Christiana*, eccles. Carpent. I, p. 149, aux preuves.

(3) Pour toutes ces ventes, voy. le *Cartul. episcop. Carpent.*, vol. III, *passim*.

C'est probablement cette erreur d'un ancien évêché à Venasque, erreur que nous avons combattue ailleurs (1), qui a fait dire à M. Amédée Thierry, en parlant de l'ancienne *Vindalium*, *ville placée un peu au-dessus d'Avenio, au confluent du Rhône et de la Sorgue :* « C'est la ville de Venasque, autrefois capitale du Comtat-Venaissin, auquel elle donna son nom » (2). Cette phrase du docte historien renferme autant d'erreurs que de mots. Nous la relevons, parce que le nom de l'auteur pourrait faire autorité. Nous avons vu que *Vindalium* était à Védènes et, par l'historique que nous venons de tracer, il est facile d'en conclure que la pauvre petite bourgade de Venasque n'a jamais eu la prétention de faire une capitale quelconque. Quant au nom du Comtat-Venaissin, nous en avons expliqué l'origine dans l'*Introduction*.

Il nous reste à prouver que le prétendu *temple de Vénus*, dont on a voulu conclure le nom de Venasque (3), n'est que

(1) *Un temple et un évêché apocryphes*, *Revue Archéologique*, 1844, p. 721. Nous développons dans cet article les arguments qui avaient été fournis contre cette thèse insoutenable par les *Mémoires de Trévoux*, nov. 1742, art. 80 ; décembre 1742, art. 90, et janvier 1743, art. 2. Cette question nous semble vidée ; mais il n'y a rien de plus tenace que l'erreur.

(2) Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 170.— On voit combien la non-connaissance des lieux peut induire en erreur un historien des plus recommandables. Que *Vindalium* soit à Védènes et non à Venasque, cela résulte de notre article sur cette première commune et de notre article de la *Revue* (décem. 1845, *Recherches sur quelques villes détruites du département de Vaucluse*). Nous croyons également avoir démontré dans la même *Revue*, que le nom de Venasque n'est pour rien dans cette appellation de *Comtat-Venaissin*, qui ne fut que la conséquence du *Comitatus Avennicinus* des premiers chroniqueurs, du *Comtat de Venayssi* de la langue romane et du *Comitatus Venayssinus*, quand il fallut retraduire en latin au moyen-âge.

(3) Parmi les noms de lieu basques persistant chez des populations de langue romane, quoique gravement altérés, Fauriel (*Hist. de la Gaule méridionale*) cite Benasque, Venasque (*Pena Azquen*), la dernière roche, la roche des confins. Ce nom convient aussi à notre Venasque, perché

l'église primitive du lieu. Pour cela, il n'est besoin que de la décrire même sommairement. Son plan est formé du déploiement des quatre faces du cube autour de sa base, ou plutôt c'est une coupole inscrite dans un carré, sur les faces duquel sont adaptées quatre absides en cul-de-four, correspondant aux quatre points cardinaux. L'appareil est petit, grossier, irrégulier. Les voûtes des culs-de-fours sont en blocage; celle de la coupole est en moëllons, mais en partie moderne. Il paraît qu'elle était ouverte. Le grand diamètre de cette croix grecque est, dans œuvre, du nord au midi, de 16m 30 et le petit de 5 mètres : le grand diamètre, de l'est à l'ouest, de 12m 20 et le petit de 4m 75. La profondeur des absides varie de 4m 40 à 6m 30. Il est impossible de se faire une idée de la décoration extérieure; car, excepté le côté oriental qui surplombe un rocher très-élevé, les autres côtés de l'édifice sont engagés dans le presbytère auquel il a trop longtemps servi de cellier. « A l'intérieur, cinq grandes colonnes corinthiennes, dont le fût est de marbre *rose* et blanc, et les chapiteaux de marbre blanc, soutiennent un reste de corniche informe; on voit qu'elles devaient être autrefois au nombre de douze, trois pour chaque angle rentrant, formé par l'intersection de chacun des demi-cercles des absides avec les faces du carré. Six colonnes en cipolin, granit ou pierre, sont disposées autour de chacune des absides supportant une arcature cintrée, à claveaux mal taillés, annonçant le travail le plus barbare. Bien que tous variés, leurs chapiteaux indiquent en général une imitation du galbe des chapiteaux corinthiens des grandes colonnes; les ornements, d'ailleurs, sont de fantaisie; aucun n'est historié, et leur décoration est surtout empruntée au règne végétal; les feuillages sont très-lourds et mal exécutés, quelques-unes des corbeilles, de forme conique, n'ont pour tout ornement que des cannelures (1). » Cette description est exacte, à cela près que le marbre

sur un des derniers mamelons de la chaîne de Vaucluse. La métalepse du B en V est chose commune, on le sait. D'après M. G. de Humboldt, les traces du caractère escualdunac se retrouvent sur toute la côte celto-ligurienne.

(1) Mérimée, *Notes d'un voy. dans le midi de la France*, p 205.

rose n'est que du marbre blanc sur lequel, par suite de l'humidité, un lichen a développé sa végétation parasite. A gauche de l'entrée percée dans l'abside méridionale, à deux mètres environ du sol, on voit l'ouverture de deux petits tuyaux en pierre, primitivement destinés sans doute à alimenter une piscine. Cette abside et celle vis-à-vis sont décrites par un rayon moins grand que celui des deux autres. Quant au pavement, il a été refait ainsi que la charpente qui abrite la toiture, depuis que l'édifice a été classé parmi les monuments historiques. Les ouvertures ne symétrisent pas et ont été remaniées après coup.

Or, à n'en juger que par cette description sommaire, peut-on raisonnablement voir là la carcasse d'un temple antique? Y a-t-il là quelque chose des formes architectoniques que nous ont léguées les Romains? Y sent-on ce parfum de paganisme que respirent les débris des monuments destinés au culte de leurs dieux? Tout, au contraire, ne semble-t-il pas accuser la main, novice encore il est vrai, du christianisme? Millin est le premier qui a rendu à ce monument sa véritable destination chrétienne. M. Mérimée a confirmé cette observation, en voyant dans cette chapelle *peut-être un baptistère, probablement du commencement du XI^e siècle*. Dans ce dernier cas, sa construction aurait coïncidé avec celle de l'église paroissiale qui se trouve à quelques pas plus au midi et à plusieurs mètres au-dessus du niveau. Cela paraît peu admissible, quand on considère que le presbytère, sous lequel se trouve cette chapelle, est au plus tard du XII^e siècle, d'après l'appareil des murs, les portes et une jolie fenêtre géminée au levant. Pourquoi ces deux églises bâties simultanément, et pourtant si dissemblables? Pourquoi cette profanation et cet ensevelissement prématuré de l'une des deux? Evidemment il n'y a pas de réponse plausible à cela. On ne saurait comprendre un tel caprice ou une pareille nécessité. Il faut donc chercher plus loin la date de fondation de cet édifice. Son plan même en fait un devoir.

Nous avons vu que c'était une véritable croix grecque avec une coupole, ou plutôt une calotte sphérique à l'intersection des bras. Cette forme n'était pas usitée parmi nous, dans les der-

niers temps de la période romane : elle était venue, beaucoup plus anciennement, de l'Orient, où elle avait détrôné les formes circulaire et octogonale qui continuaient le type consacré du St-Sépulchre. Au Ve siècle, la croix grecque s'éleva à Ravenne par les soins de Galla Placidia, fille de l'empereur Théodose : dans la suite, à Ancône, et avec bien plus d'éclat à Venise. Cette forme d'architecture franchit les Alpes (1). Or, à cette même époque, les évêques de Carpentras résidaient à Venasque depuis environ un siècle. Ne serait-ce donc point à quelqu'un de ces prélats, vers le milieu du VIe siècle, que l'on devrait ce monument remarquable ? C'était alors l'unique église du lieu et en même temps le baptistère, si l'on veut, le baptistère étant essentiellement une église dans les temps primitifs.— Au reste, tout ici atteste une époque de décadence ou une singulière précipitation. L'ornementation, qui vise pourtant à la prétention, accuse la barbarie. La plupart des colonnes, qui sont évidemment antiques, ont été placées en sens inverse, c'est-à-dire, que le petit diamètre est du côté de la base. Comme les fûts ne se trouvaient pas tous de la même hauteur, on a cherché à les égaliser en haussant les bases ou en prolongeant les chapiteaux. On en remarque un surmonté de quatre tailloirs, ou plutôt de quatre parallélipipèdes plats, empilés les uns sur les autres. Ces fûts antiques ne peuvent provenir que des anciens monuments gallo-romains de Carpentras. Mais on conviendra qu'une pareille disposition et qu'un aussi étrange système d'ornementation n'eussent pas été employés au XIe siècle, au moment du développement de cette majestueuse architecture romane qui continuait noblement les traditions de l'antiquité. Du XIIe au

(1) Sur les rapports de l'Occident avec l'Orient depuis le VIe siècle jusqu'aux Croisades, voir le discours de M. Vitet, *Revue Archéol.* 4me an., p. 390. — L'église des saints Vincent et Anastase à Paris, celle de St-Césaire, bâtie à Arles dans le VIe siècle, l'abbaye de St-Médard, à Soissons, fondée vers 560 par Chlother Ier (*Greg. Turon.* IV, 19) et tant d'autres, appartiennent au même style et furent construites d'après les influences byzantines. St-Genest, à Nevers, et Ste-Croix, à Montmajour, sont de véritables croix grecques.

XIIIe siècle, une église paroissiale, beaucoup plus spacieuse, ayant été élevée pour les besoins de la population, la vieille chapelle du VIe siècle fut délaissée et bientôt envahie par le presbytère, comme nous l'avons dit. Son origine païenne ne saurait donc pas plus être admise aujourd'hui que l'établissement d'un évêché à Venasque.

L'église paroissiale est une basilique où l'ogive à large base se rencontre avec le plein-cintre. La voûte ogivale paraît avoir été peinte, ainsi que la crypte, aujourd'hui fermée. Sur le chœur s'élève une coupole ovoïde avec pendantifs, sur lesquels sont sculptés les attributs symboliques des évangélistes. La porte latérale est moderne. Celle du couchant est précédée d'un petit porche. Les chapiteaux des colonnettes sur lesquelles porte l'archivolte, formée de trois tores ornés de rosaces, présentent des aigles à droite, à gauche des palmettes et des crochets. A l'extrémité supérieure du fronton, est une fenêtre géminée aveugle : une tête d'animal forme le chapiteau du pilier. Tout ce travail accuse le XIIe et le XIIIe siècles (1). A côté de l'église, est le presbytère qui doit être contemporain, à en juger par son appareil moyen et régulier et ses jolies fenêtres géminées. — Vis-à-vis sont les restes de l'ancien château. On y remarque quelques fenêtres trilobées. Non loin de là est la chapelle des Pénitents blancs. Les chapelles rurales étaient St-Babylas, dont il reste à peine quelques vestiges près du pont, St-Genès, St-

(1) Au vol. II du *Cartulaire des evêques de Carp.*, sous la date du 17 juin 1258, on trouve la copie authentique d'une donation faite à l'évêque de Carpentras par l'abbé de Montmajour de divers biens dans le territoire de Malemort, pour la *reconstruction de l'église de Venasque*. Ceci ferait supposer que l'église était rebâtie sur une plus ancienne ou que l'ancienne ne suffisait plus aux besoins du culte ; ce qui est plus probable. — Par une bulle donnée à Viterbe, mai 1266, Clément IV réunit à la mense épiscopale de Carpentras les églises de Venasque et de St-Félix (*Cartul.* III, p. 418).— Le seuil de la grande porte est une table en marbre blanc, à rebord saillant, provenant de quelque autel antique. Une tombe, sur le pavé de l'église, porte la croix pomettée de Toulouse et une autre une longue inscription gothique du XIVe siècle.

Pierre (*in vallibus*) au midi et St-Siffrein, au nord, sur le bord du chemin. Cette dernière est du XII^e^ siècle. Le service divin ne se fait plus qu'à *Notre-Dame-de-Vie*, de l'autre côté de la Nesque et en grande réputation dans la contrée (1). On croit qu'elle est sur l'emplacement de l'ancienne église dédiée à la Vierge par saint Siffrein, près de laquelle il s'était fait bâtir une petite habitation (*tuguriolum*) où il mourut. L'évêque Capponi la fit réparer dans les premières années du XVII^e^ siècle et y plaça des Minimes qui la desservirent jusqu'en 1791. Le couvent est aujourd'hui une ferme. Un peu plus haut, est une autre belle ferme, jadis le prieuré de St-Maurice, appartenant aux Chartreux de Villeneuve. Les murs latéraux de la chapelle, convertie en bûcher, sont formés par de grandes arcades plein-cintre à grand appareil. Sur l'autel sont encore les statues en pierre de la Vierge, de St-Bruno et de St-Maurice. Dans un coin, une table de marbre blanc offre une longue inscription très-confuse des bas temps de l'Empire. Toutes les anciennes portes sont surmontées du globe terrestre avec la Croix, symbole des Chartreux. — Au sommet d'une haute colline, au sud-est, s'élève la *tour du Pinet*, qui domine toute la contrée. C'est une construction romane éventrée, attribuée aux Templiers, selon l'habitude du pays et qui devait correspondre avec la tour de Notre-Dame-des-Anges, près de Mourmoiron.

VIENS (*Vientium*).— Commune de l'ancienne viguerie d'Apt, à 15 kil. E. de cette ville, avec une population de 1,167 habitants. Il y a un bureau de bienfaisance, une paroisse-annexe à

(1) *In vico*. Il se pourrait aussi que le nom primitif eut été *Notre-Dame-de-Vie*, en souvenir de quelque source renommée qui fut mise sous le patronage de Notre-Dame. Les premiers missionnaires crurent devoir entrer dans les habitudes des populations pour mieux les détourner de leurs dogmes grossiers. « La fontaine dédiée à Vénus ne cessa pas d'être un but de pélérinage, lorsque le culte de la S^te^-Vierge y fut établi. » Eug. Cartier, *Annal. Archéol.* t. VIII, p. 196. Il est assez difficile de constater aujourd'hui si Vénus eut une fontaine ou une source consacrée à Venasque : quant à son temple, il n'en reste pas vestige, s'il en a jamais existé.

St-Paul et deux foires par an, les 18 octobre et 23 novembre. — La seigneurie de Viens a resté longtemps dans une branche de la maison de Simiane : elle avait le titre de baronie. — Il y a dans la commune de Viens du sable pour la verrerie. « Viens avait des mines de vitriol, de fer et d'argent. On remarque, dans le lit d'un torrent qui descend de l'une de ses collines, une grande quantité d'hématites et de marcassites, où le fer se trouve minéralisé avec l'argile, le sable et le grès. La qualité du terrain, les pierres réfractaires, le fer répandu de toutes parts, les pierres minéralisées en divers sens qu'on y découvre en creusant assez profondément, où le soufre et l'arsenic jouent un rôle bien marqué, ne permettent pas de douter qu'on n'y rencontre le filon de quelque minéral précieux, si jamais on entreprend d'y ouvrir quelque mine. En parcourant les côteaux supérieurs, on marche toujours sur un sable ferrugineux, où le vitriol de Mars se forme en abondance. » Boze, ***Histoire d'Apt.***

VILLARS (*Villarium*).— Commune rurale située sur une butte isolée, à 6 kil. N. d'Apt, et qui doit, dit-on, son origine et son étymologie aux nombreuses ***villas*** que les habitants d'Apt possédaient sur son territoire. Sa population de 964 habitants est encore éparse dans douze hameaux. Les principales récoltes sont les grains, les amandes et le vin. Le minerai de fer abonde au quartier ***des Bruyères***; il n'est pas exploité. On trouve aussi des carrières de pierres blanchâtres, de bonne qualité, résistant au gel et au salpètre. Il y a une paroisse annexe aux grands Cléments, un bureau de bienfaisance et deux foires par an, les 13 janvier et le 3me lundi de septembre.

Villars était la seule terre de Provence érigée en duché. Elle le fut par lettres royales de 1627, en faveur de Georges de Brancas, gouverneur du Hâvre, en considération de ses services et de ceux d'André de Brancas, son frère, amiral de France, lieutenant-général de Normandie, descendant tous les deux d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Naples (1).

(1) Georges mourut en 1657 dans son château de Maubec. La famille

Les Brancaccio tenaient de la libéralité des comtes de Provence et des souverains pontifes de grandes propriétés en Provence et dans le Comtat. La terre de Villars fut érigée en pairie en juillet 1652. — Sur la place du village, il existe une tour carrée du XII^e^ ou XIII^e^ siècle. La base est en talus, l'appareil régulier et moyen. La porte plein-cintre est à la hauteur du premier étage. Cette tour devait se relier à une grande construction qui a disparu. Le duc de Brancas l'a cédée à la commune pour une horloge. — Il existe des traces de l'occupation romaine. Une pierre, encastrée dans un mur de l'hôtel-de-ville, porte le mot MERCVRI. A une heure de marche, au nord, dans une superbe gorge, la chapelle de St-Pierre-de-Bagnol est bâtie sur une construction antique. On a encastré dans les murs plusieurs pierres provenant du monument payen. On lit sur l'une d'elles : SILVANO DEO. Cette position sauvage, au milieu des bois, convenait parfaitement pour une *cella* élevée au dieu Sylvain. On lit sur une autre pierre, en caractères romans DEDICATIO ECCL. ESIE.

VILLEDIEU (*Villa dei*).— Commune à 6 kil. N. O. de Vaison, assise sur une colline qui domine l'Aigues, avec une population de 994 habitants. Il y a un hospice, des religieuses de la Présentation et une foire le 13 décembre. Villedieu faisait partie du Comtat ; sa seigneurie appartenait au Saint-Siége qui la possédait depuis 1320. C'était une de ces commanderies des Templiers qui échurent aux chevaliers de St-Jean-de-Jérusa-

a été continuée par lui, l'amiral étant mort dans le célibat. A l'article de L'Isle, nous avons mentionné la sépulture de plusieurs membres de cette famille qui avaient beaucoup de biens allodiaux dans cette commune. — Le 8 octobre 1803, par un temps calme et pur, le soleil étant brillant et chaud, une détonation se fit entendre, comme celle d'une batterie de canon ; tout-à-coup, au milieu d'une grande secousse et d'un horrible sifflement, on vit tomber, au quartier de Sorette, un aérolithe qui pesa plus de trois kilogrammes Son intérieur était d'un gris azuré, grainé, parsemé de parties brillantes et pyriteuses. Le procès-verbal, dressé par le préfet Bourdon-Vatry, parut au Moniteur du jeudi 2 frimaire an XII, n° 62 (24 novemb.. 1803).

lem (1). — Il fut mis à contribution par Lesdiguière, en 1588. — La chapelle des Pénitents blancs fut érigée le 6 juin 1499.

VILLELAURE (*C. de Villa Laura*).— Commune de l'ancienne Provence, à 5 kil. S. O. de Cadenet, sur la route départementale n° 3 et dans une plaine fertile dont les principales productions sont les céréales, les cocons et les amandes. Il y a 1,403 habitants et deux foires par an, les 12 février et 11 novembre. A peu de distance du village, sont les immenses constructions dont M. le marquis de Forbin-Janson avait fait une fabrique de sucre de betteraves. On pourrait y établir une belle ferme-modèle.— Au XII^e^ siècle, Villelaure était une dépendance de l'abbaye de Montmajour, comme il conste par une bulle de Calixte II de 1123. Cette terre fut érigée en baronie par François I^er^, en 1535, en faveur d'Antoinette de la Terre, dame de Janson, épouse de Jean de Forbin et en marquisat par Louis XIII, en mai 1626. — En 1545, pendant que le baron de Lagarde incendiait Cabrierette, St-Martin-la-Brasque, Cabrières-d'Aigues, Peypin et Lamotte-d'Aigues, le président d'Oppède et l'avocat-général Guérin, brûlèrent Villelaure, Lourmarin, Laroque-de-Janson et autres villages. Celui de Trésémines ne fut plus rebâti. On en voit encore les vestiges au bas de la colline qui porte

(1) Il y a, aux archives, une sentence arbitrale, à la date du 15 novembre 1304, entre Rostaing de Sabran, commandeur d'Orange et de Villedieu, et les syndics de Vaison, relative aux limites du pâturage ; il conste que les Templiers étaient seigneurs du lieu à cette époque et qu'à eux seuls appartenait l'administration. Par des actes postérieurs de 1314, 1479, 1492 et 1559, apparaissent un parlement général, un conseil ordinaire, un bayle et deux syndics. Le 3 juillet 1761, le vice-légat accorde le chaperon aux consuls et la canne à pomme d'argent au viguier. Le parlement général existait encore en 1763. — En 1628, adhérence fut donnée par les Etats du Comtat à la communauté de Villedieu contre le commandant de la garde dudit lieu qui voulait s'attribuer la première place aux actions publiques, savoir : à l'église, aux processions et autres assemblées et précéder les sieurs bayles et consuls. (*Sommaire des délibérations prises par les trois Etats du Comtat*, mss. du musée Calvet, au mot *adhérence*).

ce nom et qui domine Villelaure, vers le nord. En 1589, Villelaure fut pris par le duc de Savoie auquel la Ligue et surtout les intrigues et le courage de la comtesse de Sault avaient livré la Provence.

VILLES (*Villæ*). — Commune de 1,519 habitants, à 5 kil. E. de Mourmoiron, dans une petite plaine entourée de côteaux et au pied d'une montagne, prolongement du Ventoux. Les bois communaux qui la couvrent sont une grande ressource. On récolte beaucoup de truffes noires, du blé, de la garance, des pommes de terre et des cocons. Il y a des châtaigniers et beaucoup de gibier. On trouve aussi des argiles réfractaires rouges, noires et brunes. Il y a un hospice et des religieuses de la Présentation. — Près de la fontaine *des Maures*, sont les vestiges d'une tour carrée, sur un mamelon : elle correspondait sans doute avec la tour du Pinet, à Venasque, et celle de N.-D.-des Anges, près de Mourmoiron. Une seule chapelle rurale, au sud-ouest.

On a cru que Villes devait son origine aux nombreuses villas qu'y firent bâtir les cardinaux ou fonctionnaires de la cour romaine qui résidaient à Carpentras et qui étaient attirés par la position riante du lieu ; mais il existe des titres pour le commencement du XIII^e^ siècle (1). Ce qui a pu donner naissance à cette tradition, c'est une vieille maison dans l'intérieur du bourg, qu'on appelle encore la *maison du cardinal*. — L'église, pauvre et petite, sous le vocable de St-André, est une construction romane, remaniée dans la période suivante. Elle était desservie par des Bénédictins qui avaient leur monastère de St-

(1) *Cartul. episcop. Carpent.*, vol. II.— Le dernier jour de mai 1356, l'évêque de Carpentras achète, en vertu du testament et des deniers laissés par Hugonis, un de ses prédécesseurs, la quatrième partie de la seigneurie de Villes, vendue par Bertrand de Mourmoiron, et le 26 octobre 1486, un autre évêque achète une autre quatrième partie de la même seigneurie à Raimbaud Dupuy de Caromb. Par l'achat successif des autres parties, la seigneurie finit par appartenir entièrement aux évêques de Carpentras.

Honorat à un quart-d'heure du bourg, ainsi qu'une maison dans le lieu qui porte encore le nom de *Collége*.— Les remparts, construits en mëllons disposés en *opus spicatum*, étaient flanqués de tours rondes d'une grande solidité. Villes eut à souffrir du baron des Adrets, en 1562.

C'est la patrie de M. de Tournefort, né en 1761, mort en 1844, évêque de Limoges, ne laissant pas de quoi se faire enterrer.

VIOLÈS. — Commune à 8 kil. E. d'Orange, dont la population de 1,305 âmes est disséminée à moitié dans des habitations rurales. Le nom de Violès vient, dit-on, des violettes qui abondaient dans les champs où fut établi le village. Son terroir, ancienne dépendance de la principauté d'Orange, était, avant 1500, une vaste plaine appartenant à l'abbaye d'Aiguebelle. Le 5 février 1499 et le 17 mai 1501, les moines concédèrent à divers particuliers, en amphythéose, une grande partie de ces terres incultes, avec obligation de bâtir et de planter. Ceux-ci constituèrent peu à peu une communauté régie par un syndic et ensuite par des consuls. En 1790, le territoire de Violès fut augmenté d'une partie de la terre de St-André, saisie sur l'évêque d'Orange, sur la rive droite de l'Ouvèze. La forêt des *Dames* et celle de *Vélage* qui sont contigües, constituent une masse de bois assez considérable. Violès a un bac affermé par l'administration des contributions indirectes et un hôpital, créé depuis 1827, par suite d'une donation : il est desservi par des religieuses de St-Joseph.

VISAN (*Avisanum*). — Cette commune, à 9 kil. S. O. de Valréas, sur la route départementale n° 8, est située sur le versant d'une colline, dans une contrée riante. Les côteaux sont plantés d'oliviers et de vignes qui donnent un vin agréable. Il y a beaucoup de prairies dans les parties basses. On y récolte des grains de toute espèce, des légumes, des fruits et des cocons. Le pays est agricole ; cependant il y a quelques filatures et il s'y fait un commerce de laines. Visan possède 2,370 habi-

tants, un hospice, des religieuses de St-Charles et cinq foires par an, les 22 janvier, 19 mars, 15 août, 15 octobre et 25 novembre.

D'après Chorrier, la dénomination celtique de Visan et des restes de murs que l'on voit à deux cents pas de l'enceinte actuelle, annoncent une origine fort reculée et une importance considérable (1). Cette prétention n'est pas justifiée. Il n'y a de positif que l'occupation des Dauphins du Viennois, au XII^e^ siècle. Ceux-ci y firent construire, à cette époque, un fort château dont on voit encore les ruines imposantes. Plusieurs de leurs actes en sont datés. Une triple enceinte fut élevée plus tard, partie par les Dauphins, partie par les souverains pontifes. Visan devint une des places fortes de la contrée (2). La haute suzeraineté des Dauphins ne l'empêcha pas de reconnaître l'autorité de plusieurs autres maîtres, tant spirituels que temporels. C'étaient d'abord les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui percevaient certains droits (3). En 1240, l'évêque Laurent fait une transaction avec Guillaume, prieur de Saint-Saturnin-du-Port (le Pont-St-Esprit) et Bernard de la Bâtie, prieur de Visan, par laquelle le tiers des dîmes de ce bourg lui est adjugé. Comme les prétentions des évêques augmentaient sans cesse, la discorde naquit. Le 20 février 1249, un différent survint entre l'évêque de Saint-Paul, Arnulphe, prieur de St-Martin de Visan, d'une part, et Bertrand de Roussas, Pons du Plan, chevaliers,

(1) *Oïsenc*, puis *Vïsanc*, *Vïsan* et enfin *Visan*. Chorrier, *Hist. du Dauphiné*, I, p. 818.

(2) Il y a quelques années, on procédait à la démolition d'une partie des remparts, quand arrive une inhibition du ministre de la guerre. La commune réclame : on lui répond que Visan est classé parmi les places fortes et les villes de guerre. Personne ne s'en doutait. On fit observer au ministre que cela pouvait être vrai aux XV^e^ et XVI^e^ siècles ; mais que les choses avaient bien changé de face et l'on passa outre.

(3) En 1219, Gaufridi, l'un d'eux, obtient de Bertrand Bermond, de Raymond de Montfort et de quelques autres, toutes les dîmes dont ils étaient en possession depuis longtemps.

Bertrand Borrel, Giraud de Dieu, procureurs, consuls ou *acteurs de l'Université de Visan*, établis de l'autorité de ladite *Université*, et de nobles Raymond de Mévouillon, Guillaume de Chamaret et Giraud de Bezaudun, co-seigneurs de Visan, d'autre part. La discussion venait de ce que l'évêque, au nom de son évêché, et le prieur, au nom de son église, demandaient la dîme de tous les fruits et revenus des fonds ; ce que les habitants refusaient, cette dîme n'ayant jamais été exigée ni payée. Les parties prirent pour arbitres Giraud de Reynat, abbé d'Aiguebelle, et Pierre Dalmas, commandeur de la maison des Templiers de Roaix. Le 14 juin 1250, les arbitres décident que de tous grains, fruits et légumes, la dix-neuvième partie sera payée par les habitants aux susdits évêque et prieur, excepté pour les propriétés dont ils payent la dîme à d'autres églises. Les trois co-seigneurs ratifient et apposent leur seing au susdit acte, fait dans le cimetière de l'église St-Martin. Plus tard, Clément V confirma cette transactiou et menaça des foudres de l'église quiconque songerait à l'enfreindre.

Il paraît que les maîtres les plus puissants furent les barons de Mévouillon. Vers 1288, Béatrix, une femme de cette famille, vend une partie de la seigneurie à Médicis, riche florentin, pendant que Raymond de Mévouillon transférait à Bertrand des Baux, prince d'Orange, le domaine supérieur de Visan. Quelques années après, la même Béatrix qui tenait le domaine utile et la juridiction, rachète la partie vendue à Médicis, le haut domaine transféré à Bertrand et cède le tout au dauphin Humbert Ier, dont elle veut s'attirer les bonnes grâces (1). Elle eut soin de stipuler l'entière conservation des franchises accordées aux habitants. Un acte en avait été dressé par Pierre Nicol, notaire, en 1285. Les papes eurent soin de les confirmer et de les respecter, quand la politique leur fit un devoir d'occuper cette place. Il leur fallait Visan, pour que le Dauphiné ne fût pas entre Valréas et leurs possessions du Comtat. Le dauphin Humbert II était débiteur de sommes importantes envers le Saint-

(1) Bourchenu, *Hist. du Dauphiné*, aux preuves, sous ces dates.

Siége. Pour le forcer au paiement, Benoît XII fut obligé de recourir aux censures ecclésiastiques. Humbert, n'ayant pas d'argent, offre des terres; mais le pontife exige le paiement des 16,000 florins qui sont dus. Le Dauphin cherche pour désintéresser son rigide créancier ; et quand il vient demander quittance, on dit que la Chambre Apostolique lui répond qu'il ne pourra l'obtenir, qu'en joignant la terre, déjà offerte de Visan, aux 16,000 florins. Ceci est peu croyable. Clément VI, successeur de Benoît XII, faisait valoir d'anciennes prétentions sur Romans et le Dauphin, qui devait bientôt céder ses propres états à la France, paya par l'abandon de Visan sa quittance et la levée de l'excommunication. Le traité fut signé le 31 juillet 1344, dans le palais papal de Villeneuve (1). Les habitants de Visan faillirent annuler le traité en refusant de se soumettre au Saint-Siége. Humbert fut obligé de s'y transporter pour leur faire agréer leur nouveau maître. Enfin tout s'arrangea au moyen de concessions et le 23 février 1351, Clément VI confirma les priviléges des habitants de Visan. Ils le furent pareillement par le cardinal de Bourbon, légat en 1574, et le cardinal d'Aquaviva, légat en 1595. En 1616, Philippe-Guillaume de Nassau leur accorda une exemption de péage pour la principauté d'Orange.

Visan, pris, en 1562, par le baron des Adrets, fut repris, l'année suivante, par Serbelloni. Une tentative de nuit de la part des calvinistes de Nyons, en 1576, ne leur réussit pas. Bien qu'ils eussent déjà enfoncé une porte avec du canon, ils furent repoussés par la garnison jointe aux habitants et forcés de laisser leur canon et leurs échelles. En abandonnant Visan la première fois, les calvinistes avaient fait sauter le château-fort, bâti par les Dauphins.

(1) « Ainsi, le Saint-Siége, outre les 16,000 florins, reçut Visan qu'il convoitait, donna en échange la moitié de Romans qui appartenait au Dauphin et reçut de plus la haute seigneurie de cette ville qu'il ne possédait pas. » Ad. Aubenas, *Notice sur Valréas*, p. 46. D'après Bourchenu. — Le pape avait donc des droits sur Romans et leur abandon, joint à la créance des 16,000 florins, justifiait bien la possession de Visan.

L'église de Visan porte les marques de plusieurs constructions différentes. Les chapelles ont été ajoutées dans le XVe siècle. La partie la plus ancienne est le chœur. Dans le clocher qui le surmonte, on reconnaît une mauvaise imitation de l'architecture romane. Cette église possède, depuis peu d'années, un magnifique tableau de la *Vierge aux Sept Douleurs*, signé par Mignard, et provenant d'une maison religieuse.— Il y a quatre autres églises, les Pénitents blancs, la Congrégation des hommes, les Dominicains et Notre-Dame-des-Vignes. Celle-ci est en grande vénération ; elle est à dix minutes du bourg, au milieu de vignobles. On y remarque des boiseries et un rétable doré d'assez bon goût. C'est la plus riche chapelle rurale du département. Le linteau de la porte est une pierre antique. Un ouvrier s'est amusé à y graver des lettres et des signes informes et sans ordre. On y a vu une inscription indéchiffrable : c'était tout naturel. — Il y avait encore deux chapelles de patronage ecclésiastique, St-Antoine de Padoue (1484), St-Jean-Baptiste (1724) et deux de patronage laïque, celle du Crucifix (1629) et celle de l'Annonciation, rurale. — Les Templiers ont eu une maison à Visan, connue dans les anciens actes sous le nom de *Bastida subtùs Avisanum*, et successivement sous les noms de bastide de Grignan, d'Aquin, de Champier et de Gaudemaris depuis 1726, selon les diverses familles qui l'ont possédée. On peut très-bien suivre l'ancienne enceinte que l'on reconnaît à la solidité des constructions de cette époque.— Près de la route, dans la propriété de M. Carpentras, on a trouvé, il y a quelques années, quatre grandes pierres tumulaires, dont deux portaient des inscriptions. Une était ainsi conçue : VALERIA FIRMINA VIVA SIBI FECIT. A côté, des pierres d'un beau grain présentaient une jolie ciselure, ornée de feuilles d'acanthe, de fleurs et d'oiseaux. La position à mi-côte de Visan dut sourire de bonne heure à quelque riche gallo-romain pour y asseoir sa villa, et peut-être la Valeria, dont nous venons de mentionner l'épitaphe, appartenait-elle à la famille d'un riche Valerius dont la villa a été le noyau de la ville de Valréas. — Une ordon-

nance du vice-légat Passionei, de 1756, accorde à Visan le titre de ville (1).

VITROLLES (*C de Vitrola*). — Petite commune rurale, à 15 kil. N. E. de Pertuis, faisant autrefois partie de la viguerie d'Apt et comptant une population de 313 habitants. Son territoire, enclavé dans les gorges du Lubéron et consistant en bois et en montagnes, donne les mêmes produits que les autres communes de la *Vallée d'Aigues*, dont elle prend quelquefois le nom.

(1) Nous avons vu dans le temps, à Visan, chez M. Dautane, arpenteur-géomètre, un livre d'heures manuscrit, du XV^e^ siècle, avec fleurons et vignettes magnifiques, qu'on disait avoir appartenu à madame de Sévigné, mais qui provenait à coup sûr du château de Grignan; un second livre d'heures portant sa date ainsi conçue : « Imprimées à Paris par Jehan de la Roche, l'an mil cinq cent et quatorze pour (Sic) Guillaume Eustace, libraire du roy demourant en ladite ville à la rue neufve Nostre-Dame à l'enseigne de l'Agnus Dei ou au palais au troisième pillier. » — En 1603, les Etats du Comtat délibérèrent d'écrire à l'agent du pays en cour de Rome de faire les représentations nécessaires au pape et à Mgr le cardinal Aldobrandini pour empêcher que l'office de chatelain de Visan fût donné *ad vitam* (*Sommaire des délibérations prises par les trois Etats du Comtat, depuis* 1400 *jusqu'en* 1700, mss. du musée Calvet, au mot *Chatelains*).— Parmi les choses remarquables de Visan aujourd'hui, est le cabinet d'histoire naturelle de madame Escoffier, composé d'objets exclusivement colligés dans Vaucluse et les environs.

TABLE

pages

Introduction . . . . . j
L'État d'Avignon et le Comtat-Venaissin v
La Principauté d'Orange . . . . . xj
Viguerie d'Apt. — Comté de Sault xix
Althen-les-Paluds 1
Ansouis 3
Apt 5
Aubignan 15
Aurel 17
Auribeau 18
Avignon 19
Le Barroux 73
La Bastide-des-Jourdans 74
La Bastidone 75
Le Bausset 75
Baumes 77
Les Baumettes 80
Beaumont-d'Apt 80
Beaumont-d'Orange 83
Bédarrides 84
Bédouin 86
Blauvac 89
Bollène 89
Bonnieux 96
Brantes 101
Buisson 101

Buous. 102
Cabrières-d'Aigues. 106
Cabrières-d'Avignon. 106
Cadenet. 107
Caderousse. 110
Cairanne. 113
Camaret. 113
Caromb. 115
Carpentras. 119
Caseneuve. 133
Castellet. 133
Caumont. 133
Cavaillon 138
Châteauneuf-Calcernier. 146
Châteauneuf-de-Gadagne. 149
Cheval-Blanc 150
Courthezon 151
Crestet 152
Crillon 153
Cucuron. 154
Entraigues. 156
Entrechaux 157
Faucon. 159
Flassan. 160
Gargas 160
Gignac 161
Gigondas 161
Gordes. 162
Goult. 166
Grambois 169
Grillon 172
Jonquerettes. 173
Jonquières. 173
Joucas 174
Lacoste. 175
Lafare. 175

Lagarde. 175
Lagarde-Paréol. 176
Lagnes 177
Lamotte. 178
Lamotte-d'Aigues. 179
Lapalud. 179
Laroque-Alric 181
Laroque-sur-Pernes 181
La Tour-d'Aigues 182
Lauris. 186
Le Thor. 187
Lioux. 192
L'Isle 192
Loriol 206
Lourmarin. 207
Malaucène. 209
Malemort 214
Maubec 214
Mazan 215
Ménerbes. 217
Mérindol. 220
Méthamis 222
Mirabeau. 222
Modène 224
Mondragon. 225
Monnieux 228
Monteux. 230
Mornas. 233
Mourmoiron. 235
Murs. 237
Oppède. 238
Orange. 240
Pernes. 255
Pertuis. 260
Peypin-d'Aigues. 267
Piolenc. 268
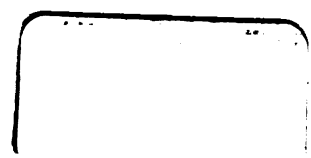
Puget 269
Puymeras. 270
Puyvert. 271
Rasteau 271
Richerenches 271
Roaix 274
Robions. 274
Roussillon. 275
Rustrel. 276
Sablet. 277
Saignon. 279
Saint-Christol 282
Saint-Didier. 285
Saint-Hippolyte. 286
Saint-Léger 287
Saint-Marcelin. 287
Saint-Martin-de-Castillon 287
Saint-Martin-la-Brasque 288
Saint-Pantaléon. 288
Saint-Pierre-de-Vassols. 289
Saint-Romain-en-Viennois. 289
Saint-Roman-de-Malegarde. 290
Saint-Saturnin-d'Avignon. 291
Saint-Saturnin-d'Apt 292
Saint-Trinit. 294
Sainte-Cécile. 295
Sannes. 296
Sarrians 297
Sault. 298
Saumanes. 306
Savoillans 308
Séguret. 309
Sérignan. 312
Sivergues 315
Sorgues 315
Suzette. 319